L'effet de la consommation de passage sur le développement et l'intégration métropolitaine des territoires en Ile-de-France

Jean-François Ruault

▶ **To cite this version:**

Jean-François Ruault. L'effet de la consommation de passage sur le développement et l'intégration métropolitaine des territoires en Ile-de-France. Architecture, aménagement de l'espace. Université Paris-Est, 2014. Français. NNT : 2014PEST1123 . tel-01148878

HAL Id: tel-01148878
https://pastel.hal.science/tel-01148878

Submitted on 5 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LVMT
(Laboratoire Ville Mobilité Transport)

Thèse de doctorat en Urbanisme et Aménagement de l'espace

Jean-François RUAULT

L'effet de la consommation de passage sur le développement et l'intégration métropolitaine des territoires en Ile-de-France

Thèse

dirigée par Marie-Hélène MASSOT

et codirigée par Daniel BÉHAR

Soutenue publiquement le 11 décembre 2014

Jury :

Francis AUBERT, professeur à Agrosup Dijon
– Rapporteur

Guy BAUDELLE, professeur à l'Université Rennes 2
– Examinateur

Daniel BÉHAR, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris-Est Créteil
– Co-directeur de thèse

Laurent DAVEZIES, professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, Paris
– Président du jury

Marie-Hélène MASSOT, professeure à l'Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris-Est Créteil
– Directeur de thèse

Richard G. SHEARMUR, professeur à l'Université de McGill, Montréal
– Rapporteur

Remerciements

Les trajectoires individuelles sont jalonnées de rencontres qui donnent le cap et participent de ce que nous sommes. Aussi, je saisis ici l'occasion de remercier tous les artisans invisibles de ce travail et sans lesquels rien de comparable n'aurait été possible.

Je remercie ceux qui ont dirigé et encadré cette thèse. Marie-Hélène Massot qui a donné vie à un projet de thèse que je portais en m'accordant sa confiance, son soutien, ses encouragements, et en partageant sans retenue son savoir et son expérience. Laurent Terral et Emre Korsu qui m'ont conseillé avec une rigueur et un paternalisme exemplaire. Daniel Béhar ensuite, qui a été d'une aide utile à plusieurs reprises dans les choix d'orientation engagés par cette thèse.

J'exprime ma sincère gratitude envers Francis Aubert, Guy Baudelle, Laurent Davezies et Richard Shearmur pour avoir accepté de participer au jury de thèse ; mais aussi pour les conseils judicieux qu'ils ont pu me distiller.

Ma profonde reconnaissance à l'IFSTTAR qui a soutenu financièrement mon projet de thèse pendant trois ans, m'offrant aussi l'environnement et les conditions matérielles me permettant de mener à bien ce travail.

Le laboratoire Ville Mobilité Transport (LVMT) pour son accueil chaleureux et sans faille au sein de son équipe. Je remercie tout particulièrement et sans ordre précis : Ben, Matias, Alex, Anne A. et Anne J., Vincent L. et Vincent A., Virginie, Samuel, Olivier, Marianne O. et Marianne T., Yves, Manu, Marion, Nico, Aude, Benoît, Teddy, Philippe, Sandrine W., Cyril, Julie C. et Julie P., Laurent P., Gwendal, Caroline, Sophie, Hortense, Sandrine F. et Sandrine V. Mille excuses aux autres personnes que ma mémoire traitre ne saurait honorer mais qui ont été là eux aussi.

L'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP) pour avoir accordé une confiance renouvelée en mes qualités d'enseignant et m'avoir offert des rencontres intellectuellement stimulantes. Une pensée particulière à Françoise, Jean-François, Julien, Pascal, Sonia, Laure, Camille G. et Camille H., BH, Franck, Viviane, Nathan, Séverin, François…

Je remercie en outre d'autres personnes qui m'ont ouvert leur porte sans que je puisse toujours leur retourner la faveur : Philippe M. et Philippe S., Olivier C., Ludovic H., Magali T., Bernard F., Jérôme B., Carole D., Catherine M., Nathan B. et Martin K.

Surtout, une immense reconnaissance à ma femme, Tiphaine, qui n'a eu de cesse de me soutenir même dans les moments les moins agréables de ce travail chronophage. À mes parents, mon frère et ma sœur, à Gaëlle, à ma famille, pour leur confiance et leur affection à mon égard.

Enfin, je remercie celle qui m'a donné envie de faire de la recherche et de l'urbanisme alors que je n'étais encore qu'étudiant : Catherine Guy.

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE……5

- CHAPITRE 1 -
Le suivi des flux de richesses, un enjeu pour le développement territorial……..13

- CHAPITRE 2 -
La consommation de passage, un objet d'étude pour l'économie territoriale……..59

- CHAPITRE 3 -
La métropole francilienne, contexte propice à la consommation de passage……..…109

- CHAPITRE 4 -
Mesure de la consommation de passage dans une approche circulaire de l'économie
……161

- CHAPITRE 5 -
Consommation de passage et transferts interdépartementaux de richesses……199

- CHAPITRE 6 -
La consommation de passage, l'économie présentielle au service de l'intégration métropolitaine ?.....243

- CHAPITRE CONCLUSIF -
Des implications politiques et économiques à la reconnaissance de la consommation de passage……..291

ANNEXES……325

BIBLIOGRAPHIE……353

TABLES……375

TABLE DES MATIERES……379

Introduction générale

82% est la part de mon budget de consommation dépensée hors de mon département de résidence au cours des douze derniers mois[1] – charges fixes[2] (loyers, impôts…) et e-commerce exclus ! Si mes séjours touristiques dimensionnent en partie ce budget, mes pratiques ordinaires de consommation en constituent la majeure partie. Repas sur mon lieu de travail, loisirs, spectacles, *shopping* récréatif en sont les motifs les plus récurrents. Certes, ma situation résidentielle est singulière : mon domicile est situé aux frontières de trois départements et je travaille dans un quatrième. Pour singulière que soit ma situation, mes pratiques de consommation le sont moins. En effet, dans le cadre du quotidien des Franciliens, un déplacement de consommation sur cinq est motivé par un acte de consommation courante réalisé hors du département de résidence des personnes qui portent ces consommations. Sur l'année, cette pratique motive l'équivalent de 552 millions de déplacements[3]. Les consommations réalisées en dehors de nos territoires de résidence (commune, intercommunalité, département…), et ce, sans occasionner de nuitée sur place, est ce que nous nommons la « consommation de passage ».

Les occasions sont nombreuses pour qu'une personne soit, le temps d'un instant, un consommateur de passage. D'une part, les pratiques de consommation s'ancrent sur des lieux de vie variés qui ne se résument pas au seul lieu du domicile ; elles s'expriment aussi sur les lieux de résidence de la famille et des amis, de scolarisation des enfants ou encore sur le ou les lieux de réalisation de l'activité professionnelle. Tous ces lieux, pouvant ou non se situer en dehors du territoire de résidence, constituent autant d'endroits à proximité desquels peut être effectué un acte de consommation de passage. « Manger sur le pouce » à midi près de son travail (Monnet, 2010), faire des courses d'approvisionnement sur le trajet de retour au domicile avant

[1] D'après l'examen de mes relevés de compte et la constitution d'un tableau budgétaire d'octobre 2013 à octobre 2014.

[2] Les charges sont ici entendues comme l'ensemble des dépenses pré-engagées (gaz, électricité, impôts, loyer…).

[3] D'après nos calculs, à partir l'enquête globale transport (EGT) de 2010 et la sélection des motifs « achats », « spectacles », « loisirs » et « restauration hors domicile ».

de récupérer les enfants à l'école (Hani, 2009), réaliser des achats festifs de dernière minute à quelques centaines de mètres de chez les amis-hôtes, en constituent des exemples fréquents. D'autre part, les situations et lieux de transit sont devenus des endroits privilégiés de la consommation de passage (Michaud-Trevinal et Cliquet, 2002 ; Sabatier *et al.*, 2007 ; Boquet *et al.*, 2010) : la collation achetée en gare, les produits *duty-free* acquis à l'aéroport ou à bord de l'avion, les courses effectuées sur les aires d'autoroute… Enfin, si l'offre de consommation à destination des ménages se localise et s'organise au plus près de sa clientèle (Berry et Marchand, 1971 ; Aubert *et al.*, 2014), il existe cependant des biens et services rares – au regard de l'existence de seuils de rentabilité minimale et d'une hiérarchie spatiale des services et équipements commerciaux (Beaujeu-Garnier et Delobez, 1977 ; Metton *et al.*, 1984 ; Delage, 2012), ou au regard de la présence de ressources spécifiques et non transférables (Merenne-Schoumaker, 2003 ; Glaeser, 2011). Ainsi, l'acquisition d'un meuble, se rendre au cinéma ou pratiquer le surf peuvent être autant d'activités nécessitant une sortie du territoire de résidence sans nécessiter de nuitée à destination.

Le commerce a toujours été reconnu comme une fonction structurante de la ville et de son dynamisme (Beaujeu-Garnier et Chabot, 1963 ; Berry, 1971 ; Desse, 2001 ; Delaporte *et al.*, 2012 ; Delage, 2012), voire d'en être le principal levier de développement (Weber, 1921). L'évolution des aptitudes à la mobilité, caractérisée par une croissance généralisée de la vitesse de déplacement au cours des trente dernières années, a exacerbé la concurrence territoriale relative à la localisation de cette fonction économique. De ce fait, le « commerce » est devenu un sujet sensible pour les élus locaux responsable du fonctionnement et du rayonnement de leurs territoires : lutte contre le retrait de l'offre globale de services pour les territoires ruraux, préservation des densités commerciales face à la concurrence périphérique pour les centres urbains, souci de conserver l'emploi local et de contrôler l'usage de la ressource foncière pour les territoires périurbains (Constans-Martigny et Ruault, 2012), font partie des inquiétudes nourries sur cette fonction économique. Ces dernières traduisent la tension qui frappe les territoires à l'heure où toute captation de dépenses est importante et nécessaire pour animer et sauvegarder l'activité économique locale et le peuplement du territoire.

C'est précisément parce que la captation de dépenses de consommation est un levier de développement économique que la consommation de passage pourrait être reconnue comme un moyen pour les territoires d'ouvrir de nouveaux débouchés à leur économie marchande et de créer ainsi de l'emploi et des conditions propices au développement territorial. Comment pourrait-on expliquer autrement le développement économique d'une commune du périurbain

francilien comme Villiers-en-Bière ? Villiers-en-Bière dispose en effet de 5 000 emplacements de parking, accueille 1 800 emplois du commerce de détail et des services aux particuliers, et ce pour 215 habitants à l'année. Pour autant, aucun hébergement ou site touristique n'y est identifié ; seul un grand centre commercial est installé sur la commune, comptant 66 000 m² de surfaces de vente partagés par 88 enseignes commerciales. En 1986, le centre commercial de Villiers-en-Bière fut le plus grand d'Europe. La destinée de la commune s'est écrite au regard de sa promixité à Paris et de son accessibilité routière de premier rang : présence d'un accès à l'autoroute A6 (Paris-Lyon) et d'un autre à la nationale 7 (Paris-Menton). Cette commune a placé la consommation de passage et la captation de demande finale au rang de moteur de son développement économique. Villiers-en-Bière, en retour, est devenue l'une des plus petites communes de France à mettre à la disposition de ses habitants une piscine municipale et un court de tennis[4].

La consommation de passage n'affectera sans doute pas de la même manière les petits et les grands territoires. Une plus grande étendue permet d'atteindre plus facilement la diversité économique et est reconnue comme plus à même d'embrasser la diversité des pratiques de consommation (Tiebout, 1961 ; Aydalot, 1985 ; Lémelin, 2008). Pour autant, en abordant le territoire ainsi que nous le faisons dans ce travail, c'est-à-dire en tant qu'espace politique au sein duquel des acteurs locaux s'organisent pour le développer, nous devons concéder l'existence de territoires de diverses tailles : arrondissements, communes, intercommunalités, pays, départements… Des territoires de constitution ancienne ou nouvelle dont la légitimité s'est consolidée au cours des dernières décennies, car non seulement les lois de décentralisation ont confié des compétences et des moyens aux collectivités territoriales pour s'administrer elles-mêmes, mais aussi, car désormais une partie des espoirs de croissance des territoires se fonde sur une meilleure gestion territoriale des facteurs de production (main d'œuvre, capital, foncier…) (Talandier et Davezies, 2011; Baudelle *et al.*, 2011 ; Veltz, 2012). L'OCDE préconise ainsi à la France de « *tirer le meilleur parti de la décentralisation* » pour gagner sur le plan de la compétitivité[5]. Or, les territoires infranationaux, à la fois légitimes et compétents pour agir en matière de développement, sont hautement susceptibles d'être concernés par la consommation de passage. De taille souvent insuffisante pour garantir la diversité économique

[4] Le règlement d'accès aux équipements stipule clairement que les équipements sont « réservés *aux habitants de Villiers-en-Bière, à leurs ascendants et descendants directs* » et leurs invités dans la limite d'une personne pour le court de tennis et de deux personnes par foyer pour la piscine.

[5] L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques a fait part de cette préconisation dans son rapport de juillet 2014, « France – Redresser la compétitivité », de la Série "Politiques meilleures".

des demandes des acteurs, ils constituent des espaces ouverts et parcourus de flux, dont ceux de la consommation de passage.

L'économie territoriale est fondamentalement l'économie d'un système ouvert sur l'extérieur. Ce constat constitue le fondement de la théorie de la base économique, théorie qui confère aux échanges entretenus avec l'extérieur un rôle de moteur du développement économique. Néanmoins, des années 1930 jusqu'à la fin des années 1990, les échanges considérés par la majorité des travaux scientifiques ont concerné les seules exportations. La consommation des ménages était alors considérée comme non-motrice du développement car induite par les revenus issus de l'activité exportatrice, et définie par son rôle dans la satisfaction locale des besoins exprimés par les habitants (Williams, 1997 ; Markusen, 2007). Intuitivement, cette acception peut faire sens si l'on considère une région de taille importante : les échanges avec l'extérieur se produisent plus aisément par l'import/export de biens et services que par l'import/export de consommateurs. Pour autant, cette acception ne résiste pas aux réalités économiques de régions et territoires de faible étendue. Par exemple, une région pourvue de faibles avantages productifs admet une faible capacité d'exportation des biens et services ; cette même région peut toutefois être dotée d'aménités naturelles[6] très attractives auprès d'une population de touristes et être ainsi en situation non pas d'exporter des biens et services mais d'importer une demande finale. Le renouvellement récent de la théorie de la base a entériné cette perception de la réalité territoriale et étendu le rôle de levier de développement à d'autres types d'échanges avec l'extérieur que les seules exportations. Les transferts de l'État via l'emploi public (Aydalot, 1985; Summers et Hirschl, 1985; Polèse et Shearmur, 2009), les pensions de retraite et les revenus des nouveaux habitants versés au titre d'une participation au système productif d'un autre territoire (Hodge, 1991; Vollet, 1997; Markusen, 2007; Davezies, 2008) ou encore les transferts sociaux (Davezies, 1984, 2008) constituent autant d'échanges entre les territoires intégrés aujourd'hui dans l'analyse de l'économie territoriale et de sa dynamique spatiale. Parmi les nouveaux moteurs ainsi identifiés, une attention particulière a été accordée à la consommation des ménages, sous l'appellation « théorie de la base de consommation » outre-Atlantique et sous l'appellation « économie présentielle » plus près de nous.

La théorie de la base de consommation considère que les activités servant la demande finale jouent un rôle économique moteur lorsqu'elles améliorent la propension à consommer

[6] Les aménités naturelles renvoient aux différents agréments que la nature offre gracieusement : la montagne, la mer, la forêt…

localement des habitants – selon l'hypothèse que plus de dépenses locales occasionnent plus d'activité commerciale pour le territoire – ou qu'elles permettent d'attirer de nouveaux habitants ou consommateurs – selon l'hypothèse que la captation de nouveaux clients crée un surplus de demande finale favorable à l'activité commerciale (Markusen, 2007 ; Markusen et Schrock, 2009). Cette double entrée est aussi intégrée dans le concept d'économie présentielle mobilisé dans les travaux de recherche francophone. Il désigne l'activité économique occasionnée par les dépenses des personnes présentes dans un territoire, qu'elles y résident ou non (Davezies et Lejoux, 2003; Terrier, 2007; Talandier, 2013; Vollet *et al.*, 2014; Aubert *et al.*, 2014). C'est en 2005, à l'aune des premières mesures de la population présentielle – c'est-à-dire la mesure du peuplement effectif jour par jour – que le concept a pris de l'importance (Terrier, 2007 ; Lejoux, 2011). Depuis la fin des années 1990, une attention particulière est ainsi accordée à l'importation de demande finale[7] comme vecteur de développement territorial et la littérature scientifique abonde de travaux menés principalement sur l'impact du tourisme, en France (Vollet, 1998 ; Lejoux, 2002 ; Terrier, 2007 ; Lapeyronnie, 2009 ; Vacher et Vye, 2011) comme à l'étranger (Fletcher, 1989 ; Archer, 1996 ; Stynes, 1997 ; Greiner et al, 2004 ; De la Mata et Llano-Verduras, 2011). Comparativement, la consommation de passage, telle que nous la définissons, est très peu documentée. Elle n'a été en effet l'objet à ce jour que d'analyses thématiques relevant de la géographie du commerce et concernant l'attractivité des grands équipements commerciaux, ou encore d'analyses des pratiques de loisirs ou d'études d'impact isolant le consommateur en visite (Crompton et al., 2001 ; Barget et Gouguet, 2011 ; Vollet et Vial, 2013).

Par ailleurs, la consommation de passage n'impliquant pas de changement de résidence, elle est dominée par des déplacements de portée spatiale modérée réalisés dans des zones d'emploi et de peuplement existants. L'analyse de la consommation de passage pourrait constituer de ce fait un angle d'étude particulier et inédit du fonctionnement interne des métropoles[8]. Ces dernières constituent en effet un contexte propice à la consommation de passage, caractérisé tout autant par une dispersion des lieux de vie que par la présence d'infrastructures de transport impliquant des situations de transit et garantissant aux territoires une bonne voire accessibilité aux équipements et services rares et à rayonnement régional, voire national. Dans la quasi-totalité des travaux existant aujourd'hui, le fonctionnement interne des métropoles a été saisi et analysé à travers les échanges et les flux relatifs à leur fonction

[7] D'autres travaux parlent également d'un « pouvoir d'achat importé » (Korsu, 2000) ou plus généralement de dépenses captées de l'extérieur (Williams, 1997 ; Vollet, 1997 ; Davezies et *al.*, 1999 ; Davezies et Korsu, 2000).
[8] Les métropoles désignent de très grandes agglomérations urbaines et leur assise territoriale (cf. chapitre 3).

productive, c'est-à-dire : les navettes domicile-travail, les migrations résidentielles ou l'immigration (flux de main d'œuvre) – les transferts d'établissements ou les échanges financiers (flux de capitaux) – le fret de marchandises (flux de produits) – les voyages d'affaires ou les échanges téléphoniques (flux de connaissance) – ou encore les arrivées touristiques (afflux de clientèle). Le fonctionnement interne des métropoles est ainsi analysé par des échanges interterritoriaux qui participent notamment d'un processus d'intégration métropolitaine où l'économie d'un territoire inframétropolitain est étroitement dépendante de l'économie du reste de la métropole.

Notre travail de thèse est conçu dans le prolongement des travaux engagés par l'économie présentielle, avec pour originalité l'introduction de la consommation de passage dans l'analyse du fait économique métropolitain. Il repose à cet effet sur la validation de deux hypothèses de recherche :

(1) la consommation de passage serait au niveau des territoires inframétropolitains un facteur de développement économique au même titre que peut l'être le tourisme ;

(2) la consommation de passage serait une force d'intégration métropolitaine par le jeu des ajustements offre-demande qui se produisent conjointement sur le marché des biens et services et celui des facteurs de production (Shearmur et Motte, 2008).

Pour tester ces deux hypothèses, cette recherche prend la région parisienne pour terrain d'étude. L'Ile-de-France offre plusieurs avantages. En premier lieu, la métropole parisienne dispose d'un statut de métropole incontesté au niveau international, là où d'autres villes françaises sont moins formellement identifiées. Par ailleurs, le processus de métropolisation y est sans doute beaucoup plus avancé que dans toute autre « métropole française » et les conditions (citées précédemment) à l'émergence d'une consommation de passage y sont réunies. Ensuite, l'Ile-de-France est forte d'un marché de plus de 10 millions d'habitants, et historiquement pionnière dans l'évolution des modes de consommation et l'expérimentation de nouveaux concepts commerciaux (cf. chapitre 3). Enfin, c'est une région pour laquelle les données quantitatives sont en qualité et en quantité suffisantes pour déployer une démarche méthodologique pour tester empiriquement nos hypothèses.

Notre objet de recherche tient en effet à une facette de l'économie présentielle qui est aujourd'hui mal identifiée et pour laquelle nous ne disposons pas d'évaluation chiffrée : la consommation de passage. Le tourisme, plus visible en raison du changement temporaire de lieu de résidence qui l'accompagne, n'est pas pour autant le seul vecteur de transferts de

demande finale entre territoires. La consommation de passage constitue une autre facette des transferts de demande finale qui ne laisse en revanche que peu de traces car la présence des consommateurs sur le territoire est plus éphémère. Pour évaluer les flux monétaires générés par la consommation de passage et pallier à l'absence de données disponibles en la manière, nous avons construit un modèle d'estimation de flux monétaires relatifs d'une part à la dépense de consommation de passage des ménages franciliens, et d'autre part à l'allocation des rémunérations salariales générées par celle-ci. L'échelle territoriale d'analyse retenue est le département en raison de contraintes d'échantillonnage des données mobilisables : notre objet de recherche est donc la consommation de passage interdépartementale. C'est à l'aune de ce modèle que nous vérifierons la pertinence et la prégnance de nos deux hypothèses de recherche.

Pour assurer le bon déroulement de notre démonstration théorique et empirique, cette thèse suit un plan en sept chapitres.

Les trois premiers chapitres sont consacrés à une démonstration théorique visant à justifier la pertinence du concept de « consommation de passage » comme objet de recherche pour l'économie territoriale dans un contexte métropolitain.

(Chapitre 1) Dans le cadre d'une approche circulaire de l'économie et l'enjeu du suivi géographique des richesses qu'elle implique, ce chapitre justifie de la pertinence d'une extension de l'analyse des flux au cas particulier de la consommation de passage. Les progrès récents dans le suivi des richesses ont en effet révélé le rôle insoupçonné de certains facteurs pour le développement territorial : la consommation de passage pourrait en être un autre à révéler.

(Chapitre 2) Les théories explicatives du développement territorial et les concepts s'y référant sont ici mobilisés pour positionner scientifiquement le rôle spécifique que pourrait avoir la consommation de passage. Trois points sont abordés, tous relatifs à la reconnaissance de la consommation comme fonction économique moteur de développement : i) nous mobilisons la théorie de la base de consommation et le concept de propension à consommer localement, ii) l'économie présentielle et la notion de surplus de demande émanant des personnes présentes, iii) la fonction de consommation des grandes villes et sa contribution à leur croissance. En s'insérant dans ces cadres théoriques, la démonstration soutient la pertinence du concept de « consommation de passage » face aux concepts officiels existants (touriste, excursionniste) pour éclairer une analyse de l'importation de demande finale – c'est-à-dire la captation de dépenses des consommateurs qui visitent un territoire donné.

(Chapitre 3) La métropole francilienne est ici présentée comme un contexte territorial propice à la consommation de passage tant en raison de facteurs favorables aux échanges interterritoriaux de toute nature qu'en vertu d'évolutions plus spécifiques au commerce et aux pratiques de consommation.

Les trois chapitres suivants abordent la démonstration empirique de nos deux hypothèses de recherche.

(Chapitre 4) Nous présentons ici la méthodologie présidant à l'élaboration de notre modèle de suivi circulaire des richesses, introduites et générées par la consommation de passage interdépartementale en Ile-de-France. Nous mobilisons à cet effet trois bases de données : l'enquête budget des familles (BDF) de 2006 afin de documenter les spécificités relatives aux structures de consommation des ménages franciliens, l'enquête globale transport (EGT) de 2010 pour assurer la ventilation spatiale des dépenses par l'intermédiaire des déplacements de consommation répertoriés, la déclaration annuelle de données sociales (DADS) de 2010 en vue d'identifier la masse salariale générée des activités stimulées par les dépenses de consommation suivies par le modèle.

(Chapitre 5) Une première phase de l'analyse de la consommation de passage porte sur les pratiques de consommation – abordée par les flux réels de consommateurs – et les transferts de richesses qui en résultent – tels qu'estimés par le modèle *ad hoc*. Nous apportons ici des éléments de réponses à de multiples questions gravitant autour de l'objet de recherche et relatives i) aux déterminants de la consommation de passage, ii) à la résistance des marchés domestiques, iii) à l'importance des transferts de richesses induits par la consommation de passage, iv) à l'identification des principaux départements bénéficiaires de la consommation de passage.

(Chapitre 6) Une seconde phase finalise notre approche circulaire de l'économie en observant ce qu'il advient des emplois et des salaires générés par l'économie présentielle. Une mesure de l'impact spécifique de la consommation de passage sur le développement territorial et sur l'intégration métropolitaine des départements franciliens est finalement dressée.

Nous terminons ce travail de thèse par un chapitre conclusif dédié aux implications politiques et économiques des résultats établis, en discutant successivement i) la place de Paris dans l'intégration métropolitaine, ii) la tension entre concurrence et synergie territoriale au sein de la métropole iii) la considération qui peut être faite de la consommation de passage pour le développement territorial.

- Chapitre 1 -
Le suivi des flux de richesses, un enjeu pour le développement territorial

« *La géographie de la circulation est un chapitre de la géographie humaine et l'un des plus essentiels.* » (Cavaillès, 1940, p.170)

Introduction

L'hypothèse de la consommation de passage repose sur l'idée que le « flux réel » des consommateurs qui entrent et qui sortent des territoires, au cours de déplacements aussi bien ordinaires qu'exceptionnels, anime en retour un « flux monétaire » utile aux territoires qui le captent et le valorisent localement. Cette hypothèse s'inscrit plus largement dans la problématique de la circulation des richesses et la recherche de leviers d'action pour développer les territoires. Si la vie économique peut être synthétisée, sur le plan théorique, au travers d'un mouvement circulaire qui unit les agents économiques à des marchés spécifiques, la construction d'outils comptables pour suivre le mouvement des richesses reste imparfaite dans la pratique. Autant la comptabilité nationale parvient à le faire à l'échelle d'un pays, autant il n'existe pas d'outils stabilisés à des échelles infranationales, là où les flux interterritoriaux sont les plus forts. À défaut d'une comptabilité territoriale performante, des applications récentes de la théorie de la base ont permis de chiffrer différentes sources de revenus jusque-là méconnues. Par notre hypothèse de recherche, nous suggérons qu'une source de développement territorial supplémentaire puisse s'y ajouter avec le cas de la consommation de passage.

Afin de replacer notre recherche dans son cadre théorique et dans la problématique de la circulation des richesses, nous développons notre argumentaire autour de quatre sous-parties. Tout d'abord, nous abordons le territoire en tant qu'espace de pouvoir préoccupé par des objectifs de développement (I). Nous verrons ensuite que la complexité du fonctionnement circulaire de l'économie, et la recherche de leviers d'action pour les territoires, rendent utile de dissocier les différentes sources de revenus, notamment selon un critère d'exogénéité (II). Toutefois, l'état de la comptabilité territoriale aujourd'hui ne permet pas de quantifier aisément les différentes sources de revenus qu'il nous a été possible d'identifier par le cadre théorique ; et ce, en raison notamment des difficultés à saisir les flux interterritoriaux de richesses (III). Nous relèverons néanmoins qu'une meilleure compréhension des flux de richesses est désormais possible grâce au renouvellement de la théorie de base et de ses solutions applicatives (IV).

I. Les territoires et leur quête de développement

Des luttes de pouvoir s'engagent entre les hommes afin d'obtenir l'autorité sur l'environnement qui les entoure : en ce sens, le territoire constitue une expression de cette lutte. Pour autant les hommes ne se contentent pas de s'approprier l'espace géographique, ils y projettent également leurs attentes et y définissent des perspectives de développement. Or, dans

un monde où les systèmes économiques s'interpénètrent de plus en plus, l'intégration des espaces les uns aux autres a transformé les manières d'être et de faire des acteurs territoriaux.

I-1. Le territoire comme « *technologie politique* »

La définition du territoire en sciences sociales fait l'objet d'inépuisables débats en France (Lacour 1996 ; Méo 1998 ; Moine 2006 ; Fournier 2007 ; Vanier 2009). Depuis le début du 21e siècle, une littérature abondante vient discuter pêle-mêle de l'existence de « dynamiques territoriales », d'une « économie territoriale », d'une « ressource territoriale » ou encore de « gouvernances territoriales ». La popularité du concept et de ses déclinaisons ont même conduit à la formation en 2010 d'un collège international des sciences du territoire (CIST) en vue d'organiser un nouveau champ disciplinaire. En 2013, à l'occasion d'un séminaire de la DATAR[9], Bernard Pecqueur, pour qui le territoire constitue un objet d'étude privilégié depuis près de 30 ans, concédait pourtant ne jamais en voir véritablement vu un de ses yeux. Il faut reconnaître que la question sémantique n'est de toute évidence pas tranchée.

Qu'est-ce qu'un territoire ? On peut y rechercher un espace vécu, de nature mouvante, ou faire référence aux frontières instituées des découpages administratifs (Lacour 1964 ; Méo 1998 ; Pecqueur 2005 ; Vanier 2010). Il peut également être petit et de proximité, à l'image du quartier, ou vaste et éloigné comme la communauté européenne (Baudelle *et al.* 2011). L'appartenance d'un individu à un territoire ne serait en outre pas exclusive mais ouverte à la multiterritorialité (Munoz, 2004). De surcroît, il embrasserait une nature symbolique et identitaire (Méo, 1998) qui rend possible son abstraction sous la forme de territoires virtuels (Galland 1999 ; Bertacchini 2003).

« *Des territoires sont en construction, ils ne sont pas bornés ou, tout au moins, leurs frontières sont souples et mouvantes, ils se définissent et se structurent progressivement sans qu'il soit possible encore de les identifier et encore moins de les gouverner.* » (Bertacchini 2003, p.2)

Comprenons que le concept s'ouvre à des champs d'appropriation variés et qu'il nous appartient de nous positionner sur le sujet, non pas pour trancher le débat, mais pour délimiter un cadre théorique qui nous est utile à la problématisation de notre recherche. Par territoire, nous identifions ces espaces de pouvoir qui ont émergé, et émergent encore, au sein des nations, par la mobilisation d'acteurs en leur sein, et la reconnaissance de leur légitimité à agir. Ces espaces peuvent être anciens mais leur pouvoir et leur légitimité plus récente comme c'est le

[9] Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR)

cas des communes ou des régions administratives en France. D'autres sont plus récents, nés d'évolutions législatives, à l'instar des intercommunalités ou de certains « territoires de projet » (parcs naturels régionaux, pays, périmètres des contrats de développement territorial). Enfin, d'autres encore se construisent de façon plus informelle, sur un périmètre à enjeu particulier, appelant des coopérations entre les acteurs de territoires existants et concernés par cet enjeu. C'est par exemple le cas en Ile-de-France du Grand Roissy, qui réunit des collectivités soucieuses de l'aménagement des futures gares ferroviaires du Grand Paris Express[10], ou encore de la Vallée scientifique de la Bièvre, qui associe acteurs publics (communes, intercommunalités, universités…) et privés (hôpitaux, recherche et développement…) depuis plus de 10 ans autour de projets communs.

Sans ignorer les dimensions économiques, sociales, patrimoniales ou encore environnementales qui le caractérisent, nous attachons notre définition du territoire au registre de l'action car le développement territorial, dont nous discutons par la suite (cf. infra), puise selon nous ses fondements dans la volonté d'intervenir pour améliorer les conditions de vie au sein d'un espace géographique où s'exercent des moyens d'action. Nous nous inscrivons à cet égard dans une approche du territoire comme espace de pouvoir (Raffestin 1980 ; Sack 1983 ; Jean 2006 ; Vanier 2010 ; Elden 2013). Outre-Atlantique, le concept de territoire est peu utilisé mais nous y voyons une proximité avec la notion de *community*. Le *Community Economic Development* (CED) prend en effet pour objet d'étude les communautés d'acteurs qui partagent un même environnement, doté de frontières politiques, géographiques, sociales et économiques, et au sein duquel s'opèrent des échanges (Shaffer *et al.* 2004). Dès lors, si l'on considère la territorialité comme l'action d'influencer, d'affecter ou de prendre le contrôle des choses, des personnes et des relations par la délimitation et l'affirmation d'un pouvoir sur un espace géographique (Sack 1983 ; Jean 2006 ; Elden 2013), alors l'espace géographique ainsi déterminé n'est autre que le territoire tel que nous nous en donnons la définition[11].

« *Territory should be understood as a political technology, or perhaps better as a bundle of political technologies. Territory is not simply land, in the political economic sense of rights of use, appropriation, and possession attached to a place; nor is it a narrowly political-strategic*

[10] Le Grand Paris Express est le nom donné au projet de métro-automatique prévu à l'horizon 2030 en Ile-de-France.

[11] Avec la globalisation, relevons que l'espace géographique sous le contrôle d'un pouvoir politique – celui des multinationales ou des agences de renseignements par exemple – n'est plus aussi nettement contigu et délimité que par le passé (Elden, 2005).

question that is closer to a notion of terrain. Territory comprises techniques for measuring land and controlling terrain. » (Elden 2013, p.322)

Pour reprendre l'expression de Stuart Elden, le territoire peut ainsi être entendu comme une technologie politique, c'est-à-dire un ensemble de connaissances et de savoir-faire pour réguler et aménager un espace donné[12]. Par cette définition, il est possible d'interpréter l'effervescence nouvelle pour le territoire comme la manifestation d'une montée en compétence d'un nombre croissant d'acteurs locaux. Il est par ailleurs évident « *qu'on parle différemment du territoire en France depuis les lois de décentralisation de 1982*[13] ». L'emprise spatiale d'un territoire est alors de nature mouvante mais le changement peut être particulièrement lent. L'ancienneté du maillage administratif français est là pour nous le rappeler. *A contrario*, d'autres types de territoires ont des périmètres plus flexibles. Il s'agit par exemple des territoires de projet évoqués précédemment (pays, PNR…) qui, sur la base d'une coopération interterritoriale, vont produire de nouvelles formes de régulation et de coordination politiques à une échelle tout aussi nouvelle. Par cette définition, les constructions statistiques qu'on peut se donner pour appréhender la géographie restent de l'ordre de l'instrument. Les zones d'emploi[14], les bassins de vie[15] ou les aires urbaines[16] ne sont pas assimilables à des territoires. Ces espaces peuvent le devenir mais pas avant qu'ils ne fassent l'objet d'une appropriation et de revendications de pouvoir. À ce titre, le Grand Paris est peut-être en passe de basculer de l'un à l'autre et de finalement devenir un territoire à part entière. En outre, par cette définition, on écarte tout type d'ancrage immuable des populations en leur sein. Un individu peut construire simultanément et/ou alternativement son destin au sein de plusieurs territoires ; ce qui tend d'ailleurs à relativiser l'idée d'un territoire de résidence unique.

Enfin, les périmètres administratifs, que l'on peut juger dépassés par la réalité des dynamiques socio-économiques, n'en demeurent pas moins des territoires. Ce sont des espaces

[12] Le politique est alors entendu au sens large et ne concerne pas exclusivement les élus politiques. Tous les agents qui intentionnellement régulent les pratiques au sein d'un espace géographique mobilisent le territoire comme technologie politique.

[13] Commentaire de Bernard Pecqueur, à l'ouverture de la table ronde « Construire un territoire pour le futur » du colloque de l'ASRDLF, le mardi 8 juillet 2014.

[14] Une zone d'emploi est délimitée par groupement contigu de communes en vue de contenir l'essentiel des navettes domicile-travail des actifs résidents.

[15] A partir d'une liste d'équipements et de services jugés d'utilité courante, le bassin de vie est, par regroupement contigu de communes, la plus petite unité spatiale au sein de laquelle un habitant est censé pouvoir subvenir à l'ensemble de ses besoins courants.

[16] L'aire urbaine est un groupement contigu de communes témoignant de l'influence d'une ville. Elle se construit à partir d'une unité urbaine concentrant au moins 10 000 emplois, appelée pôle urbain, et les communes dont au moins 40% des actifs résidents occupent leur emploi dans le pôle urbain et les autres communes déjà rattachées à l'aire urbaine.

investis, revendiqués et où se construit l'action publique. Leur existence influence et affecte la décision des agents économiques (Newman 2006 ; Mangin 2014) : une politique fiscale avantageuse pour les entreprises ou la mise à disposition de réserves foncières sont en mesure d'influencer le choix d'implantation d'une entreprise, la carte scolaire met des frontières au choix d'une école, la disponibilité ou l'indisponibilité de logements sociaux là où flambent les prix immobiliers en affecte l'accès pour les ménages modestes… Les territoires offrent ainsi des moyens réels et légitimes de poursuivre l'intérêt collectif ; bien qu'une confrontation permanente des légitimités s'exerce entre eux.

I-2. Le développement des territoires comme horizon politique

En considérant les territoires comme des technologies politiques, il faut comprendre qu'à contexte et objectif communs, ils ne partagent ni les mêmes connaissances ni les mêmes savoir-faire. En outre, les ressources qu'ils sont susceptibles de valoriser ne sont pas équivalentes ni en quantité ni en qualité, certaines d'entre elles par ailleurs ne sont pas identifiées ; de plus la compétence des acteurs territoriaux pour les valoriser est elle-même inégale. En définitive, la nature des difficultés et des attentes qui se font entendre varie d'un territoire à un autre ; or les acteurs locaux disposent du pouvoir et de la légitimité pour y apporter des réponses spécifiques à chacun.

« *Il ne s'agit pas seulement de marquer, de construire des territoires, mais de les développer*. » (Jean 2006, p.466)

Dès lors qu'on accepte la définition du territoire en tant que technologie politique, il est possible de définir le développement territorial comme un état de convergence des indicateurs territoriaux avec une situation socio-économique projetée politiquement. Le développement territorial prend en ce sens la forme d'un processus, dont on saisit l'état d'avancement, au regard d'indicateurs territoriaux, et comparativement à un état initial jugé insatisfaisant. Il y aurait alors autant de développements possibles que d'horizons politiques à atteindre. Ceci expliquerait que la « croissance », en tant que progression de la création locale de richesses, ne soit ni une condition suffisante (Baudelle *et al.* 2011), ni une condition obligatoire (Talandier 2007 ; Davezies 2007), pour qu'un territoire se développe.

En France, la question du développement est longtemps demeurée une prérogative d'État au titre de l'aménagement du territoire. Les programmes d'action régionale mis en place en 1955 visaient à spatialiser la planification économique nationale. En 1964, les membres des premières Commissions de Développement Économique Régional (CODER), qui épaulaient le

préfet de Région, étaient en grande partie désignés par l'État. Le sous-développement d'une région se caractérisait alors par un retard de modernisation du tissu économique, un déficit de croissance, un solde migratoire négatif, ou encore un revenu par habitant en dessous de la moyenne nationale (Chiva 1958 ; Gravier 1958). Les actions à destination des régions se sont en retour orientées vers le soutien du développement industriel, de la modernisation agricole et de tout ce qui pouvait concourir au rééquilibrage productif du territoire national. L'approche est spatiale, avec des régions supports de spécialisations économiques. À l'époque, l'horizon politique est porté par l'État et non par les régions en tant que territoire.

« L'espace n'existe pas en tant que tel, il n'est qu'une contrainte de coût qui peut limiter, différer le processus d'intégration ou lui donner une forme particulière. » (Aydalot, 1985)

À mesure que le processus de décentralisation va s'engager, les collectivités locales vont assumer une responsabilité directe auprès des populations sous leur juridiction et vont ainsi pouvoir se construire en tant que territoires. La substitution progressive du terme de « développement régional » par celui de « développement territorial » traduirait la nécessité de diversifier la notion de développement (Jean, 2006). Il n'est en effet plus question de planifier l'économie nationale et de la projeter sur une carte, mais de confier une plus grande liberté d'initiative à des territoires infranationaux. Saisir cette liberté, c'est construire des horizons politiques pour chaque territoire et, en agissant de la sorte, s'engager sur le chemin d'un développement protéiforme. En outre, deux dynamiques participent aujourd'hui de la démultiplication et du renforcement des initiatives de développement territorial. Tout d'abord, le cadre juridique s'est ouvert à de nouvelles modalités d'action (voie contractuelle, partenariats public-privé, intercommunalité, programmes européens…) conduisant à la définition de nouveaux territoires de régulation (parcs naturels régionaux, quartiers sous contrat de ville…) et à l'élargissement de la sphère des acteurs territoriaux (Jouve et Lefèvre 2002 ; Baudelle *et al.* 2011). Par ailleurs, le processus de métropolisation conduit les États à reconsidérer leurs attentes et leurs interventions vis-à-vis des grandes villes ; ces dernières affirment leur autorité en retour (Le Galès, 2003). Au final, cette montée en compétences des territoires s'accompagne d'un besoin de connaissances et de savoir-faire renouvelés, et d'un déclin en France du concept de développement régional.

« *De manière excessive, on pourrait dire que le développement régional s'est dissout dans l'atmosphère.* » (Lacour 2006, p.325)

Avec une telle définition du développement territorial, il est alors compréhensible que la « boîte à outils » soit particulièrement riche et diversifiée. Dans la littérature scientifique, il est

ainsi possible d'identifier différentes approches. Certaines privilégient la santé des affaires, d'autres la santé des populations, d'autres encore le processus à l'état de développement (Pecqueur 2005 ; Talandier et Davezies 2009 ; Kahn 2010 ; Baudelle *et al.* 2011 ; Lajarge 2011).

La thèse qui motive ce travail de recherche suggère que la consommation de passage est une réelle source de revenus pour les territoires. Par les revenus, nous adoptons une approche qui ne saurait rendre compte du développement territorial sous toutes ses dimensions. L'enrichissement des populations locales est cependant un horizon politique récurrent, pour ne pas dire « constant », des initiatives de développement ; c'est à ce titre que la consommation de passage est abordée dans notre travail.

I-3. L'intégration métropolitaine comme problématique d'un partage technologique

Parmi les enseignements tirés de la crise de 2008, une révélation majeure tient à l'affirmation d'un état d'interpénétration des marchés sans précédent. Par rebond, l'une des grandes questions politiques qui s'en est dégagée tient à la faisabilité ou non d'une régulation des marchés financiers à l'échelle mondiale. En guise de première réponse, le Premier ministre anglais, David Cameron, a déclaré, en marge du G20 de juin 2012, qu'il serait ravi d'accueillir les riches Français qui ne souhaiteraient pas assumer l'imposition à 75% de leurs revenus tel qu'annoncé par le président de la République, François Hollande. Certes, il ne s'agissait pas alors de finance internationale mais la réponse d'outre-Manche montre combien une régulation interterritoriale peut-être rendue délicate, en particulier lorsque les idéologies politiques s'opposent. Il persiste ainsi une tension récurrente entre la permanence des clivages politiques, parfois anciens, et la recherche de moyens de les dépasser.

Pour les territoires infranationaux, une régulation interterritoriale est sans doute moins difficile à mettre en place. En premier lieu, le spectre des idéologies politiques et culturelles est plus étroit qu'entre nations. En second lieu, l'économie des territoires est autrement plus dépendante des échanges interterritoriaux qu'une nation, au point qu'il n'est pas toujours possible de résoudre un problème local en agissant localement. Or, cette impossibilité qu'ont certains territoires à gérer seuls les problèmes qui les touchent est portée notamment par le processus de métropolisation. En anticipant sur le chapitre 3, qui introduit le concept de métropole, notons que la métropolisation est un processus qui affecte les territoires urbains et qui se caractérise, entre autres choses, par une forte concentration spatiale de la vie économique et sociale dans l'environnement des grandes villes d'une part et par l'accroissement en retour

des échanges entre les villes et leur environnement d'autre part. Pour les municipalités des grandes villes, ce processus rend ingérables des problèmes tels que la congestion des réseaux de transport, la pollution atmosphérique ou encore l'inflation des prix immobiliers. Par des mécanismes économiques, la métropolisation produit ainsi de l'intégration spatiale, dans laquelle des territoires plus ou moins voisins se retrouvent liés entre eux. Des besoins amplifiés de gouvernance interterritoriale et de production de nouveaux territoires de régulation en découlent (Jouve et Lefèvre 2002).

Afin de nommer l'intégration spatiale qu'impulse le processus de métropolisation, le concept d'intégration métropolitaine a été mobilisé par quelques auteurs. Il traduit le plus souvent le phénomène d'inclusion d'un espace au sein d'un même système métropolitain (Centi 1996 ; Collin 1998 ; Shearmur et Motte, 2008 ; Estèbe 2009 ; Sohn and Walther 2009 ; Le Néchet 2012) ; parfois il ne considère que l'inclusion de cet espace dans le territoire d'une institution métropolitaine (Pinson, 2006). Cette intégration métropolitaine est principalement saisie par l'intermédiaire des navettes domicile-travail (Centi 1996 ; Sohn et Walther 2009 ; Le Néchet 2012) mais s'ouvre également à des approches élargies des échanges économiques[17]. En s'inspirant du travail de Centi (1996), on peut décliner au moins trois types d'intégration spatiale observables dans les systèmes métropolitains :

- L'intégration fonctionnelle – lorsque les échanges sont dissemblables en raison d'une spécialisation économique des différents territoires intégrés. Les échanges entre une « commune-dortoir » et une commune en excédent d'emplois en sont un exemple ;
- L'intégration relationnelle – lorsque les échanges sont semblables en raison de l'homogénéité des structures socio-économiques entre deux territoires connectés. Lorsque des quartiers chics d'une ville se prolongent en banlieue, la logique d'intégration entre l'arrondissement et la commune de banlieue relève plutôt d'une intégration relationnelle.
- L'intégration institutionnelle – lorsque les échanges procèdent d'une mise en commun de tout ou partie des technologies politiques propres à plusieurs territoires, sous la

[17] Le cas des systèmes productivo-résidentiels (SPR), identifiés par Magali Talandier et Laurent Davezies (2011), peut être une autre façon de délimiter les systèmes métropolitains. Les SPR décrivent en effet les relations d'interdépendances qui s'opèrent entre des espaces productifs, d'où s'échappent des flux de richesses, et des espaces résidentiels et touristiques, où se fixent les flux de richesses émanant des premiers. Ces flux sont saisis par l'intermédiaire des navettes domicile-travail, de la mobilité résidentielle des retraités et de la localisation des résidences secondaires.

forme d'une institution territoriale englobante. C'est le principe de l'intercommunalité en France.

Il faut préciser que l'intégration fonctionnelle et/ou relationnelle précède a priori l'intégration institutionnelle (Sohn and Walther, 2009). Différents territoires se retrouvent ainsi unis par un destin commun, la « bonne forme » des uns assurant la « meilleure forme » des autres et vice-versa. Les territoires affectés peuvent alors perdre de leur cohésion interne.

« *Alors que sa figure de banlieue ouvrière s'accompagnait d'une solidarité sociale et territoriale interne forte du fait d'une condition, de convictions politiques et d'une culture partagées, l'intégration métropolitaine contribue à la perte de cohésion et à l'accentuation des fractures territoriales.* » (Estèbe 2009, p.39)

D'une certaine façon, l'une des conséquences de la montée en compétence des territoires, sur des périmètres parfois très variables, est la gestion des flux qui débordent de leur territoire de compétence. Les acteurs territoriaux peuvent alors éprouver le besoin de mettre en commun leurs connaissances et leurs savoir-faire, de les faire progresser ensemble, afin de rendre possible des régulations interterritoriales (Vanier, 2010).

L'intégration métropolitaine demeure néanmoins un objet de recherche assez neuf qui nécessite de nombreux approfondissements. L'appréhender peut permettre de rendre compte de la tension qui existe parfois entre cohésion et fracture territoriale au sein des espaces métropolitains. Aussi, les flux de dépenses et de salaires, induits par la consommation de passage, participent peut-être de cette intégration métropolitaine. C'est une question à laquelle nous répondrons aux chapitres 6 et 7.

II. Le fonctionnement circulaire de l'économie et l'importance des échanges avec l'extérieur

Afin de poursuivre leurs horizons politiques, il est utile aux acteurs territoriaux de disposer d'une vision intelligible du fonctionnement de leur économie et d'ainsi identifier des leviers de développement. Des exercices de comptabilité territoriale sont apparus pour tenter d'y apporter une réponse (cf. sous-partie II). On constate rapidement que toutes reposent sur une même conception circulaire de l'économie. Ce mouvement circulaire est au cœur de notre approche empirique (cf. infra) et, à cet égard, il convient d'en rappeler brièvement les fondements théoriques. Nous verrons cependant qu'il n'est pas évident de synthétiser la dynamique des flux à l'échelle de petites unités territoriales.

II-1. Le flux circulaire aux fondations des comptes de la nation

Il est difficile de détacher la conception du circuit économique (« circular flow model » en anglais) de l'exercice de comptabilité nationale puisque c'est au travers de cet exercice qu'il s'est formalisé. En dépit de premières tentatives d'évaluation de la richesse du royaume d'Angleterre par William Petty et Gregory King au 17e siècle, ce n'est que dans la deuxième moitié du 18e siècle que se formalise ce qui est réputé être la première représentation de l'économie circulaire avec François Quesnay (Claval 2005 ; Malherbe 2014). Le médecin et économiste français va s'inspirer de la circulation sanguine pour établir un premier tableau économique relatant les interdépendances sectorielles. Son travail va inspirer nombre de ses successeurs. Ce n'est cependant qu'au moment de la Grande Dépression, débutée en 1929, que les travaux vont véritablement progresser. La doctrine économique a été jusque-là dominée par le « laisser-faire » des mécanismes de marché mais les inquiétudes sont profondes : faillites en cascades, explosion du chômage, montée du totalitarisme… La théorie générale de Keynes, qui confère aux politiques budgétaires un pouvoir de relance, va alors concentrer les espoirs (Malherbe, 2014) ; et celle-ci s'appuie sur un modèle de flux circulaires. Bien que l'efficacité des relances keynésiennes ait pu montrer ses limites depuis, les comptabilités nationales ont hérité du cadre théorique keynésien.

Le circuit économique est en fait une représentation simplifiée des échanges à la base des équilibres comptables. La Figure 1 résume ce flux circulatoire dans un modèle à trois agents économiques associant entreprises, ménages et gouvernement.

Figure 1 – Une représentation simplifiée du circuit économique à trois agents

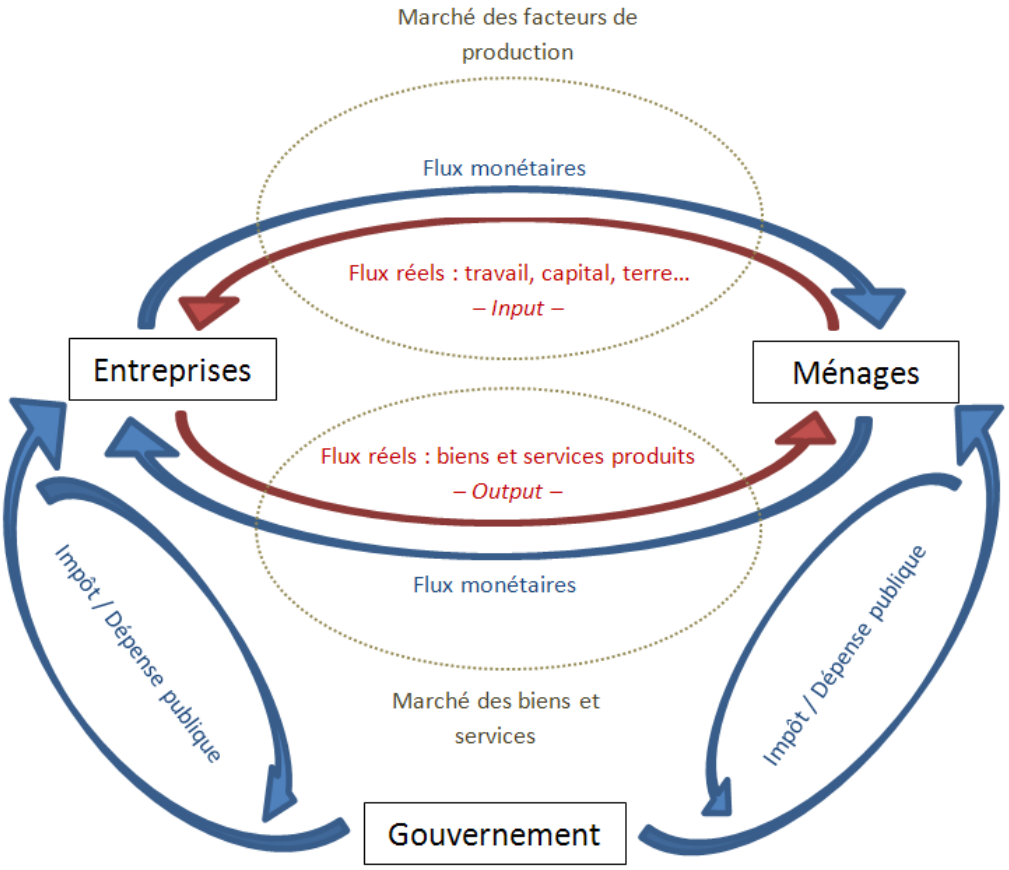

Source : réalisation de l'auteur

L'idée est simple, l'économie produit des flux. Pour satisfaire leurs besoins, les ménages doivent se procurer des biens et services et, pour ce faire, dépenser une partie de leur revenu. Les entreprises vont de leur côté devoir produire les biens et services demandés et, pour ce faire, rémunérer les facteurs de production. Les facteurs de production étant détenus par les ménages, la dépense initiale conduit en bout de course à former le revenu de ces derniers. Les échanges répondent ainsi à un fonctionnement circulaire. Dans la Figure 1, le gouvernement intervient dans le fonctionnement de l'économie en prélevant des impôts et en les convertissant en dépense publique. Pour Keynes, lorsqu'il y a une défaillance de la consommation des ménages, alors les dépenses publiques peuvent s'y substituer pour éviter une situation de crise.

Précisons qu'un tel modèle ouvre à des mesures de flux et de stocks. Les flux correspondent à une quantité d'argent, de marchandises ou de personnes qui circule au cours d'une période donnée. Il est de coutume d'appeler « flux réels » (en rouge), les échanges qui engagent les biens et services produits ou les facteurs de production non monétarisés. Ces flux réels donnent lieu à des transactions monétaires (en bleu) qui suivent le chemin inverse. Les stocks sont quant à eux les agrégats qui additionnent des éléments hérités aux éléments

nouveaux. Les 66 millions d'habitants recensés en France au premier janvier 2014 représentent une mesure de stock. En janvier 2013, ils étaient en effet déjà 65,8 millions (stock hérité) et, par le jeu des flux (mortalité, natalité, émigration, immigration), le stock de 2013 a progressé de 200 000 individus. Autre exemple, en 2013 la formation brute de capital fixe (FCBF), c'est-à-dire le flux de capital qui est venu s'ajouter aux 14 000 milliards d'euros de patrimoine de la France (stock hérité), a été de l'ordre de 470 milliards d'euros.

Convenons qu'il n'existe pas de formalisation harmonisée du circuit économique. Il s'agit uniquement d'un détour intellectuel pour se donner une représentation intelligible des échanges entre agents. Il existe donc différents modèles, plus ou moins étoffés, pouvant inclure en sus les institutions financières ou le commerce extérieur par exemple. Il est inutile pour notre démonstration d'en détailler les multiples déclinaisons mais il convient d'en synthétiser trois apports. Tout d'abord, la représentation circulaire de l'économie permet de prendre connaissance des transformations de la richesse (des flux réels aux flux monétaires, des entreprises aux ménages…). Selon la nature de la richesse que l'on mesure, on ne parle donc pas de la même chose : le produit intérieur brut (PIB) mesure par exemple la création de richesses, en tant que valeur monétarisée des biens et services produits sur une période donnée, tandis que le revenu national brut (RNB) mesure la détention de richesses, en tant que total des rémunérations perçues par les ménages pour leur mise à disposition de facteurs de production. D'autre part, le circuit économique est un cadre théorique nécessaire à l'appréhension de la théorie de la base utilisée en économie territoriale et discutée ultérieurement (cf. infra). Enfin, il va permettre l'élaboration des premières comptabilités nationales qui, elles-mêmes, vont inspirer les démarches de comptabilité territoriale (cf. infra).

Pour conclure, le raffinement du modèle de flux circulaires conduit à des équilibres comptables du type (Armstrong et Taylor, 2000) :

$$Y = AE$$

où Y correspond au produit intérieur brut[18] (PIB) et AE, la dépense globale agrégée, soit :

$$Y = C + I + G + NX$$

avec la consommation totale C, l'investissement I, la dépense publique G et la balance commerciale[19] NX.

[18] C'est-à-dire la valeur monétarisée des biens et services produits sur une période donnée.

[19] La balance commerciale est obtenue en faisant la différence entre le volume des exportations (X) et le volume des importations (M).

Or, le revenu national[20] (RN) est fortement associé au PIB de la France (Figure 2).

Figure 2 – La proximité du revenu national français avec le PIB (2010)

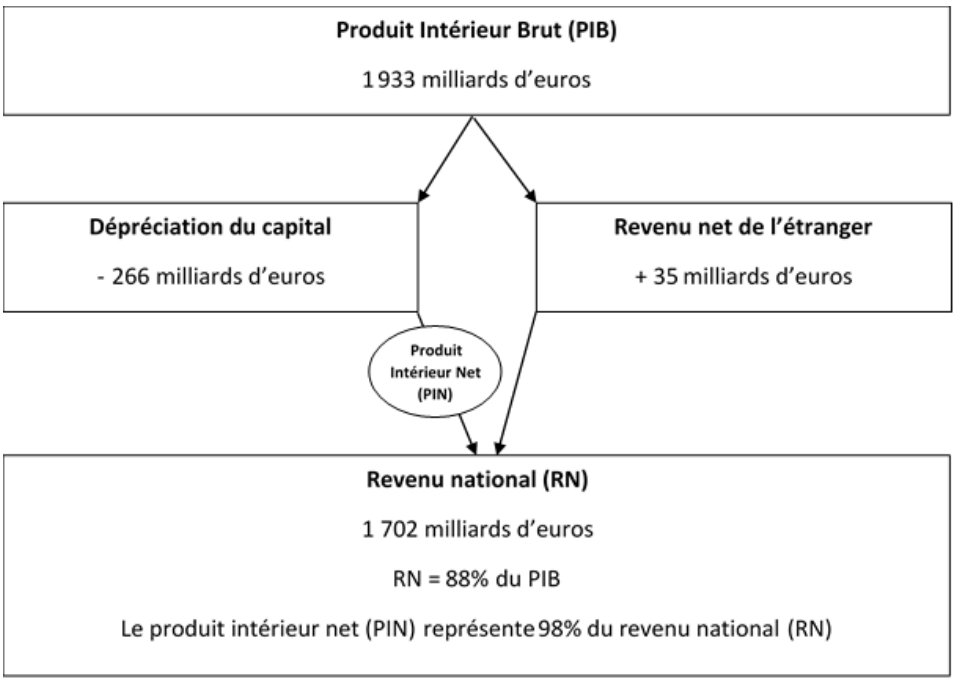

Source : d'après T. Piketty, http://piketty.pse.ens.fr/en/capitalisback

La dépréciation du capital mise de côté, on voit que le montant du revenu national coïncide avec le résultat de la production française. La macroéconomie[21] en tire deux types de conclusions qui, nous allons le voir, ne sont pas transposables à l'économie territoriale :

- Le PIB se substitue très bien au RN car la progression du premier entraîne la progression du second ($RN \approx PIB$) ;
- Le poids des flux de revenus interterritoriaux sont secondaires.

La logique d'action s'en trouve simplifiée : le chômage serait le résultat d'un déficit de production, et le niveau de revenu des actifs occupés, celui d'un déficit de productivité[22]. Dans les deux cas, la croissance, en tant que progression du PIB, est un puissant moyen d'améliorer les conditions de vie des Français.

[20] Les revenus qui rétribuent l'effort de production (travail, capital) sont dit « primaires » et le revenu net de l'étranger correspond au solde des échanges de revenus entre agents économiques nationaux et internationaux. Le revenu national (RN) est, pour une période donnée, la somme des revenus primaires issus de la production nationale à laquelle on ajoute le revenu net de l'étranger (potentiellement négatif), diminué de la dépréciation du capital (le remplacement et la réparation du capital usagé).

[21] La macroéconomie étudie les échanges à l'aune de grands agrégats économiques, et en particulier des nations.

[22] La productivité traduit le rapport entre le volume de richesses produites et le coût des facteurs de production mobilisés à cette fin.

II-2. Une dissociation entre revenus d'origine endogène et ceux d'origine exogène en vue de mieux éclairer l'action territoriale

Si les précédentes conclusions peuvent s'appliquer au niveau des nations, en raison de leur superficie et de la persistance d'effets frontière, au niveau des territoires les revenus ne sont pas étroitement liés à la performance productive. Au contraire, pour nombre d'entre eux, et en particulier les plus petits, les flux de revenus interterritoriaux sont les premiers moteurs du revenu local (Davezies 2005 ; Talandier 2007). Nous proposons avec la Figure 3, à l'instar d'autres auteurs (Armstrong et Taylor 2000 ; Shaffer *et al.* 2004 ; Blair et Carroll 2008 ; Kwon 2009), d'adapter le circuit économique aux spécificités de l'économie territoriale pour mieux en rendre compte.

Figure 3 – Un schéma simplifié de l'économie d'un territoire

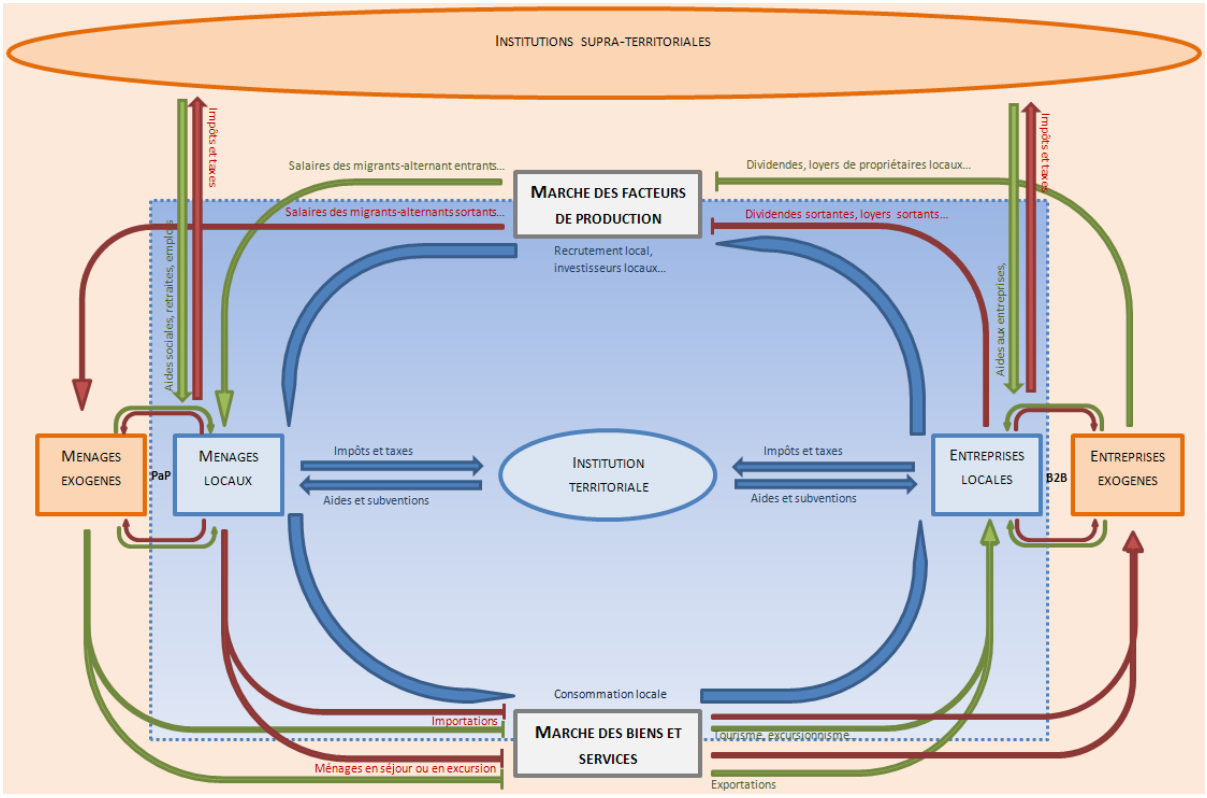

Source : réalisation de l'auteur

Cette représentation n'est pas exhaustive mais elle est suffisante pour se donner une idée de l'importance des flux interterritoriaux. Le territoire est ici représenté par un fond bleu et le reste du monde par un fond orange. Une partie des flux monétaires qui circulent sur le territoire provient d'entreprises ou de ménages locaux (en bleu). Une autre partie tient à des flux venant de l'extérieur et enrichit des agents économiques endogènes (en vert). Enfin, certains flux monétaires d'agents économiques locaux vont enrichir des agents exogènes (en rouge). Ce sont

les flux interterritoriaux (en rouge pour les flux sortants, et en vert pour les entrants) qui domineraient au final l'économie des territoires (Aydalot 1985 ; Claval 2005 ; Lémelin 2008 ; Davezies 2008).

Assumons qu'au titre de son développement, un territoire se préoccupe du revenu disponible dont jouit sa population :

$$\boldsymbol{RD = (RNI - T) + CT}$$

RD : Revenu disponible des ménages

RNI : Revenu net imposable des ménages

T : Taxes et impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, contributions sociales généralisées [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]…)

CT : Transferts courants (ex. transferts sociaux de l'État, pensions alimentaires…)

Comme l'illustre la Figure 3, et comme nous venons de l'indiquer, les flux interterritoriaux qui engagent des opérations d'agents économiques exogènes sont nombreux, dominants et prennent des formes distinctes. Or, pour les territoires engagés dans une initiative de développement, il est important d'identifier les sources de revenus exogènes pour ensuite dégager des leviers d'action et faire progresser le revenu disponible des ménages. La théorie de la base, que nous introduirons dans la sous-partie IV, repose justement, dans sa version renouvelée, sur l'identification des sources de revenus exogènes (Talandier et Davezies 2009). Pour ce qui concerne notre équation du revenu disponible, on peut également chercher à la décomposer selon différentes composantes, endogènes et exogènes:

$$RD^i = \widehat{RD^i} + \widetilde{RD^i}$$

ou

$$\widehat{RD^i} = RN_D^i + CT_G^i$$

et

$$\widetilde{RD^i} = RN_X^i + RN_{MD}^i + RN_{Y*}^i + CT_{G*}^i + CT_{P*}^i$$

$$RD^i = \overbrace{RN_D^i + CT_G^i}^{Rétention} + \overbrace{RN_X^i + RN_{MD}^i + RN_{Y*}^i + CT_{G*}^i + CT_{P*}^i}^{Captation}$$

⚠ **Nous utilisons autant que possible les conventions de la macroéconomie (CT pour « current transfers », M pour « importation », Y* pour « foreign growth »…) mais nous prenons également quelques libertés, comme l'usage des chapeaux pour indiquer l'origine $\widehat{endogène}$ ou $\widetilde{exogène}$ du revenu considéré, ou encore « MD » pour l'importation de demande finale.**

$\widehat{RD^i}$: Revenu disponible des ménages du territoire i dépendant d'opérations d'agents économiques endogènes (les revenus nets créés par la consommation ou l'investissement local).

$\widetilde{RD^i}$: Revenu disponible des ménages du territoire i dépendant d'opérations d'agents économiques exogènes (les revenus nets créés par l'exportation de biens et services, l'activité touristique, les transferts sociaux d'une institution supra-territoriale…).

RD^i : Revenu disponible des ménages du territoire i

RN_D^i : Revenu net des ménages du territoire i engendré par la demande domestique D (consommation locale, emplois financés par l'institution territoriale, profits des investisseurs locaux…)

CT_G^i : Transferts courants perçus par les ménages du territoire i provenant de la dépense publique G de l'institution territoriale i (ex. allocation de garde d'enfant, de rentrée scolaire…)

RN_X^i : Revenu net des ménages du territoire i engendré par l'exportation de biens et services X.

R_{MD}^i : Revenu net des ménages du territoire i engendré par l'importation de demande finale MD (touristes, excursionnistes…), et la vente *in situ* de biens et services produits localement.

R_{Y*}^i : Revenu net des ménages du territoire i composé de salaires et profits issus d'une production exogène Y* (ex. les salaires des migrants alternants, les revenus locatifs d'un appartement détenu en dehors du territoire…).

CT_{G*}^i : Transferts courants perçus par les ménages du territoire i provenant de la dépense publique G d'institutions autres que celle du territoire i (ex. le revenu de solidarité active de l'État, les aides au transport des départements…)

CT_{P*}^i : Transferts courants perçus par les ménages du territoire i et provenant de la dépense privée P* (ex. l'aide financière que perçoit un étudiant de parents domiciliés en dehors du territoire, les pensions alimentaires, les bourses d'études des fondations privées…)

Le revenu disponible dont disposent les habitants d'un territoire dépend ainsi d'une rétention des revenus générés par la production locale d'une part, et/ou de la captation de revenus provenant d'agents économiques exogènes (ménages, entreprises, institutions) d'autre part. L'usage des termes de rétention et de captation sous-tend ici que les richesses détenues ne sont pas naturellement acquises, même si elles émanent de la production locale.

L'exercice de décomposition rend alors possible l'identification de leviers d'action : corriger certaines inégalités de traitement en versant des aides directes aux ménages (CT_G^i), communiquer sur les aides fournies par d'autres organismes (CT_{G*}^i), stimuler l'investissement et la consommation locale (RN_D^i), ou encore, soutenir les filières économiques qui exportent des biens et services vers l'extérieur (RN_X^i). Toutefois, comme le suggère l'idée de rétention, la production locale peut conduire à un enrichissement variable de la population locale selon que les activités recrutent ou non leur main-d'œuvre localement, et selon l'usage qui est fait du capital produit. L'adéquation entre la force de travail recherchée par les entreprises du territoire et les compétences dont dispose la main-d'œuvre locale est donc une condition additionnelle. De même, les qualités résidentielles du territoire sont utiles à l'attraction des travailleurs et des détenteurs de capital ; que ces derniers tirent leurs revenus de la production locale ou, qu'au contraire, ils soient rémunérés pour leur contribution à l'effort productif d'un autre territoire (RN_{Y*}^i). Enfin, les atouts touristiques et commerciaux peuvent être valorisés pour pousser des personnes non résidentes à venir consommer dans le territoire et créer ainsi un potentiel supplémentaire de revenus (R_{MD}^i). C'est cette dernière source de revenus exogènes que nous étudierons au moment de nous intéresser à la consommation de passage.

Aussi, pour effectuer un test de ce cadre théorique qui dissocie sources de revenus endogènes et exogènes, nous mobilisons ci-dessous des données macroéconomiques pour le territoire national. Rappelons que le revenu de la France est évalué à 1 702 milliards d'euros en 2010[23]. Nous procédons néanmoins à deux ajustements pour satisfaire les exigences de l'exercice de décomposition. D'une part, nous diminuons le revenu national (RN) des prélèvements de la communauté européenne afin d'introduire ensuite l'action de l'institution européenne[24]. Les dépenses de l'Union européenne (UE) seront les seuls transferts courants d'institutions publiques étrangères comptabilisés[25]. Nous nous situons donc en aval des

[23] Les données de Piketty n'ont pas été mises à jour depuis.

[24] Par précaution, précisons que la somme que nous retirons ne correspond pas à celle que nous réinjectons ensuite. La contribution versée par la France, et les dépenses dont elle bénéficie de l'UE, sont deux montants distincts.

[25] Vu le poids des transferts européens, le reliquat venant des gouvernements étrangers est a priori marginal.

prélèvements européens et en amont de ceux de l'État français. D'autre part, à défaut de données disponibles, nous considérerons les transferts courants privés (CT^i_{P*}) comme nuls. De cette manière, nous distinguons les revenus issus de la demande domestique (RN^i_D), ceux issus de l'exportation (RN^i_X), ceux provenant du tourisme international (RN^i_{MD}), les revenus primaires perçus de l'étranger (RN^i_{Y*}) et enfin les transferts de l'UE[26].

En définitive, ce que nous appelons ici le revenu de la France, ou RN', est donc le revenu national auquel on ajoute le solde net des transferts avec l'UE (-6,5 milliards d'euros) soit un RN' de 1 696 milliards d'euros en 2010. Nous calculons enfin le taux d'ouverture de l'économie nationale, qui est en fait la part des revenus d'origine exogène dans le revenu de la France. Ce qui nous donne au final la Figure 4.

Figure 4 – La décomposition du revenu de la France (2010)

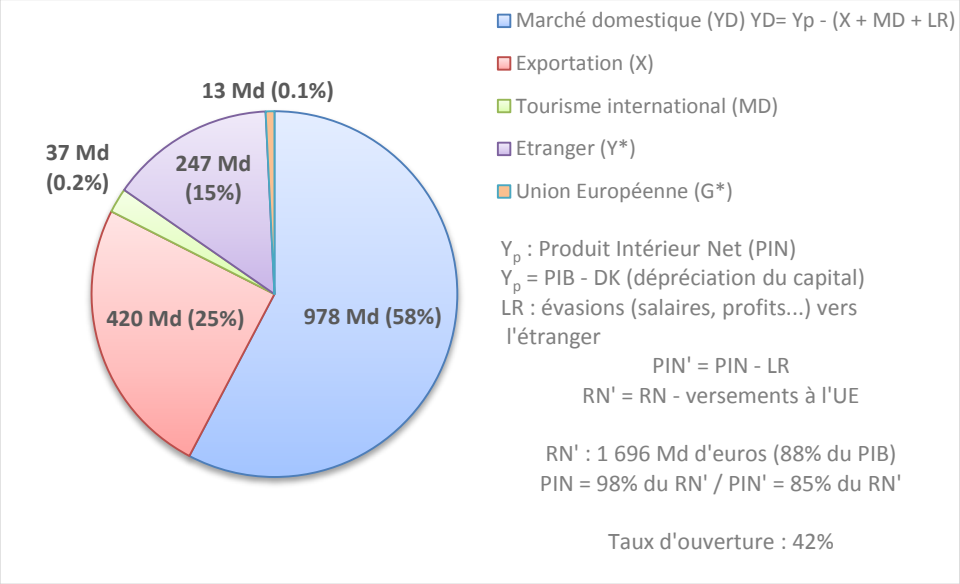

Source : calcul de l'auteur, INSEE – ministère du Tourisme – UE – http://piketty.pse.ens.fr/en/capitalisback

En préalable, notons que PIN' correspond au produit intérieur net (PIN) diminué des salaires, profits et taxes européennes qui quittent la France[27]. Concrètement, 85% du revenu de la France, soit 1 449 milliards d'euros, provient de salaires et profits générés par la production nationale. Cependant, une partie de ce montant dépend de la demande étrangère (exportation,

[26] La plupart des montants sont connus via les comptes de la nation ou le travail de comptabilité de Thomas Piketty (*http://piketty.pse.ens.fr/en/capitalisback*). *Pour les revenus de l'exportation ou du tourisme international, nous utilisons leur poids dans le PIB, pour ventiler la part des revenus dépendant du produit intérieur net.*

[27] Il est possible que les fuites de richesses concernent plus particulièrement certains secteurs d'activités, notamment les secteurs exportateurs, et auquel cas il faudrait diminuer un peu plus le montant des revenus de l'exportation. En l'absence de données pour en juger, nous n'avons pas pris en compte cette possibilité ; c'est donc toute la production intérieure que l'on diminue.

tourisme) ; ce qui se traduit *in fine* par un taux d'ouverture de l'économie relativement élevé (42% du RN'). Ce taux est important car il permet d'éclairer le choc que subit l'économie nationale au moment de la crise de 2008 (Figure 5).

Figure 5 – Les répercussions de la crise de 2008 sur le revenu de la France (indice base 100)

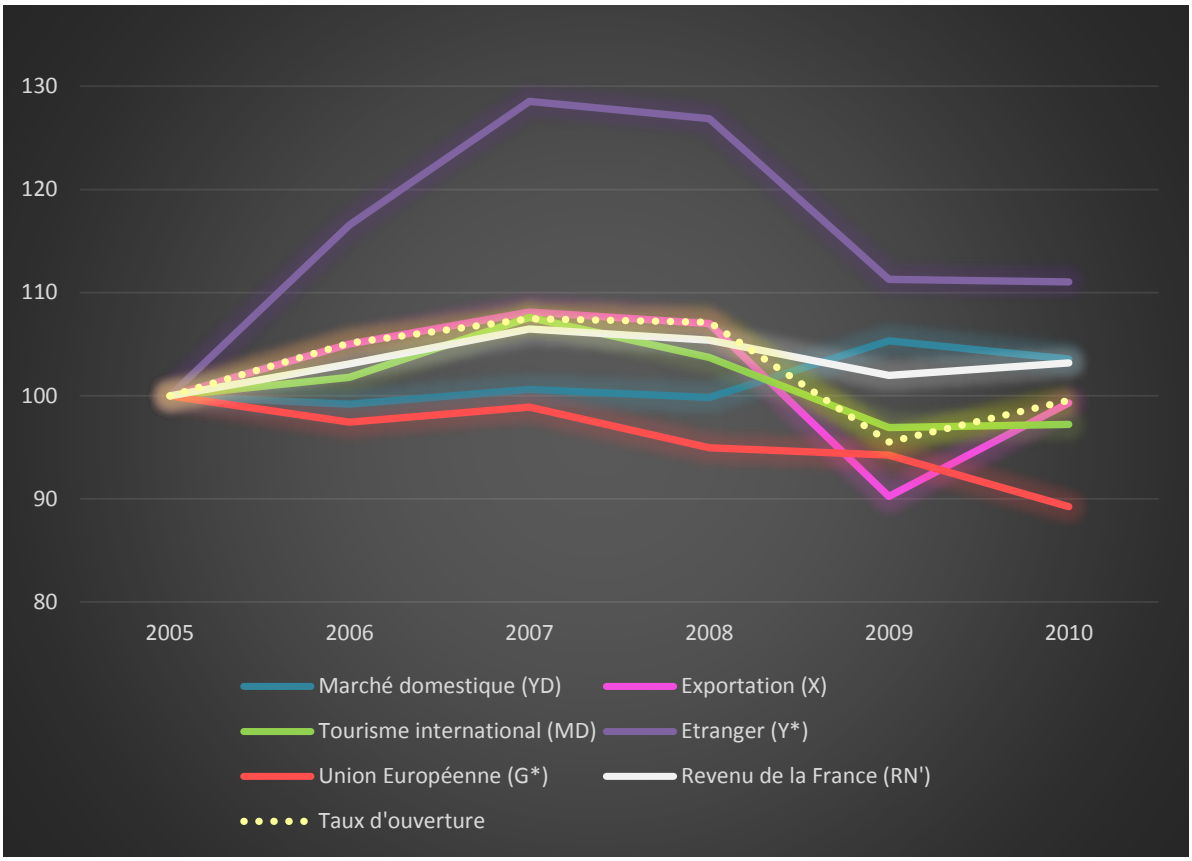

Source : calcul de l'auteur, INSEE – ministère du Tourisme – UE – http://piketty.pse.ens.fr/en/capitalisback

Parce que le revenu de la France est exposé aux changements de comportement des agents économiques étrangers, lorsque la crise de 2008 s'est fait ressentir, une réaction immédiate s'est produite : chute record des exportations[28], retombée considérable des revenus perçus de l'étranger et baisse notable du tourisme international. Si le RN' ne chute alors que de 3%, c'est a priori en raison d'un repli de l'économie sur le marché domestique[29].

L'intérêt de décomposer les sources de revenus prend ici tout son sens ; or, si l'exercice est pertinent au niveau national, il l'est davantage encore pour des territoires infranationaux,

[28] Cette chute n'a pas de précédent en termes d'intensité. En 1957, date du précédent record, la chute était de 4%, alors qu'il est ici à deux chiffres.

[29] Le taux d'ouverture se réduit très fortement sur la période 2008-2009. Le volume de revenus issu de l'export diminue certes de 38 milliards d'euros entre 2008 et 2009, mais la baisse des importations est encore plus importante (47 milliards d'euros de revenus ainsi récupérés), et compense le recul de l'exportation.

avec peu ou prou d'effet frontière. Et ce, d'autant plus que le processus d'intégration métropolitaine, discuté précédemment, se caractérise par d'importants échanges interterritoriaux (cf. chapitre 3). Toutefois, l'économie territoriale est loin de disposer d'une comptabilité efficace pour parvenir à reproduire aisément ce type d'exercice.

III. Le temps faible de la comptabilité territoriale en France

L'existence d'un territoire, comme nous avons pu le définir, implique l'existence d'acteurs locaux qui vont agir sur la manière dont celui-ci s'insère dans l'économie. Leur capacité à valoriser les ressources locales, leur manière de produire, de redistribuer et de consommer, vont façonner une structure économique singulière, plus ou moins diversifiée et apte au changement. L'intérêt est donc grand de saisir les spécificités du fonctionnement économique d'un territoire. Quel impact attendre de l'arrivée de nouvelles activités ? Quels effets directs ou indirects sur les revenus ? Quelles interdépendances fonctionnelles unissent les agents économiques locaux ? Quels sont les impacts collatéraux ou les effets d'entraînement que l'économie d'un territoire produit sur d'autres ? Quelles sont les relations interterritoriales décisives ?

Cet intérêt n'a pas échappé aux chercheurs qui, jusque dans les années 1980, ont produit beaucoup d'efforts en France pour réaliser des comptabilités territoriales et pour appréhender la dynamique des échanges entre territoires. L'engouement est quelque peu retombé mais les recherches conduites, notamment à l'étranger, ont abouti à la conception de modèles régionaux plus ou moins élaborés, quelquefois interrégionaux, accessibles aux acteurs territoriaux. Cependant, ces modèles sont encore très perfectibles et pour beaucoup inadaptés au foisonnement de territoires de petite taille en France.

III-1. Le chantier inachevé de la comptabilité territoriale en France

Les chercheurs ont depuis des siècles portés leur attention sur les échanges en tâchant d'examiner aussi bien la circulation des marchandises que celle des hommes ou de l'argent. Dans la première moitié du 20e siècle, quelques-uns ont vu dans la *géographie de la circulation* un champ d'investigation à conquérir (Cavaillès 1940 ; Labasse 1955 ; Clozier et Vigarié 1963). Jean Labasse s'est livré par exemple à un exercice pionnier de suivi géographique des capitaux ; il observa notamment que la rotation des dépôts bancaires était plus rapide dans les départements industriels que dans les autres, ou encore que les « *courants d'affaires* » lyonnais se tissaient principalement avec les départements méditerranéens. Dans sa conclusion, l'auteur

se montre confiant quant à la capacité de la statistique publique de compléter efficacement son travail. Ni la statistique publique ni la géographie de la circulation n'ont creusé véritablement en ce sens. La première s'est attachée à la consolidation et à la diversification de la statistique nationale. La seconde s'est fortement rabattue sur la question des transports, des mobilités et des réseaux à mesure que le progrès technique est venu révolutionner la circulation des hommes.

Les premières quantifications de la circulation des richesses remontent *a priori* au 18e siècle avec le tableau économique de François Quesnay[30], que vulgarise finalement Léon Walras[31] au 19e siècle (Shaffer *et al.* 2004 ; Léon and Surry 2009). Si l'exercice intellectuel a convaincu à l'époque, les valeurs estimées étaient mises en doute (Malherbe, 2014). Les tableaux d'entrées-sorties (TES) élaborés par Léontief[32] un siècle plus tard (1936) vont en revanche connaître un tout autre succès et susciter une multiplication de constructions régionales ad hoc. En France, des années 1940 aux années 1980, d'innombrables tableaux économiques territoriaux voient le jour (Bauchet 1955 ; Levita 1962 ; Balme 1963 ; Favier 1963 ; Lacour 1964 ; Brousse 1964 ; Ousset et Chevalier 1965). À la fin des années 1970, le Commissariat au Plan[33] est même tout proche d'utiliser un modèle de prévisions de la croissance régionale : le modèle REGINA[34] (Courbis, 1975). À compter des années 1980, l'intérêt pour l'exercice de comptabilité régionale décline cependant en France (Aydalot 1985 ; Léon and Surry 2009). De rares travaux sectoriels se poursuivent sans provoquer d'émulation (Bossard *et al.* 2001 ; André-Fas 2001 ; Maupertuis et Vellutini 2009).

Relevons que la réalisation d'une comptabilité territoriale n'est pas un exercice particulièrement économe en temps ni en argent, surtout aux regards des données géographiques disponibles.

[30] Pour rappel, Quesnay retrace la circulation monétaire de sa création à sa consommation au travers de son tableau économique. A partir d'estimations quantitatives simples, il met en évidence les relations qui unissent les agents économiques.

[31] Léon Walras a longtemps enseigné le tableau économique de Quesnay avant de s'en inspirer pour décrire les premiers fondements du modèle d'équilibre général (1874).

[32] L'économiste russe Wassily Léontief a été récompensé du prix Nobel d'économie de 1973 pour son travail sur les tableaux d'entrées-sorties.

[33] Le Commissariat au Plan est l'institution française de planification économique nationale qui a opéré de 1946 à 2006.

[34] Philippe Aydalot (1985) évoque quatre raisons à l'abandon du modèle REGINA : le recul de l'ambition de l'État en matière de planification régionale, le « *caractère néoclassique* » du modèle, le manque de fiabilité de ses prévisions et un « *désenchantement* » vis-à-vis de la modélisation en général.

« *Les rares constructions d'un tel modèle régional sur le principe national se sont avérées particulièrement longues, coûteuses et décevantes car basées sur la collecte d'une information régionale quasiment inexistante.* » (André-Fas 2001, p.198)

Citée comme l'une des premières tentatives de comptabilité à l'échelle d'une ville (Krikelas 1992 ; Gonnard 2001 ; Shaffer *et al.* 2004 ; Davezies et Pech 2014), l'enquête conduite par le magazine Fortune en 1938 (Image 1) rend compte de l'ampleur de la tâche. Elle repose sur des méthodes simples mais difficiles à démultiplier. En l'occurrence, l'étude portait sur la ville d'Oskaloosa dans l'État de l'Iowa et a mobilisé pas moins de 9 personnes sur le terrain. Si l'on ignore le coût et le temps nécessaire à la collecte des informations, on sait que 3 054 familles ont été interviewées pour 11 000 habitants. L'ensemble des 582 employeurs a également été sollicité.

Image 1 – La couverture du magazine Fortune et une photo d'archive de la ville d'Oskaloosa (1938)

Source : www.fulltable.com

Sur cette base, les transactions intermédiaires, les échanges entre la ville et l'État fédéral ou encore les comptes de dépenses et de revenus ont pu être recensés pour l'année 1937 (Pfouts, 1960). Sophie Gonnard (2001) en fait une analyse et une synthèse dans son mémoire de DEA. On découvre par exemple que 2% des familles, décrites comme capitalistes, concentrent 14,5% des revenus ; alors que les pauvres, qui comptent pour un tiers des familles, se partagent seulement 10% des revenus de la ville. Dès cette époque, on relève qu'au moins 1,8 million de dollars de revenus, sur 3,4 millions au total, ont une origine exogène (Figure 6).

Figure 6 – La décomposition du revenu d'Oskaloosa en 1937

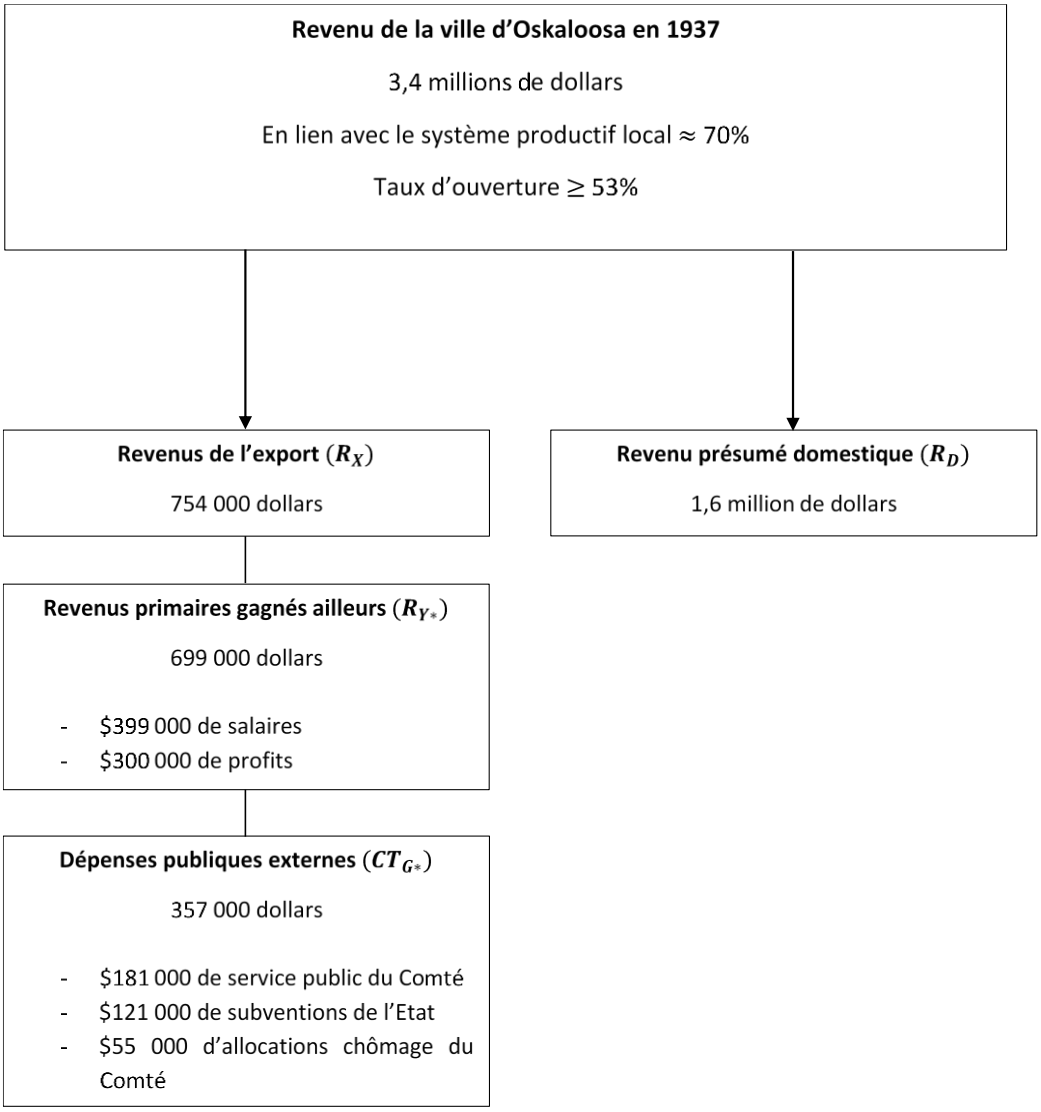

Source : réalisation de l'auteur, d'après S. Gonnard, 2001

La comptabilité qui se dégage est d'un grand niveau de détail pour l'époque. Notons que 1,6 million de dollars sont présumés domestiques : les revenus générés par l'importation de demande finale n'étant pas isolés, toute l'activité des commerces de détail et des services à la population est supposée domestique. Pour le reste, la tentative montre à quel point un exercice de comptabilité territoriale peut-être utile au diagnostic de l'économie d'un territoire. Il nous est par exemple possible d'évaluer le taux d'ouverture de l'économie d'Oskaloosa à 53% de ses revenus et ainsi révéler sa sensibilité aux éventuels chocs exogènes (chute des exportations, coupes budgétaires du comté…). Par ailleurs, avec 70% des revenus issus de la production locale ($\boldsymbol{R_D + R_X}$), l'étude conduit à valoriser le rôle du système productif.

Si l'enquête est encore citée plus d'un demi-siècle après sa réalisation, cela tient certainement à l'admiration que suscite cet exercice comptable. La grande qualité de ses

données est en revanche sa limite : la collecte n'est pas décemment reproductible dans le temps et dans l'espace. À raison de 9 enquêteurs pour 10 000 habitants, il faudrait une brigade de plus de 59 000 agents pour couvrir la France, et près de 11 000 uniquement pour l'Île-de-France. Certes, de sérieux progrès ont vu le jour dans les techniques d'enquête depuis 1937 mais la collecte de données sur le terrain reste un obstacle majeur de l'économie territoriale : elle réclame de produire un grand nombre de données et le temps que les démarches de recueil aboutissent, le contexte économique du territoire a pu changer considérablement (Shaffer *et al.* 2004 ; Lémelin 2008).

Lorsqu'en dépit des lourdeurs de l'exercice, des biais persistants compromettent alors le réalisme des simulations, l'engouement retombe :

« *Pendant longtemps, les économistes pensaient que des progrès dans la connaissance statistique permettraient de construire des TEI [tableaux d'échanges interindustriels] à la fois détaillés et véridiques (basés sur des données valables), ce qui lèverait les obstacles techniques qui en limitaient la portée. Ces progrès dans l'information n'étant pas intervenus, l'âge d'or des modèles input-output est passé, mais ils n'ont pas été remplacés.* » (Aydalot 1985, p.279)

C'est pourquoi les comptabilités fondées sur des mesures directes – c'est-à-dire la collecte de données de terrain – se sont raréfiées, et ce en dépit du fait qu'elles sont incontestablement plus justes que les méthodes indirectes (extrapolation, régionalisation de données nationales…). Le développement de la comptabilité territoriale s'est donc poursuivi, à l'étranger notamment, mais à partir de méthodes indirectes essentiellement.

III-2. Les modèles régionaux existants

Une multitude de méthodes se sont développées au fil des années afin de concevoir une comptabilité utilisable au niveau des territoires subnationaux. Rares sont les comptabilités reposant désormais sur des enquêtes locales. L'effervescence tient au contraire au raffinement de techniques, sans cesse plus abouties, pour exploiter des données secondaires émanant des comptabilités nationales et pour calculer des coefficients territoriaux réalistes. L'exercice est loin d'être parfait ou exempt de critiques mais il a le mérite d'avoir débouché sur la conception d'outils opérationnels. Tel est le cas de microIMPLAN ou de REMI aux États-Unis, LINE au Danemark ou encore TREIM au Canada[35].

[35] microIMPLAN est la déclinaison infranationale du modèle IMpact Analysis for PLANning, dont on doit la paternité aux travaux de Greg Alward dans les années 70. Plus de détails à l'adresse suivante : implan.com. REMI (Regional Economic Models Incorporation) est une solution concurrente de microIMPLAN. Plus de détails

En nous inspirant du travail de Lémelin (2008), nous pouvons distinguer cinq types de modèles (*Figure 7*).

Figure 7 – Typologie des différents modèles économiques régionaux

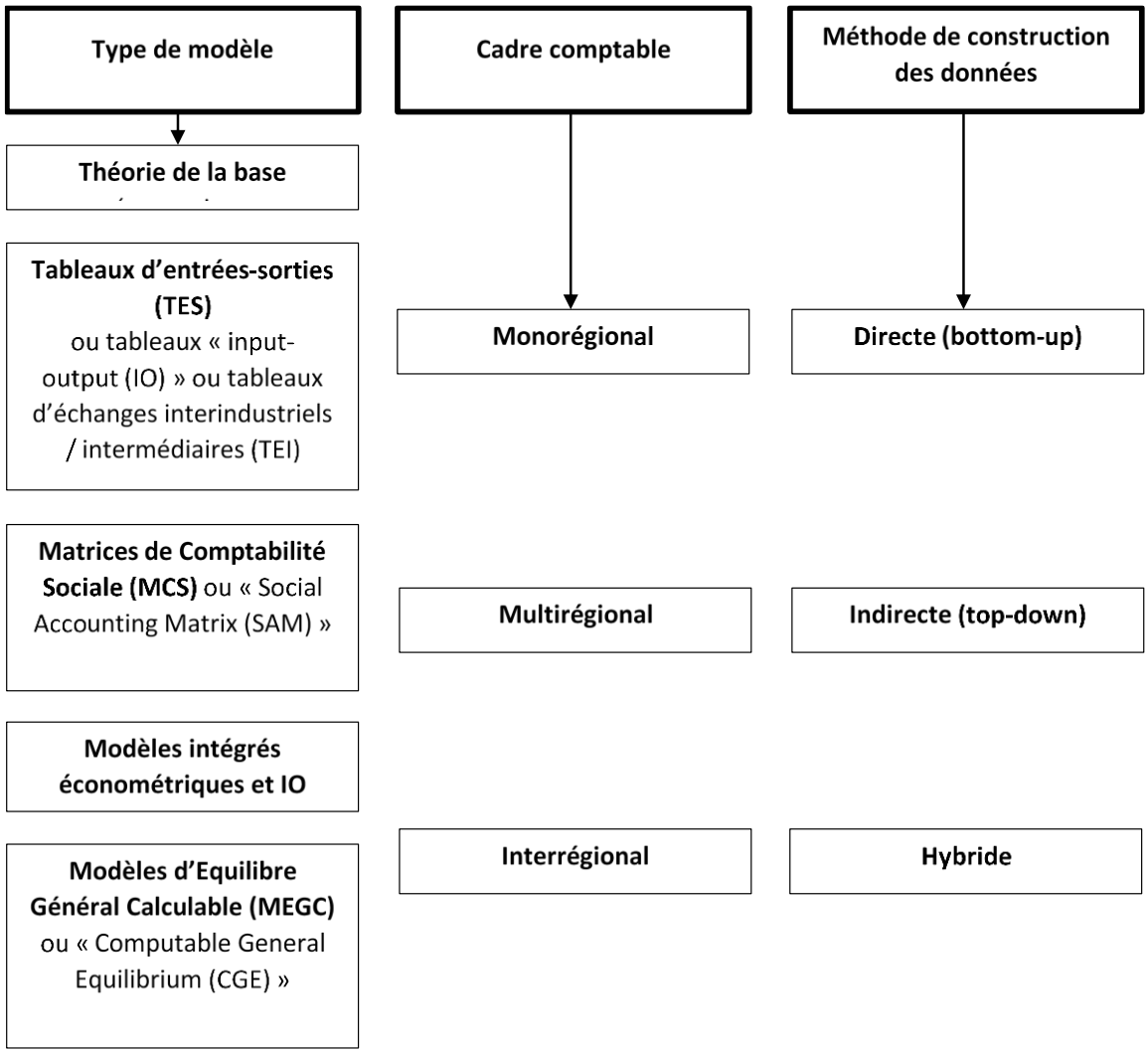

Source : réalisation de l'auteur, d'après A Lémelin, 2008

Avant de discuter des différents types de modèles, relevons que la grande majorité des cas d'application sont monorégionaux, parfois multirégionaux (l'association d'un ou deux territoires à l'analyse d'un premier), et exceptionnellement interrégionaux (un ensemble contigu d'un grand nombre de territoires). Ensuite, ils recourent rarement à des données de terrain exhaustives. Les modèles mobilisent donc pour tout ou partie des informations qui ne sont pas propres au territoire étudié. Par exemple, et nous y reviendrons, le chercheur va prendre une donnée au niveau national, puis la subdiviser géographiquement selon des hypothèses

à l'adresse suivante : remi.com.
TREIM (Tourism Regional. Economic Impact Model) est utilisé par le ministère du tourisme de l'Ontario pour évaluer l'impact de la fréquentation touristique. Plus de détails à l'adresse suivante : mtr-treim.com.

d'affectation (ex. déduire le montant des allocations chômages versées à un territoire en ventilant le budget national en la matière par le nombre de chômeurs enregistrés localement).

Nous mettons de côté la théorie de la base qui fera l'objet d'une plus ample discussion à la sous-partie IV. Retenons seulement que cette théorie va aboutir dans les années 50 au développement d'une méthode d'application simple, minimaliste comparativement aux autres modèles économiques régionaux (Shaffer et 2004 ; Lémelin 2008). Il convient en outre de noter que les Matrices de Comptabilité Sociale (MCS), les modèles intégrés, et les Modèles d'Équilibre Général Calculable (MEGC) sont en fait issus d'un prolongement et d'un perfectionnement des Tableaux d'Entrées-Sorties (TES). C'est pourquoi nous allons tout d'abord présenter les bases d'élaboration de ces tableaux.

Figure 8 – La structure commune aux modèles régionaux

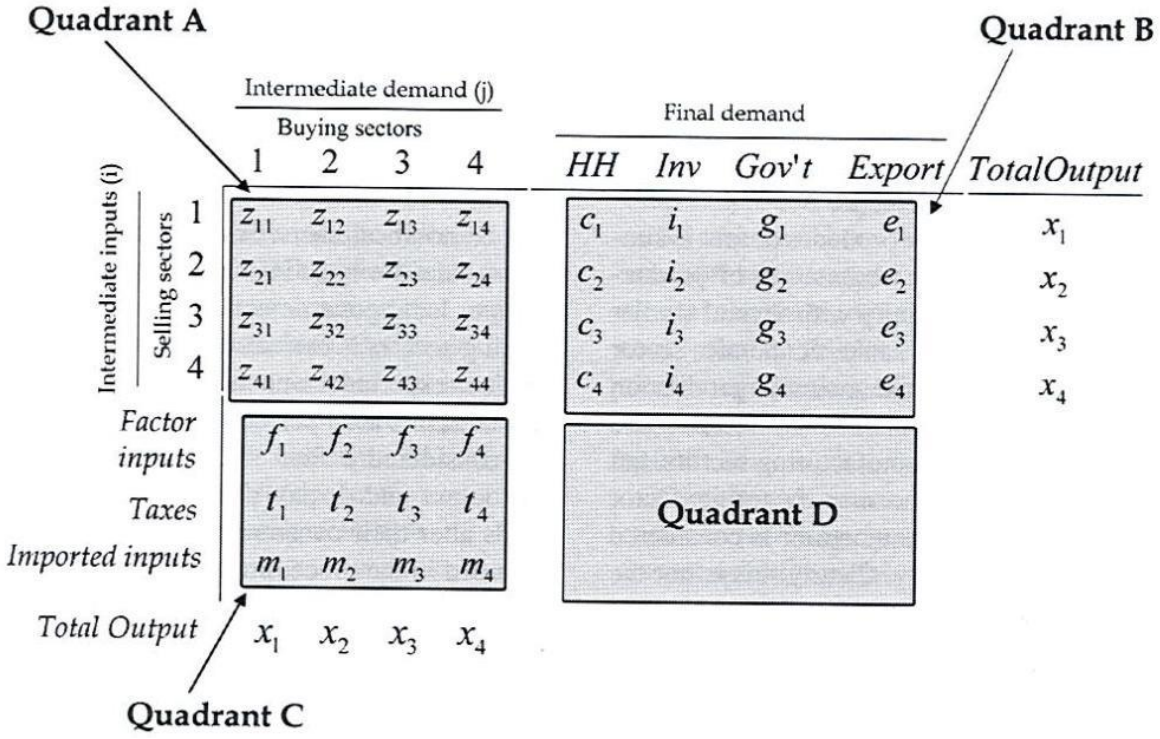

Source : d'après R. Shaffer et al., 2004

La *Figure 8* présente la structure commune aux différents modèles. Le quadrant A correspond aux transactions, ou consommations intermédiaires, qui s'opèrent entre secteurs d'activités. Le quadrant B représente la demande finale qui regroupe les flux monétaires qui sortent définitivement du circuit économique pour la période de temps considérée : consommation des ménages, des institutions et des agents économiques exogènes d'une part, et l'investissement d'autre part. Le quadrant C regroupe des transactions exogènes que les entreprises réalisent pour payer leurs facteurs de production (salaires, loyers, etc.), les taxes et

leurs importations. La combinaison de ces trois premiers quadrants correspond à la structure d'un TES classique et, à ce stade, seule la production régionale est mesurée et simulée telle que (Shaffer *et al.* 2004) :

$$X_i = \sum_{j=1}^{n} (z_{ij}) + Y_i$$

X_i : Volume de production (output) du secteur d'activité *i*

z_{ij} : Consommations intermédiaires entre le secteur d'activité *i* et le secteur d'activité *j*

Y_i : Demande finale

où chaque transaction z_{ij} peut être convertie en un coefficient technique a_{ij} tel que :

$$a_{ij} = \frac{z_{ij}}{X_j}$$

Ce sont ces coefficients techniques, mesurés à une période donnée, puis reproduits à l'identique, qui servent à simuler l'évolution de production régionale en réponse à une variation de la demande finale ou de la production d'un secteur d'activité donné. Le pouvoir prédictif des TES se limite donc à une hypothèse de constance des coefficients techniques au cours du temps.

Les TES sont cependant construits dans une stricte optique productive. Ils estiment des multiplicateurs de la production et non des multiplicateurs de revenus alors que le niveau de vie des habitants est un point important du développement territorial. Le quadrant D est l'extension proposée par les Matrices de Comptabilité Sociale (MCS) à partir des années 1960 pour remédier à cette lacune. Les MCS sont construites de la même manière que les tableaux d'entrées-sorties mais réclament davantage de données, notamment sur les revenus du travail et du capital, les transactions entre ménages et les aides publiques. Autrement dit, les MCS sont des tableaux d'entrées-sorties « *fermés sur les dépenses des ménages (et parfois sur d'autres secteurs de la demande finale)* » (Lémelin, 2008, p.15) ; ce qui permet en définitive d'obtenir des multiplicateurs de revenus. Un exemple de MCS est présenté en Annexe 1).

Ces deux modèles (TES et MCS) sont dits « statiques » car ils établissent l'état des échanges à un moment donné et ne peuvent produire des projections économiques qu'en acceptant des hypothèses de constance : fixité des prix, technologie égale, permanence des mouvements commerciaux, croissance linéaire de la production... Leurs prévisions sont limitées au court terme. C'est en ce point que des modèles intégrés et les Modèles d'Équilibre Général Calculable (MEGC) font progresser la comptabilité régionale. Dans les deux cas, ils

supposent une MCS mais ils recourent ensuite à des méthodes économétriques pour simuler le comportement des agents. Il n'y a donc plus d'hypothèses de constance des multiplicateurs comme dans les tableaux d'entrées-sorties et dans les MCS. Leur élaboration est en revanche beaucoup plus complexe et ne peut être résumée simplement. Chaque modèle a ses propres paramétrages économétriques. Les modèles intégrés utilisent par exemple des séries statistiques ou des données de panel pour substituer aux relations statiques des relations économétriques et des contraintes d'offre (Rey, 2000). Les MEGC se distinguent quant à eux des modèles intégrés en dissociant quantité et prix dans les relations d'échange. Ce qui leur permet ensuite d'intégrer la variation des prix dans le calibrage du modèle. Certains modèles sont désormais commercialisés auprès des autorités locales à l'instar de microIMPLAN ou REMI précédemment évoqués.

III-3. Des flux interterritoriaux qui demeurent relativement insaisissables

Si les différents modèles régionaux ont su contourner ou réduire la contrainte de collecte de données de terrain, celle-ci reste forte dans le cas des comptabilités interterritoriales. En effet, tant que le modèle agrège les flux interterritoriaux, dans le registre d'une balance commerciale à deux entrées (le territoire considéré et le reste du monde), des relations économétriques sont satisfaisantes. C'est d'ailleurs pourquoi un grand nombre de MCS et MEGC prennent comme terrain des espaces insulaires.

« En pratique, la reconstitution des statistiques de flux d'importation et d'exportation – tout au moins les flux physiques de marchandises – est facilitée par le nombre limité de points d'entrée et de sortie. » (Maupertuis et Vellutini 2009, p.881)

Il est éventuellement possible d'adapter les modèles à deux voire trois territoires en relations les uns avec les autres, mais au-delà d'un petit nombre, la fiabilité des modèles devient discutable sans amélioration de la qualité des données économiques en amont. Certains biais propres à l'usage de méthodes indirectes de construction des données sont effectivement tolérés pour les modèles monorégionaux mais sont difficilement acceptables autrement. Dans un modèle monorégional, des importations avec le reste du monde seront par exemple imputées lorsque le niveau d'activité d'un secteur donné sera estimé insuffisant pour couvrir la demande régionale ; cependant, en interrégional, il ne suffit pas d'identifier le montant des importations, il faut en outre déterminer les territoires qui exportent les biens et services.

Par ailleurs, les modèles utilisent le plus souvent des regroupements en branches d'activités qui réduisent le niveau de détail apporté aux effets de structure et qui empêchent

l'identification de nombreuses sources de transactions entre territoires. Par exemple, la MCS réalisée par Maupertuis et Vellutini (2009) pour la Corse ne compte que cinq branches d'activités : l'agriculture, l'industrie, la construction, le tertiaire marchand et le tertiaire non marchand. Les transactions qui se nouent entre l'industrie agroalimentaire et l'agriculture maraîchère, par exemple, ne sont pas identifiables au sein de la MCS ; or, ce type de relation est crucial dans la dynamique des échanges entre territoires.

Enfin, la réalisation d'un compte territorial est dans la pratique déjà compliquée en raison de l'hétérogénéité des données utilisées. Il y a souvent l'usage de *proxys*[36], mais aussi le recours à des postulats pour territorialiser des données nationales ou extrapoler des résultats à partir d'enquêtes[37]. La consolidation de l'ensemble repose alors en bout de course sur une phase manuelle d'équilibrage des comptes[38]. Le reproduire pour une multitude d'autres territoires est laborieux d'une part et source d'inflation des biais méthodologiques d'autre part.

Ainsi, plus les territoires à considérer sont nombreux et de petite taille, plus les flux interterritoriaux sont susceptibles de jouer un rôle important dans leur fonctionnement économique. L'usage des modèles régionaux (TES, MCS, MEGC…), reposant sur des méthodes indirectes de construction des données, trouve alors ses limites. C'est pourquoi, au niveau des petites unités territoriales, ce sont des méthodes directes ou hybrides de construction des données qui sont préconisées (Lémelin 2008 ; Polèse et Shearmur 2009). La comptabilité interrégionale, décrite par Isard (1951), n'a au final pas vraiment quitté le stade de la théorisation car « *ses exigences en données sont monstrueuses* » (Lémelin 2008, p. 40). L'élaboration d'un TES est déjà fastidieuse, alors la démultiplication du tableau initial par autant de carrés comptables que de territoires est vite insurmontable (*Figure 9*).

[36] Quand la donnée recherchée manque, on substitue une autre variable, supposée corrélée à la variable manquante. Par exemple, la fréquence d'achat pour présumer du volume.

[37] Dans la construction des variables manquantes ou dans leur neutralisation. Par exemple, assumer que certains flux sont nuls.

[38] Comme les données mobilisées proviennent de sources diverses, qu'elles ne sont pas toujours exhaustives, il est improbable d'obtenir un équilibre comptable entre les entrées et les sorties. Lorsque les comptes ne sont pas à l'équilibre, Maupertuis et Vellutini (2009) procèdent par exemple à un équilibrage en gonflant ou diminuant le compte comportant les données qu'ils jugent les moins fiables.

Figure 9 – Matrice d'entrées-sorties interrégionale telle que décrite par Isard (1951)

		Région 1				…	**Région *r***				…	**Expor-tations**	**TOTAL**
		Agricult..	Aliment.	…	Mén.+G.	…	Agric.	Aliment.	…	Mén.+G.	…		
		1	2	…	n+1	…	1	2	…	n+1	…		
Région 1													
Agriculture	1	$x_{1,1}^{11}$	$x_{1,2}^{11}$	…	$x_{1,n+1}^{11}$	…	$x_{1,1}^{1r}$	$x_{1,2}^{1r}$	…	$x_{1,n+1}^{1r}$	…	e_1^1	x_1^1
Alimentation	2	$x_{2,1}^{11}$	$x_{2,2}^{11}$	…	$x_{2,n+1}^{11}$	…	$x_{2,1}^{1r}$	$x_{2,2}^{1r}$	…	$x_{2,n+1}^{1r}$	…	e_2^1	x_2^1
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Ménages et gouv.	n+1	$x_{n+1,1}^{11}$	$x_{n+1,2}^{11}$	…	$x_{n+1,n+1}^{11}$	…	$x_{n+1,1}^{1r}$	$x_{n+1,2}^{1r}$	…	$x_{n+1,n+1}^{1r}$	…	e_{n+1}^1	x_{n+1}^1
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Région *r*													
Agriculture	1	$x_{1,1}^{r1}$	$x_{1,2}^{r1}$	…	$x_{1,n+1}^{r1}$	…	$x_{1,1}^{rr}$	$x_{1,2}^{rr}$	…	$x_{1,n+1}^{rr}$	…	e_1^r	x_1^2
Alimentation	2	$x_{2,1}^{r1}$	$x_{2,2}^{r1}$	…	$x_{2,n+1}^{r1}$	…	$x_{2,1}^{rr}$	$x_{2,2}^{rr}$	…	$x_{2,n+1}^{rr}$	…	e_2^r	x_2^2
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Ménages et gouv.	n+1	$x_{n+1,1}^{r1}$	$x_{n+1,2}^{r1}$	…	$x_{n+1,n+1}^{r1}$	…	$x_{n+1,1}^{rr}$	$x_{n+1,2}^{rr}$	…	$x_{n+1,n+1}^{rr}$	…	e_{n+1}^r	x_{n+1}^2
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Importations		m_1^1	m_2^1	…	m_{n+1}^1	…	m_1^r	m_2^r	…	m_{n+1}^r	…		
Total		x_1^1	x_2^1	…	x_{n+1}^1	…	x_1^r	x_2^r	…	x_{n+1}^r	…		

Source : d'après A. Lémelin, 2008

Ce sont donc les flux interterritoriaux, ceux qui comptent a priori le plus pour l'économie des territoires (Aydalot 1985 ; Claval 2005 ; Lémelin 2008 ; Léon et Surry 2009), qui demeurent ainsi les plus insaisissables. À notre sens, la consommation de passage, explorée dans ce travail, n'est autre que l'un de ces flux.

IV. Une reconnaissance des flux de richesses permise par le renouvellement de la théorie de la base

Faire face à la complexité ne signifie pas nécessairement renoncer à l'usage d'outils opérationnels. À défaut de saisir l'ensemble des flux de richesses, identifier les plus décisifs est un bon point de départ. C'est ce que propose la théorie de la base, théorie qui repose sur une intuition des plus élémentaires :

« *Seuls les ensembles économiques de grande dimension, tels que les grandes nations, sont maîtres de leur développement au point que celui-ci dépend de variables internes, de propensions qui leurs sont propres.* » (Aydalot, 1985)

Autrement dit, pour les territoires subnationaux, les forces motrices du développement sont à rechercher du côté des richesses venues de l'extérieur. Pour reprendre l'équation du revenu disponible décrite précédemment (cf. supra), la théorie de la base postule :

$$\widetilde{RD}^{\iota} > \widehat{RD}^{\iota}$$

Les revenus d'origine exogène seraient ainsi plus décisifs que les autres. Concrètement, le dimensionnement du marché domestique est conditionné par les capacités d'investissement et de consommation des agents économiques endogènes. En supposant que tous les agents locaux dépensent et investissent leur argent, il reste peu de moyens pour continuer à alimenter l'économie locale : les ménages et les institutions doivent s'enrichir auprès d'agents économiques exogènes. Cet enrichissement venu de l'extérieur est jugé « à la base » du développement, d'où le nom donné à cette théorie.

Ce cadre de réflexion majeur de l'économie territoriale ne donne pourtant lieu à aucun modèle ni outil d'analyse stabilisé (Krikelas 1992 ; Gonnard 2001 ; Vollet *et al.* 2014). Entre les premiers tâtonnements, sa formalisation restrictive dans les années 1950, et sa rénovation dans les années 2000, la théorie de la base reste sujette à des évolutions. Sa rénovation récente a néanmoins ouvert de nouvelles perspectives de compréhension des économies locales par la prise en compte de flux de richesses de toute nature.

IV-1. Un inventaire éclaté des sources exogènes de revenus (du 17e au début 20e siècle)

Si la théorie de la base ne connaît son baptême officiel que dans la première moitié du 20e siècle, nombreux sont les économistes qui auraient pu prétendre inaugurer la théorie. Qu'il s'agisse de Pieter de la Court, Sombart ou Cantillon, chacun d'entre eux a partagé le même souci d'identifier des forces motrices à l'enrichissement d'un territoire.

Parmi les prétendants, Werner Sombart (1916) est communément identifié comme le grand pionnier du développement de la théorie de la base (Krumme 1968 ; Gonnard 2001 ; Talandier et Davezies 2009 ; Vollet *et al.* 2014). Il est néanmoins difficile d'attribuer cette théorie à un auteur en particulier. Marc de Smidt (1967) estime par exemple que les premiers éléments de définition sont apportés dès 1659 par Pieter de la Court[39]. Ce dernier identifie dès le 17e siècle que l'industrie manufacturière et l'université sont les deux secteurs moteurs de l'économie de la ville de Leyde (Pays-Bas). Il défend notamment l'idée que la croissance de Leyde passe par des actions en faveur de la promotion du commerce extérieur et de la substitution des importations. L'économiste néerlandais identifie ainsi très tôt les revenus de l'exportation (RN_X^i), les pertes de revenus liés à l'importation (RN_M^i), ainsi que le soutien

[39] Krumme évoque la réception d'un courrier de Marc de Smidt défendant cette idée ; consultable à l'adresse suivante : http://faculty.washington.edu/krumme/papers/sombart.html.

financier des familles à leurs enfants (CT^{i}_{P*}), comme des ressources stratégiques pour l'économie urbaine.

Plus tard, Richard Cantillon (1725) va également se servir des sources de revenus pour distinguer les villes, des villages, bourgs et capitales. L'auteur observe que les paysans, qui tirent leurs revenus de la terre, vont être à la base de l'économie marchande des villages. Les bourgs vont quant à eux dépendre des dépenses des petits propriétaires terriens et leur capacité à soutenir l'activité du bourg. Dans les villes, ce sont les aristocrates, grands propriétaires terriens, qui dépensent les revenus de leurs rentes foncières.

« *If the Prince or Nobleman who has received large grants of Land on the conquest or discovery of a country fixes his residence in some pleasant spot, and several other Noblemen come to live there to be within reach of seeing each other frequently and enjoying agreeable society, this place become a City.* » (Cantillon 1755, p.15)

Enfin, la capitale a un statut particulier : on y trouve les grands aristocrates et la cour du roi, qui consomment et financent des équipements.

Certaines catégories de population, ou certaines fonctions économiques, seraient donc motrices de l'économie locale. C'est également la conclusion que formule François Quesnay (1766) lorsqu'il formalise son tableau économique (Figure 10).

Figure 10 – Le tableau économique de François Quesnay (1766)

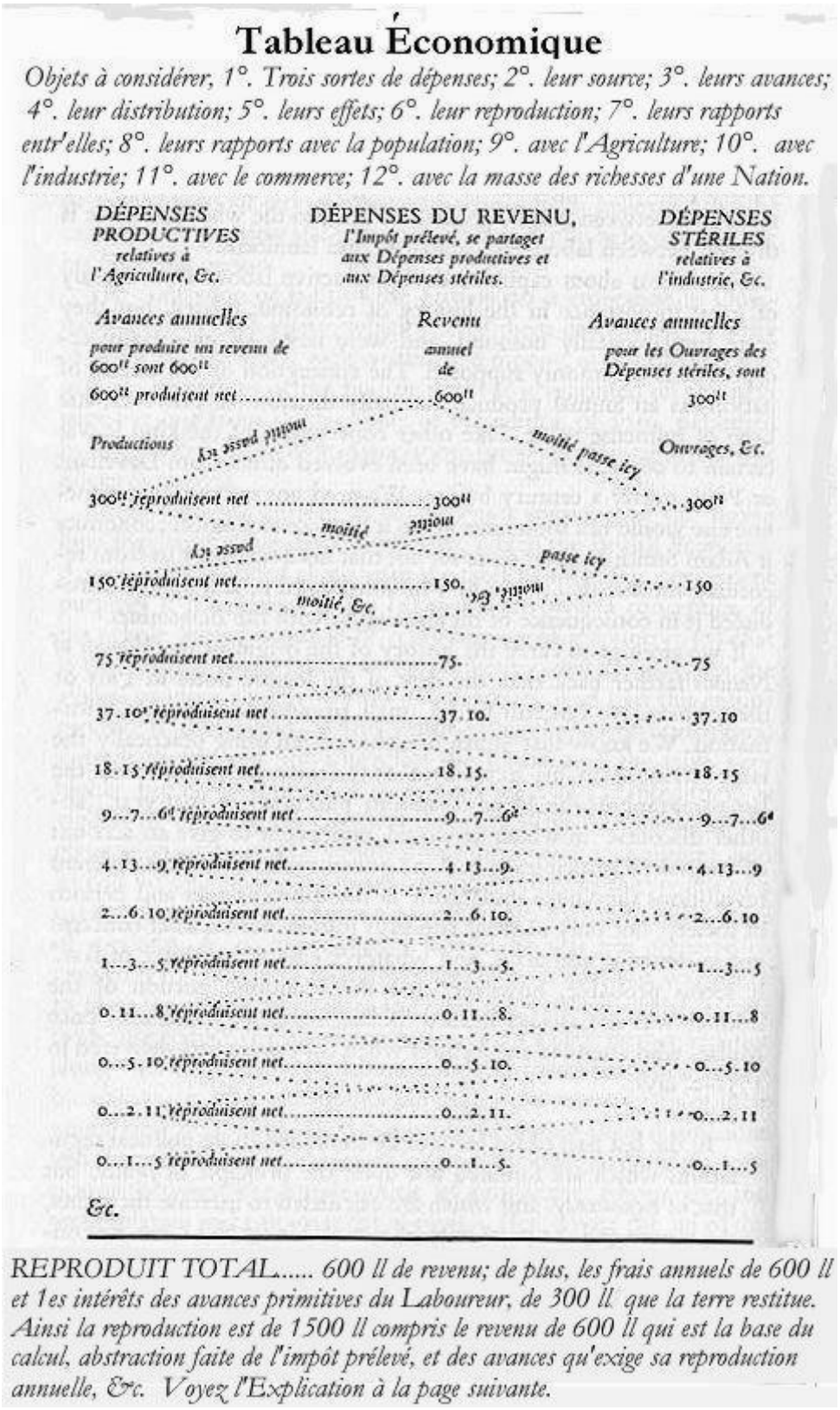

Tableau Économique

Objets à considérer, 1°. Trois sortes de dépenses; 2°. leur source; 3°. leurs avances; 4°. leur distribution; 5°. leurs effets; 6°. leur reproduction; 7°. leurs rapports entr'elles; 8°. leurs rapports avec la population; 9°. avec l'Agriculture; 10°. avec l'industrie; 11°. avec le commerce; 12°. avec la masse des richesses d'une Nation.

DÉPENSES PRODUCTIVES relatives à l'Agriculture, &c.	DÉPENSES DU REVENU, l'Impôt prélevé, se partaget aux Dépenses productives et aux Dépenses stériles.	DÉPENSES STÉRILES relatives à l'industrie, &c.
Avances annuelles pour produire un revenu de 600ll sont 600ll	Revenu annuel de	Avances annuelles pour les Ouvrages des Dépenses stériles, sont
600ll produisent net	600ll	300ll
Productions	moitié passe ici	Ouvrages, &c.
300ll reproduisent net	300ll	300ll
moitié passe ici	moitié passe ici	
150 reproduisent net	150	150
moitié, &c.	moitié, &c.	
75 reproduisent net	75	75
37.10 reproduisent net	37.10	37.10
18.15 reproduisent net	18.15	18.15
9...7...6 reproduisent net	9...7...6	9...7...6
4.13...9 reproduisent net	4.13...9	4.13...9
2...6.10 reproduisent net	2...6.10	2...6.10
1...3...5 reproduisent net	1...3...5	1...3...5
0.11...8 reproduisent net	0.11...8	0.11...8
0...5.10 reproduisent net	0...5.10	0...5.10
0...2.11 reproduisent net	0...2.11	0...2.11
0...1...5 reproduisent net	0...1...5	0...1...5
&c.		

REPRODUIT TOTAL..... 600 ll de revenu; de plus, les frais annuels de 600 ll et 1es intérêts des avances primitives du Laboureur, de 300 ll que la terre restitue. Ainsi la reproduction est de 1500 ll compris le revenu de 600 ll qui est la base du calcul, abstraction faite de l'impôt prélevé, et des avances qu'exige sa reproduction annuelle, &c. Voyez l'Explication à la page suivante.

Source : d'après le « Tableau économique », 3d Reprint, London: Macmillan, 1972.

Les revenus issus de l'agriculture sont pour lui les richesses motrices de la croissance économique. L'économiste français va jusqu'à qualifier de « stériles » les autres types de revenus ; il concède seulement aux revenus de l'État la qualité d'être en partie stériles et en partie productifs selon que la dépense soutient ou non l'activité agricole.

Sombart (1916) s'inscrit dans le prolongement de ces premiers travaux en identifiant une classe fondatrice (« *actual city founders* ») dont dépendrait le reste des agents économiques (« *passive or secondary city founders* »). Quelques exemples fournis par Sombart témoignent de l'identification des revenus de l'export (RN_X^i), ceux de l'importation de demande finale avec la clientèle étrangère (RN_{MD}^i) ou encore ceux mis à disposition des étudiants (CT_{P*}^i) comme autant des sources motrices du développement urbain (Vollet *et al.* 2014).

Enfin, dans l'ouvrage posthume consacré à la ville vue par Max Weber, publié en 1921, on découvre que l'économiste allemand avait d'ores et déjà identifié un panel élargi des sources de revenus exogènes : le revenu de l'exportation, le revenu des retraités, les dépenses militaires, le revenu des rentiers… En ce sens, lorsque se développent des méthodes d'application de la théorie de la base à partir des années 1930, l'effort d'identification des sources « basiques » de revenu est déjà bien engagé. Concrètement, au moins un exemple des différentes sources de revenus exogènes de notre équation (cf. supra) est déjà répertorié :

$$\widetilde{RD^i} = \overbrace{\widetilde{RN_X^i}}^{ex.l'export\ des\ manufactures} + \overbrace{\widetilde{RN_{MD}^i}}^{ex.les\ dépenses\ des\ paysans} + \overbrace{\widetilde{RN_{Y*}^i}}^{ex.la\ rente\ des\ propriétés\ foncières} + \overbrace{\widetilde{CT_{G*}^i}}^{ex.les\ dépenses\ militaires} + \overbrace{\widetilde{CT_{P*}^i}}^{ex.l'argent\ de\ poche\ des\ étudiants}$$

L'apparition des premières applications va pourtant amorcer un éloignement avec les travaux plus anciens.

IV-2. Une recherche de solutions applicatives qui débouche sur le primat de l'export (à partir de la fin des années 1930)

Comme dans le cas des tableaux économiques (cf. supra), l'usage de la théorie de la base va se démultiplier dès lors que de premières méthodes indirectes de calcul vont se faire connaître[40]. La communauté scientifique tient Hoyt et Weimer (1939) comme les fondateurs de

[40] Ne nécessitant pas de collecte exhaustive de données sur le terrain.

la théorie de la base (Andrews 1953 ; Krikelas 1992 ; Gonnard 2001 ; Shaffer *et al.* 2004 ; Talandier et Davezies 2009 ; Vollet *et al.* 2014). Leurs cadres théoriques et leurs méthodes vont très largement se diffuser et restent aujourd'hui une référence (Shaffer *et al.* ; Lémelin 2008 ; Polèse et Shearmur 2009). Les travaux antérieurs vont quelque peu tomber dans l'oubli.

Hoyt est convaincu que le développement urbain tient à la croissance simultanée des emplois et de la population. Plus précisément, il tient pour acquis qu'en augmentant les opportunités d'emplois en ville, on favorise l'exode rural et le développement urbain. C'est pourquoi l'économiste américain entrevoit la possibilité, par ce qu'il appelle la théorie de base, de favoriser et d'anticiper la croissance démographique en contrôlant la dynamique de l'emploi (Gonnard, 2001). Comme les emplois du marché domestique sont limités en nombre par la demande locale, il voit dans les activités exportatrices le principal moteur de croissance économique.

Relevons que les villes américaines n'ont alors pas grand-chose à voir avec nos villes européennes. Saint-Augustine en Floride, présentée comme la plus ancienne ville des États-Unis[41], ne date que du 16e siècle ; tandis que les plus grandes villes européennes étaient déjà existantes à l'Antiquité. De surcroît, la formation des villes américaines s'inscrit dans une logique de conquête mercantile : villes portuaires, minières, industrielles… La spécialisation économique a été initialement très forte, à tel point que certaines villes ont disparu avec la cessation de l'activité économique[42]. Hoyt, en conférant un rôle central à l'exportation, décrit alors une réalité propre à un très grand nombre de villes outre-Atlantique.

En adoptant le cadre théorique de Hoyt, la communauté scientifique va cependant accepter des hypothèses très restrictives :

(1) les données d'emploi seraient substituables aux données de revenu (les emplois sont censés être occupés par la population résidente / la population est censée suivre l'emploi) ;

(2) Les revenus du capital (profits et rentes) ne seraient pas à prendre en compte (leur lien avec la dynamique démographique n'étant pas évident) ;

(3) L'exportation serait la source principale de développement. Les emplois exogènes se limitent alors aux emplois générés par l'exportation.

[41] Elle a été fondée par les conquistadors espagnols lors des premières vagues d'exploration des Amériques.

[42] Les États-Unis comptent de nombreuses « villes fantômes », notamment en raison de l'abandon d'anciennes villes minières.

(4) L'effet d'entraînement de la base économique se mesurerait par une relation mathématique simple du type :

$$\boldsymbol{k = \frac{E^i}{E^i_X}}$$

$\boldsymbol{E^i}$: Emplois du territoire *i*

$\boldsymbol{E^i_X}$: Emplois issus de l'activité exportatrice du territoire *i*

$\boldsymbol{k}$ **:** Effet d'entraînement (ou effet multiplicateur) de la base économique

En raison du caractère restrictif de cette approche, certains auteurs l'identifient en tant que « théorie de la base exportatrice » (Proulx, 2011 ; Talandier et Davezies, 2009 ; Aubert *et al.*, 2014) et nous procéderons désormais de même.

Nous l'avons évoqué, le succès de la théorie exportatrice vient de sa facilité de mise en place à partir des méthodes indirectes. Inutile désormais de conduire des enquêtes longues et coûteuses pour saisir les flux de richesses, il suffit de mobiliser des données d'emploi et de repérer les secteurs exportateurs. En termes de stratégie territoriale, cette théorie se révèle également très facile à valoriser, tout particulièrement au plus fort de la planification économique : une fois les secteurs moteurs connus, il suffit en effet de leur apporter un soutien.

La théorie de la base exportatrice va néanmoins faire l'objet de nombreuses critiques et c'est moins les hypothèses du cadre théorique qui sont discutées que la validité des méthodes d'application : clé d'identification des secteurs basiques (coefficient de localisation, minimum requis…), fiabilité des prédictions à court - moyen et long terme, pertinence pour tel ou tel cas d'étude… Il a bien existé des confrontations d'idées très fortes[43], et même des tentatives d'extension du cadre théorique (Vollet *et al.*, 2014), mais finalement, les questions méthodologiques sont restées déterminantes. Le déclin de la théorie de la base s'est ainsi principalement produit en termes méthodologiques. Quand Isserman (1980) a jugé les travaux sur la théorie de la base « *lamentables* », ou bien lorsque Richardson (1985) a invité la communauté scientifique à abandonner tout effort de modélisation, l'un et l'autre ont réagi aux manques de résultats probants des exercices empiriques. Vu le peu de progrès constaté en 40

[43] À l'image du débat entre Charles Tiebout (1956a, 1956b) et Douglas North (1956), où le premier conçoit la base économique comme un levier de développement parmi d'autres, tandis que le second y voit la principale source de développement pour une économie locale (Gonnard, 2001).

ans de développement de la théorie de la base, Richardson estime que le milieu académique a mieux à faire que d'y consacrer davantage d'efforts (Gonnard, 2001).

Ces vives critiques vont finalement produire leur effet et conduire à un désinvestissement de la théorie de la base à la fin des années 1980.

IV-3. Un inventaire global et chiffré des sources exogènes de revenus (à partir des années 2000)

La théorie de la base, comme modèle général de compréhension de l'économie territoriale, a cessé de faire référence à la fin des années 1980[44]. Situer son retour au début des années 2000 et sur la seule scène francophone ne serait pas très juste envers un certain nombre de travaux qui, pris un à un, ont également cherché à renouveler cette théorie. Dès 1959, Greenhut va par exemple contester l'hypothèse selon laquelle les emplois bénéficient aux populations résidentes. Il invite à considérer les navetteurs comme des vecteurs de revenus basiques mais également les retraités et toutes personnes qui tirent des profits de l'extérieur. En France, Dugrand (1963) se livre à un exercice isolé de quantification des transferts de revenus entre exploitants agricoles et propriétaires terriens. Il met alors en évidence d'importants transferts de richesses de la campagne vers la ville. Dominique Vollet *et al.* (2014) citent également Polzin (1977) pour l'intégration des « *effets de l'offre locale de travail* ». Il existe également des contributions plus sectorielles, sur le rôle basique des retraités (Hodge 1991 ; Vollet 1997), de l'emploi public (Hirschl et Summers 1982), des universités (Williams, 1997), ou encore de l'importation de demande finale (Vollet 1997 ; Williams 1997 ; Davezies et al., 1999 ; Judd et Fainstein 1999 ; English 2000 ; Korsu, 2000 ; Lejoux 2006). Il n'y a néanmoins pas de véritable rénovation globale et chiffrée du modèle. Seul s'affirme, au travers d'études de cas, un souci de dépasser l'approche exportatrice (Farness 1989 ; Robison 1997 ; Nelson et Beyers 1998 ; Markusen 2007).

« *There are general problems for economic base methodology in a world where income is increasingly derived from non-resident visitors, shoppers and external transfer payments.* » (Farness, 1989)

Dans le prolongement des premières applications de Loeiz Laurent (1995) à partir de données démographiques, Laurent Davezies va participer au renouvellement du cadre théorique et applicatif de la théorie de la base (Davezies 2000, 2008 ; Gonnard 2001). À notre

[44] Elle a continué, et continue toujours, d'être utilisée pour des études d'impact sectorielles.

connaissance, l'ampleur de la rénovation qui va s'en suivre dans la recherche francophone n'a pas d'égale dans le monde anglo-saxon (Davezies et Lejoux 2003 ; Talandier 2007 ; De Keersmaecker *et al.* 2007 ; Pecqueur et Talandier 2011 ; Aubert *et al.* 2011 ; Dissart et Vollet 2011 ; Segessemann et Crevoisier 2014 ; Ruault et Prouhlac 2014 ; Vollet *et al.* 2014). L'inventaire des sources de revenus exogènes devient plus exhaustif et il s'accompagne de premières évaluations chiffrées.

Sur le plan théorique, les hypothèses restrictives introduites par l'approche exportatrice, et présentées ci-avant vont être combattues une à une. Il n'est donc plus question de substituer des données d'emploi à des données de revenu. Les profits et transferts sont désormais pris en compte. La base économique ne se limite plus aux richesses produites par l'exportation. Enfin, on n'est plus dans des modèles prédictifs, où l'on calcule un multiplicateur en vue de produire des simulations, mais dans des modèles descriptifs et analytiques. D'une certaine façon, ces changements renouent avec l'état des savoirs dégagé par les travaux de De la Court, Sombart, Weber et autres pionniers.

Selon Dominique Vollet *et al.* (2014), deux types d'entrées se confrontent dans ce renouvellement. Une première entrée identifie la base économique comme l'ensemble des revenus d'origine exogène de telle sorte que $\boldsymbol{RD^i}$ – le revenu disponible d'un territoire i – puisse se décomposer ainsi :

$$\boldsymbol{RD^i} = \overbrace{(\boldsymbol{RN_X^i + RN_{MD}^i + RN_{Y*}^i + CT_{G*}^i + CT_{P*}^i})}^{\textit{Base économique}} \times \underbrace{\tilde{k}}_{\textit{Effet d'entraînement sur l'économie dosmestique}}$$

avec une base économique regroupant l'ensemble des revenus d'origine exogène.

Une seconde entrée limite quant à elle la base économique aux revenus, certes d'origine exogène, mais dépendant également des caractéristiques de la production locale :

$$\boldsymbol{RD^i} = \overbrace{(\boldsymbol{RN_X^i + RN_{MD}^i + RN_{Y*}^i})}^{\textit{Base économique}} \times \underbrace{\tilde{k}}_{\textit{Effet d'entraînement sur l'économie domestique et les transferts courants exogènes}}$$

Cette seconde approche dérive en réalité de la première mais, au regard de l'absence de contrôle direct par le territoire sur l'essentiel des transferts courants, elle privilégie une base économique réduite aux sources de revenus sur lesquelles celui-ci peut agir. L'effet multiplicateur – ou les effets induits de la base économique – inclut donc à la fois la composante domestique (production locale RN_D^i et les dépenses de l'institution territoriale CT_G^i), mais également les transferts courants exogènes. Une hausse de la production locale entraînerait une hausse de la démographie locale, et ainsi une hausse des transferts courants, aussi bien de nature privée (pensions alimentaires, aides familiales…) que provenant de l'État (allocations

chômage, pensions de retraite…). Dans le cas des pensions de retraite, elles seraient néanmoins une source de revenus basiques lorsque les retraités qui les perçoivent sont des nouveaux arrivants (les retraités migrants).

Le renouvellement théorique va néanmoins forger son succès dans une autre dimension : la production d'estimations chiffrées (Figure 11).

Figure 11 – La décomposition des revenus basiques dont bénéficient les zones d'emploi françaises par Laurent Davezies (2010)

	Moyenne arithmétique des territoires	Moyenne pondérée par le poids des bases totales
Traitements et salaires de la base exportatrice	13,1%	18,2%
BA	1,1%	0,6%
BIC	0,5%	0,4%
BNC	0,2%	0,5%
RCM	0,8%	0,9%
RF (pour moitié)	1,2%	1,3%
TOTAL BASE PRODUCTIVE	**16,9%**	**21,9%**
Salaires des migrants-alternants	11,8%	8,1%
Retraites	25,1%	23,7%
Dépenses touristiques totales	15,9%	13,3%
Dont, dépenses des touristes en hôtels et campings	3,8%	3,9%
Dont, dépenses des touristes en RS et location	7,0%	5,1%
Dont, dépenses des touristes chez famille et amis	5,1%	4,3%
TOTAL BASE RESIDENTIELLE	**52,8%**	**45,0%**
Base publique territoriale	2,5%	3,0%
Base publique d'État	3,8%	5,0%
Base publique hospitalière	1,9%	2,3%
TOTAL BASE PUBLIQUE	**8,2%**	**10,3%**
Allocations chômage, pré-retraites, AI, ASS etc. (assedic)	3,2%	3,6%
Indemnités journalières de maladie et de maternité	1,1%	1,2%
RMI	0,5%	0,6%
Minimum vieillesse et invalidité	0,2%	0,2%
AAH	0,6%	0,6%
Prestations familliales et allocations logements	5,0%	4,8%
Aides des départements - APA	0,7%	0,6%
Aides des départements - ASH	0,3%	0,3%
Aides des départements - ASE	0,4%	0,4%
Consommation médicale et dentaire	2,8%	3,1%
Consommation actes auxiliaires	0,6%	0,7%
Consommation actes biologiques et prélevements	0,5%	0,5%
Consommation pharmacie	3,2%	3,1%
Consommation d'autres biens médicaux	1,1%	1,2%
Consommation d'activités hospitalières privées remboursées aux locaux	1,5%	1,7%
Consommation d'activités hospitalières privées exportées	0,2%	0,3%
TOTAL BASE SOCIALE	**22,1%**	**22,8%**
TOTAL BASE ECONOMIQUE	100,0%	100,0%

Source : d'après L. Davezies, 2010

La Figure 11 témoigne tout à la fois de l'important effort de collecte de données que nécessite l'exercice d'isolation des revenus basiques et de l'utilité d'un tel exercice. Pour en faciliter la lecture, Laurent Davezies distingue quatre grands agrégats de revenus :

- La base dite « productive » qui regroupe des revenus primaires générés par l'exportation de biens et services ;

  ►Commentaire : les revenus, profits et rentes sont affectés à la base productive au regard du secteur d'activité concerné et à l'aide de la technique des coefficients de localisation telle que développée par Hoyt (Talandier, 2007).

- La base dite « résidentielle » qui somme tous les revenus captés par les territoires en raison de leurs qualités hospitalières ;

  ►Commentaire : il y a une addition de transferts courants de l'État (les pensions de retraite), d'une partie des revenus primaires exogènes au territoire (les salaires des migrants alternants) et d'une partie de l'importation de demande finale (les dépenses touristiques[45]).

- La base dite « publique » qui rassemble les rémunérations des emplois publics financés par l'État ;

  ►Commentaire : ce sont des transferts courants de l'État.

- La base dite « sociale » qui agrège les différents transferts sociaux de l'État.

  ►Commentaire : ce sont également des transferts courants de l'État.

Beaucoup de conclusions peuvent être tirées de cet examen des revenus basiques. Nous en retiendrons trois. Tout d'abord, alors qu'à l'échelle du pays les transferts courants de l'UE ne représentent que 0,8% du revenu national, pour les zones d'emploi françaises, c'est en moyenne entre 55,4% et 56,8% des revenus basiques qui proviennent des transferts courants de l'État[46]. Ce premier résultat met en évidence la puissance des mécanismes de redistribution publique et leur participation à la cohésion du territoire national. En second lieu, le poids de la base productive se présente comme limité. Ce constat relativise l'importance pour un territoire d'être compétitif sur le plan productif. Il existe en réalité, et en fin de compte, d'autres voies possibles et c'est cette diversité des chemins du développement qui justifie l'intérêt d'une comptabilité territoriale pour en rendre compte (Figure 12).

[45] Les dépenses touristiques sont utilisées ici comme proxy des revenus du tourisme mais ni le montant des valorisations brutes (salaires et profits générés) ni celui des valorisations nettes (salaires et profits générés et détenus localement) ne sont *a priori* connus.

[46] Selon la moyenne retenue, en cumulant les bases publiques et sociales, ainsi que le poids des pensions de retraite.

Figure 12 – Des bases économiques spécifiques aux territoires (2005-2006)

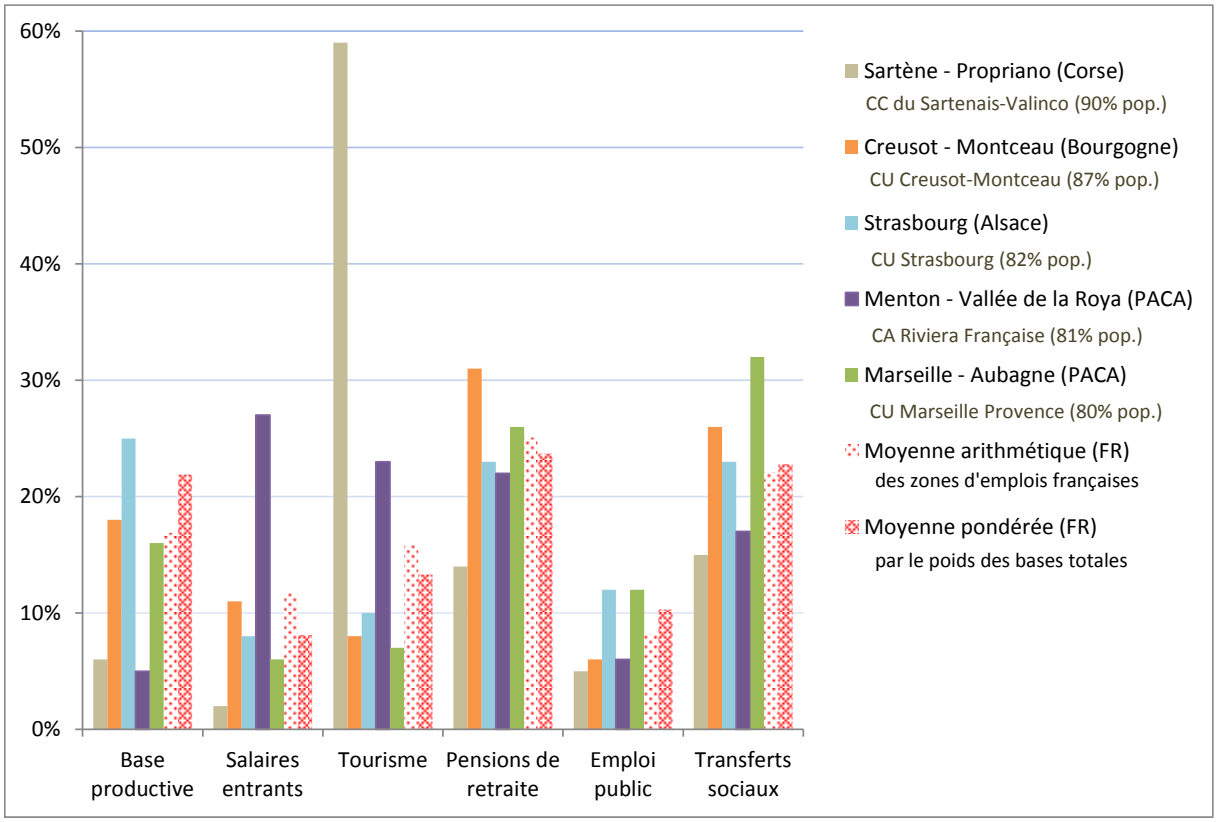

Source : réalisation de l'auteur, d'après L. Davezies, 2010

Comme l'auteur, dans son travail, privilégie les espaces fonctionnels (zones d'emploi, bassins de vie), et que nous nous intéressons aux territoires en tant qu'espace de pouvoir, la Figure 12 ne présente qu'un échantillon choisi de zones d'emploi[47]. Le seul critère de sélection retenu tient en la présence d'une intercommunalité qui concentre au moins 80% de la population de la zone d'emploi. En ce sens, nous présumons que ce qui est vrai pour 100% d'une zone d'emploi sera également vrai pour 80 à 90% de cette même zone.

Manifestement, les structures économiques territoriales sont très distinctes d'un territoire à un autre. Pour ne citer que la principale source de revenus basiques, notons que la communauté de communes du Sartenais-Valinco (Corse) tire 60% de ses revenus du tourisme ; tandis que la communauté urbaine du Creusot-Montceau (Bourgogne) doit 31% de ses revenus à ses retraités. Pour les deux métropoles, de Strasbourg et de Marseille, on note que l'économie de la première provient principalement de sa base productive (25%) alors que la seconde, socialement en difficulté, dépend énormément des transferts sociaux (32%). Même dans les territoires métropolitains, il n'est donc pas certain que l'économie productive soit reine. Enfin,

[47] Le graphique est réalisé à partir des annexes du rapport de recherche « La crise et nos territoires : premiers impacts » (Davezies, 2010).

notons qu'au sein de la communauté d'agglomération de la Riviera Française, ce sont les salaires des migrants alternants (27%) qui, d'une courte tête, dominent les revenus basiques du tourisme (23%) et des pensions de retraite (22%).

Au regard de ces exemples, pris aléatoirement[48], on ne peut que constater à quel point la structure économique d'un territoire peut se singulariser par rapport à celle de la nation et d'autres territoires. Un territoire peut ainsi se développer selon différentes modalités. Or, saisir les mécanismes de formation des revenus nécessite une comptabilité des flux géographiques de richesses. La théorie de la base, par son renouvellement, offre des résultats inégalés pour aller dans ce sens. Pour autant, certains angles morts persistent : la rémunération du capital selon son origine endogène ou exogène, les transferts courants privés (pensions alimentaires, aide financière aux étudiants…), l'intensité des effets d'entraînement, et peut-être également la consommation de passage.

V. Conclusion

Entre le processus politique de décentralisation et la concentration de la vie économique au sein des métropoles, les territoires, en tant qu'espaces d'action et de pouvoir, n'ont probablement jamais été aussi présents qu'aujourd'hui. Les territoires ainsi définis sont dotés de frontières que les échanges économiques franchissent sans difficulté. L'importance des flux de richesses qui les traversent est telle que les sources de revenus d'origine exogène, qu'elles émanent de l'exportation, du tourisme ou encore des transferts de l'État, tendent à être les premiers moteurs de leur développement. Les territoires conduisent cependant leur action sans disposer d'une connaissance pleine et entière des flux qui les traversent car il n'existe pas aujourd'hui de comptabilité territoriale qui parvienne à bien les saisir.

Sur le plan théorique, il nous a été possible de décomposer le revenu disponible d'un territoire selon une équation simple et de la tester ensuite dans un cadre comptable national. Nous avons cependant montré que renseigner cette équation à un niveau infranational nous semble aujourd'hui encore hors de portée de l'économie territoriale. Néanmoins, des usages récents de la théorie de la base ont permis de quantifier de manière systématique, et pour un grand nombre d'unités spatiales, une large gamme de flux de richesses jusque-là ignorés ou traités séparément (pensions de retraite, financement des emplois publics, dépenses touristiques…). En réaction, une source de revenus que l'on pensait importante, comme la

[48] Nous n'avons pas sélectionné les territoires pour les caractéristiques de leur économie mais par un simple tri des zones d'emploi les mieux circonscrites par des frontières intercommunales.

production locale, s'est révélée d'un poids limité, et d'autres au contraire, comme l'économie résidentielle ou les financements de l'État, se sont montrées d'une importance qu'on ne leur prêtait pas.

Il est ainsi possible qu'à un moment donné, au regard des connaissances dont on dispose, une source de revenus puisse être négligée ou sous-estimée, car non identifiée ou sans mesure comptable. En ce sens, notre principale question de recherche est de savoir si la consommation de passage, que nous définissons plus avant dans ce texte, peut être l'une de ces sources de revenus qu'on ignore.

- Chapitre 2 -
La consommation de passage, un objet d'étude pour l'économie territoriale

« *If we can't export the scenery, we'll import the tourists.* » (C.W. Van Horne, 1886)

Introduction

L'hypothèse de la consommation de passage que nous portons aujourd'hui fait suite à une reconnaissance de la fonction de consommation comme facteur de développement pour les territoires. Un postulat courant des théories classiques, telles que la théorie de la base exportatrice, tient en effet à l'homogénéité des structures locales de consommation : le consommateur est supposé captif de son territoire de résidence. La consommation locale participerait ainsi d'un effet d'entraînement fixe et fonction de la masse disponible de revenus basiques. Pourtant, l'idée d'une variabilité du niveau des exportations est contradictoire avec celle d'une homogénéité des structures locales de consommation : il faut bien que certains biens et services ne soient pas consommés localement, que cette demande insatisfaite soit distincte d'un territoire à l'autre, pour qu'il y ait des exportations.

Cette contradiction a été explorée par la théorie de la base de consommation et les travaux qui s'y apparentent : la propension à consommer localement est variable (I), et ce, non seulement en raison d'importations de biens et services, mais aussi parce qu'un consommateur peut se rendre et être présent dans d'autres territoires que celui de résidence (II). Les surplus de demande apportés par les visiteurs sont alors assimilables à des transferts de demande finale ; ces transferts prennent notamment leur origine dans les grandes villes qui sont désormais amenées à reconsidérer leurs aménités de consommation (III). Néanmoins, les définitions officielles utilisées pour identifier et suivre statistiquement le consommateur mobile ne permettent pas de délimiter véritablement l'importation de demande finale ; d'où l'utilité pour nous de les discuter et de développer le concept de « consommation de passage » (IV).

I. D'une hypothétique constance des structures locales de consommation au souci de la propension à consommer localement

La littérature scientifique a longtemps assumé une hypothèse de constance des structures locales de consommation dans l'analyse de l'économie régionale. En réactivant des éléments de débats anciens, la théorie de la base de consommation aborde frontalement l'idée d'une variation de la propension à consommer localement. La consommation locale serait ainsi un facteur de développement territorial à considérer dans la conduite de l'action locale.

I-1. L'hypothèse de constance des structures locales de consommation

La relation qu'entretient la discipline économique avec la fonction de consommation est assez contradictoire et paradoxale. D'un côté, elle est une fonction essentielle, et même motrice de tout échange économique (Smith, 1776 ; Bye, 1927). D'un autre côté, les travaux la concernant ont mis du temps à émerger (Boucke, 1921 ; Matherly, 1942) et sont encore aujourd'hui loin d'être quantitativement aussi nombreux que ceux consacrés à la fonction de production (Flacher, 2003). La discipline économique s'est historiquement construite dans le souci de trouver les moyens de produire suffisamment pour soutenir l'essor démographique d'une part, et sortir le peuple de la misère d'autre part[49]. La science économique garde en héritage une certaine croyance quant à l'existence d'une loi des débouchés où l'offre crée sa propre demande (Say, 1846). Le régime de développement, comme état de satisfaction des différents besoins exprimés, dépendrait donc d'abord du régime de croissance, qui répond à ses besoins ; ceci expliquant que la fonction de production demeure un objet de recherche privilégié.

L'économie territoriale ne fait pas exception. Dans une relative unanimité, les chercheurs observent ainsi que la consommation locale est un objet d'analyse demeuré très peu investi jusqu'à aujourd'hui (Bourg et Gouguet, 2001 ; Davezies, 2007b ; Markusen, 2007 ; Rutland et O'Hagan, 2007 ; Talandier, 2013 ; Vollet et Vial, 2013). En lien avec la loi des débouchés, la consommation des ménages a été souvent présentée comme captive du lieu de résidence, et ce en raison notamment de structures de consommation assumées spatialement homogènes. Pour la théorie de la base exportatrice, l'essor des activités qui servent la demande finale (activités non basiques) dépendrait alors directement de l'essor des activités basiques qui elles exportent des biens et services (Andrews, 1953 ; Hoyt, 1954 ; Rutland et O'Hagan, 2007). La part des revenus basiques portée par la dépense de consommation et mise en circulation dans l'économie locale est ici supposée constante (Rutland et O'Hagan, 2007), de telle sorte que le revenu disponible total d'un territoire *i* serait égal à :

$$\overbrace{\widetilde{RD^i}}^{Revenus\ basiques} \times \overbrace{\tilde{k}}^{Coefficient\ multiplicateur}$$

Avec $\boldsymbol{k}$ présumé fixe à court terme.

Les activités servant la demande finale sont réputées non délocalisables et adoptent effectivement une distribution géographique plus homogène que les autres types d'activités

[49] Le pessimisme des économistes Thomas Malthus (1766-1834) et David Ricardo (1772-1823) n'y étant pas étranger à l'époque.

(Davezies, 2007b ; Aubert *et al.*, 2014, 2011 ; Polèse *et al.*, 2014 ; Segessemann et Crevoisier, 2014).

« *Schématiquement, les services aux entreprises incorporent plus de connaissances, ce qui les rend plus sujets aux économies d'agglomération, et sont des inputs de secteurs industriels eux-mêmes concentrés. À l'inverse, les services aux ménages sont moins sensibles aux externalités technologiques et nécessitent une proximité avec le consommateur.* » (Aubert *et al.*, 2011, p.529)

Derrière cette tendance générale, ces travaux font également état de quatre types de facteurs qui participent d'une répartition non parfaitement homogène de l'activité : les variations du pouvoir d'achat local, la mobilité de la demande, les facteurs de localisation de l'offre et les effets de dimensionnement. Tout d'abord, l'offre de biens et services est le reflet d'une demande exprimée localement dont l'intensité et la diversité va dépendre du pouvoir d'achat des consommateurs (Davezies et *al.*, 1999). Ensuite, la mobilité de la demande est une condition de l'ajustement de l'offre à la demande et la consommation peut conduire à la réalisation de déplacements de longue distance (Orfeuil et Soleyret, 2002), particulièrement avec les migrations touristiques (cf. infra). Parmi les facteurs de localisation sont évoqués les seuils de rentabilité à atteindre dans le cadre d'offres de produits ou services rares (ex. les opéras, les grands magasins, la médecine spécialisée…) nécessitant une taille de marché suffisamment importante pour amortir les coûts de l'offre. Parfois, l'alignement d'une telle offre est conditionné par l'existence d'une ressource spécifique non transférable comme les ressources naturelles (ex. montagnes, sources d'eau chaude…), les aménités de consommation (ex. esthétique architecturale, patrimoine historique…) ou encore les traditions et savoir-faire locaux (ex. *fest-noz* ou fauconnerie[50]). Enfin, les effets de dimensionnement rendent la captivité du consommateur toute relative à l'échelle d'analyse utilisée. Si les consommateurs sont effectivement captifs du marché planétaire, dès qu'on le fractionne, et plus la taille des fragments est réduite, moins cette captivité du consommateur se vérifie. À ce titre, les Français sont probablement plus captifs du marché national que les Belges ou les Suisses le sont dans leur pays. Or, la substitution du développement territorial au développement régional en France (cf. chapitre 1) se traduit par un redéploiement de l'analyse économique sur une grande variété de territoires aux périmètres souvent inaptes à satisfaire localement les besoins de leurs habitants.

[50] Ce sont deux traditions inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO.

« *If 'local' is concomittant with municipal boundaries, for example, then the capacity of consumer services firms to draw spending from other areas is not terribly new; so-called 'central places' have long provided services for, and profited from, a wider catchment area.* » (Rutland et O'Hagan, 2007, p.170)

Une distribution plus homogène des activités servant la demande finale n'est donc pas un argument de validation de l'hypothèse d'homogénéité des structures locales de consommation ou de l'hypothèse de fixité du coefficient multiplicateur *k* dans la théorie de la base exportatrice. Au contraire, plus un territoire sera peuplé, plus celui-ci sera en capacité de se diversifier économiquement et ainsi d'accroître tant la propension à consommer localement de ses habitants que l'effet d'entraînement qu'elle anime (Tiebout, 1962). Cette variabilité de l'effet d'entraînement est l'une des clés de voute d'une théorie alternative à la base exportatrice : la « *consumption base* » (Markusen, 2007 ; Markusen et Schrock, 2009) que l'on peut traduire par base de consommation[51] en français (Vollet et Vial, 2013 ; Ruault et Prouhlac, 2014). Par cette approche, la fonction de consommation n'est plus présentée comme une composante passive de l'économie locale, mais comme une force motrice à part entière (Markusen, 2007 ; Williams, 1997 ; Dissart et Vollet, 2011). Elle est à la fois une proposition concurrente à la théorie de la base exportatrice, car refusant l'export comme voie exclusive ou dominante du développement, et une proposition complémentaire, puisqu'elle documente l'effet multiplicateur qui s'applique aux autres sources de revenus. Plus généralement, la théorie de la base de consommation prolonge des réflexions anciennes mais renouvelées quant à la possibilité de substituer des biens et services produits localement à des biens et services jusque-là importés (de la Court, 1659 ; Tiebout, 1962 ; Jacobs, 1969 ; Ward *et al.*, 2002 ; Shaffer *et al.*, 2004 ; Erickcek et Watts, 2007 ; Kwon, 2009). Fondamentalement, la théorie de la base de consommation – et plus généralement les travaux relatifs à la substitution des importations – prend ainsi le revers de l'hypothèse d'homogénéité des structures locales de consommation et sous-tend au contraire, et entre autres choses[52], l'existence d'une consommation locale d'intensité variable.

[51] Le concept anglo-saxon donne aussi lieu à d'autres traductions : la « base consommatrice » (Talandier, 2013) ou encore la « base consommatoire » (Veltz, 2012).

[52] La base de consommation, que l'on peut rapprocher de l'économie présentielle (cf. infra), s'intéresse aussi à l'attractivité de l'offre de consommation auprès de consommateurs non-résidents (Williams, 1997 ; Vollet et Vial, 2013), et au potentiel d'innovation dont seraient porteuses les structures locales de consommation (Cortright, 2002 ; Flacher, 2003).

I-2. Une variabilité de la propension à consommer localement qui module l'activité économique locale

Des travaux – demeurés assez confidentiels jusqu'ici – ont discutés dès la fin des années 1990 de l'incidence économique que peuvent avoir les disparités spatiales de consommation sur le développement économique et social (Davezies et *al.*, 1999 ; Korsu, 2000 ; Davezies et Korsu, 2000). Au travers de la Plaine de France d'un côté, et de Beauvais de l'autre, des déficits d'emplois domestiques[53] sont relevés. Le niveau de revenu des habitants, ou encore l'import-export de pouvoir d'achat[54] sont présentés en tant que pistes explicatives des différences observées. Or, les déficits d'emplois en cause sont constitutifs d'obstacles au développement local et sont décrits comme des pertes en termes de cohésion sociale : les emplois domestiques comptent en effet de nombreux emplois peu qualifiés qui sont utiles à la résorption des poches de pauvreté. La principale conclusion qui en est fait tient qu'en l'absence d'un secteur domestique fort, des territoires peuvent être riches économiquement (et fiscalement) – au regard d'un appareil productif performant – mais pauvre socialement – au regard d'un environnement résidentiel répulsif et/ou en raison d'un défaut d'emplois de faible qualification. Plus généralement, c'est l'articulation entre secteur productif et secteur domestique qui est jugée déterminante.

Selon Charles Tiebout (1962), et en ce sens, la croissance de l'économie régionale provient de trois facteurs qui sont (1) l'importance des revenus générés par la demande extérieure, (2) de la propension à dépenser localement ces revenus et (3) de la propension à rémunérer des agents économiques locaux sur ces dépenses. L'effet d'entraînement de l'économie locale ne serait donc pas fixe. Nous retrouvons ici le modèle de flux circulaires discuté au chapitre 1, et le moyen de prolonger et enrichir la théorie de la base dans son évolution la plus récente (Talandier et Davezies, 2009 ; Vollet *et al.*, 2014) :

$$\overbrace{RD^t}^{Revenus\ basiques} \times \overbrace{k}^{Coefficient\ multiplicateur}$$

Avec k exprimé ainsi Shaffer *et al.* (2004) :

$$k = \frac{1}{1 - (MPC \times PSY)}$$

avec MPC (« *marginal propensity to consume* »), la propension marginale à consommer localement, et PSY (« *percentage of money spent locally that become local income* ») , le

[53] Les emplois domestiques correspondent aux activités commerciales et services destinés aux ménages résidents.
[54] Il s'agit là de notions jumelles à celles d'importation ou d'exportation de demande finale.

pourcentage des montants dépensés qui est valorisé en nouveaux revenus pour le territoire (Hustedde *et al.*, 2005).

Tout d'abord, le PSY est sensible à la présence d'excédents d'emploi. Pour une commune comme Villiers-en-Bière (77) qui compte environ 200 habitants pour plus de 1 500 emplois de commerce de détail et de services aux ménages, le PSY est limité puisque les 200 habitants ne peuvent pas vendre leur force de travail plus que de raison. En revanche, si davantage d'actifs travaillant à Villiers-en-Bière venaient à y élire leur domicile, alors il y aurait une hausse du PSY et de l'effet multiplicateur *in fine*. Le PSY est ensuite sensible à l'appariement offre-demande sur le marché des facteurs de production : lorsque la force de travail recherchée par les entreprises ne correspond pas aux compétences de la main-d'œuvre locale, alors la PSY chute. En outre, l'intensité en travail nécessaire au commerce de détail et aux services à la personne, et les niveaux de qualification demandés pour occuper les emplois ne sont pas semblables selon les secteurs d'activités : ils dépendent d'effets de structure propres au territoire (Markusen, 2007 ; Aubert *et al.*, 2008). Enfin, la rémunération du capital est elle-même sujette à un ancrage territorial incertain, en particulier avec les grandes franchises commerciales telles que Wal-Mart aux États-Unis (Basker, 2005 ; Neumark *et al.*, 2008 ; Davis *et al.*, 2009 ; Markusen et Schrock, 2009).

En second lieu, la propension à consommer localement (MPC) va dépendre d'autres facteurs relatifs au niveau de revenu des habitants ; les plus modestes, à l'opposé des plus riches, sont en effet réputés pour consommer la plus grande partie de leurs revenus, et ce dans une grande proximité au domicile par ailleurs (Davezies, 2007b). De même, à mesure que leur mobilité se réduit, les personnes âgées vont privilégier des achats réguliers et de proximité (Chaze, 2010 ; Delage, 2012). De surcroît, une plus grande diversité du tissu économique est une condition favorable à la MPC, puisque l'offre sera alors plus à même de couvrir la diversité des besoins dont est porteuse la demande locale (Tiebout, 1962 ; Aydalot, 1985 ; Claval, 2005). Les effets de dimensionnement vont alors jouer énormément : les territoires les plus petits auront de plus grandes difficultés à se diversifier économiquement et agir ainsi sur la MPC. En revanche, une dotation en ressources spécifiques (un domaine skiable, un loisir traditionnel…) peut jouer favorablement sur la MPC. Celle-ci est en outre conditionnée par les standards de consommation. Dans le sud de la France, ou en Californie, les maisons avec piscine sont plus nombreuses et, par effet de démonstration[55], les habitants de ces régions sont portés à en désirer

[55] L'effet de démonstration est décrit par Duesenberry (1949) comme la reproduction de comportements de consommation enviés.

une dans leur jardin (Frank, 2001). C'est également le cas de certains produits régionaux qui se retrouvent davantage dans le panier d'achats des habitants de la région qu'ailleurs dans le pays (Angeon et Vollet, 2008).

Si la consommation locale est identifiée comme une fonction importante pour le développement territorial – en considérant notamment l'effet d'entraînement des revenus basiques – elle n'a été analysée comme telle que pour les territoires en difficulté et/ou en déficit d'atouts productifs (Vollet, 1997 ; Davezies et *al.*, 1999 ; Davezies et Korsu, 2000 ; Wrigley *et al.*, 2002 ; Mitchell et Kirkup, 2003 ; Cummins *et al.*, 2005 ; Dixon, 2005 ; Erickcek et Watts, 2007 ; Markusen, 2007) : « *Food deserts*[56] », territoires ruraux, villes de taille modeste, quartiers difficiles de grandes villes... La revitalisation économique et sociale des quartiers en difficulté est d'ailleurs la mission phare de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) en France ; et cette mission s'adosse à la conviction que la consommation locale est l'un des tout premiers ressorts de cette revitalisation.

Un autre exemple vient du comté rural de Miner, dans le Dakota du Sud aux États-Unis, dont l'histoire est retracée brièvement dans le best-seller, « *Switch* », de Chip et Dan Heath (2010). Au plus fort de son peuplement, en 1920, le territoire comptait 8 500 habitants contre seulement 3 000 en 1995. Le comté se caractérise dans les années 1990 par une population vieillissante et un revenu moyen par habitant en diminution. Le solde migratoire y est défavorable, en particulier auprès des jeunes qui cherchent à s'en extraire. Lorsqu'en 1995, une enquête révèle que la moitié des habitants effectuent un trajet de plus d'une heure pour aller faire leurs courses dans les grandes surfaces des comtés voisins, et ce, au détriment du petit commerce local, le constat de déclin n'en est que plus fort. Cependant, l'étude préconise une re-captation des dépenses de consommation effectuées à l'extérieur du comté, avec un objectif simple de 10% de recaptation, soit un potentiel de 7 millions de dollars en plus pour l'économie du comté. Fort de cet objectif simple, et d'une sensibilisation efficace de la population locale, une hausse des dépenses locales, de l'ordre de 15,6 millions de dollars, est finalement enregistré l'année suivante. Par rebond, Chip et Dan Heath évoquent une hausse des recettes fiscales et la mise en œuvre de plusieurs projets jusque-là en suspens faute de finances publiques. La « *success story* » du comté va également susciter l'intérêt de plusieurs fondations qui apportèrent leur soutien financier au projet. Le processus de revitalisation ainsi engagé va en

[56] Le « *food desert* » est un concept anglo-saxon caractérisant les espaces, plutôt ruraux et habités par des populations modestes, où il est difficile d'accéder à l'offre alimentaire sans être motorisé.

outre se poursuivre par l'arrivée d'entreprises agroalimentaires innovantes au cours des années 2000. Une hausse initiale de la dépense locale aurait ainsi servi de levier pour le développement territorial (Figure 13).

Figure 13 –L'idéal-type d'une relance économique par la consommation locale

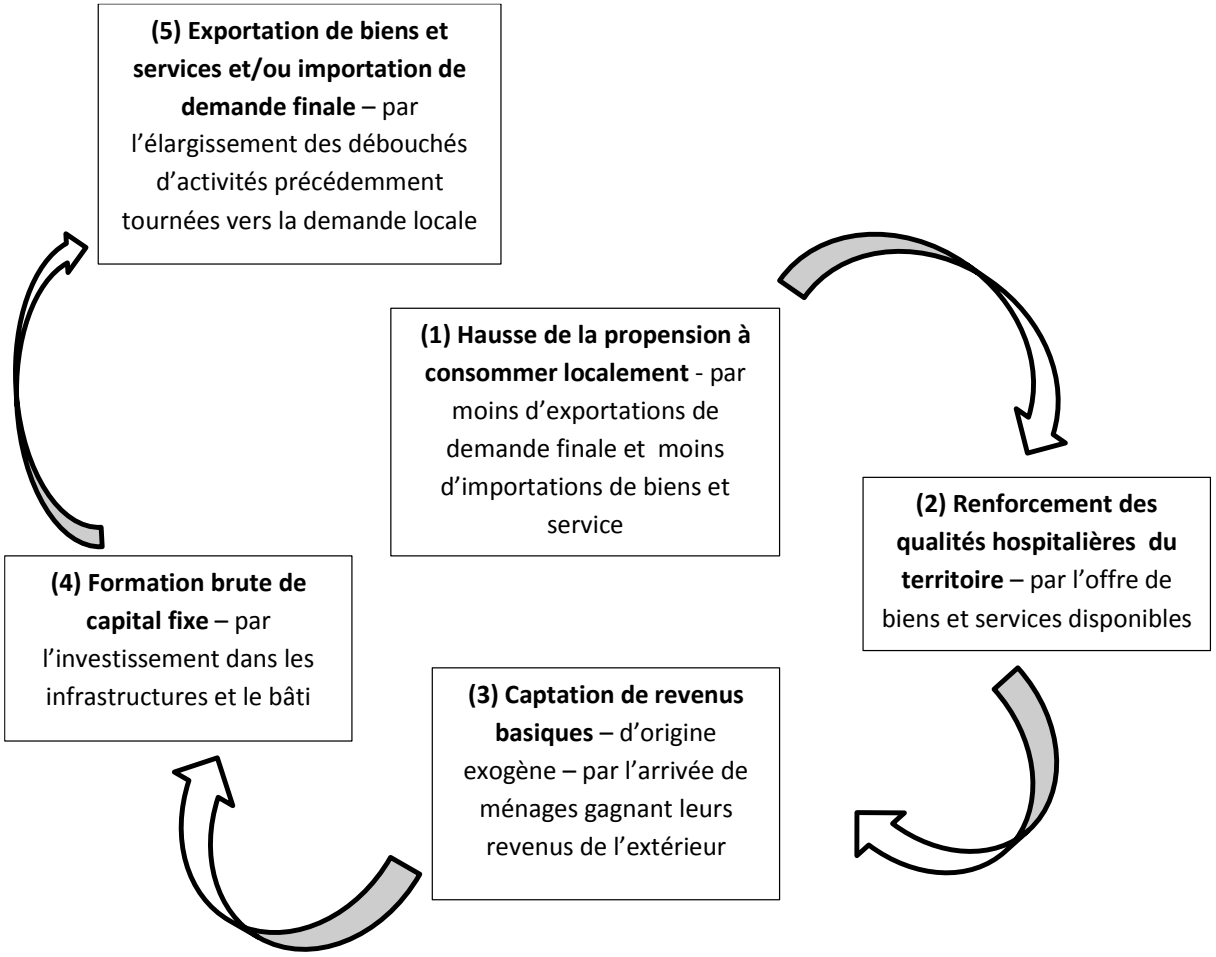

Source : réalisation de l'auteur

La Figure 13 décrit un idéal-type[57] de développement par une hausse initiale de la propension à consommer localement. L'enchaînement ainsi décrit prend en réalité des formes plus diverses et incertaines. Il fait néanmoins la synthèse de plusieurs fondements théoriques à la base de consommation. Il s'agit en premier d'une hausse de la propension à consommer localement (1), et du renforcement de la fonction résidentielle du territoire (2). Cette fonction résidentielle permet non seulement d'enrayer un éventuel déclin démographique mais également d'attirer de nouvelles populations et de capter d'éventuels revenus tirés de l'extérieur (3). Avec l'essor démographique, la demande peut alors devenir suffisamment importante pour viabiliser la construction de nouveaux bâtiments et équipements qui s'ajoutent au capital fixe

[57] Max Weber utilise ce concept pour bâtir à grands traits les contours d'un phénomène complexe.

du territoire[58] (4). Enfin, certaines activités qui ont pu se développer en lien avec la demande locale peuvent ensuite élargir leurs débouchés en exportant des biens et services ou en vendant leurs produits à des personnes qui se déplacent jusqu'à elles (5). Bien qu'une hausse initiale de la demande locale puisse produire des effets en chaîne, il n'est pas évident que les acteurs territoriaux aient les moyens d'agir sur la consommation locale. Lorsqu'un territoire peine à accroître ses sources de revenus basiques – alors que là réside le premier levier de développement – favoriser la consommation locale demeure une voie de relance économique à considérer.

I-3. Des moyens d'action pour agir sur la propension à consommer localement ?

Toutefois, la théorie de la base de consommation ne se contente pas de reconnaître la variabilité de l'effet d'entraînement, elle convient de l'existence de moyens d'action pour le favoriser (Williams, 1997 ; Kwon, 2009 ; Markusen et Schrock, 2009 ; Vollet et Vial, 2013). Elle sous-tend ainsi que l'économie de marché n'optimise pas toujours la rencontre entre l'offre et la demande au niveau local : les mécanismes autorégulateurs peuvent ne pas encore avoir produit leurs effets suite à une évolution rapide du marché (essor démographique récent, concurrence commerciale…), et ils se produisent avec plus ou moins d'obstacles (seuil de rentabilité, disponibilité des facteurs de production, contraintes réglementaires, connaissance imparfaite du marché…). En ce sens, si tous les territoires ne peuvent pas prétendre accueillir un complexe cinématographique, il existe vraisemblablement des obstacles qu'il leur est possible de lever. L'EPARECA, cité précédemment, aide par exemple à viabiliser l'activité commerciale en assumant des coûts d'investissement et d'exploitation en lieu et place des entreprises (acquisition et requalification foncière, plafonnement du loyer…). Au travers d'un dispositif analogue, l'opération « Vital'Quartier[59] », la ville de Paris lutte contre le déclin du commerce de proximité dans certains de ses quartiers en assurant l'achat, la rénovation, la cession et l'accompagnement de fonds de commerce inoccupés. Plus couramment, nombreuses sont les communes qui préemptent et procèdent à des changements de destination – dans l'usage du sol – afin de mettre à disposition des terrains à des distributeurs désireux d'y implanter leur équipement commercial. En assurant le maintien ou le développement du tissu commercial

[58] Les infrastructures ou les biens immobiliers sont des éléments matériels qui accroissent la valeur de transmission du territoire : les futures générations d'habitants profiteront de ce capital fixe si celui-ci n'est pas détruit.

[59] Une brève description de l'opération est disponible sur le site web de la ville de Paris, à l'adresse suivante : http://www.paris.fr/pro/commercants-et-artisans/2d3es-preemption-commerces/operation-vital-quartier/rub_9506_stand_86438_port_23502.

local, ces initiatives publiques parviennent à agir sur la propension à consommer localement. L'ancrage de la demande va néanmoins dépendre également de ses propres caractéristiques.

a) Une demande plus ou moins apte à s'ancrer localement

Selon Rodgers (1973), la relation offre-demande n'existe qu'à l'aune d'une capacité de rencontre entre l'une et l'autre. Certains biens ou services ne peuvent pas être acheminés jusqu'aux ménages, sinon au prix d'une augmentation rédhibitoire du prix de vente (Berry et Marchand, 1971). Les ménages doivent alors choisir entre assumer ou non le coût d'un déplacement pour satisfaire leurs besoins de ces biens. Cet arbitrage traduit une élasticité de la demande des biens à leurs prix de vente, plus ou moins prononcée selon le type de produits concerné. Yves Janvier (2007) a saisi la question de l'ancrage spatial des dépenses des ménages en les décomposant selon différents critères dont celui de leur sensibilité au prix. L'auteur distingue ainsi :

- Les dépenses « *aspatiales* » qui se réalisent sans qu'on sache clairement quels sont les territoires de la consommation. C'est le cas de la consommation de produits bancaires, des impôts et taxes, des services d'assurance…
- Les dépenses « *immobiles* » qui se réalisent dans le territoire de résidence car celles-ci concernent des dépenses induites par la localisation du logement. C'est le cas du loyer, de la facture d'eau, des frais de parking…
- Les dépenses « *inélastiques* » (au prix des biens et services) qui se réalisent là où l'offre est disponible, indépendamment des distances à parcourir et des coûts à assumer. C'est le cas des achats alimentaires, des produits d'hygiène, de l'achat d'un véhicule automobile...
- Les dépenses « *élastiques* » (au prix) qui sont susceptibles de varier en intensité selon l'accessibilité à l'offre de consommation. Il s'agit ici de l'offre culturelle, des loisirs, etc.

La grille de lecture ainsi dépeinte offre un premier cadre théorique relatif à la demande effective. Pour autant, il est également utile de tenir compte des demandes latente et potentielle pour pleinement saisir les moyens d'action à la disposition des territoires (Rodgers, 1973).

La demande effective dont traite Yves Janvier est celle qui s'est exprimée, qui existe déjà. La demande est en revanche latente lorsqu'une demande solvable est inhibée en raison d'un défaut d'accès à l'offre. Concrètement, les dépenses élastiques au prix vont non seulement

varier en intensité avec l'accès à l'offre mais au-delà d'un certain prix, la demande va s'inhiber complètement et devenir latente. Par exemple, en l'absence de casinos dans l'État de New York (activité prohibée), les amateurs de poker new-yorkais vont en partie renoncer à cette activité[60]. La demande latente peut également relever de l'ignorance du consommateur quant à son intérêt pour un produit de consommation (ex. un *smartphone* ou un bracelet connecté) avant d'en faire l'expérience, ou l'absence pure et simple d'une offre viable pour satisfaire une attente existante (ex. une voiture volante[61]). Enfin, la demande potentielle est l'accroissement présumé de la demande effective, en raison d'un essor démographique, d'une élévation du niveau de vie, ou encore d'un abaissement des prix à la consommation.

b) Des moyens d'action différents selon le type de demande

Au registre de l'action territoriale, la demande potentielle est notamment utilisée pour la programmation de grands équipements qui nécessitent un long processus de gestation et pour lesquels les porteurs de projet cherchent à anticiper l'avenir. La création des villes nouvelles en Ile-de-France résulte par exemple d'une évaluation de la demande potentielle de logements et de services à l'horizon 40 ans. Il en est de même pour les centres commerciaux dont le choix d'implantation a parfois été décidé en anticipant l'étalement urbain (Mangin, 2004). En ce sens, un projet de territoire ambitieux, lorsqu'il est suffisamment convaincant pour les investisseurs, peut amener les mécanismes de marché à se produire par anticipation et ainsi améliorer à court terme les capacités du territoire à satisfaire la demande locale. C'est probablement l'une des raisons qui explique le fort développement de la ville de Montpellier[62] qui, sous l'autorité d'un élu au puissant *leadership*[63], s'est dotée d'équipements prestigieux : un palais des congrès, un opéra de 2 000 places, une piscine olympique, un centre commercial à 6 millions de visites par an[64]…

Pour ce qui relève de la demande effective, une hausse de la propension à consommer localement (MPC) va dépendre de l'élasticité de la dépense au prix. Dans le cas d'une dépense

[60] Une autre partie de la demande va s'exprimer en dehors de l'État ou alimenter le marché clandestin.

[61] Des premières voitures volantes devraient néanmoins être mises sur le marché en 2015, par Terrafugia, une firme du Massachusetts.

[62] La ville de Montpellier comptait 120 000 habitants en 1962 contre 265 000 aujourd'hui, sans compter l'essor démographique de sa banlieue.

[63] George Frêche, maire de Montpellier de 1977 à 2004, et président de l'agglomération de 2001 à 2010, est ainsi réputé pour l'action qu'il a conduite à Montpellier. L'homme politique était par ailleurs connu pour son puissant *leadership* auprès des acteurs locaux.

[64] Selon le rapport annuel 2013 de Klépierre, la société foncière d'Odysseum. Consultable à l'adresse suivante : http://www.klepierre.com/content/uploads/2014/03/KLEPIERRE_RA_FR_2013.pdf.

inélastique, améliorer la MPC suppose que les biens et services achetés auprès d'une offre extérieure puissent être substitués par une offre locale a priori équivalente. Par exemple, si les habitants se rendent dans les grandes surfaces alimentaires des alentours plutôt que dans les épiceries locales, il semble nécessaire au territoire de s'équiper d'une grande surface en retour. Cette possibilité est vite incompatible avec les logiques de marché : le choix d'implantation des équipements commerciaux répond à de fortes règles de centralité et de hiérarchie urbaine. Ce sont plutôt des facteurs liés à la taille du marché et aux conditions d'accessibilité qui vont jouer. À ce titre, la négociation d'un échangeur autoroutier par les acteurs territoriaux, dans le cadre d'un projet d'infrastructure de transport, constitue un moyen d'agir directement sur l'accessibilité du territoire et indirectement sur une éventuelle hausse de la MPC (si le potentiel d'équipement est ensuite exploité). L'action sur les dépenses inélastiques demeure cependant limitée car les produits de consommation concernés tendent à être assez génériques et la localisation des points de vente va dépendre en retour de logiques de marché qui optimisent l'usage des ressources.

Les acteurs territoriaux peuvent sinon chercher à court-circuiter l'avantage concurrentiel de l'offre externe en valorisant culturellement l'achat local. L'une des premières manifestations d'une telle politique est visible au travers des cantines scolaires qui sont de plus en plus nombreuses à adopter des circuits courts d'approvisionnement. La société civile peut elle-même se mobiliser afin de promouvoir la consommation locale comme dans le cas des systèmes d'échange locaux (SEL), ou « *Local Exchange and Trading System* » (LETS) (Williams, 1997 ; Currid-Halkett et Stolarick, 2011). En France, les villes de Brest, avec le *Héol*, et de Toulouse, avec le *Sol*, ont ainsi adopté une monnaie sociale en vue d'orienter ses détenteurs vers des achats locaux et solidaires. Le département de l'Agriculture et des Marchés de l'État de New York dispose de son côté d'un budget de 200 000 dollars pour soutenir des initiatives valorisant l'achat local. En France, la Région Languedoc-Roussillon est quant à elle partenaire d'un groupement d'acteurs locaux proposant des circuits courts pour l'approvisionnement alimentaire.

Image 2- L'exemple d'une publicité en faveur du « manger local » en Languedoc-Roussillon

Source : manger-local.fr

Consommer local, lorsque cela implique de supporter un surcoût budgétaire, devient cependant un acte responsable qui ne répond alors plus tout à fait au critère d'inélasticité : les besoins alimentaires sont inélastiques au prix, les besoins « identitaires » le sont moins.

Enfin, lorsque les dépenses sont élastiques au prix, les marges de manœuvre sont plus étendues pour les territoires : par nature, le coût d'approvisionnement ne peut pas être prohibitif – sous peine que la consommation soit réduite ou nulle – du coup l'offre accessible localement dispose d'un avantage concurrentiel en raison de coûts de transport moindres. L'élasticité des dépenses suppose également que la demande est moins fermement attachée aux biens et services consommés, et que ces derniers sont alors substituables par des produits de nature différente. Concrètement, la valorisation de ressources spécifiques au territoire serait ainsi le principal moyen pour les territoires d'agir sur leur base de consommation (Markusen et Schrock, 2009 ; Dissart et Vollet, 2011 ; Vollet et Vial, 2013). Vollet et Vial (2013) montrent notamment que la chasse sportive et la pratique de l'équitation, deux loisirs mobilisant des ressources spécifiques (terres giboyeuses, tradition équestre…), participent d'un regain de consommation locale qui aurait pu sinon échapper à l'économie locale. Or, ces ressources spécifiques peuvent être hors marché car non identifiées ou trop coûteuses à exploiter. L'organisation des marchés locaux est alors décisive à leur mise sur le marché, non seulement pour agir sur la propension à consommer localement, mais également dans la perspective d'attirer des consommateurs venus d'ailleurs.

II. De la demande des habitants à celle des personnes présentes

Parce que le consommateur-résident n'est pas toujours captif du territoire où il a élu domicile, il participe d'un transfert de demande finale vers les autres territoires où il consomme. Ce transfert produit un surplus de demande, créateur d'emplois et source d'enrichissement pour les territoires en bénéficiant. Des mesures chiffrées ont, dans ce sens, récemment bouleversé les représentations en matière de peuplement des territoires et participé à la conceptualisation d'une économie dite « présentielle » (Davezies et Lejoux, 2003 ; Terrier, 2007 ; Talandier, 2013 ; Vollet *et al.*, 2014) dans laquelle l'importation de demande finale est considérée comme un objet de stratégie économique pour les territoires.

II-1. La population présentielle comme nouvelle géographie du peuplement

Pour les institutions territoriales, une préoccupation majeure tient au dimensionnement des équipements et services publics. La question n'est pas anodine en particulier pour les municipalités des villes-centres, qui doivent assumer la provision de services pour plus d'individus que leurs administrés ; pourtant, la taille de la population résidente sert encore très largement de référentiel aux politiques publiques. Elle conditionne par exemple le montant des dotations globales que fournit l'État aux communes mais également les recettes fiscales perçues par ces dernières[65]. Une petite révolution s'est néanmoins opérée dans le domaine de la recherche en 2005, lorsque le service en charge du Tourisme à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) va produire des chiffres sur la population présente[66], jour par jour, pour chaque département français. À l'origine de ce travail, une question simple adressée par le Ministère de la Santé : combien de doses de vaccins devrait-on mettre à disposition des départements pour prévenir toute attaque terroriste de nature bactériologique ? Tout dépend alors du département où survient l'attaque, quand elle survient, et s'il faut ou non se préparer au pire des scénarios.

[65] Il existe malgré tout la taxe de séjour pour « imposer » les touristes.

[66] Les calculs sont effectués à partir d'un modèle économétrique utilisant les données de l'enquête de suivi des déplacements touristiques (SDT) pour ce qui concerne les migrations des Français, et de croisements d'enquêtes (l'enquête aux frontières et les enquêtes mensuelles de fréquentation des hôtels et campings) pour ce qui est des touristes étrangers.

Figure 14 – La population présente en France au cours de l'année 2005

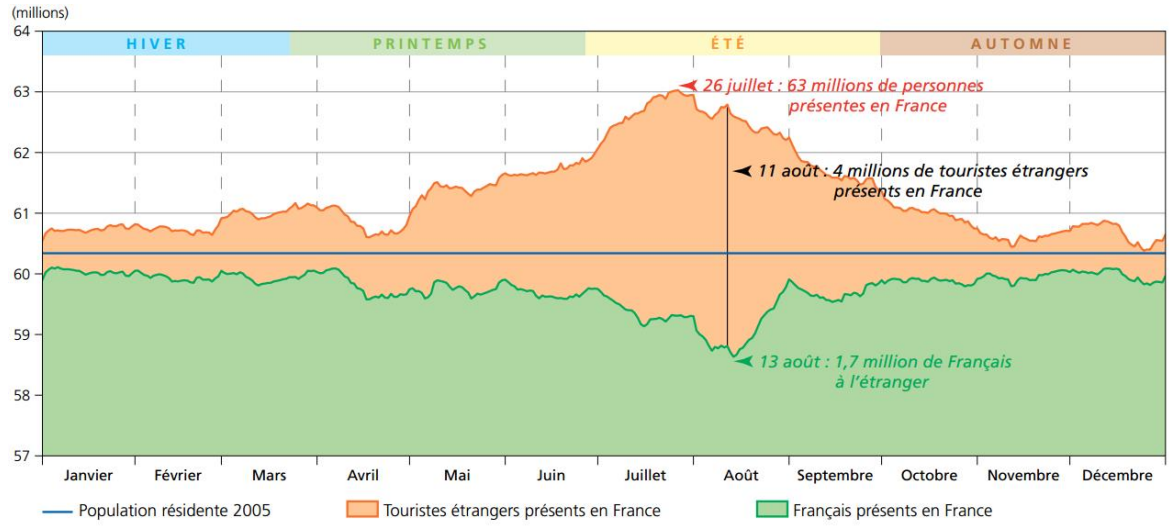

Source : d'après la DGCIS, 2005, [en ligne] christophe-terrier.com/presence

La Figure 14 présente la variation de la population présentielle en France au cours de l'année 2005. Plusieurs constats sont à observer. Premièrement, parce que les Français bougent tout au long de l'année, il n'y a pas un seul mois où ils sont tous présents sur le territoire national : 1,7 million de Français manquent ainsi à l'appel au 13 août 2005. Deuxièmement, et peu importe le mois considéré, avec les afflux d'étrangers, le nombre de personnes réellement présentes sur le territoire est supérieur au nombre de personnes domiciliées en France. À la mi-août, la population présentielle excède ainsi d'environ 2 millions de personnes le nombre total de Français, alors que ces derniers sont à ce même moment dans leur pic d'absentéisme. On notera enfin que le pic de présence correspond à la période des vacances d'été en France.

Carte 1 – La présence touristique dans les départements de France métropolitaine (2005)*

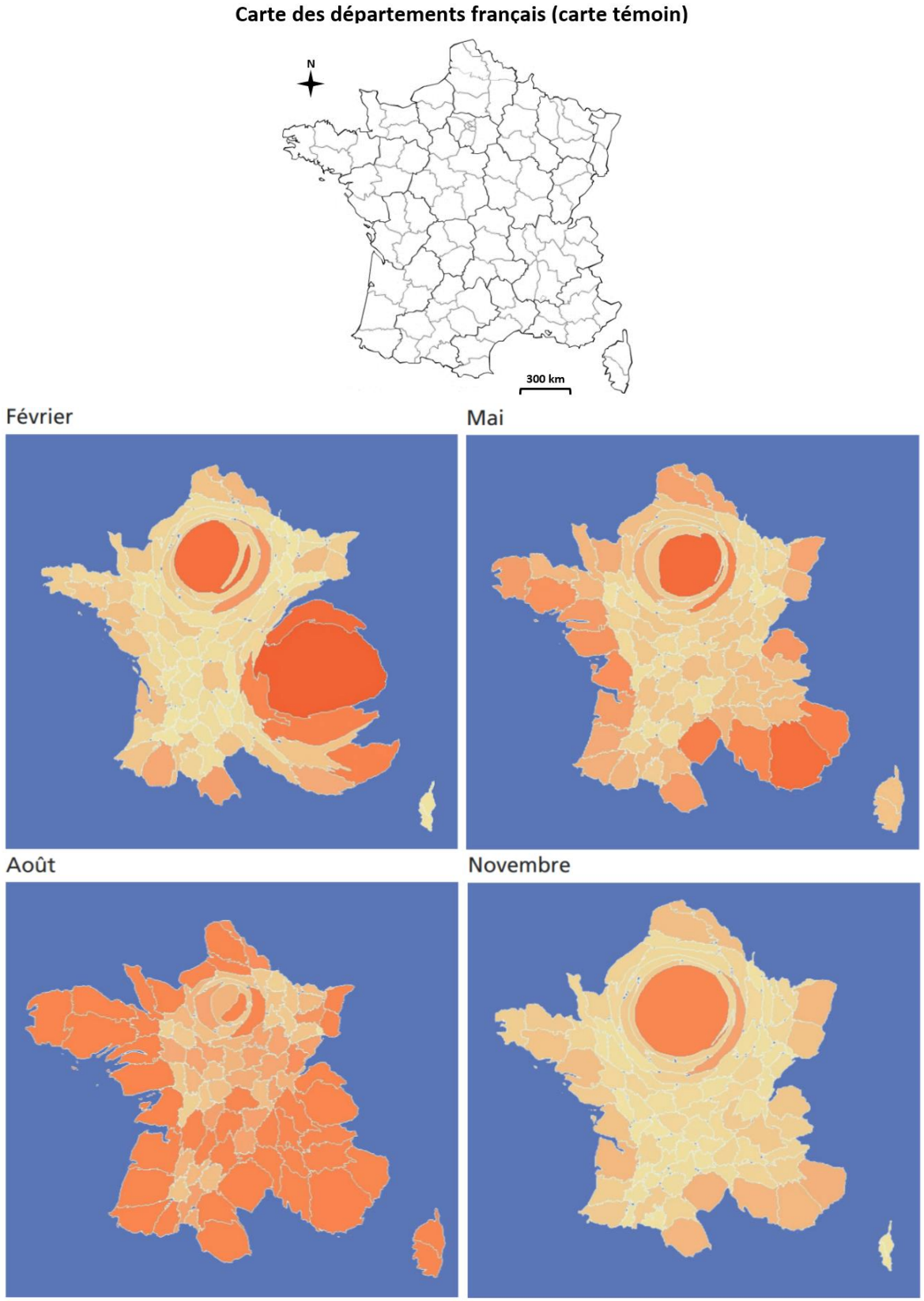

* L'anamorphose – qui fait varier la superficie des départements – est fonction du nombre moyen de touristes présents dans le département.

Source : d'après P. Langlois, L. Armand, 2005, [en ligne] christophe-terrier.com/presence/index.html

La Carte 1 rend plus précisément compte des afflux touristiques par département à différents moments de l'année ; les afflux de population sont la source d'un surplus de demande finale dans les départements attractifs. En l'occurrence, Paris, les littoraux et les espaces de montagne sont les grands gagnants de ces arrivées de consommateurs. Durant l'hiver, ce sont surtout les Alpes et Paris qui attirent les touristes. Paris est attractive tout au long de l'année mais connaît une chute notable de la population présentielle au mois d'août[67] ; tandis que les littoraux et les espaces de montagne eux se remplissent abondamment.

L'exercice de la DGCIS ne prend cependant en compte que les migrations temporaires de résidence. Les écarts de présence au cours d'une journée restent difficiles à saisir statistiquement saufs peut-être au travers d'enquêtes de déplacements.

La Figure 15 est un exercice conduit par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France (DREIF) qui vise à rendre compte des variations du taux de présence des Franciliens dans leur région. Précisons que la dynamique est propre à une journée de pleine semaine (lundi à vendredi) et à tous les motifs de déplacements confondus. En ne considérant que la présence pour motif de consommation, et en incluant l'activité du week-end, le résultat serait certainement différent (cf. chapitre 5). Pour ce qui concerne le graphique ci-dessous, il décrit tout d'abord deux séquences de présence prolongée. Il s'agit pour une part du temps passé à domicile – de 20h le soir à 6h le matin environ – et d'autre part du temps passé au travail – de 8h à 19h. Ces deux séquences sont rythmées par des chutes de présences importantes le matin, puis en fin de journée, en lien avec les navettes domicile-travail. Ces chutes s'expliquent par la disparition statistique des individus, puisqu'une fois en situation de déplacement, ils ne sont plus localisés par l'enquête. Le nombre de Franciliens présents à Paris en milieu de journée excède de plus de 20% le nombre total de Parisiens. À l'exception de Paris et des Hauts-de-Seine, dont le taux de présence est relativement neutre, les autres départements franciliens accusent une perte de présence de l'ordre de 10 à 25% de leur population résidente. Également, la Figure 15 témoigne du fait que les Franciliens peuvent passer de nombreuses heures hors de leurs départements de résidence.

[67] En lien avec les départs en vacances des Parisiens massifs à ce moment précis de l'année.

Figure 15 – La distribution présentielle des Franciliens au cours d'une journée de pleine semaine (2001)

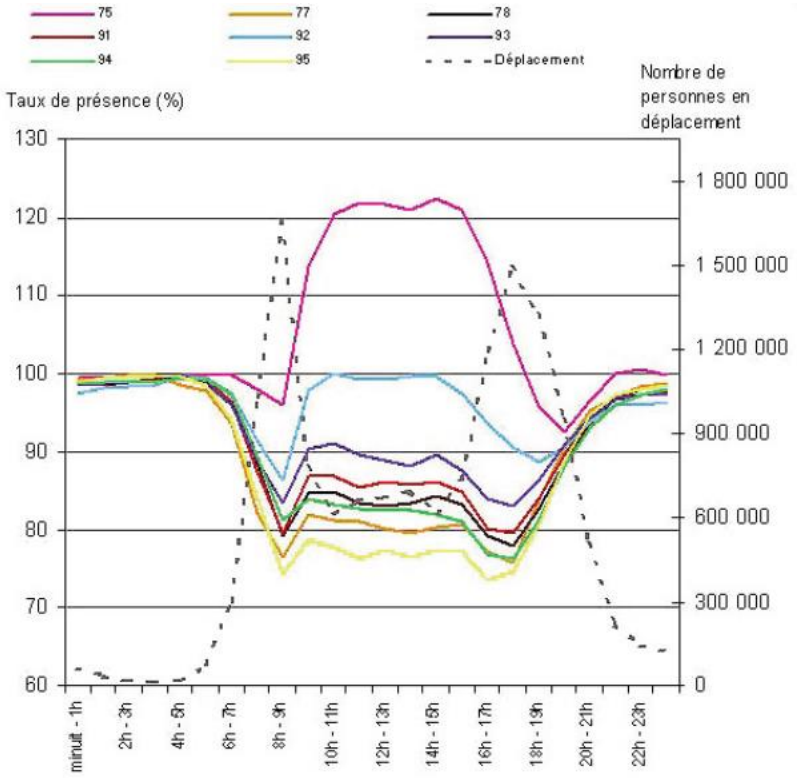

Source : d'après F. Bertrand *et al.*, 2008

Note de lecture :

L'axe des ordonnées, à gauche, présente les taux de présence utiles à l'interprétation des courbes départementales. L'axe de droite annonce en revanche le nombre absolu de Franciliens en déplacement, utile uniquement à l'interprétation de la courbe des déplacements représentée en pointillés.

Les travaux chiffrés relatifs à la population présentielle restent relativement rares (Vacher et Vye, 2013). La DGCIS n'a d'ailleurs pas reconduit l'exercice depuis 2005. Ces travaux ont néanmoins eu un impact certain sur la communauté scientifique francophone avec la conceptualisation de l'économie dite « présentielle ».

II-2. L'économie présentielle comme réponse conceptuelle à l'existence de transferts de demande finale

L'économie présentielle est née du croisement fertile de la théorie de la base et des travaux de la DGCIS. Elle est définie comme l'économie « *générée par la consommation de biens et services par les personnes qui sont présentes à un moment donné sur un territoire* » (Terrier, 2007, p.1). Elle englobe tout aussi bien la demande émanant des habitants que celle des visiteurs. Il est en revanche possible d'isoler la demande finale importée, provenant des

visiteurs, en l'incorporant à une base dite « présentielle » (Vollet et Vial, 2013) ; ce qui permet d'ajouter une composante à la théorie de la base (Figure 16).

Figure 16 – L'intégration de la base présentielle à la théorie de la base

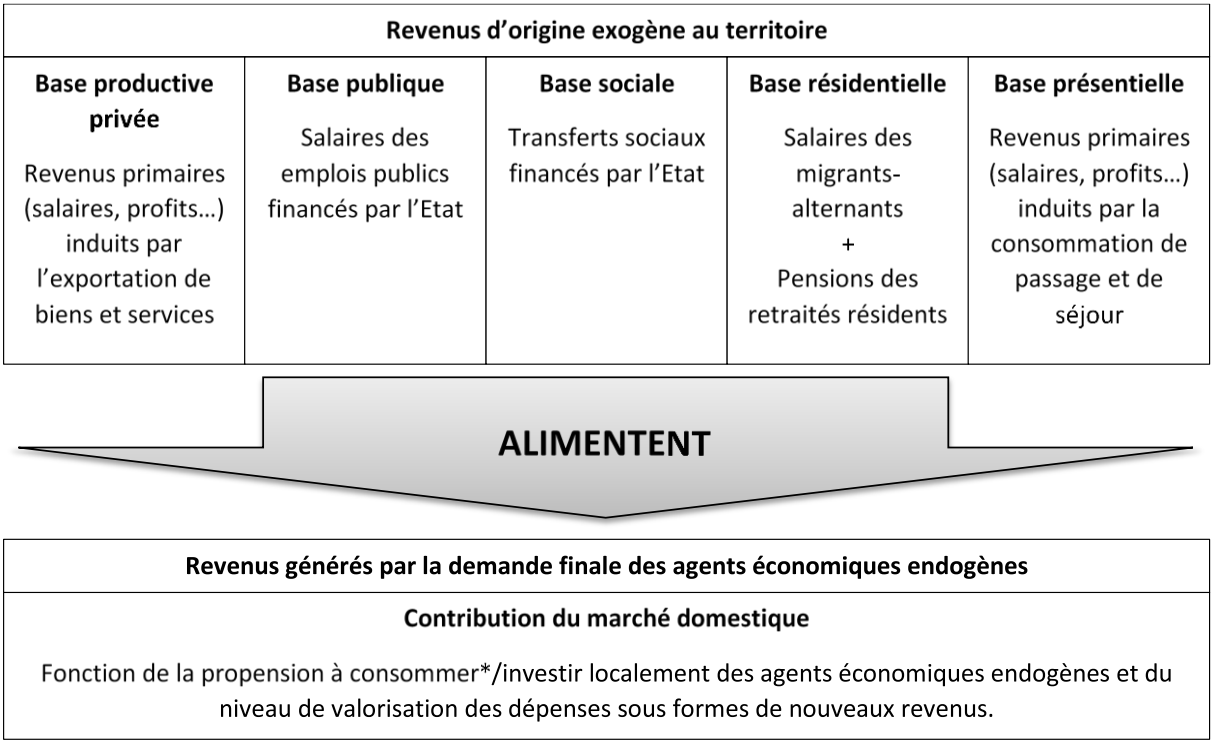

*La consommation locale est l'une des deux facettes de l'économie présentielle ; l'autre relève de la base présentielle (consommateurs venus de l'extérieur).

Source : réalisation de l'auteur

Le concept d'économie présentielle regroupe ainsi l'intégralité de l'économie domestique (encadré du bas) – induites par les cinq bases – à laquelle s'ajoute la base présentielle (dans l'encadré du haut). Pour autant, il n'y a pas à ce jour de solution statistique simple pour isoler les revenus générés par la base présentielle (Davezies, 2007b). Précisons également que les concepts d'économie présentielle et d'économie résidentielle sont parfois rendus substituables dans la littérature scientifique. Il est possible malgré tout d'identifier une ligne de démarcation, avec d'un côté l'économie résidentielle qui est générée par les facteurs d'offre propices à l'attractivité résidentielle des populations, et de l'autre l'économie présentielle qui résulte de la fréquentation du territoire, qu'elle soit le fruit ou non d'une attractivité résidentielle. Le concept d'économie présentielle est aujourd'hui de plus en plus mobilisé par la communauté scientifique (Davezies et Lejoux 2003 ; Talandier 2013 ; Delaplace 2013 ; Vacher et Vye 2013 ; Vollet et al 2014 ; Ruault et Prouhlac 2014 ; Guex et Crevoisier 2014). Il fait d'ailleurs l'objet

d'une définition officielle par l'INSEE, via une nomenclature d'activités réparties entre une « sphère présentielle[68] » et une sphère « non présentielle ».

Le paysage institutionnel étant particulièrement morcelé en France, et la dynamique productive concentrée dans les métropoles, les concepts d'économie résidentielle et présentielle, ont connu un fort succès auprès des acteurs territoriaux. Les territoires non métropolitains sont les premiers concernés (Vollet 1997, 2013 ; Talandier 2007, 2013 ; Lee et O'Leary 2008 ; Gwénaël 2009). En effet, là où les atouts productifs manquent, il est *« possible [pour les acteurs territoriaux] de développer l'activité et l'emploi […] en incitant les détenteurs de revenus venant d'ailleurs à y vivre et/ou à y consommer* » (Godet, 2006, p.15). Les espaces les moins compétitifs sur le plan productif peuvent donc tirer avantage de leurs qualités hospitalières afin d'accueillir la main-d'œuvre des villes ou des consommateurs y vivant. Or, en France, les forts niveaux d'accessibilité des territoires favorisent les migrations touristiques et la demande de résidences secondaires (Polèse *et al.*, 2014) : ces dernières représentent pas moins de 10% du parc de logement français, soit un peu plus de 3 millions de logements ou l'équivalent d'une résidence pour dix ménages environ[69]. En retour, la base résidentielle (cf. Figure 16) serait en moyenne la première source de revenus basiques pour les territoires français (Talandier, 2007 ; Davezies, 2008).

Les territoires qui disposent de ressources spécifiques sont certes susceptibles d'améliorer la propension à consommer localement de leurs résidents mais pas uniquement ; ils peuvent également renforcer leur attractivité résidentielle et présentielle (Dissart et Vollet, 2011). Cortright (2002) défend à ce titre une thèse selon laquelle les spécificités sociales et culturelles d'un territoire sont des atouts pour différencier l'offre locale et peuvent se valoriser aussi bien par l'importation de demande finale que par l'export de biens et services. Les préférences locales seraient effectivement en mesure de déterminer ce qui est acheté et donc vendu, d'inciter à la création de nouveaux produits et services. Cela se traduit par la marchandisation de l'origine géographique et culturelle : les produits alimentaires (fromages, vins, confiseries, plats préparés régionaux…), les savoir-faire (cuisine, danse…) ou encore les paysages (naturels, urbains, industriels…). Cette valorisation immatérielle est d'ailleurs identifiée par certains auteurs en

[68] Pour reprendre la définition donnée par l'INSEE, les activités présentielles « *sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités non-présentielles sont déterminées par différence.* »

[69] Pour plus de détails voir le suivi de l'INSEE :
www.INSEE.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATFPS05201

tant que « rente territoriale », que certaines politiques publiques tendent à valoriser[70] (Lacroix *et al.*, 1998 ; Mollard, 2001). Aoyama (2007) montre comment une danse traditionnelle régionale, le flamenco, est devenue aujourd'hui une industrie mondiale : le centre de flamenco de Jerez de la Frontera (Andalousie) comptabilise aujourd'hui plus d'élèves étrangers que d'élèves andalous. Dans le registre de l'offre de sports de pleine nature, Vollet et Vial (2013) témoignent également que les territoires giboyeux, pour la pratique de la chasse d'une part, et les territoires de tradition équestre, pour la pratique de l'équitation d'autre part, bénéficient de la venue de pratiquants extérieurs. Ainsi, si l'emploi présentiel se localise logiquement dans les espaces les plus peuplés, des situations de concentration existent selon la maille géographique considérée (commune, département, bassin de vie…), les secteurs d'activité observés (activités des parcs d'attractions, hôtellerie...), l'existence de ressources spécifiques (montagne, littoral, traditions locales…) et, *in fine*, l'intensité présentielle générée par la mobilité des consommateurs (Beyers, 2008 ; Markusen, 2007 ; Aubert *et al.*, 2014, 2011).

En conclusion, notons que la formation d'une « base présentielle », par la captation de consommateurs non-résidents, repose sur les mêmes mécanismes que ceux décrits par la théorie de la base de consommation (cf. supra). C'est en portant attention au marché local et à ses facteurs d'offre que les territoires pourront potentiellement capter des consommateurs venus d'ailleurs (Vollet *et al.*, 2014).

II-3. L'importation de demande finale comme moteur de l'activité économique

Pour certains territoires, l'importation de demande finale est une composante majeure, sinon principale de leur économie. Aussi, les acteurs territoriaux misent depuis longtemps sur ce levier de développement, principalement par la promotion du tourisme. Sur ce point, Ann Markusen (2007) estime que ce n'est véritablement qu'à compter des années 1980, avec le tourisme de masse, que ce dernier a été pleinement reconnu comme un moteur de développement. L'importation de demande finale par le tourisme n'est pourtant pas un phénomène nouveau. Un important essor des stations touristiques est apparu dès la fin du 19e siècle en Europe (la Côte d'Azur notamment), en Amérique et dans de nombreux autres pays du monde (Hart, 1983 ; Lejoux, 2006 ; Stock et Lucas, 2012).

[70] C'est le cas par exemple avec les labels d'origine contrôlée ou la promotion des savoir-faire locaux (marchés de Noël, marchés du goût…).

a) Un exemple pionnier de promotion du tourisme avec le cas des Rocheuses canadiennes

En 1882, Cornelius William Van Horne, un homme d'affaires américain, est dépêché des États-Unis pour sauver la construction du chemin de fer Canadien Pacifique. Souhaitant capitaliser sur la percée ferroviaire, ce dernier entrevoit immédiatement le potentiel touristique des Rocheuses canadiennes et l'intérêt d'y convoyer les touristes.

« *If we can't export the scenery, we'll import the tourists.* » (C.W. Van Horne, 1886)

Pour dégager des profits supplémentaires, la société ferroviaire va ainsi investir dans la construction de restaurants, hôtels et stations touristiques. Dès 1886, le Glacier House et le Banff Springs Hotel ouvrent leurs portes. Le tourisme étant réservé à l'époque aux familles d'aristocrates, les hôtels sont monumentaux (Image 3).

Image 3 - Le Banff Springs Hotel (2011)

Source : nathanbauman.com

Le modèle architectural se généralise et les hôtels se démultiplient le long de la voie ferroviaire. S'inspirant de la réussite du parc national de Yellowstone, ouvert en 1872 aux États-Unis, Van Horne suggère au gouvernement canadien de créer des parcs naturels nationaux le long de la voie ferrée. En réaction à un litige sur la propriété des sources thermales de Banff[71], le gouvernement canadien décide en 1885 de suivre la recommandation de Van Horne et de constituer une réserve naturelle de 26 km². Deux ans plus tard, la réserve est élargie de 648 km²

[71] La ville de Banff est apparue en 1883, en même temps que la découverte des sources thermales.

pour finalement former le premier parc naturel national du Canada. Pour assurer le spectacle, la ville de Banff va même se doter d'un parc zoologique de 1905 à 1937[72].

Van Horne va également être à l'origine de la commande de trains de voyageurs grand confort avec vue panoramique sur la montagne et va recourir à de vastes campagnes publicitaires afin d'interpeller les riches touristes venus d'Europe et des États-Unis (Image 4).

Image 4 – Des exemples d'affiches publicitaires de la Canadian Pacific Railway (1880-1960)

Source : cpr.ca

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les progrès techniques (automobile, avion…) vont rendre moins rentable le transport ferroviaire de voyageur. La compagnie va alors progressivement réduire puis arrêter ce service en 1978. Il n'en demeure pas moins que l'histoire de la Canadian Pacific Railway[73] témoigne que l'importation de demande finale peut

[72] Les touristes étaient parfois frustrés de ne pas croiser d'ours, de loups et autres bêtes mythiques de l'Alberta durant leur séjour. Le parc zoologique était un moyen d'assurer aux voyageurs un contact avec les animaux.

[73] Plus de détails sur l'histoire de la Canadian Pacific Railway sont disponibles sur le site web de la compagnie (cpr.ca) et dans l'ouvrage « *Selling Canada* » (Hart, 1983).

constituer une stratégie économique de premier ordre. Le Canada, ainsi que de nombreuses villes et stations touristiques des régions de l'Alberta et de la Colombie-Britannique en ont été les bénéficiaires.

b) Une tradition de promotion du tourisme en France également

La France a également une longue tradition de promotion touristique. En 1910, elle devient d'ailleurs le premier pays à se doter d'un office national du tourisme. À l'instar de la Canadian Pacific Railway, la Société Nationale des Chemins de fer français (SNCF) va également participer à la promotion touristique. Il faut relever par ailleurs que la décentralisation a permis à l'ensemble des collectivités territoriales de se doter d'une compétence en matière de développement touristique. On dénombre en France plus de 3 000 offices de tourisme ou syndicats d'initiatives et un nombre considérable de schémas de développement touristique.

L'État, par l'intermédiaire d'Atout France, un groupement d'intérêt économique, apporte notamment son expertise sur les projets de développement touristique. Les régions se chargent quant à elles du marketing et de la promotion des destinations régionales, tandis que les comités départementaux soutiennent la construction de l'offre. Les offices du tourisme et syndicats d'initiatives communaux assurent enfin des services d'accueil et de vente. L'identification du tourisme comme moteur de développement économique est devenue telle qu'une course à la labellisation s'est engagée entre les territoires afin de gagner en visibilité. Sans être exhaustif, le Ministère recense pas moins de 18 labels touristiques (Image 5).

Image 5 – Les labels touristiques visibles en France

Source : veilleinfotourisme.fr

En chiffres, l'industrie touristique a participé au PIB national à hauteur de 84,7 milliards d'euros en 2009, soit plus que le secteur de l'automobile et ses 68,8 milliards d'euros (Messager *et al.*, 2011). Les retombées économiques n'ont cependant profité qu'aux territoires les plus touristiques. Par exemple, seulement 6% des communes françaises ont été bénéficiaires des 200 millions d'euros de taxes de séjour collectés en 2010. Certains territoires présentent une économie étroitement dépendante du tourisme. Par exemple, les zones d'emplois de Calvi-Île-Rousse (Corse), de Briançon (PACA), de la Tarentaise (Rhône-Alpes) et de Lourdes (Midi-Pyrénées) doivent au moins 60% de leurs revenus basiques à l'activité touristique (Davezies, 2010).

c) Une importation de demande finale qui ne se limite pas au tourisme

Les migrations touristiques ne sont pas les seuls vecteurs de transferts de demande finale. En sollicitant le déplacement des consommateurs, et sans qu'aucune nuitée ne soit réalisée sur place, de nombreux établissements (centres commerciaux, bases nautiques, cinémas, hôpitaux privés, casinos…) ont des aires de marché très étendues qui s'affranchissent des limites territoriales. De par leur dimension ou leur rareté, l'attraction commerciale qu'ils exercent va ainsi participer à la captation de consommateurs de passage pour les territoires qui les accueillent (Farness, 1989; Hefner, 1990 ; Dennis *et al.*, 2002 ; Gorter *et al.*, 2003; Bowles, 2007; LeHew et Wesley, 2007; Robertson et Fennell, 2007; Strother *et al.*, 2009 ; Madry, 2012). Anne Markusen cite par exemple le cas du casino du Fond du Lac, détenu par une communauté d'Indiens Ojibwe dans le Minnesota, et situé sur une autoroute nord-américaine :

« *The Fond du Lac casino chiefly attracts non-Indian people from the surrounding counties who enjoy the activity, sociability, and good food available, an alternative to the sour-smelling bars and greasy-spoon restaurants in their communities. People who would otherwise drive farther, to Duluth for instance, to spend their discretionary incomes on purchases of durable goods like TVs, new cars, and other household items, are instead deferring consumption of such imports to spend time at the casino multiple times a week.* » (Markusen, 2007, p.12)

C'est ainsi par la captation de dépenses de consommateurs motorisés que la communauté Ojibwe a pu financer deux établissements scolaires et un centre social. Pascal Madry (2011), évoque également des initiatives, émanant notamment d'anciennes villes industrielles, qui cherchent à irriguer leur économie de nouvelles richesses via l'intermédiaire d'équipements commerciaux à fort rayonnement.

Parfois même, le commerce n'a pas besoin de rayonner énormément pour capter des consommateurs : il lui suffit d'être présent sur son passage. C'est la logique de développement des fameuses « entrées de ville ». Puisque les navettes domicile-travail, qui s'opèrent de la périphérie vers le centre-ville, convergent vers quelques grandes artères automobiles, il est stratégique pour le commerce de s'y localiser et de s'y rendre visible (Image 6).

Image 6 – La commune de Saran (45) comme porte d'entrée nord de l'agglomération d'Orléans

Source : larep.fr

C'est aussi cette logique qui préside à l'essor du commerce dans les gares, les aéroports ou les stations de métro. En octobre 2013, un terrain de cinq hectares aux abords de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle a par exemple été mis à disposition d'un nouveau centre commercial,

Aéroville. Au-delà de son rayonnement, le centre commercial mise sur des restaurants et des boutiques de luxe pour capter les touristes en provenance de l'aéroport. L'activité de restauration accompagne également les populations sur leurs lieux d'activité et de passage avec notamment un vif essor de la restauration rapide et des solutions de type *drive*[74] (Monnet, 2010).

L'importation de demande finale n'est donc ni une stratégie de développement méconnue ni une source de revenus à minimiser pour les territoires. Elle repose sur l'existence de transferts de demande finale qui sont principalement le fait des agglomérations urbaines.

III. Vers de grandes villes où il fait bon vivre et consommer ?

Au regard des arguments développés jusqu'à présent, les transferts de demande finale peuvent se produire en raison d'une faible diversification économique d'un territoire, et la nécessité pour ses habitants d'aller s'approvisionner dans un territoire mieux doté en commerces et services (ex. les périurbains qui se rendent en ville) ; ou en raison de l'existence de ressources territoriales rares et spécifiques (ex. les Parisiens qui vont skier à Courchevel). Dans le premier cas, les transferts de demande finale sont enclins à se produire avec fréquence et sur des distances parcourues modérées, conditions favorables à la réalisation d'activités de courte durée peu étudiées par l'économie présentielle. Dans le cas de ressources spécifiques, les transferts peuvent rapidement revêtir un caractère exceptionnel et se réaliser sur de longues distances, conditions ici plus propices à des activités de longue durée, nécessitant la nuitée sur place, et par ailleurs mieux identifiées par l'économie présentielle via le tourisme. En somme, d'un côté il s'agirait plutôt de transferts intrarégionaux de demande finale (dont nous discuterons en fin de partie), de l'autre des transferts plutôt interrégionaux (dont nous discutons ici dès à présent).

Au registre des transferts interrégionaux, les grandes villes se révèlent être de grands exportateurs de demande finale. En retour, les bénéficiaires de ces transferts dépendent plus ou moins fortement de ces villes. Or, les grandes villes sont aujourd'hui amenées à reconsidérer les qualités de leurs espaces de vie car les externalités négatives qui les touchent affectent leur attractivité auprès des actifs qualifiés, aujourd'hui identifiés comme stratégiques pour leur compétitivité productive. Au-delà de leurs qualités hospitalières, quelques métropoles cherchent désormais à rediriger les flux touristiques sortants en interne par la promotion des loisirs de proximité. Ce basculement sous-tend que les transferts de demande finale de courte

[74] Le *drive* permet aux automobilistes de s'arrêter brièvement pour assurer des achats.

portée, ceux qu'on connaît le moins, puissent s'intensifier ; d'où l'intérêt réaffirmé d'étudier ce type de transferts de richesses.

III-1. Les grandes villes à l'origine des transferts de demande touristique

Les grandes villes sont attractives pour les entreprises qui souhaitent bénéficier des économies d'agglomération, mais les externalités négatives qui accompagnent cette concentration urbaine font en retour supporter un coût aux ménages qui y vivent (Glaeser et al 2001 ; De Blasio 2006 ; Dalmazzo et De Blasio 2007 ; Chen et Rosenthal 2008).

« *After all, firms and workers earn more in cities. In cities, workers pay higher rents, commute longer, and face more crime.* » (Glaeser *et al.*, 2001, p.2)

En réaction, des phénomènes migratoires se font ressentir : l'éloignement résidentiel des actifs y travaillant, le départ massif des retraités qui n'ont plus de motivations économiques à y rester, mais aussi la fuite d'une partie des actifs en capacité de migrer ailleurs (Chen et McAuley et Nutty, 1982 ; Clark et Onaka, 1983 ; Rosenthal, 2008 ; Scott, 2010 ; Talandier et Davezies, 2011 ; Polèse *et al.*, 2014). En France, 63% des flux migratoires des retraités et 78% des navettes domicile-travail proviennent ainsi de 7% de communes françaises appartenant aux moyennes et grandes agglomérations urbaines (Talandier et Davezies, 2011). Même ceux qui vivent dans ces grandes villes au quotidien cherchent à s'y soustraire temporairement. La région parisienne, qui concentre 19% de la population française, émet ainsi 31% des nuitées touristiques françaises[75] (Terrier, 2007) et génère 30,5% des dépenses touristiques émises par les régions françaises (Carte 2).

[75] Les nuitées peuvent se produire dans un autre département français ou dans un pays étrangers.

Carte 2 – Les principales régions émettrices de dépenses touristiques (1997-2001)

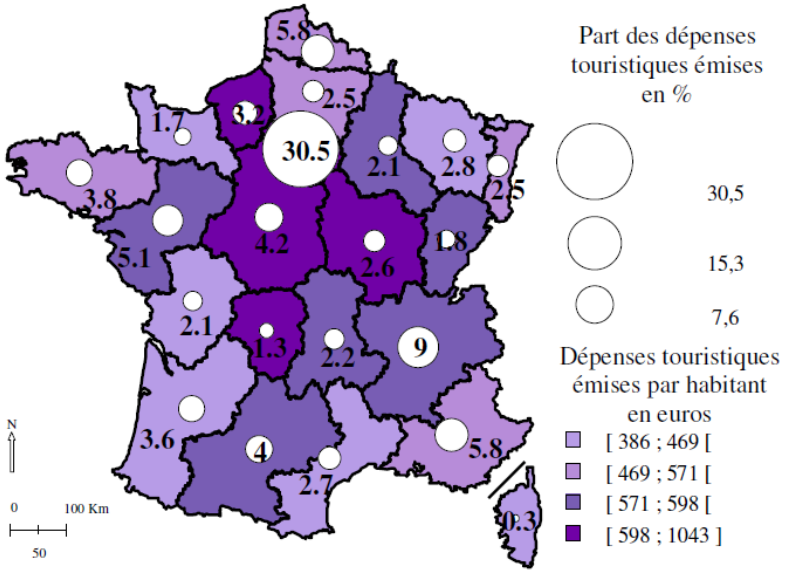

Source : d'après Lejoux, 2006

Paris est responsable en outre de deux fois plus de nuitées que le suggère son poids démographique, et les Hauts-de-Seine, deux fois et demie. Dans le cas de l'Ile-de-France, plusieurs hypothèses explicatives des mobilités longues distances ont été abordées par Orfeuil et Soleyret (2002) : les cadres réaliseraient plus de voyages d'affaires, les jeunes étudiants ou travailleurs venus de province garderaient des ancrages sociaux forts hors de la région parisienne, la densité urbaine renforcerait le besoin d'exil et la qualité des infrastructures de transport favoriserait en définitive celui-ci.

À l'image de Paris, les villes seraient des lieux d'invention des loisirs et du tourisme ; et des espaces qui de longue date produisent un désir d'exil et de « mise au vert » (Towner *et al.* 1996 ; Kadri, 2007 ; Knafou, 2007 ; Stock et Lucas, 2012). Certaines stations touristiques transposeraient ainsi des standards de vie urbains au-delà des villes, du fait de la diversité des équipements et services qu'elles proposent, et en raison des citadins qui les fréquentent.

« *Cities invent and reinvent rural economic life […]* » (Jacobs, 1969)

En observant les liens distants que les habitants des villes tissent avec d'autres territoires, il est en outre possible de délimiter des systèmes productivo-résidentiels (SPR), c'est-à-dire des systèmes au sein desquels des fonctions productives, résidentielles, récréatives et de retirement[76] se produisent (Talandier et Davezies, 2011). Pour certaines villes, comme Rennes

[76] Au moment où les actifs prennent leurs retraites, ils vont se retirer plus ou moins loin de là où ils occupaient leur travail.

ou Nantes, la portée du SPR est réduite alors que pour l'agglomération parisienne, elle s'étend à presque toute la France. Ce point est important car les deux auteurs constatent que la dynamique urbaine est corrélée négativement avec la portée du SPR (Talandier et Davezies, 2011). Les villes qui font assumer un coût de transport important à leurs habitants (navettes domicile-travail, déplacements touristiques, migrations de fin de vie…), en raison d'un éclatement spatial plus important des fonctions économiques utiles à ces derniers, seraient à ce titre celles qui se développent le moins vite.

Au cours de la dernière décennie, une attention accrue a été apportée au cadre de vie offert par les villes comme condition, si ce n'est nécessaire, au moins discriminante pour la fixation d'un facteur de production devenu décisif aujourd'hui : la matière grise[77] (Glaeser *et al.*, 2001 ; Florida, 2002 ; Adamson *et al.*, 2004). Contrairement aux facteurs de production fixes (le foncier, les gisements de matière première…), la matière grise, incarnée en une main-d'œuvre qualifiée et « *créative* », est un facteur mobile. La perte de vitesse de certaines grandes villes pourrait ainsi traduire leur difficulté à attirer cette main-d'œuvre qui, lorsque le choix se présente, privilégie les environnements urbains les plus agréables à vivre (Clark *et al.*, 2002 ; Rappaport, 2007a ; Glaeser, 2011 ; Rickman et Rickman, 2011). Or, au regard de leur rôle dans les transferts de demande finale, les difficultés de développement d'une ville vont se répercuter sur l'ensemble des territoires qui en dépendent ; ce qui transforme une problématique isolée en un enjeu collectif.

III-2. La dotation en aménités de consommation comme variable discriminante de la croissance urbaine ?

Selon Jean Haëntjens (2009), avec la concentration croissante des populations et des activités dans quelques grandes agglomérations, la soutenabilité du développement urbain est assujettie à la maîtrise des tensions que subissent les villes (Figure 17).

[77] Les secteurs industriels régulièrement présentés comme moteur des grandes métropoles (High-tech, Audiovisuelle, Finance, Télécommunications…) réclament une main d'œuvre à haut niveau de qualification.

Figure 17 – Les lignes de tension urbaines selon Haëntjens

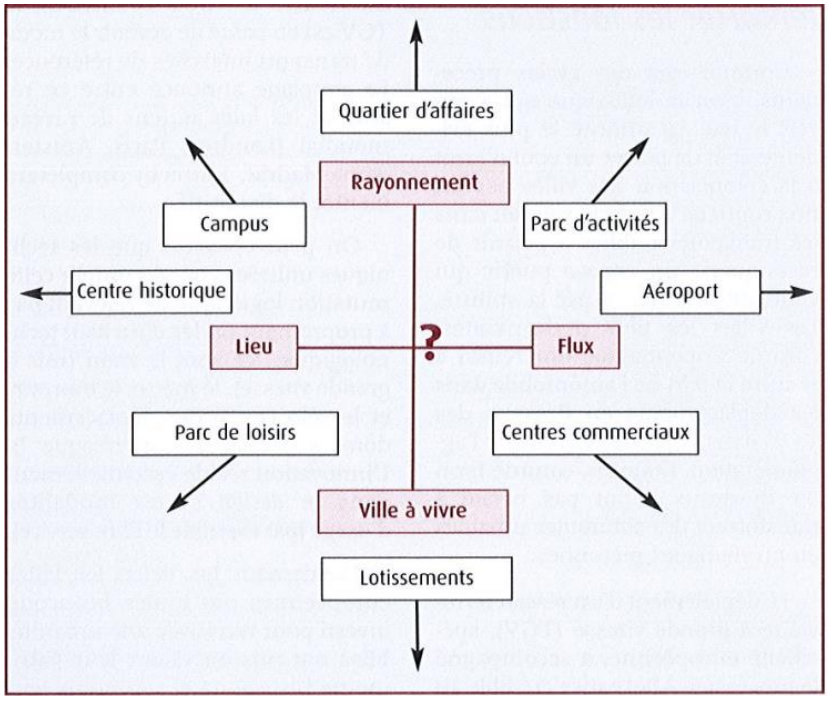

Source : d'après Haëntjens, 2009

Les villes seraient ainsi soumises à des tensions quant aux fonctions qu'elles assurent, entre celle de lieu où l'on s'arrête et celle de flux qui assure la continuité des échanges, entre fonction productive qui nécessite de se projeter vers le reste du monde et fonction de consommation qui se préoccupe des conditions de vie locales. Plusieurs auteurs estiment que l'aptitude des villes à résoudre la tension entre fonction de production et fonction de consommation est effectivement un facteur de développement (Glaeser *et al.*, 2001, 2011 ; Clark *et al.*, 2002 ; Florida, 2002 ; Storper et Manville, 2006 ; Rappaport, 2009). Glaeser *et al.* (2001) estiment notamment qu'il y a une montée en puissance des villes où il fait « bon vivre » et consommer depuis les années 1980. Si les rapports de causalité restent encore à affiner, une « *géographie chanceuse* » serait un atout au développement urbain (Albouy, 2008 ; Polèse *et al.*, 2014).

Carte 3 – Les disparités d'ensoleillement en France (2005)

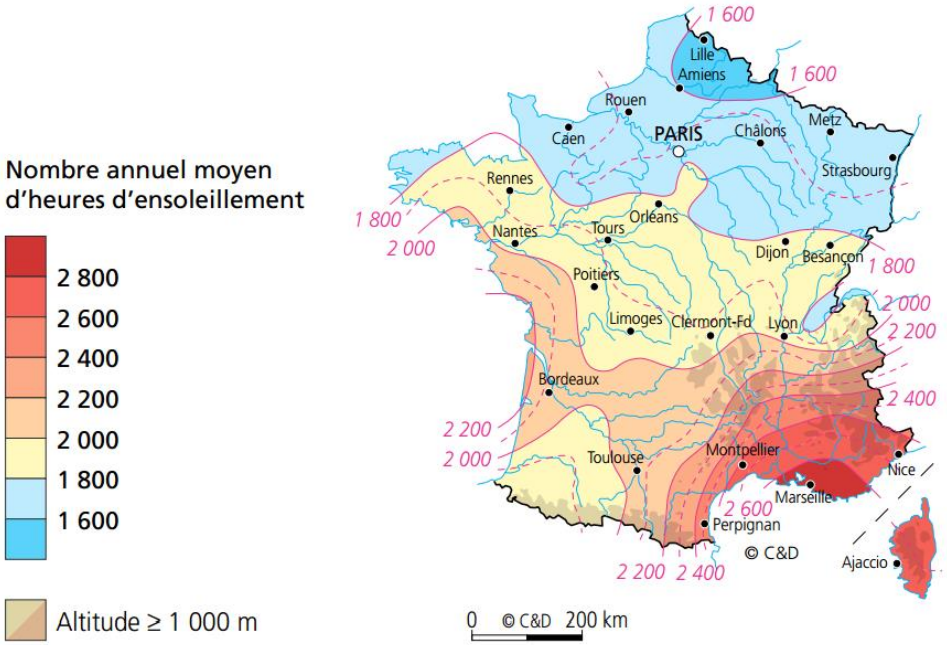

Source : d'après DGCIS, 2005 [en ligne] christophe-terrier.com/presence

Carte 4 - Variation annuelle de la population des pôles urbains (1999- 2006)

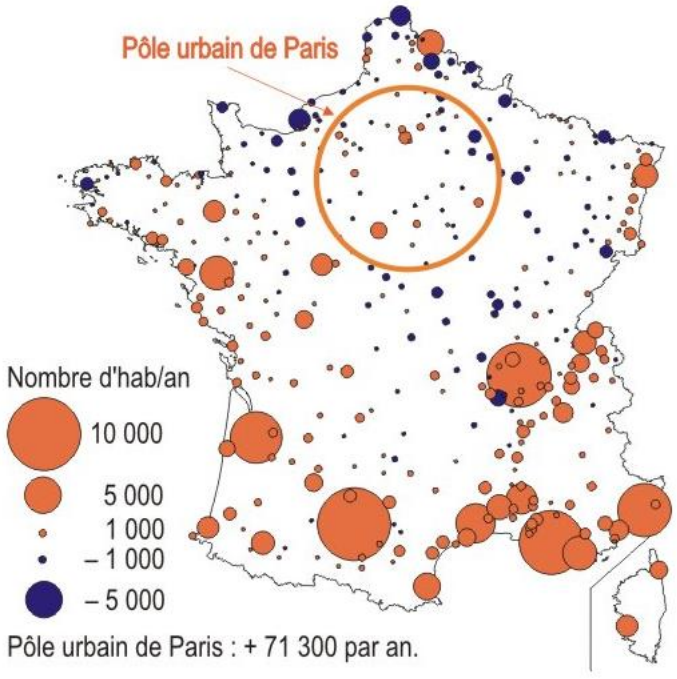

Source :INSEE[78]

Les Carte 3 et Carte 4 laissent ainsi penser que les villes françaises au climat ensoleillé, proches du littoral et/ou des massifs montagneux, sont avantagées. Plusieurs travaux tendent en effet à confirmer que les aménités naturelles sont des variables qui se corrèlent bien et positivement avec les différentiels de croissance urbaine (Rappaport 2007b, 2009; Wang et Wu 2011; Polèse

et al. 2014). D'autres types d'aménités seraient également en cause avec notamment l'offre de consommation disponible. Carlino et Saiz (2008) observent ainsi que les aires métropolitaines américaines qui comptent deux fois plus de visites pour motif de loisirs ont en moyenne connu une croissance démographique supérieure de deux points aux autres au cours des années 1990. Par ailleurs, ces aires métropolitaines qui attirent les consommateurs disposent en moyenne d'un meilleur indice de qualité de la vie (Figure 18).

Figure 18 – Une mobilité des loisirs favorable aux métropoles américaines agréables à vivre

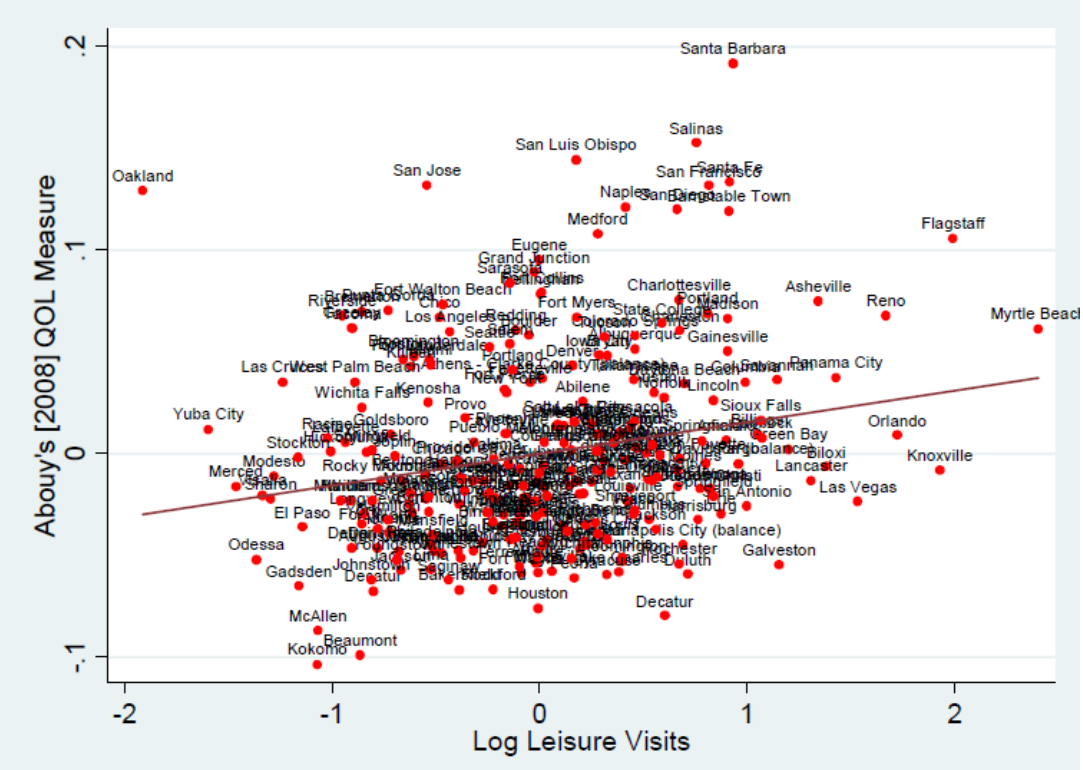

Source : d'après Carlino et Saiz, 2008

Note de lecture :

L'axe des ordonnées représente un indicateur de qualité de la vie (« *quality of life* », QOL) emprunté par les auteurs à Albouy (2008). L'axe des abscisses expose quant à lui le nombre de visites pour motif de loisirs que reçoivent les différentes aires métropolitaines considérées (une fonction logarithme est appliquée afin d'améliorer le rendu visuel).

Aux aménités naturelles et de consommation, Glaeser *et al.* (2001) ajoutent que les qualités esthétiques des villes (le Paris Haussmannien, les espaces ouverts de Vancouver…), la

[78] Extrait de l'article « La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes », n°1218 de janvier 2009 et consultable à l'adresse suivante : http://www.INSEE.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1218&page=graph#carte8

qualité des équipements et services publics et les vitesses de déplacements participent également de différentiels de croissance urbaine. Autant dire que les qualités urbaines rares et décisives identifiées par ces auteurs sont aussi les plus menacées par les externalités négatives des grandes villes : l'environnement climatique (pollution de l'air, îlot de chaleur urbain…), l'esthétique urbaine (noircissement des façades, propreté des rues…), l'ambiance urbaine (incivilités, mendicité, criminalité…), les temps de transports (congestion, capacité des transports en commun…), etc. D'une certaine manière, c'est l'aptitude des grandes villes à résoudre leurs problèmes qui serait en jeu (Haëntjens, 2009).

Pour conclure, rappelons néanmoins que les aménités de consommation constituent un facteur de développement parmi d'autres. Certains auteurs ont ainsi fait connaître des limites à ce facteur. Allen J. Scott (2010) observe par exemple que ce sont principalement les opportunités d'emplois qui ont orienté les trajectoires migratoires des ingénieurs américains au cours des années 1990.

« *Migrants of working age are drawn primarily to locations whose economic structure and job opportunities correspond closely to their particular professional expertise, and that amenities have virtually no impact on these relationships* » (Scott, 2010, p.60)

Les populations en recherche d'emploi, en particulier pour les plus qualifiées d'entre elles, se rendraient ainsi en ville avant tout pour augmenter leur chance de recrutement. De la même manière, si le lien de causalité entre la présence des élites urbaines et la croissance urbaine emporte l'adhésion, il n'est pas du tout évident de savoir « *si le ''talent'' cause la croissance ou si la croissance attire le 'talent'* » (Shearmur, 2005, p.1). Il n'est donc pas certain que des stratégies visant à les attirer, par la valorisation d'aménités de consommation ou autre, produisent les effets escomptés.

Le trait commun de tous ces travaux est de s'intéresser aux mécanismes de marché interurbains et la concurrence entre villes qu'ils suscitent ; le fonctionnement interne n'est donc pas explicitement considéré. Pour autant, il ne faut pas négliger que la fonction de consommation des métropoles est assurée par une combinaison de territoires inframétropolitains (municipalités, comtés, intercommunalités, départements…) portant chacun des enjeux de développement à considérer par ailleurs.

III-3. La promotion des loisirs de proximité comme manifestation d'un nouvel enjeu interne aux métropoles

Si Allen J. Scott (Scott, 2010) n'a pas relevé d'influence notable des aménités territoriales sur les migrations interurbaines des ingénieurs américains, l'auteur relève que ce constat ne s'applique pas aux mobilités internes aux aires métropolitaines ; mobilités qui seraient au contraire motivées par l'accès aux aménités territoriales. Le tourisme, évoqué précédemment pour discuter du rôle particulier des grandes villes dans l'exportation de demande finale, ne concerne que des transferts de longue portée. Au sein des espaces métropolitains, d'autres transferts de demande finale se produisent entre territoires (municipalités, comtés, intercommunalités, départements…) et ce sont des transferts méconnus car difficiles à appréhender. En effet, en France, lorsque les consommateurs se déplacent sans occasionner de nuitées, ils sont statistiquement invisibles, sauf dans le cas particulier des déplacements de plus de 100 kilomètres[79]. Jusqu'à très récemment, il n'y avait pas d'enjeux clairs concernant ce type de pratiques internes à la métropole mais depuis quelques années des initiatives nouvelles de promotion des loisirs de proximité apparaissent.

La région urbaine de Lyon a par exemple inscrit le « tourisme métropolitain », ou devrait-on dire « intramétropolitain », dans le document cadre des projets pour la métropole. L'enjeu pour les acteurs territoriaux est clairement de substituer des pratiques touristiques de proximité, par une mise en récit de l'environnement habituel, à des pratiques touristiques plus lointaines qui échappent à la région lyonnaise :

« *Sous la forme d'excursions, de circuits ou de forfaits, les métropoles peuvent retenir les touristes un peu plus longtemps en développant des thématiques sur l'ensemble de leur territoire.* » (Meralli-Ballou, 2011)

Ce positionnement est également partagé par d'autres territoires urbains, à l'image de la stratégie régionale du tourisme 2011-2016 de la région parisienne qui vise explicitement à contenir les pratiques touristiques et de loisirs des Franciliens. Ces initiatives font ainsi la promotion de « l'effet barbecue » décrit par Orfeuil et Soleyret (2002) : ce qu'il est possible d'obtenir chez soi, on ne le recherche pas ailleurs[80]. Aussi, en favorisant l'accès à l'offre de loisirs intramétropolitaine, l'objectif des acteurs territoriaux est de rediriger en interne des flux

[79] C'est la distance à partir de laquelle l'INSEE comptabilise le déplacement au titre du suivi des pratiques d'excursionnisme.

[80] L'effet barbecue traduit l'idée que les périurbains qui accèdent à des maisons avec jardin, là où les citadins n'ont pas ce luxe, sont en retour moins enclins à quitter leur domicile dans le cadre de pratiques touristiques : ils peuvent en effet profiter du confort de leur logis et allumer un barbecue dans le jardin.

de dépenses qui échappent pour le moment à la région et que l'on sait importants. La généralisation de telles initiatives, et leur éventuel succès, couplé au médiatique essor du tourisme de proximité, suggèrent deux niveaux de répercussions. D'une part, les transferts de longue distance pourraient être amenés à se réduire, avec des conséquences pour les territoires qui en dépendent. D'autre part, la réduction de la portée de ces flux serait de nature à intensifier les transferts entre territoires inframétropolitains, échelle à laquelle nous ne savons pas grand-chose de leur intensité et de leurs effets territoriaux. L'investigation de ce dernier type de transferts, que nous proposons de conduire par cette thèse, nécessite néanmoins une remise à plat du cadre conceptuel. En l'état, les définitions officielles de l'INSEE se prêtent mal à l'identification des transferts de demande finale en général, et de ceux de courte portée en particulier.

IV. De la consommation touristique à la consommation de passage

Au cours de notre démonstration ci-avant, nous avons pu constater que la fonction de consommation est aujourd'hui reconnue comme un facteur de développement territorial. Aussi, nous nous intéressons plus particulièrement au levier que représente l'importation de demande finale, c'est-à-dire la captation de dépenses de consommateurs qui visitent le territoire ; et ce, sous toutes ses formes. Or, les concepts officiels de touriste ou d'excursionniste, utilisés par l'INSEE, et répondant au critère de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), ne permettent pas en réalité de délimiter l'importation de demande finale. Afin d'y remédier, nous avons construit un cadre conceptuel adapté, à partir duquel nous isolons la « consommation de passage ». C'est cette dernière qui concentrera désormais notre attention.

IV-1. L'inadaptation des concepts officiels pour délimiter l'importation de demande finale

Les concepts officiels de touriste et d'excursionniste, ceux utilisés par l'INSEE et la comptabilité nationale, se prêtent mal à l'identification de l'importation de demande finale et ce pour deux raisons : (1) le franchissement de frontières territoriales n'est pas un critère de définition et (2) les comportements routiniers ne sont pas pris en compte car les deux concepts s'ancrent sur des pratiques effectuées dans un environnement dit « inhabituel ». Ainsi, la

définition de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), qui fait référence à travers le monde[81], et en France via l'INSEE, nous dit :

« *Un visiteur est une personne qui fait un voyage vers une destination située en dehors de son environnement habituel, pour une durée inférieure à un an, et dont le motif principal de la visite (affaires, loisirs ou autre motif personnel) est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays ou le lieu visité. Un visiteur (du* ***tourisme interne****, récepteur ou émetteur) est qualifié de touriste (ou visiteur qui passe la nuit) s'il passe une nuit sur place, et de visiteur de la journée (ou excursionniste) dans le cas contraire.* »

Cette définition est adoptée par la plupart des comptabilités nationales, et sert de base également à des travaux de recherche (Lejoux, 2006 ; Terrier, 2007). Le compte satellite du tourisme (CST), qui dérive de la comptabilité nationale, identifie le touriste comme la personne qui réalise une ou plusieurs nuitées en dehors de son lieu de résidence habituelle, et l'excursionniste selon un critère de distance parcourue (Figure 19).

Figure 19 – La distinction entre touriste et excursionniste d'après le CST 2012

<table>
<tr><th>Type de visiteur</th><th>Critère commun (l'altérité)</th><th>Identification statistique</th></tr>
<tr><td>Touriste</td><td rowspan="2">Pratique d'une activité non rémunérée « en dehors de son environnement habituel »</td><td>Par le séjour, dès la première nuitée enregistrée.</td></tr>
<tr><td>Excursionniste</td><td>Par le passage sans nuitée. On distingue alors deux cas :
- Les étrangers sont excursionnistes dès le premier kilomètre parcouru en France ;
- Les français sont excursionnistes au-delà d'un rayon de 100 km de leur domicile.</td></tr>
</table>

Source : réalisation de l'auteur

Il faut donc bien comprendre que ni le touriste ni l'excursionniste ne sont définis en fonction d'un critère d'exogénéité (personne qui vient d'ailleurs) ; c'est un critère d'altérité qui prévaut (personne qui pratique un environnement inhabituel). Il est ainsi précisé que le touriste

[81] C'est autour de cette définition qu'a été réalisé un certain nombre de rapports visant à homogénéiser les mesures du tourisme à l'international. Deux exemples, avec l'OCDE et l'ONU, sont consultables aux adresses suivantes : http://www.oecd.org/cfe/tourism/2401928.pdf et http://unstats.un.org/unsd/publication/Seriesf/SeriesF_80rev1e.pdf.

peut soit participer du tourisme intérieur (les Français qui consomment en France), du tourisme émetteur (les Français qui consomment à l'étranger) ou du tourisme récepteur (les étrangers qui consomment en France). En d'autres termes, sur les 149 milliards d'euros de consommation touristique enregistrée en France en 2012 (excursionnistes inclus), il y a 99 milliards qui proviennent de visiteurs français (tourisme interne et émetteur) et 47 milliards d'euros de visiteurs étrangers (tourisme récepteur). En conséquence, si l'on cherche à mesurer l'importation de demande finale, c'est-à-dire ce que la France capte de l'étranger, le chiffre adapté est celui de 47 milliards d'euros. Or, les chiffres du CST, lorsqu'ils sont régionalisés, comme récemment par l'INSEE[82], agrègent toutes les formes de tourisme, ce qui empêche l'analyse de l'importation de demande finale. Ainsi, sur les 39 milliards d'euros de consommation touristique annoncée en Ile-de-France par l'INSEE, il y a en fait une part insaisissable de ce montant qui est le résultat de dépenses des Franciliens dans leur région : lorsqu'ils en partent pour les vacances (tourisme émetteur), lorsqu'ils y séjournent – en résidence secondaire ou chez des amis (tourisme interne), ou encore lorsqu'ils y font un achat touristique par destination[83].

De son côté, le concept d'excursionniste présente des limites similaires. Lorsque les Français parcourent moins de 100 kilomètres, leur pratique n'est pas prise en compte. Le seuil de 100 kilomètres est en effet l'expression du critère d'altérité : l'environnement est jugé « inhabituel » au-delà de cette distance. C'est un choix qui rend par conséquent difficile la délimitation de l'importation de demande finale car à l'échelle des régions administratives, il est tout à fait possible d'être excursionniste et résident (excursionnisme interne) ; et à l'inverse, il y a des transferts de demande finale entre territoires qui ne nécessitent pas de parcourir 100 kilomètres. Dans le cas des visiteurs étrangers, les défauts du concept disparaissent cependant puisque le critère d'altérité coïncide avec celui d'exogénéité : dès que le visiteur étranger franchit la frontière nationale, son environnement de destination est jugé inhabituel.

Les limites ainsi décrites à l'usage des concepts et statistiques officielles sont bien évidemment propres à notre souci de délimiter l'importation de demande finale. Pour autant, la problématique n'est pas anodine : dans une approche du développement, le tourisme est souvent abordé comme un moyen de capter des richesses de l'extérieur, ce que les chiffres officiels ne permettent pas de saisir à des échelles infranationales. C'est pourquoi il nous semble nécessaire

[82] « Les dépenses des touristes en France », INSEE Première n°1510, consulté le 1er août 2014 et consultable à l'adresse suivante : http://www.INSEE.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1510.

[83] L'achat d'un camping-car à Paris est comptabilisé au titre du tourisme interne car l'achat est destiné à la pratique touristique.

d'adopter un autre cadre conceptuel nous permettant ensuite d'identifier ce que nous nommons la « consommation de passage » (Figure 20).

Figure 20 – Le cadre conceptuel de la consommation de passage

<table>
<tr><td>Consommation locale (les dépenses effectuées dans le territoire de résidence habituel)</td><td>Consommation endogène (ou demande finale domestique)</td></tr>
<tr><td>Consommation touristique[a] (les dépenses effectuées dans un territoire de résidence temporaire)</td><td rowspan="2">Consommation exogène (ou demande finale importée)</td></tr>
<tr><td>Consommation de passage[b] (les dépenses effectuées dans un territoire lorsque celui-ci n'assure aucune fonction résidentielle pour le consommateur)</td></tr>
<tr><td colspan="2">[a] La consommation touristique exclue l'excursionnisme (définition ci-avant). Elle n'est donc pas comparable à la « consommation touristique » telle que mesurée par le compte satellite du tourisme qui additionne les dépenses des touristes et des excursionnistes.
[b] La consommation de passage est entendu comme de courte durée et n'occasionnant en ce sens aucune nuitée sur place.</td></tr>
</table>

Source : réalisation de l'auteur

La Figure 20 substitue un critère d'exogénéité au critère d'altérité couramment utilisé. La consommation endogène à un territoire, c'est-à-dire la demande finale des habitants, correspond à ce que nous appelons la « consommation locale ». En revanche, la consommation exogène, provenant des dépenses des visiteurs, peut d'une part être appréhendée par la consommation dite « touristique », qui accompagne les changements temporaires de résidence (camping, hôtel, résidences secondaires…), et d'autre part par la consommation dite « de passage », qui couvre les dépenses des visiteurs qui ne dorment pas sur place.

À ce titre, notre objet de recherche, la consommation de passage, traite de consommateurs qui s'affranchissent aisément des contours territoriaux où ils résident au travers de comportements de mobilité qui questionnent énormément l'organisation des espaces de l'action publique (Béhar *et al.*, 2009). Par exemple, que se passe-t-il dans un rayon de moins de 100 km du domicile ? Qu'est-ce que cela implique pour les territoires et pour quels territoires ? Quels liens se tissent et quelles en sont les implications économiques et politiques ?

IV-2. Ce que l'on sait déjà de la consommation de passage

Convenons que la connaissance des flux de richesses ne peut pas être parfaitement exhaustive, en particulier à l'échelle des petites unités territoriales. Il nous semble cependant que la consommation de passage est l'un de ces flux qui méritent une attention. À cet effet, il existe quelques indices et intuitions qui présagent selon nous de l'importance et des modalités de manifestation de cette consommation de passage.

Livrons-nous par exemple à un calcul. D'après l'INSEE, à temps complet, les Français travaillent en moyenne 1 650 heures par an, à raison de 230 jours travaillés. D'après une étude récente[84], les Français dépenseraient 13,10 euros pour leurs repas du midi hors domicile. Ce montant semble élevé, en particulier pour considérer ici le repas au lieu de travail, et c'est pourquoi nous le diminuons de moitié dans notre démonstration. Admettons donc une dépense de 6,55 euros par repas. Supposons maintenant qu'un territoire capte les dépenses de consommation d'un salarié à temps plein qui déjeune tous les midis. À la fin de l'année, ce dernier aura dépensé l'équivalent de 1 500 euros. Aussi, demandons-nous combien de temps devrait séjourner un touriste pour égaler *a priori* l'impact de cet actif en matière de recette commerciale ? À raison de 45 euros dépensés en moyenne par jour de présence en 2012[85], il faudrait compter sur un séjour d'au moins 33 nuitées touristiques de la part d'un touriste français (Scherrer, 2013). Nous obtenons ainsi un premier point de comparaison qui donne de la consistance à l'hypothèse selon laquelle la consommation de passage puisse être un facteur de développement.

Il existe une quantité considérable d'études d'impacts qui intègrent notre consommateur de passage, mêlé ou non aux touristes, en tant que « visiteur ». Il peut s'agir par exemple d'évaluations relatives aux retombées économiques d'un festival, d'un évènement sportif, d'un parc national, d'un site touristique, d'un casino ou encore d'un parc de loisirs. Elles procèdent essentiellement d'une estimation du nombre de visiteurs et d'une dépense moyenne par visiteur telles que :

$$Dépense\ totale\ des\ visiteurs = Nombre\ de\ visiteurs \times Dépense\ moyenne\ par\ visiteur$$

[84] Voir l'étude conduite par Sirha, société spécialisée dans l'hôtellerie et la restauration, consultable à l'adresse suivante : http://digital.sirha.com/uploads/sfSympalBossMediaPlugin/document/4e555cf1878b7ced78c5fd463ffd2f38c4a8a85d.pdf

[85] D'après l'enquête de Suivi des Déplacements Touristiques (SDT) et son exploitation par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS).

Il existe cependant de multiples façons de conduire de telles études d'impacts selon la nature des données mobilisées (recensement des entrées, comptage partiel ou exhaustif, enquête sur site, enquête rétrospective…), la qualité du site (unique ou multiples, ouvert ou fermé) et la possibilité ou non de doubles comptes (multiples entrées possibles d'un même visiteur). S'il s'agit d'une enquête, les contraintes propres à l'exercice s'y ajoutent : construction du questionnaire, stratification, échantillonnage, redressement… D'une manière générale, ces études d'impacts sont remises en cause, notamment en raison de l'instrumentation qui en serait faite : beaucoup sont conçues dans une optique de légitimation par des retombées économiques, de recherche de financements publics ou d'autres objets de *lobbying*, qui favorisent la surévaluation des impacts réels (Crompton *et al.*, 1995 ; Eisinger, 2000 ; Stynes et White, 2006 ; Nicolas, 2010 ; Pradel, à paraître). Par exemple, que doit-on penser du chiffre de 7,4 milliards d'euros[86] d'évasion commerciale, de la Suisse vers la France, estimés en 2014 par la Communauté d'Intérêts du Commerce de Détail Suisse (CICDS) ? De même, lorsque Williams (1997) évoque qu'en 1994 les Britanniques ont dépensé 540 millions de livres en France dans le cadre de navettes d'achats de bières, l'auteur fait alors référence à une étude de l'association des brasseurs et détaillants de Grande-Bretagne. Aussi, de nombreuses autres études, conduites ou commanditées par des chambres consulaires, des fédérations professionnelles, des associations privées, voire des collectivités, seraient ainsi marquées par de l'opacité dans la méthodologie et des usages non désintéressés des estimations ainsi produites[87] (Crompton *et al.*, 1995).

Du côté académique, quelques travaux présagent indirectement de l'importance du consommateur de passage, en observant le poids économique des visiteurs pour divers évènements qui ne nécessitent pas de nuitée sur place. Dans leur étude d'impact d'un festival d'art et de décoration, Long et Perdue (1990) ont par exemple évalué le poids des visiteurs à 75% des recettes commerciales. Crompton *et al.* (2001), dans le cas du Springfest à Ocean (Maryland), ont estimé à au moins 2 millions de dollars les dépenses engagées par les visiteurs. Plus récemment, Barget et Gouguet (2010) relèvent que les retombées économiques de la coupe du monde de rugby 2007 pour les régions d'accueil ont été grandement supportées par des visiteurs non-résidents. En Ile-de-France, les entrées de stade ont par exemple généré 75 millions d'euros, dont 90% en provenance des visiteurs. Ces travaux ont néanmoins deux

[86] Pour en savoir plus, un article est consultable à l'adresse suivante : http://www.igdhs.ch/fr/medien/fr-auslandeinkaeufe-erreichen-ein-volumen-von-fast-9-milliarden-franken

[87] L'association des brasseurs et détaillants britanniques souhaitaient par exemple une baisse des taxes sur l'achat de bière en Grande Bretagne.

limites importantes vis-à-vis de notre objet de recherche : ils ne distinguent pas de manière évidente le touriste du consommateur de passage et leur portée se limite généralement à un évènement ou à un site particulier ; ce qui ne permet pas d'observer d'échanges interterritoriaux.

Quelques études ciblent également l'excursionnisme et touchent de près à la consommation de passage. En Bretagne, l'Observatoire Régional des Transports de Bretagne (ORTB) a par exemple estimé à 600 millions d'euros le montant des dépenses effectuées par les excursionnistes en 2005. L'excursionniste est ici pris en compte, pour le seul motif des loisirs, dès un éloignement supérieur à 50 kilomètres du domicile. L'enquête a été confiée à TNS SOFRES qui a procédé en six vagues d'appels téléphoniques, chacune espacée de deux mois, auprès des ménages bretons ainsi que ceux des deux régions limitrophes (ORTB, 2006). Les 4 000 interviews ont été ensuite stratifiées puis redressées pour tenir compte de l'origine géographique du ménage, ainsi que du sexe, de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille.

Un autre exemple vient de la région PACA, où le comité régional du tourisme a évalué à 49 millions d'euros les dépenses des excursionnistes dans les Alpes du Sud[88]. L'identification de l'excursionniste n'a pas été ici contrainte par un critère d'éloignement au domicile mais par l'origine résidentielle du visiteur. Les données proviennent d'une enquête, sous-traitée au bureau d'études DATANOVA, et conduite sur les seuls mois de juillet et août 2013. Elle ne concerne que les personnes de 18 ans et plus « *qui n'habitent pas sur cet Espace ou qui n'y sont pas à titre professionnel mais dans le cadre de leurs vacances* » et présents sur l'un des plusieurs sites touristiques de l'enquête. Le plan de sondage tient compte des différents sites, des jours d'enquête (semaine, week-end ou jour férié) et du type de visiteur.

Enfin, d'autres travaux ont évoqué ou décrit l'existence de transferts de demande finale des périphéries urbaines vers les villes-centres ; sans qu'on puisse pour autant chiffrer le montant de ces transferts (AdCF, 2011 ; Bowles, 2007).

De toute évidence, la consommation de passage est une réalité tangible. Elle peut se manifester par des navettes d'achats transfrontalières, par la fréquentation de divers évènements culturels ou sportifs, du fait que les habitants des périphéries urbaines soient amenés à se rendre en ville pour leurs achats, ou tout simplement en lien avec la restauration au lieu de travail.

[88] Les Alpes du Sud correspondent au regroupement des départements des Alpes-de-Haute-Provence (04), des Hautes-Alpes (05) et des Alpes-Maritimes (06).

Nous démarrons malgré tout cette recherche avec relativement peu de visibilité sur l'importance des transferts de demande finale dont elle serait responsable. Est-ce peu ? Est-ce beaucoup ? À quelle échelle ? Pour quels territoires ? En lien avec quels autres territoires ?

IV-3. L'existence de spécialisations territoriales par la consommation de passage ?

Comme ultime exercice de circonscription de la consommation de passage et de ses manifestations, nous proposons une tentative d'identification de spécialisations territoriales portées par la consommation de passage. Pour ce faire, nous allons considérer la répartition spatiale d'emplois présentiels marchands[89], pour chercher à isoler des surconcentrations qui sont explicables ni au regard du nombre d'habitants ni à l'aune de l'attractivité touristique. Précisons que les emplois présentiels sont des emplois qui dépendent d'activités servant la demande finale des personnes présentes sur le territoire. Aussi, au regard de notre cadre conceptuel, ces personnes sont soient des habitants, soient des touristes, soient des consommateurs de passage. En vue d'isoler l'effet des demandes domestique et touristique, nous mobilisons deux coefficients de localisation[90] (CL), l'un prenant pour dénominateur le nombre d'habitants, et l'autre la capacité d'hébergement touristique[91].

Par convention, nous considérons que les emplois présentiels sont surreprésentés dès que le CL dépasse 1,2 au regard du nombre d'habitants. Une fois des surreprésentations identifiées, nous distinguons ensuite deux cas de figure. Si le CL relatif à la capacité d'hébergement touristique représente 50% ou plus du CL relatif au nombre d'habitants, nous présumons que la fréquentation touristique est la première responsable de la surconcentration de l'emploi. En revanche, si ce n'est pas le cas, nous présumons alors que c'est la consommation de passage qui vient expliquer le surplus d'emploi présentiel[92].

[89] Nous reprenons ici la nomenclature d'activités discutée au chapitre 5 et disponible en Annexe 2.

[90] Le coefficient de localisation s'obtient classiquement en rapportant un ratio local d'emploi par habitant au ratio national. Lorsqu'il est inférieur à 1, il y a sous-représentation des emplois et lorsqu'il est supérieur à 1, il y a une surreprésentation.

[91] La capacité d'hébergement touristique est évaluée au regard du nombre d'hébergements touristiques disponibles (résidences secondaires, emplacements de camping et chambres d'hôtels) par habitant.

[92] Nous faisons donc l'hypothèse que la surreprésentation de l'emploi est d'abord et principalement le fait de la consommation de passage plutôt que d'une variation du volume d'argent dépensé par les habitants.

Carte 5 – Les territoires de la consommation de passage en France

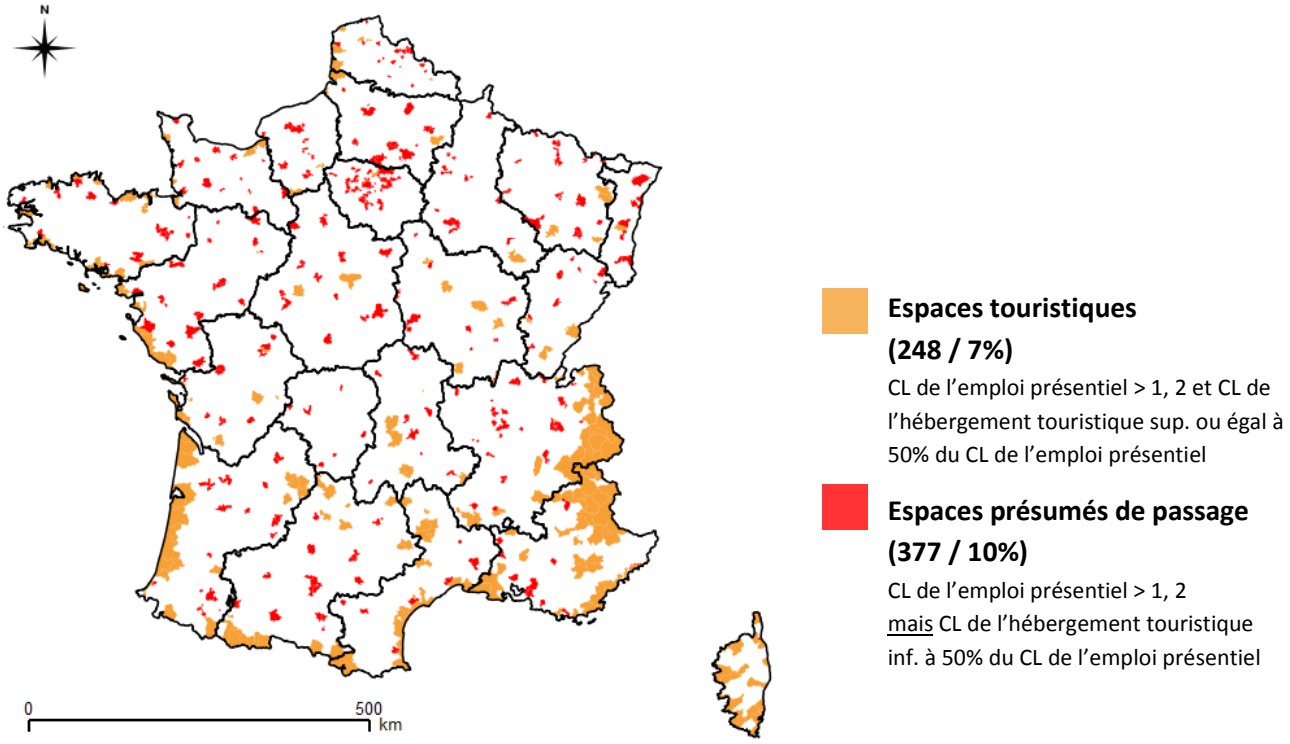

Source : réalisation de l'auteur, avec QGIS, DADS 2010

La Carte 5 présente ainsi les villes – lorsqu'il n'y a pas de contrainte de secret statistique et les cantons autrement – où existe une surreprésentation de l'emploi présentiel. On observe que 10% des villes et cantons français sont des espaces présumés de passage et, qu'avec cette méthode d'identification, ces derniers sont plus nombreux que les espaces touristiques. Par ailleurs, la méthode semble assez pertinente lorsque l'on examine les espaces qu'elle discrimine (Tableau 1).

Tableau 1 - Le top 14 des espaces à fort coefficient de localisation de l'emploi présentiel

Type d'espace	Canton ou Ville	Rang	CL de l'emploi présentiel	Nombre d'habitants	Nombre d'emplois présentiels	CL de l'hébergement touristique
Espaces touristiques	Canton de Bozel (73)	2	8,7	9 549	5 323	30,4
	Ville de Bonifacio (Corse)	4	7,0	2 955	1 332	11,5
	Ville de Saintes-Maries-de-la-Mer (13)	5	6,9	2 296	1 021	25,5
	Canton de Monêtier-les-Bains (05)	7	6,5	3 609	1 505	28,2
	Canton de Bourg-Saint-Maurice (73)	8	6,5	16 187	6 746	21,0
	Canton de Biot (74)	11	6,0	6 979	2 694	22,2
	Canton de Saint-Tropez (83)	13	5,7	21 675	7 968	18,6
Espaces présumés de passage	Canton de Saint-Symphorien-d'Ozon (69)	1	18,2	42 799	50 154	0,1
	Ville de Noyelles-Godault (62)	3	8,1	5 141	2 699	1,4
	Canton de Thorigny-sur-Marne (77)	6	6,9	56 850	25 134	2,0
	Ville de Mondeville (14)	9	6,1	9 450	3 715	0,5
	1er Canton de Troyes (10)	10	6,1	3 787	1 480	0,3
	Ville de Bresson (38)	12	5,8	692	258	0,2
	Ville de Vélizy-Villacoublay (78)	14	5,3	20 089	6 807	0,4

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

En l'occurrence, les principaux espaces touristiques correspondent à des stations de ski (Bozel, Monêtier-les-Bains, Bourg-Saint-Maurice, Biot) ou des stations balnéaires (Bonifacio, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Tropez). Pour les espaces présumés de passage, ce sont les territoires à forte dimension commerciale, et dans la proximité des grandes villes, qui se détachent. Le canton de Saint-Symphorien d'Ozon est par exemple situé au sud de l'aéroport de Lyon, et accueille de multiples grandes surfaces commerciales, dont un magasin IKEA. Mondeville est quant à elle une commune située en périphérie de Caen qui compte pas moins de 100 hectares de zones commerciales. La ville de Vélizy-Villacoublay est de son côté la plus importante plateforme commerciale de la banlieue sud de Paris, avec le centre commercial Vélizy 2 et de grandes enseignes du sport et de l'ameublement. Le canton de Thorigny-sur-Marne regroupe enfin 16 communes, dont Chessy, où sont implantés les parcs d'attractions Disney et Disney Village[93], et Serris, avec le centre commercial régional de Val d'Europe et la Vallée Village[94].

L'existence d'espaces semble-t-il spécialisés dans la captation de consommateurs de passage sous-tend en retour que la consommation de passage puisse être effectivement un facteur de développement territorial. Qui plus est, la distinction conceptuelle entre le tourisme et la consommation de passage prend ici du sens : le fonctionnement d'une station balnéaire n'a

[93] Il s'agit d'un ensemble de commerces en accès libre, sans obligation d'entrer dans les parcs d'attractions, réunissant des restaurants, un cinéma Gaumont, quelques boutiques de prêt-à-porter, etc.

[94] La Vallée Village représente plus d'une centaine de boutiques de prêt-à-porter de luxe où les produits sont vendus à bas prix.

probablement pas grand-chose à voir avec celle des zones commerciales aux abords des villes, autant pour le type clientèle dont elles dépendent, que pour les effets territoriaux qu'elles produisent. Le Tableau 2 montre à cet effet que l'occupation de l'emploi présentiel par les actifs résidents est bien plus réduite dans les espaces présumés de passage que dans les espaces touristiques.

Tableau 2 – L'occupation des emplois présentiels selon le type d'espace (2010)

	Taux d'occupation de l'emploi par des actifs résidents du canton ou de la ville considérée						
	Minimum	*1er décile*	*Médiane*	*Moyenne*	*10e décile*	*Maximum*	*Ecart-type*
Emploi global	2%	19%	43%	41%	19%	85%	15%
Emploi présentiel	3%	19%	46%	43%	19%	87%	16%
- Espaces touristiques	9%	26%	49%	48%	66%	80%	15%
- Espaces présumés de passage	3%	10%	24%	27%	46%	67%	14%

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Ce constat suggère que les richesses captées de l'extérieur par ces espaces à forte dimension commerciale rémunèrent moins les actifs résidents qu'une main d'œuvre importée ; d'où l'intérêt selon nous d'adopter une approche circulaire de l'économie au moment d'étudier la consommation de passage.

V. Conclusion

Le développement territorial dépend de facteurs que les territoires cherchent à mobiliser pour améliorer leur situation. Parmi ces facteurs, nous avons montré qu'une attention assez nouvelle est désormais consacrée à la fonction de consommation. Contrairement à certains postulats qui ont pu dominer l'économie régionale par le passé, les structures locales de consommation ne seraient pas homogènes. Cette hypothèse, soulevée par Charles Tiebout dans les années 1960, a été replacée au cœur de la théorie de la base de consommation sous la formulation suivante : parce que la propension à consommer localement est variable selon les territoires, l'effet d'entraînement de l'économie qu'elle porte serait en retour lui-même variable. Favoriser la propension à consommer localement serait en ce sens un facteur de développement à considérer.

Ce qui nous intéresse ici tient beaucoup plus de l'importation de demande finale que de la propension à consommer localement. Pour autant, toute action sur la propension à consommer localement implique l'existence de transferts de demande finale entre territoires car ce qui n'est pas consommé localement l'est par ailleurs. Ce phénomène est à vrai dire bien connu via le tourisme, et exploité depuis longtemps sous cette forme ; pour autant cette

reconnaissance a pris une nouvelle ampleur avec l'économie présentielle. Cette dernière tire les conséquences de l'aptitude croissante des populations à se déplacer, phénomène massif caractérisé par de fréquentes et effectives relocalisations des individus, pour s'intéresser justement à l'activité générée par les dépenses des personnes présentes sur un territoire. Dans ce cadre conceptuel, l'importation de demande finale est alors identifiée comme une source de revenus basiques : la base présentielle.

Nous avons alors relevé que la base présentielle confère un surplus d'activité économique aux territoires qui en bénéficient et qu'à ce titre elle s'inscrit dans de nombreuses stratégies économiques, allant de la promotion touristique à la valorisation commerciale des lieux de passage (quartiers d'affaires, gares…). Cependant, les transferts de demande finale qui se produisent sur des portées modérées, et qui ne nécessitent pas de séjour prolongé, demeurent largement méconnus, car statistiquement et conceptuellement non identifiés. Or, ce sont des transferts qui animent le fonctionnement interne des grandes villes qui, soucieuses de leur fonction de consommation, en viennent à promouvoir les activités récréatives et de loisirs en leur sein. C'est pourquoi nous développons le concept de « consommation de passage » pour désigner notre objet de recherche, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses effectuées dans un territoire dans lequel le consommateur n'est pas hébergé (pas même temporairement).

Dans ce prolongement, notre thèse repose sur deux hypothèses, l'une relative à la consommation de passage en tant que facteur de développement territorial, et l'autre où la consommation de passage participerait au processus d'intégration métropolitaine. Au titre de ce chapitre, nous avons pu lever de premiers indices favorables à cette première hypothèse. Nous avons notamment identifié 377 villes ou cantons français où est surreprésentée l'activité présentielle et pour lesquels la consommation de passage serait déterminante. Relevons que les territoires ainsi identifiés s'inscrivent dans la proximité des villes, en y assurant une fonction commerciale importante – motrice de consommation de passage – mais témoignant également d'un faible taux d'occupation des emplois par les résidents – moteur de fuite de salaires. En ce sens, les territoires en question pourraient bien être des espaces de flux, ce qui irait dans le sens de notre seconde hypothèse relative à l'intégration métropolitaine ; d'où l'importance en définitive du choix des terrains pour observer la consommation de passage et tester nos hypothèses.

- Chapitre 3 -
La métropole francilienne, contexte propice à la consommation de passage

« *La métropole n'est pas l'agglomération en plus grande, plus peuplée, mais là où tout bouge, où tout est ouvert.* » (Béhar, 2013, p.58)

Introduction

Il est connu que le processus de métropolisation qui affecte l'environnement des grandes villes est de nature à intensifier les échanges économiques entre territoires et que « *la particularité francilienne* » tient au fait que « *toutes ces évolutions des sociétés contemporaines s'y nouent et y résonnent puissamment* » (Gilli, 2014). Ces échanges sont saisis habituellement par un ensemble de flux géographiques relatifs à la fonction productive des métropoles : les navettes domicile-travail, les migrations résidentielles ou l'immigration (flux de main d'œuvre), les transferts d'établissements ou les échanges financiers (flux de capitaux), le fret de marchandises (flux de produits), les voyages d'affaires ou les échanges téléphoniques (flux de connaissance) ou encore les arrivées touristiques (afflux de clientèle). En plus de leur fonction productive, les métropoles reproduisent en interne des échanges interterritoriaux qui permettent à leurs habitants d'effectuer des achats, se restaurer ou encore se divertir : une catégorie d'échanges peu documentée mais utile au suivi des richesses au sein des métropoles.

Pour les territoires inframétropolitains, ces échanges sont de nature à alimenter une consommation de passage qui pourrait se révéler intense. À ce titre, relevons que parmi les 377 espaces présumés de passage, identifiés au chapitre 2, nombreux sont ceux situés dans la proximité des grandes villes ; et plus particulièrement en Ile-de-France, qui en compte 51 à elle seule, soit 14% des espaces présumés de passage, et 34% de l'emploi présentiel qui s'y localise. Nous émettons donc l'hypothèse que les métropoles sont favorables à des débordements territoriaux par des flux de toute nature en leur sein, et propice à la consommation de passage *in fine*. Réciproquement, la consommation de passage renforcerait en retour les interdépendances territoriales qui caractérisent le fonctionnement des métropoles (Shearmur et Motte, 2008). Sur la base de cette hypothèse, et profitant d'un marché de plus de 10 millions de consommateurs favorable à un exercice de quantification de la consommation de passage, nous ancrons nos analyses sur le cas de la métropole francilienne.

En préalable à notre démonstration, nous relevons que le terme de « métropole » renvoie aussi bien à une réalité économique et géographique d'une part, qu'à une réalité politique et territoriale d'autre part. Afin de rester cohérents avec notre approche du développement territorial, nous justifions d'une analyse de la métropole, en tant que territoire, par le prisme de la région Ile-de-France. Notre démonstration s'attache ensuite à décrire plusieurs facteurs qui font de la métropole francilienne un espace d'échanges interterritoriaux de toute nature. Or, l'existence de tels échanges, en lien avec l'éclatement des lieux de vie d'une part (domicile, école, lieu de travail…), et la qualité des infrastructures de transport d'autre part, est de nature

à libérer les Franciliens de leur ancrage résidentiel au quotidien, et donc de les prédisposer à la consommation de passage. Nous abordons enfin des évolutions plus spécifiques à l'équipement commercial en Ile-de-France et aux pratiques de consommation qui viennent consolider l'hypothèse d'une consommation de passage affirmée en Ile-de-France.

I. La métropole, entre réalité géographique et réalité politique

Le concept de métropole est apparu en France en réponse à un besoin de qualifier les changements qui touchent les villes et leur environnement. Cette volonté s'est concrétisée par l'identification d'attributs métropolitains censés distinguer la métropole de la simple ville. Peu de villes satisfont cependant l'ensemble des critères, ce qui interroge l'usage du concept à l'heure où des « métropoles » émergent politiquement un peu partout.

I-1. Le concept de métropole pour décrire une réalité économique et géographique nouvelle

En ce début de 21e siècle, la métropole est devenue l'objet de beaucoup d'attentions. Pourtant, il n'existe aujourd'hui aucune définition partagée ni définitive de celle-ci : « *la notion de métropole me semble en réalité à la fois très utilisée et assez peu cadrée, fixée et précise* » (Lussault, 2011). Des travaux ont émergé depuis les années 70, en France comme à l'étranger, pour souligner le développement de villes puissantes à l'échelle mondiale. La concentration sans précédent du pouvoir dans ces villes, et l'ampleur des effets d'entraînement observables dans les territoires sous leur influence, ont justifié le développement du concept de « *city region* » chez les Anglo-saxons. Les régions économiques seraient en effet de plus en plus perçues comme des espaces sous l'autorité d'une ville forte ; de telle sorte que la dissociation entre ville et région serait artificielle. En France, et dans une partie de l'Europe, l'existence de régions institutionnelles a probablement justifié la recherche d'une alternative conceptuelle : la métropole. Cette dernière, tire ses origines des racines grecques *meter*, signifiant mère, et *polis*, signifiant ville. La métropole est la ville mère qui administre un *hinterland*. Le terme de « city region » et celui de « métropole » font ainsi référence à des réalités communes.

Comme la croissance ne saurait se produire en tous lieux au même moment (Perroux, 1958), elle apparaît au travers des métropoles. En effet, avec l'accélération conjointe des échanges mondiaux et des processus de concentration urbaine, l'intuition est grande pour de nombreux auteurs que les villes accroissent leur pouvoir au-delà des frontières nationales. Hall et Raumplaner (1966) identifient très tôt l'importance que revêtent des villes comme New York

ou Londres pour la finance et le business international. La Carte 6 illustre à ce titre la dimension réticulaire du fonctionnement économique mondial, une économie dite « *d'archipel*s » (Veltz, 1996).

Carte 6 - Le réseau mondial des métropoles

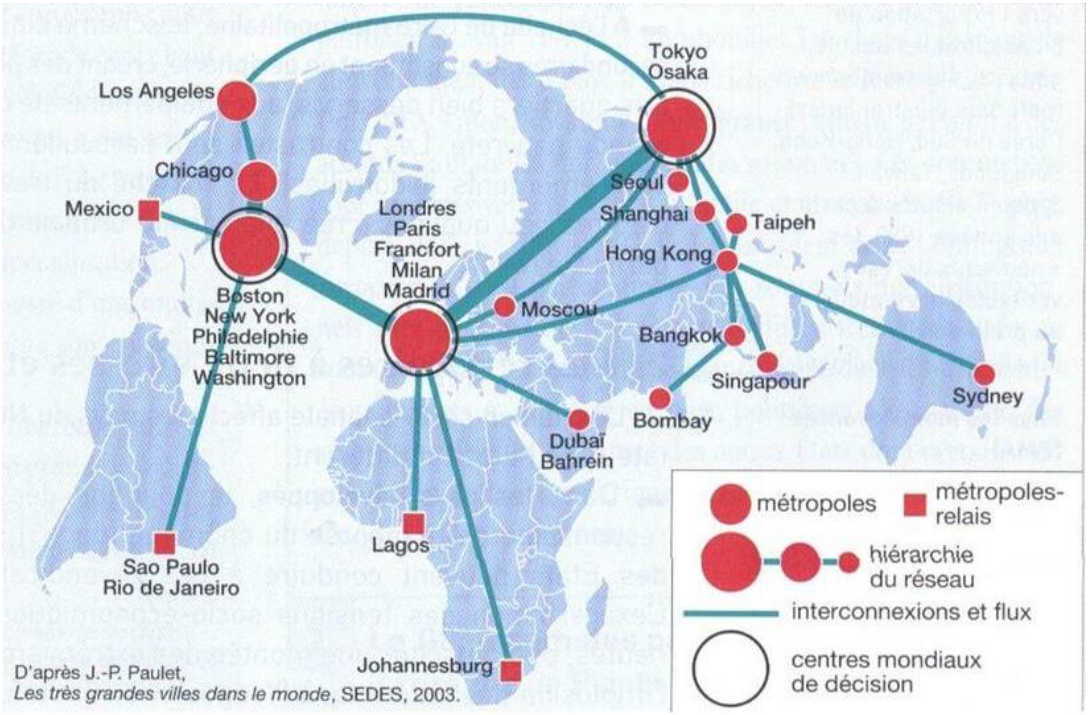

Source : d'après J.-P. Paulet., 2003

Si, comme le décrit Braudel (1985), il existe depuis longtemps des lieux centraux pour l'échange international, la mondialisation élargit considérablement le nombre de territoires en capacité d'y prendre part. La mondialisation raffermit certes les conditions nécessaires à la compétitivité des firmes à l'international, mais elle le fait plutôt sur la base d'avantages compétitifs procurés par les grandes villes (économies d'agglomération, faibles coûts de transaction, facteurs de production mobiles…) que sur celle d'avantages comparatifs (coût du foncier, de la main-d'œuvre ou de la matière première…). Les entreprises multinationales, dans un souci d'efficacité productive, procèdent à une division spatiale du travail de grande envergure (Hymer, 1972 ; Friedmann, 1986). En réponse, les fonctions productives se dissocient spatialement des fonctions de commandement ; et ces dernières se sont concentrées dans quelques grandes villes garantissant les conditions optimales de l'exercice : stabilité géopolitique, infrastructures de transport et de télécommunication performantes, cadre de vie attractif… Le développement des métropoles exprimerait *in fine* un nouveau régime d'accumulation du capitalisme mondialisé (Harvey, 2001).

Ces villes ont aussi la particularité de mobiliser et de répartir leurs facteurs de production, non seulement au sein de l'agglomération urbaine, mais également auprès de territoires avoisinants sur lesquels elles exercent leur influence. Nous qualifierons ces territoires sous influence par les termes d'arrière-pays ou d'*hinterland*. Comme le relève Pierre (Veltz, 1996), les relations qui lient la ville à son arrière-pays sont très anciennes mais les relations qui unissent des villes à l'échelle mondiale seraient plus récentes. La nature même du couple ville-*hinterland* aurait mué afin de permettre la mise en réseau des économies à l'échelle planétaire. Les métropoles seraient alors des carrefours où convergent, se recomposent et se redistribuent des flux de toute nature (Veltz, 2012). Elles sont, tout à la fois, les portes d'entrée des marchés mondiaux, et les portes de sortie des marchés locaux. Il en résulte un système spatial unifié mais territorialement hétéroclite qui se distingue de la figure dense et compacte de la ville.

I-2. La recherche d'attributs métropolitains pour qualifier l'espace

La percée du concept de métropole traduit ainsi un besoin partagé de qualifier les transformations que connaissent actuellement les villes. Elle appelle dès lors à l'identification de points de rupture. C'est la raison pour laquelle une partie de la littérature scientifique s'attache à révéler des attributs métropolitains (Julien, 1994; Kratke, 2001; Taylor *et al.*, 2002 ; Derudder *et al.*, 2003). Le travail de Julien (1994) en est un bon exemple. L'auteur identifie onze « *fonctions métropolitaines supérieures* » qui, sans être exhaustives, sont censées représenter un ensemble d'attributs caractérisant les métropoles. Pour figurer parmi les onze, la fonction doit être surreprésentée dans les villes et nécessiter une main-d'œuvre hautement qualifiée. La définition laisse néanmoins un flou quant au rayonnement à partir duquel on est en présence d'un pouvoir métropolitain. De même, une ville qui ne présenterait qu'une partie des onze attributs métropolitains devrait-elle être identifiée en tant que métropole ?

En procédant à une synthèse, il est possible d'identifier selon nous six attributs récurrents dans la définition de la métropole :

- **Une appartenance au haut de la hiérarchie urbaine**

  De par leur taille, leur densité, leur notoriété ou leur puissance, les métropoles sont présentées comme de « grandes » villes. Dans cette perspective, l'Organisation des Nations Unies (ONU) qualifie par exemple de *mégapole* les agglomérations urbaines de plus de 10 millions d'habitants. Aucune convention scientifique n'existe cependant. La « grandeur » relève le plus souvent d'une perception collective, renforcée ou non par la production de classements de villes.

- **Une vaste emprise spatiale**

  Les métropoles sont décrites comme des assemblages de territoires contigus, bien qu'hétérogènes. Leur morphologie n'est donc ni compacte ni uniforme. Leur étendue est mal évaluée mais les unités statistiques que sont les aires urbaines en France et les « *metropolitan areas* » aux États-Unis en donneraient un léger aperçu[95]. L'extension de leur emprise spatiale est impulsée par l'accroissement des vitesses[96] et l'émergence de nouvelles polarités économiques dans l'*hinterland* ; ceci expliquant une recrudescence de travaux sur le polycentrisme, abordés aussi bien en termes de pôles de compétitivité (Porter, 1998) qu'en termes « *d'edge cities* » (Garreau, 1991). Le caractère extensif et hétéroclite de l'espace métropolisé a également justifié le développement du concept de *métapole*[97] par François Ascher (1995).

- **Une hyperconcentration des compétences à haute valeur ajoutée**

  Au-delà d'une concentration des agents économiques de toute nature, les métropoles monopoliseraient certaines compétences, certains talents, et les connaissances associées (Florida, 2002; Glaeser et Saiz, 2003 ; Dalmazzo et De Blasio, 2007). Quelques secteurs d'activités relèveraient ainsi des attributs métropolitains : les fonctions de coordination et de contrôle (sièges sociaux, organes du pouvoir public tels que les parlements nationaux ou les ambassades…), la recherche et l'enseignement supérieur, les hautes technologies, la finance ou encore les médias et la communication.

- **Une faculté de réaction et d'adaptation**

  Là où les villes peuvent être monofonctionnelles, et vulnérables aux conjonctures, les métropoles concentreraient en revanche systématiquement une grande variété

[95] Les aires urbaines sont définies en France par l'INSEE comme « *un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci* ». Aux États-Unis, les « metropolitan statistical area (MSA) » sont délimitées par l'Office of Management et Budget (OMB) sur des critères similaires. L'unité urbaine de 10 000 emplois est remplacée par une agglomération urbaine d'au moins 50 000 habitants. Le regroupement de communes est remplacé par un regroupement de comtés. Enfin, l'intégration des comtés se fait sur la base d'un minimum de 25% d'actifs résidents occupant leur emploi dans l'agglomération urbaine, où l'un des comtés déjà rattachés à celle-ci.

[96] Le développement des technologies de transport a accru la vitesse moyenne des déplacements et cette vitesse a été mise au service d'un allongement des distances parcourues (Zahavi, 1974 ; Massot et Orfeuil, 2005).

[97] La métapole est alors définie comme « *l'ensemble des espaces dont tout ou partie des habitants, des activités économiques ou des territoires sont intégrés dans le fonctionnement quotidien (ordinaire) d'une métropole.* » (Ascher, 1995).

d'agents économiques. Les métropoles sont présentées comme cosmopolites et multifonctionnelles. Elles assurent ainsi une diversité socio-économique en mesure de les prémunir d'une crise majeure en cas de choc sectoriel (Davezies, 2010 ; Lalanne et Pouyanne, 2011).

– **Un rayonnement important**

Les métropoles sont puissantes et influentes. L'importance de leur rayonnement est couramment utilisée afin de les catégoriser et de les hiérarchiser. Une attention accrue est accordée aux métropoles influentes dans les échanges économiques mondiaux (Friedmann, 1986 ; Sassen, 2001; Taylor *et al.*, 2002 ; Lalanne et Pouyanne, 2011) mais, à l'instar des travaux du Conseil Economique et Social en France, des analyses portent également sur des métropoles de moindre influence : les métropoles continentales, les métropoles régionales…

– **Une mobilisation de synergies multiscalaires**

Les métropoles sont également décrites en termes de flux et d'inscription dans des réseaux. Les interactions en question sont de nature et d'intensité variables. Les synergies relèvent conjointement de l'échelle locale et de l'échelle globale. Les métropoles sont des hauts lieux de coordination des échanges qu'elles polarisent et diffusent continuellement. La métropole serait ainsi un système de liens et de lieux (Béhar, 2013 ; Gilli, 2014)

Il demeure que les espaces urbains réunissant toutes ces conditions sont rares et se limitent probablement aux quelques « villes globales » (Paris, Londres, Tokyo, Sao Paulo, Hong-Kong…) identifiées par Saskia Sassen (2001). Le changement s'opère bien massivement dans les villes mais beaucoup d'entre elles participent aux échanges mondiaux sans être aussi « abouties » que les métropoles telles que décrites dans la littérature scientifique.

I-3. L'appropriation politique du concept de métropole et ce qu'il en est de la métropole francilienne

Derrière des appellations se cachent souvent des enjeux de pouvoirs. Dans les années 1990, la disparition statistique de l'espace rural, sous le prisme des zones de peuplement industriel et urbain (ZPIU) utilisées alors par l'INSEE, a suscité de l'émoi.

« *L'adaptation de leur définition au terrain, de recensement en recensement, avait fini par couvrir la plus grande partie du territoire, de sorte qu'en 1990, on trouvait dans les ZPIU 78%*

des communes et 96% de la population du pays ! Autant dire que le ''rural'' avait disparu, ce qui ne pouvait manquer d'être fâcheux pour une nation aussi attachée aux valeurs de la ruralité. » (Brunet, 1997)

Les ZPIU ont été utilisées à partir de 1962 et cherchent à intégrer les espaces sous influence urbaine situés dans la périphérie des villes. La maille statistique couvrait plus exactement l'ensemble des unités urbaines[98], des communes rurales industrielles[99] et des communes dortoirs[100]. Initialement, seules 24% des communes étaient comprises dans les ZPIU. Ce n'est que trente ans plus tard, avec l'urbanisation rapide de la France, que ce maillage est devenu problématique. De nombreux parlementaires attachés à l'identité rurale de leur circonscription ne s'y retrouvaient plus (Brunet, 1997). Afin de redonner des contours aux espaces urbains, et faire réapparaître des communes rurales, l'INSEE a finalement privilégié le zonage actuel en aires urbaines. L'espace urbain se limite désormais aux unités urbaines dotées d'un minimum de 10 000 habitants, dénommées « pôles urbains », et leur couronne périurbaine (communes dont 40% des actifs résidents occupent un emploi dans le pôle urbain ou sa couronne). L'adoption de ce nouveau découpage ville-campagne n'a donc pas été dénuée de considérations politiques.

En dépit d'un cadre conceptuel en chantier, la métropole constitue également un enjeu de pouvoir incontestable. Le capitalisme contemporain a besoin des phénomènes d'agglomération pour se perpétuer et ces phénomènes conduisent à l'accroissement du pouvoir au sein des métropoles (Harvey, 2001). Pendant longtemps en France, l'État a pourtant été le seul à administrer le territoire national via une capitale et un certain nombre de relais régionaux. Il est d'ailleurs notable que la première apparition en France des métropoles en tant qu'objet politique se soit inscrite dans une volonté régalienne d'accroître le pouvoir des grandes villes provinciales (Carte 7). En effet, dans le cadre des IVe (1962-1965) et Ve plan (1966-1970), le rééquilibrage du « *désert français* » est envisagé par le soutien au développement de quelques grandes villes : Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Nancy et Strasbourg.

[98] L'unité urbaine est selon l'INSEE « *une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants* ».
[99] Il fallait alors que la commune compte un ou plusieurs établissements industriels, commerciaux ou administratifs d'au moins 20 salariés et dont l'effectif total dépassait les 100 salariés.
[100] Lorsque la commune n'est pas une commune industrielle, et qu'elle n'appartient pas à une unité urbaine, elle est qualifiée de « dortoir » dès que les actifs résidents qui occupent leur emploi en dehors de la commune soient 20% plus nombreux que les ménages vivant de l'agriculture.

Carte 7 - Les perspectives d'une France rééquilibrée par les villes de province

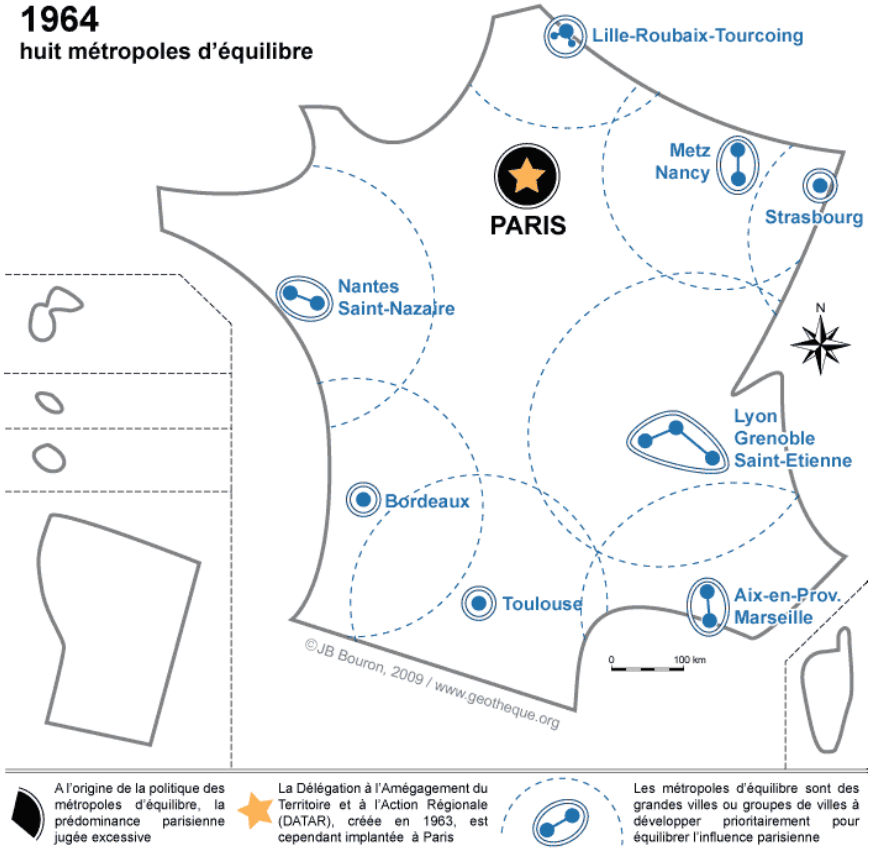

Source : geotheque.org[101]*, consulté le 22 juin 2014*

Le caractère métropolitain de ces villes relève à l'époque de la planification et de la prospective, mais la métropole représente déjà un état de développement, d'autonomie et de rayonnement qui la distingue de la simple ville. Pour reprendre l'expression, ce sont des « *villes incomplètes* » dont on espère la maturation (Lacour *et al.*, 2008).

Aujourd'hui, la métropole représente au contraire une figure de dépassement de la seule autorité nationale. Elles sont le produit d'une organisation des marchés mondiaux libérés des obstacles à la bonne circulation des capitaux, des marchandises et des personnes. L'influence des gouvernements nationaux s'est affaiblie, celle des gouvernances métropolitaines multi-acteurs a grandi (Jouve et Lefèvre, 2002; Le Galès, 2003 ; Garreton, 2013). Les métropoles les plus influentes jouissent désormais d'un droit d'expression relativement libre et autonome du discours de l'État.

[101] Consultable à l'adresse suivante :
http://geotheque.org/wp-content/uploads/2012/10/france_amgt_metropolesequil.png

Par ailleurs, le côté insaisissable du concept de métropole participe probablement de son succès auprès des politiciens. Puisque l'identification d'une métropole demeure une affaire d'arbitrages normatifs, ça en devient un objet de revendication politique attractif ; d'autant plus que la métropole incarne la modernité et un moyen de dépassement de la « *vieille* » administration des territoires.

« *Une métropole serait donc une entité qui n'existe réellement que par les récits collectifs et les images qui en imposent, qui la font exister comme telle […]* » (Lussault, 2011)

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, en ouvrant le statut de métropole aux agglomérations de plus de 500 000 habitants[102], libère encore un peu plus les possibilités d'une construction politique de la métropole. Dans les années 60, le potentiel métropolitain ne concernait que quelques villes de province identifiées par le pouvoir régalien. Désormais, en lui conférant une qualité d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la législation ouvre la possibilité aux métropoles de surgir de partout. On compte ainsi une dizaine de métropoles, sous le statut de la loi MAPTAM, qui devraient ainsi voir le jour dans les deux prochaines années. En réalité, avant même de considérer les effets de la loi MAPTAM, 19 intercommunalités ont d'ores et déjà un nom revendiquant un caractère métropolitain[103] : « Chambéry Métropole », « Limoges Métropole » ou encore « Angers Loire Métropole » pour ne citer qu'elles. Il est difficile d'y identifier les attributs métropolitains que la communauté scientifique se donne comme repère mais ces territoires s'octroient une identité métropolitaine. Il y a ainsi un changement dans la manière de construire la métropole politiquement. Dans les années 60, elles sont des projections de l'autorité régalienne, dans une logique descendante, alors qu'aujourd'hui ce sont des constructions ascendantes émanant de territoires.

Le concept de métropole mêle ainsi de multiples réalités qui peuvent parfois se conjuguer ou exister seules. Pour « Chambéry Métropole », qui ne compte que 124 000 habitants, il est improbable de retrouver les attributs économiques de métropoles telles que Paris ou New York. L'identité politique l'emporte sur le reste. Dans le cas de la métropole francilienne, à l'inverse, la réalité économique et géographique est bien là mais l'institution métropolitaine est absente.

[102] Pour être exact, il s'agit plutôt d'intercommunalités de plus de 500 000 habitants et non d'agglomération urbaine *stricto sensu*. Ces intercommunalités se constituent cependant autour d'une agglomération influente d'où le raccourci ici utilisé.

[103] Ce chiffre date d'Août 2014, et est obtenu d'après l'annuaire des intercommunalités membres de l'Association des Communautés de France (AdCF) consultable à l'adresse suivante : http://www.adcf.org/5-351-Annuaire-des-communautes.php.

Le chantier est en cours, et une première échéance est programmée législativement pour le 1er janvier 2016, avec la création d'une institution de droit public, la métropole du Grand Paris, assise sur Paris et les départements de petite couronne. Au regard de l'étendue de l'aire urbaine de Paris, la future institution semble d'ores et déjà d'une taille particulièrement réduite (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Le chantier institutionnel n'est de toute façon pas rêt de prendre fin car de nombreux compromis restent à trouver (modalités de financement, mode de représentations des élus…) et les premiers contours sont amenés à évoluer (intégration de toute ou partie des territoires de grande couronne).

Carte 8 – L'Ile-de-France et son positionnement au sein de l'aire urbaine de Paris

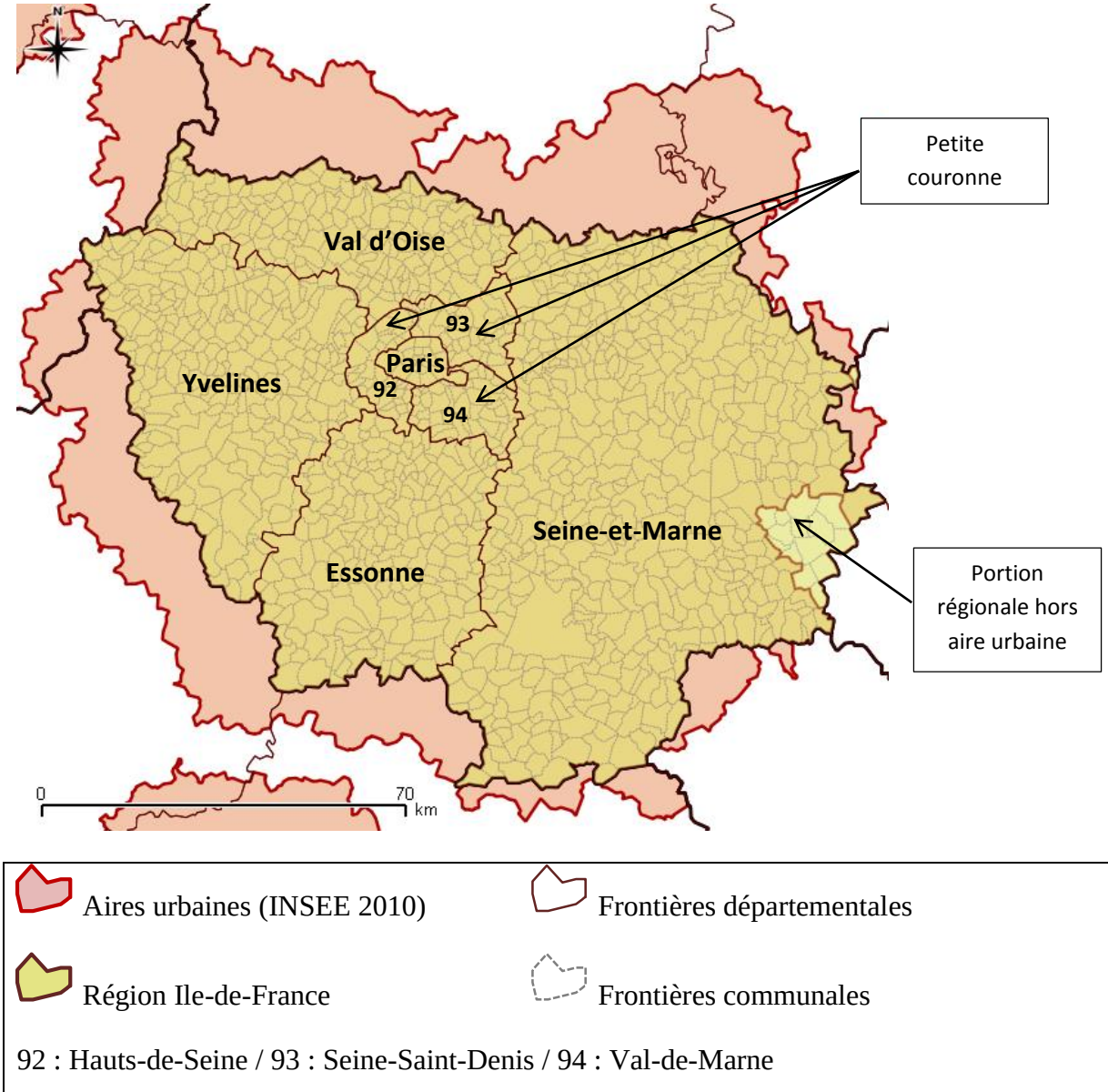

Source : réalisation de l'auteur, avec QGIS

Afin de ne pas présumer de la dimension politique que prendra la métropole du Grand Paris, et afin de rester cohérent avec notre entrée par le territoire, nous porterons notre analyse sur la région Ile-de-France et ses territoires infrarégionaux. L'échelle régionale a l'avantage d'être de longue date un espace d'action publique, investi par l'État en raison de son statut de région capitale, et investi par l'institution régionale au gré des lois de décentralisation. Après 60 ans de planification de l'aménagement de l'Ile-de-France par l'État, la Région a ainsi hérité en 1995 d'une compétence relative à l'élaboration du schéma directeur régional. L'Ile-de-France, en tant que territoire, est qui plus est l'échelon territorial le plus proche d'embrasser les contours de l'aire urbaine de Paris, repère statistique parmi d'autres pour esquisser les limites d'une métropole francilienne[104]. En son sein, de multiples territoires y prennent place, certains relèvent des découpages administratifs conventionnels (commune, département, EPCI…), d'autres témoignent de territoires de coopération ou de projet plus informels (Vallée scientifique de la Bièvre, Cône Sud de l'innovation…). Tous sont investis politiquement mais nous serons amenés à discuter principalement des mailles administratives, et en particulier des départements franciliens. À ce titre, précisons que nous distinguerons parfois dans notre analyse, les départements de petite couronne, qui encerclent Paris, et les départements de grande couronne, qui encerclent le tout.

II. Des facteurs propices aux échanges interterritoriaux en Ile-de-France

Que la métropole soit une réalité géographique ou politique, il ne fait aucun doute que le processus de métropolisation constitue une réalité tangible qui affecte la vie des agents économiques franciliens (Estèbe, 2009 ; Aguiléra *et al.*, 2010 ; Delage, 2012 ; Gilli, 2014). Par *métropolisatio*n, nous entendons le processus de recomposition expansive des systèmes économiques urbains qui, par le jeu d'interdépendances territoriales complexes, visent à améliorer leur structure économique, pour mieux s'inscrire dans une économie mondialisée. Quoi de mieux en effet que la première métropole de l'hexagone, et la seule ville mondiale française selon Saskia Sassen (2001), pour saisir la consommation de passage en contexte métropolitain ? Même si l'entrée par les pratiques de consommation n'est pas une entrée habituelle pour analyser le fonctionnement métropolitain, il nous semble que les phénomènes

[104] Difficile de s'accorder sur les contours de la métropole francilienne. Il existe de multiples espaces fonctionnels, construits statistiquement, qui peuvent participer de sa délimitation : l'aire urbaine, la zone d'emploi, le bassin de vie… L'aire urbaine reste une référence courante dans l'identification des territoires sous influence du pôle urbain parisien, d'où son utilisation ici.

de brassage qui s'y produisent sont propices au développement de pratiques interterritoriales en la matière d'une part, et la consommation de passage en question est elle-même de nature à renseigner le fonctionnement métropolitain d'autre part.

Travailler ou rendre visite à des amis en dehors de son territoire de résidence nous semble être des activités courantes au sein de l'espace métropolitain et celles-ci sont autant de prédispositions à dépenser loin du domicile. Si « *les controverses scientifiques quant aux ressorts de ce processus [la métropolisation] ou à ses conséquences sociales, économiques ou politiques, sont inépuisables* » (Béhar, 2010), on peut se risquer à identifier quelques facteurs qui participent de la formation d'échanges interterritoriaux accrus au sein de la métropole francilienne. Des facteurs constitutifs d'un terreau potentiellement fertile à d'autres échanges tels que ceux portés par la consommation de passage.

Parmi les facteurs relatifs à la localisation des agents économiques, nous discutons tout d'abord de l'inflation des prix immobiliers et ses effets sur la localisation résidentielle. Ensuite, nous abordons la division spatiale des tâches à laquelle procèdent les agents économiques franciliens et qui est de nature à favoriser la spécialisation des territoires. Nous évoquons également l'essor du navettage comme modalité de mise en relation des territoires inframétropolitains. Nous concluons enfin sur la mobilité en tant que norme pour l'accès aux ressources de la métropole et en tant que moyen d'assouvir un désir d'exode répandu en Ile-de-France.

II-1. L'inflation des prix immobiliers et l'éloignement résidentiel

La tertiarisation de l'économie, couplée à la mondialisation des échanges, a accru le besoin d'économies d'agglomération, et en particulier de réductions des coûts de transaction (Krugman, 1991). L'activité et l'emploi se sont alors concentrés dans et autour des plus grandes villes. L'un des premiers effets spatiaux de la métropolisation repose ainsi sur la discrimination des territoires urbains (Carte 9).

Carte 9 – Effets de concentration au sein des aires urbaines françaises (2007)

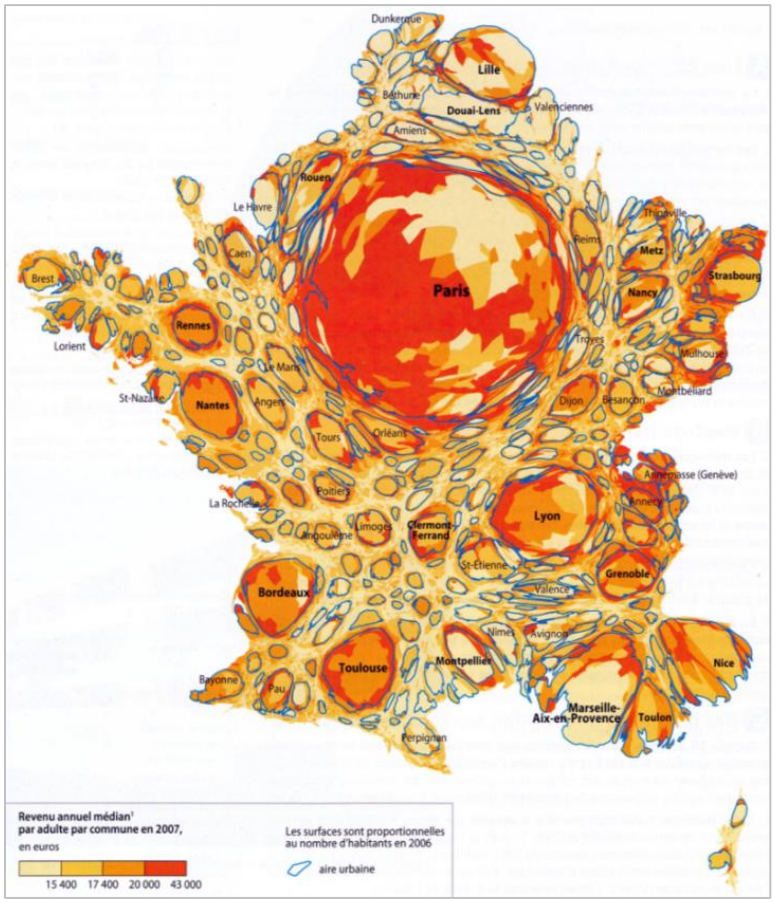

Source : d'après D. Andrieu, 2010, d'après l'INSEE

La France se caractérise historiquement par le poids écrasant, autant sur le plan économique que démographique, de Paris par rapport aux autres grandes villes françaises. En outre, la région capitale concentre quelques fonctions rares (recherche et développement, administration d'État…). Par voie de conséquence, l'attraction des agents économiques dans les grandes villes françaises s'est produite sur la base d'un déséquilibre en faveur de l'Ile-de-France. Alors qu'elle compte pour 12% de l'essor démographique national entre 1975 et 1982, l'espace francilien représente 20% de celui enregistré entre 1982 et 1990 (Veltz, 1996). Sur cette même période, 46% des gains d'emplois s'y sont réalisés. Depuis les années 90, la croissance s'est néanmoins mieux répartie avec les autres villes françaises. Il n'en reste pas moins que 23% des emplois français, dont 40% des emplois de cadre, et 20% de la population, se localisent sur à peine 2% du territoire national aujourd'hui ! Cette hyperconcentration des agents économiques en Ile-de-France participe d'une récente mais puissante « *lutte des places* » (Lussault, 2009) arbitrée par la dynamique des prix et la solvabilité des agents économiques (Figure 21).

Figure 21 - L'évolution des prix du logement depuis 1965

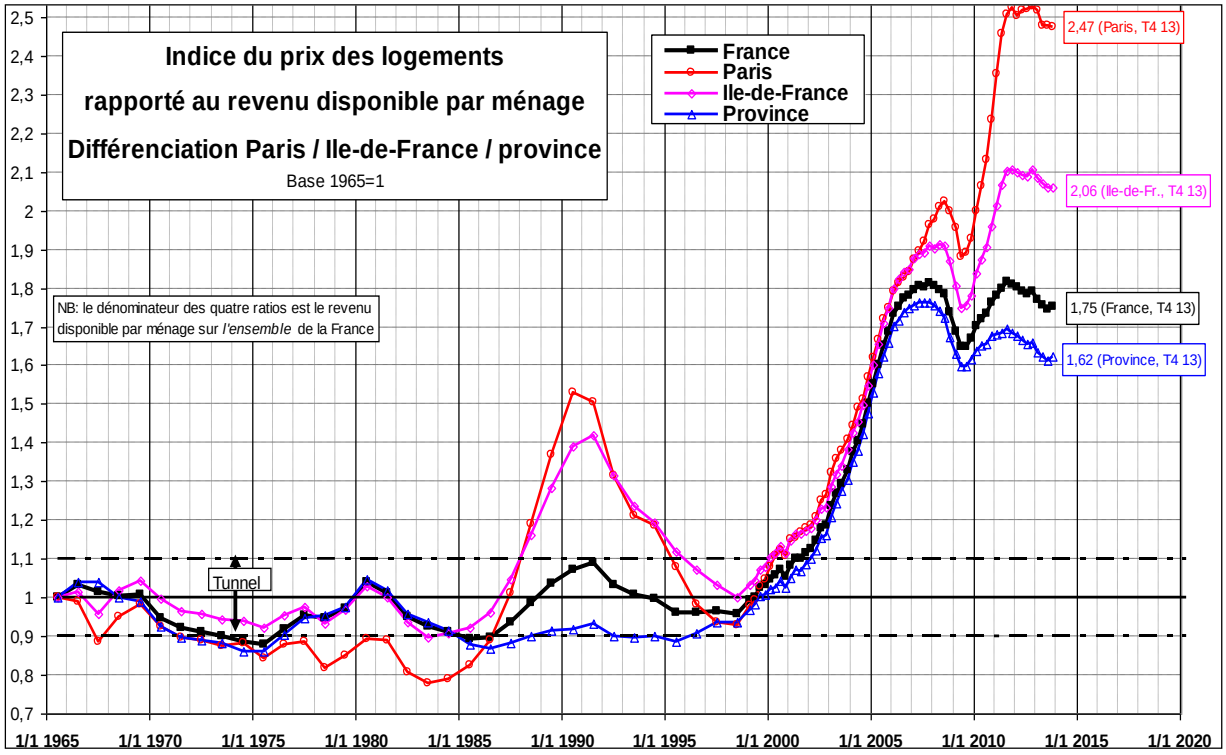

Source : Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) d'après l'INSEE[105]

Le marché du logement francilien témoigne de phases spéculatives. Dans les années 1980, portée par des aspirations à la propriété individuelle, la décohabitation[106], et une dérégulation du prix des loyers, la pression se fait forte sur l'immobilier francilien. Au-delà de la demande des ménages, les investisseurs vont commencer à sérieusement s'intéresser à la plus-value de l'achat-revente pour finalement doper le marché et contribuer à la crise de 1991. Depuis le début des années 2000, les prix sont repartis fortement à la hausse. Les prix du m² à l'achat dans l'ancien ont ainsi progressé de +139% en Ile-de-France. À Paris, entre 1991 et 2013, le prix médian pour les appartements anciens a grimpé *a minima* de +209% dans le 16e arrondissement ; et jusqu'à +349% dans le 2e arrondissement[107]. Il faut ainsi en moyenne payer 8 140 euros du m² pour acquérir un appartement ancien à Paris. Un studio de 20 m² coûte plus

[105] Graphique consulté le 31 août 2014 et disponible à l'adresse suivante : http://www.cgedd.fr/prix-immobilier-friggit.doc.

[106] La décohabitation traduit la scission d'un foyer à la suite d'une séparation ou d'un départ des enfants. Pour ces derniers, le départ est facilité par l'élévation du niveau de vie, la poursuite d'étude longue ou encore l'accès à l'emploi.

[107] D'après la base BIEN de la chambre des notaires de Paris, consultable à l'adresse suivante. http://basebien.com/PNSPublic/front/f_basebien.php?rub=1.

de douze années de salaire minimum en 2013[108] ! En outre, et particulièrement en Ile-de-France, l'évolution des prix a été gonflée par l'ouverture des marchés fonciers et immobiliers aux agents économiques exogènes. Par exemple, un ménage francilien désireux d'acheter à Paris n'est pas seulement en concurrence avec d'autres acheteurs franciliens mais également avec des acheteurs de province et de l'étranger.

Une crise du logement qui tend à immobiliser les ménages les plus démunis

La métropole francilienne se caractérise en retour par une hausse des inégalités et une crise de la solvabilité des ménages (Préteceille, 2003; Wenglenski, 2004 ; Charmes, 2011). Une première manifestation de cette crise est visible dans le parc de logements sociaux qui peine à assurer sa vocation d'hébergement temporaire. Les personnes qui y vivent éprouvent des difficultés à en sortir faute de moyens pour accéder au parc privé, et d'autres personnes qui en auraient besoin s'ajoutent à la longue liste d'attente des demandeurs de logements sociaux. Ces derniers étaient au nombre de 540 000 en Ile-de-France en 2012 contre 400 000 en 2010 et 264 000 en 1973[109]. Le taux de rotation dans le parc social ne dépasse pas les 9% en 2013 et chute même en dessous de 5% en zone centrale. Il faut ainsi attendre plus de deux ans avant d'accéder à un logement social. La concentration spatiale des ménages en difficulté produit en outre des espaces de relégation sociale. Les zones urbaines sensibles (ZUS) franciliennes, au nombre de 157, représentent près de 30% de la population couverte par ces zones d'action prioritaires en France. Ce ne sont pas les seuls espaces de relégation mais elles en sont des symboles forts ; or le tri opéré par la métropolisation dans l'occupation de l'espace est difficile à corriger. Les difficultés se concentrent sur des populations dont la solvabilité est compromise et qui n'ont pas les moyens d'améliorer leur localisation (Le Breton, 2005 ; Garreton, 2013) : à localisation inchangée, l'amélioration de la situation d'un quartier, en raison de l'arrivée d'une ligne de tramway, d'une rénovation urbaine ou d'un embellissement par l'embourgeoisement, participe en réalité de l'éviction des populations fragiles plutôt que de l'amélioration de leur situation (Korsu, 2002 ; Morin, 1987 ; Clerval et Fleury, 2009). La population du quartier change, le problème se déplace.

[108] En réalité bien plus encore. D'une part, le prix estimé du studio est ici basé sur une moyenne globale du prix au m² mais les petites surfaces coûtent en fait plus chères. D'autre part, en cas d'emprunt, le coût global de l'opération peut aisément doubler avec les intérêts.

[109] Chiffres établis à partir d'enquêtes conduites par l'IAU Ile-de-France dans le cadre des assises régionales du logement et consultable à l'adresse suivante : http://www.iau-idf.fr/detail/etude/la-demande-de-logements-locatifs-sociaux-en-ile-de-france-en-2010.html.

Une pression immobilière qui participe à l'éloignement résidentiel des ménages

En Ile-de-France, l'absorption de la pression économique et démographique s'est plus généralement faite par l'étalement du parc privé de logement et les logiques de desserrement (Roux, 2006 ; Wiel, 2010). Le « *rapport "prix moyen des maisons / revenu des ménages''* » nécessite un effort financier près de quatre fois supérieur à Paris qu'à Montréal par exemple (Polèse, 2014). Les ménages franciliens ne peuvent pas tous assumer le prix d'une localisation centrale et lorsqu'ils le peuvent, l'arbitrage budgétaire peut encore se faire à la faveur de logements plus grands et plus confortables en périphérie. L'essor démographique des départements de grande couronne s'est montré particulièrement rapide et vient témoigner une dynamique d'étalement urbain. Depuis 1968, le département de Seine-et-Marne est par exemple passé de 650 000 à plus de 1,3 million d'habitants. L'urbanisation extensive de l'agglomération parisienne est qui plus est facilitée par la portée et la qualité des infrastructures de transports qui font sa réputation à travers le monde (Polèse *et al.*, 2014). Le front d'urbanisation suit notamment le tracé du réseau ferré de banlieue (RER, Transilien) et celui des infrastructures autoroutières selon une logique radioconcentrique et un urbanisme en « doigts de gant » (Carte 10).

Carte 10 – Les grands axes routiers qui orientent l'urbanisation francilienne

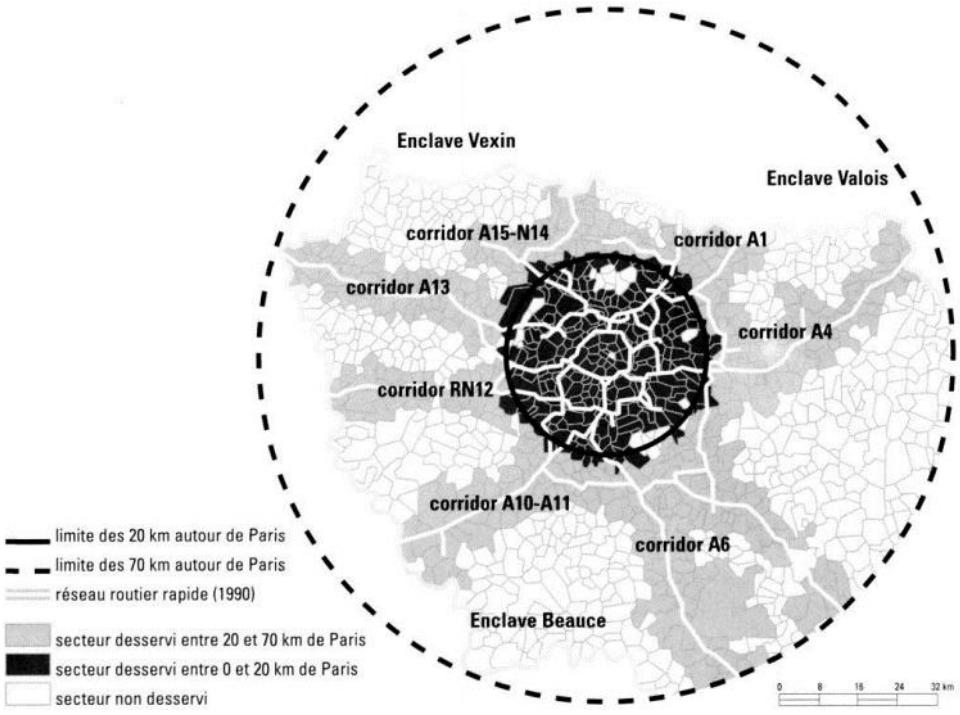

Source : d'après T. Saint-Gérand et F. Beaucire, 2001

Sans baisse des prix immobiliers, tout désengorgement du réseau et gain de vitesses tels qu'attendu avec le Grand Paris Express, sera a priori favorable à la poursuite de l'étalement urbain. Toute chose égale par ailleurs, un éloignement résidentiel de Paris est susceptible de favoriser la consommation de passage des habitants de la périphérie : dans l'espace diffus l'offre de biens et services sera moins diversifié qu'en zone centrale d'une part, et d'autre part les biens et services les plus rares demeureront concentrés dans quelques pôles dont Paris.

II-2. La division des tâches et la spécialisation des territoires

La métropolisation est un processus qui agit en outre sur le niveau d'intégration des territoires. En 1999, l'aire urbaine de Paris comptait par exemple 1 584 communes selon l'INSEE ; alors qu'en 2010, avec la même méthodologie, elle en compte 214 de plus. Certes, ce zonage ne s'appuie que sur les navettes domicile-travail en lien avec un pôle d'emplois mais il dégage les premiers indices d'un partage territorial grandissant des ressources et des fonctions importantes au système métropolitain. Cette intégration métropolitaine est notamment portée par la division des tâches qu'opèrent les agents économiques franciliens et qui se répercutent par l'éclatement spatial de l'activité.

La division des tâches par les ménages

La division des tâches ne se limite pas à la sphère de l'entreprise. Une dynamique équivalente est perceptible auprès des ménages. En dépit de la coprésence de personnes fortunées, et d'autres d'une grande pauvreté, le revenu médian des habitants des grandes métropoles comme Paris est plus élevé qu'ailleurs. Or, plus le niveau de vie augmente, plus le prix du temps est important (Glaeser et al 2001). Avec l'enrichissement des habitants des métropoles, un nombre croissant d'individus se trouvent en capacité d'externaliser des tâches, autrefois autoproduites et domestiques par les ménages, afin d'évacuer les temps contraints : cuisiner, faire les courses, faire le ménage, aider les enfants à faire leurs devoirs, promener les animaux… Ceci est d'autant plus marqué que le rôle des femmes dans la prise en charge des tâches domestiques s'est réduit avec l'explosion de l'emploi féminin. Pour rappel, de 1960 à 2013, le taux d'activité des femmes est passé de 40 à 80% pour celles âgées de 25 à 49 ans. C'est pourquoi on observe au sein des métropoles une substitution de la cuisine traditionnelle par des plats préparés ; la restauration rapide y étant plus avancée qu'ailleurs (Monnet, 2010; Glaeser, 2011 ; Veltz, 2012 ; Buch *et al.*, 2013). Un changement de modes de vie également permis par les progrès du secteur de la distribution dans les années 70, qui va non seulement accompagner le desserrement résidentiel en développant le commerce de périphérie, mais

également démocratiser l'équipement électroménager réduisant le temps accordé aux tâches domestiques. Les besoins des ménages en matière de commerce et de services évoluent, alors que l'offre, par souci d'économie ou par effet de rareté, se polarise et se hiérarchise dans l'espace métropolitain (Motte, 2006). Point dont nous discuterons plus en détail par la suite (cf. infra).

La division des tâches par les entreprises

Alors qu'au milieu du 20e siècle de nombreux pays, dont la France, ambitionnaient d'améliorer leur autonomie économique, on constate au contraire aujourd'hui une forte interpénétration des économies nationales (Piketty, 2013). Face à une concurrence ouverte, un grand nombre d'entreprises ont externalisé des fonctions autrefois intégrées dans le but de se repositionner sur des cœurs de métier plus performants (Veltz, 1996). Une entreprise n'a pas nécessairement intérêt à gérer et réunir sur un même site tous ses services. Cette spécialisation accrue se traduit selon deux modalités qui peuvent se conjuguer. L'entreprise peut gérer en interne différentes fonctions qu'elle répartit alors dans différents établissements. Elle peut également sous-traiter à des entreprises spécialisées les fonctions qu'elle ne souhaite plus exercer. Parmi les fonctions qui ont migré fortement vers la sous-traitance, citons la restauration d'entreprise, le nettoyage industriel, le marketing, les études de marché ou encore le fret.

Si certaines de ces activités peuvent être complètement « délocalisées » à travers le monde (production, assemblage, démantèlement…), les fonctions de commandement se concentrent dans les métropoles et avec elles d'autres fonctions connexes nécessitant de la proximité spatiale. Il en est de même pour la distribution qui doit se déployer massivement dans les métropoles en raison de la taille du marché à desservir. Une grande diversité de secteurs spécialisés s'est ainsi développée en répondant à des logiques de localisation qui leurs sont propres. Les sièges des grandes entreprises, responsables des décisions stratégiques, se concentrent préférentiellement à Paris et quelques pôles économiques secondaires (Halbert, 2010). Les agences de communication et les sociétés de conseil les suivent afin d'interagir rapidement et en face à face avec eux. En revanche, d'autres activités, plus « spacivores » ou employant une main-d'œuvre moins qualifiée, telles que le *back-office*[110], migrent en petite et en grande couronne pour bénéficier d'un foncier au prix attractif. Elles se positionnent alors en « *support* » des fonctions de commandement.

[110] Les activités de *back office* regroupent des tâches variées qui ne nécessitent pas de contact avec la clientèle et qui viennent en soutien à d'autres tâches plus exposées. Elles recouvrent des services comme l'administration web, la comptabilité, le marketing, la gestion de stocks, la logistique…

« *L'inscription dans l'espace des fonctions économiques participe à l'intensification des interactions et des complémentarités […] qui mêlent savoir, technologie, économie, culture et urbain.* » (IAURIF, 2010)

La spécialisation des territoires

Ce fractionnement de l'activité participe en retour de spécialisations territoriales. Comme le relève Ludovic Halbert (2004), l'activité d'intermédiation (services aux entreprises, finance, télécommunication…) se localise préférentiellement dans quelques arrondissements de l'Ouest parisien (2e, 8e et 9e notamment), des communes dans son prolongement (Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Puteaux, Courbevoie…) et quelques pôles périphériques (Cergy-Pontoise, Roissy, Orly…). Les fonctions supports se concentrent en banlieue[111], le long de l'autoroute A86 et des communes telles que Vélizy-Villacoublay, Plessis-Robinson ou Fontenay-sous-Bois. De grands équipements commerciaux ou sportifs gagnent la périphérie parisienne (Delage, 2012 ; Cadalbert et Chouat, 2013) comme le centre commercial de Val d'Europe à Chessy (77) ou le stade de France à Saint-Denis (93). Les plateformes logistiques et les entrepôts se développent également en grande couronne parisienne où le foncier bien desservi est disponible en quantité et à moindre coût comme à Marne-la-Vallée, à Saint-Quentin-en-Yvelines ou aux abords des aéroports franciliens.

Les filières économiques privilégient ainsi une redistribution spatiale au meilleur coût des différentes fonctions de production ou de distribution, et les territoires franciliens font valoir leurs spécificités pour accueillir de nouvelles activités.

Polarisation spatiale de l'activité économique et organisation du marché du travail

La division spatiale des tâches à l'intérieur de la métropole francilienne implique le renforcement de l'intégration fonctionnelle de certains territoires. Les entreprises comme les ménages doivent recourir à des échanges interterritoriaux (communication, déplacements…) afin d'accomplir et de coordonner leurs activités. Pour un ménage biactif, la multiplicité des lieux d'emploi rend le choix de localisation du domicile plus cornélien et peut impliquer que l'un des deux actifs parcourt de longues distances pour occuper son emploi. Les tendances récentes témoignent notamment d'une croissance des déplacements de banlieue à banlieue, en direction des pôles d'emplois périphériques, alors que ces liaisons sont mal assurées : peu de solutions de transports en commun comparativement aux liaisons radiales et peu de rocades

[111] L'usage du mot « banlieue », ici et par la suite, se limite strictement à sa définition géographique en tant que continuité bâtie d'un centre urbain administrativement autonome de celui-ci.

d'où leur rapide engorgement. Ce type de déplacement explique qu'une recrudescence d'actifs sont amenés à supporter quotidiennement des navettes domicile-travail de plus de deux heures sans quitter la région (Massot et Proulhac, 2010 ; Orfeuil, 2010).

La dynamique de l'emploi est qui plus est dominée par des logiques de polarisation spatiale qui font que Paris continue de concentrer l'emploi, au détriment de sa fonction résidentielle, et que le desserrement économique se produit par le renforcement et l'émergence de pôles périphériques. La géographie des localisations qui en résulte a des conséquences sur l'organisation du marché du travail et l'accès à l'emploi (Wenglenski 2004 ; Korsu et Massot 2006 ; Costes et al 2009). Le travail conduit sur la ville cohérente (Korsu *et al.*, 2012) est éclairant des facteurs conduisant à l'inflation des besoins de déplacements en Ile-de-France. À situation constante en matière de transport (infrastructure et équipement), de localisation des emplois et des logements, un excédent de déplacements provient d'une localisation non optimale des lieux de résidence d'une petite partie – 30% environ – des actifs[112]. Autrement dit, il suffirait d'un échange de logement entre certains ménages pour réduire la durée et la distance des navettes domicile-travail[113]. En l'occurrence, les ménages dont la distance entre le lieu de résidence pourrait être réduite par rapport à leur lieu de travail sont majoritairement des ménages qui occupent un emploi dans une zone où les prix immobiliers sont plus élevés que là où ils ont élu domicile. Deux tiers des ménages déplacés dans l'exercice des auteurs devraient ainsi augmenter leur budget logement pour occuper le même logement dans leur nouvelle localisation. Ce constat va ainsi dans le sens d'un éloignement résidentiel impulsé par l'inflation des prix immobiliers. Cependant, les auteurs relèvent également qu'une autre partie des ménages s'éloignent de là où ils exercent leur emploi sans en être contraints par la dynamique des prix. Il s'agit souvent de ménages aisés occupant un emploi en banlieue et vivant à Paris, ou à l'inverse, des ménages aisés qui préfèrent le calme des banlieues chics de l'Ouest francilien. Le poids des arbitrages individuels ne doit donc pas être minimisé pour autant.

En somme, la division des tâches se traduit spatialement par une spécialisation des territoires. Paris reste le premier pôle d'emploi d'Ile-de-France mais des pôles secondaires émergent également en banlieue. Soumis à la pression des prix immobiliers et à des aspirations

[112] La localisation du domicile est jugée correcte si elle se situe à moins de 30 minutes du (ou de l'un des) lieu(x) d'emploi du ménage. Dans le cas contraire, le ménage est déplacé dans un autre logement (vacant ou échangé) satisfaisant le critère de proximité à l'emploi et correspondant au type de logement recherché par la catégorie de ménage étudiée.

[113] L'enjeu n'est pas pour les auteurs de relocaliser tous les ménages mais davantage d'identifier une marge de manœuvre pour l'action publique.

relatives au confort du domicile, les ménages franciliens tirent autant que possible profit de la qualité des réseaux de transport pour trouver des compromis en termes de localisation. Le désappariement territorial entre lieu d'emploi et lieu de résidence tient donc non seulement à la contrainte de localisation mais également à la capacité des agents économiques à supporter l'éloignement. Sur ce dernier point, les gains de vitesses y sont pour beaucoup.

II-3. La généralisation des pratiques de navettage et la croissance de la vitesse de déplacement

L'action conjointe de forces de suburbanisation[114] et de dispersion du peuplement et de polarisation polynucléaire de l'activité en Ile-de-France est de nature à favoriser le navettage, soit la pratique de travailler en dehors de sa commune de résidence – selon l'INSEE. Ainsi, trois Franciliens sur quatre travaillent hors de leur commune de résidence en 2010 et la distance à leur lieu de travail varie en moyenne de 6,4 km pour un Parisien à 18 km pour un Seine-et-Marnais, les actifs les plus éloignés des pôles d'emploi (Beaufils et Courel, 2012). En 1975, seul un Francilien sur cinq quittait sa commune de résidence pour travailler et les distances au travail d'un Parisien était de l'ordre 5,4 km et de 17 km pour un Seine et Marnais (Massot et al, 1995, Massot, Aguiléra, 2007).

Il est aujourd'hui largement démontré que l'évolution des conditions faites à la mobilité en termes d'accès à la vitesse de déplacement, et en raison du faible coût de la mobilité pour les personnes, ont permis le développement de navettes et d'une distanciation croissante des lieux de vie et de travail pour le plus grand nombre. Les liens entre formes urbaines et vitesse de déplacement sont établis : la métropole s'étale en intégrant les espaces de faible densité au gré des progrès de la vitesse de déplacement (Massot et Orfeuil, 2005; Orfeuil et Wiel, 2012). Jusqu'à la fin des années 1990, les vitesses de déplacement ont progressé en Ile-de-France du seul fait de la généralisation de l'accès à l'automobile et de son usage, permissive de l'étalement et de la dispersion des fonctions urbaines. Le réseau de transport collectif, déployé sur un schéma radioconcentrique centré sur Paris, apparaît à ce titre spatialement trop restrictif pour satisfaire les besoins des personnes installées en banlieue et en périphérie[115].

Ainsi en 2010, 31% des navettes franciliennes sont effectuées entre communes de grande couronne, 26% entre communes de petite couronne et 9% entre communes de petite et grande

[114] La suburbanisation est un concept qui décrit le processus d'urbanisation des périphéries urbaines.
[115] Le réseau de transport collectif parisien est utilisé par une partie minoritaire des Franciliens (Orfeuil et Wiel, 2012).

couronne. En lien avec l'équipement automobile, 60% des déplacements domicile-travail des Franciliens de grande couronne sont effectués en voiture (Figure 22).

Figure 22 – L'évolution du nombre de véhicules automobiles en Ile-de-France

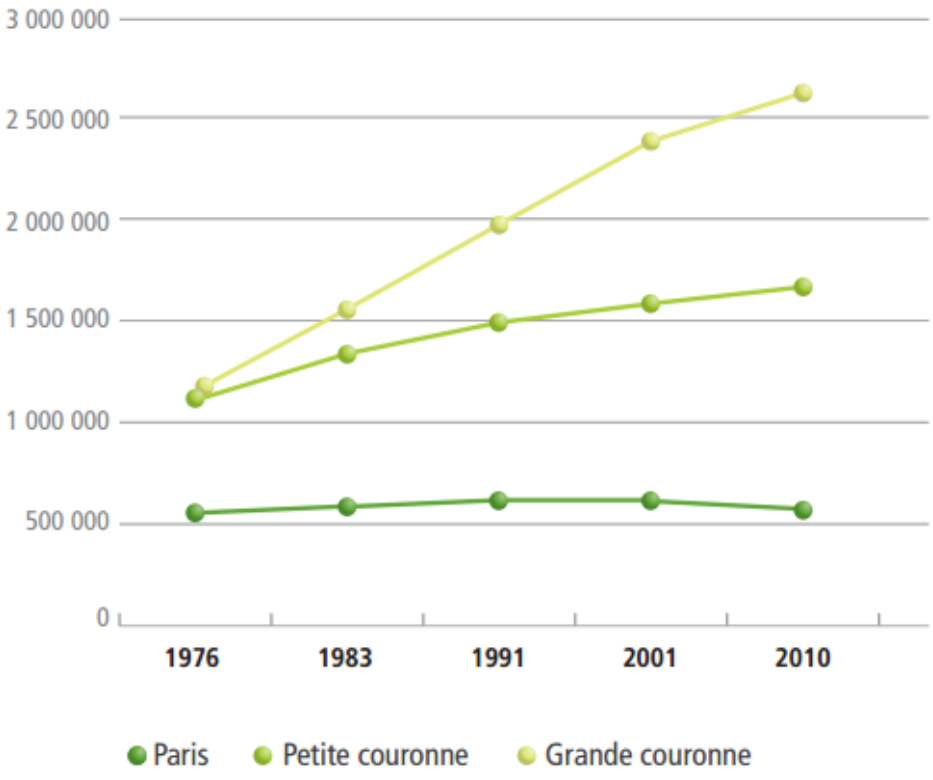

Source : IAU Ile-de-France, d'après l'EGT 2010[116]

En dépit de l'apparition de pôles d'emplois périphériques, porteurs d'économies d'échelle pour les acteurs économiques, et condition préalable à la viabilité économique d'une solution de transports en commun, les liaisons tangentielles peinent à se développer en petite couronne. L'usage des transports collectifs est dominant en petite couronne mais le recours à la voiture reste malgré tout trois fois plus important qu'à Paris ; par ailleurs la croissance du taux de motorisation des ménages en petite couronne a continué entre 1991 et 2001 alors que dans Paris *intramuros*, il s'est stabilisé.

Les navettes domicile-travail représentent certes une part décroissante des déplacements effectués par les Franciliens, face à l'essor des pratiques de loisirs, mais ce sont des déplacements qui demeurent structurants de l'organisation de la vie quotidienne, autant en termes de distances parcourues que de temps de transport : elles représentent 29% des

[116] Graphique consulté le 20 juillet 2014 et disponible à l'adresse suivante : http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_972/Modes_15_Fiche_Voiture_HD.pdf.

déplacements, et surtout 41% des temps de trajet[117]. Quotidiennement, un actif francilien parcourt ainsi en moyenne 19 km, et consacre 1 heure 20 minutes de son temps à des migrations pendulaires. Tous ces déplacements concourent à transporter davantage d'actifs hors de leur commune de résidence. Or, dans la proximité du lieu de travail, les actifs sont amenés à déjeuner, effectuer des achats, pratiquer un sport, ou se rendre à une soirée, et se livrent ainsi à la consommation de passage. Le brassage interne à l'Ile-de-France est à ce titre de nature à prédisposer les Franciliens à la consommation de passage ; et ce, d'autant plus que la dispersion du peuplement ne se répercute pas exclusivement par une hausse du navettage pour l'emploi, mais également par une mise à distance des lieux de résidence vis-à-vis de Paris, et des lieux de résidence entre eux. Cet éloignement rend nécessaire d'autres échanges interterritoriaux dès lors qu'un Francilien souhaite rendre visite à des proches (amis, famille) ou se rendre à Paris. Il ne s'agit pas forcément de déplacements qui engendrent un acte de consommation mais, à l'instar des lieux d'emploi, la multiplication des lieux de vie est de nature à éloigner le Francilien de son territoire de résidence.

Depuis une dizaine d'années, on observe une stagnation voire une baisse des vitesses de déplacement, un fort ralentissement de la motorisation des ménages, et de la croissance des distances parcourues par jour à l'échelle régionale. Au-delà de cette moyenne, les évolutions sont différentes selon les territoires. D'un côté, la densification urbaine et l'amélioration des services de transport en commun vers Paris et en banlieue ont permis une croissance du trafic de ces derniers, une baisse du trafic automobile et une baisse des vitesses de déplacements. De l'autre, le taux de motorisation a continué de croître dans les couronnes périurbaines, et ce plus fortement que la croissance des ménages, et ce malgré une absence totale d'investissement routier sur la période : les congestions récurrentes sont en retour plus en nombreuses sur les infrastructures routières sur lesquelles les vitesses pratiquées baissent. Cette légère baisse de la vitesse de déplacement pourrait toutefois être interrompue si de nouvelles infrastructures de transport rapides, ferrées ou routières, étaient réalisées, comme le souhaitent de nombreux acteurs franciliens, et au risque de provoquer la reprise de la dispersion du peuplement francilien et d'une croissance élevée des distances parcourues en voiture. Un scénario dans lequel les relations interterritoriales pourraient s'accroître et le potentiel de consommation de passage avec elles.

[117] D'après nos calculs et l'enquête globale transport de 2010.

II-4. La mobilité comme norme sociale et individuelle

Le besoin de mobilité s'explique par la spécialisation croissante des territoires par fonction urbaine :

« *Les déplacements urbains ne sont que le résultat de l'impossibilité de réunir en un seul lieu toutes nos rencontres avec autrui. Ils vont donc d'abord dépendre de la façon de disposer la diversité des lieux de rencontre dans l'espace, comme la disposition de ces lieux de rencontre va dépendre de la facilité de se déplacer* » (Orfeuil et Wiel, 2012).

La facilité de déplacement comme principal régulateur de l'organisation spatiale des fonctions urbaines confère à la mobilité le caractère d'une norme sociale : elle « *n'est plus tout à fait un choix individuel, elle est aussi le résultat d'une prescription de la société*» (Massot, 2010). Se mouvoir est ainsi pour les Franciliens le moyen de tirer avantage des ressources présentes dans l'espace métropolitain et le moyen de s'y soustraire.

La capacité de mobilité est devenue une ressource stratégique pour tous les acteurs de l'urbain. Les ménages mobilisent les gains potentiels de vitesse pour optimiser leur localisation résidentielle, selon l'accès aux aménités urbaines, et dans le cadre d'une enveloppe de temps et d'argent donnée, et non pas pour réduire leurs temps de déplacement (Massot et Orfeuil, 2005; Wiel, 2010; Zahavi, 1974). L'emprise spatiale des pratiques change alors dans un univers temporel inchangé. La capacité de mobilité de tous place les territoires intramétropolitains dans des relations plus distantes et plus éclatées à travers l'espace. Les zones de chalandise et le rayonnement des équipements s'en trouvent élargis. Pour certains auteurs, le registre de la proximité se transformerait (Dubois-Taine et Chalas, 1997; Péron, 2001), se pondérerait[118] (Korsu, 2010), voire se dissoudrait (Berger et Beaucire, 2002; Lévy et Dureau, 2002) sous l'effet de la mobilité. Aussi, à mesure que la métropolisation concentre l'emploi, la distance domicile-travail est susceptible de s'allonger. Les évolutions à moyen et long terme sont cependant floues. Certains voient dans l'émergence de pôles périphériques les premiers signes d'un retour vers la proximité avec les lieux de résidence (Bouleau et Mettetal, 2012) ; mais les pôles périphériques peuvent également étendre le front de l'urbanisation et produire un effet contraire : les déplacements motorisés plus rapides en périphérie peuvent soutenir l'éloignement résidentiel des ménages (Aguilera, 2006).

[118] Emré Korsu (2010) montre que si la proximité peut être plus facilement sacrifiée aujourd'hui pour satisfaire d'autres priorités, elle compte malgré tout dans le choix résidentiel des ménages. Des stratégies de raccourcissement des trajets et de correction des localisations résidentielles seraient ainsi également à l'œuvre.

La mobilité est aussi une ressource utilisée par les Franciliens afin de se soustraire temporairement (vacances, week-end) ou durablement de la vie métropolitaine. De par leurs trajectoires individuelles et/ou en raison des effets de brassage particulièrement puissants en Ile-de-France, ils sont en effet prompts à comparer leurs conditions de vie avec celles d'autres villes de province. Savoir qu'un ami exerce le même emploi ailleurs mais que celui-ci jouit d'un meilleur pouvoir d'achat, dont il dispose d'une maison au prix d'un appartement à Paris, et qu'il consacre moins d'une heure chaque jour à ses navettes domicile-travail, sont autant de points de comparaison possibles. Les effets de démonstration (Duesenberry, 1949) n'en sont que plus forts et se traduisent par un désir d'exode. Ce dernier se manifeste par un solde migratoire déficitaire en Ile-de-France depuis plus de trente ans ! En dépit d'une attraction forte auprès des étudiants et des jeunes en recherche d'un premier emploi, la métropole francilienne se vide de ses couples avec enfants, de ses retraités et même d'une partie de ses actifs (Godet *et al.*, 2010 ; DRIEA, 2011; Polèse *et al.*, 2014).

Nous l'avons évoqué au Chapitre 2, le désir d'exode des Franciliens s'exprime aussi par des retraits temporaires de la vie métropolitaine, et le tourisme notamment. L'importance des pratiques touristiques des Franciliens serait même pour partie responsable d'une faible croissance de l'emploi présentiel[119] (Davezies, 2007a). L'Ile-de-France est en effet la région qui émet le plus grand nombre de séjours touristiques en valeur absolue, avec 46,5 millions de séjours en 2005, et en relatif, comptant pour 26% des séjours avec seulement 19% de la population française (Terrier, 2007). Des chiffres plus récents, provenant d'exploitation de l'Enquête Nationale Transports et Déplacements (ENTD) de 2008, confirment un nombre moyen de séjours par personne au-dessus de la moyenne en Ile-de-France[120], et porté plus particulièrement par les Parisiens. Or, ces émissions ne sont pas compensées par les arrivées touristiques en région parisienne, aussi conséquentes soient-elles (Davezies, 2007a; Lejoux, 2006; Terrier, 2007).

Ce désir d'exode temporaire s'enracine également dans des pratiques internes à l'Ile-de-France, aussi bien par l'intermédiaire de résidences secondaires – dont 30% sont détenues en Ile-de-France par des Franciliens – que par les loisirs à la journée. Le parc d'attractions d'Eurodisney n'est pas qu'un site touristique qui remplit les hôtels mais également une solution

[119] L'auteur évoque une évolution de l'emploi présentiel francilien en retrait de la dynamique nationale. Deux grandes pistes explicatives sont évoquées. Tout d'abord, Laurent Davezies observe un rattrapage de la province en matière de niveau de revenu, et donc un gonflement du portefeuille des consommateurs provinciaux plus rapide qu'en Ile-de-France. L'auteur fait ensuite référence au solde déficitaire de la région entre l'importation et l'exportation de demande touristique.

[120] La moyenne nationale est de 4,4 séjours par an et par personne. En Ile-de-France, la moyenne est de 5 séjours.

récréative de proximité pour les Franciliens. Ce point ne fait pas de doute mais on ne sait pas grand-chose des transferts de richesses ainsi générés. Entre la fragmentation des lieux de vie, et l'affirmation d'un désir d'exode de la part des Franciliens, l'espace métropolitain réunit des conditions propices aux pratiques de consommation de passage.

III. Des évolutions favorables à la consommation de passage en région parisienne

L'amélioration des conditions de mobilité, couplée à l'éclatement des lieux de vie en Ile-de-France, fait que le consommateur francilien se déplace aujourd'hui un peu plus vite qu'hier, parcourt de plus grandes distances, structure ses déplacements autour d'une plus grande variété de modes de transport et inscrit ses pratiques au sein d'espaces beaucoup plus flous. Dans son quotidien, le Francilien n'est en outre pas toujours pleinement en mesure de satisfaire ses besoins dans son territoire de résidence et il est alors libre d'aller dépenser son argent où bon lui semble[121] (Tiebout, 1956c). Les points de rencontre entre offre et demande sur le marché des biens et services se localisent, pour de multiples raisons, en dehors de son territoire de résidence.

C'est pourquoi nous abordons six grands facteurs qui viennent affecter la localisation de ce point de rencontre et la consommation de passage en général. En premier lieu, les gains de temps libre acquis par les Franciliens au cours des cinquante dernières années dégagent du temps pour consommer et le faire dans l'éloignement du domicile. Ensuite, l'offre de biens et services n'est pas partout la même et répond à une hiérarchie qui met de la distance entre l'offre et la demande. Une hiérarchie qui est renforcée, troisièmement, par le développement de concepts commerciaux sans cesse plus rayonnant dans la périphérie des villes. Dans le même temps, l'immobilier commercial est en plein boom et produit des situations de suréquipement commercial où le consommateur est soumis à un univers de choix élargi. Dans cet environnement commercial, le Francilien mobile est confronté à un souci de rationalisation de ces déplacements, rationalisation propice aux achats effectués dans des lieux de transit ou dans le cadre de boucles de déplacements. Enfin, les pratiques de consommation émergentes viennent bouleverser et complexifier le rapport du consommateur au territoire.

[121] Charles Tiebout parle de « vote par les pieds » ou l'aptitude des individus à se mouvoir et se rendre où bon leur semble afin de maximiser leur utilité.

III-1. Plus de temps libre, plus de loisirs

Une série de réformes du temps de travail est apparue après-guerre, instituant notamment les congés payés et, depuis 2000, une durée légale du travail de 35h hebdomadaires. Ces réformes ont dès lors libéré du temps dans la vie quotidienne des ménages (Viard, 2002). Ce temps libre a été réinvesti et s'est répercuté par davantage d'immobilité à domicile, d'où une montée en gamme des aspirations en matière de logement, mais également par une hausse de la demande des activités de loisirs en dehors du domicile. Ce redéploiement du temps libre est néanmoins limité en pleine semaine pour des actifs franciliens qui éprouvent la pénibilité quotidienne des transports. Cette dernière est en réalité capable de dégrader la qualité du temps libre (Prédali, 2002).

L'observation des déplacements de consommation montre en outre qu'un ménage fractionne ses actes, dans le temps et dans l'espace, selon qu'il s'agit d'aller acheter une baguette, de faire les courses pour la semaine, de renouveler sa garde-robe, d'aller se récréer ou encore de confier son enfant à une nourrice (Delage, 2012). L'augmentation des mobilités du temps libre s'est pourtant faite dans une permanence d'ensemble du nombre de déplacements effectués par jour et par personne. Ce qui conduit au constat suivant : les Franciliens font sensiblement le même nombre de déplacements mais ils le font en accroissant le poids de certains déplacements, et en particulier des déplacements de loisirs.

Il est difficile de démêler l'ensemble des reconfigurations à l'œuvre pour expliquer ce résultat. En raison du vieillissement de la population et la hausse du chômage, les Franciliens sont plus nombreux à être inactifs, ce qui abaisse statistiquement la part des déplacements contraints dans l'ensemble des déplacements. Ajoutons néanmoins qu'une plus ferme rationalisation des déplacements jugés contraignants est également en cause. Les actifs franciliens sont ainsi peu nombreux à retourner à leur domicile pour manger le midi. Au sein même des mobilités du temps libre, certains déplacements sont vécus comme une corvée (les courses, les démarches administratives, l'accompagnement des enfants à l'école…), en particulier l'approvisionnement alimentaire (Bondue, 2004), et sont donc rationalisés. Pour les familles biactives, le partage de l'accompagnement des enfants à l'école avec une ou plusieurs autres familles est une pratique avérée. On assiste aussi et surtout à des effets de regroupement, où l'individu va attendre d'avoir plusieurs choses à acheter ou plusieurs démarches administratives à effectuer avant de se déplacer. Entre 1988 et 1995, la fréquence d'approvisionnement alimentaire a par exemple chuté de 4,4 à 3,2 déplacements par semaine (Babayou et Volatier, 1998). Encore peu étudiée, la démocratisation de l'usage d'internet a

certainement également des effets sur la rationalisation des déplacements. Internet permet de faire une économie de déplacements. Il est devenu en effet banal de passer en revue les avis d'internautes sur un produit avant de se déplacer en magasin. Auparavant, il aurait été pourtant nécessaire, dans bien des cas, d'engager un ou plusieurs déplacements avant de mûrir et arrêter son choix.

La stagnation globale du nombre de déplacements cache donc en réalité des recompositions par motif, à l'image de celles observables pour les mobilités de loisirs. En 2008, les motifs « achats » et « loisirs » représentaient respectivement 12% et 8% des déplacements hebdomadaires observés en France. Si l'on exclut les retours au domicile, qui gonflent considérablement le nombre de déplacements, ces deux motifs représentent le tiers de la mobilité quotidienne[122] et même davantage le week-end[123]. Les mobilités du temps libre sont ainsi plus diffuses, éclatées et irrégulières que ne le sont les déplacements domicile-travail. Elles participent à ce titre à des débordements territoriaux plus difficiles à saisir.

III-2. La permanence d'une hiérarchie de lieux de consommation

Dans la théorie du cycle de vie des produits, les grandes villes et métropoles sont réputées être des espaces d'incubation et d'expansion de produits innovants (Chinitz, 1961 ; Vernon, 1966 ; Jacobs, 1969). L'équipement commercial n'y fait pas exception. L'Ile-de-France est en effet une région pionnière en matière de concepts commerciaux. Pour les distributeurs, c'est un marché dense d'une dizaine de millions de consommateurs qui se prête bien à l'expérimentation de nouveaux formats de vente. La région a été ainsi la première en France à compter des Grands Magasins[124] (Le Bon Marché – 1852, le Bazar de l'Hôtel de Ville – 1856, la Samaritaine – 1869…), des magasins à prix unique[125] (Uniprix – 1928, Monoprix – 1930…), un hypermarché[126] (à S^{ainte} Geneviève-des-Bois en Essonne – 1963), un centre commercial[127] (au Chesnay dans les Yvelines – 1969) ou encore des zones d'activités commerciales (Delage, 2012

[122] Précisément 20% pour les « achats » et 13% pour les « loisirs ».

[123] Le week-end, 57% des déplacements sont effectués pour des motifs « achats » ou « loisirs ».

[124] Ce sont des commerces de libre-service, situés en centre-ville, et caractérisés par d'importantes surfaces de vente en étages. Ils proposent de nombreux assortiments de produits, en particulier en ce qui concerne l'équipement de la personne et l'équipement de la maison.

[125] Aussi connus sous le nom de *magasins populaires*, ils proposent un assortiment de produits différents mais tous vendus à un même prix, ou respectant à minima des prix échelonnés (tout à 1 €, quelques produits à 5€, d'autres à 10€ par exemple).

[126] L'hypermarché est un commerce de libre-service, dont la surface de vente égale ou excède les 2 500 mètres carré, qui propose une gamme élargie de produits de consommation à prix réduit.

[127] Il s'agit d'un regroupement d'enseignes commerciales dans un même bâtiment. Il prend généralement la forme d'une grande surface alimentaire entourée d'une galerie commerçante.

; Delaporte *et al.*, 2012). Ce statut d'espace incubateur signifie donc que les premiers changements y apparaissent, et nous le verrons par la suite, cela explique notre attention de fin de chapitre quant à l'apparition de pratiques émergentes (cf. infra).

Hiérarchie de besoins et hiérarchie de lieux de consommation

En dépit d'un paysage commercial changeant, l'armature commerciale francilienne continue de témoigner d'une hiérarchie de lieux de consommation. Sur ce point, la littérature en matière de géographie du commerce, inspirée notamment de l'économie spatiale allemande, abonde d'éléments de compréhension (Berry et Marchand, 1971 ; Beaujeu-Garnier et Delobez, 1977 ; Metton *et al.*, 1984 ; Merenne-Schoumaker, 2003 ; Delage, 2012). Nous en livrons ici qu'une vue synthétique afin d'expliquer la permanence d'une distance entre les consommateurs et un certain nombre de biens et services qui se polarisent dans l'espace et/ou qui répondent à des contraintes de rareté. Pour appréhender l'idée d'une hiérarchie de lieux de consommation, relevons que nous sommes animés par une hiérarchie de besoins qui vont des plus essentiels, les besoins physiologiques (manger, dormir, boire…), aux plus secondaires (obtenir de la reconnaissance, détenir du pouvoir…). Cette hiérarchie des besoins a été formalisée par Abraham Maslow (1943) sous la forme d'une pyramide (Figure 23).

Figure 23 – La pyramide des besoins qui motivent l'Homme à agir

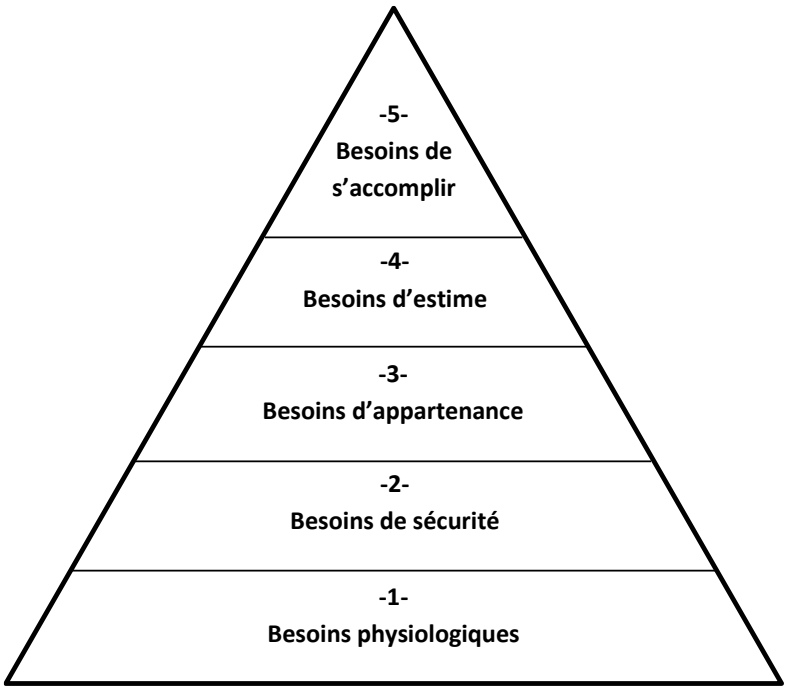

Source : réalisation de l'auteur, d'après A. Maslow, 1943

Or, cette pyramide des besoins permet de comprendre que nos motivations à agir, et à nous déplacer, vont être différentes selon la nature du besoin à couvrir et l'étendue de ceux déjà

couverts. Très concrètement, les ménages les plus démunis consentent peu ou pas d'efforts à satisfaire des besoins secondaires si leur santé ou leur sécurité est déjà précaire. L'armature commerciale s'organise selon une logique de localisation qui va chercher à optimiser le rendement commercial en tenant compte du consentement des consommateurs à se déplacer. Le choix de localisation des commerces est dicté alors par une recherche de centralité par rapport à un marché donné (Hotelling, 1929 ; Berry et Marchand, 1971). C'est pourquoi il peut être préférable d'ouvrir un énième restaurant végétarien à Paris, en plein centre d'un marché par nature dispersé, que d'ouvrir ce même établissement en périphérie. Ce principe de centralité participe de la formation d'une hiérarchie de lieux de consommation, selon que le marché est plus ou moins étendu, et la demande plus ou moins élastique au coût de déplacement. C'est ce qui justifie la théorie des places centrales de Walter Christalle[128]r et la loi du rayonnement gravitaire de Reilly[129] régulièrement mobilisées par les travaux de la géographie du commerce. Il y a des seuils de population minimaux, ou plus exactement des tailles de marché minimales, pour qu'apparaissent certains types d'équipements ou d'établissements. Jousseaume et Talandier relèvent par exemple en 2009 que 76% des communes françaises disposent d'un restaurant, contre 43% d'une pharmacie, 30% d'un fleuriste ou encore 26% d'un magasin d'habillement. Cette hiérarchie des lieux de consommation, et de leur rayonnement, est bien connue pour ce qui est des équipements commerciaux. L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF) distingue par exemple les équipements dits « régionaux », « interdépartementaux » et « intercommunaux » sur la base du rayonnement attendu des pôles commerciaux (Carte 11).

[128] La théorie des lieux centraux décrit la taille, le nombre et l'espacement des villes au regard de leur rôle leur fonction de pôle de services. En se positionnant au centre de leur marché, dont la taille est proportionnelle à celle de la ville, il y a une juxtaposition de marchés concurrents et une imbrication de marchés complémentaires.

[129] La loi de Reilly est à la base des modèles d'attraction gravitaire. Elle estime que l'attraction d'une ville, ou d'un centre commercial, est proportionnelle à sa taille et inversement proportionnelle au carré des distances à celui-ci.

Carte 11 - Panorama des équipements commerciaux franciliens en 2012

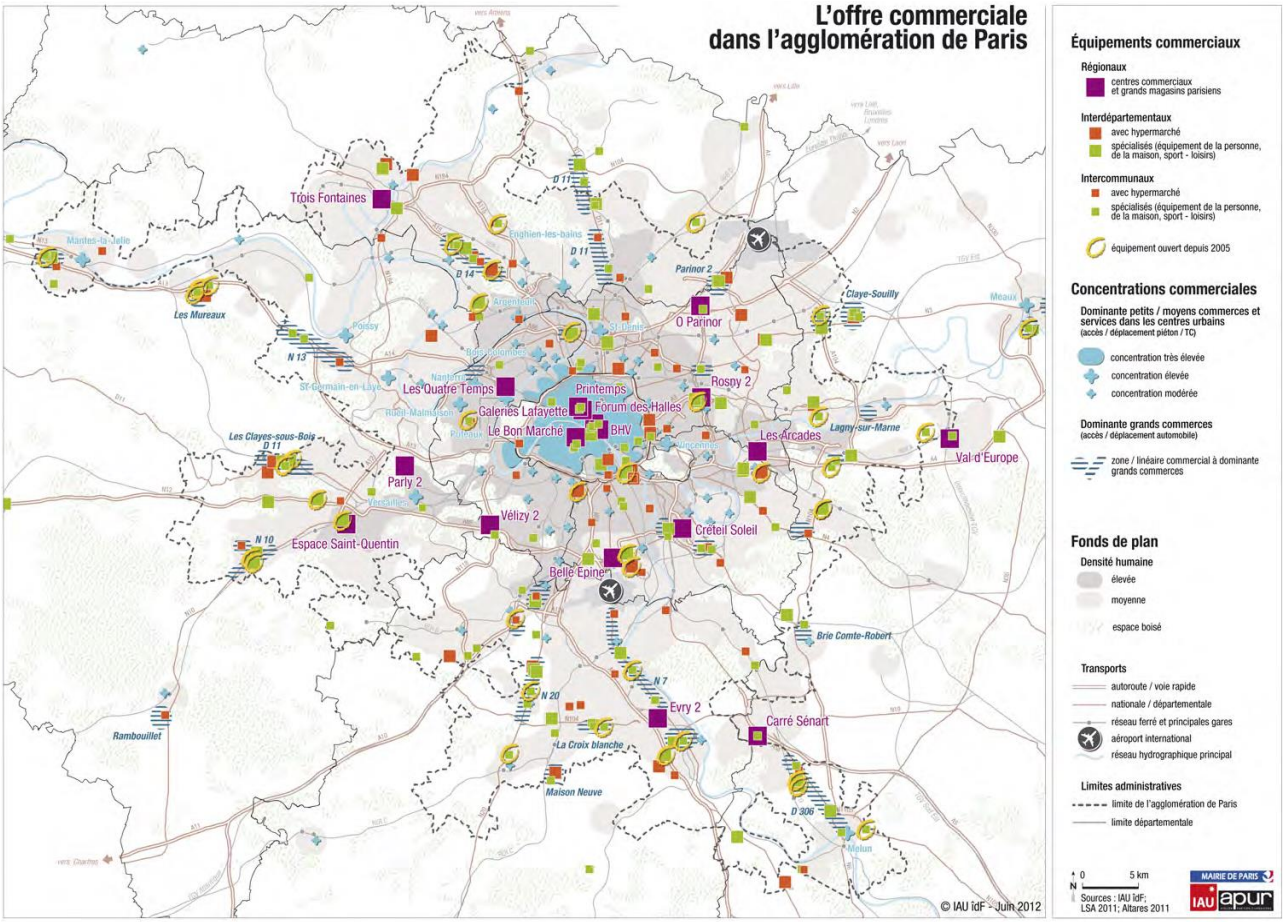

Source : IAU Ile-de-France, LSA 2011, Altares 2011

La hiérarchie ainsi décrite tient compte de l'importance de la fonction commerciale de chaque pôle, importance relative à la surface commerciale de l'équipement et son format (centre commercial, hypermarché isolé…). Les équipements « régionaux » sont ainsi définis par l'IAURIF comme les « *centres commerciaux de plus de 80 000 m² de surface commerciale et les principaux centres commerciaux de villes nouvelles* », tandis que les équipements interdépartementaux se limitent aux centres commerciaux de 40 000 à 68 000 m² et les hypermarchés isolés d'une surface de vente supérieure à 10 000 m². Enfin, au niveau intercommunal, ce sont les centres commerciaux de 20 000 à 40 000 m² et les hypermarchés compris entre 6 000 et 10 000 m² qui sont retenus. Ce panorama francilien d'équipements commerciaux n'est qu'une image partielle des lieux de consommation – limitée au commerce de détail – mais traduit la hiérarchie qui existe. Les produits rares, difficiles à trouver dans le rayonnage des petites surfaces commerciales, sont recherchés dans de plus grands pôles commerciaux. De même, les achats nécessitant un univers de choix importants, pour rationaliser l'arbitrage, seront également effectués dans de plus grands pôles. Or, ces derniers réclament au

consommateur de couvrir de plus grande distance pour les atteindre, ce qui accentue la possibilité d'une consommation de passage.

Pression immobilière et développement d'une offre distractive à Paris

Un autre facteur puissant du maintien d'une hiérarchie des lieux de consommation en Ile-de-France provient de l'inflation des prix immobiliers. Les ménages ne sont pas les seuls agents économiques amenés à s'éloigner du centre pour disposer d'un foncier plus abordable, les commerces et services à faible valeur ajoutée s'en écartent également (Figure 24).

Figure 24 – Une hiérarchisation des commerces et des services par les écarts de rente foncière

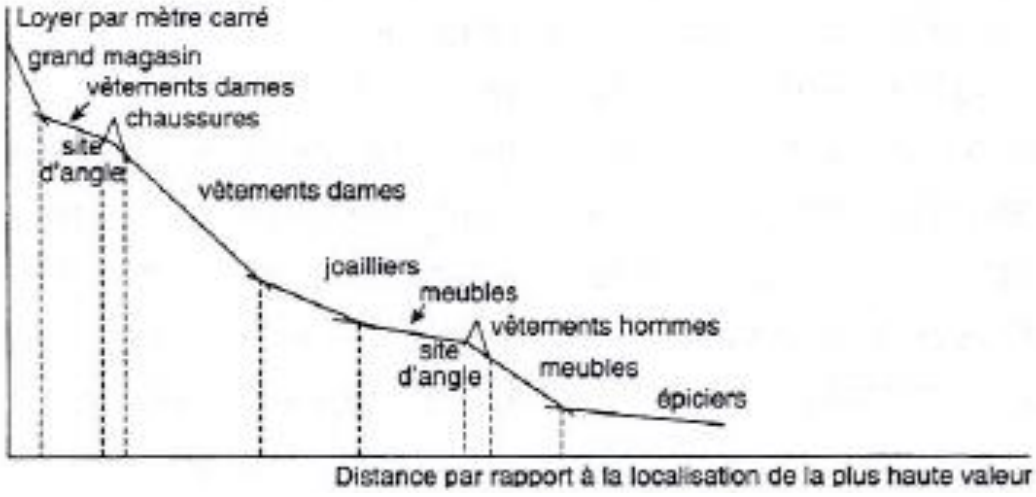

Source : Merenne-Schoumaker, 2003, d'après P. Scott, 1970

La hausse des loyers commerciaux observée depuis plusieurs décennies s'est ainsi traduite à Paris par le recul du commerce indépendant et la migration vers la banlieue d'un grand nombre d'activités à faible profit ou nécessitant de grandes surfaces d'entreposage (Ruault, 2012). Le foncier ainsi libéré en zone centrale a profité au commerce franchisé, aux supérettes alimentaires, mais plus encore à une foisonnante offre de services à la personne[130] qui participe de la spécialisation commerciale de Paris autour de l'expérience urbaine, la détente et la distraction (Lemarchand, 2008 ; Delage, 2012). Le « commerce de bouche » (traiteurs, restaurants, fromagers, chocolatiers…), souvent réduit à une utilité strictement alimentaire, s'inscrit également dans cette dynamique : « *le centre-ville apparaît comme le réservoir des commerces de qualité, tandis que les établissements périphériques présentent une offre plus diverse et des prix abordables* » (Chaze, 2010). Sans compter que derrière la permanence d'un

[130] Bars à sourire, restauration rapide, soins du corps, salon de beauté…

commerce de quartier (supérettes, boucheries, boulangeries…) se cache parfois une élévation des prix et une part insoupçonnée de consommateurs de passage[131].

Offre non-délocalisable et ancrage de certaines pratiques de consommation

D'une manière évidente, une partie de l'offre de consommation s'ancre sur des ressources naturelles (les activités nautiques par exemple) ou patrimoniales (musées, commerce de luxe…) qu'il n'est pas possible de délocaliser ou de substituer (Merenne-Schoumaker, 2003 ; Glaeser, 2011). Les musées se concentrent dans le centre historique et les activités de sport-nature se répartissent préférentiellement en grande couronne. En outre, si l'Ile-de-France compte 21 des 30 sites culturels les plus fréquentés de France, 20 d'entre eux se trouvent à Paris : le musée du Louvre (9,4 millions d'entrées), la Tour Eiffel (6,3 millions d'entrées), le Centre Pompidou (3,8 millions d'entrées) ou encore le musée d'Orsay (3,6 millions d'entrées). Or, cette rareté est convoitée et autorise des déplacements plus longs de la part des consommateurs. Paris est sur ce point grandement avantagé par son patrimoine culturel son architecture et plus généralement son atmosphère. L'offre de consommation portant sur des biens et services à forte élasticité de la demande va par ailleurs préférentiellement se localiser à Paris afin de bénéficier d'économies d'agglomération maximales et se prémunir ainsi de tout changement brutal des préférences de consommation.

La proximité immédiate à une clientèle aisée, ou la disponibilité d'une main d'œuvre de qualité pour offrir des services rares, peuvent également jouer (Merenne-Schoumaker, 2003). Les acteurs de la grande distribution tiennent également compte de la valeur immatérielle des lieux. La stratégie qui se limite à accroître les surfaces de vente pour gagner en attractivité commerciale arrive aujourd'hui en bout de course. Une réelle attention est désormais accordée à l'existence préalable de « *créateurs d'audience* » (Moati, 2011). Ceci explique que Décathlon s'est installé à proximité du complexe aquatique *Aquaboulevard* à Paris, ou encore que le marchand d'instruments de musique *Woodbrass* a ouvert une boutique voisine de la Cité de la Musique. Pour reprendre l'expression de Philippe Moati (2011), « *l'immatériel du lieu rejaillit [alors] sur l'enseigne* ». Paris cumule ces différents facteurs et concentre en retour une bonne partie de l'offre culturelle francilienne (opéras, théâtres, salles de spectacle…), les boutiques

[131] Des entretiens conduits à l'automne 2013 dans les quartiers centraux par des étudiants de l'Institut d'Urbanisme de Paris ont fait état de retours de commerçants en ce sens. Les quartiers concernés sont constitués d'anciens immeubles résidentiels actuellement investis par de l'activité de bureau et des professions libérales. La clientèle des commerçants se compose alors essentiellement de travailleurs et de touristes.

d'art et les antiquaires, les voyagistes[132], les grands magasins (Printemps-Hausmann, les Galeries Lafayette, le BHV…) ou encore le commerce de luxe.

La permanence d'une hiérarchie des lieux de consommation induit donc l'existence d'une distance à certains biens et services, ou à certains dispositifs commerciaux ; et cette distance peut se révéler importante et de nature à soutenir la consommation de passage. À ce titre, se rendre à Paris relève aisément d'une pratique récréative, et sur ce point, l'attrait de la capitale ne souffre d'aucune concurrence en Ile-de-France (Pradel *et al.*, 2014). Lorsque les Franciliens – banlieusards et périurbains – sont amenés à s'y rendre pour consommer, ils contribuent alors à générer des recettes commerciales à Paris. Aussi, le desserrement des activités commerciales et de services en périphérie, là où l'essor démographique s'est effectué au cours des dernières décennies, n'est pas mécaniquement porteur d'une grande proximité de l'offre. Cette dernière se recompose en effet sous des formats à rayonnement voulus toujours plus importants. Les effets de débordement que connaissent les territoires de résidence sont ainsi amenés à résister voire à peut-être se renforcer.

III-3. Une redéfinition extensive des zones de chalandise en périphérie

Avec l'apparition d'une économie fordienne après-guerre, organisée autour d'industries de production de masse, s'est développé un nouvel intermédiaire indispensable à la mise sur le marché des biens et services produits : la grande distribution (Moati, 2011). L'essor économique est sans précédent et se traduit par une élévation considérable des niveaux de vie. Les biens les plus inaccessibles, tels que la propriété immobilière ou l'automobile, deviennent à la portée du très grand nombre. Les aspirations individuelles grandissent et les modes de vie changent. L'organisation du marché des biens et services, qui lie une population à des lieux de consommation, est bouleversée par l'apparition de nouvelles centralités commerciales, de nouveaux rapports de hiérarchie, qui débordent de la figure de l'agglomération et se diffusent dans un urbain élargi (Berry et Marchand, 1971 ; Beaujeu-Garnier et Delobez, 1977). Une « *révolution commerciale* » telle qu'elle soulève les plus vives inquiétudes quant au devenir de la fonction commerciale des centres-villes et de leur capacité à se moderniser (Metton *et al.*, 1984 ; Motte, 2006).

[132] Les voyagistes sont en charge de construire et de commercialiser une offre de voyage ; et ils se concentrent à Paris. Les agences de voyage sont quant à elle plus répandues car elles se limitent à la commercialisation de l'offre de voyage.

Alors que jusque dans les années 1930, l'essentiel des nouveaux formats apparaissait à Paris, la révolution commerciale d'après-guerre va initier un mouvement des implantations du centre vers la périphérie. Les distributeurs vont profiter de la motorisation des ménages pour expérimenter de nouveaux formats commerciaux en périphérie alliant deux atouts majeurs : la profusion et les prix bas. D'une certaine façon, ce mouvement centrifuge s'inscrit dans l'accompagnement de la dynamique démographique qui privilégie l'étalement urbain : il s'agit tout simplement pour les distributeurs de conquérir des parts de marché émergentes et pour lesquelles le commerce indépendant, de petite taille, peine à concurrencer la grande distribution (Moati, 2011). L'essor du commerce en périphérie répond également à un impératif de rentabilité. Le défi est d'assurer la viabilité d'un équipement commercial en dépit des faibles densités urbaines. S'inspirant des concepts commerciaux américains, les distributeurs misent sur de grandes surfaces de vente, à forte attractivité, pour trouver un substitut à la densité urbaine.

Pour les banlieusards et les périurbains, les grandes surfaces sont souvent les premiers équipements urbains qui leurs deviennent accessibles dans un espace diffus où l'offre globale demeure limitée. Les terrains y sont par ailleurs bon marché pour les distributeurs et l'urbanisation peu contrainte. Une aubaine pour développer des formats consommateurs d'espace. Et surtout, le choix pléthorique d'emplacements en périphérie confère aux acteurs de la grande distribution un pouvoir d'inflexion considérable sur les politiques locales (Mangin, 2004 ; Cluzet, 2010 ; Willems, 2010). En comparaison d'une implantation à Paris ou en proche banlieue, où le foncier est rare et les règles de construction plus contraignantes[133], les communes suburbaines sont prisées en Ile-de-France.

[133] Il faut savoir que le droit de l'urbanisme est récent. La première loi en la matière, qui instaure une autorisation préalable aux grands projets urbains et qui prévoit une obligation pour les communes de plus de 10 000 habitants de se doter d'un document de planification, ne date que de 1919. Vingt ans plus tard, seules 10% des communes respectaient cette obligation. Ceci explique qu'après-guerre, en dépit des avancées permises par la loi d'orientation foncière de 1967, la pratique de l'urbanisme n'est pas bien avancée et se limite aux plus grandes villes.

Des zones de chalandise conquérantes

Or, ces nouveaux concepts vont non seulement venir se positionner en tant qu'offre commerciale de proximité pour les habitants de la périphérie parisienne, mais ils vont également se dimensionner et se constituer de telle sorte que leur rayonnement soit le plus étendu possible. Cette stratégie va se traduire concrètement par deux dynamiques successives : le tout sous le même toit, incarné par l'hypermarché, et l'agglomération ou le *cluster commercial*, illustré par les centres commerciaux et multiplexes plus récents. Le principe de l'hypermarché est simple. Il s'agit d'un magasin qui propose un assortiment élargi de produits de consommation au meilleur prix, couvrant à la fois des postes récurrents comme l'alimentaire ou l'hygiène, et des postes occasionnels à exceptionnels comme l'habillement ou l'électroménager. L'attrait pour le consommateur provient alors de la possibilité de satisfaire un maximum de besoins en se rendant en un lieu unique. Le cluster commercial est quant à lui un regroupement d'activités commerciales ou de services, spontané (ex. la rue commerçante) ou planifié (ex le centre commercial), où des entreprises, parfois concurrentes, accroissent leurs zones de chalandise respectives par l'attrait cumulatif que suscite le regroupement.

En raison de l'urbanisation diffuse en périphérie, la viabilité économique de ces équipements repose sur leur accessibilité routière. Les distributeurs vont ainsi miser énormément sur la mise à disposition de la clientèle d'immenses parkings pour se stationner (Mangin, 2004). Sur ce point, le commerce de périphérie va constituer une alternative sérieuse à des déplacements vers le centre de l'agglomération parisienne, en proie à des problèmes de congestion et des difficultés de stationnement. Ils vont également jouer la carte du rapport qualité-prix, de la diversité des produits et des enseignes, pour se démarquer du commerce indépendant aux gammes de produits plus étroites et aux prix plus élevés (Péron, 1993 ; Moati, 2011). Récemment, de nouveaux concepts commerciaux sont apparus pour renforcer leur distinction et leur pouvoir d'attraction : les magasins d'usine, les magasins de marque, les centres commerciaux à thème, les multiplexes commerciaux… Autant de formats qui cherchent à accroître l'utilité pour le consommateur (regroupement de produits de marque, offre récréative, garde d'enfant…) et son confort, notamment par des aménagements sensoriels (mur d'eau, ambiance lumineuse ou sonore, agencement en village…).

L'apparition et le développement de clusters commerciaux en banlieue et dans le périurbain parisien participent en outre d'une redéfinition extensive des zones de chalandise. En 2012, une étude menée conjointement par l'IAU Ile-de-France et l'Atelier Parisien

d'Urbanisme (APUR) identifiait pas moins de 16 équipements commerciaux de rayonnement régional, dont 11 à l'écart des hautes densités commerciales de Paris.

Prenons quelques exemples. Avec un peu plus de 4 000 habitants, la commune de Chessy (77) accueille le centre commercial de Val d'Europe fréquenté par plus de 16 millions de visiteurs par an et accessible à près de 1,4 million de personnes en moins de 30 minutes de leur domicile. Avec 29 000 habitants, Thiais (94) dispose du centre commercial de La Belle Epine, le tout pour une zone de chalandise estimée par l'exploitant à 1,8 million de personnes. Avec un peu moins de 45 000 habitants, Puteaux (92) accueille le centre commercial des Quatre Temps qui représente plus de 200 boutiques, 130 000 m² de surfaces de vente et près de 46 millions de visiteurs par an. Autre exemple, le centre commercial d'Aubervilliers (93), baptisé le Millénaire, projette d'aller conquérir une clientèle dans un rayon de près de 35 km au nord de sa localisation. Dans un autre registre, le Stade de France à Saint-Denis (93) réalise près de 2 millions d'entrées par an et Eurodisney à Chessy (77) n'a cessé de faire progresser sa fréquentation pour atteindre les 16 millions de visiteurs en 2012. Comme l'illustre la Carte 11, il existe par ailleurs légion d'autres équipements, de rayonnement interdépartemental ou intercommunal, qui transpose la question des débordements aux petites unités territoriales.

Il convient ensuite de noter que les nouveaux concepts commerciaux, dans leur souci d'être plus attractifs que les commerces existants qu'ils doivent combattre, adoptent des formats englobants (fonction commerciale, fonction récréative, fonction culturelle…), dont les zones de chalandise sont encore plus grandes que celles des hypermarchés et des centres commerciaux traditionnels. Si le centre, avec Paris, continue d'être un haut lieu de la consommation des habitants de la métropole, les nouveaux concepts commerciaux ajoutent des destinations supplémentaires pour le commerce « *distractif*[134] ».

Vers des équipements commerciaux pour détourner le shopping parisien ?

À cheval sur les communes de Tremblay-en-France (93) et de Roissy-en-France (93), l'un de ces nouveaux équipements, dénommés Aéroville, a été inauguré en octobre 2013 (Image 7).

[134] Ce terme est notamment central aux travaux de Nathalie Lemarchand, professeure de l'Université Paris 8, qui décrit ainsi une fonction récréative et de détente propre à certains sites commerciaux. Il s'agit du shopping en ville mais aussi de plus en plus de shopping au sein d'équipements de périphérie.

Image 7 - Le centre commercial d'Aéroville en Seine Saint-Denis

Source : Le Parisien[135]

Il couvre 5 hectares et dispose d'un parking de 4 700 places. Il se compose d'un hypermarché doté d'un drive, d'une trentaine de restaurants, de boutiques de luxe à destination de la clientèle touristique notamment, d'un cinéma de 12 salles, d'une salle de sport ou encore d'une garderie. Sa zone de chalandise estimée est de 1,8 million de personnes auxquelles s'ajoute l'afflux touristique de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

[135] Image consultée le 20 avril 2014 et disponible à cette adresse : http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/en-images-roissy-j-7-avant-l-ouverture-du-nouveau-centre-commercial-aeroville-09-10-2013-3210431.php.

Image 8 – Le projet Europa City en images

Source : Le Monde[136]*, Urbanews*[137]

À un horizon plus lointain, à Gonesse (95), le projet d'Europa City porté par la filiale foncière d'Auchan devrait voir le jour en 2021 et couvrir 80 hectares. Ce dernier bénéficie d'ores et déjà du soutien de l'établissement d'aménagement public de Plaine de France et s'inscrit dans les futures dessertes du réseau Grand Paris Express. En plus d'un centre

[136] Image consultée le 20 avril 2014 et disponible à cette adresse : http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/03/26/europa-city-ou-l-art-de-construire-des-pistes-de-ski-en-banlieue-parisienne_1851319_3244.html.

[137] Image consultée le 20 avril 2014 et disponible à cette adresse : http://www.urbanews.fr/2012/04/30/20620-europa-city-futur-temple-de-la-ville-ludique-mondialisee.

commercial, le site devrait accueillir un parc d'attractions, un parc des neiges[138], un parc nautique, une salle de spectacle, un cirque, une salle d'exposition, un centre de congrès et des solutions d'hébergement hôtelier. Europa City est ainsi imaginé comme une offre complémentaire, si ce n'est concurrente, à celle d'Eurodisney à l'Est.

Ces nouveaux concepts commerciaux ne se contentent pas d'apporter une réponse au retard d'équipement des espaces périurbains mais viennent proposer une expérience de consommation habituellement réservée au shopping en ville. Néanmoins, même au sein d'un espace métropolitain où la mobilité est omniprésente, certains biens et services peinent à se diffuser ou ne le peuvent tout simplement pas. La hiérarchie est sauve.

III-4. La guerre des distributeurs et le chevauchement des aires de marchés

Le développement du commerce en périphérie allant croissant, il a cristallisé de vives préoccupations (Metton *et al.*, 1984 ; Péron, 1993). La dernière en date tient à l'absence d'enrayement de la production de surfaces commerciales alors que la couverture des besoins est jugée atteinte presque partout (Madry, 2011).

« *La première contrainte à laquelle doit faire face aujourd'hui la distribution généraliste de masse est tout simplement la rançon de son succès, à savoir la saturation du potentiel de croissance sur les produits sur lesquels elle a bâti son développement.* » (Orfeuil, 2004, p.30)

Ce constat en traduit un autre : la dynamique expansionniste de la grande distribution a mué d'une conquête de parts de marchés libres[139] à une conquête de parts de marchés déjà disputées par d'autres enseignes (Moati, 2011). Même la faible commercialité des petites villes et des bourgs ruraux a été investie par les distributeurs récemment[140]. L'important est désormais d'occuper l'espace, verrouiller le marché et ainsi préserver une rente de situation. Du point de vue des nouveaux entrants, comme les enseignes allemandes *Aldi* ou *Lidl*, c'est donc une stratégie de rentiers. Concrètement, pour se prémunir d'une éventuelle érosion de leur marché, et « *sécuriser leurs investissements* », les distributeurs en place cherchent à occuper toutes les places restantes[141], ce qui les incite à multiplier les projets d'implantation (Fellman et Morel,

[138] Ce qui offrira, comme à Dubaï, des possibilités de pratiquer les sports d'hiver, en enceinte fermée toute l'année.
[139] Elles étaient disputées par le commerce indépendant mais la progression de la grande distribution sur celui-ci fut telle qu'on peut réduire cette concurrence à peu de chose.
[140] Principalement sous des déclinaisons de supérettes ou supermarchés telles que les Marché U ou Carrefour Market.
[141] Dans un contexte d'incertitude constante sur l'évolution du code de l'urbanisme, l'intérêt est grand d'obtenir des autorisations d'urbanisme commercial, même en excédent, afin de prévenir tout durcissement de la réglementation. L'autorisation est en effet valable deux ans et n'engage à rien.

1998 ; Madry, 2011). À cette fin, les acteurs de la grande distribution n'hésitent pas à recourir à l'effet levier de l'emprunt[142] pour accroître leur capacité d'investissement et capitaliser sur les futurs loyers commerciaux pour négocier des conditions de prêt plus avantageuses (Madry, 2011). Or ces projets se concentrent tout particulièrement en Ile-de-France où la taille du marché à protéger est considérable.

Doit-on voir dans cette production ininterrompue de surfaces commerciales un essor tout aussi marqué de la consommation en Ile-de-France ? D'après la fédération d'enseignes commerciales PROCOS, il n'en est rien. Au contraire, les locaux commerciaux se louent toujours plus cher alors même que le rendement des nouvelles surfaces est décroissant ! L'offre commerciale n'évoluerait ainsi plus en mimétisme de la demande mais suivrait sa propre logique. Si la dynamique semble incompréhensible à l'échelle de l'équipement commercial, elle s'explique en revanche à l'échelle du réseau de distribution, qui lui, génère des profits croissants. Selon Pascal Madry (2011), ces profits émaneraient d'économies d'échelles opérées par le distributeur auprès des fournisseurs et des partenaires logistiques : baisse des prix par la massification des achats, rationalisation de l'allotissement[143], meilleure gestion des stocks, du transport et de la livraison. Autrement dit, ouvrir de nouvelles surfaces de vente se rentabilise par des économies en amont, avant même d'être une question de rendement commercial de l'équipement. Il en résulte que la demande de nouvelles surfaces de vente continue de croître, expliquant en retour l'enchérissement des loyers.

Les investisseurs sont en outre très nombreux en Ile-de-France à rechercher des actifs immobiliers où placer leur argent car l'immobilier commercial, au contraire de l'immobilier de bureau, a la réputation de ne pas souffrir d'effets de cycle[144]. C'est un placement sûr et rentable. Ceci concourt à la financiarisation et à la production à la hausse de l'offre commerciale. La fragmentation institutionnelle en Ile-France, en offrant de multiples emplacements bon marché et sous faible contrainte, fait le reste[145].

[142] Sur la base d'un capital fixe de départ, contracter des emprunts permet d'accroître l'argent disponible pour investir au-delà du capital de départ. L'emprunt fait levier sur le capital d'investissement.

[143] Il s'agit d'une opération de stockage de masse des marchandises où celles-ci sont identifiées et rangées de telle sorte que leur enlèvement par un transporteur s'en trouve facilité.

[144] La rentabilité de l'immobilier de bureau est, dans ses pics, bien plus forte que celle de l'immobilier commercial mais elle suit des oscillations très fortes entre périodes de sur- et de sous-offre.

[145] Pascal Madry (2011) fait état de stratégies « opportunistes » chez certaines collectivités qui saisissent l'occasion de s'équiper, et d'autres, adoptant des stratégies « expansives » pour étendre leur attractivité et leur influence au-delà de leurs propres frontières.

Il est ainsi devenu moins pertinent d'observer le dimensionnement de l'offre commerciale pour se rendre compte de l'état de la demande (Figure 25).

Figure 25 – Le découplage entre l'évolution de la consommation des ménages et celle de la production de surfaces commerciales

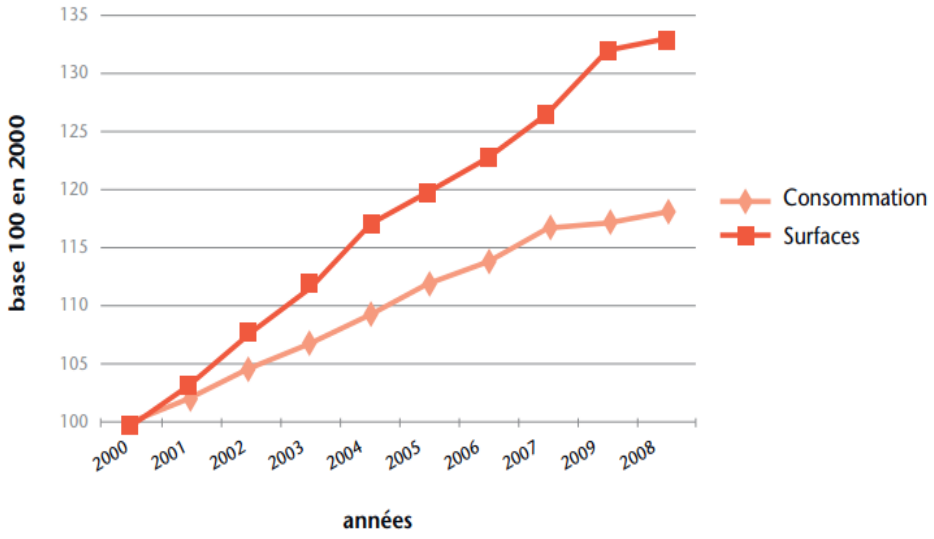

Source : PROCOS, d'après l'enquête annuelle entreprise (EAE) et l'enquête points de vente

Si des mécanismes autorégulateurs sont à l'œuvre, ils sont de toute évidence défaillants. La tension concurrentielle qui en résulte conduit à une recrudescence des stratégies de différenciation des distributeurs entre eux, et des équipements commerciaux surtout. C'est pourquoi il ne cesse d'apparaître de nouveaux concepts commerciaux, se partageant entre logiques de segmentation de l'offre et une montée en gamme (Moati, 2011).

Les répercussions sur les pratiques de consommation sont encore mal évaluées mais quelques pistes semblent se dessiner. Tout d'abord, les phénomènes de saturation commerciale observés dans certains espaces urbains conduisent à l'apparition de vacance structurelle dans le tissu commercial, et produit *in fine* la formation de friches (Constans-Martigny et Ruault, 2012). En ce sens, l'accroissement de l'offre ne conduit pas mécaniquement à davantage de proximité spatiale mais plutôt à la « *cannibalisation* » des commerces existants. Ajouter de nouveaux équipements à fort rayonnement aux paysages commerciaux franciliens, c'est pousser les formats vieillissants vers la sortie (Figure 26).

Figure 26 – L'état de maturité des concepts commerciaux en France en 2009

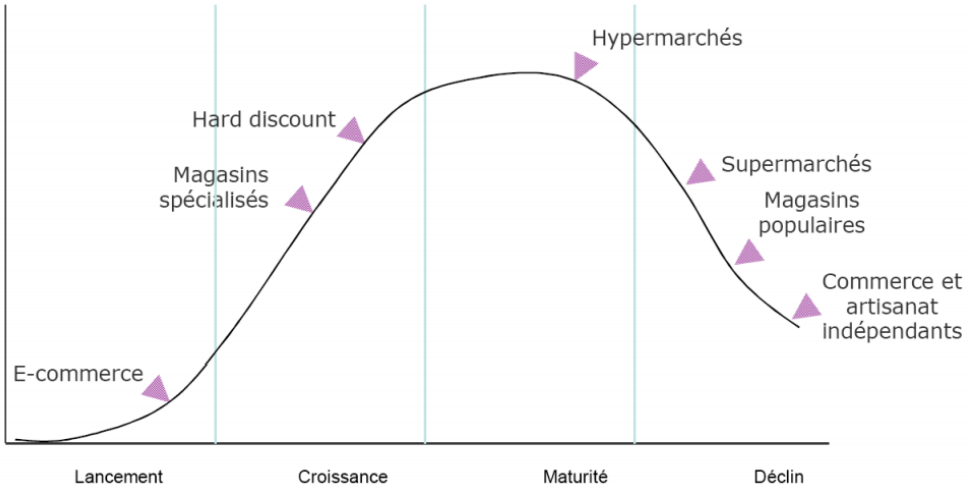

Source : d'après P. Madry, La stratégie de développement des enseignes, séminaire du 18 juin 2009

Les effets de débordement des pratiques de consommation que conduisent à renforcer les grands équipements commerciaux ne vont donc pas nécessairement se réduire malgré l'arrivée de nouveaux équipements. Le tissu va certes se densifier un temps, offrant un commerce davantage de proximité, mais la disparition des pôles commerciaux les moins rentables, sous l'effet de la concurrence, va empêcher le maintien à moyen terme de cette proximité. Les débordements risquent juste de changer d'orientation à mesure que se reconfigure la géographie commerciale.

III-5. La rationalisation des déplacements et le consommateur en transit

Sans s'attarder sur les arguments discutés précédemment (cf. supra), il convient de revenir sur la rationalisation des pratiques de consommation et d'évoquer l'intérêt grandissant des distributeurs pour le consommateur en transit.

En premier lieu, rappelons que les enseignes de la grande distribution peinent à se démarquer entre elles (Moati, 2011), car leurs enseignes sont substituables les unes aux autres dans la préférence du consommateur, ce qui explique en partie la guerre des prix qu'elles se livrent. Or, si les solutions d'approvisionnement pour les biens courants sont sensiblement les mêmes partout, il est possible d'optimiser les pratiques de consommation très librement autour des itinéraires récurrents (Figure 27).

Figure 27 – Les principaux chaînages de déplacements sans lien direct avec le domicile

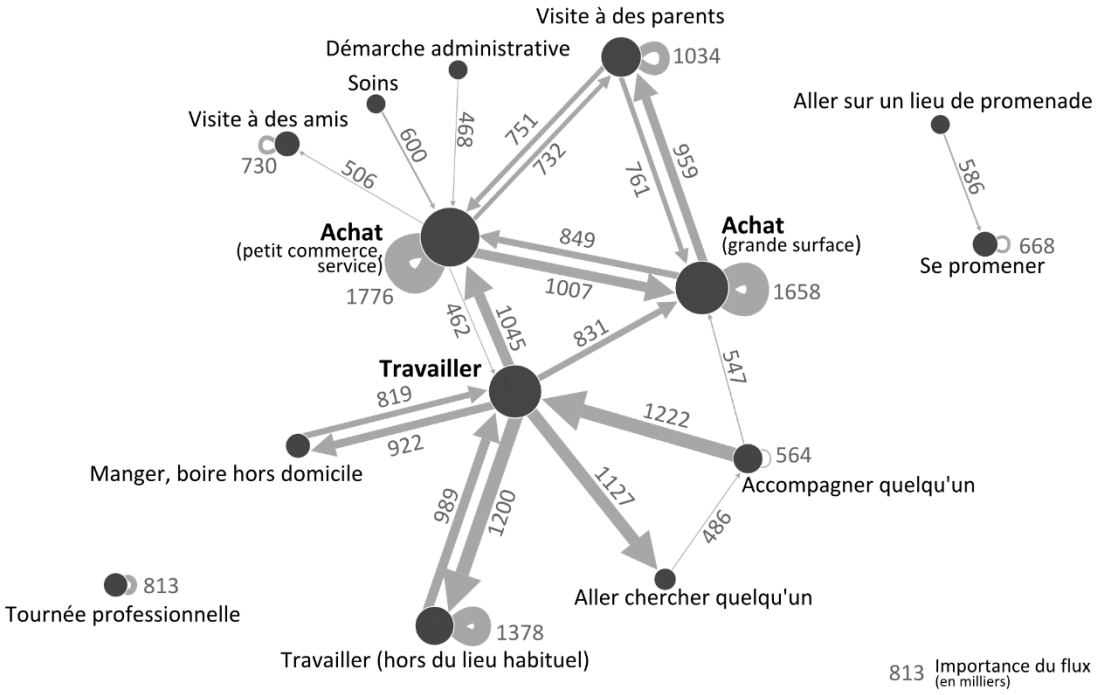

Source : d'après M. Drevelle, 2012

Note de lecture :

Le schéma représente des déplacements ne prenant ni pour origine ni pour destination le domicile du ménage, et faisant partie d'une boucle dite « complexe » d'au moins trois déplacements. Ces déplacements sont comptabilisés pour une journée donnée, en France, d'après l'enquête nationale transports et déplacements, et représentent 72 millions de déplacements, soit 19% de l'ensemble des déplacements.

Le schéma se limite enfin aux trente liaisons les plus intenses en déplacements afin d'éclairer les chaînages les plus structurants.

Pour les biens non périssables et les services, l'acte peut se greffer à itinéraire au départ du domicile pour se rendre chez des amis, au travail ou tout autre point d'ancrage individuel. À l'inverse, il s'associera sans problème à un retour au domicile depuis des points de départ non moins variés. Tout cela contribue à complexifier les mobilités de consommation et à diversifier les lieux de consommation pratiqués par les individus (Wiel et Rollier, 1993 ; Orfeuil, 2004 ; Madoré, 2001 ; Drevelle, 2012). Les circuits fréquentés par un même ménage s'en trouvent d'autant plus diversifiés : commerces spécialisés, supermarchés, hypermarchés, marchés de plein air, épiceries, enseignes de hard-discount…

Une complexité d'autant plus grande que l'ensemble de la population francilienne, sans distinction (les plus jeunes comme les plus âgés, actifs et inactifs, hommes et femmes…), produit des pratiques de consommation, qui elles sont différenciables (Chaze, 2010). Le phénomène est tel que les distributeurs cherchent aujourd'hui à contenir cette mobilité en concevant une offre dont le dimensionnement et l'agrément sont en mesure de retenir le client mobile et de rendre captif pour la journée ou la demi-journée (Michaud-Trevinal et Cliquet, 2002).

Un intérêt grandissant se fait par ailleurs connaître pour la clientèle dite de passage (Michaud-Trevinal et Cliquet, 2002 ; Madry, 2012).

« *Il s'agira d'être présent partout là où les gens habitent, là où ils vont travailler, là où ils passent.* » (Bellanger et Marzloff, 1996)

Ce regain d'intérêt se vérifie sous deux modalités, l'exploitation du potentiel touristique pour le dimensionnement des équipements commerciaux et la conquête des personnes en transit par les distributeurs. Cité par Pascal Madry (2011), le cas du pays d'Auray est emblématique de cette première. L'offre commerciale alimentaire y est calibrée au regard de la fréquentation touristique, estimée à 200 000 personnes en période d'affluence, contre 85 000 habitants à l'année. De la même manière, les grands magasins parisiens, ou les commerces des Champs Élysée intègrent le surplus de demande émanant de la clientèle touristique. La seconde modalité tient quant à elle en l'investissement croissant des acteurs du commerce dans des lieux de transit jusque-là sous-exploités. Certes, les aires d'autoroutes sont investies depuis longtemps, mais il s'agit aussi des gares (Monnet, 2010) ou des espaces aéroportuaires (Boquet *et al.*, 2010). Au-delà des lieux d'arrêt, les principaux cheminements piétons (rue de Rivoli, rue des Rosiers dans le quartier du Marais…) et certaines galeries souterraines du métro parisien (Auber, La Défense-Grande Arche…) sont investis en sus (Sabatier *et al.*, 2007). L'accompagnement du consommateur mobile va même jusqu'à se prolonger via l'usage des smartphones et le développement de ce qu'on appelle le *m-commerce*. Le téléphone mobile devient alors un support d'intermédiation entre le consommateur, géolocalisé par les réseaux mobiles ou GPS, et une offre commerciale de proximité. Un accompagnement du consommateur mobile qui a encouragé la consommation de passage.

III-6. Une évolution opaque des pratiques à l'aune des nouveaux modes de consommation

Avant de conclure, il nous semble indispensable de faire état des consommations émergentes, voire résurgentes, bien qu'on n'en perçoit pas encore bien les effets sur la consommation de passage.

Parmi ces consommations émergentes, l'e-commerce est probablement le mieux identifié. Chaque année ce dernier gagne un peu plus de parts de marché[146]. En 2020, le la société de conseil, Xerfi, estime que l'e-commerce représentera 6,5% de la consommation des Français. Par une approche sectorielle, les nouvelles pratiques numériques sont déjà à l'origine de la fermeture en France des magasins *Virgin Megastore* en 2013, mais aussi d'une moindre présence de l'enseigne Fnac. Il agit sur le tissu commercial existant et ouvre à une évasion commerciale d'une d'ampleur importante – d'échelle continentale, voire mondiale[147]. La démocratisation d'internet se répercute également, comme la télévision autrefois, sous forme de substitution à l'offre cinématographique ou de spectacle. En restant chez soi, il est désormais possible, dans des délais toujours plus courts, de regarder les nouvelles œuvres cinématographiques. L'arrivée à l'automne 2014 de *Netflix*, géant américain des supports audiovisuels en streaming[148], est aussi en passe de faire évoluer les pratiques culturelles. La pénétration de l'e-commerce est d'autant plus difficile à cerner aujourd'hui que son offre s'hybride de plus en plus avec une offre physique (Moati, 2011). Les spécialistes parlent alors de commerce multicanal et celui-ci est en plein essor : *click-and-drive* (commande sur internet et retrait en magasin), livraison à domicile (achat en ligne et livraison à partir des stocks d'un magasin existant), *showroom* (démonstration en magasin et commande sur internet)…

En parallèle, des consommations émergentes, souvent informelles et au poids économique méconnu, s'inscrivent au contraire dans des ancrages territoriaux forts. Par exemple, sur fond de crises sanitaires à répétition (vache folle, grippe aviaire, rappel de produits…), un plébiscite fort s'est fait ressentir pour les circuits commerciaux courts. Le succès des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), qui distribuent, de l'agriculteur au consommateur, des paniers de produits frais, en est un exemple marquant. À

[146] Il représentait 13% du chiffre d'affaires du commerce de détail selon Eurostat et sa pénétration, déjà très forte sur certains segments comme le commerce du livre et des supports culturels, progresse dans tous les créneaux.
[147] Plusieurs affaires judiciaires récentes sont venues épingler des multinationales telles qu'Amazon ou Apple car celles-ci n'honorent pas leurs obligations fiscales en Europe.
[148] Le streaming est le terme anglo-saxon pour parler du visionnage en flux continu d'une œuvre audiovisuelle sur internet.

la suite d'une première initiative francilienne engagée à Pantin (93) en 2003, le réseau régional d'AMAP s'est étoffé pour en compter près de 270 aujourd'hui en Ile-de-France[149].

On observe également le succès incontestable de la vente de particulier à particulier. En 2012, on évaluait à un peu moins de 6 milliards, le nombre d'annonces vues par les internautes chaque mois sur le site Leboncoin.fr. C'est le site qui occasionne aujourd'hui le plus gros trafic internet en France. Or, les ventes donnent lieu à des transactions de main à main. Un commerce de particulier à particulier qui se porte également bien en région parisienne au travers des marchés de plein air, brocantes et vides greniers (Delaporte *et al.*, 2012). Enfin, avec la crise économique, cette préférence pour la proximité affecte également le tourisme. Des séjours courts se substituent à de plus longs et le recours à la nuitée n'est plus systématique. Le chiffre d'affaires des parcs d'attractions français, et en particulier celui de Disneyland Paris, s'en trouverait grandi[150].

Les pratiques de consommation émergentes restent pour l'essentiel des pratiques à mieux saisir, en particulier pour leur impact sur le développement territorial. Pour ce qui nous concerne, ce sont autant de sources de complexification quant à l'appréhension des flux monétaires dans un avenir proche.

IV. Conclusion

La consommation de passage se produit dès lors qu'une personne est amenée à dépenser son argent en dehors de son territoire de résidence sans que cette pratique s'explique par un changement d'hébergement. Cette contrainte en implique une autre. La consommation de passage nécessite de parcourir un minimum de distance, pour franchir les frontières du territoire, sans non plus dépasser une certaine portée, au-delà de laquelle le déplacement s'accompagnera d'une nuitée à l'extérieur (Figure 28).

[149] La liste des AMAP franciliennes est consultable à l'adresse suivante : http://www.amap-idf.org.

[150] Il faut cependant relever qu'en 2013, la fréquentation de ce dernier a chuté d'1 millions de visiteurs, et que le groupe Disney a pris la décision en octobre 2014 de recapitaliser le site. L'article de Localtis a été consulté le 25 août 2014, à l'adresse suivante : localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250263170106&cid=1250263153967&np=ex3403989.

Figure 28 – La nature de la demande selon le temps d'accès à l'offre de biens et services

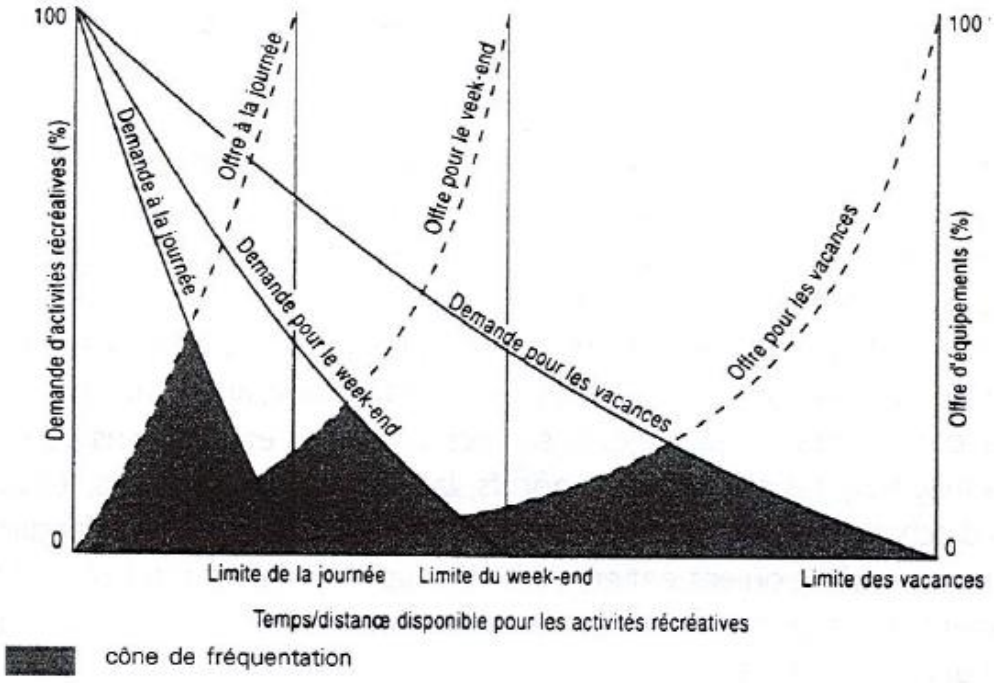

Source : Merenne-Schoumaker, 2003, d'après T. Greer et G. Wall, 1979

Pour qu'un contexte spatial soit favorable à la consommation de passage, il faut donc que l'offre soit suffisamment polarisée en son sein pour amener un débordement des territoires de résidence, et que la mobilité soit suffisamment bonne pour que couvrir la distance ne prenne pas trop de temps. Notre choix de terrain se porte justement sur un contexte spatial particulièrement favorable, celui de la métropole francilienne.

Énormément de recherches sont aujourd'hui conduites pour appréhender le fonctionnement des métropoles, en tant que système productif, ou bien encore en tant que nœud d'échanges mondiaux. Leur fonctionnement interne est intéressant à discuter car l'intensité des échanges est également très importante entre territoires inframétropolitains (municipalités, départements ou comtés). Pour ces territoires, capter des dépenses de consommation des habitants de la métropole est un moyen d'animer leur tissu économique. En Ile-de-France, nous avons montré que plusieurs facteurs agissant sur les échanges interterritoriaux sont de nature à prédisposer les Franciliens à dépenser leur argent en dehors de leur territoire de résidence. Parce qu'ils ont élu domicile loin de Paris et que la capitale reste un lieu de consommation important en Ile-de-France. Parce que la division des tâches opérée par les agents économiques franciliens, ménages et entreprises, est favorable à un éclatement de l'activité et une spécialisation des territoires. Parce que les gains de vitesse dans les déplacements, et la démultiplication des lieux de vie, font qu'un nombre grandissant de Franciliens quitte leur

commune de résidence pour se connecter à un autre territoire. En somme, la mobilité est devenue en Ile-de-France une norme pour toute personne souhaitant accéder aux ressources de la métropole ou s'évader pour quelques heures à quelques semaines.

Dans le même temps, les lieux de consommation et les pratiques elles-mêmes suivent des permanences et des évolutions qui maintiennent de la distance entre l'offre et la demande de biens et de services. La hausse du temps libre peut être vue à ce titre comme un gain de temps pour consommer et le faire dans l'éloignement du domicile. Surtout, les recompositions de l'armature commerciale et des lieux de consommation préservent une certaine hiérarchie qui fait que l'offre se polarise dans quelques territoires, surtout lorsque celle-ci est rare et de fort rayonnement. Cette polarisation se confirme également par la concrétisation de projets commerciaux, en petite et grande couronne, toujours plus ambitieux en termes de rayonnement et d'attractivité. À ce contexte propice à la consommation de passage s'ajoutent deux éléments perturbateurs qui viennent complexifier la pratique. D'une part, il y a désormais un découplage entre la rentabilité commerciale d'un équipement pour le distributeur, et le profit qui s'en dégage par économie d'échelles au sein de la filière. Il n'y a alors plus de régulation de marché de la production de surfaces commerciales et une réelle incertitude quant à son impact sur la hiérarchie des lieux de consommation. D'autre part, les pratiques de consommation émergentes, pour partie ancrées territorialement (AMAP, brocante…), et pour partie dématérialisée (e-commerce, e-services), sèment également le trouble.

Toute prospective mise à part, la métropole francilienne se présente malgré tout comme un terrain idéal à une première tentative de quantification de la consommation de passage. La taille du marché francilien est exceptionnelle en France et les pratiques de passage ont toutes les chances d'y être fortes. D'ici à quantifier la consommation de passage, et à en estimer les retombées économiques, il y a néanmoins un cap important à franchir : il faut pallier à l'absence de données sur les flux de dépenses. C'est au franchissement de cet obstacle que nous allons nous atteler au chapitre suivant et cet obstacle n'est pas des moindres.

- Chapitre 4 -
Mesure de la consommation de passage dans une approche circulaire de l'économie

« *Les choses seraient facilitées si se répandait partout le souci d'une documentation statistique adaptée à de saines méthodes conjoncturelles.* » (Labasse, 1955, p.511)

Introduction

Des progrès récents dans l'analyse des flux de richesses ont permis en France de révéler le poids insoupçonné de composantes du développement territorial telles que l'économie résidentielle (revenus des migrants alternants, revenus des retraités…), l'économie présentielle[151] (consommation touristique, consommation locale…) ou les transferts publics (rémunérations de l'emploi public, aides sociales…). Notre objet de recherche tient à une facette de l'économie présentielle qui est aujourd'hui mal identifiée et pour laquelle nous ne disposons pas d'évaluation chiffrée : la consommation de passage. En effet, le tourisme, même si c'est le plus visible en raison du changement temporaire de lieu de résidence qui l'accompagne, n'est pas le seul vecteur de transferts de demande finale entre territoires. La consommation de passage est l'autre facette des transferts de demande finale. Elle ne laisse en revanche que peu de traces car la présence des consommateurs est cette fois plus éphémère (ex. l'achat d'une collation au lieu de travail, ou encore le shopping en ville des habitants du périurbain). Or, si sur le plan théorique la consommation de passage est un facteur potentiel de développement pour les territoires, sur le plan empirique tout reste à démontrer.

L'objectif de ce chapitre est donc de développer une méthode pour suivre les flux de dépenses de consommation des Franciliens et, qui plus est, d'y ajouter la contrainte du suivi des salaires qui se forment en réponse à ces dépenses. La géographie des dépenses de consommation que nous cherchons ainsi à produire est une tâche réputée difficile (I). La région parisienne offre néanmoins une opportunité rare de nous atteler à un tel exercice : d'un côté on dispose de l'enquête globale transport (EGT) de 2010, qui renseigne sur les déplacements de consommation des Franciliens, et de l'autre, l'enquête budget des familles (BDF) de 2006, qui éclaire la structure de consommation des ménages franciliens. En y ajoutant la déclaration annuelle de données sociales (DADS) de 2010, utile au suivi des flux de salaires, nous avons là les trois bases de données nécessaires à notre démarche empirique (II). Les arbitrages et les limites de cette dernière seront alors discutés (III).

[151] Rappelons qu'il existe dans la littérature scientifique une certaine porosité entre économie résidentielle et économie présentielle (cf. chapitre 2).

I. Vers une géographie des dépenses de consommation ?

Les travaux s'affirmant d'une géographie de la consommation s'intéressent essentiellement à la consommation en tant que pratique sociale, productrice de lieux, et animatrice de l'activité commerciale (George, 1963; Kovalev, 1966; Beaujeu-Garnier et Delobez, 1977; Crewe et Lowe, 1995 ; Valentine, 1999 ; Crewe, 2000 ; Thrift, 2000 ; Lemarchand, 2008; Mansvelt, 2005). La notion de géographie de la consommation est d'ailleurs moins utilisée que celle de géographie du commerce ; et lorsque des phénomènes circulatoires sont étudiés, il s'agit principalement de la circulation des hommes.

I-1. Une géographie de la circulation des hommes

En matière de géographie de la consommation, les chercheurs ont concentré leurs travaux sur la production d'analyses géographiques à partir de données sur l'emploi ou sur les établissements commerciaux (Berry et Marchand, 1971 ; Beaujeu-Garnier et Delobez, 1977 ; Moati *et al.*, 2004 ; Capon, 2011; Proulhac et Terral, 2014). Ainsi, bien que structurante pour l'économie territoriale, la circulation monétaire permise par les dépenses de consommation n'est que très peu documentée. Une grande partie des transactions monétaires afférentes aux actes d'achat est aujourd'hui informatisée via les opérations bancaires mais ces données sont aujourd'hui trop sensibles pour être mises à disposition de la recherche publique[152]. La comptabilité nationale renseigne quant à elle finement les dépenses de consommation par produit, mais la dimension géographique est absente. L'enquête budget des familles (BDF) sur laquelle s'appuie la comptabilité nationale a toutefois permis par le passé de calculer des disparités régionales de consommation (Davezies, 2007b). Depuis 1995 cependant, l'usage des 22 régions administratives n'est plus d'actualité et ce sont 8 zones d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT) qui ont pris le relais.

[152] Pierre Veltz (2012) signale qu'en dépit d'un accroissement substantiel de la connaissance de la sphère privée, les données accessibles à la recherche publique demeurent infiniment plus réduites.

Figure 29 – Le découpage de la France en ZEAT

Source : d'après l'INSEE, 1969, *p.45*

L'approche spatiale des transferts de richesses, notamment en ce qui concerne les dépenses de consommation, soulève ainsi des difficultés méthodologiques importantes et souvent rédhibitoires (Davezies 2007).

En l'absence de données sur les flux monétaires, il est néanmoins possible de documenter les flux réels de personnes, via des enquêtes sur les pratiques de déplacements. L'analyse de ces dernières se concentre fortement sur les navettes domicile-travail, sur les migrations touristiques (Cribier, 1969 ; Christine, 1990 ; Pearce et Nonkouni, 1993 ; Cazes et Potier, 1998 ; Lejoux, 2006 ; Terrier, 2007 ; Vacher et Vye, 2013) et, dans une moindre mesure, sur les mobilités quotidiennes (Orfeuil, 2000 ; Lévy et Dureau, 2002 ; Pouyanne, 2004 ; Massot et Orfeuil, 2005 ; Le Breton, 2005 ; Aguiléra *et al.*, 2010). L'essentiel de ces travaux repose sur l'exploitation d'enquêtes réalisées à l'échelle d'une agglomération ou de sa région. Ils portent par ailleurs plutôt sur les grandes villes françaises (Paris, Lyon, Bordeaux…). En ce qui concerne la mobilité des consommateurs, les études portent essentiellement sur les déplacements pour motif d'achats (Leo et Philippe, 2000 ; Delaporte et Courel, 2006 ; Delage, 2012) ; les motifs loisirs, spectacles ou encore la restauration hors domicile sont généralement écartés. Les travaux sur la mobilité quotidienne abordent également les pratiques de consommation au travers des rythmes de déplacement, du temps consacré aux activités ou

encore à partir des chaînages de mobilités (Wiel et Rollier, 1993 ; Bailly et Heurgon, 2001; Thevenin *et al.*, 2007 ; Chardonnel *et al.*, 2008; Tabaka, 2009).

Du côté des acteurs privés, la connaissance des flux de dépenses n'est pas meilleure. L'attention est avant tout portée sur la fréquentation commerciale[153] (Michaud-Trevinal et Cliquet, 2002) ; la mesure a l'avantage d'être ciblée et peu coûteuse. Elle concerne également le suivi du chiffre d'affaires, qui est utile à la gestion du réseau de distribution. Les zones de chalandise, régulièrement mobilisées par les praticiens, sont ainsi majoritairement délimitées par des méthodes hypothético-déductives[154] (Michaud-Trevinal et Cliquet, 2002 ; Delage, 2012; Madry, 2012) . Les espaces ainsi définis ne renseignent pas sur les pratiques réelles des consommateurs, ou sur les montants effectivement dépensés, mais sur des pratiques et des montants escomptés. Les calculs servent à estimer un potentiel de consommation et à simuler des chiffres d'affaires. Dans leur prolongement, des sociétés d'études telles que *Proscop* ou *Asterop* se sont spécialisées dans la production d'indicateurs relatifs au potentiel de consommation[155]. De son côté, le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) produit également un indice de disparité de consommation (IDC). Ce dernier sert à corriger une dépense moyenne observée au niveau national en incorporant les caractéristiques socio-économiques des territoires à étudier. Ainsi, lorsqu'une CCI fournit des estimations des dépenses locales, elle croise la plupart du temps des données de terrain (structure démographique, inventaire commercial, nature des pratiques d'achat…) avec l'IDC. Précisons que la méthodologie d'élaboration de ces différentes mesures (potentiel de consommation, IDC…) n'est pas diffusée dans le détail[156]. Relevons en outre que ces enquêtes ne considèrent généralement que le stock de consommateurs domiciliés dans la zone d'étude, et l'inscription de leurs pratiques d'achat dans ce même périmètre, ce qui peut conduire à sous-estimer fortement la fréquentation réelle du territoire[157] (Herrmann et Beik, 1968 ; Papadopoulos, 1980 ; Jarratt, 2000 ; Madry, 2012).

[153] La fréquentation commerciale se mesure en nombre de visites annuelles pour un équipement commercial donné.

[154] Elles s'inspirent notamment de la loi de Reilly, qui décrit l'attraction d'un pôle commercial comme proportionnelle à sa taille et inversement proportionnelle aux distances à parcourir par le consommateur ; ainsi que de modèles probabilistes qui tiennent compte des effets de la concurrence sur l'arbitrage du consommateur.

[155] Les méthodes d'élaboration de ces indicateurs reposent sur la territorialisation de la structure de dépense nationale à partir de données locales (jusqu'à l'îlot urbain) sur les revenus et les profils socio-économiques des ménages.

[156] Pour l'IDC, le réseau des CCI précise qu'il s'agit d'un modèle économétrique basé sur le croisement de bases de données (BDF, recensement de la population, études sectorielles de l'INSEE…).

[157] Lorsque les équipements commerciaux se polarisent aux franges du périmètre d'étude, la clientèle tend à provenir de personnes vivant en dehors du périmètre, et ces derniers ne sont alors pas pris en compte.

I-2. L'usage d'une valeur moyenne pour estimer les dépenses

Ces techniques mises à part, on en revient rapidement aux méthodes des études d'impact discutées au Chapitre 2 : on estime une dépense moyenne que l'on associe et agrège à des informations relatives aux flux de personnes. En 2009, l'agence d'urbanisme de Bordeaux[158] a par exemple évalué la dépense moyenne d'un étudiant à 580 euros par mois contre 1 260 euros pour un retraité ou 1 390 euros pour un actif. En outre, l'intensité quotidienne des dépenses d'un touriste s'est révélée dans l'étude de 12% supérieure à celle d'un actif. Autre exemple, De la Mata et Llano-Verduras (2012) ont élaboré un compte interrégional du tourisme en Espagne à partir d'une dépense journalière moyenne et du nombre de nuitées touristiques (Figure 30).

Figure 30 – Le schéma d'élaboration du compte interrégional du tourisme espagnol de De la Mata et Llano-Venduras (2012)

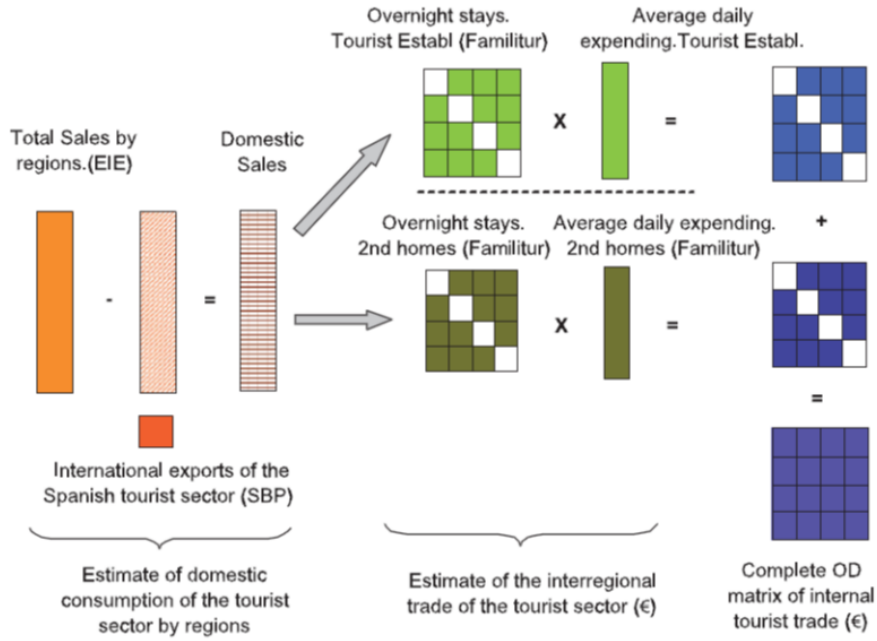

Source : d'après T. De la Mata et C. Llano-Verduras, 2012

Patricia Lejoux (2006) utilise également des dépenses moyennes pour calculer les transferts de richesses engendrés par les pratiques touristiques en France. En guise de dernier exemple, évoquons l'une des grandes références[159] en matière d'estimation des dépenses de consommation, le « Money Generation Model » (Stynes *et al.*, 2000 ; Benhamou, 2011). Cet

[158] D'après « *Économie présentielle, quel intérêt pour les territoires ?* » In: Mix'cité, Magazine de l'habitat de l'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, n°4, février 2009.

[159] L'article de Stynes *et al.* (2000), qui présente la deuxième génération du modèle (MGM2), est à lui seul cité une centaine de fois d'après Google Scholar.

outil est actuellement utilisé aux États-Unis afin d'évaluer l'impact économique des dépenses effectuées par les visiteurs des parcs nationaux. L'équation du modèle est la suivante :

$$\boldsymbol{Impact\ économique} = \boldsymbol{Nombre\ de\ visiteurs}[a] \times \boldsymbol{Dépense\ moyenne\ par\ visiteur}[b] \times \boldsymbol{Coefficient\ multiplicateur}[c]$$

[a] le nombre de visiteurs provient de données fournies par les organismes gestionnaires

[b] la dépense moyenne est estimée par l'intermédiaire d'enquêtes conduites au sein des parcs

[c] les coefficients multiplicateurs proviennent de modèles *input-output* commercialisés aux États-Unis (microIMPLAN, REMI…).

Y compris dans un modèle de référence comme le « Money Generation Model », l'évaluation des montants de dépenses demeure un exercice délicat pour lequel une valeur moyenne est souvent utilisée.

L'inconvénient, en mobilisant la dépense moyenne, est de ne pas tenir compte des disparités de consommation tenant au profil socio-économique du consommateur (niveau de vie, niveau de formation, actif ou inactif…), au type de biens et services consommés (achats alimentaires, tickets de spectacles…) ou encore à l'effet de la distance (clientèle de proximité ou éloignée). Dans le cas des parcs nationaux américains, il est possible que cet inconvénient soit réduit du fait de disparités elles-mêmes limitées : un univers de choix réduit en matière de biens et de services, une éventuelle homogénéité sociale des visiteurs… En revanche, les disparités sont certainement plus vives pour la consommation de passage au sein d'une métropole (diversité des biens et services consommés, des profils de consommateurs…). C'est pourquoi notre modèle intègre, autant que faire se peut, des variables de différenciation des ménages (cf. infra).

I-3. Les fondations de notre modèle *ad hoc*

Pour parvenir à un suivi des richesses générées par la consommation de passage, il nous faut plus généralement nous intéresser à la consommation des Franciliens. Au registre des flux de salaires, la tâche est facilitée par l'existence de données en la matière via les déclarations annuelles de données sociales (DADS). Pour les flux de dépenses, il faut en revanche construire la donnée de toute pièce. Afin d'y parvenir, et de disposer d'un modèle de flux circulaires, nous

avons procédé au croisement de plusieurs bases de données selon une construction résumée dans la Figure 31 ci-dessous.

Figure 31 – La représentation synthétique de notre modèle ad hoc

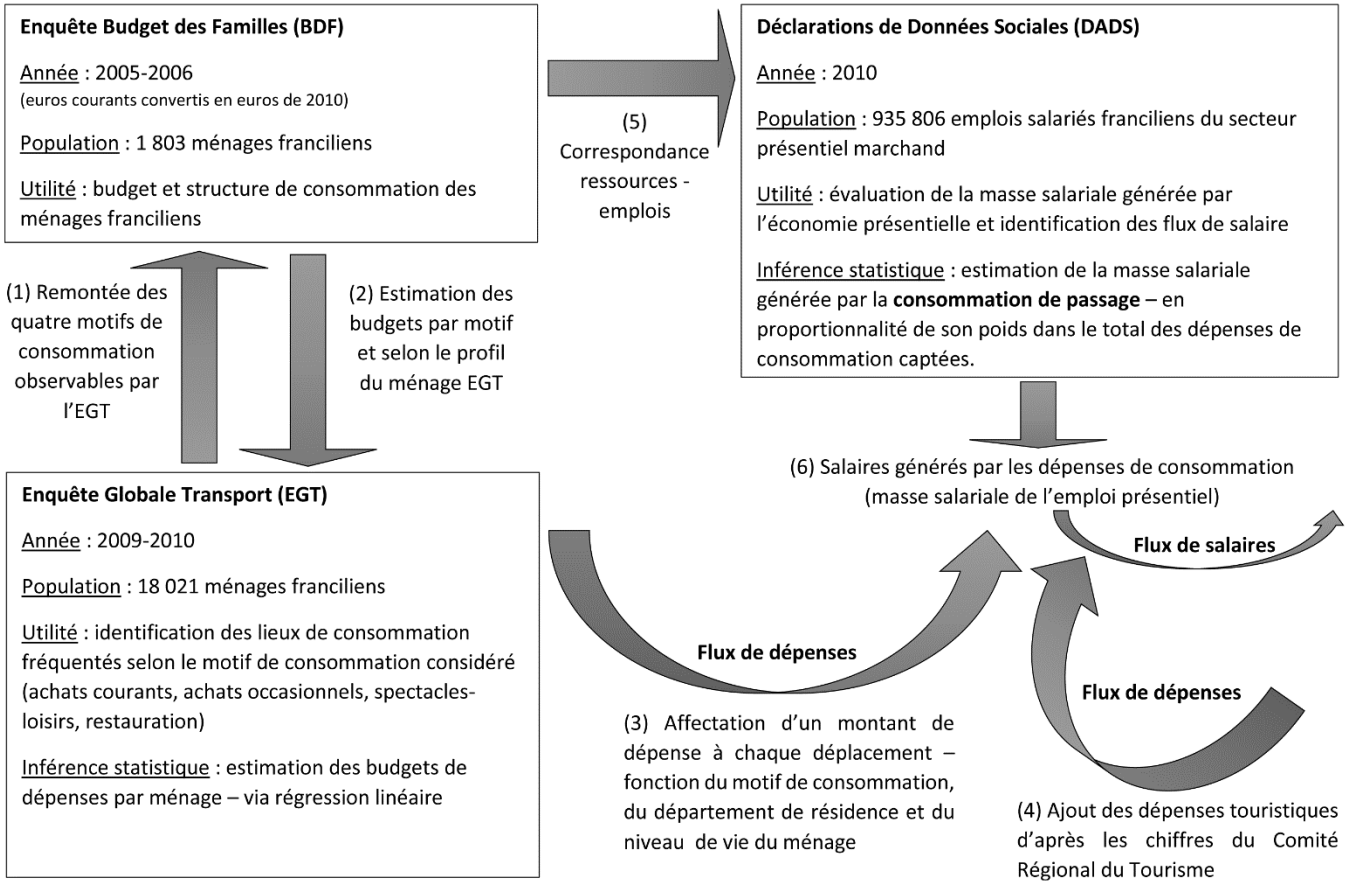

Source : réalisation de l'auteur

Tout d'abord, relevons que l'enquête budget des familles (BDF) et la base DADS sont deux sources de données couramment utilisées par la comptabilité nationale dans le cadre des équilibres ressources-emplois, la nomenclature des produits de l'une ayant une correspondance avec la nomenclature d'activités de l'autre. Ce point est important pour l'étape 5 (cf. Figure 31), c'est-à-dire l'identification des secteurs d'activités concernés par les dépenses de consommation suivies par le modèle. La pièce maitresse de l'architecture d'ensemble est cependant l'enquête globale transport (EGT) qui sert à spatialiser les flux de dépenses. Si l'on reprend les étapes décrites par la Figure 31, une première phase consiste à faire remonter, de l'EGT vers l'enquête BDF, les motifs de consommation qu'il nous est possible de spatialiser. En retour, nous recourrons à une régression multiple afin d'estimer le budget de dépenses dont

disposent les ménages de l'EGT[160]. Les déplacements de consommation de ces derniers, différenciés par motif, sont alors utilisés pour ventiler les budgets sous forme de dépenses affectées aux lieux de consommation tels que révélés par l'EGT. Enfin, nous ajoutons aux dépenses des Franciliens les dépenses touristiques afin d'obtenir une représentation de l'assiette totale des dépenses qui est ensuite valorisée en emplois présentiels. Dès lors, la base DADS est utilisée pour la dernière étape, puisqu'elle renseigne sur le montant des salaires versés, et sur les lieux de travail et de résidence des salariés rémunérés.

II. Présentation des bases de données

Il convient désormais de présenter les trois bases de données utilisées pour le modèle, c'est-à-dire l'enquête budget des familles (BDF) d'une part, l'enquête globale transport (EGT) d'autre part, et enfin la déclaration annuelle de données sociales (DADS).

II-1. L'enquête budget des familles (BDF)

Les enquêtes BDF sont conduites par l'INSEE tous les 5 ans[161] environ depuis 1979 afin de rendre compte de l'ensemble des ressources et des dépenses des ménages ordinaires français[162]. Il s'agit d'une étape indispensable à la production de la comptabilité nationale et à l'estimation des indices de prix. L'enquête enregistre le montant des dépenses des ménages selon une nomenclature avoisinant les 900 postes budgétaires[163] et couvrant non seulement les dépenses de consommation mais également les remboursements de crédits, les impôts et taxes, les transferts d'argent entre ménages… De même, les ressources disponibles s'étendent, au-delà des seuls salaires, aux différents bénéfices et compléments de revenus dont jouissent les ménages (aides sociales, pensions alimentaires…). Précisons qu'en raison de la date tardive[164] de diffusion de l'enquête BDF de 2011, nous avons dû nous résoudre à utiliser l'enquête de 2006. Cette dernière compte 10 240 ménages tirés aléatoirement et à avec un taux de sondage uniforme sur la base d'un échantillon maître issu du recensement. Bien que l'enquête procède à un découpage géographique de la France limité à huit zones d'études et d'aménagement du

[160] Le budget estimé est cependant corrigé de l'absentéisme annuel des Franciliens (cf. infra) : lorsqu'ils sont en déplacement en dehors de la région, ils ne dépensent pas leur argent en Ile-de-France, d'où l'utilité de ce correctif.
[161] Les enquêtes sont disponibles pour les années suivantes : 1979, 1984, 1989, 1995, 2001, 2006 et 2011.
[162] L'INSEE entend par ménage ordinaire l'ensemble de personnes qui occupent un même logement au titre de leur résidence principale.
[163] Depuis 2001, l'enquête BDF intègre la classification européenne des fonctions de consommation des ménages (Classification Of Individual Comsumption Of Purpose - COICOP) qui comporte 305 postes.
[164] L'enquête BDF 2011 a commencé à être diffusée au printemps 2014. Son exploitation aurait nécessité d'assumer un surcoût de temps (signature d'une convention d'utilisation, accès aux données, prétraitement…).

territoire (ZEAT – cf. *supra*), la densité de peuplement de la région Ile-de-France lui vaut d'exister en tant que ZEAT unique ; ce qui nous conduit à un échantillon de 1 803 ménages franciliens.

Du fait des variations saisonnières dans les pratiques de consommation, la conduite de l'enquête s'est organisée par vagues successives sur 12 mois. Plus précisément, elle a été conduite en 6 vagues d'enquêtes, étalées sur 8 semaines, de mars 2005 à mars 2006. Les dépenses sont donc relevées pour l'équivalent d'une année de consommation. Précisons que l'enquête BDF est obligatoire mais particulièrement lourde pour les ménages. Les interviews sont longues et nécessitent la tenue de carnets de comptes. L'enquêteur doit effectuer trois visites pour enregistrer le questionnaire en trois volets. Un premier questionnaire s'attache à la description du ménage (composition, taille…), ses dépenses de transport et d'habitation. Un second s'intéresse aux achats de biens durables, aux dépenses de loisir ou de restauration et divers autres postes de dépenses annexes. Un dernier questionnaire porte plus particulièrement sur la situation financière du ménage et sur ses ressources disponibles. Au final, les carnets de compte sont tenus durant deux semaines par l'enquêté lui-même ; celui-ci note l'ensemble des dépenses effectuées par les membres – âgés de 15 ans et plus – de son ménage.

Dans la documentation de l'enquête, l'INSEE précise qu'une série de redressements ont été réalisés afin de corriger les valeurs aberrantes et la non-réponse partielle ou totale. Un premier apurement a été conduit par la mesure des écarts aux tendances centrales (moyenne, écart-type…) et par des procédures de régression robuste introduites à la suite de l'enquête de 2001[165]. Les deux principales corrections ont visé les erreurs dans la périodicité des montants dépensés ou reçus (des montants mensuels étant déclarés comme annuels et vice-versa) et dans le choix de l'unité monétaire (certains ménages faisant référence au franc plutôt qu'à l'euro). Ensuite la non-réponse partielle, lorsque l'enquêteur n'a pas pu recueillir de retour sur une ou plusieurs questions du carnet d'entretien, est corrigée par imputation des réponses manquantes. La note méthodologique de l'enquête précise qu'une régression avec résidus simulés est utilisée lorsqu'un effectif suffisant d'individus est disponible et/ou lorsque les montants sont importants. En revanche, pour les autres cas, le recours à des méthodes de « hot-deck » aléatoires a été nécessaire[166]. L'ensemble de la non-réponse partielle des carnets d'entretien est

[165] Les régressions robustes sont des méthodes conçues pour minimiser l'influence des valeurs extrêmes qui affectent habituellement les résultats de la régression.

[166] Il s'agit alors de stratifier la population enquêtée de telle sorte qu'on puisse renseigner la valeur manquante d'une observation par une valeur tirée aléatoirement au sein de la strate d'appartenance de l'observation qu'on documente.

de surcroît soumis à la méthode du plus proche voisin[167]. Enfin, l'enquête est redressée par calage sur marges pour corriger la non-réponse totale. La pondération initiale issue de l'échantillonnage est ainsi modulée afin de converger avec les poids observés sur la population française pour les différentes variables de calage utilisées.

II-2. L'enquête globale transport (EGT)

Depuis 1976, à raison d'une enquête tous les 10 ans environ[168], la région Ile-de-France se dote d'un outil d'observation des pratiques de déplacements particulièrement puissant : l'enquête globale de transport (EGT). Celle-ci apporte des éclairages sur les pratiques de mobilité des Franciliens, les flux de déplacements et leurs évolutions au cours du temps. L'objectif de l'EGT est, par cette connaissance actualisée de la mobilité, d'aider à la conception et à l'évaluation des politiques de transport en Ile-de-France[169]. En 2010, la maîtrise d'ouvrage de l'enquête a été assurée par le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), avec une assistance à maîtrise d'ouvrage du centre d'études techniques de l'équipement (CETE) Nord Picardie. La réalisation a été confiée à un couple alliant l'institut de sondage TNS Sofres et la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA). L'EGT 2010 recense l'intégralité des déplacements effectués par les membres des ménages enquêtés âgés de 5 ans et plus[170]. Le questionnaire porte sur les déplacements effectués au cours d'une journée, et ce la veille du jour de l'enquête afin de garantir une précision optimale dans les réponses apportées par l'enquêté. En 2010, ce sont ainsi près de 18 000 ménages et plus de 42 000 individus qui ont été enquêtés en Ile-de-France[171]. Pour tous ces ménages, il nous est alors possible de suivre leurs actes de consommation dès lors qu'ils font l'objet d'un déplacement[172].

L'enquête est conduite en 4 vagues, d'octobre 2009 à mai 2010. Elle est menée en face à face selon un tirage aléatoire des ménages de l'échantillon maître du recensement et complétée

[167] La valeur manquante est alors remplacée par la valeur connue de l'observation présentant la plus grande similitude avec l'observation à renseigner.
[168] L'enquête est disponible pour les années suivantes : 1976, 1983, 1991, 2001, 2010.
[169] L'EGT est en autre utilisée dans des modèles de prévisions des déplacements et de trafic.
[170] La note méthodologique de l'enquête précise que les enfants de moins de 5 ans ne sont pas jugés autonomes dans leurs déplacements. À noter également que les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, résidences universitaires...) sont exclues d'office du champ de l'étude.
[171] Dans l'EGT 2010, on compte précisément 14 885 ménages enquêtés du lundi au vendredi, 1 566 le samedi et 1 570 le dimanche.
[172] À noter que les actes de consommation des non-Franciliens effectués en Ile-de-France ne sont pas considérés. De même, l'enquête ne couvre pas les migrations touristiques des Franciliens mais seulement leurs mobilités quotidiennes.

par le fichier des logements construits au cours de l'année d'enquête. Les ménages sélectionnés reçoivent une lettre précisant l'objectif de l'enquête et son déroulement. Les participants reçoivent enfin la visite de l'enquêteur ou conviennent d'un rendez-vous téléphonique avec lui. L'essentiel de cette collecte s'effectue en soirée du lundi au vendredi et également, en journée le week-end.

Le questionnaire adressé aux ménages se décline en trois volets : les caractéristiques du ménage, les caractéristiques des membres du ménage (âgés de 5 ans et plus) et la nature des déplacements effectués par ces personnes. Le déplacement est entendu ici dans une définition propre à l'EGT : il s'agit d'un mouvement d'une personne entre deux points caractérisé par une origine et une destination. Les mouvements sont considérés comme déplacement s'il y a changement au sein d'un carroyage de 300 mètres de côté en cœur d'agglomération, et de 900 mètres de côté en dehors. Tous les modes de transport sont concernés, de la marche à pied à la voiture particulière. Le déplacement prend fin au moment où la personne atteint son carreau de destination au regard d'un motif qui l'a motivé à s'y rendre. Il existe 38 catégories de motifs que l'enquêté peut renseigner ; sachant que neuf d'entre eux expliquent 80% de la mobilité : le retour au domicile (39%), le travail (8%), les « achats occasionnels » (5%), les « achats hebdomadaires ou bihebdomadaires » (5%), l'accompagnement d'un proche (4%), la « participation à une activité sportive, culturelle, associative ou religieuse » (4%), « aller chercher quelqu'un » (4%), les « achats quotidiens » (3%) et les promenades, lèche-vitrines ou leçons de conduite (3%).

II-3. La déclaration annuelle de données sociales (DADS)

Nous disposons en France de plusieurs sources de données sur l'emploi salarié, répertoriant les lieux de résidence et de travail (recensement de la population, DADS, statistiques de pôle emploi…). Nous avons privilégié l'utilisation de la base DADS à plusieurs titres. Tout d'abord, et contrairement aux données du recensement de la population, les emplois sont comptabilisés pour chaque jour de chaque année dans la DADS[173]. Cette source offre surtout la possibilité de connaître les rémunérations nettes perçues et de renseigner ainsi les flux de salaires que nous mobilisons dans notre modèle.

Avant d'être une ressource statistique, la DADS est un formulaire administratif, utile à la Sécurité Sociale et au Trésor Public, que doivent compléter les entreprises françaises employant

[173] Depuis 2004, le recensement de la population n'est plus effectué de manière exhaustive pour l'année de sa réalisation ; mais de façon partielle, chaque année, pour une couverture exhaustive étalée à un horizon cinq ans.

des salariés. Rares sont les entreprises qui en sont dispensées : citons les particuliers qui emploient du personnel domestique[174], les activités extraterritoriales (ambassades, parlement européen…) et l'État pour certains de ses agents. Les autres corps de la fonction publique (ceux des collectivités territoriales et de la fonction hospitalière) sont en revanche couverts exhaustivement depuis le début des années 1990. Environ 80% de l'emploi salarié serait ainsi pris en compte grâce au formulaire. Il faut cependant noter que les données statistiques produites et diffusées par l'INSEE, à l'aune de ce formulaire, sont en fait complétées par d'autres sources afin de reconstituer l'ensemble de l'emploi salarié : le fichier de diffusion est alors appelé « DADS-grand format ».

Le formulaire comporte des champs multiples et variés dont une partie seulement est diffusée par l'INSEE ; elle contient ce qui nous intéresse tout particulièrement. Les informations fournies ou disponibles sont :

- Les effectifs salariés en équivalent temps plein (ETP) ;
- Le montant des rémunérations annuelles versées aux salariés (brutes et nettes) ;
- Le nombre d'heures salariées ;
- La nature du contrat (temps plein, temps partiel…) ;
- Le lieu d'occupation de l'emploi à l'échelle départementale ou sous couvert de secret statistique, à l'échelle communale ;
- Le lieu de résidence du salarié à l'échelle départementale ou sous couvert de secret statistique, à l'échelle communale ;
- Le secteur d'activité ; en diffusion grand public, la nomenclature d'activité française (NAF) est de niveau 2, comptant 88 secteurs d'activité, mais elle est potentiellement disponible en NAF de niveau 5 (732 secteurs).

Il convient de noter que l'exploitation des formulaires DADS inclut un travail de contrôle des déclarations effectué par l'INSEE. La validité du code d'activité au regard de l'identifiant d'entreprise est vérifiée, de même que la localisation de l'établissement et de la commune de résidence du salarié. La cohérence des heures déclarées, du salaire horaire ou encore des montants de rémunération est également contrôlée. Enfin, point important, l'INSEE procède à

[174] Sauf si le particulier est sous un régime d'exonération qui lui évite de payer des taxes en tant qu'employeur.

un dégroupement des déclarations qui sont parfois toutes effectuées par le siège social de l'entreprise, ou pour l'un des établissements du réseau.

Les données de la DADS souffrent d'une contrainte de poids pour l'usage que nous souhaitons en faire. Leur diffusion grand public n'est faite qu'en NAF de niveau 2 (88 secteurs), alors que nous avons besoin de celle de niveau 5 (732 secteurs) pour faire le pont avec l'enquête BDF. Par ailleurs, la localisation des salariés se limite aux départements de résidence et de travail, là où une localisation géographique plus fine serait appréciable. Le secret statistique s'applique dès qu'une exploitation comporte :

- Des cases comptant moins de 5 salariés ;
- Des cases se rapportant à moins de 3 entreprises ou établissements ;
- Des valeurs d'une case expliquées à plus de 85% par une même entreprise ou un même établissement ;
- Des valeurs d'une case expliquées à plus de 80% par une même catégorie de salariés.

Obtenir les effectifs salariés et les montants de rémunération dans des dimensions désagrégées est donc délicat. La contrainte de confidentialité a néanmoins pu être levée en traitant directement avec l'INSEE et en concédant quelques compromis (cf. infra).

Précisons qu'en toute rigueur, la valorisation des dépenses de consommation ne se limite pas aux revenus salariaux. Les profits, les rentes et le revenu des indépendants devraient également être pris en compte mais, à notre connaissance, il n'existe pas de sources de données permettant de les saisir. Ceci dit, notons que 80% des actifs du commerce de détail sont salariés en France (Capon, 2011). Les salaires figurant dans la base DADS ne couvrent donc pas tous les revenus du travail qui se forment à partir des dépenses de consommation mais elle en couvre néanmoins une partie importante.

III. Arbitrages méthodologiques et limites de la construction

Notre démarche repose sur des hypothèses rendant l'exercice tout à la fois possible et perfectible. Aussi, nous détaillons ci-après cinq grands arbitrages méthodologiques qui sont les nôtres : le choix des postes de dépenses étudiés, la manière d'estimer les budgets de consommation, la façon ensuite de les ventiler spatialement, la question du passage des dépenses aux salaires et enfin le choix de la maille territoriale d'analyse.

III-1. Le choix des dépenses et des secteurs d'activités couverts

Notre choix des postes de dépenses à étudier est en fait dicté par les motifs de consommation identifiables dans l'EGT. Dans un premier temps, nous élaborons une nomenclature des motifs de consommation présents dans l'EGT, auxquels nous associons ensuite les postes budgétaires de l'enquête BDF correspondants. Ce sont ces postes budgétaires qui servent enfin, par le jeu des tables de passage officielles de l'INSEE, à isoler les activités correspondantes dans la DADS.

a) Une nomenclature des dépenses reflet des motifs de déplacement

Le champ des dépenses de consommation ici étudié n'est pas exhaustif mais déterminé par une double contrainte : on ne considère que les actes de consommation nécessitant un déplacement d'une part et on se limite aux motifs de déplacement disponibles dans l'EGT d'autre part (cf. Annexe 3). Ce choix se révèle nécessaire, à la fois en raison des informations disponibles, mais également au regard de l'objet d'étude qui est le nôtre, à savoir les flux de richesses associés aux pratiques de consommation des individus mobiles. Ce point est essentiel car il ne peut y avoir de consommation de passage sans mobilité individuelle. Dans l'EGT, six motifs de déplacement sont attachés à des pratiques de consommation[175] : effectuer des achats quotidiens, (bi-)hebdomadaires ou exceptionnels, participer à une activité de loisirs, se rendre à un spectacle et se restaurer. Pour chacun d'entre eux, l'activité qui motive le déplacement induit un échange monétaire par lequel l'individu mobile s'offre la jouissance d'un produit ou d'un service donné (Beaujeu-Garnier et Delobez, 1977 ; Lemarchand, 2008). Afin de limiter la porosité entre les postes budgétaires associables à ces différents motifs, il est utile de préciser que nous avons regroupé achats quotidiens et achats (bi-)hebdomadaires, ainsi que loisirs et spectacles. Le Tableau 3 présente les quatre motifs de consommation finalement obtenus.

[175] Ils sont même sept mais le motif « santé » a été écarté du champ d'études en raison d'un échantillon trop réduit de déplacements rendant délicate toute analyse.

Tableau 3 – La sélection et l'agrégation des déplacements en quatre motifs de consommation

Motifs de déplacement à destination présents dans l'EGT		**Motifs retenus**	**Motifs de consommation agrégés**
Retour au domicile	Résidence principale Un des deux domiciles d'une garde alternée …		
Motifs professionnels	Au lieu de travail habituel À un autre lieu de travail …		
Restauration hors domicile	Repas d'affaires et déjeuner professionnel Pause-déjeuner Autre restauration hors domicile (restaurant, bar, café, cybercafé…)	Repas d'affaires et déjeuner professionnel, Pause-déjeuner, Autre restauration hors domicile (restaurant, bar, café, cybercafé…)	**Restauration**
Études -Garde d'enfants	Nourrice, crèche, garde d'enfants École maternelle et primaire …		
Achats	Achats quotidiens (pain, journal…) Achats hebdomadaires ou bi hebdomadaires	Achats quotidiens (pain, journal…), Achats hebdomadaires ou bihebdomadaires	**Achats courants**
	Achats occasionnels (livres, vêtements, électroménager, musique, meubles, etc.)	Achats occasionnels (livres, vêtements, électroménager, musique, meubles, etc.)	**Achats occasionnels ou exceptionnels**
Loisirs	Participation à une activité sportive, culturelle, associative ou religieuse Spectacle, exposition, cinéma, musée, théâtre, concert, match de foot… Voyage, sortie touristique Autres loisirs …	Participation à une activité sportive, culturelle, associative ou religieuse Spectacle, exposition, cinéma, musée, théâtre, concert, match de foot… Voyage, sortie touristique Autres loisirs	**Spectacles et Loisirs**
Démarches administratives, Affaires personnelles	Démarches administratives Recherche d'emploi (y. entretiens) …		
Accompagnement	Dépose d'une personne à un mode de transport Reprise d'une personne à un mode de transport …		

Source : réalisation de l'auteur, EGT 2010

De cette manière, nous excluons *de facto* certaines dépenses « a-spatiales[176] » (les crédits, les abonnements, l'e-commerce…) ou « immobiles » (le loyer, l'électricité…). Par ailleurs, notre contour des achats réputés « courants » relève d'un arbitrage qui fait écho à une version élargie de ce que Solard (2010) appelle le « *commerce de la quotidienneté* ». Celui-ci couvre le commerce alimentaire spécialisé (boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries…), l'alimentation générale, les supérettes, les éventaires et marchés alimentaires, les traiteurs ou encore les cafés-tabacs. Nous intégrons également les approvisionnements en grandes surfaces qui sont déclarés comme réguliers (hebdomadaires ou bihebdomadaires). Les achats courants, tels que nous les définissons, recouvrent ainsi des postes de dépenses dont la demande est relativement inélastique.

L'enquête BDF, avec plus de 200 postes de dépenses répertoriés, offre quant à elle la souplesse nécessaire à l'identification des dépenses concernées par les quatre motifs de consommation retenus. Ces dépenses représentent 49% du budget de consommation des ménages franciliens[177]. Le Tableau 4 présente un résumé des arbitrages effectués (version détaillée en Annexe 6).

Tableau 4 – L'assignation des postes budgétaires aux différents motifs de consommation

Motif de consommation	Postes de dépenses BDF (nomenclature simplifiée)
Achats courants	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées Boissons alcoolisées et tabac
Achats occasionnels ou exceptionnels	Articles d'habillement et articles chaussants Ameublement, équipement et entretien ménager Achat de véhicules ou leurs accessoires Achats d'équipements de la maison Achats d'équipements de la personne
Spectacles et Loisirs	Services sportifs et récréatifs Cinémas, théâtres, salles de concert Musées, jardins zoologiques et similaires Casinos, Cercles de jeux… Autres dépenses de loisirs
Restauration	Restaurants Cafés, bars et assimilés Cantines

Source : réalisation de l'auteur, BDF 2006

Il faut néanmoins reconnaître qu'une parfaite imperméabilité des motifs de consommation n'est pas assurée entre achats courants et achats occasionnels. Lorsqu'un

[176] En référence à la typologie des dépenses d'Yves Janvier (2008) discutée au chapitre 2.

[177] Selon l'enquête BDF, le poids des 4 postes de dépenses étudiés représente en moyenne 49% de l'ensemble des dépenses de consommation incombant aux ménages : achats courants (18%), achats exceptionnels (25%), spectacles et loisirs (2%), restauration (3%).

déplacement est effectué à destination d'une grande surface généraliste, bien que celui-ci puisse être motivé par des achats courants (au dire de l'enquêté), il peut aboutir également à des dépenses plus exceptionnelles, qu'on ne pourra alors pas identifier. Pour être précis, tant que la personne effectue un déplacement supplémentaire, même si celui-ci ne concerne qu'un changement de bâtiment[178], il est possible de discerner les deux types d'achats. Dans les autres cas, la distinction est impossible. On se satisfera néanmoins de cette nomenclature qui, à défaut d'être parfaitement étanche, ne trahit pas la distribution géographique des lieux de consommation : les principales destinations pour les achats occasionnels ou exceptionnels sont également les principaux lieux de valorisation des dépenses associées[179]. En outre, comme le rappelle Delage (2012), les Franciliens pratiquent activement le fractionnement de leurs déplacements pour motif achat. Autant certains groupements d'achats peuvent survenir en un seul lieu et en un seul déplacement, autant certains achats motivent des déplacements dédiés (courses d'habillement, ameublement…). En ce sens, nous assumons que les principales destinations pour chacun des motifs de consommation retenus correspondent aux principales destinations des flux de dépenses des postes budgétaires associés.

b) Une nomenclature des activités en concordance avec celle des dépenses

Il y a en fait une correspondance officielle entre la classification des produits, utilisée par l'enquête BDF, et la nomenclature des activités françaises (NAF), utilisée dans les DADS. C'est d'ailleurs ce jeu de correspondance qui est utilisé au moment de l'élaboration de la comptabilité nationale. Autrement dit, pour les différents postes de dépenses que nous avons retenus, il existe en miroir une nomenclature d'activités. Par exemple, l'activité « coiffure » est associée aux produits et codes suivants de la classification des produits français (CPF) : les « services de coiffure pour femmes et fillettes » (96.02.11), les « services de coiffure pour hommes et garçonnets » (96.02.12) et les « cheveux humains, non travaillés » (96.02.20). Dès lors, l'usage

[178] L'EGT distingue théoriquement tous les déplacements occasionnant un changement modal, proposant un nouveau motif à destination, ou occasionnant un changement de carreau d'étude. Par exemple, une personne qui déclare se rendre dans une boutique de prêt-à-porter (achats occasionnels), puis qui traverse la rue pour se rendre dans une supérette pour faire quelques achats alimentaires (achats courants), est censée le signaler à l'enquêteur.

[179] Lorsqu'un déplacement motivé par un achat courant conduit à un achat occasionnel, il n'en demeure pas moins vrai que la destination du déplacement est un lieu d'achats courants. Aussi, lorsqu'on ventile les budgets de dépenses entre les différents lieux d'achat, ce sont toujours les lieux privilégiés pour chaque motif qui ressortent.

des tables de passage officielles[180] permet, avec peu d'effort, d'isoler les activités qui nous intéressent dans la DADS.

Il convient cependant d'apporter une nuance : la table de passage ne distingue pas ce qui relève directement de l'économie présentielle et ce qui relève de la transformation industrielle. Un service comme la « cuisson et les préparations à base de viandes » est, par le jeu des tables de passage, partagé entre l'activité de charcuterie traditionnelle et l'activité industrielle de préparation de la viande. Or, nous ne nous intéressons qu'aux activités directement soutenues par la dépense des ménages. Pour cette raison, nous avons procédé à une vérification systématique des activités proposées par la table de passage en écartant celles qui ne s'apparentent pas selon nous, strictement ou majoritairement, au commerce de détail et aux services à destination des ménages. Ce sont des activités de la sphère présentielle (cf. *supra*).

[180] L'enquête BDF utilise la nomenclature internationale COICOP (Classification of Individual Consumption by Purpose) qui est compatible avec la nomenclature européenne et française des produits. La table de passage COICOP-CPA(CPF) est consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/miscellaneous/index.cfm?TargetUrl=DSP_COICOP_1999_CPA_2008.

Tableau 5 – La nature des activités retenues comme relevant de l'économie présentielle

Motif de consommation	Secteur d'activités
Achats courants	Activité des artisans et commerçants (boulangerie, charcuterie…) Commerce de détail de produits alimentaires
Achats exceptionnels	Commerce, entretien et réparation automobile Commerce de détail d'équipements de la personne Commerce de détail d'équipements de la maison Réparation de biens domestiques Services de location de véhicules Services de santé et hygiène (coiffure, esthéticien…)
Spectacles et Loisirs	Projection de films cinématographiques Activité des agences de voyages et voyagistes Enseignement culturel, de disciplines sportives ou d'activités de loisirs Arts du spectacle vivant Gestion des salles de spectacles, bibliothèques, musées, etc. Organisation de jeux de hasard et d'argent Activité des salles de sport et des clubs Activités récréatives et de loisirs
Restauration	Restaurants Cafétérias et bistrots Traiteurs
Hébergement touristique	Hôtels et hébergement similaire Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

Source : réalisation de l'auteur, INSEE - CPF-NAF

Le Tableau 5 présente ainsi une version synthétique du tableau de correspondance entre les motifs de consommation et les activités isolées dans la DADS (cf. Annexe 2). Notons que l'apparition de l'hébergement touristique, en complément des motifs étudiés jusqu'à présent, est un choix délibéré. Nous sommes confrontés au problème suivant : les emplois et salaires des activités présentielles ne dépendent pas des seuls consommateurs endogènes (les Franciliens) mais également des consommateurs exogènes (touristes, consommateurs de passage extrarégionaux) ; or ces derniers sont nombreux en région Ile-de-France. Au moment d'évaluer la contribution de la consommation de passage en termes d'emplois et de salaires, il nous est possible de contrôler l'impact du tourisme, mais pour ce faire il nous faut intégrer l'hébergement touristique[181]. C'est pourquoi nous le prenons en compte dans le suivi des

[181] Si les recettes touristiques de l'Ile-de-France sont connues, il n'est pas possible de distinguer précisément la part imputable à l'hébergement marchand.

versements de salaires. Nous considérerons cependant que seule la clientèle touristique est responsable de la formation des emplois et salaires des hôtels et campings franciliens.

Ajoutons enfin que les traitements statistiques d'isolation et d'agrégation de la sphère d'activités présentielles ainsi décrite ont été produits par l'INSEE. En effet, le secret statistique autour de la DADS ne nous a pas permis de prendre la main sur cette phase de prétraitement.

III-2. L'estimation du budget de dépenses des ménages de l'EGT

Une fois les postes de dépenses identifiés dans l'enquête BDF, il convient de construire une méthode pour estimer le budget de consommation des Franciliens enquêtés dans l'EGT. Même si les variables communes aux deux enquêtes sont en nombre limité, il est possible de développer un modèle de régression à partir de celles-ci. L'intérêt de ce modèle est de tenir compte au maximum des spécificités socio-économiques de la population enquêtée dans l'EGT et ainsi, de se libérer d'un recours à une dépense moyenne. Une fois ce budget estimé, nous verrons qu'il sera encore nécessaire de le corriger avant d'annualiser les montants de dépenses.

a) Une régression multiple pour affiner les budgets de dépenses

La structure de consommation des ménages français est parfois territorialisée, comme dans le cas de la matrice de comptabilité sociale (MCS) corse de Maupertuis et Vellutini (2009). En ce qui nous concerne, nous avons l'avantage de disposer d'un échantillon de 1 803 ménages franciliens issus de l'enquête BDF ; en ce sens, nos données sont territoriales par nature.

Par contre, l'enquête BDF ne nous permet pas de savoir où se sont réalisées les dépenses de consommation, et ce contrairement à l'EGT qui renseigne sur les déplacements effectués à cet effet. En vue de ventiler un budget de dépense, connu de l'enquête BDF, selon les déplacements, connu de l'EGT, il est alors nécessaire d'assurer le croisement des deux bases. Concrètement, l'étape préalable à la spatialisation des dépenses consiste à estimer le budget de consommation dont disposent les ménages de l'EGT, variable non disponible dans l'enquête. Nous pourrions utiliser un budget moyen dérivé de l'enquête BDF mais nous perdrions alors énormément en précision ; tous les ménages dépensant autant et de la même manière. Il est pourtant certain que les capacités budgétaires et la structure des dépenses vont dépendre du revenu[182]. La catégorie professionnelle du ménage, ou le fait qu'il vienne d'emménager, jouent également sur le budget (Herpin et Verger, 2008).

[182] La loi d'Engel, révélée au 19e siècle, énonce par exemple que la part du revenu qui est consacrée aux dépenses alimentaires est inversement proportionnelle au revenu du ménage.

Afin de prendre en compte ces disparités de consommation, le modèle estime le budget de consommation[183] des ménages EGT à partir d'une régression multiple. Le modèle intègre l'influence du revenu et de la taille des ménages ; explicatifs à eux seuls d'un peu plus de 50% des disparités de consommation. Il nous a néanmoins semblé nécessaire d'améliorer le caractère prédictif du modèle en ajoutant aussi des variables relatives au statut du chef de famille (profession, âge…), à la composition du ménage (statut d'occupation du logement, nombre de chômeurs) ou encore tenant au lieu de résidence (urbain ou rural, emménagement récent…). Au regard du caractère quantitatif et continu de la variable endogène (y = le montant total des dépenses), et de la distribution gaussienne des variables explicatives candidates, nous optons pour un modèle linéaire. Avec un risque d'erreur inférieur à 5%, 16 variables explicatives de la variable endogène sont finalement intégrées au modèle (cf. Tableau 6 et Annexe 4).

[183] Rappelons que les dépenses de consommation considérées se limitent à celles associées aux quatre motifs suivants : achats courants, achats occasionnels, spectacles et loisirs, restauration.

Tableau 6 – La valeur des paramètres du modèle de régression linéaire

Variables	Coefficient [a](t-test)	Écart-type		VIF
		brut	[a]corrigé	
Constante du modèle	***3.7468 (11.2108)	0.25889	(0.3342)	[b] 1.4
Nombre de personnes au chômage dans le ménage	***-0.1581 (-4.0199)	0.03509	(0.0393)	1.1
Chef de famille n'ayant jamais été scolarisé	***-0.2165 (-4.5885)	0.04460	(0.0472)	1.3
Chef de famille n'ayant jamais été scolarisé au-delà du primaire	***-0.2159 (-3.7343)	0.04962	(0.0578)	1.2
Revenu disponible annuel du ménage (log)	***0.5495 (16.8312)	0.02548	(0.0326)	1.9
Nombre d'unités de consommation du ménage (log)	***0.5582 (10.9818)	0.04819	(0.0508)	1.6
Ménage accédant à la propriété	**0.075 (2.2394)	0.03600	(0.0335)	1.4
Ménage de propriétaires	***0.1768 (4.4566)	0.03774	(0.0397)	1.6
Ménage occupant un logement à titre non conventionnel	**0.3813 (2.4025)	0.16044	(0.1587)	1.1
Chef de famille agriculteur-exploitant	***-1.0134 (-8.1114)	0.40292	(0.1249)	1.0
Chef de famille employé	***-0.1555 (-3.7962)	0.03917	(0.0410)	1.3
Chef de famille ouvrier	***-0.1761 (-3.4163)	0.04964	(0.0515)	1.4
Chef de famille élève ou étudiant	**-0.2484 (-1.9958)	0.09145	(0.1245)	1.1
Ménage habitant le rural francilien	**0.1636 (2.5283)	0.07915	(0.0647)	1.0
Nouveaux résidents (emménagement <5 ans)	***0.1193 (3.8987)	0.03163	(0.0306)	1.2
Ménage disposant d'une surface habitable d'au moins 150 m²	***0.1775 3.5203	0.05320	(0.0504)	1.2
Chef de famille âgé de 65 ans ou plus	**-0.1455 (-2.3885)	0.05766	(0.0609)	2.9

Nombre d'observations : 1 803 — R^2 : 0.5612

F = ***126.57 — R^2 ajusté : 0.5570

[a] Les valeurs sont corrigées de l'hétéroscédasticité et inscrites entre parenthèses.

[b] La valeur soulignée indique l'indice global de colinéarité du modèle.

Valeurs critiques de t : 2.576 (1%), 1.960 (5%) / *** significatif à 1% ; ** significatif à 5%
Par convention, une Variation Inflation Value (VIF) > 10 signale un problème de colinéarité.

Certaines variables, dont la variable endogène, ont subi une transformation logarithmique[184], notée (log).

Source : calcul de l'auteur, avec SAS Software, BDF 2006

Le coefficient de corrélation ajusté du modèle est de 0.56, ce qui est satisfaisant sans être particulièrement bon : 44% de la variance reste inexpliquée. Ceci tient notamment au fait que le modèle est difficilement à même de prédire les faibles montants de dépenses associés aux ménages les plus pauvres. La Figure 32 montre à cet effet que les valeurs prédites se dégageant du modèle se distribuent bien autour de la droite de régression ; elles connaissent néanmoins une hausse de la variance dans les valeurs basses. Ce qui est également observable pour les résidus (cf. Annexe 5).

Figure 32 – La régression des valeurs observées par les valeurs prédites du modèle

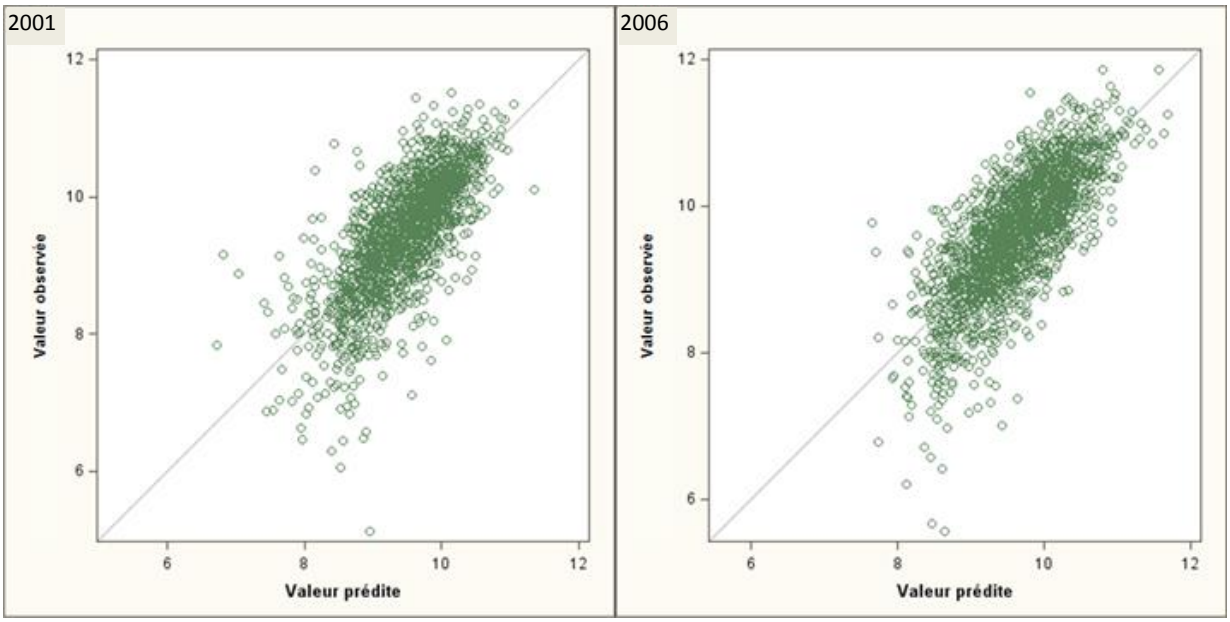

Source : calcul de l'auteur, avec SAS Software, BDF 2001, 2006 / EGT 2001, 2010

Une partie du comportement de consommation associé à de faibles montants de dépenses peut provenir de limites propres à l'enquête[185]. La meilleure disposition des observations le

[184] La transformation logarithmique permet notamment de rendre les prédictions strictement positives, d'écraser la variance des observations et de corriger en partie les biais d'hétéroscédasticité.

[185] Pour des enquêtes aussi lourdes, attenants à des sujets aussi sensibles que les montants de revenus et de dépenses, des biais récurrents tiennent à la sous-estimation des montants réels ou à la non-déclaration de certaines dépenses.

long de la droite de régression en 2006 par rapport à 2001[186] pourrait ainsi provenir d'améliorations dans la méthode d'enquête[187]. Cependant la persistance d'un net décrochage des petites valeurs suggère que le modèle est perfectible. Certaines variables explicatives sont sans doute omises (perceptions d'aides en nature, hébergement en résidence de services…). Un modèle spécifique serait très probablement à trouver pour les consommateurs à faible revenu. L'EGT n'offre cependant pas la possibilité de distinguer finement ces ménages et nous n'avons repéré aucune autre variable disponible susceptible d'améliorer le modèle.

Bien qu'une partie de la variance reste inexpliquée, notre modèle permet de tenir compte d'un certain nombre d'attributs des ménages de l'EGT. Pour chaque ménage de l'EGT, il nous permet d'estimer un budget global et par poste de dépenses[188]. À titre indicatif, les estimations en sortie de modèle nous conduisent à évaluer le volume global des dépenses franciliennes à 86 milliards d'euros contre 89 milliards d'après l'enquête BDF. Nous sommes donc très proches, et légèrement en deçà, du montant observé par l'enquête budget des familles. Cependant, nous ne pouvons pas mobiliser l'intégralité de ce budget pour évaluer les montants de dépenses effectuées en Ile-de-France car les Franciliens vont aussi dépenser ce budget en dehors de la région (pour des sorties touristiques par exemple). Nous avons donc opté pour une correction du budget sur l'année.

b) Une annualisation des montants tenant compte de la présence effective des ménages franciliens

En préalable à la discussion sur l'annualisation des dépenses, notons que dans l'EGT, contrairement à l'enquête BDF, le revenu annuel des ménages n'est pas indiqué de façon exacte : on ne dispose que d'une indication à une tranche d'appartenance, au sein de dix classes possibles de rémunération. La rémunération est entendue comme comprenant les salaires et profits, ainsi que les primes, les revenus des activités secondaires, les revenus mobiliers ou immobiliers ou encore les prestations sociales. Dans l'enquête BDF, nous mobilisons le montant du revenu disponible, moyennant une conversion des euros courants en euros de 2010, pour calculer *in fine* un revenu moyen pour chaque classe de revenu de l'EGT (Tableau 7).

[186] Le modèle, lorsqu'il est appliqué à l'enquête BDF de 2001, justifie de propriétés similaires, avec un R^2 ajusté de 0.53 et d'une distribution analogue des observations autour de la droite de régression.
[187] Échantillon plus conséquent et amélioration des méthodes de collecte et de redressement.
[188] Le modèle ventile le budget de consommation entre les quatre postes de dépenses étudiés selon le coefficient budgétaire propre au décile de niveau de vie auquel appartient le ménage – le niveau de vie correspondant au revenu par unité de consommation ; ce qui postule que les ménages partageant un même niveau de vie dépensent la même proportion de leur budget de consommation pour les activités de spectacles par exemple.

Tableau 7 – Le revenu moyen par classe de revenus de l'EGT

Classe de revenu de l'EGT	Revenu moyen
Moins de 9 600€	6 109 €
De 9 600 à 14 400€	11 554 €
De 14 400 à 19 200€	15 795 €
De 19 200 à 24 000€	20 363 €
De 24 000 à 28 800 €	24 876 €
De 28 800 à 36 000€	30 376 €
De 36 000 à 42 000€	36 656 €
De 42 000 à 54 000€	45 011 €
De 54 000 à 66 000€	56 049 €
Plus de 66 000€	97 919 €

Source : calcul de l'auteur, BDF 2006 / EGT 2010

La distribution des revenus et des dépenses est par ailleurs présentée dans le Tableau 8.

Tableau 8 – Les revenus et dépenses des Franciliens en quelques statistiques

	Moyenne	Min.	1er décile	Médiane	10e décile	Max.
Revenus annuels	40 604€	1 320€	13 817€	33 086€	72 360€	729 934€
Dépenses de consommation annuelle*	20 014€	276€	5 070€	15 898€	40 762€	150 884€
*pour les postes de dépenses sélectionnés						

Source : calcul de l'auteur, BDF 2006 – en euros de 2010

La question en suspens est donc de savoir comment tenir compte du fait qu'une partie des dépenses ne sont pas effectuées en Ile-de-France. Nous avons opté pour une réduction des budgets proportionnelle aux taux d'absence des habitants des différents départements franciliens. Le Tableau 9 indique ainsi quel est le taux de présence effective des Franciliens, tel qu'il a pu être estimé par Christophe Terrier pour la DGCIS (cf. chapitre 2). Ce taux nous sert de coefficient de pondération des budgets de consommation des ménages.

Tableau 9 – La présence effective des Franciliens selon leur département de résidence (2005)

Département	Taux de présence des habitants
Paris	88%
Seine-et-Marne	93%
Yvelines	91%
Essonne	90%
Hauts-de-Seine	89%
Seine Saint-Denis	94%
Val-de-Marne	90%
Val d'Oise	92%

Source : d'après DGCIS, 2005, [en ligne] christophe-terrier.com/presence

Rappelons que le taux de présence tient compte des nuitées, marchandes et non marchandes, effectuées par les Franciliens en dehors de leur département de résidence. Cependant, la correction à laquelle nous avons procédé ne permet pas d'intégrer les disparités qui existent au sein de la population (les ménages modestes partent sans doute moins en vacances). Nous ne distinguons pas davantage les écarts de dépenses qui peuvent survenir entre des consommations ordinaires et des consommations touristiques[189]. Enfin, nous assumons une fixité des taux de présence entre 2005 et 2010.

III-3. L'affectation d'un montant de dépense à chaque déplacement

La méthode mise en œuvre jusqu'à présent sert à estimer un budget de dépenses pour les ménages de l'EGT. Il est maintenant nécessaire d'affecter un montant de dépenses aux différents actes de consommation répertoriés. Deux difficultés se présentent : pallier la rupture d'information concernant les déplacements des ménages de l'EGT d'une part et choisir une clé de fractionnement des budgets de consommation d'autre part.

La rupture d'information a plusieurs causes. Tout d'abord, les ménages enquêtés en semaine ne sont pas les mêmes que ceux enquêtés le week-end. Ensuite, au moment de l'enquête, un tiers des ménages de l'EGT n'a pas déclaré de déplacement pour l'un ou l'autre des quatre motifs étudiés. Il n'est alors pas possible de ventiler leur budget de consommation. Pour remédier à cet obstacle, nous avons dû procéder à une agrégation, en regroupant les

[189] Par exemple, il est réputé que le touriste en hébergement marchand génère une dépense journalière élevée, probablement supérieure à celle d'un habitant, mais lorsque le touriste est en hébergement non marchand, il est également possible qu'il dépense moins qu'un habitant.

ménages par département de résidence et selon cinq classes de niveau de vie[190]. La ventilation des budgets n'est donc pas conduite ménage par ménage, mais catégorie de ménages par catégorie de ménages : on additionne leurs budgets de consommation, motif par motif ; cette somme est ensuite ventilée selon les déplacements qu'ils effectuent. Bien évidemment, le défaut de cette étape d'agrégation tient au fait que les montants affectés à chaque déplacement vont être davantage lissés que si nous pouvions le faire au cas par cas.

Ensuite, les données à notre disposition ne permettent pas de différencier l'achat d'une baguette de pain de l'achat d'un ensemble de provisions alimentaires au supermarché par exemple. Savoir qu'un déplacement génère un volume de dépenses plus important qu'un autre est utile au modèle. Dès lors, différentes hypothèses sont envisageables pour pondérer certains déplacements plus que d'autres mais aucune n'offre véritablement de garantie. Par exemple, il n'est pas certain que la durée consacrée à l'acte de consommation traduit nécessairement des montants de dépenses plus importants : un film ne coûte pas plus cher lorsqu'il dure 3 heures plutôt que 2 heures ; un achat peut ne subvenir qu'après des heures de shopping, etc. De même, il est difficile d'établir une relation simple entre le coût de déplacement et l'intensité des achats à destination, même si le regroupement des achats sert en partie à le rationaliser.

« *The impact of new patterns of time organization in shopping behaviour no longer implies the relationship between the frequency with which goods are used and the distance travelled to buy them, i.e., the basic assumption in hierarchical models such as that of Christaller.* » (Salgueiro, 2009, p.5)

En ce sens, pondérer un déplacement plus qu'un autre va introduire des biais dont la portée sera difficile à saisir. Devant l'impossibilité de départager efficacement deux déplacements d'un même motif, nous les avons donc considérés comme équivalents. Autrement dit, pour un budget hebdomadaire de 100 euros consacré à la restauration hors domicile, s'il existe 4 déplacements pour ce motif, nous considérerons que chacun est vecteur d'une dépense de 25 euros. Nous convenons que notre clé de répartition des dépenses est réductrice, qu'elle comporte elle-même des limites.

Tout d'abord, nous ne distinguons pas l'influence spécifique du préposé aux « achats courants » qui peut exister dans un ménage, encore très souvent la femme dans les couples (Desse, 2001 ; Delaporte et Courel, 2006 ; Aguiléra *et al.*, 2010 ; Delage, 2012). Partiellement

[190] Nous utilisons le revenu par unité de consommation pour rendre compte du niveau de vie. Il n'est en revanche pas possible de multiplier les variables de classification sous peine de réduire excessivement le nombre d'observations par département.

pris en compte dans l'estimation des budgets[191], une autre limite tient au postulat implicite que les ménages accèdent à un même type d'offre et rencontrent un indice des prix constants partout dans la région Ile-de-France. Il est raisonnable d'envisager qu'un certain nombre de produits ou de services marchands, bien qu'identiques, puissent être plus coûteux à Paris qu'en périphérie et inversement[192]. Enfin, une autre limite provient du fait que la méthode surestime très certainement les dépenses locales. En s'affranchissant complètement de la distance, l'hypothèse rejette en effet la rationalité économique qui autorise le consommateur à parcourir une plus grande distance afin de gagner un lieu de consommation où l'univers de choix lui permettra de satisfaire des besoins diversifiés. Ce dernier point est essentiel car la diversité et le choix figurent de manière récurrente comme premier critère de choix d'un pôle commercial (Teller et Reutterer, 2008). Pour en témoigner, citons quelques résultats de l'Observatoire des Comportements et des Lieux d'Achats de Seine-et-Marne[193]. En 2009, près de 40% des Seine-et-Marnais ont cité l'absence de diversité de magasins comme première cause d'évitement d'un pôle commercial de proximité. Or, 95% des « gros achats » sont effectués en voiture et pour 60% des habitants, l'offre commerciale la plus proche de leur domicile n'est pas celle où ils effectuent l'essentiel de leurs achats. Une part considérable du commerce de proximité est mobilisée en tant que « *convenience store* », c'est-à-dire dans le cadre de petites courses d'approvisionnement, plus ou moins régulières, et peu intensives en volume d'achats. De ce fait, les nombreux déplacements de courte portée présents dans l'EGT vont se voir affecter une plus grande part du budget de consommation du ménage que certains déplacements plus longs mais impliquant de plus gros volumes d'achats. C'est pourquoi nous estimons que ce biais affecte à la baisse le montant des transferts de richesses interdépartementaux, et donc le poids de la consommation de passage.

Aussi, rappelons que les déplacements pour motif de consommation représentent en Ile-de-France pas moins de 57 millions de déplacements[194] par semaine en 2010 (36 millions en 2001), soit 21% de l'ensemble des déplacements, ou 35% si on exclut les retours à domicile. Les Franciliens les plus riches ont en outre effectué 1,6 fois plus de déplacements pour des motifs « achats » ou « loisirs » que les plus pauvres. De même, entre 2001 et 2010, les distances

[191] L'estimation du budget tient compte du tissu urbain de résidence et distingue notamment les citadins qui vivent en agglomération des périurbains.

[192] Le marché de seconde main est d'un rare dynamisme à Paris et présente un grand nombre de biens et de services peu coûteux au regard des standards du périurbain francilien.

[193] Cet observatoire a été mis en place par la CCI de Seine-et-Marne. Il dispose de ses ressources statistiques et produit ses analyses à l'aune d'enquêtes de terrain (2009, 2013).

[194] Les déplacements se partagent comme suit : 40% d'achats courants, 22% d'achats occasionnels ou exceptionnels, 25% de spectacles et loisirs et 15% de restauration.

parcourues au quotidien pour ces deux motifs ont été multipliées par 1,9. Autant de flux qui déplacent les richesses et qu'on ne peut pas comparer un à un. En effet, le budget de dépenses des ménages les plus riches équivaut à près de 7 fois celui des plus pauvres (Tableau 10).

Tableau 10 – Les dépenses moyennes et médianes selon la classe de revenu (en euro 2010)

	Achats courants		**Achats occasionnels/exceptionnels**		**Loisirs et Spectacles**		**Restauration**		**Ensemble des dépenses**	
	$\bar{x}$	$\tilde{x}$	$\bar{x}$	$\tilde{x}$	$\bar{x}$	$\tilde{x}$	$\bar{x}$	$\tilde{x}$	$\bar{x}$	$\tilde{x}$
Moins de 9 600€	2 576	2 266	2 186	1 436	695	191	744	134	6 201	5 364
De 9 600 à 14 400€	3 309	2 676	2 943	1 870	838	424	589	42	7 679	6 474
De 14 400 à 19 200€	3 501	2 899	4 186	2 823	989	583	766	317	9 442	7 675
De 19 200 à 24 000€	4 191	3 742	5 087	3 814	1 815	1 060	1 213	666	12 306	10 930
De 24 000 à 28 800 €	4 923	4 294	5 968	4 562	2 041	1 208	1 377	526	14 310	11 721
De 28 800 à 36 000€	5 530	5 228	8 159	5 930	2 084	1 488	1 693	967	17 467	15 753
De 36 000 à 42 000€	6 340	6 149	11 135	7 519	2 421	1 566	2 161	1 691	22 057	19 247
De 42 000 à 54 000€	6 911	6 427	12 746	9 588	3 019	2 385	2 290	1 794	24 966	23 522
De 54 000 à 66 000€	7 714	6 976	13 357	11 060	4 177	3 450	3 120	2 064	28 367	27 683
Plus de 66 000€	8 633	8 014	20 986	16 374	6 871	5 806	4 599	3 663	41 090	37 593
C9/C1	3,4	3,5	9,6	11,4	9,9	30,4	6,2	27,4	6,6	7,0

$\bar{x}$: moyenne / $\tilde{x}$: médiane / C1 : limite haute de la première classe / C9 : limite haute de l'avant-dernière classe

Source : calcul de l'auteur, BDF 2006

Notre modèle nous permet *in fine* de convertir des flux réels (déplacements des consommateurs) en flux monétaires (transferts de dépenses), et ce, en tenant compte de la capacité budgétaire différenciée des ménages. Concrètement, en sortie de modèle, on observe qu'il faut compter environ 9 déplacements de consommation des ménages à revenus modestes pour atteindre l'équivalent du montant dont est vecteur un déplacement des ménages les plus riches (Tableau 11).

Tableau 11 – L'écart de valorisation monétaire d'un déplacement selon la classe de revenu du ménage (2010)

Classe de revenus	Poids monétaire moyen d'un déplacement
< € 9 600	1,0
€ 9 600 < 14 400	1,7
€ 14 400 < 19 200	1,9
€ 19 200 < 24 000	2,3
€ 24 000 < 28 800	3,1
€ 28 800 < 36 000	3,8
€ 36 000 < 42 000	4,6
€ 42 000 < 54 000	5,3
€ 54 000 < 66 000	5,7
> € 66 000	8,7

Source : calcul de l'auteur, BDF 2006 / EGT 2010

Ces différents arbitrages nous conduisent à l'élaboration d'une comptabilité des flux de dépenses de consommation en Ile-de-France. Celle-ci est loin de prétendre à la précision qui résulterait d'une méthode directe de collecte des données (enquête dédiée, bases de données bancaires…). Elle permet néanmoins de nous donner des ordres de grandeur pour ce qui constitue à ce jour une première tentative de géographie des dépenses de consommation en Ile-de-France.

III-4. Le passage d'une recette commerciale à une masse salariale

Une fois que les budgets de dépenses sont ventilés par les déplacements de consommation, le modèle nous permet de chiffrer, pour un territoire francilien donné, le total des dépenses de consommation qui irriguent son économie. Les richesses captées par le territoire vont néanmoins changer de nature ; les revenus dépensés participant de la formation de nouveaux revenus. Aussi, il importe pour le développement du territoire que les nouveaux revenus soient autant que possible perçus par ses habitants (cf. chapitre 2). Le modèle propose à cet effet d'identifier la masse salariale[195] qui a été générée par les dépenses de consommation.

À cette fin, nous avons sélectionné un ensemble de secteurs d'activités au sein de la base DADS qui assure la provision des produits de consommation étudiés dans le modèle. Par exemple, au titre du motif de consommation « spectacles et loisirs » que le modèle étudie, celui-

[195] Si nécessaire, rappelons (cf. supra) que les salaires ne sont pas les seuls revenus qui sont générés par les dépenses de consommation (revenu des indépendants, profits, rentes…) mais sont ceux que nous pouvons suivre par la statistique publique.

ci intègre au budget des ménages des dépenses relatives au produit « C09421 – cinémas, théâtres, salles de concert » (via la base BDF), et comptabilise en retour la masse salariale de secteurs d'activités tels que « 9004Z – la gestion de salles de spectacles » ou encore « 5914Z – la projection de films cinématographiques » (via base la DADS). En d'autres termes, pour chaque produit de consommation inscrit au budget des ménages, le modèle intègre la masse salariale des secteurs correspondant de la base DADS. Nous ne revenons pas davantage sur ce point de méthodologie précédemment discuté (cf. supra).

Le modèle prend ainsi pour *input* les dépenses de consommation et pour *output* la masse salariale des secteurs d'activités « directement » stimulés par ces dépenses. Précisons en ce sens que les effets d'entraînement sur d'autres secteurs d'activité ne sont pas pris en compte : acheter une bouteille de lait au supermarché aura un effet sur la rémunération du producteur de lait, mais le modèle ne considère que les salaires versés par le supermarché.

Dernier point, le modèle ne concerne que les dépenses de consommation des Franciliens en Ile-de-France, alors que la masse salariale, elle, s'est également formée sous l'impulsion d'une clientèle extérieure. C'est pourquoi les résultats relatifs aux emplois et salaires, aux chapitres 6 et conclusif, abordent séparément ce qui relève de l'économie présentielle et ce qui est imputable à la consommation de passage. Concrètement, les emplois et salaires des secteurs d'activités sélectionnés dans la base DADS dépendent de l'économie présentielle dans son ensemble (consommation de passage, locale et touristique) ; nous en discutons en ces termes au chapitre 6. Cependant, il est possible d'imputer une partie de la masse salariale à la consommation de passage sous l'hypothèse que celle-ci génère autant d'activité par unité de dépense que le tourisme ou la consommation locale peuvent le faire. Par exemple, si 20% des recettes commerciales de l'activité présentielle d'un département proviennent de la consommation de passage, il est raisonnable d'estimer que 20% de la masse salariale de l'économie présentielle lui revient. À cet effet, le montant des dépenses touristiques est en définitive pris en compte dans notre travail pour révéler le poids relatif de la consommation de passage dans l'économie présentielle et lui imputer la masse salariale correspondante. Nous y reviendrons au chapitre 6.

III-5. La sélection d'une maille territoriale d'analyse

Afin de préserver la significativité des résultats, la comptabilité des flux commerciaux peut uniquement être mobilisée au sein de grands agrégats géographiques infrarégionaux. En

l'occurrence, la seule maille territoriale offrant des effectifs enquêtés suffisamment nombreux pour être pertinents est celle des huit départements. On compte pour chacun entre 200 et 300 ménages enquêtés le week-end, et 1 000 à 1 700 en semaine.

Carte 12 – Les huit départements de la région Ile-de-France

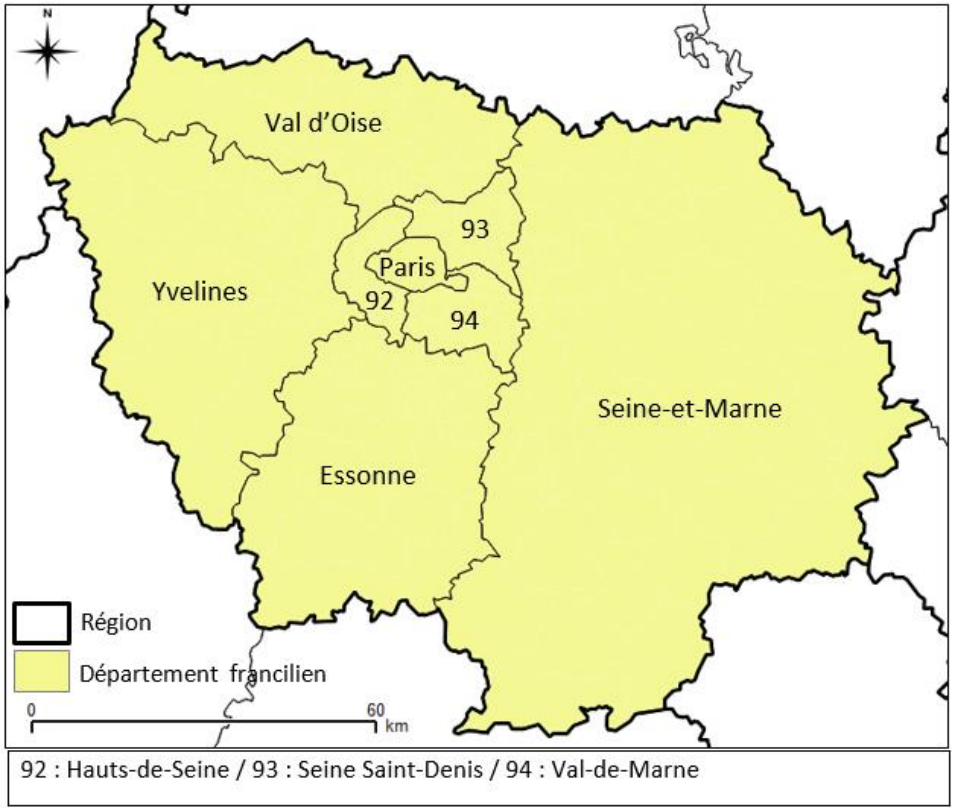

Source : réalisation de l'auteur, avec QGIS

Même si nous le souhaitions, il ne serait pas possible de réaliser cette analyse à l'échelle fine des 52 bassins de vie ou des 20 zones d'emploi d'Ile-de-France. La maille départementale n'est cependant pas en soi problématique. Certes, les départements imposent des contours largement fictifs dans le registre des mobilités quotidiennes, mais notre propos est de discuter du franchissement des frontières territoriales. Les départements sont bien des espaces au sein desquels se construit l'action publique. Par exemple, ce sont aujourd'hui les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial[196] (CDAC) qui statuent sur l'ouverture des grandes surfaces commerciales. Ce sont également les services départementaux qui élaborent les Schémas de Développement Commercial (SDC). De surcroît, un nombre grandissant de départements endossent aujourd'hui un rôle de médiation auprès des acteurs locaux et cherchent

[196] Plus précisément, les CDAC réunissent des élus et des personnes qualifiées afin de statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme des équipements commerciaux de plus 1 000 m².

à organiser l'action publique autour de projets de territoire. En ce sens, les représentations et les initiatives de développement franciliennes émanent pour partie de ces institutions.

Les données relatives aux emplois et aux salaires de la DADS offrent en revanche plus de souplesse. En raison du secret statistique, il ne nous a pas été possible d'obtenir des informations au niveau communal mais nous avons pu obtenir de l'INSEE un découpage en canton-ville[197]. Cette maille statistique présente plusieurs avantages. Tout d'abord, son périmètre correspond à celui de la commune pour les principales villes. On conserve donc la pertinence de la maille territoriale pour de nombreux cas tels que Montreuil (93), Créteil (94), Melun (77) ou Versailles (78) pour n'en citer que quelques-uns. Ensuite, dans les zones moins densément peuplées, plusieurs communes sont regroupées pour former un « canton ». Pour prendre un repère parlant, l'Ile-de-France se compose de 1 281 communes et celles-ci sont réductibles à 267 cantons-ou-villes. Ajoutons que les cantons-ou-villes ont la propriété de s'emboîter sans chevauchement dans les périmètres départementaux (Carte 13).

[197] À ne pas confondre avec le « canton » électoral : ces derniers ont été délimités en 1789 dans un souci d'homogénéiser les poids électoraux de telle sorte que les communes les plus peuplées se sont vues morcelées en plusieurs cantons. Aussi, le maillage dit « canton-ville » ou « canton-ou-ville » a été initié par l'INSEE afin d'empêcher le morcellement communal et de faire converger les limites cantonales avec celles d'une commune (dit « ville ») ou plusieurs communes (dit « canton »).

Carte 13 – Le découpage géographique de l'Ile-de-France en villes ou cantons

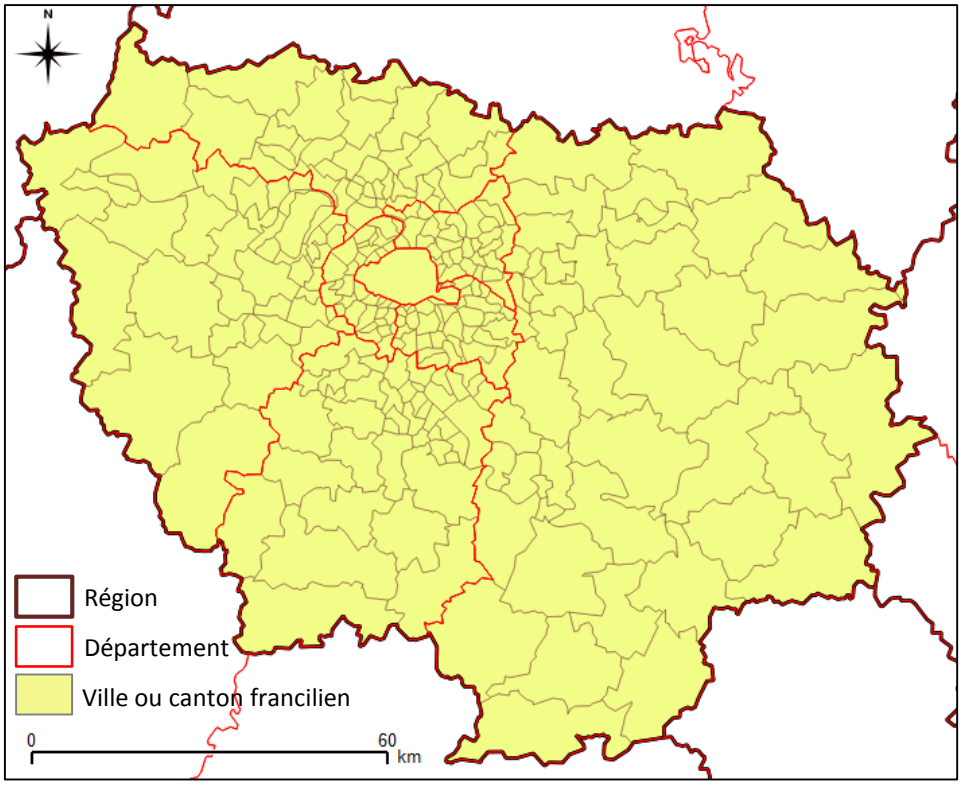

Source : réalisation de l'auteur, avec QGIS, INSEE

Notons enfin qu'avec les cantons-ou-villes français, plus de 60% des cases sont concernées par le secret statistique et laissées vides dans le fichier transmis par l'INSEE. Cette dégradation de l'information statistique n'a cependant qu'un faible impact car près de 95% de l'emploi salarié se localise dans les cantons-ou-villes restants. L'exploitation des données DADS nous offre à ce titre les moyens d'affiner notre approche géographique pour ce qui concerne l'emploi et les versements de salaires.

IV. Conclusion

La circulation de l'argent, des marchandises et des hommes intéresse la géographie car elle discrimine des lieux, des systèmes de lieux ; elle situe des choses et elle les déplace. Dans la pratique, certaines formes de circulation sont plus difficiles à saisir que d'autres, et ceci est notamment visible avec la géographie de la consommation qui suit les hommes et l'organisation marchande des lieux mieux que le reste. Alors, la géographie des dépenses de consommation nous est la plus utile pour appréhender la consommation de passage, qui fait défaut ; d'où la nécessité pour nous de développer une méthode *ad hoc* pour l'appréhender.

Le présent chapitre est en ce sens un moment charnière de notre thèse : il prépare le terrain de notre démonstration empirique et fait ainsi la transition entre notre cadre théorique et la présentation des résultats. Nous conservons du premier chapitre l'approche circulaire de l'économie, le cadre conceptuel du second, et le terrain d'étude francilien du troisième. Ce cadre théorique nous conduit à développer un modèle dans lequel des flux réels (déplacements de consommation et navettes domicile-travail) sont convertis en flux monétaires (des dépenses et des salaires). Nous mobilisons à cet effet trois bases de données que nous faisons dialoguer les unes avec les autres : l'enquête budget des familles (BDF) de 2006, l'enquête globale transport (EGT) de 2010 et la déclaration annuelle de données sociales (DADS) de 2010. Nous ne saurions mieux résumer le modèle qu'au travers du schéma ci-dessous, précédemment introduit (cf. supra).

Représentation synthétique de notre modèle ad hoc

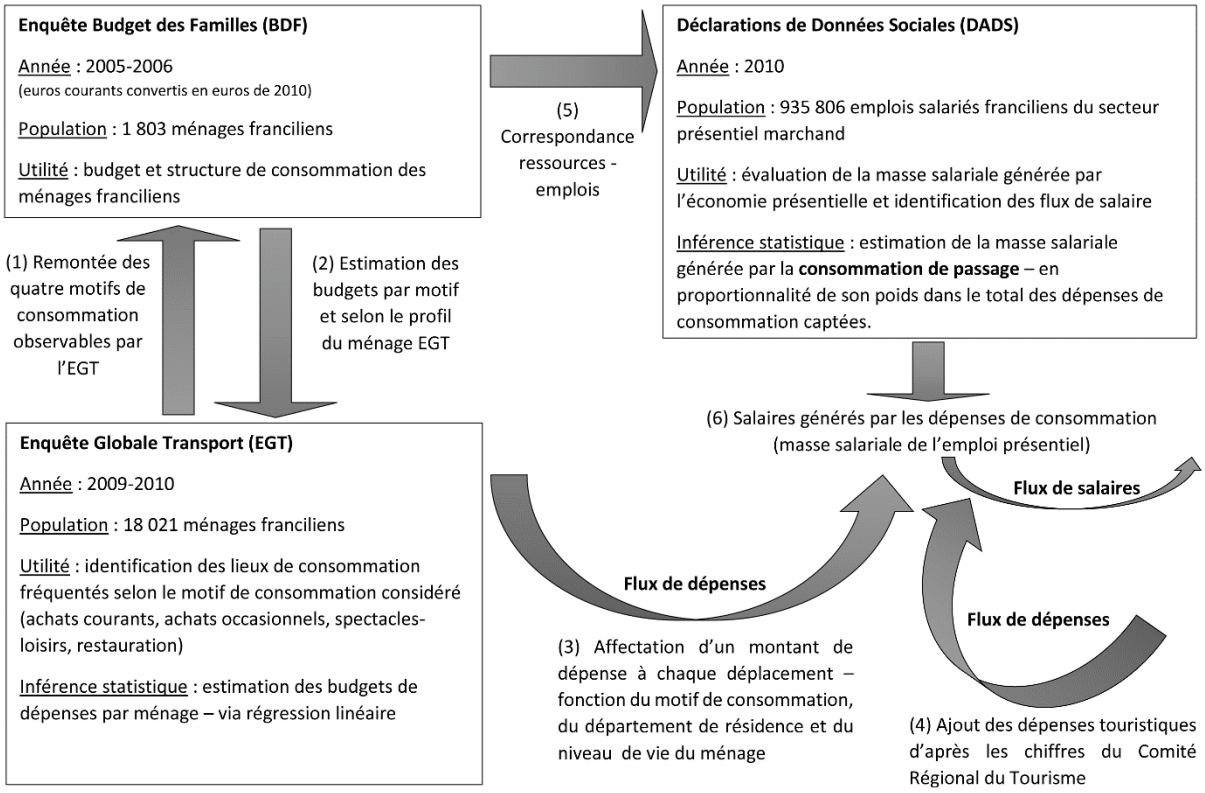

Source : réalisation de l'auteur

Le modèle que nous avons développé peut se synthétiser en cinq grandes étapes méthodologiques. (1) La première d'entre elles consiste en l'identification dans l'EGT de quatre types de déplacements qui conduisent à un acte de consommation en bout de course (les achats courants, les achats occasionnels, les spectacles et loisirs et la restauration) ; quatre motifs auxquels nous avons associé des produits de consommation via l'enquête BDF. (2) En retour,

une régression multiple est utilisée pour prédire le budget de consommation des ménages EGT. (3) Les budgets une fois imputés sont dès lors ventilés à destination des principaux lieux de consommation franciliens que les déplacements de l'EGT renseignent. (4) En sommant les dépenses de consommation des ménages franciliens avec celles captées des touristes qui visitent la région, le modèle reconstitue alors l'assiette globale des dépenses qui alimente l'économie présentielle. (5) En s'assurant d'abord de sélectionner les activités économiques qui fournissent les biens et services consommés, (6) la base DADS nous donne au final le moyen d'isoler la masse salariale directement soutenue par les dépenses de consommation étudiées, et de savoir où réside la main d'œuvre qui en bénéficie.

La réalisation de ce modèle reste tributaire d'hypothèses, notamment au travers la régression linéaire – qui laisse inexpliquée 44% de la variation des montants totaux de dépenses par ménage – ou encore lorsqu'il s'agit de ventiler spatialement les budgets de consommation par l'intermédiaire du nombre de déplacements effectués. Des imperfections que nous assumons.

Le modèle *ad hoc* que nous venons de développer nous donne finalement les moyens d'établir des ordres de grandeur quant aux transferts de demande finale qui se produisent entre départements franciliens. Autrement dit, il nous est désormais possible de quantifier la consommation de passage (cf. chapitre 5). En considérant également les flux de salaires, les conditions sont désormais réunies pour interroger nos deux hypothèses de recherche : la consommation de passage comme moteur de développement territorial et la consommation de passage comme force contributrice du processus d'intégration métropolitaine.

- Chapitre 5 -
Consommation de passage et transferts interdépartementaux de richesses

« *Voir, faire voir, c'est la moitié de notre tâche.* » (Braudel, 1976)

Introduction

En 2010, à l'aune de l'enquête des déplacements des Franciliens (EGT, 2010), la consommation de passage, c'est-à-dire tous les achats et loisirs réalisés par des Franciliens hors de leur département de résidence, motive 552 millions de déplacements parmi les 14 milliards effectués à l'année. Elle compte, ainsi définie, pour 4% de la mobilité annuelle des Franciliens et 18% de la seule mobilité de consommation. Cette consommation, dont la réalité est très sensible à la maille d'analyse retenue (commune *versus* département), est vectrice de transferts de richesses entre les territoires franciliens. Elle soulève des questions d'ordres socio-économique et sociospatial : quels sont les Franciliens à la source de ces consommations, d'où viennent-ils, où consomment-ils, quels sont les leviers de la dynamique économique et géographique de la consommation de passage ? Certains territoires sont-ils plus émetteurs de consommation que d'autres ? Quels sont les montants des transferts de richesses associés à cette consommation ?

Ce chapitre propose des réponses à ces questions en partant de l'analyse des flux réels – c'est-à-dire la mobilité des consommateurs telle que la renseigne l'EGT – pour aboutir à l'estimation des flux monétaires portés par les actes de consommation de passage, tels que nous avons pu les estimer (cf. chapitre 4). En premier lieu, notre travail livre donc une analyse de la consommation de passage des Franciliens et de ses déterminants (I). Ensuite, nous montrons que l'existence même de la consommation de passage réduit l'activité des marchés domestiques, certains étant plus affectés que d'autres (II). Nous finissons ce chapitre par une mise en perspective de l'activité des marchés domestiques avec les transferts de richesses qu'elle produit (III) et une analyse des territoires gagnants et perdants à l'aune de ces transferts (IV).

I. Les déterminants de la consommation de passage en Ile-de-France au regard des flux réels

Les pratiques de consommation varient selon les individus en fonction de nombreux facteurs tels que : leurs ressources monétaires et temporelles, leurs lieux de vie, leur position dans le cycle de vie et la composition de leur ménage. Par exemple, les actifs occupés sont plus contraints dans leur usage du temps non travaillé que les personnes âgées et les femmes au foyer. Les personnes âgées en conséquence, procèdent à des achats plus fréquents mais en plus faible quantité que les autres personnes (Chaze, 2010). Ici, ce sont les caractéristiques et les déterminants de la consommation de passage interdépartementale qu'il nous intéresse de mettre

en évidence ; nous réalisons cette analyse pas à pas en pratiquant de nombreux croisements statistiques sur la base des déplacements quotidiens des Franciliens (EGT). Nous abordons successivement la répartition horaire et spatiale, puis les modalités de réalisation de la consommation de passage pour la caractériser au mieux. Nous donnerons ensuite une lecture des profils des agents porteurs.

I-1. Les moments de présence privilégiés de la consommation de passage

On ne peut présager de la densité de population réelle sur un territoire donné à l'aune de la seule connaissance du nombre de ses habitants (Terrier, 2007) ; à tout instant, au gré des entrées et des sorties, le peuplement d'un territoire change. La consommation de passage interdépartementale en est l'une des nombreuses manifestations. Nous proposons dans la Figure 33 d'en identifier les créneaux horaires privilégiés.

Figure 33 – Les moments privilégiés de présence des consommateurs franciliens

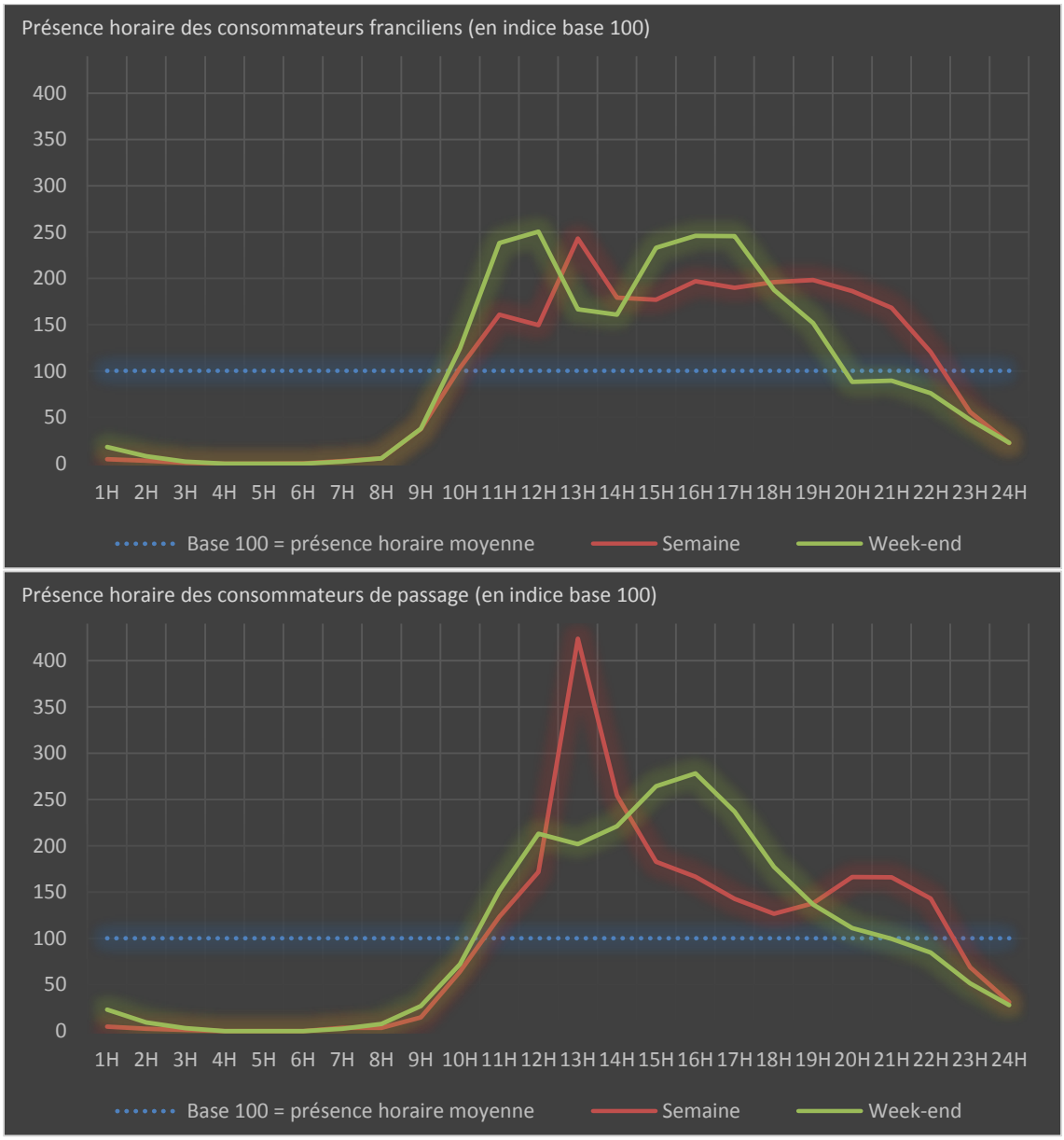

Source : calcul de l'auteur, EGT 2010

Note de lecture :

Un Francilien obtient la qualité de consommateur lorsqu'il prend part à une activité de consommation associée aux achats courants ou occasionnels, aux spectacles et loisirs ou à la restauration hors domicile. Si celui-ci se rend au cinéma de 18h30 à 20h30, il sera alors compté comme présent au pointage de 19 heures et de 20 heures. La présence horaire moyenne correspond aux présences horaires cumulées rapportées aux vingt-quatre heures que compte une journée.

Il est ainsi possible de lire sur le graphique qu'il y a deux fois et demie plus de consommateurs présents à 13 heures, un jour de semaine, qu'en moyenne à un autre horaire de la journée.

Un consommateur francilien est identifié comme « de passage » lorsqu'il prend part à une activité de consommation dans un département autre que celui de résidence.

Deux grilles de lecture de la présence horaire sont proposées par l'intermédiaire des graphiques ci-dessus : une comparaison entre présences horaires en semaine et le week-end d'une part, et d'autre part, entre les consommateurs franciliens en général et ceux de passage en particulier.

En semaine, nous constatons que les consommateurs se réunissent autour d'un important pic d'activité à 13 heures, suivi de quelques hausses à 16 heures, 19 heures puis 21 heures. À l'examen détaillé des motifs (cf. Annexe 7), on observe sans grande surprise que le créneau de 13 heures est porté par la restauration hors domicile qui compte pour plus de la moitié de l'activité de consommation. En incluant les achats courants, qui offrent aussi des solutions de repas, c'est plus des deux tiers de la consommation qui sont alors concernés. Au cours de l'après-midi, ce sont en revanche les achats courants et occasionnels qui dominent ; et à mesure que le la journée avance, le motif spectacles et loisirs prend le relais. Ces derniers concernent une part importante de la présence après 19 heures un jour de semaine, une part beaucoup plus marquée qu'au même moment le week-end. En semaine, il apparaît que les actifs jouent un rôle particulier et important dans la consommation, qu'il s'agisse du pic d'activité de 13 heures ou de celui qui ponctue la soirée.

Durant le week-end, deux pics d'activité de consommation de passage apparaissent également mais un peu plus tôt dans la journée : le premier se situe aux alentours de 12 heures, tandis que le second est atteint à 16 heures. À l'inverse de la tendance du jour de semaine, il y a une chute notable de la présence à 13 heures le week-end: tout se passe le week-end comme si l'heure du midi constituait une frontière déclenchant l'arrêt ou la mise en œuvre d'une activité. Plus concrètement, on observe que la restauration hors domicile explique au mieux un quart de l'activité de consommation entre 12 et 14 heures (cf. Annexe 8) et que les achats courants dominent l'activité de consommation à midi. Plus encore, l'heure du déjeuner met fin à une bonne partie des actes de consommation débutée dans la matinée. Nombreux sont également ceux qui ne vont s'engager dans une activité de consommation qu'une fois l'heure du repas dépassée. Là où en semaine nous pouvons identifier un rapport au temps de travail dans la consommation de passage, la consommation de passage le week-end s'organise autour du temps libre et de l'ancrage au domicile. Non seulement les Franciliens rentrent chez eux le midi pour manger, mais ils s'attardent également moins le soir et arrêtent ainsi plus tôt leurs activités de consommation, motivant le décrochage très net de la présence à partir de 17 heures.

Les mêmes pics d'activité sont observables pour la consommation de passage, à quelques inflexions près. Tout d'abord, un jour de semaine, la présence des temps de consommation est nettement plus marquée à 13 heures (plus de quatre fois la moyenne horaire). Il ne fait pas de doute que de nombreux Franciliens travaillent en dehors de leur département de résidence et stimulent massivement par leur pause-déjeuner la consommation de passage. Ensuite, nous remarquons que les légers pics de consommation de 16 et 19 heures disparaissent, tandis que celui de 21 heures s'affirme plus fortement. Ce dernier est en fait dominé par les spectacles et loisirs, ainsi que par le motif « restauration » qui, nous le verrons, s'avère être deux motifs très favorables à la consommation de passage. Le week-end, les moments privilégiés sont en revanche similaires à ceux de la consommation francilienne en général ; la seule différence notable tient au fait que le pic d'activité du matin atteint plus tardivement son sommet (vers midi, contre 11 heures dans l'ensemble) ; cette arrivée plus tardive peut être occasionnée par un temps de déplacement plus long ou la présence moins importante de personnes actives tôt le matin[198].

La Figure 34 vient confirmer que les pics d'activité du midi (de 13 à 14 heures) et du soir (après 19 heures) correspondent aux moments où le poids des consommateurs de passage est le plus important. Elle montre en outre que le consommateur de passage représente *a minima* 9% des consommateurs présents en Ile-de-France (à 9h le matin un jour de semaine) et atteint un maximum de 43% (à 13h un jour de semaine également).

[198] Il est admis que les personnes âgées font leurs courses en moyenne plus tôt dans la journée et dans une relative proximité au domicile ; auquel cas, elles augmentent la présence horaire en début de matinée pour la consommation en général sans agir sur celle observée pour la consommation de passage.

Figure 34 – Le poids des consommateurs de passage à mesure que les heures s'écoulent

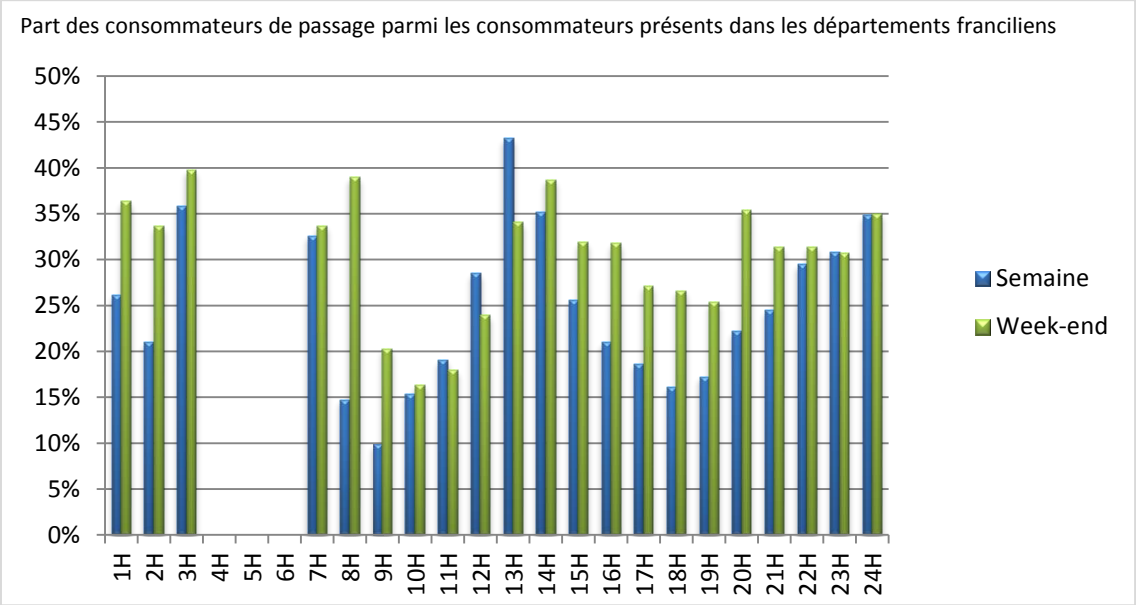

Source : calcul de l'auteur, EGT 2010

Remarque :

Parmi les 18 000 enquêtés de l'EGT, aucun consommateur de passage n'est répertorié entre 4 heures et 6 heures du matin. L'enquêté étant interrogé sur sa journée de déplacement, les déplacements chevauchant deux jours sont probablement mal renseignés. On conviendra néanmoins que ce créneau est marginal pour les pratiques de consommation et donc sans grande influence sur le résultat.

En moyenne, 26% des consommateurs présents dans les départements franciliens sont de passage. Leur activité compte pour 19% des actes de consommation et 34% du budget-temps utilisé à cet effet. La Figure 35 révèle en outre que cette consommation de passage concerne l'ensemble des départements franciliens, bien que certains territoires soient plus concernés que d'autres.

Par ailleurs, les activités de consommation effectuées en dehors du département de résidence ont des durées supérieures à celles qui n'en sortent pas : en effet, 42% des actes de consommation effectués dans le département de résidence durent moins de 30 minutes; ils ne sont que 20% dans ce cas dans le cadre de la consommation de passage.

Figure 35 – Le poids de la consommation de passage dans les temps de présence

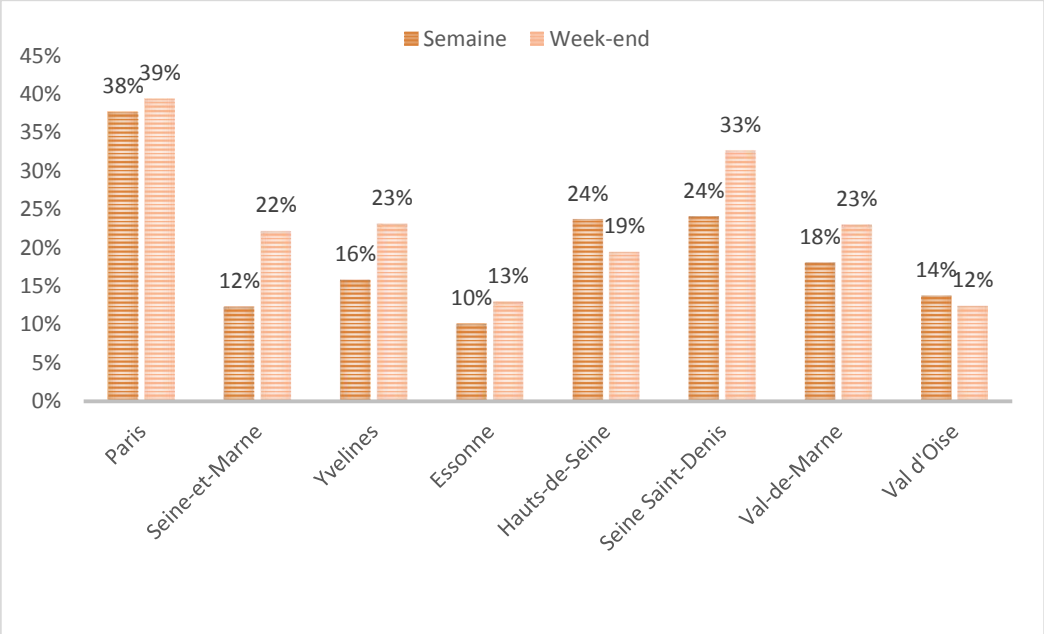

Source : calcul de l'auteur, EGT 2010

Note de lecture :

22% des durées de présence des consommateurs en Seine-et-Marne le week-end sont le fait de personnes de passage, contre 12% le reste de la semaine.

Plus du tiers des temps de présence sont assurés par des consommateurs de passage à Paris, aussi bien en semaine que le week-end : Paris est le lieu des pratiques de consommation de passage. C'est ensuite dans les départements de petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) qu'en semaine la part relative des temps de présence des consommateurs de passage est la plus forte, en lien vraisemblablement avec leur taux élevé de concentration de l'emploi francilien. L'activité de consommation de passage se montre assez atone en semaine dans les départements de grande couronne ; elle s'y avère en effet concentrée sur le week-end, notamment en Seine-et-Marne et dans les Yvelines, tous deux connus en Ile-de-France pour leur attractivité commerciale (avec les pôles régionaux de Vélizy 2 et Parly 2 en Yvelines ; Val d'Europe et Carré Sénart en Seine-et-Marne), leurs domaines forestiers (forêt de Rambouillet pour l'un et de Fontainebleau pour l'autre), mais également leurs sites touristiques de rayonnement international (avec le château de Versailles à l'Ouest et le parc d'Eurodisney à l'Est). En revanche, en Essonne ou en Val d'Oise, les consommateurs de passage ne représentent jamais plus de 14% des temps de présence pour consommer.

À défaut de procéder à une succession de monographies territoriales, notons que Paris concentre massivement les temps de présence pour cette activité en Ile-de-France (Figure 36).

Figure 36 – Les consommateurs présents à une heure donnée en Ile-de-France

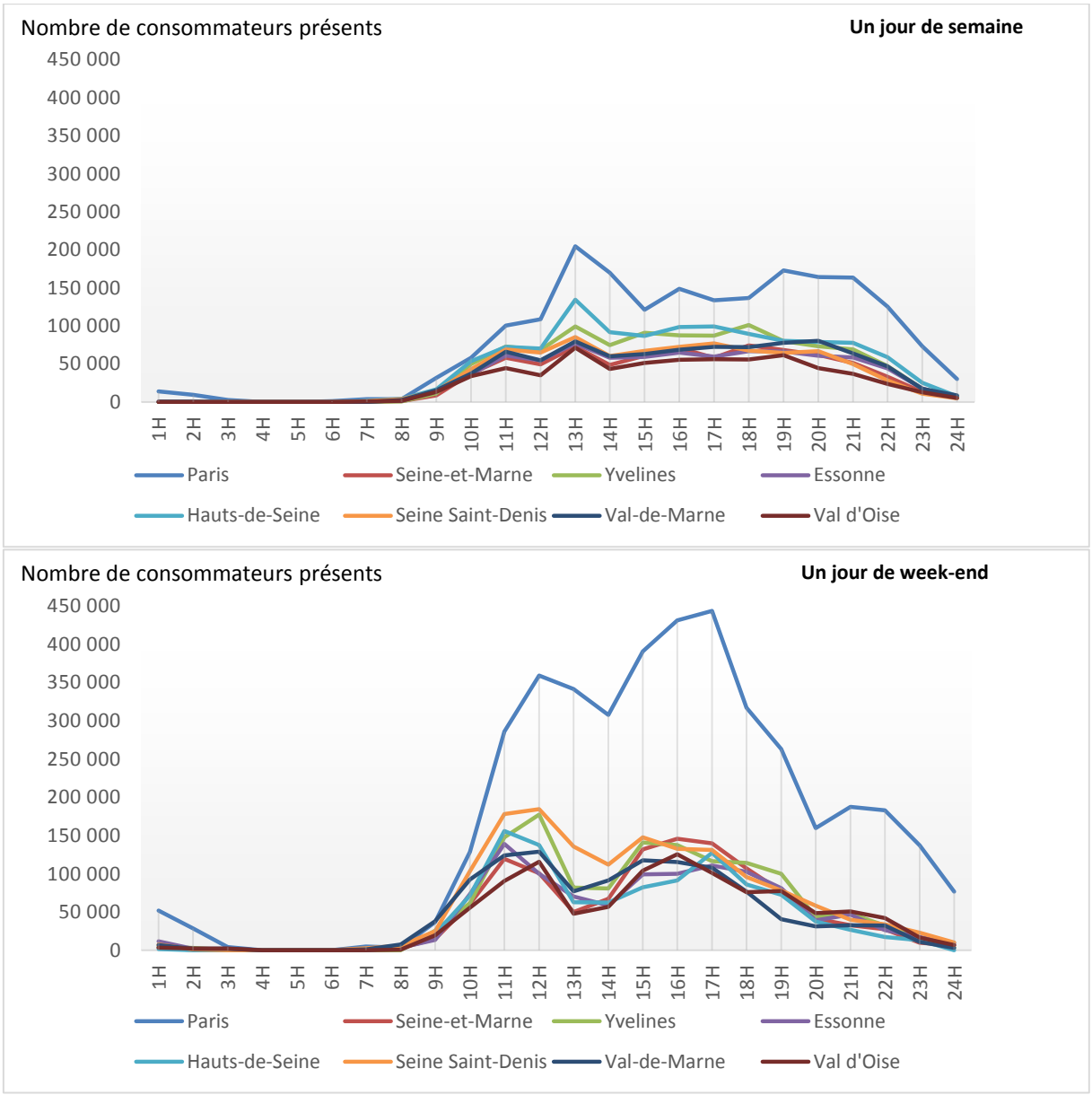

Source : calcul de l'auteur, EGT 2010

Indéniablement, la capitale creuse l'écart avec le reste de l'Ile-de-France. Paris absorbe en fait l'essentiel des temps de consommation émis par les Franciliens en dehors de leur département de résidence et est le seul des huit départements qui compense les temps d'absence de ses habitants[199]. Relevons à cet effet que Paris est une destination privilégiée, pour ne pas dire exclusive, de la vie nocturne : un pic de présence est remarquable à Paris le week-end après 20 heures (cf. Figure 36). La forte concentration de l'activité des spectacles et loisirs nocturnes dans la capitale y est certainement pour beaucoup.

[199] C'est un constat observable lorsque l'on fait le solde entre la durée de présence que des consommateurs de passage ont assuré à Paris et ce que les Parisiens ont émis en la matière vers d'autres départements.

I-2. Quels stimulants à la consommation de passage en Ile-de-France ?

À ce stade de l'analyse, les facteurs favorables à la consommation de passage semblent se construire autour d'un lien avec le lieu de travail et une fonction propre à Paris. Il convient cependant d'approfondir la question des déterminants de la consommation de passage.

À ce titre, nous relevons que certains achats sont plus susceptibles que d'autres d'être effectués en dehors du département de résidence (Figure 37). Par exemple les achats courants comptent pour 39% des déplacements de consommation ; pour autant ils ne représentent que 16% de la consommation de passage. On constate un déséquilibre inverse pour la restauration.

Figure 37 – Les types d'achats qui alimentent la consommation de passage (2010)

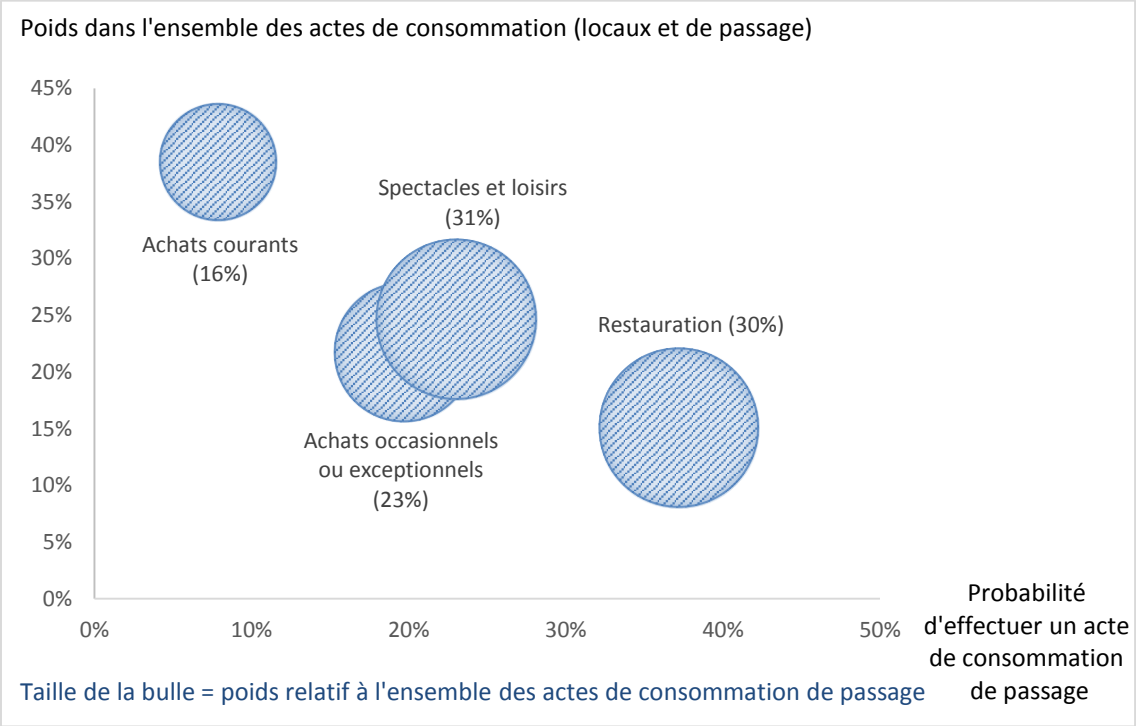

Source : calcul de l'auteur, EGT 2010

Note de lecture :

Il y a 37% de probabilité qu'un acte de consommation relatif à la restauration alimente la consommation de passage (abscisse). En conséquence de quoi, la restauration, qui représente 15% des actes de consommation en général (ordonnée), compte pour 30% des actes de consommation de passage en particulier (taille de la bulle).

Plus d'un tiers des actes pour motif « restauration » (37%) sont effectués en dehors du département de résidence, comme le sont 23% des actes de consommation relatifs aux spectacles et loisirs et 20% des achats occasionnels ou exceptionnels. Par rebond, ces motifs sont aussi ceux qui pèsent le plus lourd dans la consommation de passage. À l'examen des

commerces fréquentés par les Franciliens pour leurs achats (hors restauration, spectacles et loisirs), on observe également que certains formats commerciaux sont plus favorables que d'autres à la consommation de passage (Figure 38).

Figure 38 – Les formats commerciaux privilégiés de la consommation de passage

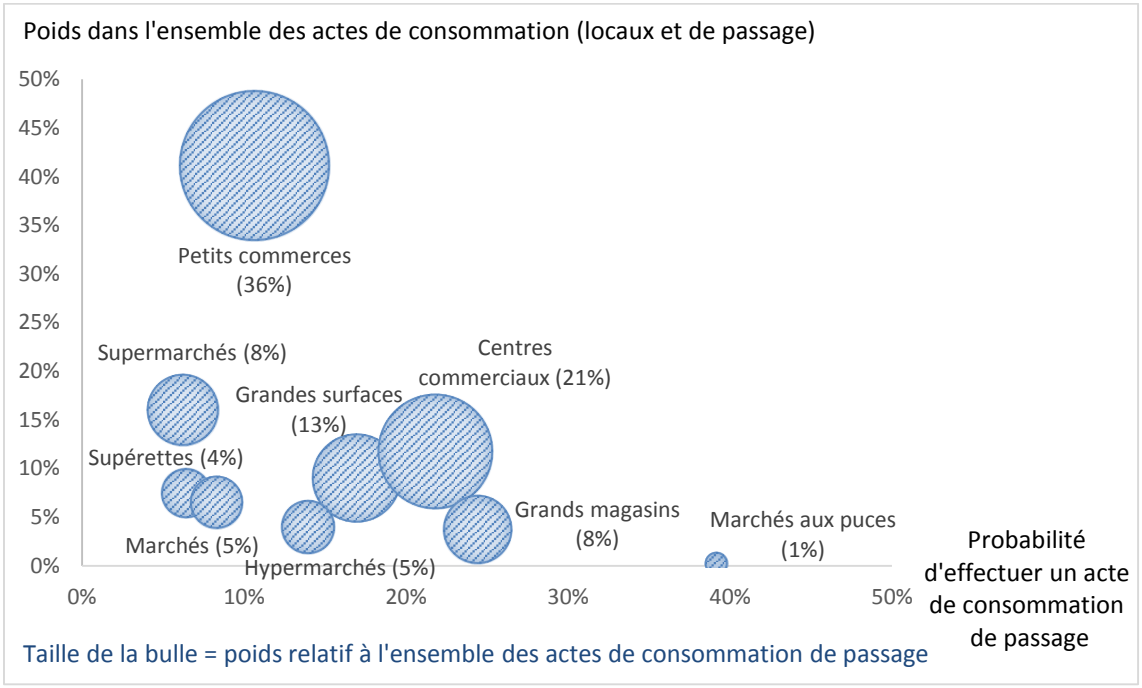

Source : calcul de l'auteur, EGT 2010

Le rôle des places centrales (cf. chapitre 3) est perceptible (Figure 38). De fait, ce sont les commerces rares, à fort pouvoir d'attraction, qui admettent la plus forte probabilité d'occasionner un acte de passage. Par exemple, les grands magasins parisiens (Galeries Lafayette, Printemps Haussmann…) et les centres commerciaux sont fréquentés respectivement à hauteur de 24% et de 22% de leur clientèle par des consommateurs non-résidents du département de leur localisation. *A contrario,* les marchés et les moyennes surfaces commerciales (supermarchés, supérettes) ont une probabilité inférieure à 8% d'attirer une clientèle extérieure. Les petits commerces, bien que fréquentés 89% du temps par des consommateurs-résidents, demeurent des interfaces de vente importantes pour la consommation de passage en raison du volume considérable de transactions marchandes qui s'y produisent.

L'attraction de consommateurs de passage par les marchés aux puces répond quant à elle plus certainement à des effets propres à leur localisation aux frontières entre Paris et sa proche banlieue. Plus généralement, une partie difficile à estimer de la consommation de passage dépend de la géographie interne à la région Ile-de-France et de phénomènes « transfrontaliers ».

Aux marchés aux puces de Saint-Ouen, de Montreuil ou de Porte de Vanves, c'est ainsi environ 39% de la clientèle qui n'est pas résidente. Ces marchés ne concentrent néanmoins jamais plus que 1% des dépenses de consommation.

Les pratiques de consommation interdépartementales sont empreintes de chaînages d'activités et de déplacements au cours de la journée : seules 43% d'entre elles ont ainsi pour lieu de départ le domicile de la personne (contre 56% pour l'ensemble des pratiques de consommation). En valeur relative, c'est lorsque le Francilien est déjà éloigné de son domicile qu'il est en fait le plus susceptible d'être un consommateur de passage (Figure 39). Les actes de consommation de passage ont par exemple une plus grande probabilité de se produire au départ du lieu de travail (40% de probabilité) : tous les motifs sont alors concernés mais les achats courants, et surtout la restauration hors domicile domine les pratiques (cf. Annexe 9).

Figure 39 – La consommation de passage selon le lieu de départ

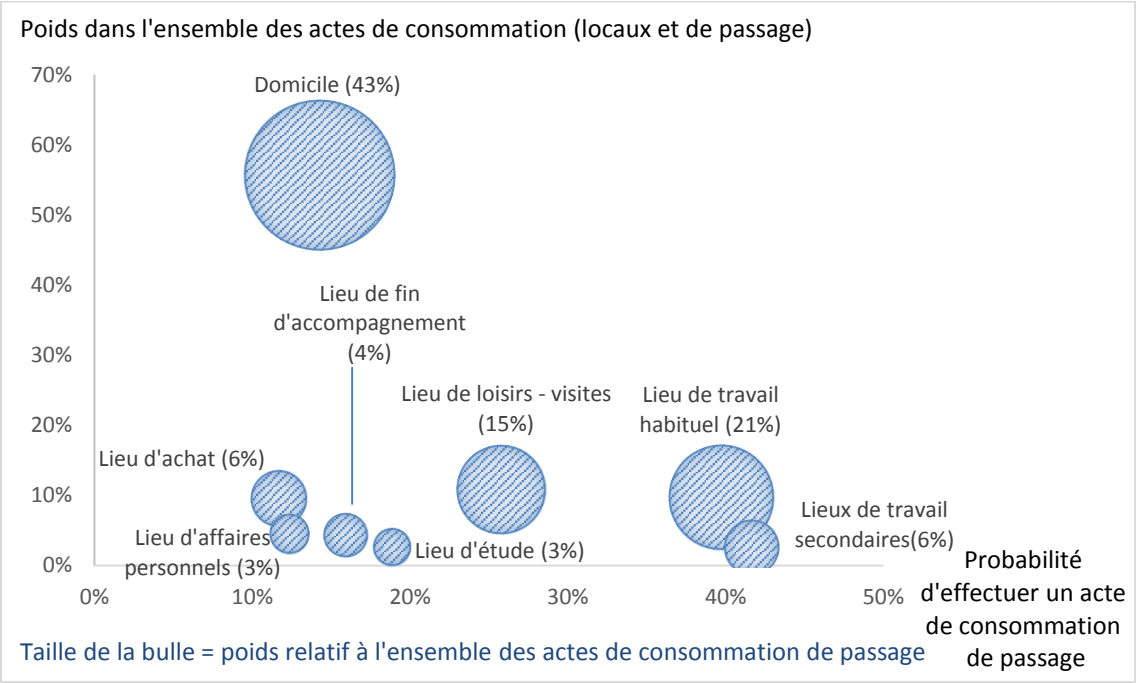

Source : calcul de l'auteur, EGT 2010

Au final, c'est environ un quart de la consommation de passage (27%) qui s'effectue en quittant son lieu de travail (midi, fin de journée). Outre le lieu de travail, les lieux de loisirs et de visites à des proches portent aussi une probabilité importante de générer une pratique de consommation hors du département de résidence – un acte sur quatre est concerné – ce qui leur vaut de représenter 15% de la consommation de passage au total.

I-3. Qui est le consommateur de passage ?

Qu'en est-il du consommateur ? Certains profils sont-ils plus porteurs que d'autres ? Rappelons qu'au gré des pratiques, un même individu peut successivement revêtir la qualité de consommateur-résident ou celle de consommateur de passage. Aussi, nous cherchons à identifier les caractéristiques de l'individu qui consomme en dehors de son lieu de résidence. Différentes variables ont été testées. Certaines se sont montrées non probantes, comme le statut d'occupation du logement. D'autres ont montré des effets limités. Par exemple, l'âge de l'individu n'est pas décisif, au détail près que les adultes en âge de travailler sont plus susceptibles de quitter leur département de résidence que les retraités par exemple. De même, on constate un léger effet positif de la date d'emménagement dans un logement lorsque celle-ci date de moins de cinq ans[200]. Même le revenu, qui joue considérablement dans les volumes de consommation, ne semble avoir qu'un léger effet sur les pratiques de consommation hors du département : les ménages aisés partent certes plus en vacances, mais, pour ce qui nous intéresse, ils ne sont pas tous de grands contributeurs à la consommation de passage en Ile-de-France. Lorsqu'ils habitent à Paris par exemple, ils sont en capacité de satisfaire l'essentiel de leurs besoins dans leur territoire de résidence, et ce d'autant plus que l'offre de luxe s'y concentre. Précisons cependant que la proportion des actes de consommation de passage dans la consommation totale croît doucement mais sûrement avec le revenu du ménage qui réalise cet acte (cf. Annexe 10).

D'autres caractéristiques se montrent en revanche plus discriminantes, notamment le genre. Les hommes sont en effet un peu plus nombreux parmi les consommateurs de passage que les femmes, à l'opposé de ce qui est observé pour la population des consommateurs locaux.

[200] On peut s'attendre en effet à ce qu'un ménage francilien qui vient de déménager puisse continuer à fréquenter des commerces et services éloignés du domicile, où il conserve des repères (avec le médecin traitant ou pour la garde d'enfants par exemple), le temps de prendre pleinement connaissance des substitutions de proximité possibles. Par ailleurs, l'emménagement s'accompagne d'achats exceptionnels qui peuvent nécessiter de plus longs déplacements.

Figure 40 – La répartition des consommateurs par genre

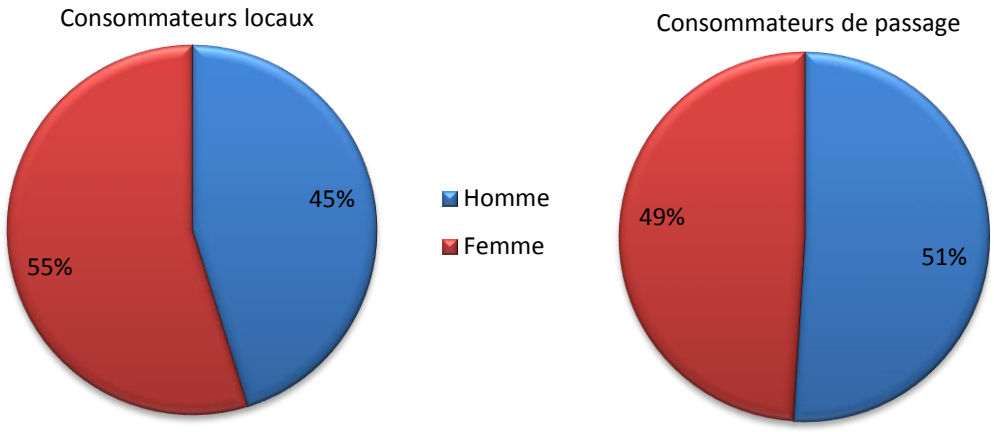

Source : calcul de l'auteur, EGT 2010

Ce fait est notable car les femmes (52% de la population francilienne) sont plus nombreuses que les hommes et sont encore très souvent en charge des achats courants et de la vie domestique (Massot et Proulhac, 2010 ; Delage, 2012). En Ile-de-France, elles portent 55% des achats courants, 58% des achats occasionnels et 52% des motifs spectacles et loisirs. En revanche, les hommes portent 56% de la demande de restauration. De fait, la surreprésentation des hommes dans les consommateurs de passage s'explique par leurs pratiques plus fréquentes des activités qui tirent la consommation de passage – soit la restauration hors domicile et les activités de loisirs. Elle s'explique aussi par un taux d'emploi des hommes (79%) plus fort que celui des femmes (73%). Inversement, les femmes tirent plus fortement la consommation locale. Les distances parcourues confirment cette opposition entre femmes et hommes, ces derniers pratiquant des distances beaucoup plus élevées que les femmes.

Figure 41 – Le profil des consommateurs qui alimentent la consommation de passage

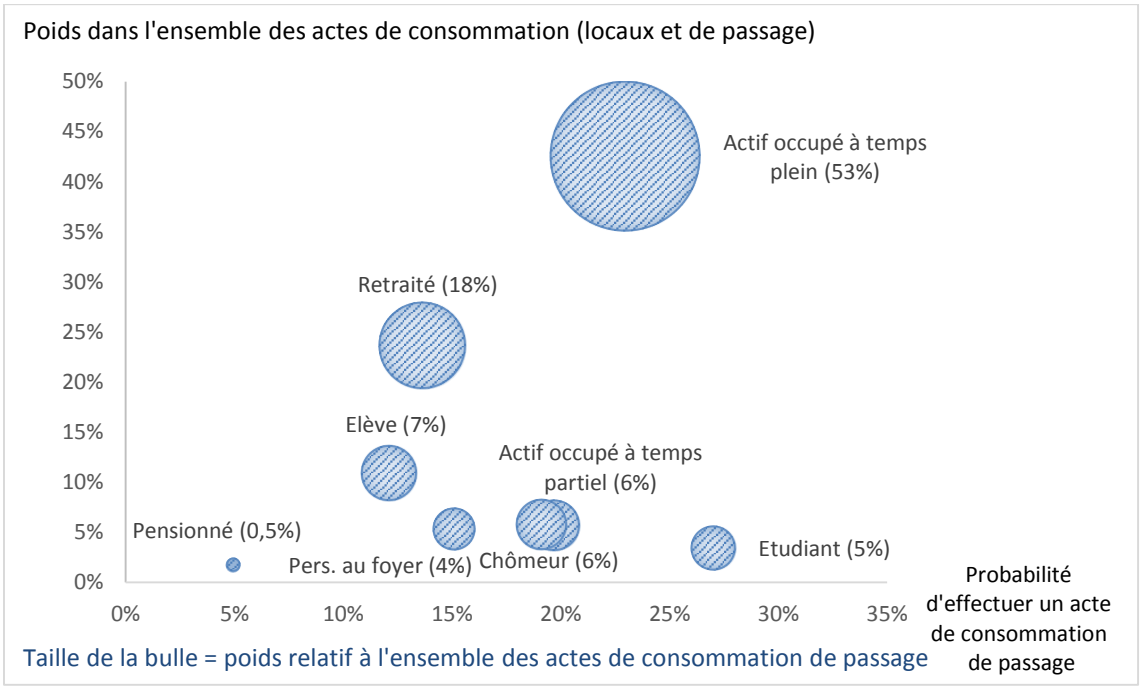

Source : calcul de l'auteur, EGT 2010

Près d'une fois sur quatre, les actifs occupant un emploi à temps plein consomment en dehors de leur département de résidence (Figure 41). Ils comptent pour plus de la moitié des actes de consommation de passage. L'emploi à temps partiel, occupé par des femmes à hauteur de 73%, est associé quant à lui à des consommations réalisées à la proximité du domicile ; les chômeurs, et surtout les inactifs (parents au foyer, retraités, élèves…), sont proches des femmes dans leurs pratiques. À titre de comparaison, il y a presque deux fois plus de chances qu'un actif à temps plein produise un acte de consommation de passage (23% de probabilité) qu'un retraité ne le fasse (14% de probabilité). De leur côté, les étudiants n'occasionnent que 5% des actes de passage mais ont une prédisposition très forte à en faire (un acte sur deux).

Afin d'approfondir les pratiques des actifs occupés, qui portent plus de la moitié des actes de consommation, nous avons travaillé par catégorie socioprofessionnelle. Parmi les actifs occupés, les cadres, puis les professions intermédiaires, sont les catégories les plus enclines à la consommation de passage (Figure 42). Cependant, le premier des deux graphiques ci-dessous laisse penser que les différences entre profils socioprofessionnels sont ténues. En réalité, l'analyse est faussée en partie par le poids et le comportement spécifique des Parisiens qui couvrent l'essentiel de leurs besoins à Paris. Concrètement, un cadre francilien a 24% de probabilité d'effectuer un acte de passage. Si les cadres parisiens sont exclus de ce calcul, cette même probabilité grimpe à 33%. De même, la probabilité progresse de trois points pour les

professions intermédiaires et les employés, et de quatre points pour les ouvriers si les actifs parisiens de chacune des catégories sont exclus du calcul.

Figure 42 – Les catégories socioprofessionnelles qui alimentent la consommation de passage

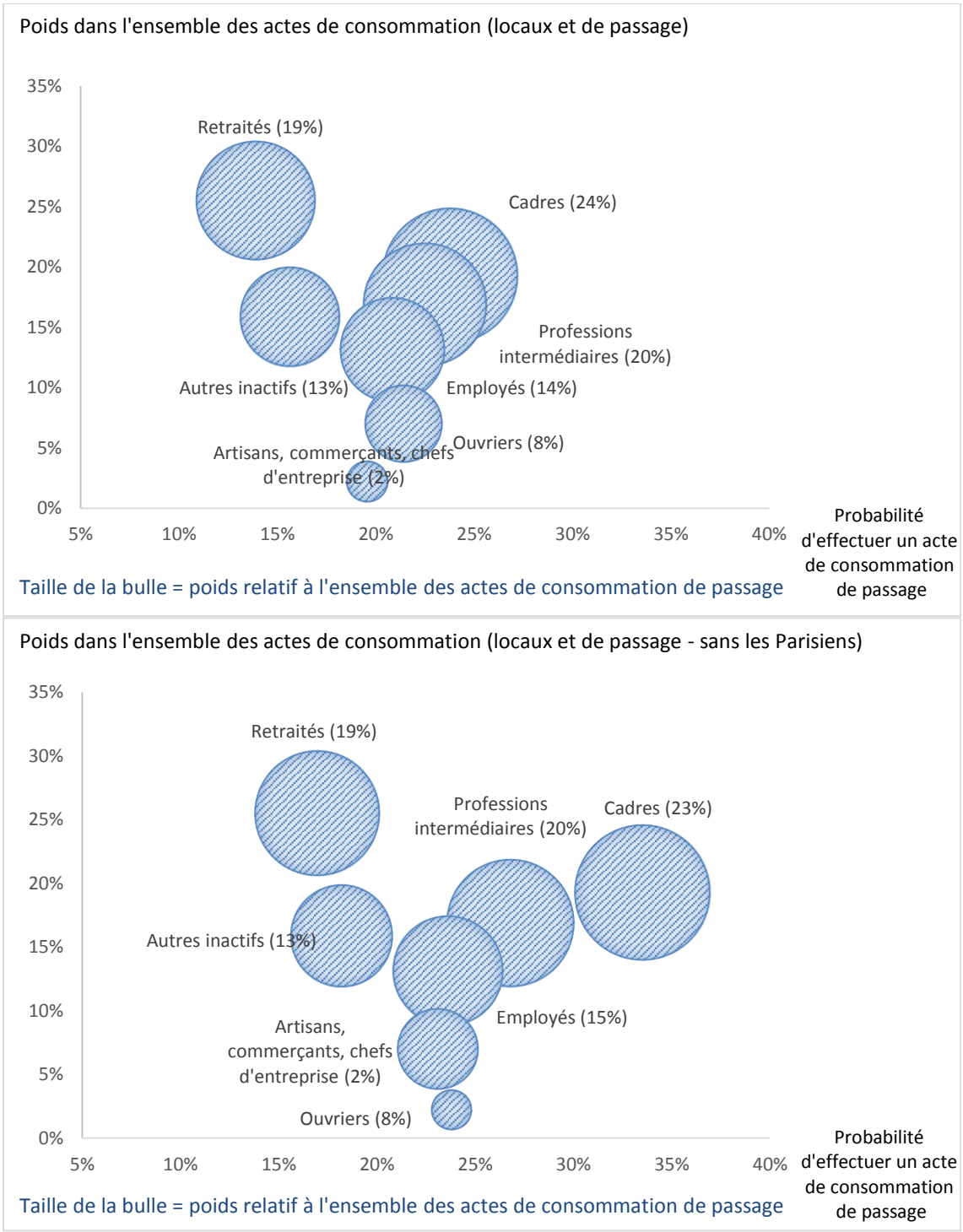

Source : calcul de l'auteur, EGT 2010

Cet effet de composition géographique dans le phénomène étudié ne se limite pas aux actifs occupés mais concerne également les inactifs. Par exemple, le retraité parisien effectue 5% de ses actes de consommation en tant que consommateur de passage, ce pourcentage atteint 17% pour les autres retraités franciliens. Le fait est plus marquant encore pour les étudiants : la probabilité d'effectuer un acte de consommation de passage bascule alors de 5% à 50% selon que l'étudiant vit ou non à Paris.

Pour consolider le lien entre consommation de passage et occupation d'un emploi en dehors du département de résidence, nous avons observé les pratiques de consommation des Franciliens inactifs des actifs qui travaillent et résident dans le même département (Figure 43).

Figure 43 – La consommation de passage des Franciliens inactifs ou résidant et travaillant dans le même département

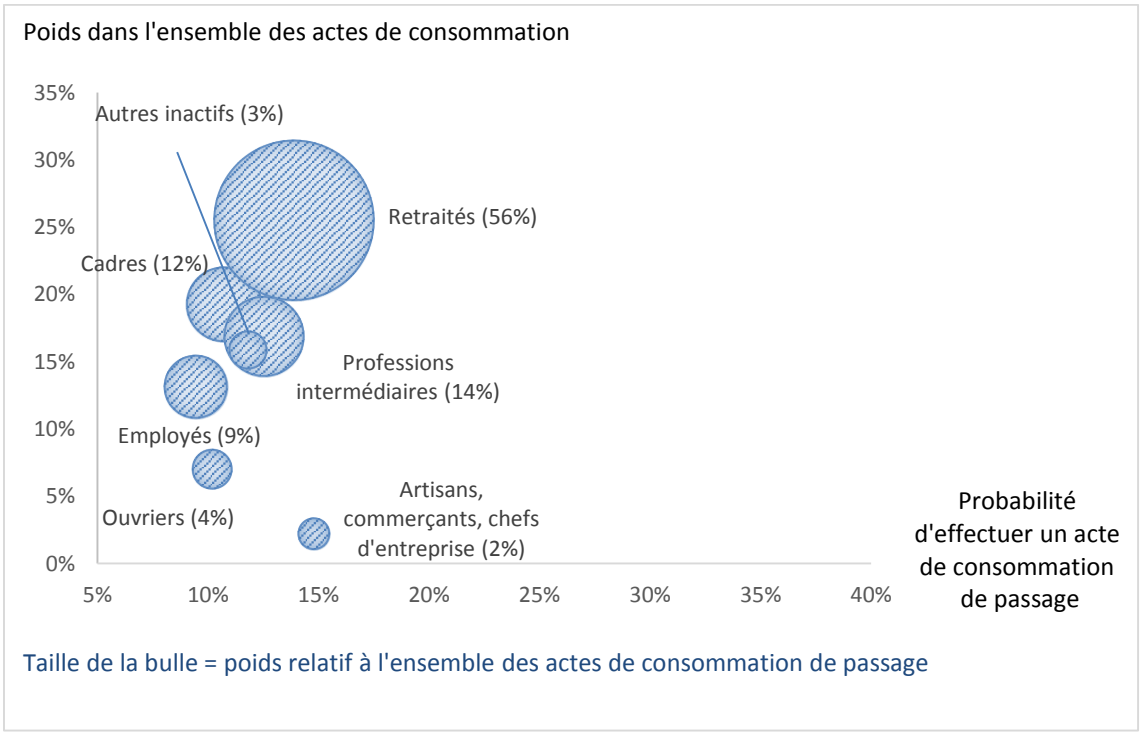

Source : calcul de l'auteur, EGT 2010

Le graphique montre qu'à l'inverse de ce qui est observable pour la population prise dans son ensemble, les actifs occupés ont ici une probabilité inférieure à celle des retraités de participer à la consommation de passage. Nous expliquons ce résultat par le temps libre plus réduit dont disposent les actifs occupés par rapport aux personnes en retraite. De plus, le dimensionnement de l'espace vécu est influencé par la localisation des lieux de vie (le domicile, le lieu de travail, l'école…), de telle sorte qu'un emploi occupé dans le département de résidence constitue une occasion en moins d'en sortir (Boulahbal, 2001). Ainsi la propension à

effectuer un acte de passage chute de 10% dès lors que le Francilien est inactif ou travaille et réside dans le même département.

II. Une inégale résistance des marchés domestiques révélée par les flux monétaires

Pour faire suite à l'analyse des flux réels, notre modèle produit des estimations quant aux montants des flux monétaires qui les accompagnent. En ce sens, il n'est désormais plus question de comprendre quels sont les déterminants à la consommation de passage mais de savoir comment celle-ci affecte l'économie locale. Un premier impact de la consommation de passage va être de réduire le volume d'activité des marchés domestiques : parce que les Franciliens dépensent une partie de leur argent en dehors du département où ils résident, moins d'argent circule entre agents économiques locaux. La question est dès lors de savoir si la propension à dépenser son argent localement varie sensiblement entre départements d'Ile-de-France.

II-1. Des conséquences sur la propension à consommer localement

L'activité des marchés domestiques dépend de la propension à consommer localement de la population résidente. Celle-ci a été largement théorisée mais très mesurée empiriquement (Davezies, 2007b ; Talandier, 2014). Il est en effet très difficile d'obtenir ou de construire des données permettant de la quantifier, justifiant notre démarche d'élaboration d'un modèle spécifique pour y remédier.

Les Carte 14 et Carte 15 présentent ainsi une estimation de la propension à consommer localement à l'échelle des huit départements franciliens.

Carte 14 – La propension à consommer localement des Franciliens lorsqu'ils sont présents dans leur département de résidence (2010)

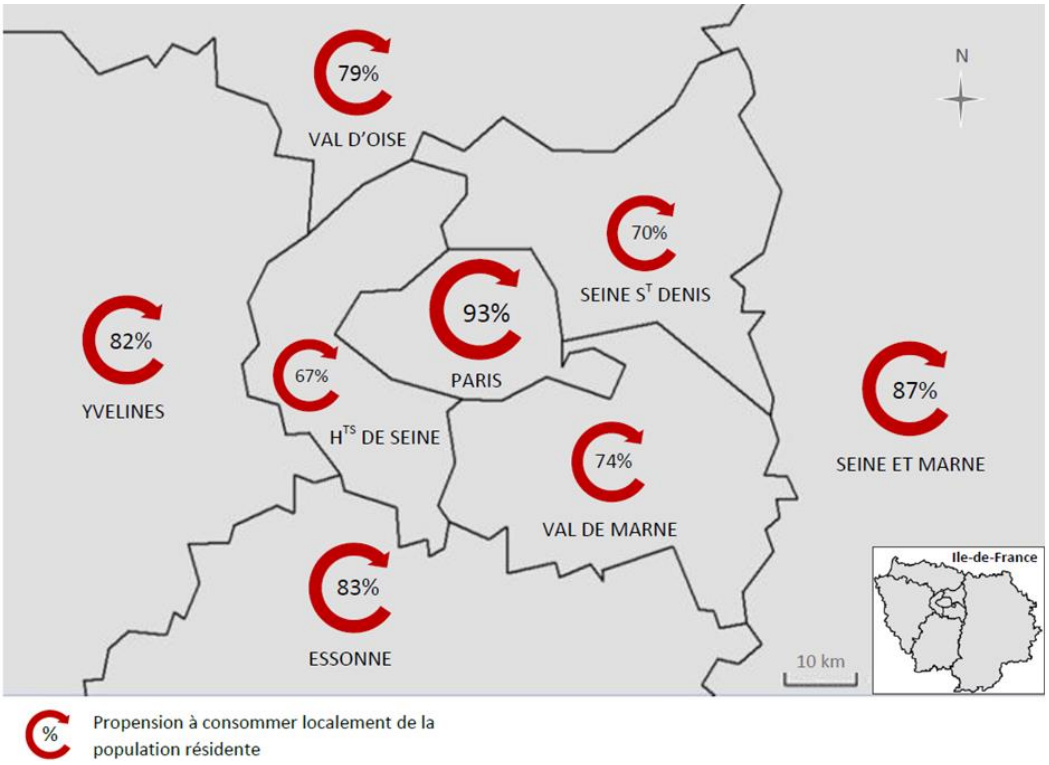

Source : réalisation de l'auteur, avec QGIS – Illustrator, BDF 2006 / EGT 2010

Carte 15 – La propension à consommer localement des Franciliens en intégrant l'évasion touristique (2010)

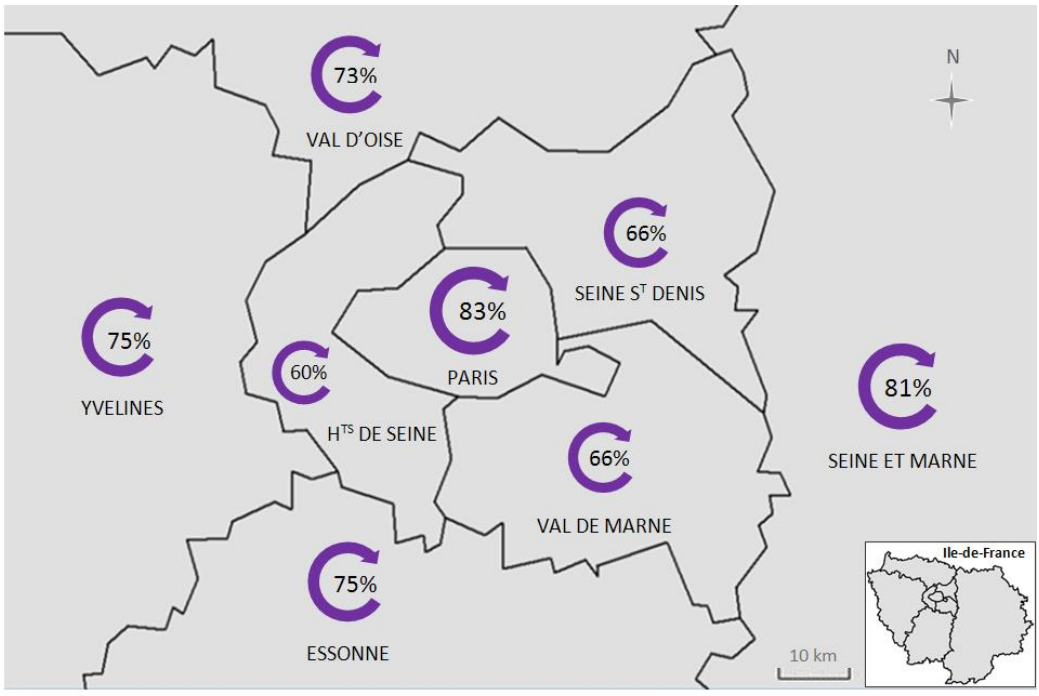

Source : réalisation de l'auteur, avec QGIS – Illustrator, BDF 2006 / EGT 2010

Nous distinguons volontairement deux cas de figure dans le calcul de la propension à consommer localement. Le premier cas traduit les préférences de consommation des Franciliens lorsque ceux-ci sont effectivement présents dans leur département de résidence et ont la possibilité de participer ou non à la consommation de passage en Ile-de-France. Par exemple, 83% des dépenses de consommation des habitants de l'Essonne sont effectuées dans ce département lorsque ces derniers sont présents en Ile-de-France (Carte 14). En réalité, ces personnes s'absentent de leur domicile au cours de l'année pour des motifs liés à des activités de tourisme. En considérant l'évasion de consommation de tourisme des habitants de l'Essonne, on observe que leur propension à consommer localement ne concerne plus que 75% de leurs dépenses de consommation totale[201] (Carte 15).

La Carte 15 présente une valeur plus juste de la propension à consommer localement des Franciliens au cours de l'année 2010 que ne le fait la Carte 14.

Avant d'approfondir l'analyse de la première carte, observons les principaux changements qu'introduit une lecture comparative des deux cas de figure. Tout d'abord, le département le moins affecté par l'évasion touristique est celui de Seine Saint-Denis, ce qui est directement lié au fait qu'il s'agit du département le plus pauvre de France selon l'observatoire des inégalités[202]. Les Séquano-dionysiens[203] partent moins en vacances que tous les autres franciliens : avec 21 jours d'absence par an et par habitant en moyenne, les résidents de ce département présentent le plus faible taux d'absentéisme d'Ile-de-France en 2005 (Terrier, 2007). De ce fait leur propension à consommer localement varie faiblement, évoluant de 70% à 66% entre les deux cartes. À l'opposé, les Parisiens sont les Franciliens dont l'absence de leur département pour des motifs touristiques est la plus longue : 43 jours en moyenne par personne et par an. Leur propension à consommer localement diminue de 10 points en considérant l'évasion de consommation liée à leurs pratiques touristiques. Le cas de Paris est particulièrement intéressant à analyser car très particulier, voire singulier : si Paris retient

[201] Les Franciliens enquêtées dans l'EGT étaient nécessairement présents au moment de l'enquête. Il faut donc diminuer les chiffres de l'EGT de l'absentéisme annuelle des Franciliens. Notre modèle corrige en ce sens la consommation régionale annuelle par le taux de présence des habitants (cf. chapitre 4) sous l'hypothèse qu'un jour d'absence crée autant de dépenses sortantes qu'un jour de présence assure de dépenses régionales. Sans corriger l'absentéisme des Franciliens, la propension à consommer localement est représentative d'une situation fictive, représentée par la Carte 14, dans laquelle les Franciliens consommeraient l'intégralité de leur budget de consommation en Ile-de-France, car ils sont supposés y être présents constamment.
Le modèle estime le montant de l'évasion touristique sous l'hypothèse d'une constance des montants dépensés entre un jour de présence au lieu de résidence habituel et un jour de présence dans un lieu de séjour touristique.

[202] Pour aller plus loin, voir l'article du site « inégalités.fr » consultable à l'adresse suivante : http://www.inegalites.fr/spip.php?article789.

[203] Il s'agit du nom donné aux habitants de Seine Saint-Denis.

fortement les dépenses de ses habitants au quotidien, il en est autrement avec les pratiques touristiques (cf. chapitre 3).

Nous observons de plus qu'en retranchant dans notre modèle les jours d'absentéisme des Franciliens (cf. chapitre 4), l'évasion touristique francilienne représenterait 8,2 milliards d'euros en 2010. Ce chiffre est assez proche des 9 milliards d'euros évoqués par l'Atelier International du Grand Paris (AIGP) en mars 2013[204]. Cependant, pour être tout à fait rigoureux, il faut relever que l'AIGP se réfère aux travaux de Patricia Lejoux et donc à des chiffres estimés pour l'année 2001 (Lejoux, 2006). Par ailleurs, nous n'intégrons pas ici les dépenses d'hébergement dans notre estimation de 8,2 milliards. En ce sens, l'évasion touristique est ici sous-évaluée et dépasse certainement les 11 milliards d'euros au global[205].

Revenons maintenant à la Carte 14. Celle-ci met de côté la question de l'évasion touristique puisque la propension à consommer localement est évaluée sur la base des Franciliens présents dans leur département de résidence. On constate que ce sont les Parisiens qui admettent la propension à consommer localement la plus forte. En moyenne, sur 100 euros dépensés lorsqu'ils sont présents en région, 93 euros le sont à Paris. Leur mobilité quotidienne est en effet très fortement ancrée dans Paris *intramuros*. Rappelons que près de 68% des actifs parisiens travaillent à Paris contre 56% en moyenne dans l'Ile-de-France[206] (Aguiléra et *al.*, 2009). On ne peut ignorer également que l'offre commerciale y est plus dense et diversifiée que dans le reste de l'Ile-de-France, assurant de la sorte les conditions d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de consommation.

Les départements de Grande Couronne sont ensuite ceux qui témoignent de la meilleure rétention des dépenses de consommation de leurs habitants. Si on ne peut ignorer l'effet taille qui les préserve des grands flux d'évasion commerciale, cette situation privilégiée tient également à leur éloignement géographique du centre. Cette distance les préserve de la concurrence de l'offre parisienne d'une part, et d'autre part, limite la part des actifs occupés en dehors du département de résidence et susceptibles de consommer à proximité de leur lieu de travail. La Seine-et-Marne « tutoie » les 90% de rétention commerciale et, sans rivaliser avec Paris, creuse un écart avec les autres départements franciliens. À l'inverse, et de façon très

[204] Un document de travail est consultable à l'adresse suivante : http://www.ateliergrandparis.fr/aigp/conseil/devillers/UATerritorialiserEconomie_RSpizzichino.pdf.

[205] En tenant compte de l'inflation, les 9,3 milliards d'euros estimés en 2001 par Patricia Lejoux correspondent à 11 milliards d'euros de 2010, et même 12 milliards en intégrant l'évolution démographique.

[206] En 1999, la part des actifs travaillant dans leur département de résidence était de l'ordre de 70% des actifs pour Paris contre 58% des actifs de grande couronne et 51% de ceux de petite couronne.

marquée, les Altoséquanais[207] sont moins ancrés dans leur marché départemental, ne consacrant que 67% de leur budget à des dépenses locales. L'offre départementale est probablement asphyxiée par la concurrence directe avec Paris et les centres commerciaux des Yvelines (Vélizy 2 et Parly 2 notamment). Pris en étau entre l'offre parisienne particulièrement étoffée et une ceinture de centres commerciaux régionaux de grande couronne, tous les départements de la Petite Couronne souffrent d'une plus grande vulnérabilité à l'évasion commerciale.

Cette mesure de la propension à consommer localement montre des disparités interterritoriales dont on sait qu'elle est sensible à l'échelle d'analyse mobilisée.

II-2. Des variations propres aux échelles géographiques et aux types d'achats considérés

Si l'EGT ne permet pas de réaliser des matrices origine-destination exploitables à des niveaux infradépartementaux, on peut néanmoins calculer le volume de dépenses qui sont effectuées au sein d'autres mailles géographiques (Tableau 12).

Tableau 12 – La propension à consommer selon la maille de résidence (hors évasion touristique)

	Achats courants	Achats occasionnels	Spectacles et loisirs	Restauration	Ensemble
Communes	69%	48%	56%	37%	54%
EPCI	74%	47%	58%	29%	55%
Cantons-Villes	75%	52%	60%	38%	58%
Bassins de vie (INSEE 2012)	97%	94%	94%	93%	94%
Zones d'emploi (INSEE 2010)	93%	81%	84%	71%	84%

Source : calcul de l'auteur, BDF 2006 / EGT 2010

Le tableau ci-dessus présente une estimation de la propension à consommer localement selon maille de résidence considérée, de la plus petite (la commune) à la plus grande (la zone d'emploi). Mécaniquement, la propension augmente à mesure que la maille géographique grandit. Une légère exception est associée à la maille des bassins de vie, maille géographique relativement étanche par construction statistique[208] : les bassins de vie correspondent à l'unité

[207] C'est le nom donné aux habitants des Hauts-de-Seine.

[208] En 2012, l'INSEE délimite le périmètre des bassins de vie au regard de l'accessibilité aux services courants (supermarché, magasin de meubles, collège, médecin…).

géographique la plus réduite au sein de laquelle les habitants peuvent satisfaire leurs besoins.Ainsi, si certains bassins de vie sont petits, d'autres sont particulièrement grands. Le bassin de vie de Paris couvre par exemple 3 942 km², soit l'équivalent des départements de l'Essonne et des Yvelines réunis. Rappelons par ailleurs que les bassins de vie, les zones d'emploi et une partie des cantons-ou-villes[209], sont des mailles fonctionnelles et statistiques qui ne sont pas investies politiquement. Nous les citons seulement à titre de démonstration bien qu'ils ne s'inscrivent pas dans notre approche du territoire.

En revanche, les territoires que sont les communes et les EPCI attirent notre attention. En moyenne, près de la moitié des dépenses de consommation de l'une ou l'autre de ces deux mailles alimente la consommation de passage. Or, en raison de leur vulnérabilité commerciale, ces territoires sont enclins à agir en la matière. Un certain nombre d'observateurs témoignent d'ailleurs des dérives qui en résultent (Constans-Martigny et Ruault, 2012 ; Delaporte et *al.*, 2012 ; Madry, 2012) : concurrence pour l'obtention d'un équipement commercial, consommation de foncier agricole, dégradation des paysages, congestion des entrées de ville, choix contraires aux stratégies d'autres institutions…. Par ailleurs il est important de considérer que derrière une propension moyenne à consommer localement de 54% ou 55%, se cachent sans nul doute des cas où la très grande majorité des dépenses échappent au marché domestique. Aussi, la lecture du Tableau 12 nous avertit avant toute chose du fait que ce que nous observons au niveau des départements franciliens est bien loin de la vulnérabilité que connaissent certains territoires de taille plus réduite et qui conduisent des politiques publiques importantes en matière de développement et d'urbanisme commercial.

Dans un autre registre, certains types de besoins sont pourvus plus aisément dans le territoire de résidence. De manière évidente, ce sont les achats courants qui jouissent d'une meilleure rétention commerciale. Cette dernière est strictement supérieure à 85%, quel que soit le département considéré (Tableau 13).

[209] Pour rappel, une partie des cantons-villes sont en fait des communes, et une autre des regroupements de communes sans cohérence politique.

Tableau 13 – La propension à consommer localement des Franciliens par motif de consommation (hors évasion touristique)

Département	Achats courants	Achats exceptionnels	Loisirs-Spectacles	Restauration	Ensemble
Paris	96%	95%	89%	86%	93%
Seine-et-Marne	95%	86%	85%	65%	87%
Yvelines	93%	81%	85%	57%	82%
Essonne	95%	84%	78%	55%	83%
Hauts-de-Seine	86%	62%	67%	45%	67%
Seine Saint-Denis	87%	66%	68%	41%	70%
Val-de-Marne	91%	72%	64%	44%	74%
Val d'Oise	91%	81%	72%	46%	79%
Ile-de-France	**92%**	**80%**	**78%**	**60%**	**81%**

Source : calcul de l'auteur, BDF 2006 / EGT 2010

A contrario, la restauration constitue le poste le plus sensible aux évasions commerciales, en raison non seulement de la récurrence de la pause-déjeuner au lieu de travail en semaine mais aussi de la priorité accordée au repas et au respect de son créneau horaire : un Francilien loin de son domicile peut retarder un achat mais « sautera » difficilement un repas. Les achats exceptionnels et les loisirs sont confrontés, chacun à leur manière, à la rareté de l'offre, et portent de ce fait des propensions à consommer localement pouvant chuter à moins de 65% selon les départements.

Il est notable que la propension à consommer localement des Parisiens soit similaire pour les différents types d'achats (courants ou occasionnels). Pour les produits peu encombrants et de petites surfaces d'entreposage, comme l'habillement, l'offre parisienne est suffisamment riche pour ne pas être véritablement concurrencée. Pour les produits encombrants, de plus en plus vendus en périphérie, la faible motorisation des Parisiens les conduit probablement à adopter des stratégies différentes de consommation (e-commerce, livraison à domicile…), ce que notre comptabilité n'est pas en mesure d'intégrer. De manière plus générale, la propension à consommer localement varie sensiblement entre départements pour les achats exceptionnels. Par exemple, 1/20^{e} des dépenses des Parisiens échappe à la capitale contre un tiers dans le cas de la Seine Saint-Denis. Ces disparités sont à relier à des pratiques d'achats qui sont sensibles à l'univers de choix qu'offre le pôle commercial de destination (Chaze, 2010). Nous l'avons vu précédemment, les centres commerciaux, les grandes surfaces spécialisées, ou encore les marchés aux puces, sont particulièrement fréquentés par les consommateurs de passage. Ce sont des formats commerciaux souvent éloignés du domicile du Francilien et il devient rapidement nécessaire de franchir une frontière départementale pour s'y rendre.

Les loisirs et spectacles témoignent également d'un important affaissement de la propension à consommer localement dans tous les départements y compris Paris. En dépit d'une concentration exceptionnelle des cinémas, théâtres et autres lieux de loisirs culturels, les Parisiens peuvent trouver ailleurs en Ile-de-France des ressources rares comme des espaces forestiers ou des équipements sportifs. Par ailleurs, se rendre à un spectacle ou pratiquer une activité sportive en dehors de Paris peut se faire en recourant aux transports collectifs, ce qui n'est pas toujours possible avec les achats qui peuvent être encombrants. Pour les Franciliens ne vivant pas à Paris, cette dernière est un lieu de choix en la matière, voire incontournable pour ce qui est de l'offre nocturne. Par ailleurs les loisirs et les spectacles se prêtent volontiers à des chaînages de déplacements impliquant la visite à des proches. Pour toutes ces raisons, il s'agit d'un motif important de vulnérabilité des marchés domestiques.

Au final, la propension à consommer localement témoigne d'une vulnérabilité commerciale différenciée selon les mailles territoriales et les postes de dépenses considérés. Cette vulnérabilité des marchés domestiques libère environ 14 milliards d'euros d'exportation de demande finale au titre de la consommation de passage[210], somme dont il est important de mesurer la contribution à l'économie francilienne.

III. Une contribution économique significative en Ile-de-France

Lorsque l'on évoque les mesures de la richesse, du développement ou de la performance économique, il existe quelques indicateurs phares mais surtout mille et une façons d'en rendre compte. Aussi, nous proposons de prendre quelques points de comparaison afin de saisir la contribution économique de la consommation de passage en Ile-de-France. Il s'agit en particulier d'évaluer si les transferts de richesses observés constituent des ressources marginales ou substantielles pour les départements franciliens. Nous comparerons donc cette ressource aux évaluations qui sont faites des recettes touristiques. Enfin, nous traiterons d'une approche comparée de la performance économique mêlant des indicateurs de PIB et de revenu.

[210] 14,3 milliards d'euros pour être exact, et seulement pour les exportations de demande finale trouvant un débouché en Ile-de-France ; en considérant la totalité de l'exportation de demande finale ce chiffre ne serait pas loin de doubler (via l'exportation touristique notamment).

III-1. La consommation touristique en Ile-de-France : 17 ou 39 milliards d'euros ?

En préalable à notre approche comparative, il convient d'éclaircir un point qui peut sembler un peu trouble de prime abord. D'un côté, le Comité Régional du Tourisme (CRT) a annoncé 16,7 milliards de consommation touristique en Ile-de-France pour l'année 2009. D'un autre côté, l'INSEE vient de publier, sur la base des chiffres de l'année 2011, que « *l'Ile-de-France perçoit 39 milliards d'euros grâce au tourisme*[211] ». Même en déflatant[212] la valeur annoncée par Le CRT en 2009, l'estimation de l'INSEE demeure plus deux fois supérieure à l'estimation du CRT.

Dans le premier cas, l'estimation est établie à partir d'un jeu d'enquêtes conduites dans les aéroports et les gares franciliennes pour établir des dépenses moyennes par jour et par personne. Les enquêtes tiennent comptent de la distinction entre touristes français et étrangers, mais aussi du département francilien de séjour. Elles estiment les dépenses associées à l'hébergement marchand et non marchand, l'offre de loisirs, la restauration, les achats et le transport sur place. Dans le second cas, l'INSEE régionalise les chiffres estimés pour la France dans le compte satellite du tourisme (CST) de 2011. La méthodologie employée n'est pas détaillée, l'INSEE précise toutefois que « *de nombreuses données fournies par les prestataires de services (approche par l'offre) ou par les voyageurs (approche par la demande)* » sont mobilisées. Il s'agit en particulier des enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques, de données comptables d'entreprises, de l'enquête du suivi des déplacements touristiques ou encore de l'enquête auprès des visiteurs étrangers.

Il n'y a pas de conflit entre les deux estimations : l'écart constaté entre l'une et l'autre estimation tient pour l'essentiel au fait qu'elles ne partagent pas la même définition du tourisme. C'est précisément le problème que nous avons décrit en fin de chapitre 2 : le touriste n'est pas officiellement identifié comme un agent économique exogène bien qu'on le croie encore souvent. Pour le CRT, il n'y a pas de problème : ce sont bien les dépenses des visiteurs non franciliens, en tant que demande finale importée, qui sont mesurées et qui justifient les 16,7 milliards. Dans le cas de l'INSEE, le tourisme est entendu comme une pratique et sa mesure renvoie à toute l'activité économique qu'elle génère en Ile-de-France, qu'elle soit le fait du départ en vacances des Franciliens (achat de billets d'avion, acquisition d'un camping-car…),

[211] « Les dépenses touristiques en France », INSEE Première, n° 1510, juillet 2014.

[212] Il s'agit d'une transformation d'un montant d'une année en celui d'une autre année en tenant compte de l'inflation entre les deux dates.

de l'arrivée de visiteurs en Ile-de-France (hébergement touristique, restauration…) ou d'une pratique interne à la région. Par exemple, lorsqu'un Parisien sollicite une agence de voyages du coin de sa rue pour son séjour à l'étranger, la marge commerciale de celle-ci alimente la consommation touristique intérieure de l'Ile-de-France selon l'INSEE. Il en est de même s'il achète un camping-car ou s'il loue un véhicule de tourisme dans la région. Plus encore, toute l'activité des entreprises françaises de transport interurbain de voyageurs (aérien, ferroviaire, fluvial, autocar…) est prise en compte. En ce sens, l'impact des arrivées, des départs, ou bien encore des escales, est ainsi indifférencié. Or à eux seuls, les services de transport interurbain expliquent un tiers des 39 milliards d'euros de consommation touristique mesurée pour l'Ile-de-France.

Plus délicate encore est la part insaisissable des dépenses des Franciliens identifiés en tant que visiteurs dans leur propre région. Il faut savoir par exemple que 30% des résidences secondaires d'Ile-de-France sont détenues par des Franciliens[213]. Ces derniers peuvent également participer, même modestement, à la demande d'hébergement touristique marchand[214]. Enfin, l'INSEE comptabilise également les dépenses des excursionnistes (visiteurs à la journée), c'est-à-dire celles effectuées à la suite d'un éloignement de plus de 100 km du domicile. Or, quelques sites touristiques notables en Ile-de-France, excentrés (Fontainebleau, Nemours, Rambouillet, Étampes…), sont susceptibles d'occasionner un excursionnisme interne à la région. Par exemple, un habitant de Cergy-Pontoise (58 000 habitants) qui se rend à Fontainebleau (plus de 400 000 visiteurs par an avec son château) parcourt 110 km environ (soit 220 kilomètres aller-retour).

En définitive, nous avons d'un côté une estimation qui vise à mesurer la consommation touristique en Ile-de-France (16,7 milliards), de l'autre une estimation qui vise à quantifier l'économie du tourisme en Ile-de-France (les 39 milliards). Seule la première approche, qui cible l'importation de demande finale touristique, est pertinente pour saisir l'exogénéité des richesses comme nous le faisons. Par ailleurs, en retranchant aux 39 milliards d'euros les postes de dépenses à forte endogénéité francilienne[215], on aboutit au chiffre de 18,6 milliards d'euros de 2010 (cf. Annexe 11). Un ordre de grandeur de 20 milliards d'euros, proche de l'estimation

[213] « Résidences secondaires : progression en France, diminution en Ile-de-France », Note rapide, IAU-IDF, n°566, septembre 2011.

[214] Pensons par exemple au succès fulgurant des coffrets cadeaux du type *Relais & châteaux*, *Smartbox* ou *Wonderbox*, qui sont offerts entre proches et qui soutiennent des pratiques touristiques régionales.

[215] Au sens que les dépenses prises en compte sont, pour une partie considérable, voire majoritaire, le fait de consommateurs franciliens.

du CRT, semble vraisemblable pour caractériser l'importation de demande finale touristique. Précisons en outre que le chiffre de 16,7 milliards a été très largement repris ces dernières années par les institutions franciliennes telles que l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France[216] (IAURIF), la CCI de Paris[217] ou encore le Conseil Régional[218].

Nous garderons cependant à l'esprit que l'estimation du CRT ne prend pas suffisamment en compte les dépenses de transport. Ces dépenses n'étant pas intégrées dans notre modèle, la validité de la comparaison n'en est donc pas affectée.

III-2. Des transferts de richesses souvent supérieurs aux retombées touristiques

Les politiques publiques en faveur du développement territorial consacrent des efforts considérables, aussi bien au niveau régional qu'à l'échelon communal, afin de développer et de promouvoir le tourisme (cf. chapitre 2). Or, nous estimons que la consommation de passage interdépartementale représente une enveloppe d'au moins 14,3 milliards d'euros en 2010, soit presque autant que l'apport des touristes qui visitent l'Ile-de-France. Par ailleurs, ce montant est certainement sous-estimé : notre démarche surestime de nombreuses petites courses de proximité et n'intègre ni les dépenses de santé ni celles des consommateurs de passage non franciliens. Quoi qu'il en soit, 14,3 milliards d'euros est une somme importante ; c'est par exemple l'équivalent de la ligne de dépense de l'Union européenne pour la France en 2010[219]. La Figure 44 montre par ailleurs que la contribution du consommateur de passage à l'économie des départements franciliens est supérieure à celle du tourisme[220], sauf à Paris et en Seine-et-Marne.

[216] « Le tourisme en Ile-de-France, un élément majeur de l'aménagement du territoire », Note rapide, n°511, IAU-IDF, juin 2010.
[217] « Le tourisme, une filière stratégique pour l'économie francilienne », Rapport de Philippe Demonchy, CCI Paris, 4 novembre 2010.
[218] « Stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2011-2016 », Rapport n°CR 99-11, Conseil Régional d'Ile-de-France, novembre 2011.
[219] D'après les comptes de l'Union européenne, la France a perçu 13,1 milliards d'euros en 2010 aux titres des politiques européennes.
[220] Le montant des recettes touristiques provient des chiffres annuels communiqués par le Comité Régional du Tourisme.

Figure 44 – Le poids de la consommation de passage dans l'économie présentielle des départements franciliens

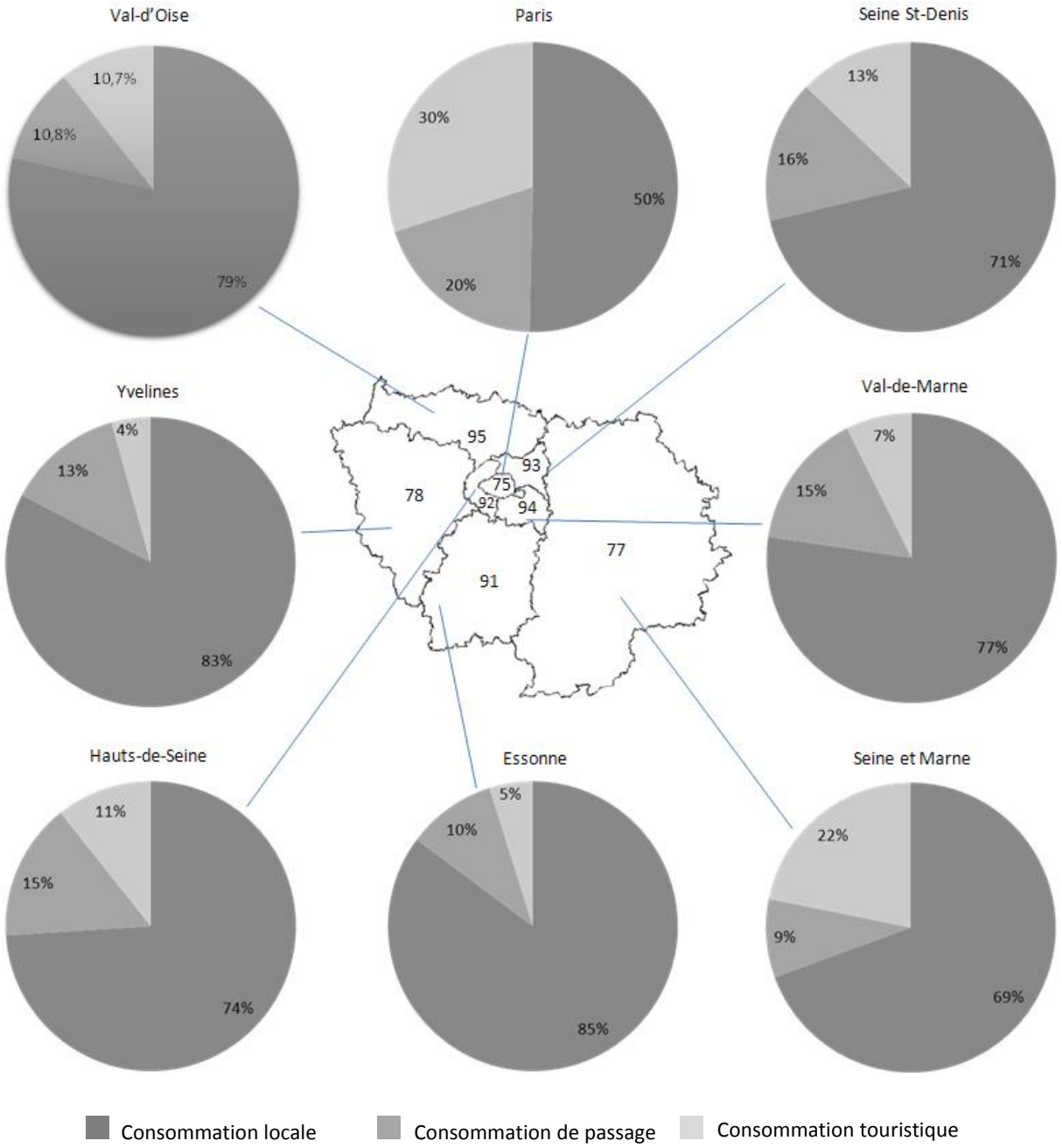

Source : calcul de l'auteur, BDF 2006 / EGT 2010 / CRT 2009

Entre 9% et 20% des dépenses de consommation seraient ainsi expliquées par la consommation de passage selon le département considéré. Pour les Yvelines, cette dernière représente près de trois fois l'apport du tourisme, et pour Paris, troisième ville touristique mondiale, près des deux tiers. Autrement dit, cette dimension relativement invisible de la distribution des dépenses de consommation n'en est pas moins conséquente.

En dehors de Paris, un autre département francilien est caractérisé par d'importantes recettes touristiques : la Seine-et-Marne. Les retombées économiques du parc Euro Disney y sont pour beaucoup puisque le chiffre d'affaires du site représente 1,3 milliard d'euros en 2010. D'une manière générale, la consommation touristique semble discriminer plus fortement les départements que ne le fait la consommation de passage, les dépenses des touristes étant plus concentrées spatialement *a priori*.

Il ne faut donc pas minimiser l'importance de la consommation de passage pour les économies locales. Nous l'avons vu, selon la maille politico-administrative étudiée, aussi bien horizontalement que verticalement, la consommation de passage peut être pour le moins significative voire substantielle. À cet effet, précisons que si les transferts interdépartementaux de richesses se chiffrent aux alentours de 14,3 milliards d'euros, la consommation de passage produit aussi aux alentours de 50 milliards de transferts de richesses entre communes franciliennes[221]. La consommation de passage prend ainsi d'autant plus d'ampleur que la maille territoriale est fine. Au regard des montants considérés, la consommation de passage constitue donc à notre sens un moteur important des économies locales.

III-3. Un autre registre de performance économique

Par la reconnaissance de la consommation de passage en tant que ressource économique pour les territoires, nous soulevons également une question relative à la mesure de la richesse et de la performance économique. En effet, les enjeux du développement territorial peuvent embrasser des réalités très différentes selon les acteurs territoriaux, leurs priorités, et le contexte spatio-économique. Le rayonnement et la compétitivité d'un territoire à l'échelle nationale ou internationale peuvent ainsi constituer des enjeux territoriaux forts. La capacité endogène d'un territoire à construire des marchés et à satisfaire les attentes localement peut constituer un autre enjeu. Enfin, les conditions de vie des habitants et l'importance des capitaux dont ils disposent sont également déterminantes. Pourtant ces enjeux ne se combinent pas nécessairement. La mesure de la performance économique n'a pas le même sens selon l'approche privilégiée. S'agit-il de mesurer la création de biens et de services marchands ? De mesurer la capacité d'un territoire à en créer toujours plus ? La richesse se mesure-t-elle à la profondeur des comptes en banque et du patrimoine de ses habitants, à l'évolution des richesses détenues au fil du temps? Ou bien est-il plutôt question d'adéquation entre offre locale et demande endogène, et ainsi

[221] Selon nos estimations, lorsqu'on écarte les dépenses effectuées dans la commune de résidence.

d'une mesure de la valorisation effective qui est faite des richesses qui transitent par un territoire ?

La richesse des territoires est traditionnellement approchée par le produit intérieur brut (PIB), en tant qu'indicateur de la création locale de richesses, ou par le revenu (RDB)[222], qui dénote alors le niveau de vie des habitants. En revanche, l'aptitude des territoires à mettre en circulation des richesses sur leur marché local par la dépense des ménages est rarement et partiellement étudiée au travers des seules recettes touristiques (DCT)[223]. Au regard des dernières données disponibles, la Figure 45 propose de remettre en perspective ces trois mesures, au travers d'une lecture comparative, introduisant un quatrième indicateur : les recettes commerciales provenant de la consommation des ménages franciliens (DCR)[224]. Il s'agit tout simplement de la somme des dépenses franciliennes enregistrées à destination des départements d'Ile-de-France tel qu'il a été possible de les estimer.

[222] Nous utilisons ici le revenu disponible brut (RDB), c'est-à-dire l'ensemble des sources de revenus du ménage (activité, patrimoine, transferts courants) nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contributions sociales généralisées et contribution à la réduction de la dette sociale).

[223] Les recettes touristiques sont abordées par les volumes de dépenses de consommation touristique (DCT) enregistrés au lieu de séjour.

[224] Les dépenses de consommation régionale (DCR) par habitant ne couvrent pas l'ensemble des postes de dépense des ménages mais se limitent aux quatre postes retenus par la méthode mise en place : achats courants, achats exceptionnels, spectacles-loisirs et restauration.

Figure 45 – Une mesure comparative de la performance économique en Ile-de-France

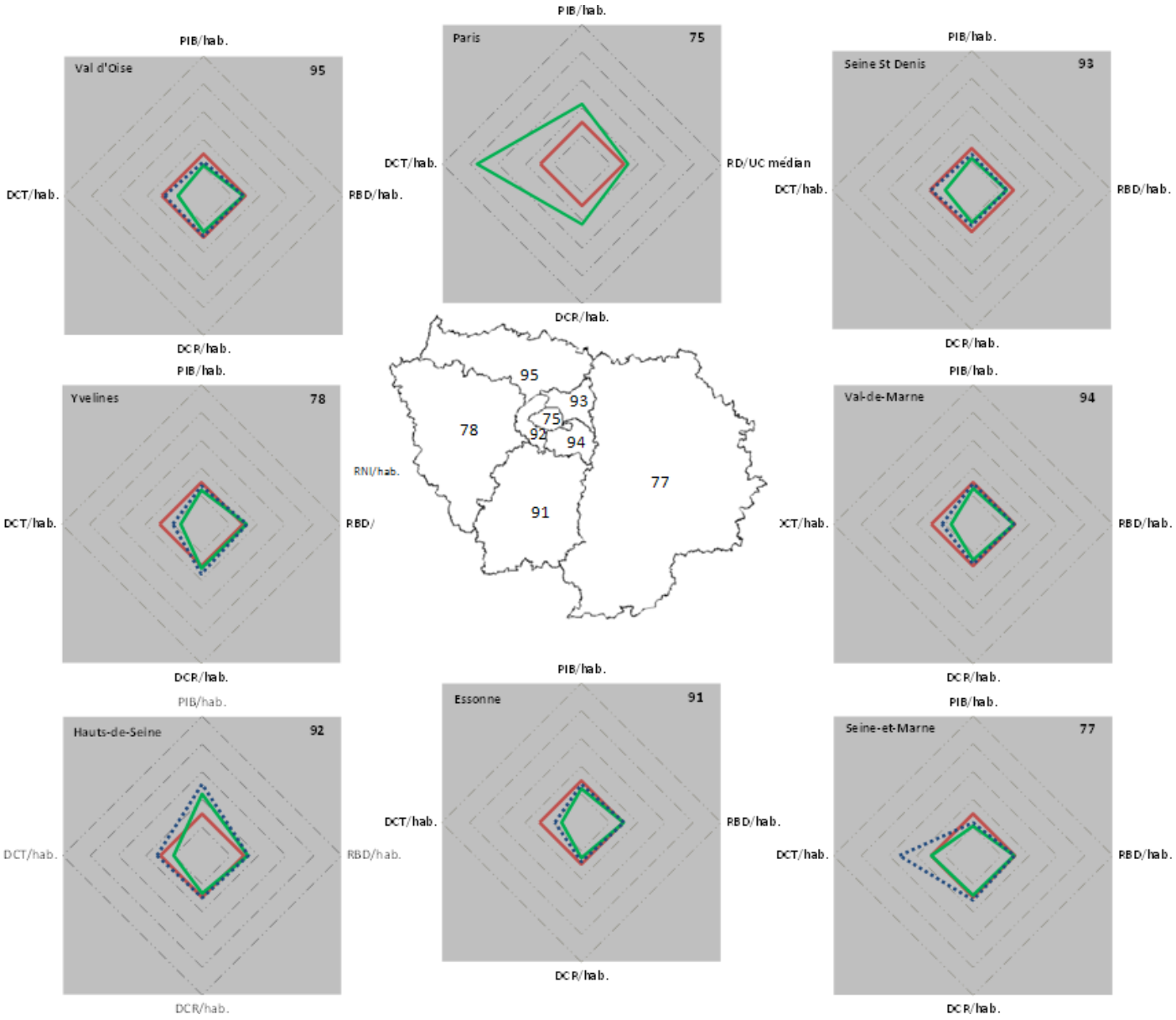

[1] Dans le cas du RDB, la comparaison se fait à partir du revenu médian et non du revenu moyen. Seul le revenu disponible médian est communiqué par l'INSEE.

Source : réalisation de l'auteur, Eurostat 2010 (PIB) / INSEE 2011 (RDB) / BDF 2006 - EGT 2010 (DCR) / CRT 2010 (DCT)

En 2010, les quatre postes de dépenses étudiés pour les DCR alimentent des activités comptant pour 936 000 emplois salariés en Ile-de-France, soit 19% de l'emploi total de la région[225]. S'intéresser aux transferts de richesses induits par les dépenses de consommation

[225] Chiffre obtenu à partir de la base DADS sur la base de la nomenclature NAF utilisée pour l'agrégation des dépenses BDF (cf. chapitre 4).

revient donc ici à s'intéresser à ce qui engendre un emploi salarié privé sur cinq en Ile-de-France. Ces secteurs d'activité justifient par ailleurs d'une importante contribution à la croissance de l'emploi depuis 2001 : l'emploi y a crû de 6% entre 2001 et 2010, soit trois fois vite que dans l'ensemble des secteurs (+2%).

Toutefois, le cas parisien étant sans commune mesure et afin d'améliorer la lecture comparative, les quatre indicateurs sont observés non seulement au regard de la moyenne en Ile-de-France mais également à l'aune d'une moyenne régionale hors Paris. Dès lors, si les mesures de la richesse sont différentes, la hiérarchie régionale change-t-elle ?

Paris en chef de file

La capitale est un cas très spécifique. Elle est le principal moteur de l'économie régionale. Paris est le grand foyer de population d'Ile-de-France avec plus de 2,2 millions d'habitants (soit 19% de la population francilienne), et représente surtout un puissant moteur productif avec plus de 185 milliards d'euros de PIB en 2010 (soit 32% de la production régionale). En outre, le revenu disponible médian par habitant y est 15% plus élevé qu'ailleurs dans la région[226] et la capitale concentre près de 25% des revenus fiscaux. Un poids qui, du fait d'importants mécanismes redistributifs (Davezies, 2007a), se révèle de moindres importances que sa contribution productive, mais qui reste encore très favorable. La capitale est de surcroît le pôle touristique majeur de la région Ile-de-France, avec la visite de plus de 28 millions de touristes en 2012 et la concentration des deux tiers des dépenses touristiques franciliennes. C'est également le principal centre de consommation des Franciliens, puisque 32% des dépenses régionales y sont enregistrées. Au final, Paris se présente comme une immense concentration de richesses à tous les « pointages ».

Les Hauts-de-Seine : une difficulté à capter les consommateurs

Le cas des Hauts-de-Seine est intéressant car caractérisé par un défaut d'attractivité notable auprès des consommateurs franciliens. Ce département de près de 1,6 million d'habitants est le deuxième plus gros contributeur au PIB régional, derrière Paris avec 21% de la production francilienne. Bien que détenteur d'un solide deuxième rang au regard des trois premiers indicateurs, les Hauts-de-Seine accusent une contre-performance notable dans la captation des dépenses de consommation. Il s'agit du département le moins performant en la matière. En moyenne, un tiers des dépenses des habitants n'est pas valorisé sur le marché local. Ce manque d'attractivité affecte en revanche moins la clientèle touristique puisque le

[226] Et 54% plus élevé qu'en Seine Saint-Denis, département le plus pauvre d'Ile-de-France.

département est, après Paris et la Seine-et-Marne, celui qui tire le mieux avantage du tourisme en Ile-de-France : deuxième capacité hôtelière et deuxième destination des séjours d'affaires en Ile-de-France.

La relativité de toute mesure

La contre-performance des Hauts-de-Seine est plus qu'un simple élément de diagnostic. Elle témoigne de la relativité de toute mesure et des hiérarchies simples. En économie territoriale, il est possible de se donner différentes représentations de la richesse, ou du développement économique, et finalement d'aboutir à des conclusions différentes. À l'aune des dépenses de consommation franciliennes, un département réputé riche et performant comme celui des Hauts-de-Seine peut ainsi paraître nettement moins à son avantage.

La mobilisation simultanée des quatre indicateurs évite notamment d'aboutir à des résultats trop dichotomiques entre les territoires. En effet, les départements franciliens justifient de situations contrastées, cumulant des caractéristiques favorables et moins favorables selon les mesures. Par exemple, la Seine-et-Marne est la lanterne rouge du classement par le PIB par habitant. Pour autant le département améliore sa position en termes de revenu essentiellement par ses performances en matière de consommation régionale et touristique. Il en est de même pour le département de l'Essonne, au profil similaire.

Avec cette approche comparative, les situations de performances ou de défaillances cumulatives n'en prennent que plus d'ampleur. Le cas de Paris est particulièrement marquant à cet égard, mais celui de la Seine Saint-Denis l'est tout autant. Le département est effectivement en retard sur tous les fronts. Pour aucun des quatre indicateurs, il ne se place au-dessus de la moyenne régionale. Ce n'est pourtant pas le département le plus modestement doté en centres commerciaux, bien au contraire (Delaporte et *al.*, 2012). En revanche, il affiche le plus grand taux de vacance des locaux commerciaux d'Ile-de-France[227], en particulier au sein des nombreux quartiers sensibles qui le composent. La Seine Saint-Denis cumule ainsi les difficultés sans jamais pouvoir se repositionner par rapport aux autres départements franciliens.

Le panorama des contrastes territoriaux que fournissent ces analyses nourrit un besoin d'aller plus loin en interrogeant notamment l'origine des consommateurs franciliens qui font la richesse de départements comme la Seine-et-Marne ou les Yvelines. S'agit-il d'une meilleure

[227] « Une dynamique commerciale renforcée à Paris-Petite Couronne », Enjeux Ile-de-France, L'économie francilienne en bref, CROCIS, n°143, janvier 2012.

aptitude de ces territoires à retenir et à valoriser les dépenses de leurs habitants ? S'agit-il plutôt de l'attraction de consommateurs franciliens de passage ?

IV. Paris comme ultime bénéficiaire

Puisque les territoires sont vulnérables à l'évasion commerciale et que les masses monétaires ainsi mouvantes représentent des montants substantiels, comment la consommation de passage redistribue-t-elle les richesses ? Il est impossible de répondre à cette interrogation en observant les différentes valeurs de la propension à consommer localement qui témoignent seulement de la vulnérabilité plus ou moins prononcée du marché domestique. Le poids de la consommation de passage dans la consommation totale locale n'aide pas davantage au diagnostic, car ce poids peut tout autant s'expliquer par l'attractivité commerciale du territoire vis-à-vis du consommateur de passage que par un déficit de propension à consommer localement. Il est donc nécessaire d'observer la dynamique des échanges entre départements et d'identifier *in fine* quels en sont les principaux bénéficiaires.

IV-1. Des transferts de richesses animés par une dynamique centripète

S'il existe quelque chose d'assez immuable dans le fonctionnement économique d'un territoire, ce sont les interdépendances économiques sur lesquelles il s'appuie. Le bilan comptable d'une analyse économique peut changer avec le temps et selon les modalités de mise en œuvre. L'intensité d'une relation interterritoriale également. En revanche, le lien en lui-même, l'interdépendance qui unit un à un des territoires, des filières économiques, des lieux de vie, est vraisemblablement plus constant, d'où l'intérêt d'en saisir la portée. La consommation de passage traduit elle-même des relations interterritoriales privilégiées.

La Carte 16 présente ainsi les principaux flux commerciaux qui lient les départements entre eux.

Carte 16 – La consommation des Franciliens et les principaux transferts de richesses interdépartementaux

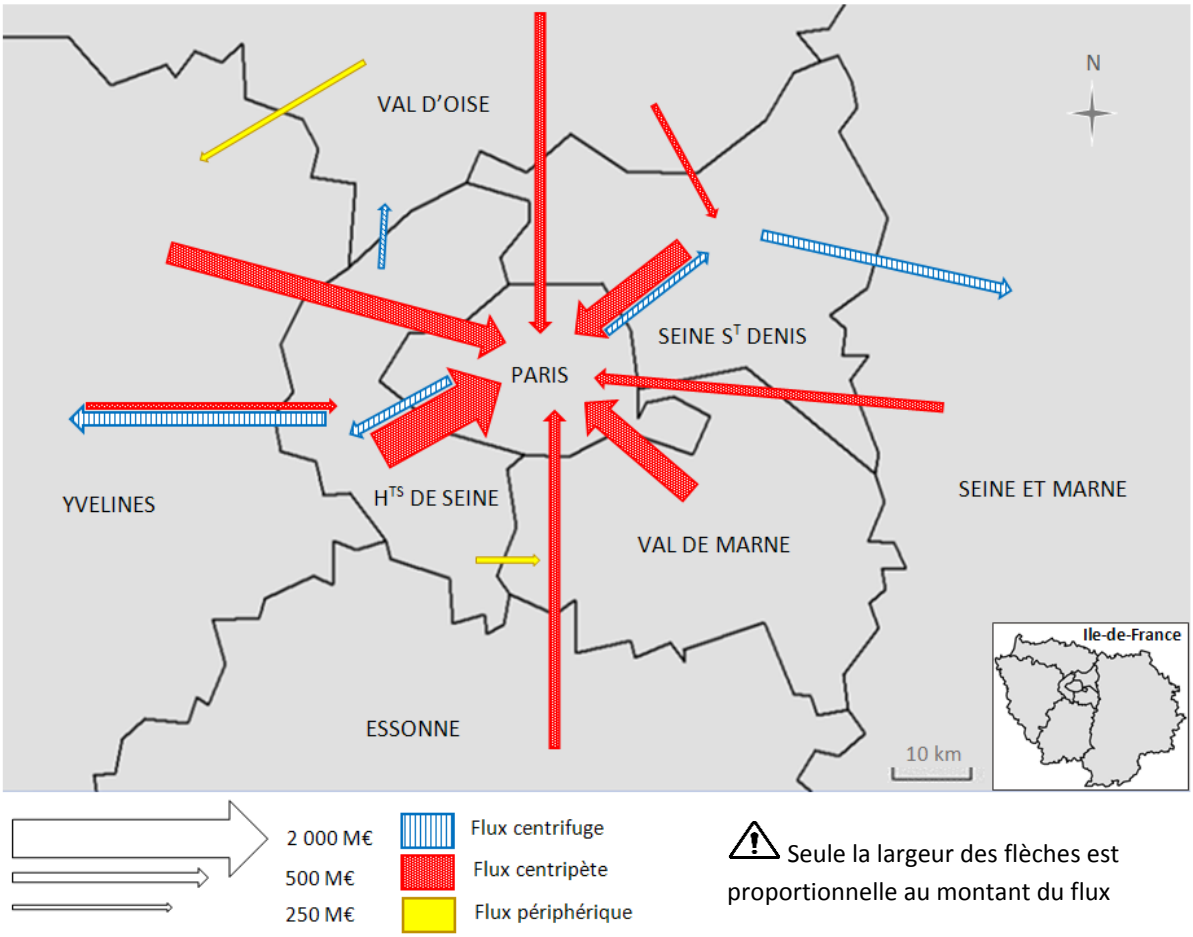

Source : réalisation de l'auteur, avec QGIS – Illustrator, BDF 2006 / EGT 2010

Dès lors, on observe que l'intensité des échanges varie considérablement et se révèle le plus souvent dissymétrique. Ainsi, 17% de l'ensemble des transferts de richesses régionaux proviennent de la relation Paris - Hauts de Seine dont les 4/5^{e} sont à destination du premier. Paris est de fait le département de destination des principaux flux de richesses interdépartementaux, ce qui alimente une dynamique à dominante centripète à l'échelle régionale. À l'inverse, les flux centrifuges témoignent de l'existence de ruptures et de liens plus circonstanciels entre départements. Les couples Yvelines – Hauts-de-Seine d'une part, et Seine et Marne – Seine-Saint-Denis d'autre part, illustrent le pouvoir d'attraction qu'exerce l'offre commerciale grandissante de la seconde couronne sur les populations de la première couronne. Les flux périphériques semblent quant à eux plus secondaires.

Par motif de consommation, les flux interdépartementaux sont d'abord portés par les achats occasionnels, à hauteur de 7,4 milliards d'euros, puis par la restauration hors domicile (3,2 milliards), les spectacles et loisirs (2,3 milliards d'euros) et enfin les achats courants (1,7

milliard). Le Tableau 14 permet de décrypter, motif par motif, l'orientation des quinze principaux flux de dépenses.

Tableau 14 – Les quinze principaux transferts interdépartementaux de richesses par type de dépenses (2010)

Rang	O-D	Achats courants	O-D	Achats occasionnels	O-D	Spectacles et loisirs	O-D	Restauration
1	92 75	155 M€	92 75	1039 M€	92 75	383 M€	92 75	417 M€
2	92 78	110 M€	78 75	624 M€	94 75	245 M€	94 75	262 M€
3	93 77	107 M€	93 75	581 M€	93 75	226 M€	93 75	248 M€
4	93 75	93 M€	94 75	569 M€	91 75	124 M€	91 75	158 M€
5	94 75	85 M€	92 78	432 M€	78 75	114 M€	78 75	287 M€
6	78 75	65 M€	93 77	305 M€	95 75	109 M€	95 75	181 M€
7	75 93	56 M€	75 92	209 M€	75 93	89 M€	75 93	65 M€
8	95 78	56 M€	77 75	207 M€	75 92	79 M€	75 92	113 M€
9	92 93	50 M€	92 95	202 M€	95 93	64 M€	95 93	56 M€
10	92 94	48 M€	92 94	197 M€	77 75	62 M€	77 75	161 M€
11	75 92	47 M€	95 78	179 M€	92 78	53 M€	92 78	73 M€
12	93 94	46 M€	95 75	174 M€	75 78	45 M€	75 78	25 M€
13	78 91	44 M€	91 75	163 M€	93 77	38 M€	93 77	49 M€
14	91 75	44 M€	94 91	157 M€	75 94	36 M€	75 94	37 M€
15	94 77	41 M€	78 95	147 M€	77 93	34 M€	77 93	55 M€

O-D : origine-destination / 75 : Paris / 77 : Seine-et-Marne / 78 : Yvelines / 91 : Essonne / 92 : Hauts-de-Seine / 93 : Seine Saint-Denis / 94 : Val-de-Marne / 95 : Val d'Oise

Source : calcul de l'auteur, BDF 2006 / EGT 2010

En l'occurrence, si Paris est un département de destination privilégié, il l'est plus fortement pour les spectacles-loisirs et la restauration que pour les achats, bien qu'en volume ces derniers soient de montants plus importants. À l'inverse, les départements de Grande Couronne (Yvelines, Seine-et-Marne, Essonne, Val d'Oise) sont des destinations mieux représentées pour les motifs achats, qu'ils soient courants ou occasionnels.

Ce dernier point est intéressant : il permet d'interpeller les résultats d'autres travaux relatifs aux comportements d'achats en Ile-de-France. Plusieurs auteurs conviennent en effet qu'on assiste à une dynamique polycentrique dans la formation et le développement de pôles commerciaux en Ile-de-France (Delage, 2012 ; Delaporte et *al.*, 2012). À l'échelle à laquelle nous mobilisons nos résultats, ces pôles infradépartementaux nous sont invisibles et seule domine une logique unipolaire centrée sur Paris. Pourtant, on presse leur existence dans l'observation des flux commerciaux pour les motifs achats, car si les départements de Grande Couronne y sont mieux représentés, ce n'est certainement pas étranger à l'arrivée récente d'équipements commerciaux de rayonnement régional en périphérie (cf. Chapitre 3). *A contrario,* le fait que les flux commerciaux centripètes soient mieux représentés pour les motifs

de restauration, de loisirs et de spectacles traduit selon nous le fait que la force d'attraction de Paris est encore très vive et peu disputée sur ce créneau.

IV-2. Des afflux de dépenses qui profitent à Paris

Notons que si tous les départements franciliens importent et exportent de la demande finale de passage, tous ne parviennent pas à compenser leurs exportations de demande finale par des importations de même nature. La Carte 17 traduit ainsi la capacité des départements à capter davantage de dépenses qu'ils n'en émettent vers d'autres départements.

Carte 17 – Degré de compensation de l'évasion commerciale par la captation de dépenses (2010)

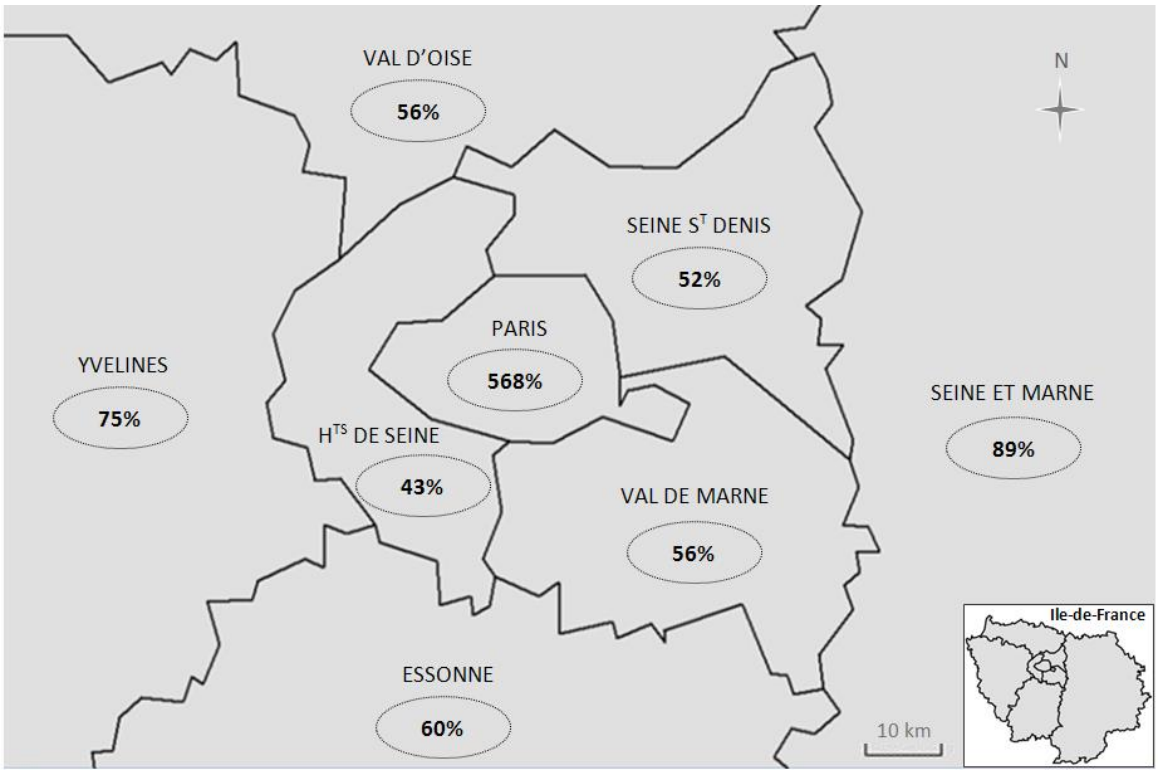

Source : réalisation de l'auteur, avec QGIS – Illustrator, BDF 2006 / EGT 2010

Note de lecture :

Le département du Val d'Oise capte de la consommation de passage à hauteur de 56% de son exportation de demande finale (évasion commerciale lorsque les habitants ne consomment pas dans leur département de résidence).

Comme le laissait présager la dynamique des flux commerciaux, Paris justifie d'une compensation positive de son évasion commerciale particulièrement importante puisqu'elle excède de plus de cinq fois le montant de l'évasion. En revanche, la compensation est insuffisante pour tous les autres départements et traduit un solde des échanges commerciaux

déficitaire, particulièrement pour les départements de Petite Couronne. Le Tableau 15 en présente une estimation monétaire.

Tableau 15 – Le solde net des échanges commerciaux entre départements franciliens

Département	Achats courants	Achats occasionnels	Spectacles et loisirs	Restauration	Toutes dépenses
Paris	+313 M€	+2 868 M€	+995 M€	+1 448 M€	+5 624 M€
Seine-et-Marne	+84 M€	-5 M€	-29 M€	-161 M€	-111 M€
Yvelines	+6 M€	-128 M€	-50 M€	**-292 M€**	-465 M€
Essonne	+19 M€	-149 M€	-141 M€	-208 M€	-480 M€
Hauts-de-Seine	**-184 M€**	**-1 367 M€**	**-331 M€**	-144 M€	**-2 025 M€**
Seine Saint-Denis	-124 M€	-742 M€	-68 M€	-150 M€	-1 083 M€
Val-de-Marne	-50 M€	-399 M€	-225 M€	-218 M€	-893 M€
Val d'Oise	-64 M€	-77 M€	-152 M€	-275 M€	-568 M€

Source : calcul de l'auteur, BDF 2006 / EGT 2010

Ainsi tous postes de dépenses confondus, le solde des échanges commerciaux de Paris serait bénéficiaire de 5,6 milliards d'euros. Cet avantage se vérifie pour tous les postes de dépenses, mais particulièrement pour les achats exceptionnels (+2,9 milliards), la restauration (+ 1,4 milliard) et les spectacles-loisirs (+1 milliard). Ce résultat s'explique en partie par le dimensionnement et la diversité de l'offre commerciale mais également, et tout autant, parce que les Parisiens consomment peu en dehors de leur département.

Le cas de la Seine-et-Marne est lui aussi particulièrement intéressant car c'est le département francilien qui « se défend » le mieux après Paris. Ce département présente un solde positif pour les achats courants (+84 M€) et se montre proche d'un solde neutre pour les achats exceptionnels (-5 M€). Il faut dire que le département a connu une importante densification commerciale sur sa frange Ouest depuis les années 1990, quatre des cinq centres commerciaux régionaux y ont été créés : Val d'Europe à Serris, Carré Sénart à Lieusaint, le Carrefour de Villiers-en-Bières et Chelles 2 (Delaporte et *al.*, 2012). Ce front commercial est particulièrement bien situé et attractif auprès des consommateurs de Petite Couronne. Il est par ailleurs renforcé par l'attractivité d'Eurodisney, premier site récréatif de France avec plus de 16 millions d'entrées par an. À titre indicatif, cette fréquentation est neuf fois supérieure à celle du parc du Futuroscope, son dauphin, et l'équivalent du total des entrées des 20 sites récréatifs les plus fréquentés de province.

À l'exception du Val d'Oise, les départements de Grande Couronne parviennent à des soldes positifs pour les achats courants. Pour les autres motifs de consommation, leur solde est négatif mais moins prononcé que pour les départements de Petite Couronne. Parmi ces derniers, celui des Hauts-de-Seine est le moins à son avantage avec un solde négatif de 2 milliards

d'euros, dont 1,3 milliard pour les achats occasionnels et 331 millions d'euros pour les spectacles et loisirs. Au titre des particularités territoriales, nous relevons en outre que la Seine Saint-Denis est peu déficitaire sur les spectacles et loisirs (- 68 millions d'euros) comparativement aux autres départements de Petite Couronne. Ce bilan s'explique pour partie par plus grande pauvreté des Séquano-dionysiens, dont le budget consacré aux spectacles et loisirs est le plus faible de tous avec 1 663 euros par an et par ménage, contre 2 173 euros en moyenne en Ile-de-France. Par ailleurs, le département est le deuxième territoire des spectacles et de loisirs franciliens avec Paris, ce qui lui permet de capter 243 millions d'euros de consommation de passage pour ce seul motif. La combinaison de ces deux facteurs explique que le solde commercial de la Seine Saint-Denis résiste mieux que pour beaucoup d'autres départements.

Ces singularités territoriales s'inscrivent malgré tout dans un contexte régional dominé par l'attraction parisienne. Certes, la consommation de passage est une ressource qui alimente tous les territoires franciliens mais, au jeu des entrées-sorties, elle dissimule un grand nombre de soldes commerciaux déficitaires. Par le prisme d'un objectif de développement fondé sur la création d'emplois, nos résultats conduiraient à célébrer la performance de Paris. En retenant les dépenses de ses habitants, et en captant celles des Franciliens de passage, la capitale est en effet en capacité de créer plus d'emplois que son marché domestique le permettrait. Un tel objectif de développement inviterait les autres territoires franciliens à s'inquiéter de la vulnérabilité de leurs marchés domestiques. Toutefois, si cet objectif de développement est un grand classique, un autre reste quant à lui à investir : créer des emplois et des revenus qui profitent à la population résidente. C'est là l'objet du chapitre à suivre.

V. Conclusion

La consommation de passage est une réalité quotidienne du fonctionnement de la région parisienne. Une fois sur deux, le consommateur francilien quitte son territoire de résidence pour se rendre dans une autre commune ; et une fois sur cinq, il en vient même à consommer dans un autre département. Cette réalité quotidienne n'est pas sans conséquence pour les territoires infrarégionaux qui émettent et captent des flux de consommateurs. En partant de ces derniers, en tant que flux réels, nous avons d'abord montré que la consommation de passage a une identité qui lui est propre.

Notre objet de recherche se caractérise en effet par des pics d'activité qui se singularisent du reste de la consommation régionale. Là, où en semaine, les consommateurs franciliens se

montrent globalement actifs autour de plusieurs pics d'activité – à 11, 13, 16 et 19 heures – les consommateurs de passage le sont autour de deux pics très marqués, d'abord et surtout à 13 heures, puis à 21 heures. Tous les départements sont concernés par la présence de consommateurs de passage. Ces derniers comptent en moyenne pour 26% des consommateurs présents, et sont responsables de 34% des temps de présence. Nos analyses ont conduit à révéler Paris comme la première destination commerciale, tant en nombre de visiteurs qu'en temps de présence cumulés par ces derniers, aussi bien en semaine que le week-end. Les autres départements sont également des destinations commerciales mais de moindre importance et plutôt attractives le week-end.

De manière générale, nous avons démontré l'influence spécifique du lieu de travail qui, lorsqu'il est en dehors du département de résidence, prédispose les travailleurs à consommer hors du département de résidence : au départ du lieu de travail, deux déplacements de consommation sur cinq participent à la consommation de passage, les cadres et les professions intermédiaires en sont d'importants vecteurs. En revanche, si l'emploi occupé se situe dans le département de résidence, non seulement la proportion des pratiques de consommation de passage chute pour toutes les catégories socioprofessionnelles, mais aussi on observe même une plus grande captivité au marché domestique pour les activités concernées que pour les retraités et autres inactifs. À ce titre, la métropolisation n'est certainement pas un processus sans conséquence sur la consommation de passage : en polarisant l'emploi et en reconfigurant sa géographie, elle affecte les pratiques de consommation. Pour autant, l'influence des visites rendues aux proches sur la consommation de passage est aussi importante, ces pratiques éloignant également les consommateurs de leur lieu de résidence. Les forces d'éloignement et d'éclatement des lieux de vie semblent ainsi propices à la consommation de passage.

Le débordement départemental des pratiques de consommation ne peut toutefois se résumer à une question de localisation du lieu de travail. Il concerne aussi d'autres profils de consommateurs. Nous avons relevé que les étudiants qui ne vivent pas à Paris effectuent un acte de consommation sur deux en tant que consommateurs de passage. Les hommes, moins mobilisés que les femmes pour assurer les approvisionnements courants et de proximité (Delage, 2012), sont également mieux représentés parmi eux. En effet, ce sont les motifs « spectacles et loisirs », et surtout « restauration », qui se sont révélés en tant que premiers moteurs de la consommation de passage. En outre, l'armature commerciale est elle-même interpelmée puisque l'existence d'équipements rares et à rayon d'attraction élevé s'accompagne

d'une attraction tout aussi conséquente de consommateurs non résidents, comme en témoigne le cas de marchés aux puces, de grands magasins ou de centres commerciaux.

Les pratiques de consommation de passage décrites affectent directement l'économie locale car l'argent dépensé ailleurs ne l'est pas localement. En la matière, les départements de Petite Couronne sont apparus les plus vulnérables. Leurs habitants ont en effet une propension à dépenser localement inférieure à 70% ; cette propension peut cependant chuter bien en deçà des 50% pour certaines communes franciliennes. La vulnérabilité est donc inégalement répartie dans l'espace régional, autant horizontalement que verticalement, selon l'échelon territorial considéré. En outre, il est plus difficile de satisfaire localement une demande relative aux spectacles et loisirs qu'une demande propre à des besoins courants. C'est pourquoi les départements vulnérables le sont en réalité assez faiblement dans le registre des achats alimentaires. Pour autant un territoire aussi peu vulnérable aux pratiques quotidiennes de consommation de ses habitants que l'est Paris, peut le devenir à l'aune de pratiques de consommation que nous n'avons pas considérées ici, comme le cas des pratiques touristiques.

La consommation de passage constitue en ce sens un autre regard sur le fonctionnement des économies locales. Par ailleurs la consommation de passage contribue de façon significative à ces dernières. Notre modèle estime en effet à 14,3 milliards d'euros le montant annuel des transferts interdépartementaux de dépenses, soit une valeur proche des 17 milliards d'euros annuels issus des dépenses des touristes en Ile-de-France. Capter les dépenses du consommateur de passage représente dès lors une source d'activité économique non négligeable pour les territoires bénéficiaires. Pour autant, à ce jeu-là, Paris capte l'essentiel des richesses et dispose de la seule balance commerciale positive parmi les huit départements franciliens, avec gain net de l'ordre de 5,6 milliards d'euros. Notre investigation se poursuit au chapitre 6 par l'analyse des emplois et des salaires générés par la consommation de passage, car le développement territorial se conjugue aussi sur le front des emplois et des salaires versés aux populations locales.

- Chapitre 6 -
La consommation de passage, l'économie présentielle au service de l'intégration métropolitaine ?

« *La plupart des élus ont tendance à surestimer la présence d'emplois comme facteur de développement du territoire dont ils ont la charge, alors que ce sont les sources de revenus de leurs habitants qui constituent plus encore l'enjeu de ce développement.* » (Davezies, 2008)

Introduction

L'observation des flux de dépenses est insuffisante dans l'optique de notre problématique. D'une part, son résultat tend à alimenter une lecture concurrentielle des comptabilités locales alors que les transferts de richesses s'inscrivent dans des systèmes d'échanges complexes et circulaires. D'autre part, elle n'apporte aucune lecture exhaustive ni définitive de l'effet de la consommation de passage sur le développement territorial. L'économie présentielle, et le travail de remise à niveau de la théorie de la base en général, a en effet ouvert une « boîte de Pandore » : dès qu'on commence à suivre les richesses, il devient difficile d'identifier les bénéfices, et les bénéficiaires, d'une économie territoriale par nature ouverte. Doit-on conclure à l'aune du précédent chapitre que Paris ou les Parisiens monopolisent les retombées économiques du tourisme et de la consommation de passage ?

Au Chapitre 2, nous avons identifié le revenu généré par l'importation de demande finale (RN^{i}_{MD}) comme une source de développement territorial ; or, nous n'avons à ce stade aucun élément pour en saisir la portée dans le cas de la consommation de passage. Certes, nous avons une idée des montants qui ont été dépensés mais ces montants sont « muets » quant à l'ancrage local des emplois générés. Relevons que la croissance de l'emploi local est encore souvent entendue comme allant de soi (Davezies, 2008 ; Pecqueur, 2014) : les recettes commerciales participent de la création d'emplois et de la formation de revenus dans les territoires qui les enregistrent. Ce postulat occulte pourtant une question essentielle : qu'est-ce qu'un emploi local ? S'il s'agit d'une opportunité d'emploi présente localement, le postulat tend à être juste. S'il s'agit d'une opportunité d'emploi saisie par l'un des actifs résidents, alors le postulat demande à être exploré.

Nous avons précédemment décrit l'économie territoriale selon un modèle circulaire de type keynésien où les agents économiques procèdent à des échanges dans le cadre d'un marché des biens et services d'une part, et d'un marché des facteurs de production d'autre part. Au précédent chapitre, nous avons quantifié les échanges de ce premier marché : les montants que les ménages dépensent pour jouir de biens et services fournis par des entreprises. Parmi ces dernières, celles qui servent directement et principalement la consommation finale des ménages sont qualifiées d'activités présentielles (cf. chapitres 2 et 4). Aussi, afin de boucler notre modèle circulaire, il faut désormais nous pencher sur ce second marché : combien les entreprises rémunèrent les ménages détenteurs des facteurs de production ? De fait, l'enrichissement d'un territoire par l'économie présentielle suppose que des rémunérations soient versées aux habitants du dit territoire (Tiebout, 1962 ; Shaffer *et al.*, 2004).

Aussi, les commerces et services de l'économie présentielle en général sont représentatifs de ceux soutenus par la consommation de passage en particulier. Par extension, nous supposons que les caractéristiques propres au marché de l'emploi présentiel s'y appliquent également. C'est pourquoi, en préalable à l'évaluation de l'impact spécifique de la consommation de passage, une grande partie de ce chapitre est consacrée au marché de l'emploi présentiel pris dans son ensemble.

Ainsi, nous allons observer d'abord dans quelle mesure les emplois et les salaires de l'économie présentielle bénéficient aux habitants des territoires où se concentre cette activité économique (I). Dans le cas où ces emplois échappent à la main-d'œuvre locale, nous questionnons les facteurs qui pourraient en être responsables (II). En fin de chapitre, par une lecture croisée des afflux de dépenses et des reflux de salaires, nous faisons enfin le bilan de l'impact de la consommation de passage sur l'économie des départements franciliens et sur sa contribution à leur intégration métropolitaine (III).

I. Dans quelle mesure la captation de recettes commerciales participe-t-elle de la formation d'emplois pour les actifs résidents ?

Notre mesure de l'économie présentielle se limite aux activités recensées dans notre sphère présentielle ; c'est-à-dire celles qui s'associent aux postes de dépenses étudiées au travers de l'EGT, auxquelles on ajoute l'hébergement touristique (cf. chapitre 4). On ne traite que d'un fragment du marché présentiel[228].

[228] Par exemple, les activités de la santé ne sont pas prises en compte.

Remarque :

Les croisements de variables possibles sont nombreux à partir des données DADS mais la version sur-mesure que nous a diffusée l'INSEE est sommaire (cf. chapitre 4) ; les variables disponibles se limitant aux cantons-ou-villes de résidence et de travail, au montant net des salaires versés et au nombre d'emplois. Certaines informations utiles à la description du marché de l'emploi présentiel (profil socioprofessionnel des actifs, heures travaillées, type de contrat…) sont à ce titre indisponibles.

Dans sa version grand public, le fichier DADS fournit ce type d'informations mais dans une nomenclature réduite à 38 secteurs d'activité ; quatre secteurs sont néanmoins importants pour l'économie présentielle :

- Le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (AZ) ;
- L'hébergement et la restauration (IZ) ;
- Les Arts, spectacles et autres activités récréatives (RZ) ;
- Les autres activités de services du type organisations associatives, réparation d'ordinateurs, agences matrimoniales, soins de la personne, etc. (SZ).

Si cette nomenclature est trop sommaire pour entrer dans notre modèle de suivi des flux de richesses – la correspondance ressources-emploi étant compromise[229] – nous l'utiliserons néanmoins pour quelques analyses relatives au fonctionnement du marché présentiel, en supposant que les quatre secteurs ci-dessus (AZ, IZ, RZ et SZ) se comportent de manière comparable aux activités de notre sphère économique présentielle (cf. chapitre 4 et Annexe 2).

Afin de rester transparents dans nos analyses, nous attacherons un astérisque au terme « présentiel* » lorsque cette substitution est mise en place.

À titre indicatif, ces quatre secteurs d'activité comptent pour 1,4 million d'emplois en Ile-de-France contre 936 000 pour notre sphère présentielle, ou respectivement 23% et 19% de l'emploi total.

Les retombées économiques abordées dans ce début de chapitre concernent donc l'économie présentielle en général : les activités étudiées sont en ce sens soutenues aussi bien par la consommation locale que par la consommation touristique ou de passage[230]. Ce n'est

[229] Il n'est plus possible d'associer finement un produit de consommation à une activité économique comme le modèle le permet avec une nomenclature à 732 secteurs d'activité.

[230] À l'exception de l'hébergement touristique pour lequel on peut supposer que la clientèle touristique est majoritaire.

qu'en partie III que nous évaluerons l'impact spécifique à la consommation de passage, par inférence statistique, en considérant le poids de cette dernière dans l'économie présentielle (cf. chapitre 4).

I-1. Des dépenses de consommation aux revenus

Les dépenses de consommation soutiennent l'activité économique et la formation de nouveaux revenus ; aussi la forme sous laquelle ces derniers vont apparaître et l'intensité avec laquelle ils le font doivent être éclairées.

a) Le salaire comme mesure des effets directs

En 2010, pour les branches d'activités de la sphère présentielle étudiée, il faut selon nos calculs un chiffre d'affaires hors taxe de 109 000 euros pour financer un emploi à temps plein payé au SMIC[231]. En première vue, ce chiffre peut paraître excessif mais il cache plusieurs réalités qu'il convient de connaître avant d'engager nos analyses.

Tout d'abord, 77% du chiffre d'affaires en moyenne sert à payer des consommations intermédiaires (achats de marchandises et de matière première). Leur poids considérable n'est pas propre aux activités de la sphère présentielle (71% au global) ; toutefois la présence en son sein du commerce de détail, activité à marges commerciales, y est certainement pour beaucoup[232] (Tableau 16).

[231] Rappelons qu'en France, le SMIC correspond au salaire minimum versé par un employeur. Par ailleurs, le chiffre de 109 000 euros est obtenu en reprenant notre nomenclature d'activités (cf. Annexe 2) et à partir de l'Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises (ESANE) 2010 de l'INSEE.

[232] Le commerce de détail assure la distribution de produits et de services conçus par d'autres, qu'il revend ensuite un peu plus cher aux consommateurs. Autrement dit, une partie du prix d'achat d'un produit sert à rémunérer les producteurs et fournisseurs du commerce de détail.

Tableau 16 – La valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires des activités présentielles

Ratio VA /r CA HT fort (faibles charges)		Ratio VA /r CA HT faible (fortes charges)	
Blanchisserie-teinturerie	64%	Commerces de détail de charbons et combustibles	6%
Coiffure	64%	Activités des voyagistes	8%
Activités vétérinaires	59%	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	8%
Enseignement culturel	55%	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	9%
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	53%	Supermarchés	12%
Autres services personnels n.c.a.	52%	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	12%
Entretien corporel	51%	Commerce d'autres véhicules automobiles	13%
Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	50%	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	14%
Restauration collective sous contrat	49%	Commerce et réparation de motocycles	14%
Services funéraires	48%	Hypermarchés	15%
VA : Valeur Ajoutée / CA HT : Chiffres d'Affaires Hors Taxe			

Source : calcul de l'auteur, INSEE - ESANE 2010

Or, l'importance des consommations intermédiaires implique que les 109 000 euros de chiffre d'affaires induisent la formation de salaires dans d'autres branches d'activités que celles que nous étudions. Idéalement, il faudrait donc mesurer les effets directs et les effets induits de la consommation en Ile-de-France mais cette tâche nécessiterait la mobilisation de tableaux d'entrées-sorties (cf. chapitre 1) dont nous ne disposons pas. Ceci est d'autant plus délicat que l'importance des effets induits varie aussi selon le secteur d'activité. Au regard du Tableau 16, les effets d'entraînement des blanchisseries et des salons de coiffure seront moins importants – en termes d'emplois induits – que pour l'activité des voyagistes ou celle du commerce de détail en général – dont les charges sont plus fortes. Retenons en définitive que notre approche se limite aux effets directs en matière d'emplois et de salaires.

Deuxièmement, après déduction du paiement des consommations intermédiaires et des autres charges d'exploitation, il ne reste plus du chiffre d'affaires que la valeur ajoutée. En l'occurrence, cette dernière va pour partie servir à payer des impôts et les charges patronales, et pour partie rémunérer le travail et le capital (Tableau 17).

Tableau 17 – La décomposition de la valeur ajoutée

	[a]Sphère présentielle	Ensemble
Impôts sur la production	6%	5%
Cotisations sociales à la charge des employeurs	19%	16%
Salaires et traitements bruts	52%	45%
Excédent brut d'exploitation (rémunération du capital)	23%	34%

[a] *Celle propre à notre travail (cf. chapitre 4) et non la « sphère présentielle » officielle de l'INSEE.*

Source : calcul de l'auteur, INSEE - ESANE 2010

Les salaires et traitements représentent 52% de la valeur ajoutée et la rémunération du capital, 23%[233]. À ce jour, et à notre connaissance, il n'existe aucun moyen de réaliser une matrice origine-destination de la rémunération du capital. Cette lacune est dommageable car on peut raisonnablement imaginer que cette dernière échappe facilement aux territoires : lorsque les bénéfices servent à financer la création et le développement d'établissements dans d'autres territoires, lorsque le patron ou les actionnaires vivent éloignés de l'entreprise, etc. Retenons que notre analyse se limite aux revenus salariaux de l'économie présentielle.

b) Une approche agrégée qui masque des différences intersectorielles

En nous intéressant aux traitements et salaires directs, il faut relever que toutes les activités présentielles ne rémunèrent pas de la même manière leurs salariés. Par exemple, certains secteurs d'activités doivent, en amont de la rémunération du travail, assumer des niveaux d'imposition de leur valeur ajoutée plus importants, comme le commerce de détail de carburants ou celui des enregistrements audiovisuels (cf. Annexe 12). De même, certaines branches paient des charges patronales plus élevées, de par la taille moyenne des entreprises ou le recours plus ou moins courant aux contrats à durée déterminée par exemple (cf. Annexe 13).

Aussi, lorsque l'on examine la part de la valeur ajoutée que représentent les traitements et salaires, on remarque des différences notables : certains secteurs, intensifs en main d'œuvre salariale, redistribuent plus de 60% de leur valeur ajoutée sous forme de salaires, tandis que d'autres y consacrent moins de 30% (Tableau 18).

[233] L'excédent brut d'exploitation (EBE) est une valeur assimilable à la rémunération du capital (ce que l'entreprise va utiliser pour investir, payer les dividendes…) mais ne doit pas être confondu avec le revenu du capital (revenu qu'un chef d'entreprise ou un actionnaire peut dépenser à titre personnel).

Tableau 18 – Les différences intersectorielles dans l'usage de la valeur ajoutée pour le versement de salaires

Ratio salaires /r VA fort		Ratio salaires /r VA faible	
Gestion d'installations sportives	67%	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	19%
Activités de clubs de sports	66%	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	26%
Activités des agences de voyages	65%	Activités vétérinaires	28%
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	64%	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	32%
Autres services de restauration n.c.a.	64%	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	32%
Services des traiteurs	63%	Enseignement culturel	33%
Activités de soutien au spectacle vivant	62%	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	33%
Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	62%	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	34%
Activités des voyagistes	62%	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	35%
Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	62%	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	36%

VA : Valeur Ajoutée

Source : calcul de l'auteur, INSEE - ESANE 2010

L'existence de telles différences intersectorielles n'est pas sans incidence pour les territoires. La structure économique de ces derniers va en effet déterminer si la captation de dépenses de consommation s'accompagnera ou non d'importants effets d'entraînement sur les revenus salariaux.

c) Une valorisation salariale inégale selon les territoires ?

Au regard des données disponibles, il n'est pas possible de rendre compte finement de la relation entre structure économique d'un territoire et valorisation salariale qui est faite des chiffres d'affaires. Au chapitre précédent, nous avons néanmoins pu estimer un montant global des dépenses de consommation effectuées en Ile-de-France. En comparant ce montant à celui des salaires versés par la sphère présentielle, il est possible d'obtenir le tableau ci-dessous.

Tableau 19 – La valorisation salariale des dépenses de consommation selon le département francilien

Département	Taux brut de valorisation salariale
Paris	19,4%
Seine-et-Marne	15,3%
Yvelines	14,9%
Essonne	14,9%
Hauts-de-Seine	19,3%
Seine Saint-Denis	18,0%
Val-de-Marne	15,7%
Val d'Oise	14,8%
Ile-de-France	**17,4%**

Source : calcul de l'auteur, BDF 2006 / EGT 2010 / DADS 2010

Note de lecture :

Le taux brut de valorisation salariale est calculé selon cette équation :

$$Taux\ brut\ de\ valorisation\ salariale = \frac{Masse\ salariale\ des\ activités\ de\ la\ sphère\ présentielle}{Total\ des\ dépenses\ de\ consommation\ captées}$$

Par exemple, le Val d'Oise a capté 6,8 milliards d'euros de dépenses de consommation en 2010 (l'*input*) pour une masse salariale chiffrée en retour à 1 milliard d'euros (l'*output*), soit un taux brut de valorisation salariale de 15%.

Le Tableau 19 propose ainsi une mesure départementale de la valorisation brute[234] qui est faite des recettes commerciales en termes de salaires. Ainsi, lorsqu'un euro est dépensé en Ile-de-France, celui-ci participe a priori d'un impact direct de l'ordre de 17 centimes d'euros de salaires. Nous convenons bien évidemment que ce tableau est à manier avec précaution puisque notre montant de dépenses n'est qu'une estimation et est donc par nature approximative. Malgré tout, les taux de valorisation que nous observons sont en fait assez proches de la valeur relevée au niveau national pour l'ensemble de la sphère présentielle : 17% ici pour l'Ile-de-France contre 12% pour l'ensemble de l'hexagone, ou encore 16% si l'on prend la moyenne des secteurs présentiels[235]. Il est par contre difficile d'interpréter la différence mesurée. Rappelons qu'il est possible et même probable que nous sous-évaluons le montant global des dépenses : sous-estimation des recettes touristiques, surévaluation de l'évasion touristique, consommation

[234] Nous jugeons cette valorisation comme « brute » car il s'agit de la rémunération des emplois disponibles localement et non de la rémunération des actifs résidents.

[235] Ces taux sont obtenus à partir des comptes nationaux (INSEE, ESANE 2010) en rapportant le montant des salaires au chiffre d'affaires hors taxe. Le taux de 12% correspond à celui de l'ensemble de la sphère présentielle alors que les 16% proviennent de la moyenne pour chaque secteur d'activité de cette même sphère.

de passage incomplète… Il n'est pas non plus exclu que la structure économique, ou encore les niveaux de rémunérations de la main-d'œuvre soient en Ile-de-France plus favorables à la valorisation salariale.

Quoi qu'il en soit, le Tableau 19 traduit la possibilité qu'un même montant de dépenses produise un impact différent sur les salaires d'un territoire à un autre. En nous fiant aux chiffres des comptes nationaux, et en admettant une situation caricaturale où une commune accepte l'implantation d'un supermarché, tandis qu'une autre accueille l'arrivée d'un magasin spécialisé dans le surgelé alimentaire, le taux de valorisation salariale de la première commune sera deux fois moins élevé que pour la seconde. Aux États-Unis, cet état de fait alimente des débats récurrents sur l'effet Wal-Mart, en référence au géant du *discount* nord-américain (Basker, 2005 ; Neumark *et al.*, 2008 ; Davis *et al.*, 2009). Wal-Mart est accusé de venir se substituer à l'offre de commerces traditionnels, intensive en main d'œuvre et en valorisation salariale, en échange de trop faibles bénéfices pour les populations locales : une bonne partie des richesses captées localement alimenterait la rémunération du capital détenue ou remobilisée ailleurs.

Sur la base du Tableau 19, les taux de valorisation salariale se situent entre 15 à 19% selon les départements franciliens. Les territoires où le salaire horaire moyen est le plus élevé ressortent (cf. infra) : les dépenses effectuées à Paris ou dans les Hauts-de-Seine produiraient ainsi des revenus salariaux plus élevés qu'en Essonne ou dans le Val-d'Oise. Néanmoins les salaires n'étant qu'une partie des revenus générés par la consommation en Ile-de-France, il reste possible que des départements qui produisent moins de masse salariale, produisent davantage de rémunération du capital. Nous touchons là aux limites d'une analyse par les salaires.

Il n'en demeure pas moins qu'il est important de considérer le fait que selon les formats commerciaux, les types d'activités ou encore la taille des entreprises présentes sur un territoire, les retombées économiques peuvent varier. Ce point va d'ailleurs dans le sens des résultats présentés par Magali Talandier dans un article récent. En rapportant des volumes de revenus présentiels à des volumes de revenus basiques, elle observe en effet des différences inter-aires urbaines dans la formation de revenus[236] (Talandier, 2014). Parce que la valorisation des dépenses de consommation sous forme de revenus est variable, et que les populations résidentes

[236] Pour les aires urbaines des grandes agglomérations, les revenus présentiels (endogènes) représentent presque un tiers des revenus basiques (exogènes) contre seulement 19% pour les aires urbaines des agglomérations comptant entre 3 000 et 20 000 habitants.

n'en sont pas nécessairement les bénéficiaires, il faut donc rester prudent quant aux répercussions économiques des recettes commerciales pour un territoire.

I-2. Des retombées économiques qui se diffusent

Bien que l'ancrage spatial des emplois présentiels soit incontestablement plus fort que pour le reste des emplois, des débordements territoriaux importants se produisent au niveau infrarégional. Le grand centre de consommation qu'est Paris devient à ce titre une plateforme distributive d'emplois présentiels.

a) L'emploi présentiel, ancrage local ou débordement territorial ?

S'inquiéter de l'occupation locale des emplois présentiels peut surprendre. Parmi ces derniers, nombreux sont en effet les postes peu qualifiés, faiblement rémunérateurs, parfois à temps partiels ou saisonniers, qui s'inscrivent a priori dans des bassins de recrutement de taille réduite. *De facto*, on relève que 97% des emplois présentiels régionaux sont occupés par des Franciliens contre 84% pour les autres types d'emploi. Deux points sont toutefois à considérer. D'une part, derrière une tendance agrégée se cachent aussi des emplois présentiels qualifiés, rémunérateurs (cf. infra), et à bassin de recrutement étendu ; or, ces derniers peuvent très bien se concentrer spatialement. C'est par exemple le cas de l'activité des voyagistes à Paris[237]. D'autre part, ce qui est de faible ampleur à une échelle et pour un territoire donné, ici la région parisienne, ne l'est pas nécessairement pour toutes les échelles et pour tous les territoires.

[237] Il s'agit d'une activité de conception de voyages à ne pas confondre avec les agences de voyages qui vendent des programmes élaborés par les voyagistes.

Tableau 20 – La rencontre incertaine entre emploi présentiel et main-d'œuvre locale en Ile-de-France (2010)

Département	Nombre d'emplois présentiels à pourvoir	Densité d'emplois pour 1 000 habitants	Part des emplois occupés par des actifs résidents		
			Sphère présentielle	Hors sphère présentielle	Ensemble
Paris	*375 094*	175	40%	36%	37%
Seine-et-Marne	*98 812*	81	79%	69%	70%
Yvelines	*84 781*	62	77%	58%	61%
Essonne	*63 970*	56	85%	62%	65%
Hauts-de-Seine	*100 554*	69	46%	32%	33%
Seine Saint-Denis	*79 308*	56	59%	41%	43%
Val-de-Marne	*71 482*	57	63%	43%	45%
Val d'Oise	*61 805*	55	75%	53%	46%
Ile-de-France	***935 806***	**79**	**97%**	**84%**	**89%**

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Le Tableau 20 éclaire la situation des départements franciliens. Dans la plupart d'entre eux, l'occupation locale de l'emploi y est 20 points plus favorables lorsque ces derniers relèvent de la sphère présentielle que lorsqu'ils n'en sont pas. Un écart est également visible pour Paris et la Seine-et-Marne, bien que de portée plus limitée. Malgré tout, une part importante, voire majoritaire, des emplois présentiels échappe aux actifs résidents. Dans le meilleur des cas, en Seine-et-Marne, environ 20% des opportunités économiques ne sont pas pourvues localement, elles représentent près de 21 000 postes. À Paris, ce sont 225 000 emplois présentiels qui sont occupés par des actifs non résidents. Le constat est en outre déclinable à tous les territoires infrarégionaux. Par exemple, pour les 130 communes franciliennes les plus peuplées[238], qui concentrent 80% de l'emploi présentiel, en moyenne 70% de leurs emplois ne sont pas occupés localement ; et ce même pour les communes les plus favorables (Tableau 21).

[238] Pour être tout à fait exact, ce sont les 130 communes franciliennes qui disposent d'une maille unique dans le découpage en canton ou ville de l'INSEE.

Tableau 21 – Les communes les plus favorables à l'occupation locale des emplois présentiels

Commune	Nombre d'emplois salariés			Taux d'occupation locale des emplois		
	Sphère présentielle	Hors sphère présentielle	Ensemble	Sphère présentielle	Hors sphère présentielle	Ensemble
Paris (75)	375 094	1 612 413	1 987 507	40%	36%	37%
St-Germain-en-Laye (78)	786	3 165	3 951	40%	32%	34%
Meaux (77)	3 403	19 666	23 069	39%	29%	31%
Mantes-la-Jolie (78)	1 598	13 825	15 423	39%	20%	22%
Draveil (91)	793	5 658	6 451	36%	33%	33%
Argenteuil (95)	4 145	29 522	33 667	34%	25%	26%
Sucy-en-Brie (94)	994	7 470	8 464	32%	17%	19%
Châtenay-Malabry (92)	841	6 634	7 475	32%	26%	27%
St-Maur-des-Fossés (94)	3 107	21 029	24 136	31%	24%	25%
Chelles (77)	3 108	11 031	14 139	31%	30%	30%
Fontenay-aux-Roses (92)	414	7 263	7 677	30%	14%	15%
Conflans-Ste-Honorine (78)	1 756	8 148	9 904	30%	28%	28%
Brunoy (91)	626	4 432	5 058	30%	20%	21%
Champigny-s/-Marne (94)	2 566	16 250	18 816	29%	29%	29%
Sarcelles (93)	2 090	12 306	14 396	29%	26%	26%
Moyenne (130 premières)	692 657	4 105 249	4 797 906	30%	22%	24%

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Au final la question de l'occupation locale de l'emploi présentiel apparaît comme une dimension importante qui nécessite une exploration en soi.

b) Un partage régional de l'emploi présentiel parisien

Aussi, comme dit précédemment, Paris est en Ile-de-France la grande bénéficiaire des dépenses de consommation en général, et de celles de passage en particulier : avec 19% de la population francilienne, Paris bénéficie de 37% des recettes commerciales régionales – tourisme inclus. Il n'est donc pas surprenant qu'en retour la capitale concentre 40% des 936 000 emplois salariés que compte la sphère présentielle en 2010. Néanmoins, si Paris s'inscrit dans des échanges économiques qui lui permettent de percevoir ces richesses, Paris partage en retour une bonne partie de ses opportunités économiques. Ainsi, près de deux emplois présentiels sur trois sont occupés à Paris par des actifs n'y résidant pas. En ces termes, l'économie présentielle ne procure pas 375 000 emplois à l'économie parisienne mais 151 000.

Avec un ratio de 175 emplois présentiels pour 1 000 habitants en 2010, contre un ratio de seulement 81 pour son dauphin – la Seine-et-Marne (cf. Tableau 20), le marché parisien est marqué par une quantité d'emplois présentiels très supérieure à la quantité d'actifs résidant en situation d'occuper ces emplois (Figure 46).

*Figure 46 – L'excédent parisien en matière d'opportunités d'emploi présentiel**

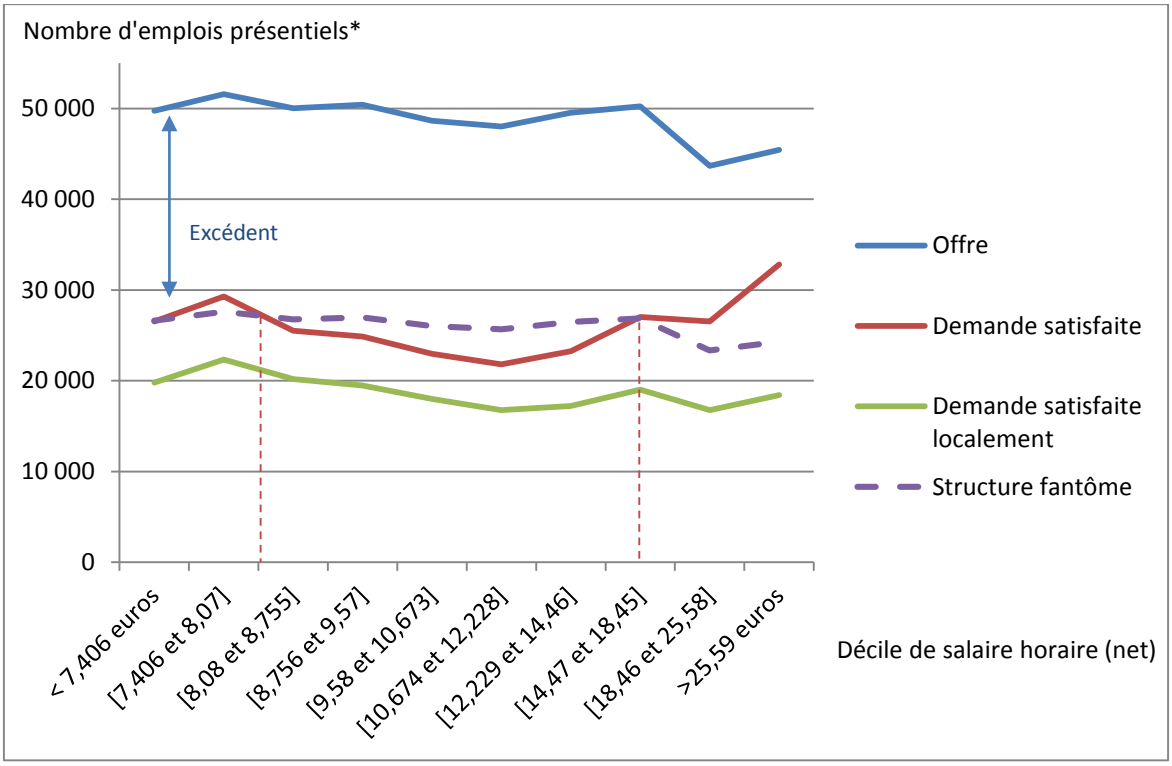

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Note de lecture :

La courbe rouge de la « demande satisfaite » correspond aux actifs parisiens occupant un emploi présentiel*. La courbe bleue représente quant à elle les emplois présentiels* disponibles à Paris (« offre »). La courbe verte se limite à la « demande satisfaite localement » : des actifs parisiens travaillant à Paris. Enfin, la « structure fantôme » en pointillé correspond à la distribution que devrait suivre la demande si celle-ci se comportait comme la structure de l'offre ; elle facilite ainsi la comparaison entre la structure de l'offre et celle de la demande.

Le graphique ci-dessus témoigne d'un mimétisme entre la demande d'emplois présentiels* satisfaite en général (en rouge) et celle pourvue localement (en vert). On observe en outre que les actifs parisiens n'occupant pas leur emploi à Paris occupent des emplois très bien rémunérés hors Paris, ce que traduit la hausse de la demande insatisfaite localement pour le dernier décile de revenu. Il convient cependant de noter que la demande latente, émanant des personnes en recherche d'emploi, n'est pas ici considérée.

Quoi qu'il en soit, Paris illustre le fait que la concentration des recettes commerciales en un territoire n'est pas synonyme d'une confiscation des retombées économiques vis-à-vis des autres territoires. Au contraire, l'activité présentielle à Paris rémunère une population active dispersée à travers la région et non strictement parisienne.

I-3. L'emploi présentiel dans le jeu des interdépendances territoriales

Parce que Paris est un pôle d'emplois présentiels sans commune mesure en Ile-de-France, il constitue l'assise dominante des navettes domicile-travail en la matière. Les interdépendances territoriales ne sauraient pourtant s'y résumer.

a) Un gradient d'intensité centre-périphérie

On constate que les actifs résidant dans les départements de petite couronne connaissent une plus faible occupation locale des emplois que ceux résidant en grande couronne. Au mieux, 63% des emplois présentiels y sont détenus par des actifs résidents (Tableau 20). Les actifs résidant en petite couronne sont ceux qui comptent le moins sur le marché du travail départemental pour trouver un emploi : ainsi près de 140 000 d'entre eux quittent leur département dans le cadre de navettes domicile-travail (Tableau 22).

Tableau 22 – Les actifs occupant un emploi présentiel dans leur territoire de résidence

Département	Nombre d'actifs occupant un emploi présentiel	Part des actifs occupant leur emploi dans le département de résidence
Paris	198 655	76%
Seine-et-Marne	110 061	71%
Yvelines	93 742	70%
Essonne	83 274	66%
Hauts-de-Seine	105 998	44%
Seine Saint-Denis	127 682	37%
Val-de-Marne	101 957	44%
Val d'Oise	90 268	51%

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Les actifs de petite couronne se rendent en fait massivement à Paris. Pour les Séquano-dionysiens (actifs de Seine Saint-Denis), ils sont même plus nombreux à y occuper un emploi qu'au sein même de leur département.

Tableau 23 – L'occupation des emplois présentiels selon le lieu de résidence et de travail des Franciliens

		Lieu de résidence									
		Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine Saint-Denis	Val-de-Marne	Val d'Oise	Province	Ensemble
Lieu de travail	Paris	**151 225**	16 265	15 237	14 859	44 721	53 754	40 759	21 479	16 795	**375 094**
	Seine-et-Marne	3 045	**77 796**	26	2 112	210	7 272	3 328	1 912	3 112	**98 812**
	Yvelines	3 009	58	**65 401**	1 751	5 964	557	439	3 341	4 262	**84 781**
	Essonne	1 882	2 715	787	**54 603**	1 225	193	1 923	42	601	**63 970**
	Hauts-de-Seine	16 352	1 493	8 887	3 053	**46 699**	9 089	5 490	8 929	562	**100 554**
	Seine Saint-Denis	10 303	5 626	684	536	3 255	**46 436**	4 742	6 687	1 039	**79 308**
	Val-de-Marne	7 103	4 322	157	6 290	2 708	5 360	**45 044**	472	25	**71 482**
	Val d'Oise	1 888	1 167	2 209		1 176	4 825	192	**46 148**	4 200	**61 805**
	Province	3 848	619	353	70	40	197	39	1 258	**3 159 142**	**3 165 567**
	Ensemble	**198 655**	**110 061**	**93 742**	**83 274**	**105 998**	**127 682**	**101 957**	**90 268**	**3 189 737**	**4 101 373**

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Note de lecture :

En lecture horizontale, on peut lire que parmi les 100 554 emplois présentiels situés dans les Hauts-de-Seine, 16 352 sont occupés par des Parisiens.

En lecture verticale, on peut lire que parmi les 105 998 actifs des Hauts-de-Seine occupant un emploi présentiel, 44 721 travaillent à Paris.

En abordant une lecture horizontale du Tableau 23, un constat s'impose : dans le jeu des relations interdépartementales, Paris est le département qui offre systématiquement le plus grand nombre d'emplois présentiels aux actifs résidents, de petite comme de grande couronne, soient respectivement 40% des emplois présentiels pour les premiers et de 15 à 25% pour les seconds.

Pour les départements de grande couronne, la plus faible concurrence pour l'accès aux emplois présentiels explique probablement qu'ils fonctionnent de manière plus autonome, leur superficie venant accroître le phénomène. Le schéma décrit un gradient d'intensité centre-périphérie : plus la localisation des emplois présentiels est centrale, plus l'intensité concurrentielle est forte et plus le taux d'occupation locale de l'emploi se révèle faible (Figure 47), ce qui n'est évidemment pas sans rapport avec la très bonne accessibilité de ces emplois, permise par l'étoile ferrée francilienne.

Figure 47 – Un gradient d'occupation de l'emploi par la population active résidente

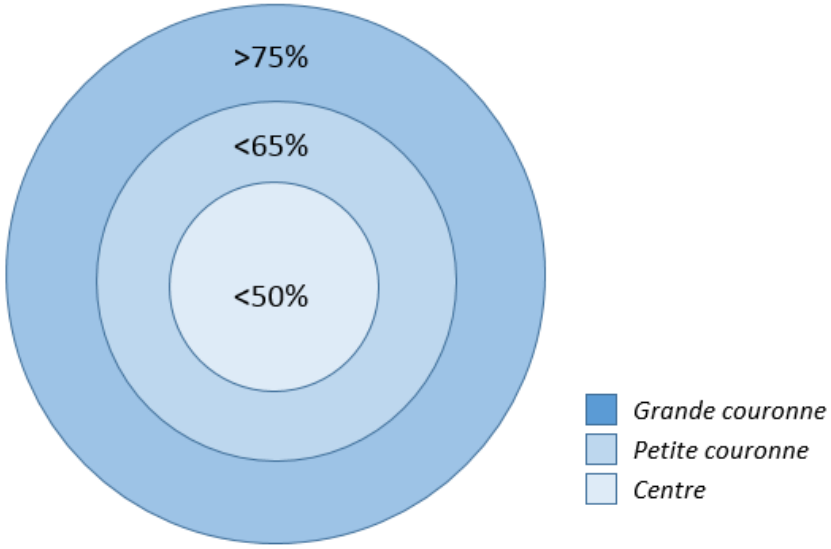

Source : réalisation de l'auteur

Par ailleurs les échanges intenses qui se nouent entre le centre et sa banlieue proche concernent également le desserrement des activités économiques. Entre 2000 et 2012, 77% des délocalisations parisiennes, soit plus de 31 000 établissements, ont gagné les départements de petite couronne[239]. À ce titre, de nombreux actifs parisiens ont vu leur lieu de travail se déplacer en banlieue et ces personnes n'ont pas nécessairement déménagé pour autant (Janvier, 2007). Ce jeu de relocalisation constante qui se joue entre Paris et sa banlieue, qu'il s'agisse de ménages ou d'activités économiques, conduit finalement à une interpénétration des marchés départementaux. Elle explique potentiellement l'importance des flux domicile-travail entre les différents départements et sans doute la plus faible occupation locale des emplois présentiels constatée ci-avant.

b) Des interdépendances territoriales qui se poursuivent par effet de voisinage

La relation privilégiée des départements de petite couronne à Paris ne traduit qu'une part des relations interterritoriales qui se nouent au sein de l'espace francilien. Le Tableau 23 décrit également des relations plus circonstanciées qui mettent en lumière d'autres liens interdépartementaux :

- Val-de-Marne : 10 232 actifs, soit 10% d'entre eux, occupent leur emploi dans l'un des deux autres départements de petite couronne ;

[239] D'après l'article « Transferts des Établissements Parisiens. Période 2000-2012. », CCI Paris, février 2014.

- Seine Saint-Denis : 9 089 actifs (7%) travaillent dans les Hauts-de-Seine et 7 272 (6%) en Seine-et-Marne.
- Val d'Oise : 8 929 actifs (10%) sont employés dans les Hauts-de-Seine et 6 687 autres (7%) en Seine Saint-Denis
- Yvelines : 8 887 actifs (10%) occupent leur emploi dans les Hauts-de-Seine ;
- Essonne : 6 290 actifs (8%) exercent dans le Val-de-Marne ;
- Seine-et-Marne : 5 626 actifs (5%) travaillent en Seine Saint-Denis.

Même s'il s'agit là d'un exposé descriptif de ces relations, il existe des interdépendances territoriales autres qu'avec Paris et celles-ci comptent également. Il existe notamment des transferts de salaires considérables entre certaines villes appartenant parfois à deux départements différents. Pour prendre un autre exemple que Paris, l'activité présentielle de Clamart (92) et de Meudon (92) profite à hauteur de 6 millions d'euros de salaires chacune aux actifs vivant à Vélizy-Villacoublay (78). Les interdépendances avec Paris, et celles entre départements, ne sont qu'une partie infime des interdépendances territoriales qui se nouent en Ile-de-France.

II. Pourquoi les opportunités économiques ne sont-elles pas davantage pourvues localement ?

Si en présence d'un excédent d'emploi, le taux d'occupation locale chute mécaniquement, on observe aussi des chassés-croisés qui interpellent. Par exemple, l'emploi présentiel de Seine Saint-Denis est fortement occupé par des actifs non résidents alors même que la demande des Séquano-Dionysiens pour ce type d'emploi est forte et qu'ils sont un peu plus de 46 000 à en occuper de ce type en dehors du département. Il fait ainsi peu de doute que l'occupation locale de l'emploi ne se résume pas qu'à une question d'excédents d'emplois. Au regard des données disponibles, nous proposons d'explorer deux pistes pouvant expliquer une baisse du taux d'occupation locale des emplois présentiels. D'une part, il est possible que la recherche d'un poste mieux rémunéré conduise les actifs à occuper leur emploi en dehors de leur territoire de résidence. Surtout, il peut y avoir une inadéquation entre les types de postes recherchés par les actifs résidents et ceux que l'offre locale met à leur disposition.

II-1. Des écarts de rémunération qui orientent les migrations domicile-travail ?

Nous l'avons évoqué précédemment, les emplois présentiels sont en général moins rémunérateurs. Le salaire horaire médian est de 9,45 euros nets pour un emploi présentiel* en France contre 11,17 euros au global. En ce qui concerne la rémunération horaire moyenne, le montant s'élève à 15,12 euros nets contre 16,69 euros tout type d'emploi confondu. Cette moindre rémunération des emplois présentiels* se vérifie également en Île-de-France, à ceci près que les salaires horaires y sont plus élevés qu'en province, soit 10,58 euros en médiane et 15,12 euros en moyenne. À titre de comparaison, le SMIC horaire net s'évalue à 6,96 euros à la même période (2010).

Il existe en outre des inégalités de rémunération au sein des activités de la sphère présentielle. Si la partie la plus visible de l'emploi est celle des « petits salaires », il existe également des postes de cadre ou encore de chef d'entreprise très bien rémunérés. Pour en rendre compte, observons un rapport interdécile[240]. Tous emplois confondus en France, les 10% des postes les mieux payés perçoivent *a minima* trois fois plus de l'heure que le salaire horaire maximum des 10% les moins bien payés. En Ile-de-France, ce rapport est même proche de quatre fois le salaire horaire maximum des salariés du premier décile. Qu'en est-il de l'emploi présentiel ? Les différences sont-elles moins marquées ? En première lecture, c'est effectivement le cas…mais rien de spectaculaire. Le rapport interdécile francilien chute précisément de 3,66 tous emplois confondus à 3,45 pour les seuls emplois présentiels*. En seconde lecture, si l'on considère la rémunération effective de chaque poste, les inégalités s'envolent. Pour les emplois présentiels* franciliens, 10% des postes bénéficient d'une rémunération annuelle au moins dix fois plus élevée que le maximum perçu par les postes du premier décile. L'économie présentielle se caractérise par l'existence d'une multitude de postes de courte durée et de contrats à temps partiel qui, sans systématiquement traduire une situation de précarité, participe à creuser les inégalités de revenus. En somme, les emplois présentiels ne sont pas qu'une affaire de « petits salaires » mais couvrent un spectre de postes et de rémunérations très varié.

Dès lors, y aurait-il des écarts de rémunération en Ile-de-France en mesure d'orienter les migrations domicile-travail ? Le Tableau 24 tente d'y apporter une première réponse.

[240] Le rapport interdécile est couramment utilisé pour mesurer les inégalités de revenus. On utilise généralement la valeur minimum du dernier décile, celui qui compte les 10% les plus riches, que l'on rapporte à la valeur maximum du premier décile, comptant les 10% des plus pauvres.

Tableau 24 – La rémunération horaire moyenne des emplois présentiels selon le lieu de résidence et de travail des actifs franciliens*

		Lieu de résidence								
		Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine Saint-Denis	Val-de-Marne	Val d'Oise	Ensemble
Lieu de travail	Paris	**10,3 €**	11,0 €	11,9 €	10,8 €	11,1 €	9,4 €	10,2 €	10,2 €	**10,5 €**
	Seine-et-Marne	11,2 €	**9,5 €**	15,0 €	10,9 €	13,4 €	10,2 €	11,0 €	11,2 €	**9,9 €**
	Yvelines	15,9 €	14,6 €	**9,9 €**	13,7 €	11,6 €	9,5 €	12,1 €	10,3 €	**10,6 €**
	Essonne	13,2 €	11,3 €	14,8 €	**9,7 €**	13,3 €	11,3 €	11,5 €	12,2 €	**10,5 €**
	Hauts-de-Seine	13,1 €	13,4 €	13,4 €	12,8 €	**10,5 €**	10,0 €	11,7 €	11,1 €	**11,9 €**
	Seine Saint-Denis	11,4 €	12,0 €	14,6 €	12,6 €	13,0 €	**9,3€**	11,7 €	11,2 €	**10,6 €**
	Val-de-Marne	11,9 €	12,3 €	14,2 €	11,5 €	12,5 €	10,3 €	**9,6 €**	12,3 €	**10,6 €**
	Val d'Oise	13,3 €	12,4 €	12,4 €	13,6 €	13,1 €	10,5 €	13,3 €	**9,5 €**	**10,3 €**
	Ensemble	**10,8 €**	**10,2 €**	**10,8 €**	**10,5 €**	**11,1 €**	**9,6 €**	**10,2 €**	**10,1 €**	**10,58 €**

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Note de lecture :

En lecture horizontale, on peut constater que le salaire horaire médian d'un emploi présentiel* pourvu en Seine Saint-Denis est de 10,60 euros nets et monte jusqu'à 14,6 euros lorsque l'employé réside dans les Yvelines.

En lecture verticale, on peut constater que le salaire horaire médian que perçoit un actif-résident de Seine Saint-Denis est de 9,60 euros nets en général et s'élève au maximum à 11,30 euros lorsque l'actif occupe son emploi en Essonne.

Un actif de Seine Saint-Denis sur deux perçoit moins de 9,30 euros nets de l'heure pour l'occupation d'un emploi présentiel* dans son département de résidence ; c'est le plus faible montant horaire observé (cf. Tableau 24). Pour autant, tout actif de ce même département occupant un emploi en dehors de ce dernier reçoit une rémunération horaire supérieure d'à minima 10 centimes et jusqu'à 2 euros. Pour un poste équivalent temps plein, soit 1 650 heures travaillées par an, la différence évolue entre 182 et 3 500 euros de salaire annuel. Ce constat s'applique à l'ensemble des départements franciliens sans exception. L'emploi occupé par un actif est en moyenne plus rémunérateur dès lors que cet emploi est localisé en dehors du département de l'actif. Il y a ainsi une certaine corrélation entre l'effort de déplacement et le niveau de salaire (Figure 48).

*Figure 48 – Un salaire horaire qui compense l'effort d'accès à l'emploi présentiel**

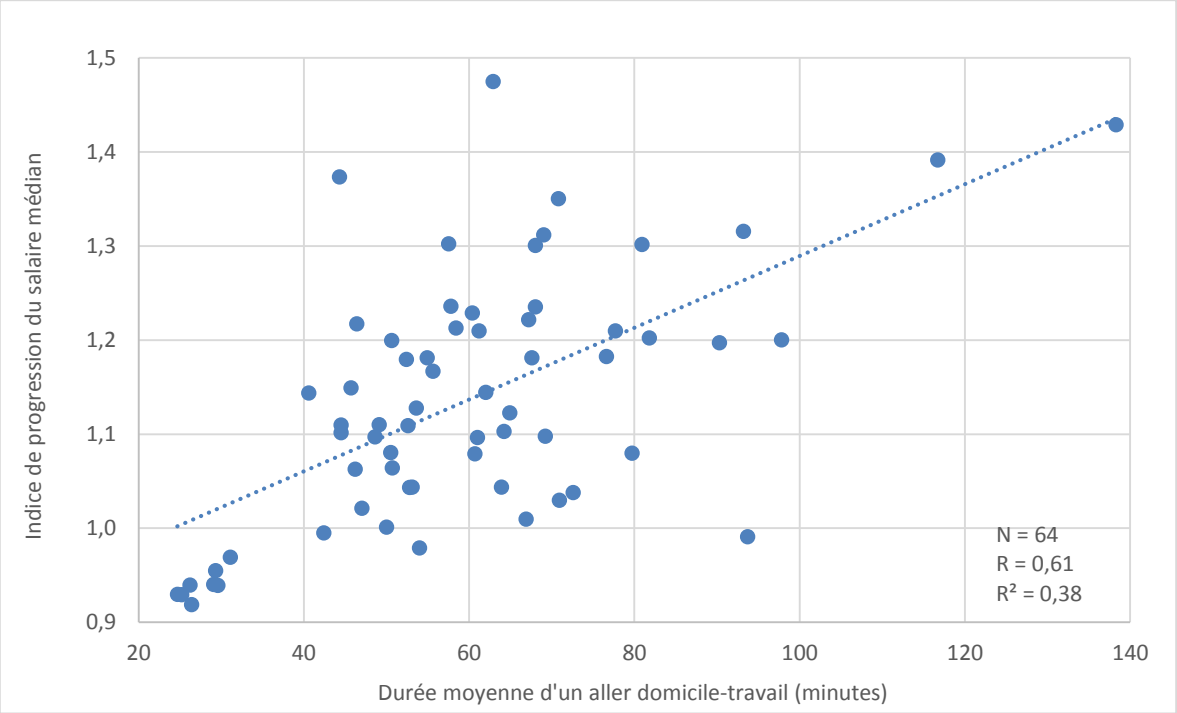

Source : calcul de l'auteur, matrice relationnelle département par département (8x8), DADS 2010 / EGT 2010

Trois modalités explicatives accompagnent notre hypothèse. Tout d'abord, on peut convenir qu'en règle générale une main-d'œuvre rare est mieux rémunérée et que la prospection des emplois est plus étendue. Une partie de la hausse conjointe des rémunérations avec les temps de trajet pourrait ainsi s'expliquer. Par ailleurs, au sein des ménages bi-actifs, un emploi à proximité du domicile, même à temps partiel et/ou de moindre rémunération, peut être utile à l'optimisation du quotidien : accompagner les enfants à l'école ou à une activité associative, faire les courses… On observe par exemple que les actifs travaillant et résidant dans un même département sont plus nombreux parmi les contrats de travail à temps partiel que parmi les contrats à temps plein et plus nombreux parmi les femmes. Enfin, il est connu que les actifs les plus modestes éprouvent de plus grandes difficultés à se mouvoir pour trouver un emploi (Le Breton, 2005) : difficulté à assumer le coût de transport, capacité organisationnelle de gérer des routines de déplacement… Ceci peut alors expliquer que les emplois les moins rémunérateurs, ne nécessitant pas ou peu de qualification, sont principalement occupés dans le département de résidence (Figure 49).

Figure 49 – L'occupation locale de l'emploi présentiel selon le décile de rémunération*

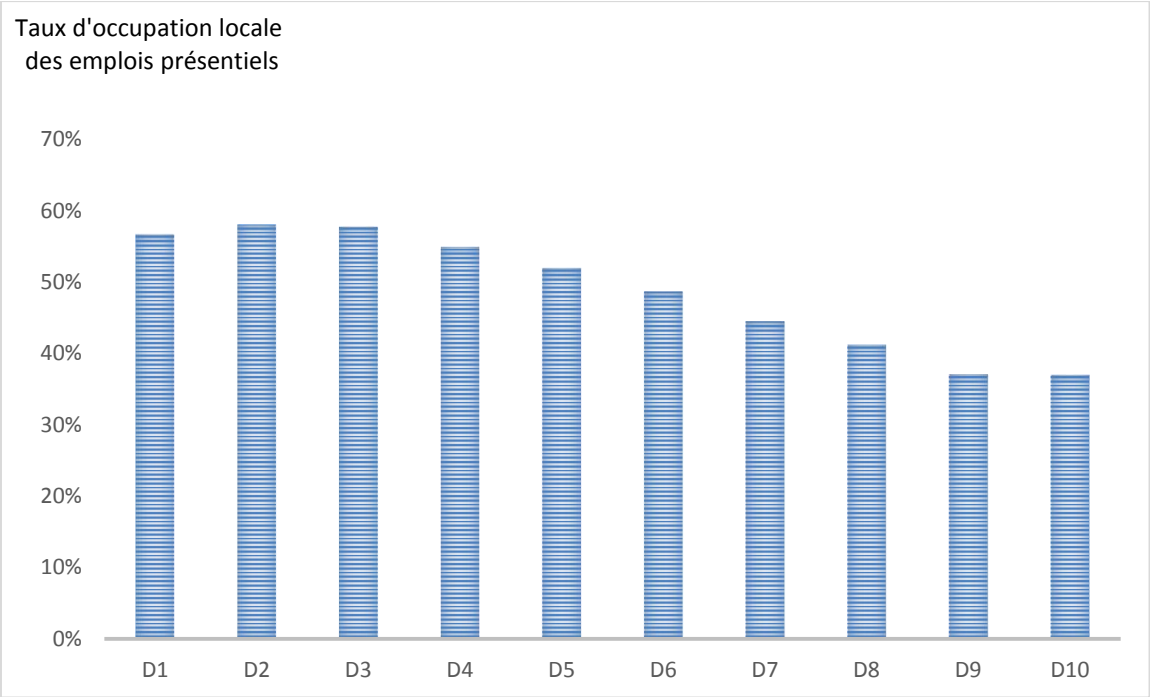

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Pour autant, si cette sensibilité des actifs au niveau de rémunération selon la distance à parcourir est validée, elle n'explique pas à elle seule le spectre des différences de salaires constatées. Par exemple, un actif de Seine Saint-Denis sur deux perçoit moins de 10 euros nets de l'heure pour un emploi occupé dans les Hauts-de-Seine ; tandis qu'un Parisien sur deux touchera plus de 16 euros de l'heure dans les Yvelines. Dans les deux cas, le migrant alternant, Parisien ou Séquano-dionysien, assume une navette quotidienne d'une durée moyenne de deux heures. Sans une pleine considération du profil socio-économique du navetteur, le temps de déplacement reste donc une variable à faible pouvoir explicatif.

II-2. Un marché du travail marqué par des désappariements territoriaux ?

Pour les rémunérations horaires, les actifs de Seine Saint-Denis bénéficient certes de meilleures rémunérations en dehors de leur département mais celles-ci sont toujours les plus basses pratiquées dans le département d'occupation de l'emploi (cf. Tableau 24). Pourtant, des emplois présentiels bien payés existent en Seine Saint-Denis. Pour preuve, le salaire médian des emplois disponibles dans le département est évalué à 10,60 euros nets de l'heure, soit une meilleure gratification qu'à Paris et dans le reste de la région. Les emplois les plus rémunérateurs échappent en revanche à la population locale, c'est pourquoi un actif résident sur

deux touche moins de 9,30 euros nets de l'heure. En comparaison, seulement 27% des navetteurs entrant ont une aussi faible rémunération en Seine Saint-Denis.

Une piste possible d'explication du faible taux d'occupation locale de l'emploi présentiel relève de l'existence d'un « désappariement territorial » entre la force de travail recherchée par les employeurs du territoire et les qualités propres de la main d'œuvre locale. Le Tableau 23 (cf. supra) expose à cet effet l'importance des navettes domicile-travail qui animent le marché de l'emploi des Hauts-de-Seine et de la Seine Saint-Denis ; or ces navettes sont portées par certains profils de main d'œuvre en particulier (Tableau 25).

Tableau 25 – Les principales navettes sortantes pour l'accès à l'emploi présentiel selon le type de poste concerné*

Département	Type de poste	Nb d'actifs-salariés	Nb de navetteurs sortants	Part des navetteurs sortants
Seine Saint-Denis	Personnels des services directs aux particuliers	43 872	33 120	75%
Val-de-Marne	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	13 044	9 504	73%
Seine Saint-Denis	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	12 420	8 760	71%
Val-de-Marne	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	12 756	8 868	70%
Seine Saint-Denis	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	8 484	5 856	69%
Seine Saint-Denis	Ouvriers qualifiés de type artisanal	14 136	9 564	68%
Val d'Oise	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	10 692	7 140	67%
Hauts-de-Seine	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	22 884	14 676	64%
Val-de-Marne	Personnels des services directs aux particuliers	30 312	19 116	63%
Essonne	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	11 928	7 392	62%
Val d'Oise	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	11 940	7 392	62%
Seine Saint-Denis	Employés administratifs d'entreprises	13 992	8 628	62%
Hauts-de-Seine	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	15 384	9 336	61%
Yvelines	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	15 600	9 444	61%
Hauts-de-Seine	Employés administratifs d'entreprises	14 052	8 364	60%

Remarque : Seules les navettes d'au moins 5 000 migrants-alternants sont ici prises en compte.

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Le tableau ci-dessus relate les principaux mouvements interdépartementaux de main d'œuvre en Ile-de-France. Deux premiers constats apparaissent. En premier lieu, l'existence de

profils d'actifs présentant un taux de sortie de leur département de résidence très élevé ; en second lieu l'existence de tels taux pour une gamme variée d'emplois, concernant aussi bien des postes à faible rémunération (aides directes aux particuliers, ouvriers, employés administratifs…) que d'autres bien rémunérés (cadres et professions intermédiaires). Ainsi, le taux de sortie des actifs de la Seine-Saint Denis pour des emplois des services directs aux particuliers est d'une rare intensité : 75% des actifs séquano-dionysiens du secteur, soit 33 120 navetteurs sortant. Un taux de sortie équivalent est atteint pour les actifs du Val de Marne occupant des emplois de cadres administratifs et commerciaux (73%), bien que le flux d'actifs sortant soit nettement moins important (9 504 actifs sortants).

En somme, le désappariement offre-demande que connaissent les marchés du travail départementaux se régule par des navettes domicile-travail pouvant se révéler importantes au cas par cas. Pour affiner cette analyse du désappariement territorial, nous avons approfondi le cas de la Seine Saint-Denis.

II-3. Un désappariement du marché de l'emploi présentiel en Seine Saint-Denis

En Seine Saint-Denis, une bonne partie du désappariement territorial tient selon nous en un décalage entre les compétences de la main d'œuvre locale et celles attendues sur les emplois présentiels disponibles dans le département. La population active éprouve par exemple des difficultés à accéder à l'emploi en raison de son plus faible niveau de formation et de qualification. Selon les services de la préfecture[241], 26% des demandeurs d'emploi sont sans diplôme en Seine Saint-Denis contre 18% dans le reste de l'Ile-de-France. 25% des demandes concernent des postes d'employés non qualifiés contre 17% dans la région parisienne. De ce seul fait, les emplois présentiels qualifiés, à plus forte valeur ajoutée, sont hors de portée d'une large part de la population.

.

[241] D'après le diagnostic de la préfecture consultable à l'adresse suivante : http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/content/download/2506/17899/file/synthese_diagnostic.pdf.

Figure 50 – Le désappariement offre-demande sur le marché de l'emploi présentiel en Seine Saint-Denis*

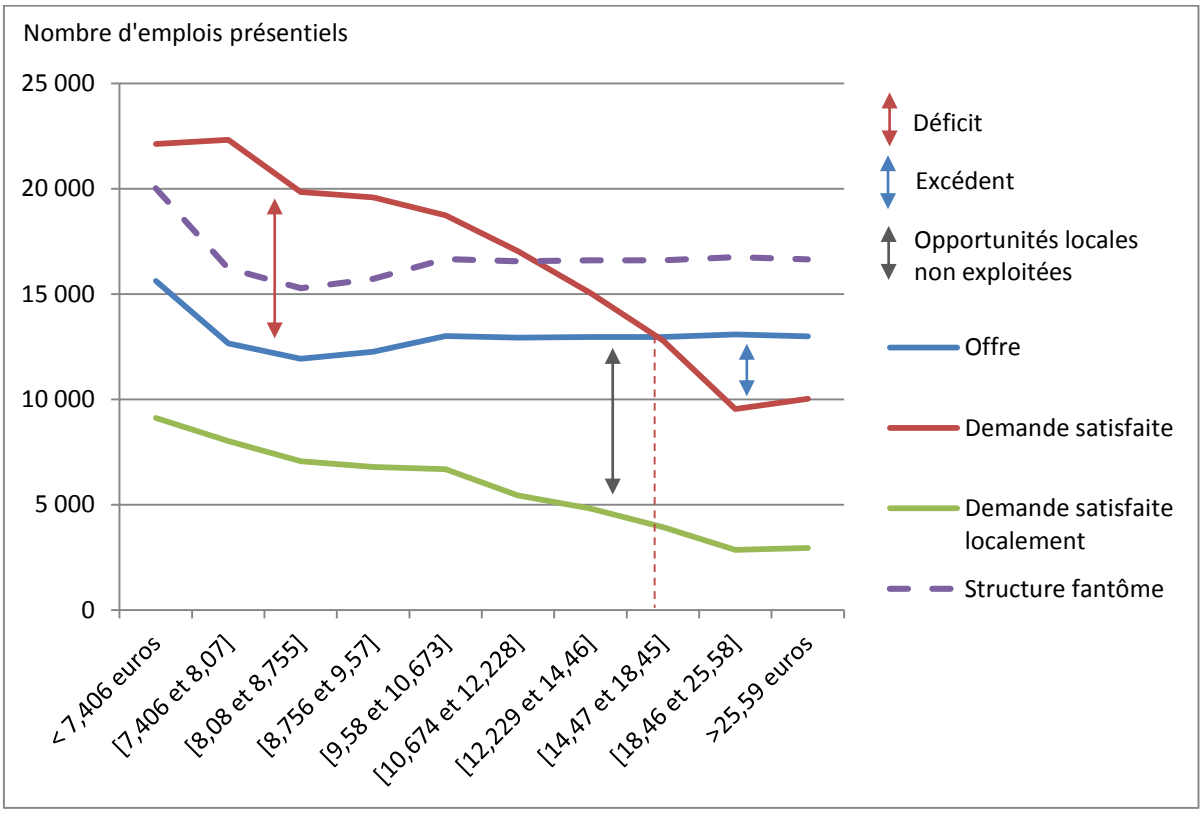

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Rappel :

La courbe rouge de la « demande satisfaite » correspond aux actifs séquano-dionysiens occupant un emploi présentiel*. La courbe bleue représente quant à elle les emplois présentiels* disponibles en Seine Saint-Denis. La courbe verte se limite à la demande satisfaite localement. Enfin, la structure fantôme en pointillé correspond à la distribution que devrait suivre la demande si celle-ci se comportait comme la structure de l'offre.

La Figure 50 apporte un éclairage quant au marché de l'emploi présentiel* de Seine Saint-Denis, soit le plus grand foyer de main d'œuvre d'Ile-de-France après Paris : là où le Val-de-Marne fournit 102 000 travailleurs, et le département des Hauts-de-Seine en fournit 106 000, la Seine Saint-Denis en offre 22 000 de plus (cf. Tableau 23). La structure de la demande départementale d'emplois présentiels* suit une nette pente décroissante avec l'élévation du niveau de rémunération et un important déficit de l'offre d'emploi apparaît pour les huit premiers déciles de rémunération. Un peu plus de 40 000 emplois présentiels* manquent ainsi à l'appel dans le département au regard de la main d'œuvre en présence.

La Seine Saint-Denis est aussi le seul des huit départements franciliens affichant simultanément un déficit et un excédent d'emplois dans la constitution de son marché du travail. Une quantité non négligeable d'emplois présents dans le département, « surqualifiés » au regard des qualités de la main d'œuvre résidente, sont en retour occupés par des Parisiens et d'autres franciliens. Il s'agit d'emplois de cadres et d'ingénieurs (cf. Figure 51). Ce n'est donc pas parce qu'il se crée des emplois présentiels* rémunérateurs en Seine Saint-Denis que ces derniers permettent aux actifs résidents d'accéder à de meilleures rémunérations.

Une bonne partie des opportunités disponibles dans le département ne sont pas exploitées par la population résidente alors qu'elles offrent des niveaux de rémunération similaires aux emplois occupés hors du département. Ce constat questionne les ressorts de l'accès à l'emploi en Seine Saint-Denis. Si de plus amples investigations qualitatives seraient nécessaires, nous nous risquons à quelques hypothèses explicatives. Les actifs du département sont, plus que n'importe quels autres actifs, les premiers bénéficiaires de l'excédent d'emplois présentiels* à Paris, ce qui n'est pas sans relation avec la plus forte concentration des commerces et services parisiens aux frontières Sud de la Seine Saint-Denis (Carte 18).

Carte 18 – Les densités commerciales dans le Nord-Est parisien

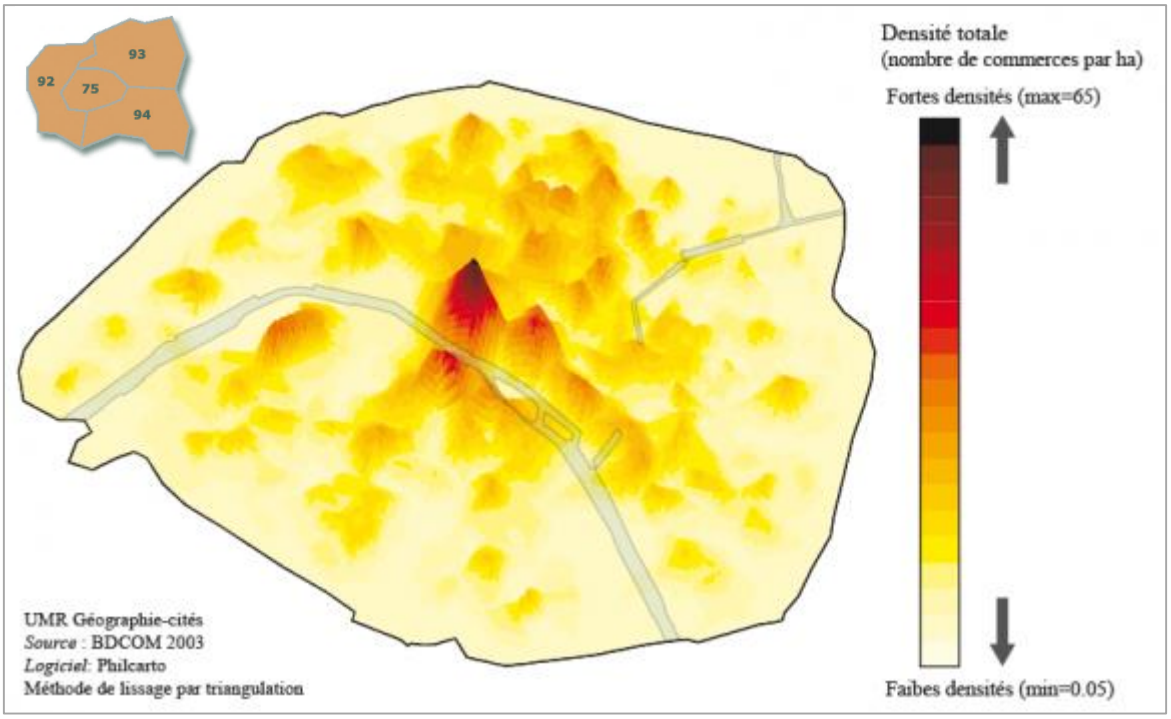

Source : d'après A. Fleury et al., 2012

Cette proximité à Paris vaut aussi pour les trois départements de petite couronne mais le fait que les densités commerciales soient plus fortes du centre vers les arrondissements Nord de Paris confère une situation privilégiée à la Seine Saint-Denis.

Ensuite, derrière un même salaire horaire se cachent des postes de qualification variée. Un emploi nécessitant une qualification demeurera inaccessible aux personnes qui ne la possèdent pas. La Figure 51 offre un dernier éclairage du désappariement territorial séquano-dionysien en observant le marché de l'emploi présentiel* par type de poste.

Figure 51 – Les principaux décrochages entre offre et demande d'emplois par type de postes en Seine Saint-Denis

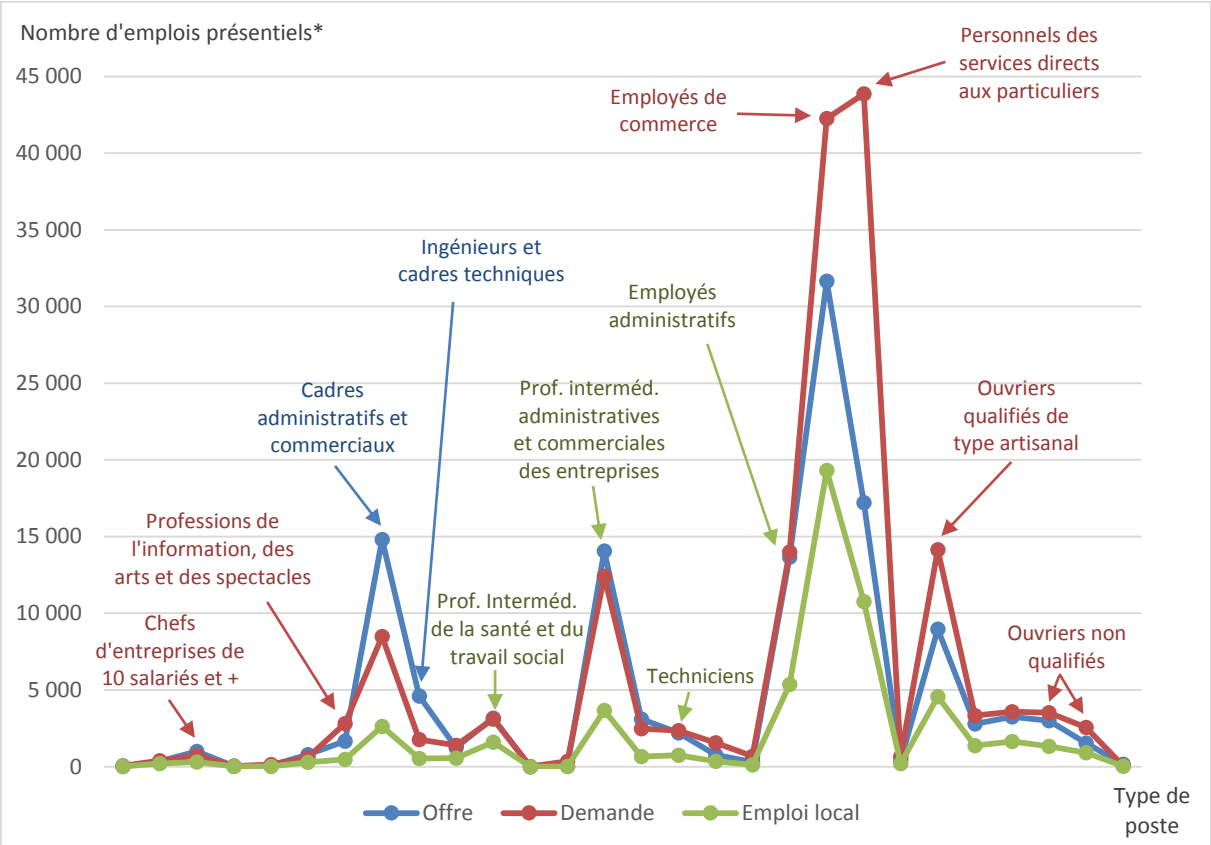

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Note de lecture :

En rouge, sont indiqués les déficits de l'offre par rapport au type d'emploi présentiel* recherché par la population active de Seine Saint-Denis. En bleu, ce sont au contraire les excédents qui sont donc pourvus par une main d'œuvre externe. Enfin, en vert sont indiqués les principaux cas de sous-occupation des opportunités économiques locales pour un type d'emploi recherché a priori par les actifs résidents.

La Figure 51 montre toute la complexité du marché de l'emploi présentiel*. En Seine Saint-Denis, des déficits d'emplois sont observables pour des postes de type ouvriers ou employés. L'offre est présente mais en quantité insuffisante. Ce déficit est très important pour les services directs aux personnes, qui représentent un peu plus de 17 000 emplois dans le département pour 44 000 actifs séquano-dionysiens occupant ce type de poste ! En outre, parmi l'ensemble des emplois, c'est le type de postes qui a le plus fort ancrage local : 62% sont occupés localement contre 18% seulement pour les postes de cadres administratifs et commerciaux par exemple. Un constat similaire est observable pour les autres postes souffrant d'un déficit : les emplois qui ont la préférence de la main d'œuvre de proximité sont justement ceux qui ne sont pas disponibles en quantité suffisante dans la proximité.

Ceci semble témoigner d'un effet de la ségrégation résidentielle sur l'accès à l'emploi. Les services directs aux particuliers recouvrent la production de services domestiques marchands tels que la garde d'enfant, la conciergerie, le service dans les restaurants, les soins corporels et esthétiques ou encore le ménage chez les particuliers. Or, ces services ont selon nous deux caractéristiques qui vont éloigner les employés de leur lieu de travail : la demande pour ces services s'accroît avec l'élévation du niveau de vie des ménages et ces services s'ancrent dans les espaces de vie de ceux qui les sollicitent. Autrement dit, la localisation de ces emplois répond plutôt à une géographie des « niveaux de vie » : ils se concentrent à Paris, en Hauts-de-Seine et dans les Yvelines. La métropolisation francilienne, dans sa dynamique d'éloignement de la main-d'œuvre peu qualifiée des espaces résidentiels des populations les plus riches, pose ici la question des coûts d'accès à ce type d'emplois.

Le cas séquano-dionysien traduit un cas certes singulier mais pour autant assez révélateur du fonctionnement francilien. D'un côté, la géographie du commerce et des services polarise une grande quantité d'emplois présentiels selon des besoins de centralité, et dans une certaine proximité aux espaces de résidence des populations les plus aisées. D'un autre côté, la géographie résidentielle fragmente socialement et met à distance l'emploi peu qualifié d'une bonne partie de la main d'œuvre qui l'occupe. Un contexte favorable à un jeu de chaises musicales entre les places occupées par les Franciliens selon l'activité à laquelle ils s'adonnent au cours d'une journée : travailler, se récréer, dormir… Or, en raison de ce désappariement entre l'offre et la demande d'emploi présentiel, l'ancrage local des retombées économiques de la consommation de passage est incertain.

III. Les transferts de masse salariale et l'impact économique de la consommation de passage

Le désappariement territorial du marché de l'emploi présentiel est emblématique d'un fonctionnement métropolitain complexe. Apprécier les bénéfices réels d'une activité telle que la consommation de passage devient un exercice difficile. Au Chapitre 5, nous avons pu constater que Paris capte une grande partie des dépenses de consommation de passage et est le seul département justifiant d'un solde positif entre importation et exportation de demande finale. Cependant, au regard de la faible occupation qui est faite des emplois présentiels, il y a une incertitude quant à l'importance des retombées économiques pour le territoire. Nous proposons ici d'en mesurer trois grandes conséquences. Tout d'abord, l'existence de flux interdépartementaux de salaires implique qu'il y a un écart entre la valorisation salariale qui est

faite des dépenses de consommation captée par un territoire, et la part de cette valorisation salariale qui est *in fine* reversée à ce territoire. Ce constat appelle à une mesure de l'impact économique de la consommation de passage au regard d'une lecture croisée des afflux de dépenses et des reflux de salaires. Enfin, la consommation de passage témoigne de l'important degré d'ouverture des économies locales au sein de l'espace métropolitain ; ce qui interpelle *in fine* la question de l'intégration métropolitaine.

III-1. La logique centrifuge des flux de salaires

En écho à la mobilité des consommateurs qui déplace les richesses des lieux de leur détention (les espaces résidentiels) aux lieux de leur dépense (lieux de consommation), l'occupation de l'emploi est elle-même vectrice de transferts du lieu de travail au domicile.

La Carte 19 présente une synthèse des principaux transferts de richesses portés par le versement de salaires de la sphère présentielle. Ce rendu cartographique est saisissant de contraste avec celui des flux de dépenses. Alors que les logiques centripètes dominaient pour ces dernières, les flux de salaires présentent ici une logique fortement centrifuge ; pour autant cette logique centrifuge est structurée, à l'instar de la logique centripète des flux de dépenses, par une hiérarchisation des échanges discriminant non seulement les flux centrifuges des autres types de flux mais également les flux centrifuges entre eux.

Carte 19 – Les principaux reversements interdépartementaux de salaires du marché présentiel en 2010

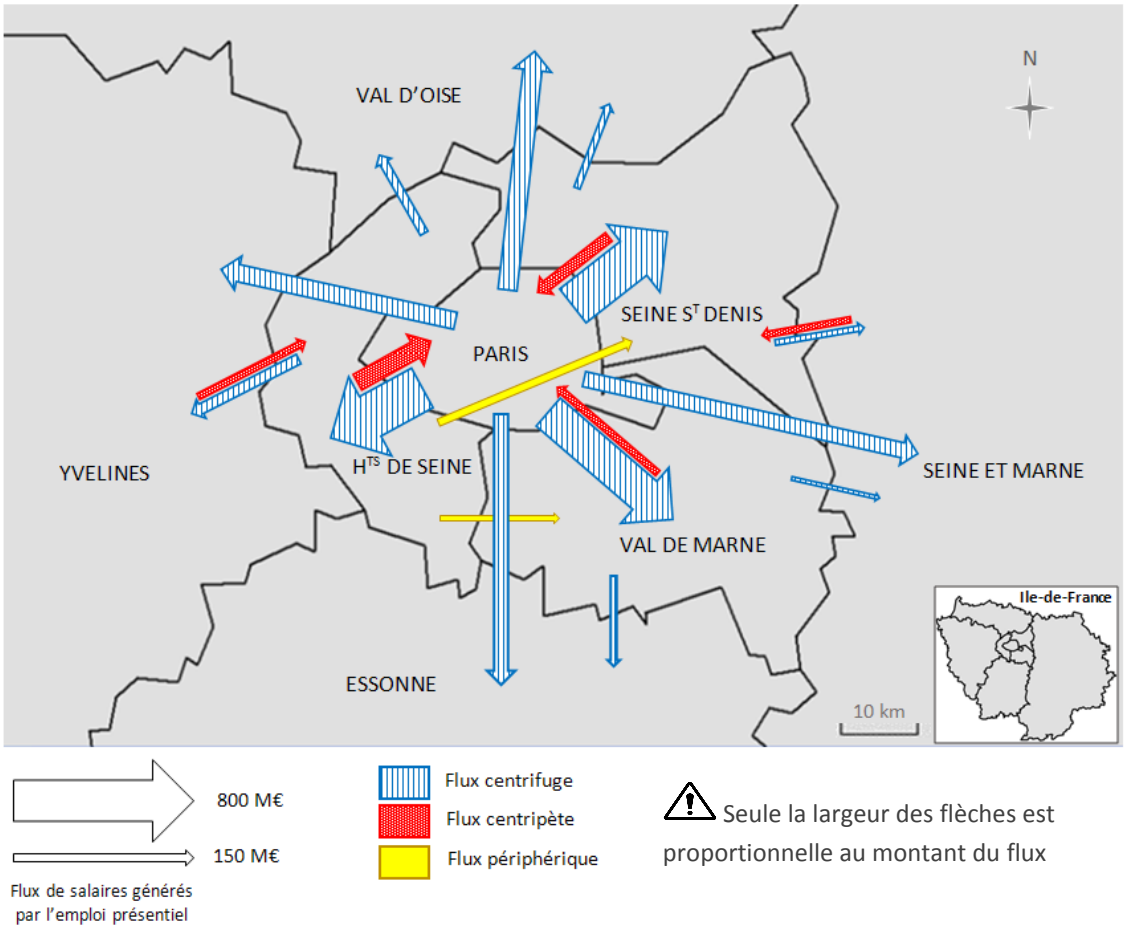

Source : réalisation de l'auteur, avec QGIS – Illustrator, BDF 2006 / EGT 2010

Les principaux transferts de masse salariale se font de Paris vers la petite couronne, d'abord vers les Hauts-de-Seine et la Seine Saint-Denis, avant de gagner le département du Val-de-Marne. Les flux centrifuges à destination de la grande couronne sont quant à eux de plus faible intensité. Il est néanmoins marquant que le transfert de richesses des Hauts-de-Seine vers Paris soit supérieur à celui de Paris vers la Seine-et-Marne : cette exception à la suprématie des flux centrifuges renvoie à la relation singulière et affirmée entre Paris et sa banlieue ouest.

Tableau 26 – La distribution géographique des versements de salaires de l'emploi présentiel francilien

		Lieu de résidence								
		Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hts-de-Seine	Seine Saint-Denis	Val-de-Marne	Val d'Oise	**Ensemble**
Lieu de travail	Paris	**2 684 M€**	302 M€	344 M€	275 M€	891 M€	851 M€	734 M€	372 M€	**6 452 M€**
	Seine-et-Marne	59 M€	**1 194 M€**	<1 M€	34 M€	5 M€	120 M€	63 M€	33 M€	**1 564 M€**
	Yvelines	70 M€	1 M€	**1 159 M€**	39 M€	127 M€	10 M€	9 M€	60 M€	**1 564 M€**
	Essonne	43 M€	54 M€	18 M€	**879 M€**	25 M€	3 M€	36 M€	1 M€	**1 070 M€**
	Hts-de-Seine	343 M€	32 M€	205 M€	63 M€	**817 M€**	148 M€	105 M€	171 M€	**1 899 M€**
	Seine St Denis	208 M€	113 M€	20 M€	12 M€	83 M€	**668 M€**	97 M€	126 M€	**1 353 M€**
	Val-de-Marne	129 M€	88 M€	4 M€	116 M€	49 M€	86 M€	**675 M€**	8 M€	**1 155 M€**
	Val d'Oise	39 M€	26 M€	42 M€	<1 M€	25 M€	81 M€	4 M€	**710 M€**	**1 011 M€**
	Ensemble	**3 575 M€**	**1 808 M€**	**1 792 M€**	**1 418 M€**	**2 022 M€**	**1 967 M€**	**1 723 M€**	**1 481 M€**	**15 786 M€**

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Le Tableau 26 montre ainsi que 1,2 milliard d'euros de masse salariale transitent entre Paris et les Hauts-de-Seine, dont 70% de Paris vers sa banlieue (891 M€) et 30% des Hauts-de-Seine vers Paris (343 M€). Il montre aussi le rôle plus ou moins important joué par le marché interne à chaque département : Paris se distingue sur ce point par une relative autonomie. Hormis un très fort ancrage *intramuros* des pratiques de consommation (cf. chapitre 5), l'essentiel de la masse salariale qui enrichit les actifs parisiens provient du marché départemental. Certes, les Parisiens vont bien consommer ailleurs, et ils perçoivent également des rémunérations de l'extérieur, mais moins que tout autre département. Au contraire, le marché interne n'est que le second pourvoyeur de revenus salariaux des départements de petite couronne. En Seine Saint-Denis, les salaires que perçoivent les actifs-résidents sont issus du marché domestique à hauteur de 68 millions d'euros – soit 34% des salaires – contre 851 millions (43%) du marché parisien ; le même constat est fait pour le Val-de-Marne qui crée en interne 39% de ses revenus salariaux contre 43% provenant de Paris ; ou encore 40% contre 44% pour le département des Hauts-de-Seine. Ce poids considérable de Paris dans l'économie de la petite couronne traduit une imbrication très forte des marchés du travail.

Les départements de grande couronne sont également sous l'influence de Paris mais la contribution de leur marché interne à la formation de la masse salariale présentielle est de loin dominante. Ces territoires produisent à eux seuls plus de 60% des salaires que perçoivent leurs actifs résidents contre moins de 20% émanant de Paris. Toutefois le Val d'Oise fait exception, de par sa plus forte relation avec Paris (pour 25% des salaires), ainsi que les départements de Seine Saint-Denis et des Hauts-de-Seine.

Carte 20 – L'économie présentielle en Ile-de-France et les principaux transferts de masse salariale entre cantons-ou-villes (2010)

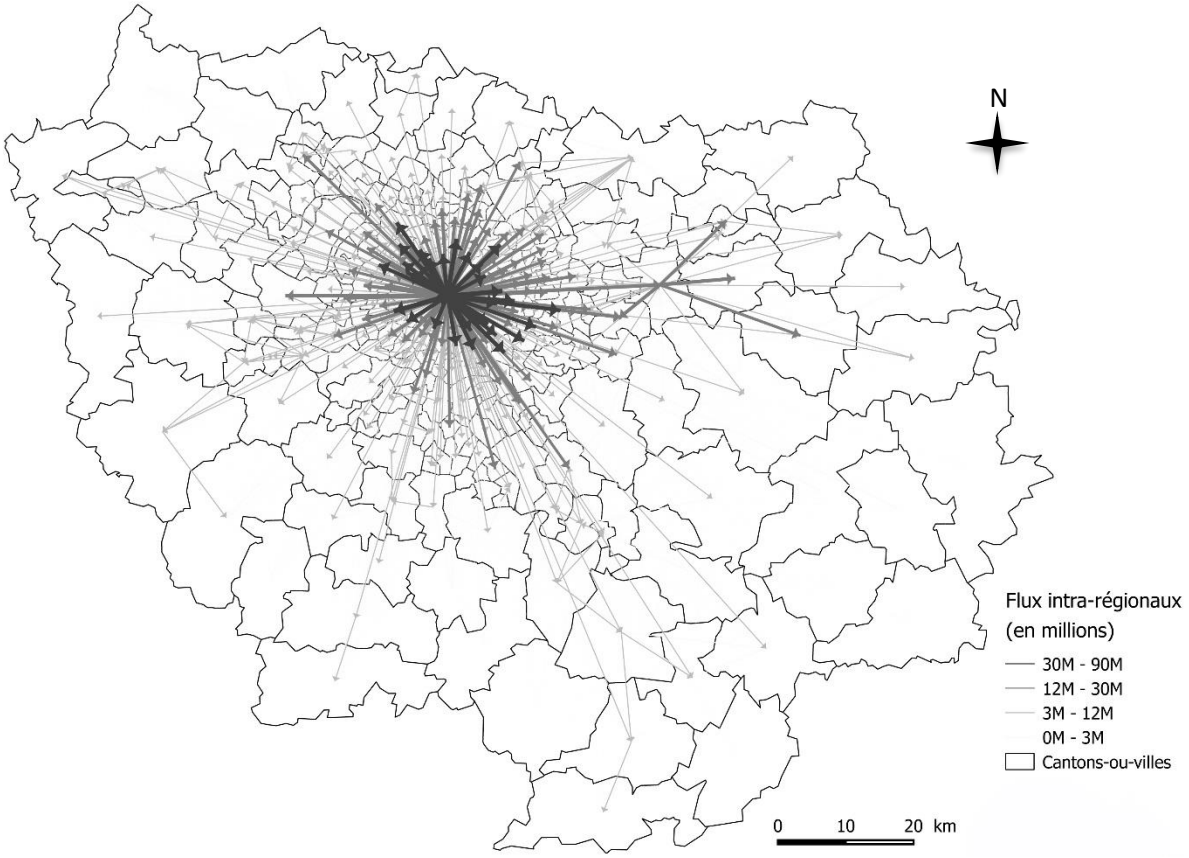

Source : réalisation de l'auteur, assistance QGIS de S. Mermet, DADS 2010

La Carte 20 affine notre lecture des transferts de masse salariale. Plus qu'un rapport de petite à grande couronne, c'est l'appartenance des villes à la zone dense qui est vectrice d'intensification des flux monétaires ; les principaux transferts de richesses unissant ainsi Paris aux autres villes de l'agglomération urbaine (Tableau 27).

Tableau 27 – Les 15 principaux transferts de masse salariale de la sphère présentielle (2010)

Ville bénéficiaire des flux de salaires	Ville émettrice (VE)	Stock d'emplois VE	Ratio /°° habitants VE	Nombre de navetteurs	Flux de salaires
Boulogne-Billancourt (92)	Paris (75)	375 094	167	3 730	87 M€
Montreuil (93)	Paris (75)	375 094	167	4 590	77 M€
Saint-Denis (93)	Paris (75)	375 094	167	4 255	63 M€
Asnières-sur-Seine (92)	Paris (75)	375 094	167	2 985	57 M€
Courbevoie (92)	Paris (75)	375 094	167	2 485	51 M€
Vitry-sur-Seine (94)	Paris (75)	375 094	167	3 268	50 M€
Clichy (92)	Paris (75)	375 094	167	2 887	49 M€
Levallois-Perret (92)	Paris (75)	375 094	167	2 335	49 M€
Neuilly-sur-Seine (92)	Paris (75)	375 094	167	1 866	48 M€
Aubervilliers (93)	Paris (75)	375 094	167	3 411	48 M€
Créteil (94)	Paris (75)	375 094	167	2 768	46 M€
Paris (75)	Boulogne-Billancourt (92)	11 404	100	2 124	46 M€
Pantin (93)	Paris (75)	375 094	167	2 904	44 M€
Colombes (92)	Paris (75)	375 094	167	2 446	44 M€
Ivry-sur-Seine (94)	Paris (75)	375 094	167	2 719	43 M€

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Ce sont en particulier les villes des Hauts-de-Seine (92) qui dominent le classement des principaux échanges, suivies de celles de Seine Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94). Or, toutes les villes du Tableau 27 ont en commun d'appartenir à l'agglomération parisienne. Parce que plus peuplées, parce que plus proches de Paris aussi, elles sont des destinations privilégiées des flux de salaires.

Par ailleurs, il faut relever que 45 villes-ou-cantons d'Ile-de-France sur 267 présentent un solde défavorable en matière de flux de salaires ; et à eux seuls, ces espaces accueillent plus des trois quarts de l'emploi présentiel francilien et émettent 70% des transferts intercommunaux de masse salariale. Aussi, selon le département considéré, les principales villes pourvoyeuses d'emplois vont changer. Pour les Parisiens, ce sont des villes de proche banlieue, telles que Boulogne-Billancourt (92) ou Montreuil (93), qui constituent les principaux pourvoyeurs de salaires (cf. Annexe 14). Pour les actifs de petite couronne, à l'inverse, c'est Paris qui compte le plus. En grande couronne, ce sont plutôt des pôles d'emplois locaux qui vont assurer ce rôle : le canton de Thorigny-sur-Marne[242] pour la Seine-et-Marne, Gonesse ou Cergy pour le Val

[242] Précisons que le canton regroupe 16 communes, dont Chessy et Serris, deux communes qui accueillent respectivement le parc Disneyland-Paris et le centre commercial régional de Val d'Europe.

d'Oise, Mantes-la-Ville ou Montigny-le-Bretonneux pour les Yvelines ou encore Massy pour l'Essonne.

Au final, les transferts interterritoriaux de masse salariale, qu'ils concernent des échanges entre villes ou entre départements, vont affecter l'aptitude finale des territoires à valoriser auprès de leurs actifs résidents les retombées économiques de l'économie présentielle. Dans le cas des départements, pour lesquels nous disposons d'une comptabilité des dépenses, nous obtenons ainsi le tableau ci-dessous.

Tableau 28 – De la valorisation salariale brute à la valorisation nette

Département	Valorisation salariale brute	[a]Valorisation salariale nette
	par unité de dépense captée	
Paris	19,4%	7,9%
Seine-et-Marne	15,3%	11,7%
Yvelines	14,9%	11,1%
Essonne	14,9%	12,2%
Hauts-de-Seine	19,3%	8,3%
Seine Saint-Denis	18,0%	8,9%
Val-de-Marne	15,7%	9,2%
Val d'Oise	14,8%	10,4%
Ile-de-France	**17,4%**	**16,8%**

[a] La valorisation salariale est nette des versements effectués aux actifs non résidents.

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Note de lecture :

D'après nos estimations (cf. supra), lorsqu'un consommateur dépense 1 euro dans les Hauts-de-Seine, 19 centimes participent à la formation du salaire d'un emploi localisé dans le département ; mais puisqu'une bonne part des emplois n'est pas occupée par des Alto-Séquanais, 1 euro de recette commerciale ne participe finalement qu'à hauteur de 8 centimes à la hausse des revenus salariaux détenus par les Alto-Séquanais.

En tenant compte qu'une partie des salaires ne revient pas à des actifs-résidents, le Tableau 28 expose au final l'inégale efficacité avec laquelle les départements franciliens parviennent à valoriser les dépenses de consommation qu'ils captent. Concrètement, lorsque 7,2 milliards d'euros de recettes commerciales sont enregistrés en Essonne, 1 milliard d'euros de salaires sont versés à des actifs travaillant dans le département dont 915 millions reviennent à des actifs résidents ; lorsque 9,8 milliards d'euros de recettes commerciales enregistrées dans

le département des Hauts-de-Seine, sa population ne s'enrichit que de l'ordre de 880 millions d'euros.

Au final, en détaillant autant la circulation des richesses, il devient possible d'évaluer l'impact économique spécifique à la consommation de passage.

III-2. L'impact économique de la consommation de passage

Au chapitre 5, nous avons montré avec la Figure 44 que la consommation de passage explique entre 9% et 20% des recettes commerciales des départements franciliens ; il est alors raisonnable d'envisager que 9% des recettes génèrent environ 9% de la masse salariale. Ce postulat revient à dire qu'un montant de dépense effectué par un consommateur de passage a le même effet sur la formation de revenus salariaux que ce même montant dépensé par un touriste ou un consommateur local. Dès lors, il est possible de réaliser une imputation statistique telle que :

$$\textit{Masse salariale générée par la consommation de passage}$$
$$=$$
$$\textit{Total des dépenses captées de consommateurs de passage}$$
$$X$$
$$\textit{Taux brut de valorisation salariale du territoire}$$

De la sorte, nous allons d'une part transformer des montants de dépenses en des équivalents-salaires et d'autre part nous allons retirer de la masse salariale jusqu'à présent étudiée ce qui n'est pas imputable à la consommation de passage. Il nous est alors possible d'évaluer son impact spécifique au travers du calcul d'un solde net final, tel que :

$$Solde\ net\ final$$

$$=$$

$$(W_{MD} + W_{Y*}) - (W_{XD} + W_{LR})$$

W_{MD} : Équivalent-salaire des dépenses captées de l'extérieur (ou masse salariale générée par ces dernières) ;

W_{Y*} : Ensemble des salaires perçus d'un emploi occupé hors du département ;

W_{XD} : Équivalent-salaire des dépenses émises vers l'extérieur (ou masse salariale générée par ces dernières) ;

W_{LR} : Fuites de salaires du fait qu'une partie de la masse salariale générée par les dépenses captées de l'extérieur rémunère des actifs non résidents.

Au travers du tableau ci-dessous, nous présentons la synthèse finale de notre approche circulaire de la consommation de passage, depuis la phase des dépenses à celle d'allocation des salaires (Tableau 29).

Tableau 29 – Le tableau de synthèse de l'impact économique de la consommation de passage interdépartementale en Ile-de-France

Département	Flux de dépenses			Valorisation salariale des dépenses (équivalent-salaire)			Flux de salaires			Solde net final
	XD	MD	MD-XD	W_{XD}	W_{MD}	W_{MD}-W_{XD}	W_{LR}	W_{Y*}	W_{Y*}-W_{LR}	
Paris	1 202 M€	6 826 M€	5 623 M€	211 M€	1 324 M€	1113 M€	737 M€	128 M€	-609 M€	504 M€
Seine-et-Marne	1 001 M€	890 M€	-111 M€	178 M€	136 M€	-42 M€	27 M€	103 M€	76 M€	34 M€
Yvelines	1 826 M€	1 361 M€	-465 M€	335 M€	203 M€	-132 M€	41 M€	109 M€	68 M€	-64 M€
Essonne	1 194 M€	715 M€	-480 M€	211 M€	107 M€	-104 M€	18 M€	91 M€	73 M€	-31 M€
H^{ts}-de-Seine	3 531 M€	1 506 M€	-2 025 M€	623 M€	290 M€	-332 M€	163 M€	217 M€	54 M€	-279 M€
Seine S^{t}-Denis	2 276 M€	1 193 M€	-1 083 M€	403 M€	214 M€	-189 M€	104 M€	223 M€	119 M€	-70 M€
Val-de-Marne	2 015 M€	1 123 M€	-893 M€	366 M€	176 M€	-190 M€	73 M€	186 M€	112 M€	-77 M€
Val d'Oise	1 302 M€	734 M€	-568 M€	233 M€	109 M€	-125 M€	23 M€	131 M€	107 M€	-17 M€
Total	14 348 M€	14 348 M€	0 M€	2 560 M€	2 560 M€	0 M€	1 187 M€	1 187 M€	0 M€	0 M€

XD : Exportation de demande finale / MD: Importation de demande finale / W_{XD} : Masse salariale produite par l'exportation de demande finale / W_{MD} : Masse salariale produite par l'importation de demande finale / W_{LR} : Perte de masse salariale par le navettage / W_{Y*} : Gain de masse salariale par le navettage

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Note de lecture :

Dans le cas du Val d'Oise, le département capte 734 millions d'euros des dépenses du consommateur de passage (MD), soit l'équivalent-salaire de 109 millions d'euros (W_{MD}). Le département émet également 1,3 milliard d'euros de dépenses de passage ailleurs en Ile-de-France (XD), soit un équivalent-salaire de 233 millions d'euros (W_{XD}).

Les flux de salaires rémunèrent en outre la main d'œuvre nécessaire à la satisfaction de la consommation de passage. Ainsi, des 109 millions d'euros de masse salariale apparue dans le Val d'Oise (W_{MD}), 23 millions quittent finalement le département car ce sont des actifs non résidents qui les perçoivent. *A contrario*, le Val d'Oise reçoit 131 millions d'euros en raison des actifs-résidents qui occupent un emploi hors du département.

Avec un solde net final négatif à hauteur de 47 millions d'euros, la consommation de passage coûte au département, et ce comparativement à une situation où aucune pratique de passage n'existerait en Ile-de-France ; et où les 47 millions d'euros s'ajouteraient à la consommation locale.

Comme le suggère le tableau ci-dessus, l'enrichissement d'un territoire par la consommation de passage prend deux formes :

- (a) de manière directe, le territoire capte des dépenses auprès de visiteurs (MD) et les valorisent sous forme de revenus pour sa population locale (W_{MD}-W_{LR})
- (b) de façon indirecte, les actifs du territoire vont occuper des emplois – imputable à la consommation de passage (de type W_{MD}) – mais présents dans d'autres territoires (W_{Y*}).

Le solde net final prend également en considération l'existence d'exportations de demande finale qui réduisent l'activité des marchés domestiques (internes) et sont une contrepartie négative de la consommation de passage : l'apport de (a) et (b) est ainsi diminué de la perte de masse salariale qu'a suscité les dépenses hors du département (W_{XD}).

Cette décomposition du flux de richesses est selon nous importante pour aller au-delà des habituelles mesures de recettes commerciales ou de créations d'emplois. Dans le cas de Paris, les recettes commerciales de la consommation de passage s'élèvent par exemple à 6,8 milliards d'euros et produisent l'équivalent 1,3 milliard d'euros de masse salariale. Les dépenses captées ainsi par Paris animent en retour l'activité économique et génèrent des opportunités économiques sur place. Cependant, elle lui coûte aussi puisque la consommation de passage émise par les Parisiens retire 1,2 milliard d'euros de dépenses du marché départemental, soit 211 millions d'euros de masse salariale en moins. À cette aune, si la masse salariale produite à Paris est de 1,3 milliard d'euros en valeur brute, au final la masse salariale n'est que de 1,1 milliard en valeur nette de l'export de demande finale.

Toutefois, si l'enjeu économique est de fournir de nouveaux revenus aux actifs parisiens, l'analyse est à ce stade incomplète : la masse salariale créée à Paris rémunère en effet une main d'œuvre qui n'est pas nécessairement parisienne et, inversement, les actifs parisiens peuvent être rémunérés sur la masse salariale produite par un autre département. C'est en ce sens que l'approche circulaire des flux de richesses est éclairante : 56% de la masse salariale parisienne, soit 737 millions d'euros, rémunère *in fine* des actifs non résidents. Ceci explique pourquoi les Parisiens ne bénéficient pas de la consommation de passage à hauteur de 1,3 milliard d'euros – comme pourrait le laisser supposer le montant des recettes commerciales – mais à hauteur de 504 millions d'euros au regard du solde net final. Pour d'autres départements, le montant des recettes commerciales peut même être un « faux semblant ». En Hauts-de-Seine par exemple, si 2 milliards d'euros de recettes commerciales sont perçus, le solde net final est négatif à hauteur de 290 millions d'euros, et ce notamment en raison de l'importance de l'exportation de demande finale de ce département. La Carte 21 décline ce solde au travers des relations interdépartementales.

Carte 21 – Le solde net final de la consommation de passage en Ile-de-France

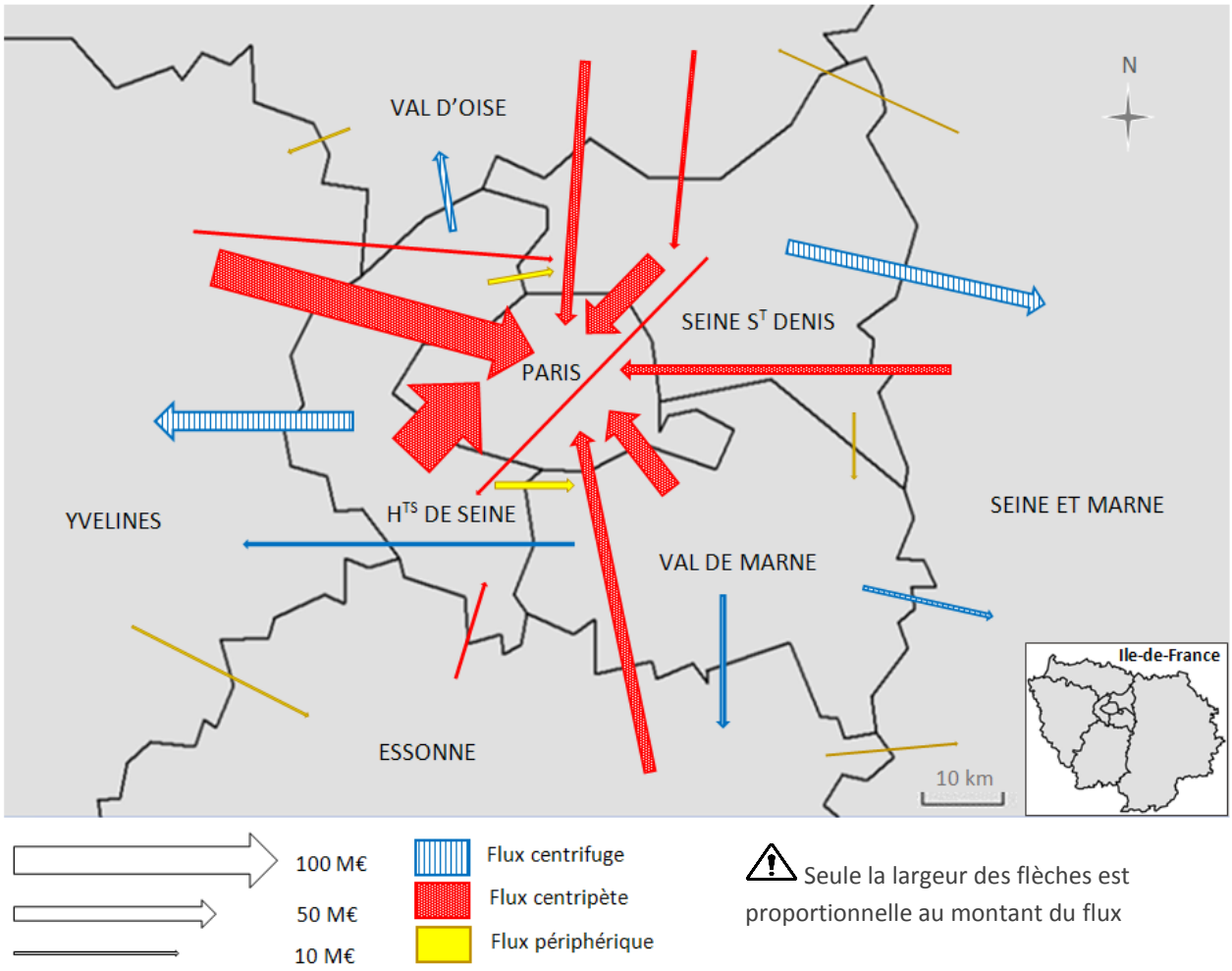

Source : réalisation de l'auteur, avec QGIS – Illustrator, BDF 2006 / EGT 2010

Cette carte de synthèse tient compte de la dynamique des afflux de dépenses et des reflux de salaires. Chaque flèche représente le solde net final du département francilien en fonction de sa relation avec un autre de la région. En l'occurrence, Paris entretient un solde favorable avec l'ensemble des départements franciliens mais plus encore avec ceux de l'Ouest. Après Paris, seul le département de Seine-et-Marne présente un solde net positif ; celui-ci s'élève à 34 millions d'euros (cf. Tableau 29) et doit beaucoup à la relation privilégiée qu'il noue avec la Seine Saint-Denis. Pour les six autres départements, le solde net final est négatif, et tout particulièrement dans les Hauts-de-Seine où la consommation de passage occasionne une perte de 279 millions d'euros de masse salariale.

En évaluant ainsi la contribution de la consommation de passage, nous levons le voile de la complexité et de la précarité de la constitution du bénéfice économique d'une activité comme celle-ci. Parvenir à un solde net final positif suppose en effet pour les territoires de disposer de moyens pour contrôler conjointement :

- Le niveau de l'exportation de demande finale ;
- La perte de masse salariale en lien avec les migrations domicile-travail ;

Et de favoriser :

- L'importation de demande finale ;
- Le gain de masse salariale en lien avec les migrations domicile-travail ;

Par exemple, la Seine-et-Marne est déficitaire avant la prise en compte des gains de masse salariale obtenus de ses actifs migrants alternants. Les Hauts-de-Seine, deuxième département francilien pour le volume de son importation de demande finale, seraient en outre bénéficiaires si la propension à consommer localement de ses habitants était plus forte. Il n'est donc pas simple de dégager « la voie » qui garantirait à un département francilien de tirer avantage de la consommation de passage.

III-3. Des reflux de salaires qui dominent les afflux de dépenses ?

La complexité du fonctionnement économique territoriale ainsi décrite invite à la plus grande prudence quant à la conduite de l'action publique à des échelles et dans des contextes territoriaux aussi ouverts économiquement. Comme nous venons de le voir, un afflux de dépenses s'accompagne souvent, si ce n'est systématiquement, d'un reflux de salaires et décrit ainsi un régime d'interdépendances (Figure 52).

Figure 52 – De l'afflux des dépenses aux reflux des salaires

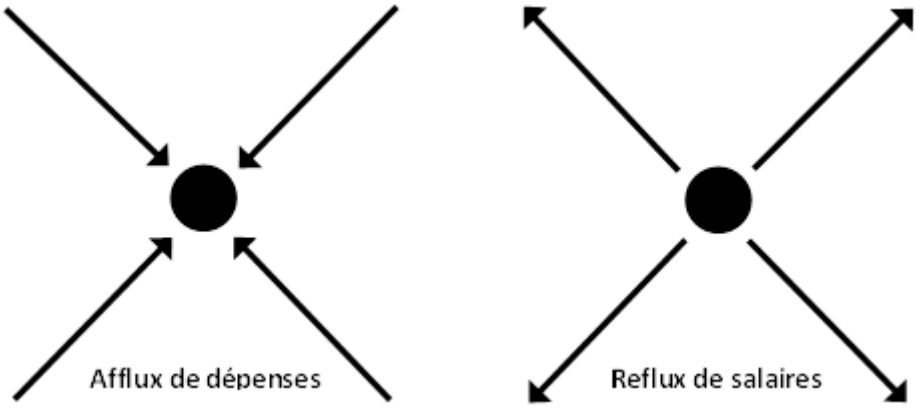

Source : réalisation de l'auteur

Au Chapitre 1, nous avions établi que la métropolisation s'accompagne d'une intensification des interdépendances territoriales. En approfondissant le cas de la consommation

de passage, nous ne pouvons qu'en constater la portée actuelle et y voir une source de complexification de l'analyse économique. Si l'appréciation des retombées économiques de la consommation de passage a été difficile à construire et reste imparfaite dans son évaluation et son interprétation, la nature complexe et incertaine des retombées économiques demeure une problématique pleine et entière pour les territoires. Si les liens territoriaux privilégiés dans un sens le sont souvent dans l'autre (cf. Annexe 14), leur multiplicité et leur caractère dissymétrique, aux différentes étapes de redistribution des richesses, sont susceptibles de « rebattre les cartes » (Tableau 30).

Tableau 30 – Une consommation endogène vulnérable sous l'effet des migrants alternants

Département	Solde net final (cf. supra)		
	Consommation de passage (A)	[a]Consommation endogène (B)	Consommation régionale (A+B)
Paris	504 M€	-1219 M€	-715 M€
Seine-et-Marne	34 M€	172 M€	206 M€
Yvelines	-64 M€	128 M€	64 M€
Essonne	-31 M€	185 M€	153 M€
Hauts-de-Seine	-279 M€	-96 M€	-375 M€
Seine Saint-Denis	-70 M€	292 M€	221 M€
Val-de-Marne	-77 M€	229 M€	151 M€
Val d'Oise	-17 M€	310 M€	293 M€

[a] Par définition, la consommation endogène est sans importation/exportation de demande finale. Le solde net final est donc le rapport entre les salaires entrants et sortants par le jeu des navettes domicile-travail.

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Note de lecture :

D'un côté, la consommation de passage interdépartementale des Franciliens, par le jeu des flux de dépenses et de salaires, produit un enrichissement de Paris à hauteur de 504 millions d'euros de masse salariale. D'un autre côté, la consommation endogène génère certes des emplois présentiels en interne – les Parisiens dépensent à Paris et y soutiennent l'emploi – mais les emplois sont alors très largement occupés par des actifs non-résidents. En somme, entre ce que Paris perd à ce titre et ce qu'elle gagne de salaires formés de la consommation endogène d'autres départements franciliens, le solde net final se présente comme déficitaire de 1,2 milliards d'euros.

Ainsi, les retombées économiques de la consommation endogène, qui n'implique pourtant aucune importation ou exportation de demande finale, restent particulièrement vulnérables aux transferts interdépartementaux de masse salariale. Sur ce point précis, Paris et les Hauts-de-Seine accusent un solde négatif respectivement de l'ordre de 1,2 milliard et de 96 millions d'euros. En réaction, Paris, grande bénéficiaire de la consommation de passage, se montre en

fait déficitaire pour la consommation régionale prise dans son ensemble ; et les Yvelines, l'Essonne, la Seine Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Val d'Oise, basculent au rang des bénéficiaires.

D'une manière générale, les afflux interdépartementaux de dépenses sont d'une intensité plus réduite que les reflux de salaires. Dès lors, si l'on observe le rapport entre la masse salariale produite dans un département A par un département B (via la consommation de passage), et le transfert de masse salariale du premier au second (via la rémunération des salariés de la sphère présentielle prise dans son ensemble), le département B perçoit toujours plus de salaires qu'il ne contribue à en former en A. Par exemple, les Val-de-Marnais, sans l'aide d'aucune importation de demande finale, produisent par leurs dépenses l'équivalent de 892 millions d'euros de masse salariale dans leur département. Or, sur les 892 millions d'euros, 217 millions sont perçus par des actifs non résidents, soit un peu plus que l'apport des consommateurs de passage (+176 M€). Cet exemple illustre l'intensité asymétrique qui existe entre afflux de dépenses et reflux de salaires. C'est aussi pour cette raison qu'en considérant le solde net de la consommation régionale (cf. Tableau 30), les deux seuls départements à témoigner d'un solde défavorable sont aussi les deux avec la plus faible occupation locale des emplois présentiels (cf. Tableau 20).

III-4. Une ouverture des économies départementales qui interroge l'intégration métropolitaine

En fin de compte, analyser la contribution économique de la consommation de passage nous conduit non seulement à la considérer comme une source de développement pour les territoires, mais également à en faire un témoin de l'interpénétration des marchés. En effet, les afflux et reflux de richesses que nous observons entre départements franciliens par la consommation de passage témoignent d'ajustements entre offre et demande qui prennent place dans la métropole francilienne. Si l'économie des territoires est connue pour être particulièrement ouverte, elle est rarement discutée à l'aune de la consommation des ménages, dont l'ancrage local est présumé relativement acquis (cf. chapitre 2). L'économie présentielle, dans le contexte métropolitain francilien, ne pourrait-elle pas être une force d'intégration économique parmi d'autres ? Pour tenter d'en rendre compte, nous proposons de calculer un indice d'intégration tel que :

$Considérant\ l'intégration\ assurée\ par\ la\ consommation\ de\ passage = \frac{W_{MD}+W_{XD}}{W_D+Y_D}$,

$Considérant\ l'intégration\ assurée\ par\ le\ navettage = \frac{W_{Y*}+W_{LR}}{W_D+Y_D}$,

$L'indice\ d'intégration\ économique\ d'un\ territoire\ A$ à $un\ territoire\ B\ est\ égal$ à :

$$: \frac{\overbrace{W_{MD} + W_{XD} + W_{Y*} + W_{LR}}^{Ensemble\ des\ échanges\ entre\ A\ et\ B}}{\underbrace{W_D + Y_D}_{Taille\ des\ marchés\ de\ A}}$$

W_D : Revenus salariaux de la sphère présentielle perçus par des actifs-résidents de A ;

Y_D : Masse salariale générée en A par la demande finale (sphère présentielle) ;

W_{MD}, Masse salariale générée par la consommation de passage de B en A ;

W_{XD}, Masse salariale générée par la consommation de passage de A en B ;

W_{Y*}, Revenus salariaux de la sphère présentielle versés par B à des actifs-résidents de A ;

W_{LR}, Revenus salariaux de la sphère présentielle versés par A à des actifs-résidents de B ;

L'indice varie entre 0 et 1, avec 0 signalant l'inexistence d'intégration économique, et 1 caractérisant une intégration exclusive entre A et B.

Tableau 31 – L'intégration métropolitaine en question par le marché de la consommation régionale

Département	Indice d'intégration métropolitaine*			Indice d'intégration…		
	Total	dont passage	dont navettage	...à Paris	...à PC	...à GC
Paris	0,68	0,21	0,48		0,46	0,22
Seine-et-Marne	0,40	0,12	0,28	0,13	0,20	0,07
Yvelines	0,43	0,17	0,26	0,17	0,17	0,09
Essonne	0,40	0,14	0,27	0,15	0,16	0,10
Hauts-de-Seine	0,84	0,27	0,57	0,42	0,15	0,27
Seine Saint-Denis	0,80	0,22	0,58	0,39	0,18	0,23
Val-de-Marne	0,72	0,22	0,50	0,36	0,18	0,17
Val d'Oise	0,53	0,15	0,38	0,18	0,24	0,11

PC : petite couronne / GC : grande couronne
**L'intégration est mesurée en lien avec l'espace régional*

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Nous constatons en effet que les départements franciliens sont intégrés à des degrés divers mais toujours élevés à leur région, présentant un indice d'intégration évoluant entre 0,40 pour l'Essonne et la Seine-et-Marne, et 0,84 pour les Hauts-de-Seine (Tableau 31). Les départements de petite couronne sont les plus intégrés économiquement avec un indice toujours supérieur à

0,7. Les départements de grande couronne sont en revanche plus repliés sur leur marché domestique (consommation et emploi local) et sont à ce titre moins intégrés (entre 0,40 et 0,53).

Il y a peu de doute que l'éloignement à Paris joue un rôle sur le niveau d'intégration métropolitaine, et ce d'autant plus que la capitale se situe au centre géographique de la région francilienne. Le Tableau 31 est sur ce point éclairant : l'intégration économique la plus élevée concerne Paris et sa petite couronne, et plus particulièrement les Hauts-de-Seine et Paris. Pour autant l'intégration métropolitaine des départements de petite couronne est également redevable des relations établies avec la grande couronne (indice entre 0,17 et 0,27) - ce qui est moins le cas en sens inverse. En ce sens, la forte intégration métropolitaine des départements de petite couronne ne se résume pas à un lien à Paris.

Par ailleurs les échanges interterritoriaux s'opèrent aussi bien sur le marché des biens et services (via la consommation de passage) que sur le marché du travail (via le navettage). Les départements les plus fortement intégrés (Hauts-de-Seine, Seine Saint-Denis) le sont à la fois au registre du premier et du second marché. C'est néanmoins le marché de l'emploi, par le jeu des navettes domicile-travail, qui agit le plus fortement sur les relations interdépartementales, et sur l'intégration métropolitaine (entre 0,26 et 0,58). Le rôle de la consommation de passage n'est pas marginal pour autant puisqu'elle explique en moyenne un tiers de l'intégration métropolitaine étudiée – les deux tiers restants provenant du navettage – et ajoute ainsi de 0,12 à 0,27 point d'indice à l'intégration engagée par le phénomène de navettage.

IV. Conclusion

Que deviennent les 14 milliards d'euros de transferts de demande finale observés au chapitre 5 ? Procurent-ils massivement des emplois pour les actifs des territoires captant ces transferts ? Sous quelle forme les rémunèrent-ils ? C'est ce que ce chapitre est venu éclairer en gardant pour objectif d'évaluer l'impact économique de la consommation de passage, tant sur le plan du développement territorial, qu'en matière d'intégration métropolitaine. Or, s'il est indubitable que davantage de recettes commerciales – via la consommation de passage – c'est plus d'emplois et davantage de revenus produits en un territoire, beaucoup d'obstacles s'opposent néanmoins à un bénéfice constant et systématique pour les populations locales.

En premier lieu, les 14 milliards d'euros de recettes commerciales procurés par la consommation de passage vont être principalement remobilisés par les producteurs de biens et services afin d'assurer des consommations intermédiaires, c'est-à-dire des achats de produits

auprès d'autres producteurs. Dès lors, si ces derniers ne sont pas eux-mêmes localisés sur le territoire considéré, alors l'impact de la consommation de passage sera limité. À en croire les caractéristiques de la sphère économique présentielle au niveau national, 77% des recettes commerciales, soit environ 11 milliards d'euros dans notre cas, alimenteraient ainsi des consommations intermédiaires. De la sorte, il faut considérer que l'impact économique de la consommation de passage pour un territoire donné va dépendre en partie de l'ancrage spatial du système productif qui soutient le marché des biens et services. Sur ce point, l'absence de tableaux *input-output* rend insaisissable le devenir de ces 11 milliards d'euros.

Ensuite, une autre source d'incertitude quant aux retombées économiques locales vient du partage qui est fait de la valeur ajoutée. Selon la structure économique du territoire, le type d'activités présentielles qui la caractérise, les poids de la rémunération du capital et du travail vont varier. Au travers de l'effet Wal-Mart étudié aux États-Unis, il est par exemple connu que les activités franchisées – qui s'inscrivent dans une stratégie de groupe – participent d'une évasion des revenus du capital. Une nouvelle fois, il s'agit là d'un flux monétaire impossible à renseigner.

À défaut de suivre l'ensemble des flux de richesses, notre travail s'est concentré sur l'emploi et la rémunération salariale. Nous avons alors estimé à 2,6 milliards d'euros, la masse salariale générée par la consommation de passage interdépartementale en Ile-de-France. Nous avons alors relativisé l'ancrage territorial des salaires ainsi générés. D'une part, la concentration de dépenses à destination de quelques territoires, et Paris en particulier, est responsable en retour de la formation d'emplois qui peuvent excéder les besoins exprimés par la main-d'œuvre locale ; la masse salariale rémunère alors des actifs venant d'ailleurs. Dans le cas de Paris, il y a par exemple 375 000 emplois présentiels pour 199 000 actifs-résidents occupant ce type d'emploi ; ceci explique en autres choses que 60% des emplois présentiels parisiens sont occupés par des actifs non résidents. Au-delà même des excédents, nous avons également relevé l'existence de désappariements territoriaux sur le marché de l'emploi présentiel : 63% des actifs de Seine Saint-Denis quittent par exemple leur département pour occuper des emplois présentiels ailleurs, alors même que 62% de ceux disponibles dans le département sont investis par des actifs venus de l'extérieur. Autant de résultats qui montrent que l'enrichissement d'un territoire n'est pas acquis, et ce en dépit d'importantes recettes commerciales et de la création d'emplois sur place.

Plus généralement, nous avons démontré que les transferts de masse salariale entre départements franciliens suivent une logique géographique centrifuge en direct opposition avec

celle observée pour les flux de dépenses au chapitre 5. Les afflux de dépenses s'accompagnent ainsi de reflux de salaires. Les multiples échanges interdépartementaux sont finalement pris en compte dans notre modèle *ad hoc* et celui-ci nous permet de dresser un bilan de l'impact économique de la consommation de passage. En l'occurrence, cette dernière a permis à deux départements sur huit de s'enrichir plus qu'il ne leur aurait été possible de le faire en son absence : il s'agit de Paris à hauteur de 504 millions d'euros, et de la Seine-et-Marne pour 34 millions d'euros. À l'aune de notre calcul, nous avons alors constaté que les indicateurs relatifs à la création d'emplois et de salaires, ou attenants aux recettes commerciales, peuvent être trompeurs.

Au bout du compte, les échanges et les flux monétaires qui rendent si délicate l'étude des retombées économiques de la consommation de passage témoignent aussi d'une réalité à prendre en considération : les départements franciliens sont très fortement intégrés les uns aux autres. Nous avons démontré en ce sens qu'au minimum, un département doit 40% de ses ajustements offre-demande sur le marché de la consommation régionale à des ajustements interdépartementaux. Pour les départements de petite couronne, c'est même 70% des ajustements qui sont concernés. Une intégration métropolitaine portée conjointement par la consommation de passage et le navettage pour l'emploi, au titre d'une règle d'un tiers pour l'un et de deux tiers pour l'autre. Ces différents résultats, qui font de la consommation de passage tout à la fois une source de développement territorial et une force d'intégration métropolitaine, interpellent au final les politiques publiques. C'est pourquoi nous avons souhaité terminer ce travail par un dernier chapitre à vocation conclusive consacré aux implications économiques et politiques de nos résultats.

- Chapitre conclusif –
Des implications politiques et économiques à la reconnaissance de la consommation de passage

« *Plus les échelons sont fragmentés, plus les risques de conflits d'échelle sont grands.* »

(Estèbe, 2008)

Introduction

Les territoires sont ouverts aux échanges économiques et ce plus que ne peuvent l'être les nations avec leurs effets frontières. En retour, leur développement économique dépend fortement des relations qu'ils entretiennent avec l'extérieur et des flux qu'ils sont en capacité de valoriser localement (cf. chapitre 1). Pour analyser le développement de ces territoires, l'économie régionale, en se référant à la théorie de la base économique, s'est dotée d'une approche conférant aux échanges entretenus avec l'extérieur un rôle moteur dans le développement local, duquel la consommation des ménages était initialement exclue. Pour autant, le renouvellement récent des travaux menés dans le cadre de la théorie de la base a conduit à repositionner la consommation parmi les facteurs de développement (cf. chapitre 2). Notre travail s'inscrit en prolongation de ces travaux en considérant le cas spécifique de la consommation de passage.

Notre démonstration a confirmé les deux hypothèses de recherche que nous avons émises, et ce dans une perspective empirique interdépartementale. D'une part, la consommation de passage est confirmée dans son rôle de moteur significatif du développement économique au même titre que le tourisme (cf. chapitre 5). D'autre part, elle est également confirmée comme un vecteur tangible d'intégration métropolitaine.

La réponse à ses deux hypothèses et les différents résultats établis pour la construire ont une portée économique et politique qu'il nous semble utile de discuter ; non seulement pour conclure notre travail mais aussi et surtout pour l'ouvrir au débat.

Parmi les implications économiques et politiques issues de nos résultats, nous en questionnons trois successivement : la place centrale de Paris dans le jeu des échanges interdépartementaux (I) ; la tension propre à l'appropriation de la consommation de passage par un territoire, à la fois source de concurrence entre territoires et argument à l'institutionnalisation du fait métropolitain (II) ; la consommation de passage, en tant qu'objet de recherche à investir, tant pour étendre son étude à d'autres contextes territoriaux, que pour perfectionner le suivi géographique des flux de richesses (III).

I. Paris et l'intégration métropolitaine

Comptant pour 19% de la population francilienne, Paris concentre 42% des afflux de dépenses et 68% des reflux de salaires interdépartementaux observés dans le cadre de notre analyse de la consommation de passage. Cet intense va-et-vient interpelle le rôle de Paris dans

le fonctionnement métropolitain et les modalités par lesquelles les autres départements se connectent à elle.

I-1. Une force intégratrice et un médiateur de solidarités interterritoriales

À l'issue du chapitre 6, nous avons constaté que les départements franciliens étaient fortement intégrés à l'espace régional et que cette intégration était d'abord visible par les relations qu'entretiennent les départements de petite couronne avec Paris, et ensuite entre les départements de petite et grande couronnes. Concrètement, pour ce qui relève du marché de la consommation régionale[243], cinq des huit départements franciliens présentent un indice d'intégration régionale supérieur à 0,5. Leur fonctionnement économique dépend ainsi pour plus de 50% d'ajustements offre-demande avec le reste de la région : la main d'œuvre ou les consommateurs fournis par les uns, les services ou l'emploi fournis par les autres. C'est particulièrement spectaculaire pour les Hauts-de-Seine, territoire pour lequel les ajustements en interne ne représentent que 16% des ajustements offre-demande.

Par ailleurs, la rupture est-ouest de l'espace régional reste hautement visible au regard des niveaux de vie des Franciliens, meilleurs à l'Ouest qu'à l'Est. La préoccupation relative aux inégalités territoriales a justifié la création d'un fonds de solidarité financière entre départements franciliens de 60 millions d'euros en 2014, aide bénéficiant notamment à la Seine-Saint-Denis. Pour autant, sans cet arbitrage politique, la Seine Saint-Denis reçoit près de 332 millions d'euros des autres départements franciliens, par le seul effet de la consommation de passage[244]. Comme le discutait des travaux antérieurs (Davezies et Korsu, 2000 ; Korsu, 2000), il existe une forme de « solidarité » économique entre territoires par les mécanismes de marché qu'impulse la consommation locale[245]. Nous approfondissons ici l'analyse de ce phénomène en le chiffrant et en révélant le rôle d'intermédiaire joué par Paris[246].

Aux chapitres 5 et 6, nous avons constaté combien Paris était important dans la dynamique des afflux de dépenses et des reflux de salaires soutenus par la consommation de passage. La capitale polarise 48% des flux de dépenses et participe à 62% des reflux de salaires.

[243] Il s'agit de la partie de l'économie présentielle imputable aux dépenses des Franciliens.

[244] Selon nos calculs pour l'année 2010.

[245] Pour les deux auteurs, les commerces et les services aux ménages appartiennent à un secteur domestique marchand qui, par un jeu d'appariement offre-demande sur le marché du travail local, permet d'assurer une forme de cohésion sociale : la plus forte demande en biens et services soutenue par les personnes les plus riches permet de fournir en retour de l'activité et des emplois pour des personnes au niveau de vie plus modeste.

[246] Une solidarité financière par des mécanismes de marché qui s'ajoutent, et qui complètent, des mécanismes de redistribution publique identifiés par ailleurs (Davezies, 1984, 2008).

Le mouvement circulaire des richesses, rendu ainsi visible, décrit un fonctionnement à dominante monocentrique, clairement identifié par ailleurs et vérifié ici pour le cas des pratiques de consommation ordinaires et les navettes domicile-travail associées à l'occupation d'emplois du commerce de détail ou des services à la personne. La qualité d'espace transactionnel caractérisant Paris ne serait-elle pas en mesure de faciliter les échanges entre des départements éloignés, sur un plan tant géographique que social ? Des solidarités ne prennent-elles pas place entre populations riches et populations plus pauvres via l'interface relationnelle que représente Paris ? Paris, au centre de la région et d'un réseau de transport en étoile qui la dessert, ne créée-t-elle pas des emplois « accessibles » au plus grand nombre ? En l'occurrence, nous observons que certains transferts de richesses à destination de Paris – sous forme de dépenses de consommation – ne font en réalité que transiter par Paris, et se répercutent par un enrichissement d'autres départements que Paris. En raison des pratiques de consommation des Alto-Séquanais à Paris, les Hauts-de-Seine contribuent par exemple à verser l'équivalent de 49 millions d'euros de revenus aux habitants de la Seine Saint-Denis (Figure 53).

Figure 53 – Les transferts de richesses direct et indirect résultant des dépenses effectuées par les Altoséquanais à Paris

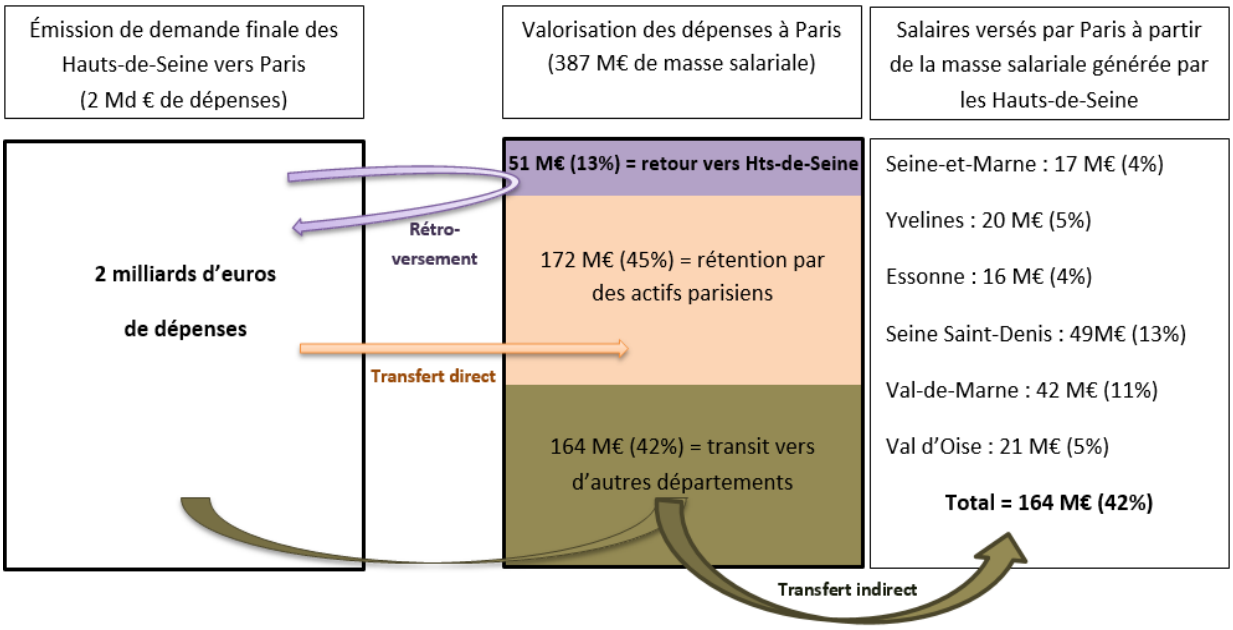

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Dans la Figure 53, nous qualifions de **transfert direct** les salaires perçus d'emplois occupés localement et imputables au surplus de demande fourni par la consommation de passage dans le département (à Paris dans l'exemple). Les emplois qui ne sont pas pourvus par des Parisiens alimentent soit un **rétro-versement** vers le département à l'origine des dépenses de consommation soit des **transferts indirects** vers d'autres départements franciliens. Dans le

cas ci-dessus, une partie de la masse salariale qui s'est formée à Paris, grâce aux dépenses des Alto-Séquanais, est ainsi restituée aux Hauts-de-Seine par les actifs alto-séquanais qui occupent ces emplois à Paris. Cette restitution est ce que nous appelons ici un rétro-versement. Par ailleurs, une autre partie de la masse salariale générée à Paris par la dépense des Alto-Séquanais rémunère des actifs d'autres départements franciliens : il s'agit alors d'un transfert indirect de richesses des Hauts-de-Seine vers ces autres départements.

Les transferts directs sont la partie la plus visible des transferts de richesses interterritoriaux, pour autant, au regard de l'exemple figurant au Tableau 32, ils ne sont pas toujours les plus importants.

Tableau 32 – Les retombées économiques de la consommation de passage selon la nature du transfert de richesses

Département	Transferts directs	Transferts indirects	Rétro-versements	%Directs
Paris	587 M€	98 M€	30 M€	82%
Seine-et-Marne	109 M€	94 M€	10 M€	51%
Yvelines	162 M€	91 M€	18 M€	60%
Essonne	89 M€	82 M€	9 M€	49%
Hauts-de-Seine	127 M€	153 M€	64 M€	37%
Seine Saint-Denis	110 M€	181 M€	41 M€	33%
Val-de-Marne	103 M€	155 M€	31 M€	36%
Val d'Oise	85 M€	116 M€	15 M€	40%
Masse salariale totale (2 560 M€)	**1 373 M€**	**218 M€**	**969 M€**	**46%**

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Note de lecture :

La masse salariale générée par la consommation de passage interdépartementale en Ile-de-France représente 2,56 milliards d'euros. Par les mécanismes de marché, cette somme est ventilée selon différents types de transferts.

Par exemple, la dépense des consommateurs de passage dans le Val-de-Marne forme de la masse salariale qui rémunère à hauteur de 103 millions d'euros des actifs-résidents (transfert direct). Aussi, une partie de la masse salariale générée ailleurs rémunère des actifs val-de-marnais, soit au titre d'un rétro-versement (31 M€) soit en raison d'un transfert indirect de richesses (155 M€).

Ainsi sur les 332 millions d'euros de salaires dont bénéficient les actifs de Seine Saint-Denis au titre de la consommation de passage, seuls 110 millions d'euros proviennent de transferts directs – c'est-à-dire de transferts induits par une captation de la dépense des visiteurs. Les 222 millions d'euros restant tiennent à la rémunération d'actifs de Seine-Saint-Denis

occupant un emploi hors du département. De manière générale, les rétro-versements les plus importants se produisent entre départements centraux, c'est-à-dire entre Paris et la petite couronne. Les transferts directs de richesses sont quant à eux dominants pour les départements de grande couronne, hors Val d'Oise, ainsi qu'à Paris. Pour ces territoires, c'est a priori leur aptitude à attirer des consommateurs de passage, et/ou à garantir l'occupation locale des opportunités d'emploi qui prime. *A contrario*, ceux de petite couronne, ainsi que le Val d'Oise, ont la particularité de dépendre, pour une part majoritaire de leurs revenus salariaux, de transferts indirects de richesses ; cette singularité s'explique probablement par le vivier de main-d'œuvre qu'ils représentent et la grande accessibilité à Paris qui les caractérisent (Tableau 33).

Tableau 33 – La contribution de Paris aux transferts de richesses par la consommation de passage

Département	Transferts directs	Transferts indirects	Rétro-versements
Seine-et-Marne	3 M€	55 M€	4 M€
Yvelines	17 M€	56 M€	11 M€
Essonne	5 M€	50 M€	4 M€
Hauts-de-Seine	38 M€	123 M€	51 M€
Seine Saint-Denis	32 M€	138 M€	28 M€
Val-de-Marne	16 M€	119 M€	24 M€
Val d'Oise	3 M€	67 M€	5 M€
Total	**114 M€**	**610 M€**	**127 M€**

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

En concentrant 48% des afflux de dépenses et en étant responsable de 62% des reflux de salaires, Paris constitue incontestablement une interface relationnelle importante dans l'organisation des liens entre départements franciliens. Cette qualité se vérifie par le poids des transferts indirects que Paris permet d'engager entre les territoires franciliens. Tous, sans exception, s'enrichissent de leur relation avec Paris d'abord par des transferts indirects, c'est-à-dire par le transit d'argent via la capitale. En effet, parce qu'elle importe à la fois des consommateurs et de la main d'œuvre, Paris connecte les territoires entre eux ; et en le faisant, connecte aussi des populations qui n'ont pas nécessairement l'habitude de se côtoyer dans leurs espaces résidentiels respectifs.

Ces liens traduisent des solidarités méconnues entre populations aisées et populations plus modestes. Le premier bénéficiaire des transferts indirects de richesses est ainsi la Seine Saint-Denis (Tableau 33), département le plus pauvre d'Ile-de-France, et ces deux premiers

« financeurs » en la matière, ne sont autres que les Yvelines et les Hauts-de-Seine (Tableau 34), les deux départements les plus riches hors Paris.

Tableau 34 – Les principaux financeurs des transferts indirects en Ile-de-France

	Financeurs des transferts indirects								
Département	**Paris**	**Seine-et-Marne**	**Yvelines**	**Essonne**	**H^{ts}-de-Seine**	**Seine S^{t}-Denis**	**Val-de-Marne**	**Val d'Oise**	**Total**
Paris	0%	10%	14%	13%	**17%**	15%	14%	**17%**	100%
Seine-et-Marne	10%	0%	14%	8%	**27%**	15%	16%	10%	100%
Yvelines	12%	7%	0%	10%	**24%**	18%	18%	11%	100%
Essonne	8%	8%	14%	0%	**29%**	19%	14%	9%	100%
H^{ts}-de-Seine	5%	10%	20%	10%	0%	21%	**22%**	13%	100%
Seine S^{t}-Denis	5%	8%	19%	10%	**31%**	0%	18%	9%	100%
Val-de-Marne	6%	8%	18%	9%	**29%**	19%	0%	11%	100%
Val d'Oise	13%	8%	15%	9%	**24%**	15%	17%	0%	100%

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Note de lecture :

Lecture en ligne : 31% des revenus salariaux qui irriguent la Seine Saint-Denis, au titre de transferts indirects, ont été financés par les Hauts-de-Seine, et 19% proviennent des Yvelines. Les dépenses des Alto-Séquanais et des Yvelinois ont ainsi produit des emplois accessibles aux Séquano-dionysiens.

Parce que les Alto-Séquanais dépensent beaucoup en dehors de leur département de résidence (1/3 de leurs dépenses, cf. chapitre 5), et qu'en retour ils occupent peu les emplois ainsi créés (cf. chapitre 6), ils génèrent des opportunités économiques saisies par des actifs d'autres départements, et notamment des actifs de Seine Saint-Denis. On relève également que les départements de petite couronne financent des transferts de richesses dont bénéficie la grande couronne ; c'est là un autre type de lien remarquable. Ainsi, en dépit de l'existence d'une ségrégation résidentielle prononcée en Ile-de-France (Duguet *et al.*, 2009; Maurin, 2004; Préteceille, 2003), des solidarités financières se nouent entre des populations qui ne partagent pas les mêmes espaces résidentiels ; au moins par le prisme de la consommation de passage et de la diffusion de ses retombées économiques. Les échanges de richesses ainsi décrits traduisent l'existence d'une certaine forme de « *ségrégation associée*[247] » (Damette et Beckouche, 1990; Davezies, 2007b) : un lien se nouerait entre les habitants « riches » de l'Ouest parisien, et ceux plus « pauvres » de l'Est – habituellement séparés par leur lieu de résidence – du fait que Paris

[247] Les auteurs assimilent l'ancienne proximité entre l'usine et les logements ouvriers à une ségrégation associée car, en dépit d'une ségrégation résidentielle, se noue une solidarité entre les riches industriels et les ouvriers populaires dans l'effort de production. Les transferts indirects de richesses que nous décrivons traduisent une solidarité financière qu'il est possible de rapprocher de la formule de Damette et Beckouche.

est un lieu de consommation pour les uns et – l'activité économique ainsi générée aidant – un lieu d'emploi pour les autres. Ainsi, par un jeu de transferts indirects où Paris joue l'interface de mise en relation des territoires, se tissent des solidarités marchandes entre territoires.

Au-delà de sa qualité « d'intermédiateur territorial », Paris est aussi, à hauteur de 127 millions d'euros, le premier contributeur aux rétro-versements franciliens (Tableau 35).

Tableau 35 – Les principaux financeurs des rétro-versements de richesses en Ile-de-France

	Intermédiaires des rétro-versements								
Département	**Paris**	**Seine-et-Marne**	**Yvelines**	**Essonne**	**Hts-de-Seine**	**Seine St-Denis**	**Val-de-Marne**	**Val d'Oise**	**Total**
Paris	0%	0%	3%	1%	**53%**	32%	10%	0%	100%
Seine-et-Marne	**41%**	0%	0%	11%	2%	29%	17%	2%	100%
Yvelines	**60%**	0%	0%	2%	30%	1%	0%	7%	100%
Essonne	**40%**	5%	5%	0%	12%	3%	35%	0%	100%
Hts-de-Seine	**79%**	0%	12%	1%	0%	2%	4%	1%	100%
Seine St-Denis	**67%**	14%	0%	0%	7%	0%	6%	5%	100%
Val-de-Marne	**79%**	3%	0%	4%	6%	7%	0%	0%	100%
Val d'Oise	**35%**	0%	11%	0%	24%	29%	0%	0%	100%

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Note de lecture :

Lecture en ligne : 79% des rétro-versements perçus par les Hauts-de-Seine sont versés par Paris. Inversement, Paris reçoit 53% de ses rétro-versements des Hauts-de-Seine.

Les rétro-versements supposent que des échanges significatifs se produisent entre deux départements selon un aller-retour, où l'aller correspond à des flux de dépenses portés par des consommateurs de passage, et le retour est constitué de flux de salaires, dont les actifs-navetteurs sont vecteurs. Si des relations singulières se tissent entre certains départements (Yvelines/Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne/Seine-Saint-Denis…), Paris est de loin l'intermédiaire privilégié de ces rétro-versements.

La consommation de passage se présente ainsi tout à la fois comme un vecteur de solidarités interdépartementales et comme un révélateur du rôle de Paris dans la médiation des échanges entre territoires. La capitale tient une place prépondérante dans le fonctionnement de l'économie francilienne, non seulement pour des fonctions supérieures (finance, recherche…) qui caractérisent les grandes villes mondiales, mais également dans le fonctionnement ordinaire de la métropole (Pradel *et al.*, 2014). C'est une place qui fait question au moment où se construit politiquement la métropole du Grand Paris.

I-2. Une transformation de la périphérie qui interpelle la place de Paris

L'approche de la consommation de passage à l'échelle départementale à l'inconvénient de ne pas offrir de contrastes quant à l'organisation infradépartementale des lieux de consommation et les flux de richesses qui s'y articulent. Nous avons certes montré au chapitre 6 qu'une poignée de villes polarisent en Ile-de-France l'essentiel de l'emploi présentiel, et qu'elles sont, tout comme Paris, des sources d'importantes de reflux de salaires, mais notre démarche a atteint ici ses limites.

a) L'émergence d'une métropole polycentrique ?

Il convient cependant de relever l'émergence en Ile-de-France d'un schéma d'organisation de l'espace centré, encore certes sur Paris, mais répondant aussi à la formation de polarités urbaines et économiques à sa périphérie plus ou moins éloignée[248] (Berroir *et al.*, 2005; Gilli, 2004; Halbert, 2004; Saint-Julien et Le Goix, 2007; Thiard et Berger, 2006). Plus généralement, ces travaux s'entendent sur le fait qu'une transformation fonctionnelle se produit dans la périphérie parisienne (Alverne et Shearmur, 1999 ; Halbert, 2004 ; Delage, 2011).

Parmi les éléments de constat, il est observé que des navettes domicile-travail convergent aujourd'hui vers de multiples pôles secondaires (Mignot et Aguiléra, 2002 ; Gilli, 2004), présents de longue date (Meaux, Mantes-la-Jolie…), ou d'apparition plus récente (Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise…). Les universités et les grandes écoles franciliennes ne sont plus aussi concentrées à Paris qu'auparavant (la Cité Descartes à Marne-la-Vallée, l'école normale supérieure à Cachan…). Le quartier d'affaires de La Défense se situe dans les Hauts-de-Seine. Les plateformes aéroportuaires sont à Orly et Roissy-en-France. Une partie de la recherche se concentre sur le plateau de Saclay. Des centres commerciaux de rayonnement régionaux apparaissent aux marges de l'agglomération comme Val d'Europe, Carré-Sénart ou encore Vélizy 2 (Delaporte, 2012 ; Delage, 2011). De même, deux des plus grands sites touristiques d'Ile-de-France échappent à Paris : le château de Versailles dans les Yvelines, et le parc d'attractions de Disney en Seine-et-Marne. Autant de sites importants pour la métropole et constitutifs de pôles périphériques (Carte 22).

[248] Ce schéma d'organisation est décrit à l'aune de différents concepts que nous ne développerons pas : le modèle polycentrique, multipolaire, polynucléaire…

Carte 22 – L'organisation multipolaire de la métropole francilienne

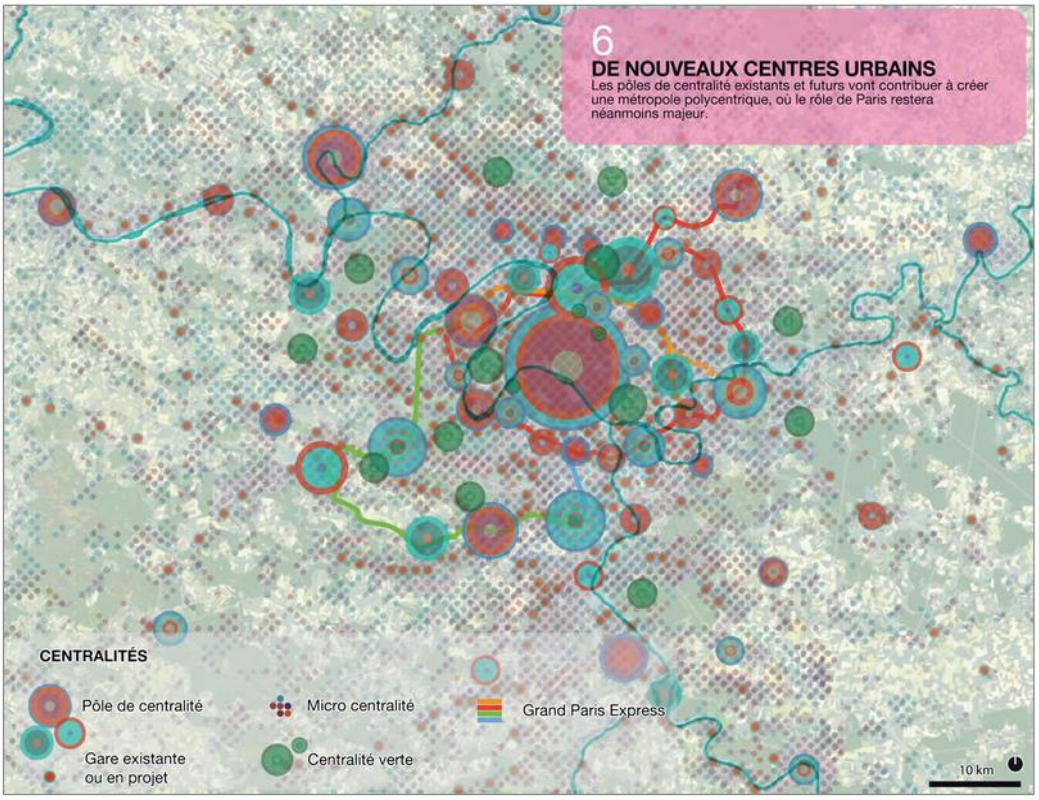

Source : AIGP

Par ailleurs, les perspectives de développement sont désormais limitées en cœur d'agglomération en raison du manque de foncier disponible, de l'inflation des prix et des hautes densités déjà présentes. Les places à occuper sont ainsi plus nombreuses en petite et en grande couronnes.

Si l'émergence de pôles périphériques s'est produite sans effort de planification en ce sens, à l'exception du cas particulier des villes nouvelles construites à cet effet, l'organisation multipolaire fait aujourd'hui l'objet d'un soutien politique affirmé :

« *La métropole multipolaire doit s'appuyer à présent sur un polycentrisme hiérarchisé qui renforce l'importance d'un plus grand nombre de pôles.* » (Extrait du SDRIF 2013, p. 55)

Le SDRIF prévoit notamment la construction de 70 000 logements par an qui doivent participer de l'essor des 17 pôles périphériques identifiés par le schéma directeur, parmi lesquels se trouvent les villes de Fontainebleau, Étampes ou encore Mantes-la-Jolie (Carte 23).

Carte 23 – Les zones de construction prioritaire prévues par le SDRIF 2013

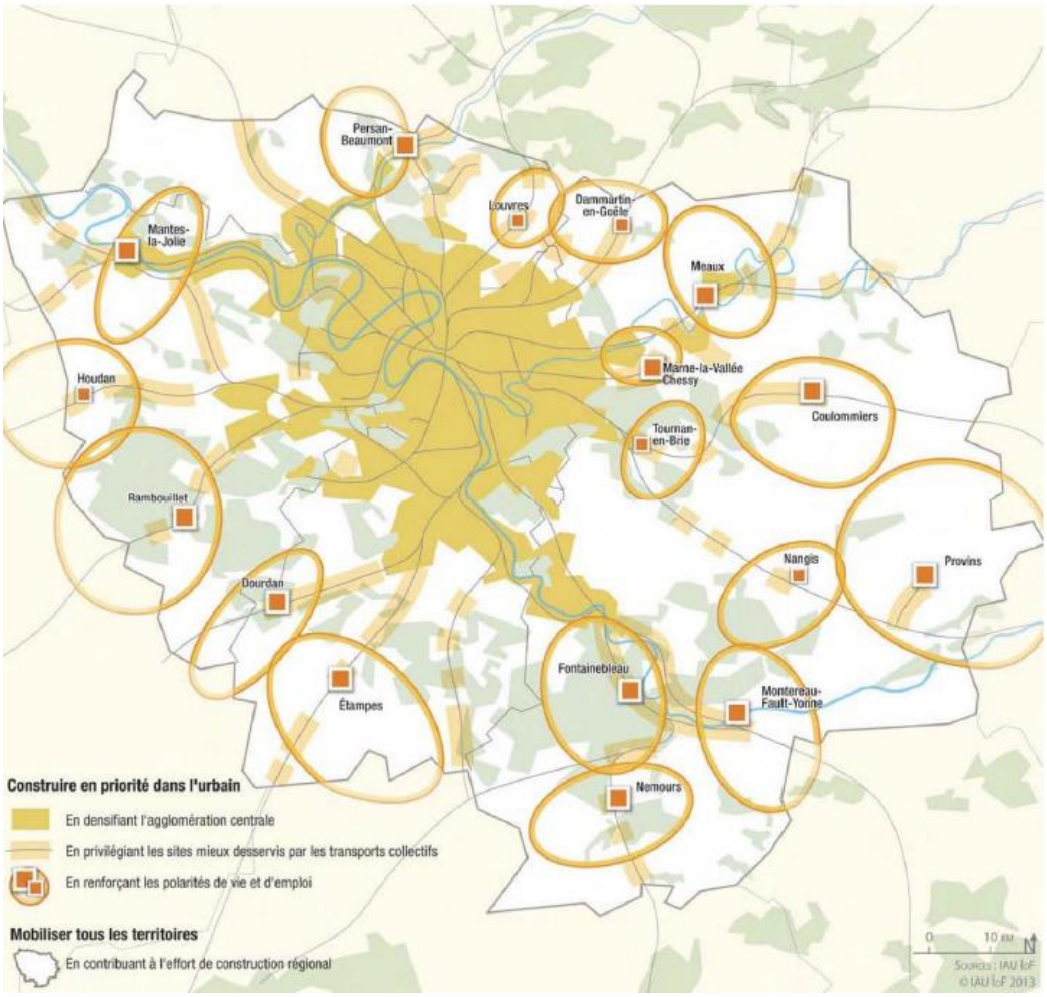

Source : SDRIF 2013

Ces pôles sont situés soit en lisière d'agglomération soit dans le périurbain plus éloigné, et sont morphologiquement dissociables de la zone dense francilienne. À l'instar de la politique des métropoles d'équilibre en son temps (cf. chapitre 1), la vision proposée marque une volonté politique visant à équilibrer l'espace régional, entre le centre historique qu'est Paris, et les centres émergents de périphérie.

b) Paris comme lieu de consommation incontournable

Pour autant, les « *polarités ''secondaires'' ne remettent pas en cause la structuration 'monopolaire' de l'aire urbaine parisienne* » (Bonnin-Oliveira *et al.*, 2014) ou du moins préserve l'influence très forte de Paris sur le reste de la métropole. Sous le poids d'une structure urbaine radioconcentrique, découpée par des rocades et des pénétrantes, des boucles de

déplacements se forment et dessinent des logiques de *faisceaux*[249] (Mangin, 2014) ; faisceaux au sein desquels la mobilité des Franciliens se concentre puissamment (Béhar et Estèbe, 2006). Les faisceaux mettent en perspectives les pôles périphériques mais ils réaffirment également une logique gravitaire centrée sur Paris.

« *L'attrait de Paris tendrait ainsi plutôt à se conforter et, plutôt qu'une perte supposée des attributs de centralité, il se produirait surtout un débordement de celle-ci vers l'anneau qui l'entoure* ». (Padeiro, 2010)

Or, les activités présentielles, qui servent la population locale, et qui sont réputées tout à la fois non délocalisables et enclines à suivre l'essor démographique de périphérie, sont caractérisées par des niveaux de rareté et de hiérarchie qui font de Paris une destination incontournable pour les Franciliens (cf. chapitre 3). Il est indéniable que l'équipement commercial se développe en périphérie, et que celui-ci est formateur de multiples polarités commerciales (Delage, 2012), mais ces équipements ne couvrent pas l'ensemble du spectre des attentes du consommateur francilien. Celui-ci trouve toujours un intérêt à se rendre à Paris. Vingt des trente sites culturels les plus fréquentés de France, avec le Musée du Louvre ou encore la tour Eiffel, y prennent place. La capitale concentre également la grande majorité de l'offre culturelle francilienne (opéras, théâtres, salles de spectacle…), les boutiques d'art et les antiquaires, les voyagistes, les grands magasins (Printemps-Hausmann, les Galeries Lafayette, le BHV…). À ce titre, les Franciliens disposent non seulement d'une offre rare dans l'espace régional, mais rare également au niveau national : certains spectacles ou certaines rencontres sportives, notamment d'envergure internationale, ne prennent place qu'à Paris et réclament ainsi au consommateur de se rendre à la capitale. Le midi, en semaine avec les travailleurs, et le week-end, avec les flâneurs, Paris est aussi le lieu de restauration par excellence. La nuit venue, c'est encore là que se réalise l'essentiel des activités hors domicile. Au-delà de l'offre qui se matérialise à Paris, il y a une dimension patrimoniale et immatérielle qu'on ne retrouve pas ailleurs dans la région ; le shopping y est plus plaisant en retour. Enfin, Paris est là où les Franciliens les plus aisés sont en mesure de trouver une offre riche et diversifiée de produits de luxe ; ceci expliquant sans doute que des solidarités puissent alors prendre place entre les Hauts-de-Seine et la Seine Saint-Denis par exemple (cf. supra).

[249] L'idée est que l'organisation des agents économiques, et en particulier de la mobilité des ménages, s'inscrit à l'intérieur d'espaces s'étirant du centre vers la périphérie. Visuellement, la représentation cartographique de ces espaces ressemble à des faisceaux.

En ce sens, la capitale ne concentre pas seulement des « fonctions métropolitaines supérieures » (Julien, 1994), mais aussi des fonctions de consommation rares (Glaeser, 2011), qui font que la propension à consommer des Franciliens en dehors de leur territoire de résidence n'est pas négligeable. Aussi, notre propos n'est pas de donner plus d'importance à Paris qu'elle n'en a, mais de la repositionner dans l'espace régional, sous un angle qui n'est pas toujours discuté, celui d'un lieu de consommation. C'est cette qualité lui permet de jouer son rôle dans les solidarités interterritoriales discutées ci-avant.

Considérer Paris comme telle, c'est peut-être envisager de discuter autrement du polycentrisme. Le développement de pôles périphériques où se concentre l'emploi est déjà de nature à créer aujourd'hui de nouveaux points d'ancrage des dépenses de restauration hors domicile. De même, et plus encore, l'apparition de grands équipements commerciaux tels que Val d'Europe (77) par le passé, ou Europa City (95) prochainement, sont de nature à déporter vers la périphérie des dépenses et donc des opportunités économiques. Les solidarités interterritoriales rendues possibles par la concentration de la consommation de passage à Paris seront-elles amenées à se réduire, ou bien vont-elles se reconfigurer ? Le fonctionnement observé, ancré su Paris, est-il désirable ? Ce sont quelques questions qui peuvent se poser au moment de construire politiquement la métropole francilienne.

c) La consommation de passage, un objet d'apaisement du dialogue politique ?

La métropole francilienne en tant qu'objet politique est désormais omniprésente dans les discussions entre acteurs franciliens suite à la consultation internationale du Grand Paris[250] : la production d'une multitude de diagnostics et de scénarii, sans qu'aucun n'invalide définitivement l'autre, montrerait que l'enjeu est politique (Gilli, 2014).

Si les modalités opérationnelles restent floues et disputées, à l'image des tensions relatives au projet de métro en rocade ou à la réforme institutionnelle, la mise en ordre de bataille des acteurs franciliens est actée et elle s'est faite sur la base d'une pacification du dialogue entre acteurs (Gilli, 2014; Vincendon, 2014). Ainsi, la construction politique de la métropole francilienne témoigne d'un apaisement d'anciens conflits relatifs aux relations de Paris à sa banlieue, et plus généralement de Paris avec sa périphérie. Cette césure entre Paris et sa banlieue a été l'une des critiques récurrentes adressée à l'agglomération parisienne. Le

[250] Dix équipes internationales d'architectes-urbanistes ont été mandatées en 2008 par Nicolas Sarkozy afin de penser l'avenir la métropole du « Grand Paris ».

constat a été fait notamment par Bertrand Delanoë lors de son investiture à la mairie de Paris en 2001 puis lors des tumultes de 2005[251]. C'est également celui des dix équipes d'architectes au moment de la consultation internationale. Pour y remédier, de nombreux chantiers s'engagent actuellement en banlieue parisienne : les actions conduites vont du prolongement des lignes de métro existantes (ligne 1, ligne 4…), à la couverture des rocades autoroutières (porte des Lilas, porte de Vanves, l'A86 à Anthony), en passant par la mise en service de lignes de tramways.

« *Mis bout à bout, ces travaux touchent des centaines d'hectares et font insensiblement de la petite couronne l'un des plus grands chantiers des mégapoles occidentales : fin 2013, 10% du territoire de Paris et de la première couronne font l'objet de travaux !* » (Gilli, 2014)

D'une certaine façon, le soutien politique apporté au modèle polycentrique, discuté ci-avant, est aussi une façon de confier un rôle important aux territoires périphériques dans le projet régional et ainsi d'apaiser le dialogue entre acteurs franciliens. D'une autre façon, les rétro-versements et les transferts indirects, qui préfigurent selon nous d'une certaine forme de ségrégation associée, où Paris joue le médiateur des relations interterritoriales, sont aussi de nature à relativiser les inquiétudes relatives à Paris. Ce qui s'apparente à une confiscation des richesses par Paris en première lecture, au regard de la concentration des recettes commerciales et de celle des opportunités économiques (cf. chapitres 5 et 6), n'est en réalité qu'une étape d'une dynamique circulaire où Paris redistribue grandement les richesses collectées.

II. La concurrence territoriale ou la synergie métropolitaine ?

Des forces exogènes transcendent le développement des territoires. La réalité territoriale, et donc politique selon notre définition, est en réalité étrangère aux réalités fonctionnelles qui prennent place dans l'espace géographique (Béhar *et al.*, 2009 ; Vanier, 2010). Pour autant, « *la guerre des régions n'aura pas lieu* » (Shearmur, 2008) car au-delà des conflits politiques des liens économiques forts transcendent les luttes géopolitiques : lorsque des territoires a priori concurrents sont intégrés les uns aux autres au sein d'un même espace métropolitain, l'avenir des uns semble fermement attaché à l'avenir des autres.

L'économie présentielle est une économie relativement protégée, en raison de sa faible exposition à la concurrence internationale, et aux besoins élémentaires qu'elles couvrent. La chute de la demande serait ainsi limitée, même en période de crise. On peut néanmoins y

[251] Échec de la candidature parisienne aux Jeux olympiques d'été 2012 puis l'embrasement des banlieues à l'automne.

apporter deux approfondissements. D'une part, pour un territoire donné, l'activité qui dépend de la venue de consommateurs de passage est, elle, exposée à toute modification des préférences du consommateur exogène. Une partie de la demande est donc vulnérable. D'autre part, une économie présentielle protégée ne signifie pas nécessairement des retombées économiques protégées. Au contraire, l'intensité des reflux de salaires observés au chapitre 6 suggère qu'elles se diffusent massivement au sein de l'espace francilien. La consommation de passage est ainsi de nature à alimenter aussi bien une concurrence entre territoires, pour capter davantage de dépenses de consommation, qu'une convergence politique, pour administrer les interdépendances territoriales. Cette problématique est d'autant plus actuelle qu'elle pourrait se renforcer si la métropole francilienne se révèle demain plus fluide et donc facile à parcourir.

II-1. Des facteurs d'offre favorables à la consommation de passage pour certains territoires

L'indice d'intégration métropolitaine que nous mobilisons au chapitre 6 a permis de mesurer à quel point un département francilien peut dépendre d'échanges avec le reste de la région. Cette dépendance est largement connue puisqu'elle fonde la pertinence de la théorie de la base qui s'attache justement à quantifier tout ou partie des sources de revenus exogènes dites « basiques » (cf. chapitre 1). La consommation de passage est une source de revenus basiques pour les territoires, non seulement parce qu'elle est une ressource d'origine exogène (induite par une demande finale importée), mais aussi parce qu'elle est une ressource qui va dépendre de facteurs d'offre sur lesquels les acteurs locaux vont pouvoir agir (Vollet et al. 2013, 2014). Quatre facteurs d'offre susceptibles d'avantager certains territoires en la matière ont été identifiés (chapitre 5).

En premier lieu, nous avons montré qu'il y a 37% de chance que le restaurant où se rend un Francilien se situe en dehors de son département de résidence – en raison notamment des repas pris sur le lieu de travail ou d'étude. La probabilité d'effectuer un achat en dehors de son territoire de résidence est elle-même plus grande au départ du lieu de travail qu'au départ du domicile. Cette pratique de consommation n'est que peu « médiatisée », pour autant la restauration au lieu de travail est, avec 3 milliards d'euros annuels, le deuxième plus important motif de consommation de passage parmi les quatre étudiés[252]. En ce sens, les pôles d'emplois, ou encore les campus universitaires ont naturellement un potentiel de captation de ce type de

[252] Nous rappelons que seuls les achats courants (alimentation), les achats occasionnels ou exceptionnels (équipement de la personne, équipement de la maison…), les spectacles et loisirs, ainsi que la restauration ont été étudiés.

dépenses, sous réserve qu'une offre de restauration adaptée soit proposée (Janvier, 2007). Au chapitre 5, nous avons également montré l'influence de la population active sur la formation de pics de fréquentation en semaine, le midi et en fin de journée, alors que le week-end, les pics sont plutôt le matin puis l'après-midi. Les territoires peuvent exploiter ces pics de fréquentation en semaine par l'intermédiaire de commerces et de services adaptés : la restauration rapide, les bars (pour le devenu célèbre « after-work »), les kiosques à journaux, les salles de sport, les salons de coiffure, les médecins voire les crèches. Il est en outre possible que la surreprésentation des cadres parmi les consommateurs de passage (cf. chapitre 5) soit le fait de leurs horaires plus flexibles et plus extensifs ; les cadres assurant alors une partie de leurs consommations à proximité de leur lieu de travail.

En second lieu, l'offre commerciale est par nature un facteur important d'attraction de consommateurs de passage dès lors qu'elle est rare et recherchée. Cette rareté peut être relative à l'éloignement plus important des grandes surfaces dans l'urbain diffus que dans l'urbain dense ; le déficit de densité urbaine étant compensé par les vitesses de déplacement et des zones de chalandise étendues (cf. chapitre 3). Elle peut également relever de la hiérarchie des équipements et des lieux de consommation qui font qu'une partie de l'offre est tout simplement rare car nécessitant la couverture de grands marchés : les parcs d'attractions, les opéras ou encore les grands magasins. La rareté peut aussi concerner des ressources naturelles ou patrimoniales comme dans le cas de l'architecture parisienne, ses passages couverts (et commerçants), ou l'offre de sport nature en lien avec l'existence d'espaces forestiers à Fontainebleau (77) ou Rambouillet (78). Une partie de l'offre commerciale est ainsi de nature à motiver des déplacements longs et occasionner de la consommation de passage, les territoires en disposant pouvant alors en tirer profit.

De même, l'infrastructure de transport et l'accessibilité aux territoires et aux activités sont en capacité de conférer à certains territoires des situations privilégiées pour l'apparition d'une offre commerciale attractive. C'est d'ailleurs sur la conquête d'emplacements stratégiques, en raison de leur accessibilité routière, que se sont implantés et continuent de s'implanter de grands centres commerciaux dans la périphérie des villes. En Ile-de-France, l'architecture radioconcentrique des différents réseaux de transport est un agent facilitateur de la fréquentation de Paris comme destination commerciale. Inversement, la densité urbaine, lorsqu'elle réduit l'usage de l'automobile et la portée kilométrique des déplacements, réduit aussi la consommation de passage des résidents ; c'est du moins l'une des hypothèses que nous avons

mobilisées pour expliquer la forte propension à consommer localement des Parisiens (cf. chapitre 5).

Enfin, l'attractivité résidentielle, souvent évoquée dans le cadre des transferts de revenus par le navettage des actifs, peut également jouer favorablement sur la consommation de passage. Non seulement un territoire à dominante résidentielle, bien doté en commerces et en services, est susceptible de motiver la venue de consommateurs de passage pour lui-même, mais il peut également être un lieu de rencontre agréable pour des moments à partager avec des proches. Or, nous avons relevé au chapitre 5 que la visite à de la famille ou à des amis est un facteur favorable à la réalisation de dépenses en dehors de son territoire de résidence. C'est également un important moteur du tourisme, puisque l'hébergement non marchand est responsable des deux tiers des séjours effectués en France par les Français[253]. On peut d'une part s'attendre à un effet mécanique : l'accroissement de la population d'un territoire accroît le nombre d'invités qui rendent visite aux habitants. D'autre part, on peut émettre l'hypothèse que la fréquence des visites à des proches vivant dans un cadre résidentiel de qualité est supérieure à toute autre (De Keersmaecker *et al.*, 2007 ; Vollet *et al.*, 2014).

Les facteurs d'offre ainsi décrits sont nombreux et constituent autant de leviers au service des territoires pour capter des dépenses de consommation de passage. En jouant sur leurs propres facteurs d'offre, les territoires peuvent se spécialiser dans une fonction commerciale et de services ; s'emparer de la consommation de passage étant alors un moyen parmi d'autres de prendre part à la concurrence entre territoires.

II-2. Un pacte métropolitain pour tirer profit des forces d'intégration ?

Si la consommation de passage est une source de développement économique pour certains territoires franciliens, que ces derniers peuvent agir sur leurs facteurs d'offre pour maitriser cette source de richesses et participer à la compétition territoriale, elle peut aussi être envisagée comme le témoin d'une synergie métropolitaine. Deux constats relativisent en effet la stratégie qui consisterait, par exemple, à se doter d'un grand équipement commercial en vue d'attirer des consommateurs de passage. Le premier a justement à voir avec les facteurs d'offre discutés précédemment ; le second est quant à lui relatif à l'ancrage des retombées économiques.

[253] D'après le compte satellite du tourisme de 2007, exploité par l'INSEE dans une étude consultée le 1er octobre 2014, et disponible à l'adresse suivante : http://www.INSEE.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/fratour08j.PDF.

Certains facteurs d'offre peuvent se révéler précaires à moyen terme, par exemple les grands équipements commerciaux apparus dans la périphérie des villes et devenus assez rapidement obsolètes (cf. chapitre 3). La presse rapporte ainsi ponctuellement l'émergence de friches commerciales suite à un transfert d'activité (vers un autre emplacement ou une plus grande assiette foncière par exemple) ou d'un déclin face à la concurrence (un supermarché ou un hypermarché subissant la concurrence d'un nouveau centre commercial par exemple). Les emplacements propices à la localisation des équipements commerciaux étant nombreux et les points de centralité se déplaçant régulièrement avec l'étalement urbain, les équipements se concurrencent et certains disparaissent (Constans-Martigny et Ruault, 2012; Delaporte, 2012; Madry, 2011). Dans ce dernier cas, le territoire perd non seulement le bénéfice de l'activité économique, mais aussi hérite d'une friche peu évidente à requalifier sans moyens financiers adéquats. Dans le cas de la ville bretonne de Douarnenez, l'abandon d'un ancien *Intermarché* s'est traduit par exemple par la chute du prix de l'assiette foncière de près de trois fois sa valeur d'achat initiale[254]. D'une certaine façon, la formation de friches commerciales, que la guerre des distributeurs tend par ailleurs à soutenir (cf. chapitre 3), pose une problématique similaire à celle des friches industrielles. Pour les territoires qui peinent à se diversifier économiquement, un grand équipement commercial est un facteur d'offre au final assez précaire.

Au-delà, disposer de facteurs d'offre pour attirer des consommateurs de passage ne garantit pas que les recettes commerciales conduisent à rémunérer principalement ou décisivement les personnes vivant dans le territoire : les lieux de consommation polarisent les afflux de dépenses et produisent en retour d'importants reflux de salaires. Ainsi, en dépit d'une captation de 1,5 milliard d'euros de dépenses de visiteurs de passage, le solde net final des Hauts-de-Seine est négatif de 279 millions (cf. chapitre 6). Afin d'assurer un solde net positif, ce territoire doit donc non seulement capter des dépenses, mais aussi limiter l'évasion commerciale d'une part et l'évasion des salaires générés d'autre part. En ce sens, garder la main sur les retombées économiques de la consommation de passage n'est ni automatique ni facile pour les territoires.

Et si l'objectif de création d'emplois qui guide l'action publique locale était un « *tombeau* » du développement territorial ?

« *L'emploi d'abord et on réfléchit après ! Ce qui est bon pour l'entreprise est bon pour le territoire, ce qu'il faut c'est "attirer" des entreprises. Tous ces lieux communs sont autant de*

[254] Selon un article du journal régional, Ouest France, consulté le 1er octobre 2014, et disponible à l'adresse suivante : http://www.ouest-france.fr/douarnenez-communaute-achete-lex-intermarche-1180128.

tombeaux pour le développement, ils constituent cependant l'essentiel des discours des collectivités sur le développement. » (Pecqueur, 2014)

Par nos analyses, nous avons en effet montré que la circulation des richesses suit un circuit complexe qui se satisfait mal des schémas explicatifs simples. Certes, l'existence d'excédents d'emploi justifie aisément qu'une commune de 200 habitants, comme Villiers-en-Bière (77), ne fournisse pas la main-d'œuvre des 1 800 emplois présentiels qu'elle accueille ; de même que pour Paris qui recrute massivement de la main-d'œuvre en périphérie (cf. chapitre 5). Pour autant, la compréhension des désappariements territoriaux qui se manifestent sur le marché de l'emploi présentiel, à l'image de ce qui se passe en Seine Saint-Denis, est plus délicate. Aussi, lorsque plus de 70% des ajustements offre-demande sur le marché de la consommation régionale se produisent au travers de relations interdépartementales, comme c'est le cas en Ile-de-France, des interrogations émergent quant à l'utilité et aux rôles respectifs des interdépendances territoriales en général et de la gestion territoriale des emplois et des compétences en particulier (Pham et Aubert 2013). À ce titre, la question « *d'institutionnaliser [ou non] les interdépendances entre territoires* » (Béhar, 2011) se pose.

L'intégration métropolitaine telle que nous l'avons observée relève en l'occurrence de mécanismes de marché au sein desquels les économies locales sont très ouvertes et vulnérables à d'éventuels chocs régionaux. Or, le fait que l'économie des départements franciliens soit aussi intégrée, qui plus est pour assurer une fonction aussi ordinaire que satisfaire les attentes de consommation des Franciliens, pourrait constituer une opportunité à saisir pour conférer une autre portée à l'intégration métropolitaine. Nous évoquions en effet au chapitre 1 que l'une des formes de l'intégration métropolitaine est institutionnelle et relève d'un « partage des technologies politiques » (cf. chapitre 1). Aujourd'hui l'intégration dont nous parlons, est produite par l'économie réelle et ne donne lieu à aucune appropriation politique et collective. Les agents économiques sont donc en compétition les uns avec les autres : les ménages pour accéder à un habitat ou à un emploi, les entreprises pour disposer d'un foncier ou d'une situation géographique favorable à leur activité, les élus politiques pour l'équipement de leur commune ou l'attraction des entreprises... De fait, les territoires qui participent au fonctionnement métropolitain de par leur fonction résidentielle, industrielle ou commerciale peuvent-ils et doivent-ils assumer seuls la gestion de difficultés résultantes du fonctionnement métropolitain (délabrement de l'habitat, friches économiques, pauvreté…) ? Dès lors, serait-il incongru de tirer parti de l'existence des liens entre territoires pour envisager la mise en œuvre d'une politique assurantielle ? À l'instar du pacte social qui unit les Français à la République, et qui

leur assure la sécurité de l'emploi ou encore de la maladie, est-il désirable de doter les métropoles, telles que Paris, d'un pacte métropolitain qui offrirait des garanties aux acteurs territoriaux et à la société civile en cas de difficulté ? La question mérite d'être posée car un certain nombre de difficultés que rencontrent les métropoles dans leur fonctionnement ordinaire (inflation des prix immobiliers, congestion, pollution, accès…) se traduisent par des risques et des incertitudes qui pèsent sur les agents économiques de la métropole.

En somme, la consommation de passage peut être envisagée en Ile-de-France soit comme une ressource valorisable dans une compétition entre territoires soit comme une source de solidarités financières interne à la métropole. Dans tous les cas, les questions ici soulevées devraient prendre plus d'importance si demain la métropole francilienne se révèle plus facile à arpenter au quotidien.

II-3. Une métropole plus fluide pour des territoires plus débordés encore ?

Le futur de la métropole francilienne est régulièrement envisagé à l'aune d'une métropole plus fluide, c'est-à-dire en faveur d'un espace au sein duquel il est possible de se déplacer aisément, rapidement et sans contrainte d'orientation. Or la consommation de passage est très sensible aux conditions de la mobilité. Observons par exemple les distances et les durées moyennes des déplacements de consommation en Ile-de-France (Tableau 36).

Tableau 36 –Distance et temps d'accès aux lieux de consommation selon le département de résidence et le motif de consommation

Motif	Département de résidence	Durée moyenne (min)	Portée moyenne (km)	Vitesse moyenne (km/h)
Achats courants	Paris	10	0,4	2
	Seine-et-Marne	12	2,4	12
	Yvelines	12	1,8	9
	Essonne	12	1,8	9
	H^{ts}-de-Seine	11	1	5
	Seine S^{t}-Denis	15	1,4	6
	Val-de-Marne	12	1	5
	Val d'Oise	13	1,5	7
	Moyenne	**12**	**1,4**	**7**
Achats occasionnels ou exceptionnels	Paris	20	1,8	5
	Seine-et-Marne	17	6,7	24
	Yvelines	19	4,8	15
	Essonne	20	5,2	16
	H^{ts}-de-Seine	18	3	10
	Seine S^{t}-Denis	19	3,4	11
	Val-de-Marne	17	3	11
	Val d'Oise	19	4,7	15
	Moyenne	**19**	**4,1**	**13**
Spectacles et loisirs	Paris	26	2,9	7
	Seine-et-Marne	19	5,9	19
	Yvelines	22	5	14
	Essonne	24	6,1	15
	H^{ts}-de-Seine	25	3,7	9
	Seine S^{t}-Denis	26	4	9
	Val-de-Marne	25	4,1	10
	Val d'Oise	26	6,4	15
	Moyenne	**24**	**4,8**	**12**
Restauration	Paris	19	1,5	5
	Seine-et-Marne	17	6,3	22
	Yvelines	19	4	13
	Essonne	14	3,3	14
	H^{ts}-de-Seine	22	3	8
	Seine S^{t}-Denis	22	3,4	9
	Val-de-Marne	20	2,8	8
	Val d'Oise	16	3,8	14
	Moyenne	**19**	**3,5**	**11**

Source : calcul de l'auteur, EGT 2010

Les déplacements de consommation, tout type de motif confondu, admettent des distances moyennes plus longues et sont plus rapides pour les habitants de grande couronne que pour tous les autres franciliens. Ainsi, à l'exception des achats courants, les Seine-et-Marnais consacrent des temps de déplacement plus réduits que les Parisiens, et ce, alors même qu'ils parcourent de plus grandes distances. Ces différences s'expliquent par les modes de transports plus rapides en périphérie (la voiture) et plus lents au sein de l'agglomération (marche et transports collectifs) (Figure 54).

Figure 54 – Le lien entre densité urbaine, modes de déplacement et vitesse

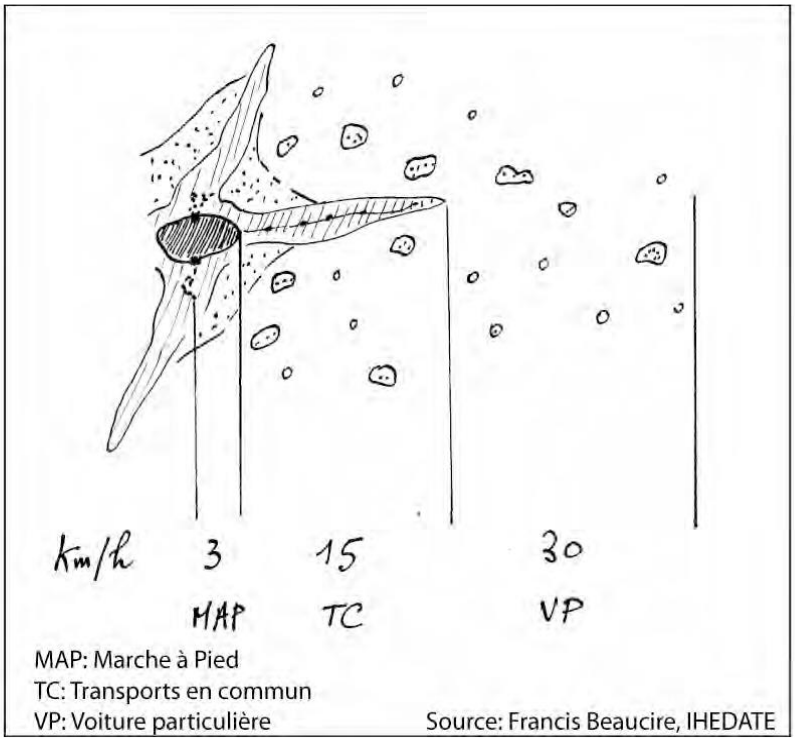

Source : d'après F. Beaucire, 2009

À Paris, la marche porte en effet 65% de la mobilité de consommation contre 24% pour les transports publics et 7% pour la voiture. En petite couronne, la marche à pied est toujours dominante (de 41 à 52% des déplacements) mais la voiture (de 30 à 38%) se substitue davantage aux transports en commun (de 14 à 19%). En revanche, l'automobile règne en grande couronne avec une part modale de 56 à 66% des déplacements de consommation.

Il existerait donc des facteurs territoriaux, relatifs aux infrastructures et aux modes de transport, qui jouent sur les vitesses de déplacement ; or, ces vitesses se répercutent sur la portée des déplacements et la construction des territoires vécus (choix du lieu de travail, du supermarché…). En ce sens, si la métropole parisienne continue de s'étaler, la vitesse et la portée moyennes des déplacements progresseront via l'usage de la voiture en périphérie.

Inversement, la densification de la métropole pourrait, sous certaines conditions de tarification de la mobilité, réduire la vitesse et la portée moyennes des déplacements. Il fait alors sens que la consommation de passage sera plutôt favorisée dans le premier cas, et moins dans le second.

En plébiscitant une métropole plus fluide, les acteurs franciliens envisagent de faciliter la circulation au sein de la partie agglomérée de la métropole, et de favoriser l'accès aux équipements. Les vitesses de déplacements et la fluidité des échanges sont en outre analysées comme des variables discriminantes de la performance économique au sein des grandes villes (Prud'homme et Lee, 1999; Alstadt *et al.*, 2012; Koning, 2012). Cette fluidité qui concerne aussi bien les échanges d'informations, de marchandises que la circulation des hommes, est mise au service d'une ambition métropolitaine de compétitivité économique. Le chantier du nouveau réseau ferré en rocade offre à ce titre une illustration de cette préoccupation politique. Initialement, le projet de métro porté par l'État, nommé Grand Huit, répondait à une stricte ambition de compétitivité industrielle. Le contre-projet de la Région, Arc Express, façonné en collaboration avec les collectivités franciliennes[255], répondait quant à lui à un objectif d'amélioration de la desserte des banlieues. L'hybridation des deux projets a donné naissance au Grand Paris Express (Carte 24).

[255] Le conseil général du Val-de-Marne s'est montré particulièrement investi sur le sujet en détaillant finement le tracé et les dessertes que devait adopter le réseau régional au travers d'un projet nommé Orbival.

Carte 24 – Le tracé de synthèse proposé par le Grand Paris Express

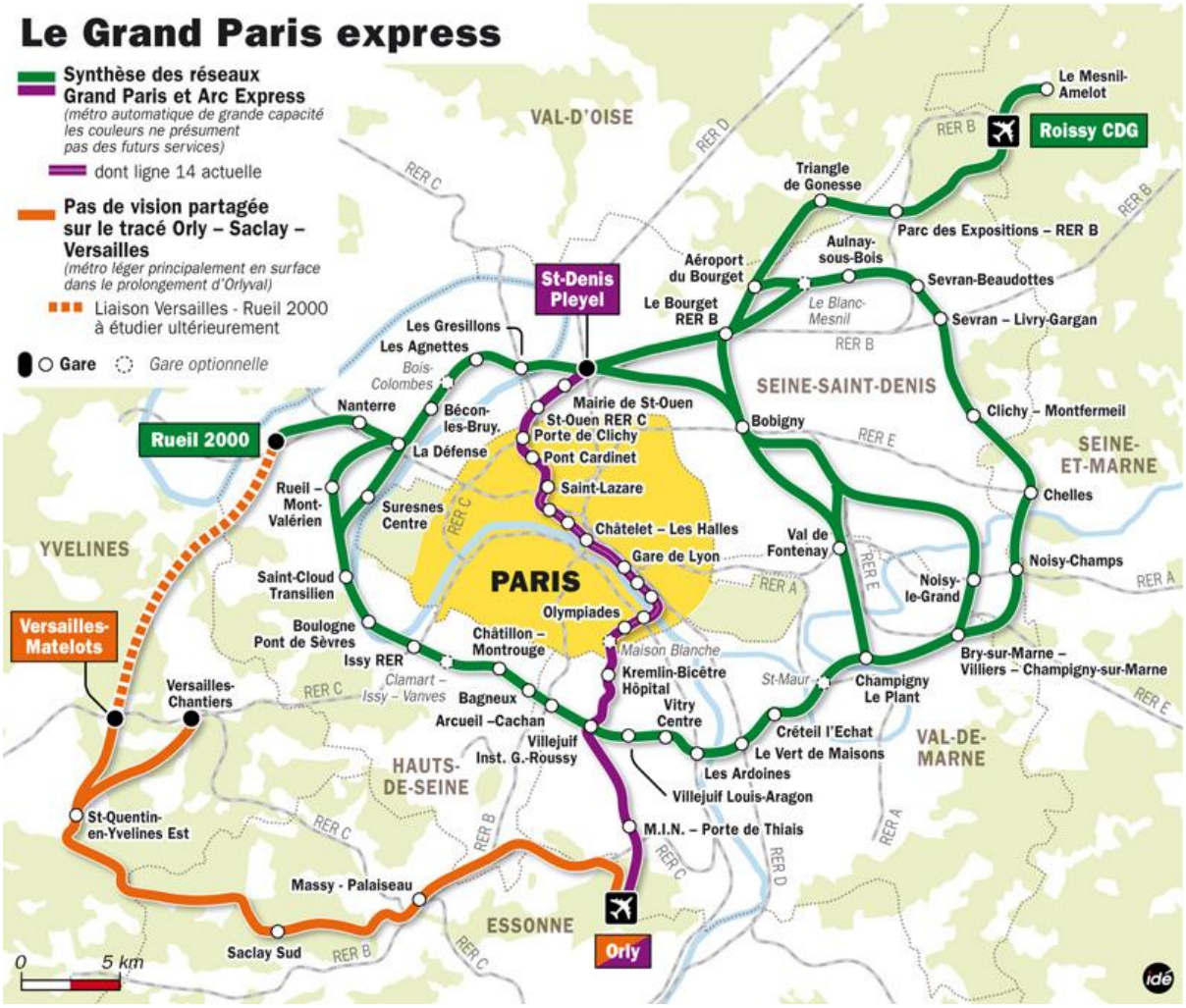

Source : SGP

Pour emprunter au schéma directeur régional ses propres termes, le réseau de transport francilien, tel que pensé par les acteurs politiques, doit « *garantir la circulation fiable et efficace des personnes, la mise en relation des polarités économiques, d'emplois et de recherche, et la connexion avec les portes d'entrée internationales et nationales de l'Île-de-France que sont les gares et les aéroports* ». Une quête de fluidité qui s'accompagne d'une valorisation de la vitesse en contraste avec les propositions de ralentissement des vitesses urbaines plébiscitées ou considérées par ailleurs (Orfeuil et Wiel, 2010, Mangin, 2014).

Pour justifier le projet, une réduction des temps de déplacement est notamment invoquée, et ce, bien que la constance des budgets-temps quotidiens consacrés aux déplacements observée par Zahavi dans les années 1970 continue de se vérifier aujourd'hui (Massot et Orfeuil, 2005; Wiel, 2010; Zahavi, 1974). Plus précisément, la conjecture de Zahavi précise qu'en présence d'un potentiel gain de vitesse dans leurs déplacements, les ménages mobiliseraient celui-ci davantage pour gagner sur le plan du logement et des aménités urbaines – en s'éloignant des

zones sous forte pression immobilière – qu'afin de réduire les temps de déplacement. Ainsi, si des gains de vitesse apparaissent et se traduisent par une hausse de l'accessibilité comparable à ceux présentés dans les simulations de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) – Carte 25 – alors les débordements territoriaux observés actuellement pourraient bien s'accroître davantage.

Carte 25 – Gain d'accessibilité estimé autour de la gare Rueil-Suresnes-Mont Valérien à l'horizon 2030 avec la construction du réseau Grand Paris Express (GPE)

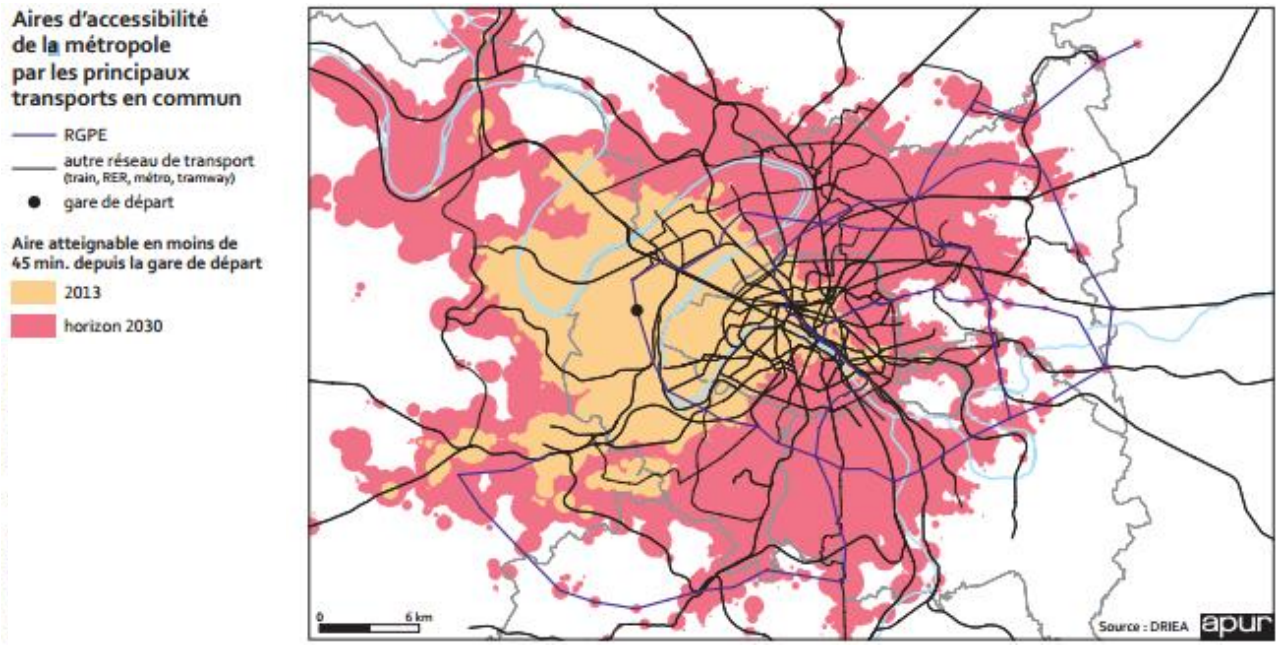

Source : apur, 2013

D'une part, les gains d'accès pourraient se traduire par un éloignement des lieux de travail et de vie (travail, étude, famille…) au sein de la métropole ; autant de points d'ancrage qui favorisent la consommation de passage. Ils pourraient se traduire aussi par un éloignement de Paris, qui pour autant représente un point fort d'attractivité des consommateurs aujourd'hui et le conservera sans nul doute. Ces gains d'accès pourraient en outre multiplier les espaces de transit susceptibles de générer plus de consommation de passage que par le passé, les gestionnaires des gares se montrant désormais très soucieux d'exploiter cette consommation. Enfin, les déplacements moins contraints et plus rapides sont favorables à l'émergence d'équipements commerciaux aux zones de chalandise plus extensives telle qu'Europa City, complexe commercial de 80 hectares, qui devrait voir le jour en 2021 à Gonesse et dont la zone de chalandise devrait être comparable à celle d'Eurodisney.

Ces différents éléments laissent penser qu'une métropole plus fluide « conduirait » à des territoires encore plus débordés et intégrés à la métropole francilienne qu'aujourd'hui. Les

questions relatives à la place de Paris dans l'intégration métropolitaine, et celles attenantes à la gestion des échanges interterritoriaux, n'en seraient alors que plus présentes.

III. Le développement territorial et la reconnaissance de la consommation de passage

Au-delà du contexte francilien, la consommation de passage intéresse potentiellement d'autres contextes territoriaux. La difficulté tient cependant aux moyens d'analyser et de quantifier cette ressource, tâche incertaine qui pourrait être facilitée par le développement de nouveaux outils de suivi des déplacements. Ce travail, comme d'autres avant lui, rappelle l'intérêt pour l'économie territoriale de se doter d'outils pour appréhender la circulation des richesses qui font et défont les économies locales.

III-1. La consommation de passage comme ressource en général, et comme ressource métropolitaine en particulier

Aussi longtemps qu'il existera des frontières pour délimiter des territoires et que celles-ci ne constitueront pas des obstacles aux mobilités individuelles, la consommation de passage jouera un rôle moteur dans le développement territorial. Le dimensionnement de l'espace politique est bien évidemment de nature à lui conférer un poids plus ou moins important. S'il est établi (chapitre 5) que la consommation de passage représente 14 milliards d'euros de transferts de richesses directs entre départements franciliens, il est aussi établi qu'au jeu du franchissement des frontières, les enjeux totaux de ces échanges se situent autour de 50 milliards d'euros entre communes franciliennes : des actes de consommation endogènes à une échelle sont en effet susceptibles de devenir des actes de passage à une autre. Au-delà, il apparaît que plus la maille territoriale d'analyse de la consommation de passage est réduite, plus la distance à parcourir pour occasionner un acte de passage l'est également et plus ces actes sont nombreux.

La consommation de passage, aussi « ordinaire » soit-elle, n'est pas pour autant une ressource économique à minimiser comparativement aux consommations dites « inhabituelles » que sont le tourisme et l'excursionnisme. Au niveau des départements franciliens, ce n'est pas moins de 14 milliards d'euros qui sont en jeu sur une année, soit presque autant que les recettes touristiques régionales, évaluées à 17 milliards d'euros (cf. chapitre 5), ou l'équivalent sur deux

ans du coût d'infrastructure annoncé du Grand Paris Express sur 15 ans[256]. En considérant la consommation de passage à l'échelon communal, c'est même 50 milliards d'euros qui s'échangent, soit le financement de deux Grand Paris Express chaque année.

Avec le cas de la région parisienne, nous constatons combien la consommation de passage peut être importante au niveau infrarégional, et il n'y a pas de raison d'y voir une spécificité francilienne. La dynamique des afflux de dépenses et des reflux de salaires est sans doute une réalité partagée par les espaces métropolitains en général : parce que la métropolisation s'accompagne d'une intensification des échanges interterritoriaux, les contextes métropolitains prédisposent ceux qui les habitent à s'éloigner de leur domicile et effectuer des dépenses hors de leur territoire de résidence. Nous avons en effet identifié (chapitre 2) en France métropolitaine pas moins de 377 villes ou cantons dans lesquels l'activité présentielle est portée par la consommation de passage. Or, comme l'illustre la Carte 26, c'est au sein des aires urbaines françaises que se localisent ces villes et cantons, et plus particulièrement dans les plus grandes d'entre elles (Paris, Lyon, Marseille – Aix-en-Provence, Toulouse…).

[256] Bien que le coût d'une infrastructure de transport soit rarement bien évalué au stade du projet, la Société du Grand Paris, en charge de la conception du Grand Paris Express, a annoncé un coût de 26 milliards d'euros à horizon 2030.

Carte 26 – Une consommation de passage présente au sein des aires urbaines françaises (2010)

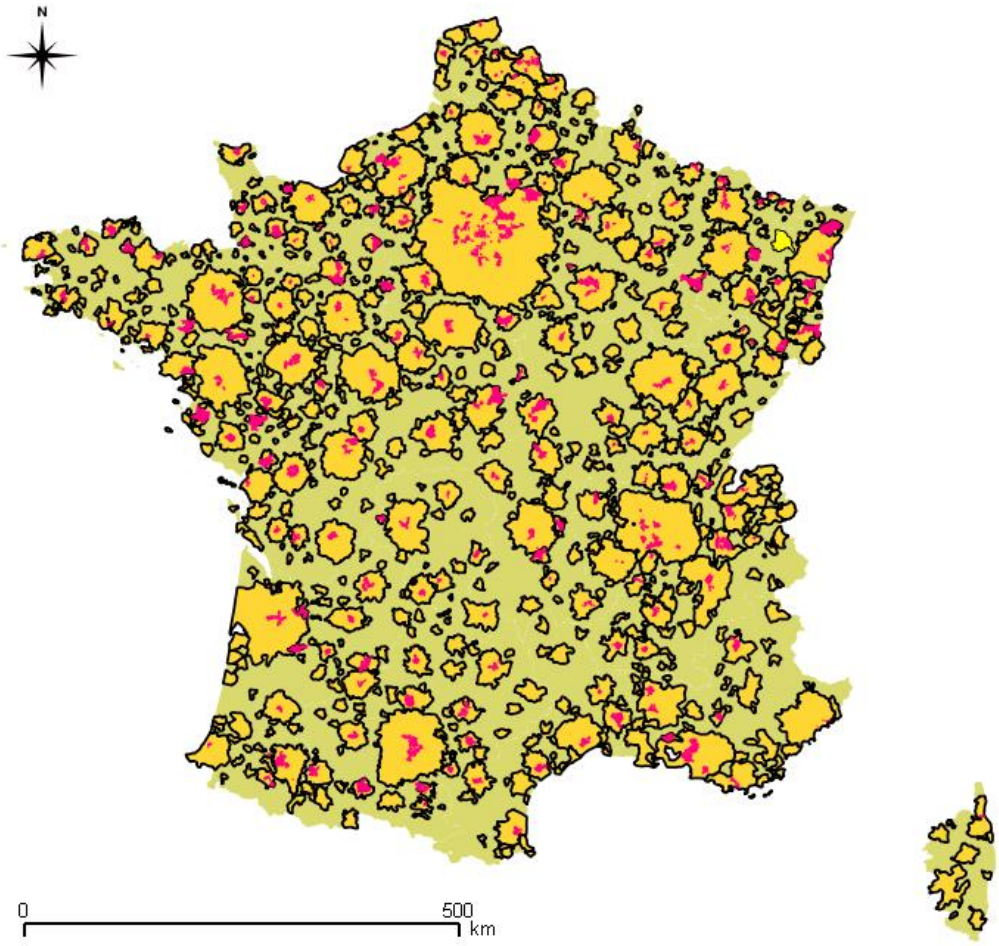

Espaces présumés de passage (377 / 10% des villes ou cantons)
Pour la méthodologie : cf. chapitre 2

Aire urbaine

Source : réalisation de l'auteur, avec QGIS, DADS 2010

Les principales aires urbaines françaises se caractérisent en outre par de faibles taux d'occupation locale des emplois. Certes, le constat est ancien, pour autant nous le vérifions pour l'emploi présentiel en insistant sur le fait que ce faible taux d'occupation des emplois implique en retour des reflux de salaires importants (Carte 27).

Carte 27 – Disparités d'occupation locale des emplois disponibles (par ville ou canton)

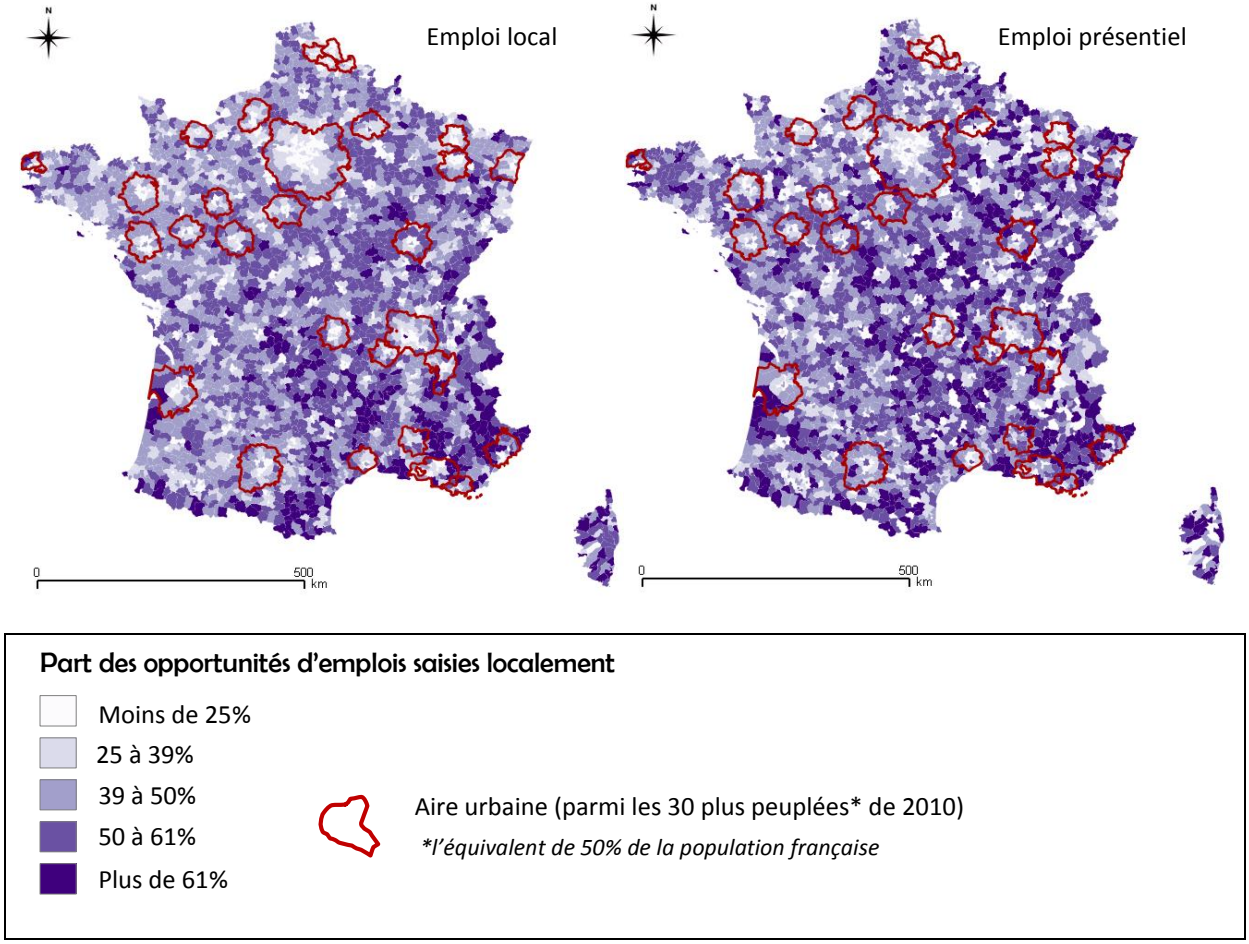

Source : réalisation de l'auteur, avec QGIS, DADS 2010

Ainsi, la dynamique des afflux et reflux de richesses que nous observons en Ile-de-France au travers de la consommation de passage, se produit sans nul doute au sein d'autres métropoles et d'autres territoires urbains. À ce titre, des investigations restent à poursuivre.

Pour autant, la consommation de passage peut certainement se manifester hors des métropoles car cette forme de circulation des richesses est en mesure d'émerger dans de nombreux contextes. Par exemple, les sites touristiques ne sont pas exclusivement des espaces où l'on séjourne mais aussi des lieux de loisirs à part entière. Le comité départemental du tourisme de Seine-et-Marne relève, dans ce sens, que la plupart des sites touristiques du département sont d'abord fréquentés par des personnes du département : elles viennent pour la journée, la demi-journée, ou quelques heures, puis s'en vont. Aussi, en région Provence – Alpes – Côte d'Azur), 11% de la clientèle des Alpes du Sud est de passage[257]. Enfin, nous ne saurions parler des aires urbaines et des territoires touristiques sans évoquer le cas des espaces

[257] Nous reprenons ici l'étude de région PACA citée au chapitre 2 en ne comptant que les excursionnistes ne vivant pas en PACA.

transfrontaliers où, de longue date, on observe d'importantes navettes d'achats (Williams, 1997). Attirés par des prix plus bas, notamment sur l'alcool et les cigarettes, les Britanniques et les Suisses font des allers-retours en France, tandis que les Français en font de même vers Italie, l'Espagne ou encore la Principauté d'Andorre. La consommation de passage est donc une ressource valorisée, et valorisable, par de nombreux territoires, plus ou moins spécialisés, et pas nécessairement franciliens.

À ce titre, la consommation de passage nous semble être un objet d'étude à part entière, en capacité d'améliorer notre connaissance du fonctionnement économique des territoires. Si la consommation de passage n'a pas été conceptualisée et mesurée auparavant, c'est en partie parce qu'elle résulte d'un progrès relativement récent du rôle des mobilités individuelles dans l'économie, mais aussi, et surtout parce qu'elle est difficile à saisir empiriquement. En tentant de surmonter cette difficulté, nous n'avons pas entièrement résolu le problème. La contribution économique des personnes de passage reste délicate à mesurer et y remédier demeure un enjeu fort.

III-2. Vers de nouveaux moyens de suivre les richesses ?

La constitution d'une comptabilité économique est loin d'être accessoire. Elle a présidé aux grandes heures de la planification économique française d'après-guerre. Devant l'impératif de reconstruction et de relance, l'État s'est donné pour rôle d'orchestrer le déploiement de l'activité économique et de protéger la société civile d'une nouvelle catastrophe économique (Piketty, 2013). Des séries annuelles ou trimestrielles de la production et des revenus ont ainsi vu le jour pour guider l'action de l'État. Aujourd'hui, le paysage institutionnel a changé mais l'appareil statistique n'a pas suivi. À la suite des différentes vagues de décentralisation, l'État n'a plus le monopole de l'élaboration des politiques publiques alors même que la montée en compétences des collectivités territoriales se confronte à un manque d'ingénierie et de statistiques publiques pour les épauler. Lors de ses vœux à la presse du 21 janvier 2014, Cécile Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement, a ainsi reconnu un déficit d'indicateurs « *pour mesurer la prospérité des territoires* » et l'importance d'y remédier pour établir un « *diagnostic plus juste* » des réalités économiques. Le succès de la théorie de la base, comme outil d'analyse et de comparaison des économies locales, vient en ce sens confirmer l'intérêt et l'attente des exercices de suivi géographique des richesses. Ce travail thèse a ainsi discuté tout autant l'enjeu territorial des richesses produites par la consommation que les obstacles à leur suivi.

Faute de données disponibles, nous avons été amenés à construire un modèle *ad hoc* en vue d'évaluer l'impact de la consommation de passage (cf. chapitre 4). Si nous prenons bien en compte la spécificité du budget de consommation des Franciliens (via l'enquête BDF), les estimations des écarts de dépenses entre profils socio-économiques et selon le type de biens et services consommés (via la régression), sont contingentes d'hypothèses. Nous espérons à cet égard que ce travail donnera lieu à d'autres investigations.

Notre démarche méthodologique a identifié des obstacles à l'étude de l'importation de demande finale ; en premier lieu, l'inadaptation des concepts de touriste ou d'excursionniste tels qu'ils peuvent être mobilisés par la statistique publique. Dans le langage courant, le touriste est souvent perçu comme l'étranger en vacances : c'est celui qui congestionne les parkings de bord de mer et se signale par l'immatriculation de son véhicule. Dans les termes officiels, ceux hérités de l'organisation mondiale du tourisme, et repris par l'INSEE, le touriste est toute personne qui passe une nuit en dehors de son lieu de résidence habituel et l'excursionniste est celui qui, sur son temps libre, s'en éloigne d'au moins 100 kilomètres sans occasionner de nuitée. Or, l'origine exogène du consommateur, critère fondamental à l'identification d'une demande finale importée, n'est pas ici assurée (cf. chapitre 2) : des Franciliens sont ainsi comptés en tant que touristes et excursionnistes dans leur propre région. Plus encore, certaines dépenses sont considérées comme touristiques par destination : l'achat d'un billet d'avion par un Parisien au coin de sa rue est alors enregistré comme une consommation touristique pour Paris. En ce sens, pour toute personne souhaitant analyser l'importation ou l'exportation de demande finale, les statistiques officielles sont à manier avec prudence.

En 1967, Jean Labasse attendait beaucoup de la statistique publique pour poursuivre son travail de suivi des liquidités bancaires et y apporter davantage de robustesse. Aujourd'hui, nous sommes tentés de penser que le suivi des flux monétaires demeurera un exercice reposant sur des données lacunaires (cf. chapitre 1). De nouvelles sources de données se diffusent néanmoins et laissent présager de nouvelles recherches possibles. Ainsi est-il de l'enquête Affimétrie mobilisée par Matthieu Delage pour étudier les déplacements d'achat, et conçue originellement pour identifier les meilleurs emplacements pour disposer des panneaux publicitaires (Delage, 2012). Depuis cette année, l'opérateur téléphonique *Orange* a également lancé un service baptisé « Flux Vision » qui assure un suivi en temps réel des déplacements sur un territoire donné. Il serait ainsi possible de connaître le trafic d'un axe autoroutier, ou encore de mesurer la fréquentation d'un site touristique, d'un festival, ou d'un centre commercial. Avec une collecte en temps réel, et des données cumulables sur de longues périodes, Flux Vision

offre des perspectives intéressantes quant au suivi des déplacements de consommation comme en témoignent de premières expérimentations en région PACA (Carte 28).

Carte 28 – Premier suivi des déplacements touristiques avec « Flux Vision »

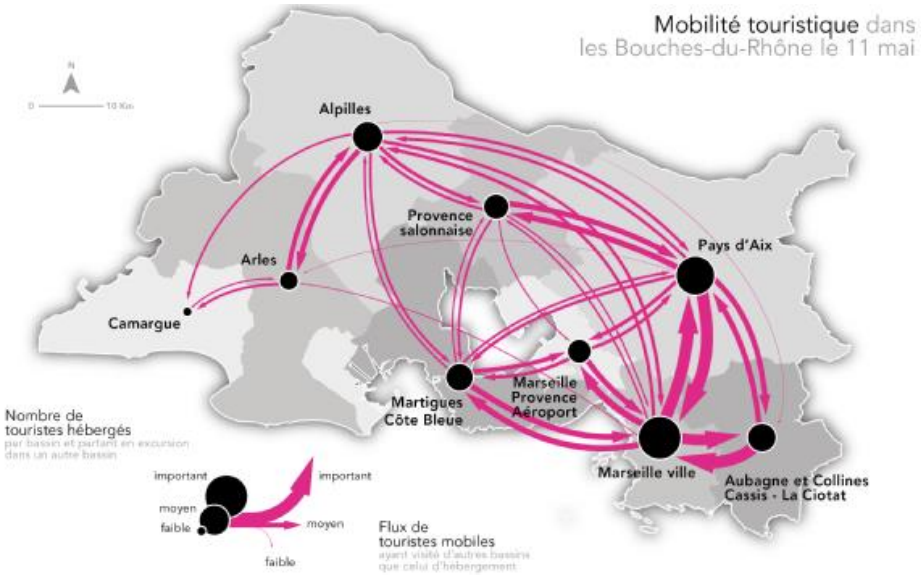

Source : CDT Bouches-du-Rhône, [en ligne] visitprovence.org/agence_flux_vision_tourisme.asp

Si le développement de tels outils représente un progrès considérable dans la collecte de données, ils restent aujourd'hui coûteux pour les collectivités territoriales désireuses d'y recourir. Ils ne résolvent en outre qu'une partie des difficultés puisque les déplacements sont dans ces bases nus de l'essentiel des informations relatives à l'individu qui les réalisent et de ses motivations pour le faire.

Par ailleurs, les pratiques de consommation émergentes, ou résurgentes (cf. chapitre 3), soulèvent de nouvelles questions relatives aux impacts économiques et sociaux des pratiques de consommation. Par exemple, le marché de l'occasion, lorsqu'il est assuré de particulier à particulier, génère des flux de richesses dont la portée est largement méconnue aujourd'hui. Il en est de même pour l'e-commerce ou les formats de vente hybrides qui en découlent : le click-and-drive (achat en ligne, retrait en voiture), le showroom (vitrine physique, vente des produits en ligne)…

Franchirons-nous un jour le pas d'une anonymisation des données bancaires à des fins d'usages scientifiques ? S'il a été possible de le faire pour les données de téléphonie mobile avec *Orange*, peut-être que les transactions bancaires feront un jour l'objet d'une exploitation statistique, souhait exprimé par Jean Labasse il y a un demi-siècle déjà. Parions que le suivi géographique des flux de richesses ait encore bien des choses à nous révéler.

Annexes

Table des annexes

Annexe 1 – L'exemple de la matrice de comptabilité sociale corse 326
Annexe 2 – La sélection de secteurs d'activités de la sphère présentielle dans la base DADS 2010.. 327
Annexe 3 – Liste des motifs de déplacement renseignés par l'EGT 2010 337
Annexe 4 – Résultats de la régression linéaire entre le total des dépenses de consommation par ménage et une sélection de 16 variables explicatives 339
Annexe 5 – Diagramme quantile-quantile des résidus de la régression 341
Annexe 6 – Sélection des produits de la base BDF 2006 selon le motif de consommation étudié dans l'EGT 2010 342
Annexe 7 – Principaux motifs de consommation selon le créneau horaire en semaine (en rapport au nombre de consommateurs présents) 344
Annexe 8 – Principaux motifs de consommation selon le créneau horaire le week-end (en rapport au nombre de consommateurs présents) 344
Annexe 9 – La répartition des actes de consommation par motif selon le lieu de départ 345
Annexe 10 – Probabilité qu'un acte de consommation soit de passage selon la classe de revenu du ménage (2010) 345
Annexe 11 – Extrait du compte satellite du tourisme (CST) 2012 346
Annexe 12 – Poids des impôts dans la valeur ajoutée selon le secteur d'activité 347
Annexe 13 – Poids des charges patronales dans la valeur ajoutée selon le secteur d'activité 347
Annexe 14 – Les principaux flux de salaires de la sphère présentielle entre cantons-ou-villes (CV) selon le département émetteur des versements 348
Annexe 15 – Les principaux cantons-ou-villes perdants au jeu des flux de salaires 352

Annexe 1 – L'exemple de la matrice de comptabilité sociale corse

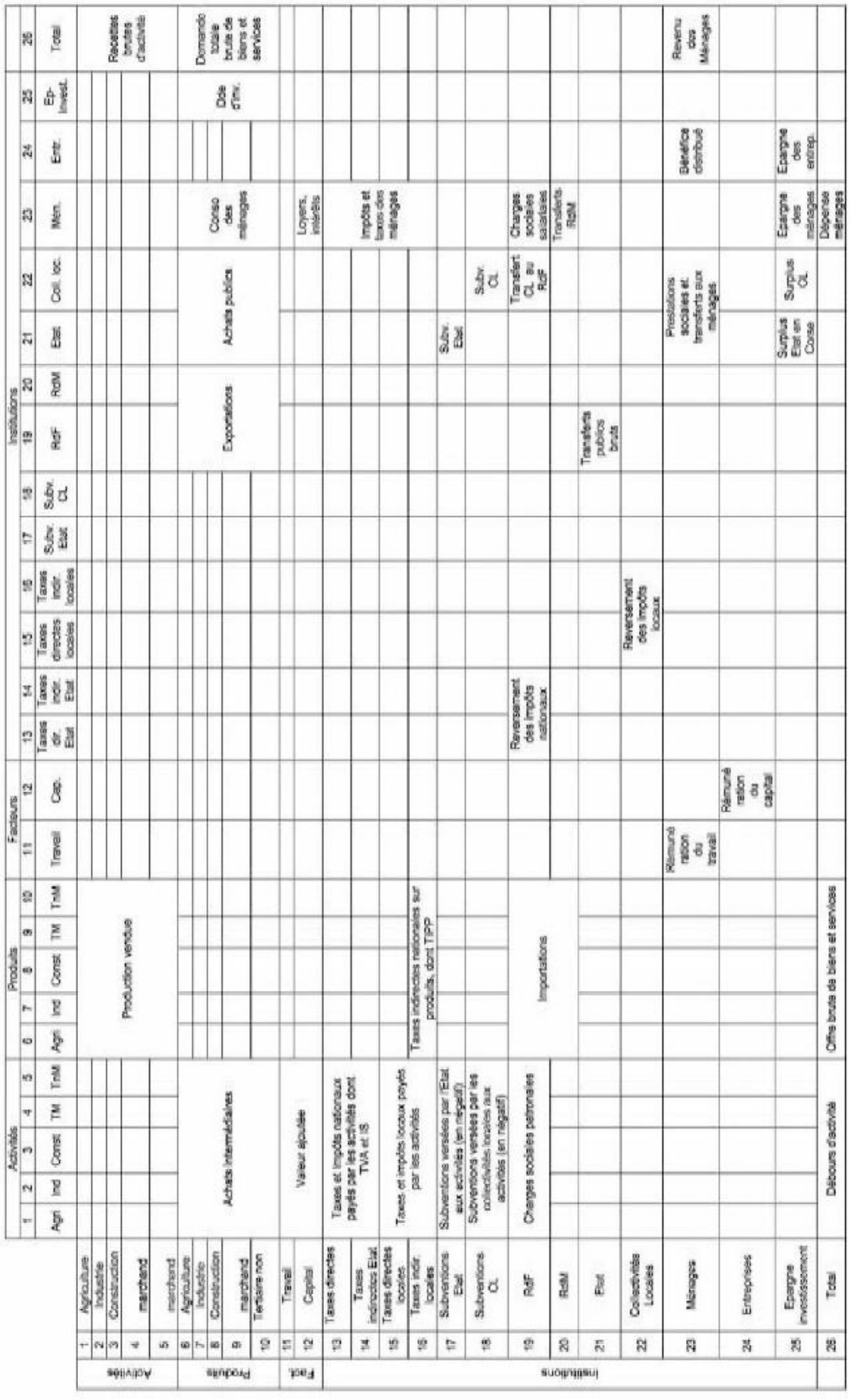

Source : d'après M.-A. Maupertuis et C. Vellutini (2009)

Annexe 2 – La sélection de secteurs d'activités de la sphère présentielle dans la base DADS 2010

Code NAF rev. 2	Libellé de l'activité	Produits de consommation associés (codes CPF rev. 2)
10.13B	Charcuterie	10.13.11, 10.13.12, 10.13.13, 10.13.14, 10.13.15, 10.13.91
10.71B	Cuisson de produits de boulangerie	10.71.11, 10.71.12, 10.71.99
10.71C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	10.71.11, 10.71.12, 10.71.99
10.71D	Pâtisserie	10.71.12, 10.71.99
45.11Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	45.11.11, 45.11.12, 45.11.21, 45.11.22, 45.11.23, 45.11.24, 45.11.31, 45.11.39, 45.11.41, 45.11.49
45.19Z	Commerce d'autres véhicules automobiles	45.19.11, 45.19.12, 45.19.21, 45.19.22, 45.19.31, 45.19.39, 45.19.41, 45.19.49
45.20A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	45.20.11, 45.20.12, 45.20.13, 45.20.14, 45.20.30
45.20B	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	45.20.21, 45.20.22, 45.20.23, 45.20.30
45.32Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	45.32.11, 45.32.12, 45.32.21, 45.32.22, 45.32.29
45.40Z	Commerce et réparation de motocycles	45.40.10, 45.40.20, 45.40.30, 45.40.40, 45.40.50
47.11A	Commerce de détail de produits surgelés	47.00.11, 47.00.12, 47.00.13, 47.00.14, 47.00.15, 47.00.16, 47.00.17
47.11B	Commerce d'alimentation générale	Tous produits de la division 47
47.11C	Supérettes	Tous produits de la division 47

47.11D	Supermarchés	Tous produits de la division 47
47.11E	Magasins multi-commerces	Tous produits de la division 47
47.11F	Hypermarchés	Tous produits de la division 47
47.19A	Grands magasins	Tous produits de la division 47
47.19B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	Tous produits de la division 47
47.21Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	47.00.11, 47.00.12
47.22Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	47.00.13, 47.00.14

47.23Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	47.00.15
47.24Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	47.00.16, 47.00.17
47.25Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	47.00.25, 47.00.26
47.26Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	47.00.27
47.29Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	47.00.18, 47.00.19, 47.00.21, 47.00.22, 47.00.23, 47.00.24
47.30Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	47.00.81
47.41Z	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	47.00.31

47.42Z	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	47.00.32
47.43Z	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	47.00.33
47.51Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	47.00.51
47.52A	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m2)	47.00.41, 47.00.42, 47.00.43, 47.00.44, 47.00.45, 47.00.46, 47.00.47, 47.00.49
47.52B	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m2et plus)	47.00.41, 47.00.42, 47.00.43, 47.00.44, 47.00.45, 47.00.46, 47.00.47, 47.00.49
47.53Z	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	47.00.52, 47.00.53
47.54Z	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	47.00.54

47.59A	Commerce de détail de meubles	47.00.55
47.59B	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	47.00.56, 47.00.57, 47.00.58, 47.00.59
47.61Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	47.00.61
47.62Z	Commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé	47.00.62, 47.00.63
47.63Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	47.00.64
47.64Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	47.00.65, 47.00.66
47.65Z	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	47.00.67

47.71Z	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	47.00.71
47.72A	Commerce de détail de la chaussure	47.00.72
47.72B	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	47.00.73
47.73Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	47.00.74
47.74Z	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	47.00.75
47.75Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	47.00.76
47.76Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	47.00.77, 47.00.78, 47.00.79

47.77Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	47.00.82
47.78A	Commerces de détail d'optique	47.00.83
47.78B	Commerces de détail de charbons et combustibles	47.00.85
47.78C	Autres commerces de détail spécialisés divers	47.00.68, 47.00.69, 47.00.83, 47.00.84, 47.00.86, 47.00.87, 47.00.88, 47.00.89
47.79Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	47.00.91, 47.00.92, 47.00.99
47.81Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	47.00.11, 47.00.12, 47.00.13, 47.00.14, 47.00.15, 47.00.16, 47.00.17, 47.00.18, 47.00.19, 47.00.21, 47.00.22, 47.00.23, 47.00.24, 47.00.25, 47.00.26, 47.00.27
47.82Z	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	47.00.51, 47.00.52, 47.00.71, 47.00.72

47.89Z	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	Tous produits hors 47.00.1, 47.00.2, 47.00.51, 47.00.52, 47.00.71, 47.00.72
47.99A	Vente à domicile	Tous produits de la division 47
47.99B	Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.	Tous produits de la division 47
55.10Z	Hôtels et hébergement similaire	55.10.10
55.20Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	55.20.11, 55.20.12, 55.20.19
55.30Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	55.30.11, 55.30.12
55.90Z	Autres hébergements	55.90.11, 55.90.12, 55.90.13, 55.90.19
56.10A	Restauration traditionnelle	56.10.11, 56.10.12
56.10B	Cafétérias et autres libres-services	56.10.13
56.10C	Restauration de type rapide	56.10.13, 56.10.19
56.21Z	Services des traiteurs	56.21.11, 56.21.19
56.29A	Restauration collective sous contrat	56.29.11, 56.29.19
56.29B	Autres services de restauration n.c.a.	56.29.20
56.30Z	Débits de boissons	56.30.10
59.14Z	Projection de films cinématographiques	59.14.10
75.00Z	Activités vétérinaires	75.00.11, 75.00.12, 75.00.19
77.21Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	77.21.10
77.22Z	Location de vidéocassettes et disques vidéo	77.22.10
79.11Z	Activités des agences de voyages	79.11.11, 79.11.12, 79.11.13, 79.11.14, 79.11.19, 79.11.21, 79.11.22, 79.11.23
79.12Z	Activités des voyagistes	79.12.11, 79.12.12

79.90Z	Autres services de réservation et activités connexes	79.90.11, 79.90.12, 79.90.20, 79.90.31, 79.90.32, 79.90.39
85.51Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	85.51.10
85.52Z	Enseignement culturel	85.52.11, 85.52.12, 85.52.13, 85.52.19
90.01Z	Arts du spectacle vivant	90.01.10
90.02Z	Activités de soutien au spectacle vivant	90.02.11, 90.02.12, 90.02.19
90.03A	Création artistique relevant des arts plastiques	90.03.11, 90.03.13
90.03B	Autre création artistique	90.03.11, 90.03.12
90.04Z	Gestion de salles de spectacles	90.04.10
91.01Z	Gestion des bibliothèques et des archives	91.01.11, 91.01.12
91.02Z	Gestion des musées	91.02.10, 91.02.20
91.03Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	91.03.10
91.04Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	91.04.11, 91.04.12
92.00Z	Organisation de jeux de hasard et d'argent	92.00.11, 92.00.12, 92.00.13, 92.00.14, 92.00.19, 92.00.21, 92.00.29
93.11Z	Gestion d'installations sportives	93.11.10
93.12Z	Activités de clubs de sports	93.12.10
93.13Z	Activités des centres de culture physique	93.13.10
93.19Z	Autres activités liées au sport	93.19.11, 93.19.12, 93.19.13, 93.19.19
93.21Z	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	93.21.10
93.29Z	Autres activités récréatives et de loisirs	93.29.11, 93.29.19, 93.29.21, 93.29.22, 93.29.29
94.99Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	94.99.11, 94.99.12, 94.99.13, 94.99.14, 94.99.15, 94.99.16, 94.99.17, 94.99.19, 94.99.20
95.21Z	Réparation de produits électroniques grand public	95.21.10
95.22Z	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	95.22.10

95.23Z	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	95.23.10
95.24Z	Réparation de meubles et d'équipements du foyer	95.24.10
95.25Z	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	95.25.11, 95.25.12
95.29Z	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	95.29.11, 95.29.12, 95.29.13, 95.29.14, 95.29.19
96.01B	Blanchisserie-teinturerie de détail	96.01.11, 96.01.12, 96.01.13, 96.01.14, 96.01.19
96.02A	Coiffure	96.02.11, 96.02.12, 96.02.20
96.02B	Soins de beauté	96.02.13, 96.02.19
96.04Z	Entretien corporel	96.04.10
96.09Z	Autres services personnels n.c.a.	96.09.11, 96.09.12, 96.09.13, 96.09.19
97.00Z	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	97.00.10

Source : réalisation de l'auteur, DADS 2010

Annexe 3 – Liste des motifs de déplacement renseignés par l'EGT 2010

Motifs domicile

01. Domicile habituel (celui où la personne est enquêtée)

02. Un des domiciles correspondant à une garde alternée

03. Résidence secondaire, logement occasionnel, hôtel, autre domicile

Motifs professionnels

11. Travail sur le lieu de travail déclaré dans la fiche personne

12. Travail sur un autre lieu (hors affaires professionnelles)

13. Affaires professionnelles hors lieu de travail habituel (RV professionnel, réunion, etc.)

14. Tournée professionnelle

Restauration hors domicile

15. Repas d'affaires, déjeuner professionnel

16. Pause déjeuner durant la journée de travail (cantine, cafétéria, restaurant situé hors du lieu de travail…)

17. Autre restauration hors domicile (restaurant, bar, café, cybercafé…)

Études -Garde d'enfants

21. Nourrice, crèche, garde d'enfants

22. Études sur le lieu d'études déclaré (école maternelle et primaire)

25. Études sur un autre lieu (école maternelle et primaire)

23. Études sur le lieu d'études déclaré (enseignement secondaire : collège et lycée)

26. Études sur un autre lieu (enseignement secondaire : collège et lycée)

24. Études sur le lieu d'études déclaré (enseignement supérieur, universités et grandes écoles)

27. Études sur un autre lieu (enseignement supérieur, universités et grandes écoles)

Achats

31. Achats quotidiens (pain, journal…)

32. Achats hebdomadaires ou bi hebdomadaires

33. Achats occasionnels (livres, vêtements, électroménager, musique, meubles, etc.)

Loisirs

41. Participation à une activité sportive, culturelle, associative ou religieuse

42. Promenade, lèche-vitrines (sans achat), leçons de conduite

43. Visite à des parents

44. Visite à des amis

45. Spectacle, exposition, cinéma, musée, théâtre, concert, match de foot…

46. Voyage, sortie touristique

47. Autres loisirs

Démarches administratives/ Affaires personnelles

50. Démarches administratives

51. Recherche d'emploi (y. entretiens)

52. Aide ou soins à des proches

53. Santé (hôpital, clinique)

54. Santé, autres (consultation avec professionnel de la santé hors hôpital : médecin, dentiste, kiné, etc.)

55. Affaires personnelles autres (avocat, notaire, garage, réunion parents d'élèves, réunion de copropriétaires, etc.)

Accompagnement

61. Dépose d'une personne à un mode de transport (station, gare, arrêt de bus, aéroport…)

62. Reprise d'une personne à un mode de transport (station, gare, arrêt de bus, aéroport…)

63. Accompagner quelqu'un dans un lieu autre qu'un mode de transport (école, garderie, amis, cinéma, sport, travail, etc.)

64. Aller chercher quelqu'un (dans un lieu autre qu'un mode de transport (école, garderie, amis, cinéma, sport, travail, etc.)

98. Autre motif

Source : réalisation de l'auteur, EGT 2010

Annexe 4 – Résultats de la régression linéaire entre le total des dépenses de consommation par ménage et une sélection de 16 variables explicatives

Procédure REG

Modèle : Linear_Regression_Model

Variable dépendante : deptot_EGTlog

Nb d'observations lues	1803
Nb d'obs. utilisées	1803
Nombre d'observations avec valeurs manquantes	0

Analysis of Variance

Source	DDL	Sum of Squares	Mean Square	Valeur F	Pr > F
Modèle	17	705.77487	41.51617	134.30	<.0001
Erreur	1785	551.80181	0.30913		
Total sommes corrigées	1802	1257.57668			

Root MSE	0.55600	**R carré**	0.5612
Moyenne dépendante	9.62069	**R car. ajust.**	0.5570
Coef Var	5.77918		

Parameter Estimates

Variable	DDL	Parameter estimate	Standard Error	Valeur du test t	Pr > |t|	Tolerance	VIF	95% Confidence Limits	
Intercept	1	3.74683	0.25889	14.47	<.0001	.	0	3.23908	4.25458
chômeurs	1	-0.15810	0.03509	-4.51	<.0001	0.87853	1.13826	-0.22693	-0.08927
etud0_pr	1	-0.21653	0.04460	-4.85	<.0001	0.78014	1.28182	-0.30401	-0.12905
etud1_pr	1	-0.21593	0.04962	-4.35	<.0001	0.82409	1.21345	-0.31326	-0.11861
revtotlog	1	0.54953	0.02548	21.57	<.0001	0.52882	1.89101	0.49957	0.59950
nuclog	1	0.55821	0.04819	11.58	<.0001	0.60696	1.64755	0.46370	0.65273
stalog1	1	0.07498	0.03600	2.08	0.0374	0.71290	1.40272	0.00438	0.14558
stalog2	1	0.17675	0.03774	4.68	<.0001	0.60597	1.65024	0.10274	0.25077
stalog3	1	0.38126	0.16044	2.38	0.0176	0.93053	1.07466	0.06659	0.69593
cs8pr1	1	-1.01344	0.40292	-2.52	0.0120	0.95314	1.04916	-1.80369	-0.22319
cs8pr5	1	-0.15553	0.03917	-3.97	<.0001	0.76932	1.29985	-0.23236	-0.07871

cs8pr6	1	-0.17610	0.04964	-3.55	0.0004	0.73819	1.35466	-0.27345	-0.07875
cs8pr8	1	-0.24843	0.09145	-2.72	0.0067	0.88063	1.13555	-0.42779	-0.06907
strate0	1	0.16358	0.07915	2.07	0.0389	0.95921	1.04253	0.00834	0.31882
maa2a5	1	0.11933	0.03163	3.77	0.0002	0.85300	1.17234	0.05730	0.18137
surfhab150	1	0.17750	0.05320	3.34	0.0009	0.85706	1.16678	0.07316	0.28184
trage65	1	-0.14551	0.05766	-2.52	0.0117	0.34090	2.93343	-0.25859	-0.03242

Heteroscedasticity Correction

HC Method	3
Criterion Variable	DEPTOT_EGTLOG

Model Fit

pf				
R-sq	**F**	**df1**	**df2**	**p**
0.5612	126.5722	17.0000	1785.0000	0.0000

Heteroscedasticity-Consistent Regression Results

oput				
	Coef	**SE(HC)**	**t**	**P>|t|**
CONSTANT	3.7468	0.3342	11.2108	0.0000
CHÔMEURS	-0.1581	0.0393	-4.0199	0.0001
ETUD0_PR	-0.2165	0.0472	-4.5885	0.0000
ETUD1_PR	-0.2159	0.0578	-3.7343	0.0002
REVTOTLOG	0.5495	0.0326	16.8312	0.0000
NUCLOG	0.5582	0.0508	10.9818	0.0000
STALOG1	0.0750	0.0335	2.2394	0.0253
STALOG2	0.1768	0.0397	4.4566	0.0000
STALOG3	0.3813	0.1587	2.4025	0.0164
CS8PR1	-1.0134	0.1249	-8.1114	0.0000
CS8PR5	-0.1555	0.0410	-3.7962	0.0002
CS8PR6	-0.1761	0.0515	-3.4163	0.0006
CS8PR8	-0.2484	0.1245	-1.9958	0.0461
STRATE0	0.1636	0.0647	2.5283	0.0115
MAA2A5	0.1193	0.0306	3.8987	0.0001
SURFHAB150	0.1775	0.0504	3.5203	0.0004
TRAGE65	-0.1455	0.0609	-2.3885	0.0170

Annexe 5 – Diagramme quantile-quantile des résidus de la régression

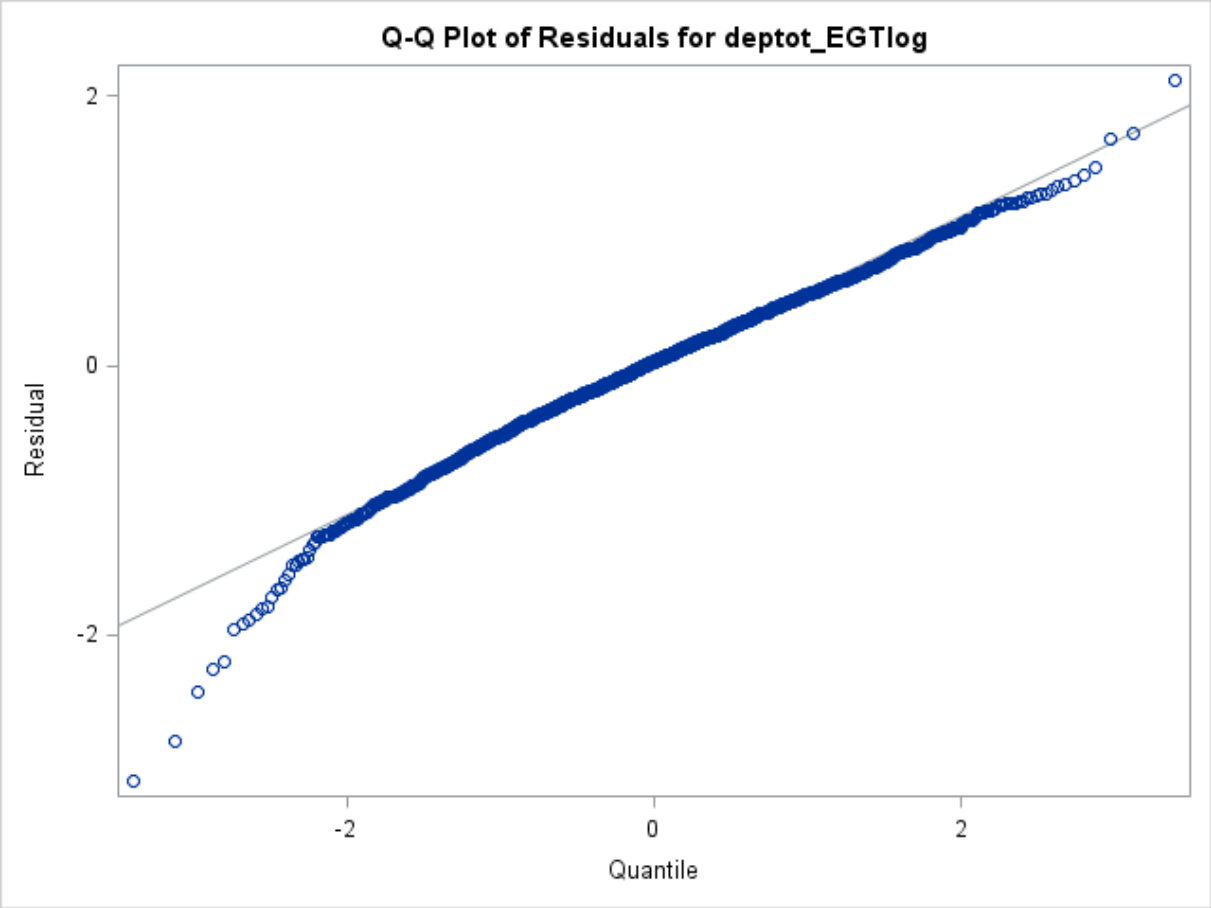

Source : calcul de l'auteur, avec SAS Software, BDF 2006

Annexe 6 – Sélection des produits de la base BDF 2006 selon le motif de consommation étudié dans l'EGT 2010

Code COICOP	Libellé des produits consommés	Motif de consommation
C01	PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES	Achats courants
C02	BOISSONS ALCOOLISÉES ET TABAC	
C03	ARTICLES D'HABILLEMENT ET ARTICLES CHAUSSANTS	Achats occasionnels ou exceptionnels
C05	AMEUBLEMENT, ÉQUIPEMENT ET ENTRETIEN MÉNAGER	
C07111	ACHATS D'AUTOMOBILES NEUVES	
C07112	ACHATS D'AUTOMOBILES D'OCCASION	
C07121	MOTOCYCLES	
C07131	CYCLES	
C07211	PIÈCES DÉTACHÉES ET ACCESSOIRES	
C07221	CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	
C09111	APPAREILS DE RÉCEPTION, D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON	
C09112	TÉLÉVISEURS ET MAGNÉTOSCOPES	
C09121	EQUIPEMENT PHOTOGRAPHIQUE ET CINÉMATOGRAPHIQUE	
C09122	INSTRUMENTS D'OPTIQUE	
C09131	ORDINATEUR PORTABLE, AUTRE ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	
C09132	ORDINATEUR DE BUREAU	
C09141	SUPPORTS D'ENREGISTREMENT POUR L'IMAGE ET LE SON	
C09151	REPARATION DES ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS, PHOTOGRAPHIQUES ET INFORMATIQUES	
C09211	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	
C09212	ÉQUIPEMENTS LIÉS AU SPORT ET AUX LOISIRS	
C09221	ENTRETIEN ET REPARATION DES AUTRES BIENS DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	
C09311	BIENS DURABLES IMPORTANTS DU DOMAINE DES LOISIRS D'INTÉRIEUR	
C09312	EQUIPEMENTS DE SPORT, DE CAMPING ET DE LOISIRS EN PLEIN AIR	
C09321	HORTICULTURE	
C09331	ANIMAUX D'AGRÉMENT ET PRODUITS CONNEXES	
C09424	AUTRES SERVICES : VÉTÉRINAIRES, TOILETTAGE	
C09511	LIVRES	
C09531	IMPRIMÉS DIVERS	
C09541	ARTICLES DE PAPETERIE ET DE DESSIN	
C12111	SALONS DE COIFFURE ET ESTHÉTIQUE CORPORELLE	
C12121	APPAREILS ÉLECTRIQUES POUR SOINS PERSONNELS	
C12122	AUTRES APPAREILS, ARTICLES ET PRODUITS POUR LES SOINS PERSONNELS	
C12211	ARTICLES DE BIJOUTERIE, DE JOAILLERIE ET D'HORLOGERIE	
C12221	ARTICLES DE VOYAGE ET AUTRES CONTENANTS D'EFFETS PERSONNELS	
C12222	AUTRES EFFETS PERSONNELS	
C09411	SERVICES SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS	
C09421	CINÉMAS, THÉÂTRES, SALLES DE CONCERT	Spectacles et Loisirs
C09422	MUSÉES, JARDINS ZOOLOGIQUES ET SIMILAIRES	

C09431	JEUX DE HASARD	
C09611	VOYAGES À FORFAIT	
C09711	AUTRES DÉPENSES DE LOISIR, PERSONNE HORS DOMICILE	
C11111	RESTAURANTS	Restauration
C11112	CAFES, BARS ET ASSIMILES	
C11121	CANTINES	
Table de correspondance COICOP-CPF disponible via Eurostat à l'adresse suivante : ec.europa.eu/eurostat/ramon/documents/COICOP_1999_CPA_2008/COICOP_1999_CPA_2008.zip		

Source : réalisation de l'auteur, BDF 2006

Annexe 7 – Principaux motifs de consommation selon le créneau horaire en semaine (en rapport au nombre de consommateurs présents)

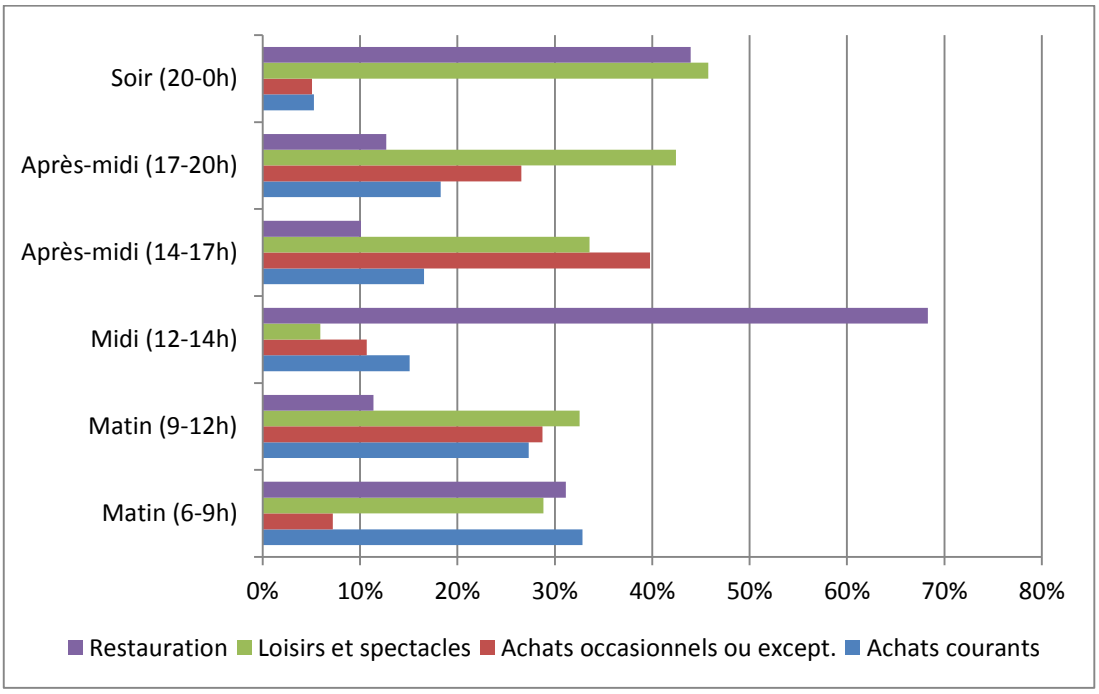

Source : réalisation de l'auteur, EGT 2010

Annexe 8 - Principaux motifs de consommation selon le créneau horaire le week-end (en rapport au nombre de consommateurs présents)

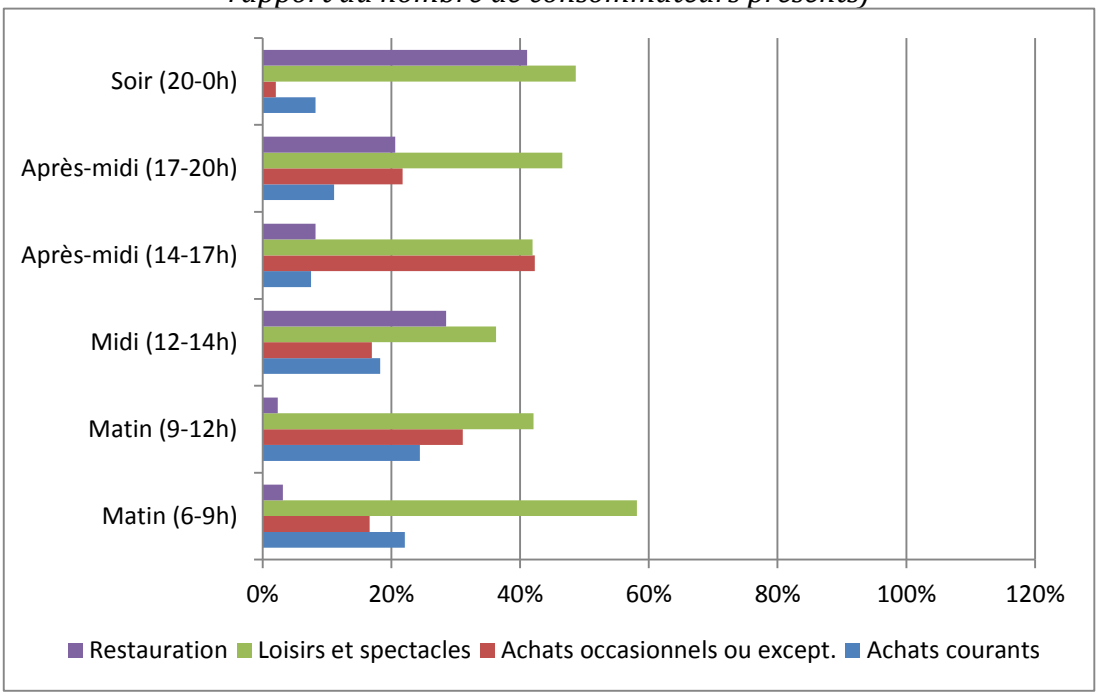

Source : réalisation de l'auteur, EGT 2010

Annexe 9 - La répartition des actes de consommation par motif selon le lieu de départ

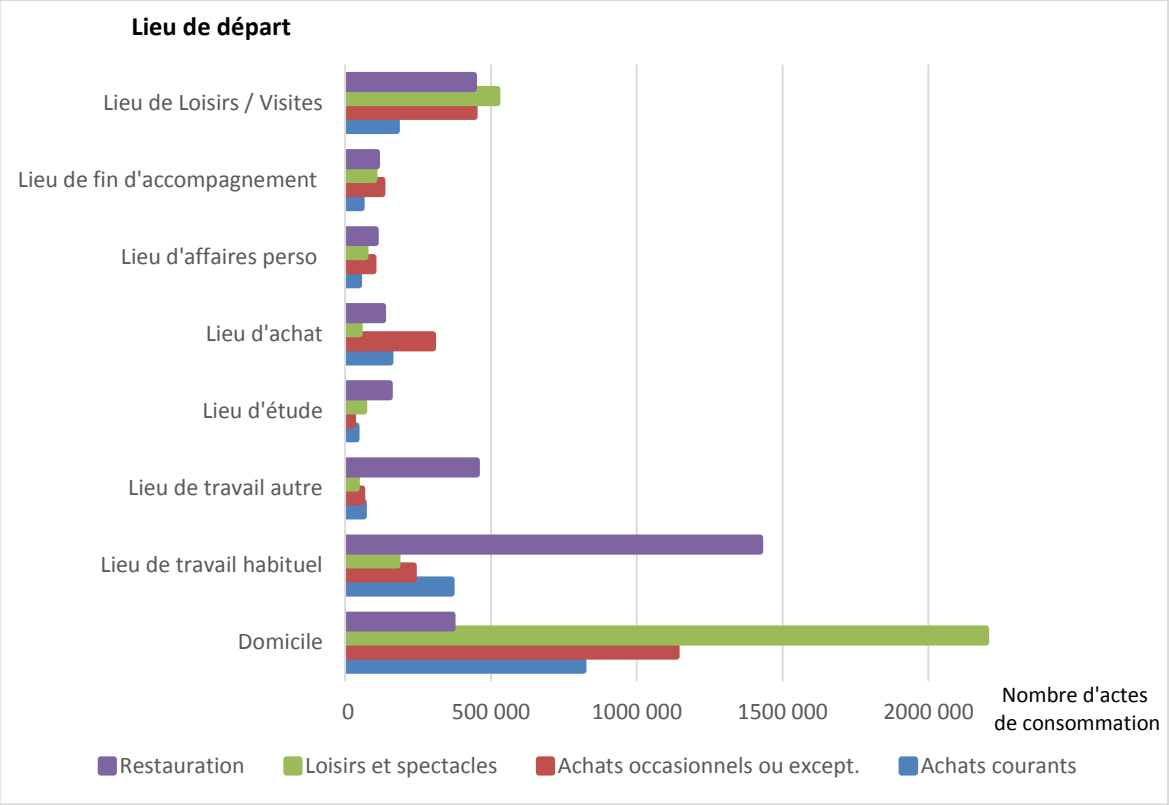

Source : calcul de l'auteur, EGT 2010

Annexe 10 - Probabilité qu'un acte de consommation soit de passage selon la classe de revenu du ménage (2010)

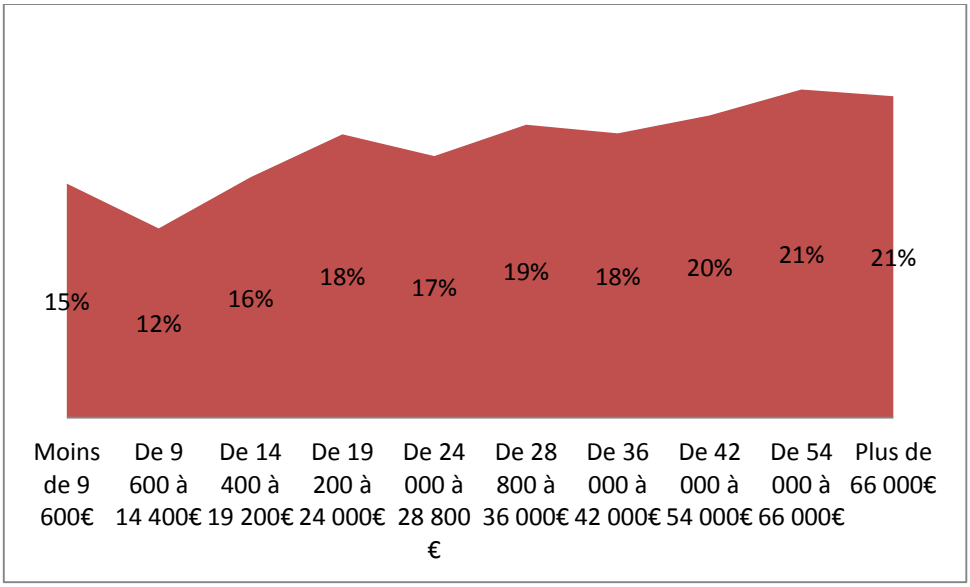

Source : calcul de l'auteur, EGT 2010

Annexe 11 - Extrait du compte satellite du tourisme (CST) 2012

Poste de dépenses	Commentaire	Différence avec l'évaluation CRT	Montant (M€ de 2010)
Services de transport non urbain (aérien, fluvial, autocar…)	Les dépenses des touristes qui partent, de ceux qui arrivent, et de ceux qui font une correspondance.	Non pris en compte ; sauf si le service est effectué en infrarégional comme les excursions en autocar.	*12 161
Carburants, péages et location de véhicules de tourisme	Les besoins de carburant et de location de véhicules des touristes entrants indépendamment d'où ils font leur plein et d'où ils louent le véhicule. Les taxes de péage des touristes entrants et sortants.	Les frais (service+carburant) de location de véhicules touristiques en Ile-de-France sont pris en compte.	*1 900
Hébergements touristiques marchands	Les dépenses des touristes qui entrent essentiellement.	Pris en compte.	**5 701
Hébergement touristique non marchand	Imputation de loyers fictifs.	Non pris en compte.	*760
Restaurants et cafés	Les dépenses des touristes qui entrent.	Pris en compte.	**5 321
Aliments et boissons	Les dépenses des touristes qui entrent.	Pris en compte.	**380
Autres dépenses (shopping, souvenirs, transport sur place, autres services)	Les dépenses des touristes qui entrent.	Pris en compte.	**2 660
Services culturels, sportifs et de loisirs	Les dépenses des touristes qui entrent.	Pris en compte.	**2 660
Services des voyagistes et agences de voyages	Les dépenses des Franciliens qui partent, celles de clients non franciliens qui viennent ou non en Ile-de-France. 60% de l'activité française est localisée à Paris.	Non pris en compte.	*4 941
Biens de consommation durables spécifiques	Les achats d'équipement à vocation touristique (camping-car, guides de voyage, matériel de camping…) par les Franciliens ou les visiteurs.	Pris en compte pour les dépenses des visiteurs.	*1 520
*Dépenses non directement imputables aux séjours touristiques en Ile-de-France			**38 004**
**Dépenses directement imputables aux séjours touristiques en Ile-de-France			**18 622**

Source : réalisation de l'auteur, CST 2012

Annexe 12 – Poids des impôts dans la valeur ajoutée selon le secteur d'activité

Ratio Impôts /r VA fort		Ratio Impôts /r VA faible	
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	32%	Commerces de détail d'optique	3%
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	12%	Cuisson de produits de boulangerie	3%
Autres hébergements	12%	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	3%
Projection de films cinématographiques	11%	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	3%
Supermarchés	10%	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	3%
Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	10%	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	4%
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	10%	Activités de soutien au spectacle vivant	4%
Activités de clubs de sports	10%	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	4%
Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	9%	Pâtisserie	4%
Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	9%	Coiffure	4%
VA : Valeur Ajoutée			

Source : calcul de l'auteur, INSEE : ESANE 2010

Annexe 13 - Poids des charges patronales dans la valeur ajoutée selon le secteur d'activité

Ratio charges patronales /r VA fort		Ratio charges patronales /r VA faible	
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	32%	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	11%
Autres services de réservation et activités connexes	27%	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	13%
Gestion de salles de spectacles	26%	Commerce de détail de produits surgelés	13%
Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	25%	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	14%
Autres services de restauration n.c.a.	25%	Projection de films cinématographiques	15%
Activités de clubs de sports	25%	Blanchisserie-teinturerie	15%
Activités des voyagistes	25%	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus)	16%
Gestion des musées	24%	Activités des centres de culture physique	17%
Arts du spectacle vivant	24%	Supérettes	17%
Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	24%	Supermarchés	17%
VA : Valeur Ajoutée			

Source : calcul de l'auteur, INSEE : ESANE 2010

Annexe 14 – Les principaux flux de salaires de la sphère présentielle entre cantons-ou-villes (CV) selon le département émetteur des versements

⇨ **Paris**

CV émetteur	CV bénéficiaire	Stock d'emplois du CV émetteur	Ratio /°° habitants	Flux d'emplois	Flux de salaires
Paris	Province*	375 094	167	16 313	310 830 733
Paris	Boulogne-Billancourt	375 094	167	3 730	87 136 763
Paris	Montreuil	375 094	167	4 590	76 823 557
Paris	Saint-Denis	375 094	167	4 255	63 101 604
Paris	Asnières-sur-Seine	375 094	167	2 985	56 647 342
Paris	Courbevoie	375 094	167	2 485	50 507 441
Paris	Vitry-sur-Seine	375 094	167	3 268	49 594 398
Paris	Clichy	375 094	167	2 887	49 265 844
Paris	Levallois-Perret	375 094	167	2 335	48 770 102
Paris	Neuilly-sur-Seine	375 094	167	1 866	48 211 299
Paris	Aubervilliers	375 094	167	3 411	47 707 115
Paris	Créteil	375 094	167	2 768	45 827 607
Paris	Pantin	375 094	167	2 904	44 176 166
Paris	Colombes	375 094	167	2 446	43 653 787
Paris	Ivry-sur-Seine	375 094	167	2 719	42 561 055

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

⇨ **Seine-et-Marne**

CV émetteur	CV bénéficiaire	Stock d'emplois du CV émetteur	Ratio /°° habitants	Flux d'emplois	Flux de salaires
Thorigny-sur-Marne	Crécy-la-Chapelle	25 134	442	1 631	29 822 520
Thorigny-sur-Marne	Torcy	25 134	442	1 620	25 353 716
Thorigny-sur-Marne	Paris	25 134	442	1 334	24 002 133
Thorigny-sur-Marne	Meaux	25 134	442	1 297	19 299 933
Dammartin-en-Goële	Province*	6 961	153	813	16 446 962
Thorigny-sur-Marne	Coulommiers	25 134	442	813	15 057 970
Thorigny-sur-Marne	Noisiel	25 134	442	698	9 646 146
Thorigny-sur-Marne	Lagny-sur-Marne	25 134	442	630	9 527 380
Thorigny-sur-Marne	Noisy-le-Grand	25 134	442	609	9 346 192
Thorigny-sur-Marne	Meaux-Sud	25 134	442	438	7 273 302
Thorigny-sur-Marne	Champs-sur-Marne	25 134	442	471	6 857 825
Mée-sur-Seine	Savigny-le-Temple	3 511	93	505	6 701 801
Fontainebleau	Moret-sur-Loing	3 032	68	443	6 697 268
Claye-Souilly	Mitry-Mory	4 656	98	475	6 522 913
Combs-la-Ville	Savigny-le-Temple	4 263	84	502	6 522 318

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

⇨ **Yvelines**

CV émetteur	CV bénéficiaire	Stock d'emplois du CV émetteur	Ratio /°° habitants	Flux d'emplois	Flux de salaires
Rambouillet	Province*	2 944	55	747	12 848 479
Montigny-le-Bretonneux	Maurepas	6 099	99	531	8 978 439
Versailles	Paris	6 826	79	451	8 051 794
Plaisir	Montfort-l'Amaury	5 393	109	456	7 395 500
Mantes-la-Ville	Mantes-la-Jolie	3 456	105	558	7 338 935
Mantes-la-Ville	Province*	3 456	105	377	7 333 031
Maurepas	Rambouillet	5 015	90	427	7 254 699
Maurepas	Province*	5 015	90	370	6 973 873
Montigny-le-Bretonneux	Paris	6 099	99	258	6 898 152
Maurepas	Trappes	5 015	90	529	6 826 761
Vésinet	Sartrouville	2 706	86	509	6 800 505
Vélizy-Villacoublay	Paris	6 807	339	315	6 724 009
Mantes-la-Ville	Limay	3 456	105	407	6 449 373
Montigny-le-Bretonneux	Province*	6 099	99	296	6 421 471
Mantes-la-Ville	Bonnières-sur-Seine	3 456	105	398	6 103 987

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

⇨ **Essonne**

CV émetteur	CV bénéficiaire	Stock d'emplois du CV émetteur	Ratio /°° habitants	Flux d'emplois	Flux de salaires
Montlhéry	Arpajon	3 667	92	317	4 825 769
Brétigny-sur-Orge	Arpajon	3 088	85	388	4 789 966
Massy	Paris	3 971	94	186	4 076 582
Villebon-sur-Yvette	Longjumeau	3 372	145	289	3 871 959
Corbeil-Essonnes-Ouest	Corbeil-Essonnes	1 501	308	289	3 766 712
Étampes	Méréville	2 003	60	259	3 665 164
Villebon-sur-Yvette	Montlhéry	3 372	145	225	3 531 418
Massy	Chilly-Mazarin	3 971	94	224	3 458 960
Évry	Corbeil-Essonnes	3 320	64	250	3 426 807
Longjumeau	Paris	2 045	48	130	3 398 636
S^{te}-Geneviève-des-Bois	S^{t}-Michel-sur-Orge	3 097	91	220	3 388 517
Massy	Palaiseau	3 971	94	227	3 222 999
Étampes	Province*	2 003	60	168	3 012 285
Massy	Antony	3 971	94	179	2 988 217
Arpajon	Saint-Chéron	2 139	48	199	2 895 813

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

⇨ **Hauts-de-Seine**

CV émetteur	CV bénéficiaire	Stock d'emplois du CV émetteur	Ratio /°° habitants	Flux d'emplois	Flux de salaires
Boulogne-Billancourt	Paris	11 404	100	2 124	45 573 575
Courbevoie	Paris	7 908	90	1 143	30 385 513
Puteaux	Paris	10 615	237	1 539	26 061 318
Levallois-Perret	Paris	6 090	95	1 324	25 669 292
Issy-les-Moulineaux	Paris	5 464	85	1 028	22 926 245
Neuilly-sur-Seine	Paris	5 524	89	1 148	22 414 391
Clichy	Paris	4 651	79	901	21 541 603
Nanterre	Paris	6 021	68	619	14 397 185
Rueil-Malmaison	Paris	4 915	62	431	8 246 327
Colombes	Paris	3 608	42	340	7 964 331
Montrouge	Paris	2 633	54	423	7 815 906
Suresnes	Paris	2 660	57	363	7 716 317
Gennevilliers	Paris	4 399	106	367	6 922 037
Puteaux	Nanterre	10 615	237	533	6 479 195
Asnières-sur-Seine	Paris	3 032	37	388	5 864 221

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

⇨ **Seine Saint-Denis**

CV émetteur	CV bénéficiaire	Stock d'emplois du CV émetteur	Ratio /°° habitants	Flux d'emplois	Flux de salaires
Saint-Denis	Paris	9 406	88	1 705	40 475 909
Saint-Ouen	Paris	4 922	104	1 012	21 590 290
Montreuil	Paris	5 756	56	1 061	19 820 433
Aubervilliers	Paris	4 432	58	767	11 895 859
Pantin	Paris	3 361	62	557	10 339 531
Tremblay-en-France	Paris	3 492	101	297	10 196 402
Bagnolet	Paris	2 578	76	550	8 629 246
Tremblay-en-France	Province*	3 492	101	281	7 779 570
Rosny-sous-Bois	Paris	5 572	136	316	5 123 607
Saint-Denis	Province*	9 406	88	190	5 122 201
Aulnay-sous-Bois	Blanc-Mesnil	5 077	62	369	4 454 640
Bobigny	Paris	2 327	49	243	4 170 334
Lilas	Paris	1 379	34	317	3 999 693
Noisy-le-Grand	Paris	4 086	59	209	3 865 712
Villepinte	Paris	2 369	66	148	3 498 268

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

⇨ **Val-de-Marne**

CV émetteur	CV bénéficiaire	Stock d'emplois du CV émetteur	Ratio /°° habitants	Flux d'emplois	Flux de salaires
Ivry-sur-Seine	Paris	5 232	91	762	15 082 008
Créteil	Paris	6 839	76	422	6 981 146
Vincennes	Paris	2 877	59	459	6 827 139
Chevilly-Larue	Paris	3 256	135	248	6 807 449
Vitry-sur-Seine	Paris	3 947	46	323	6 584 612
Ivry-sur-Seine	Vitry-sur-Seine	5 232	91	419	5 929 668
Kremlin-Bicêtre	Paris	1 971	76	348	5 341 057
Charenton-le-Pont	Paris	2 504	57	357	5 253 934
Thiais	Paris	5 507	186	240	5 136 820
Villejuif	Paris	2 181	39	280	4 519 953
Thiais	Choisy-le-Roi	5 507	186	346	4 285 668
Créteil	Maisons-Alfort	6 839	76	310	4 245 644
Alfortville	Paris	1 535	35	190	4 239 811
Arcueil	Paris	2 166	110	218	3 740 527
Thiais	Vitry-sur-Seine	5 507	186	303	3 625 190

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

⇨ **Val d'Oise**

CV émetteur	CV bénéficiaire	Stock d'emplois du CV émetteur	Ratio /°° habitants	Flux d'emplois	Flux de salaires
Gonesse	Province*	8 260	223	780	17 674 750
Gonesse	Paris	8 260	223	364	7 616 702
Cergy	Hautil	4 353	76	567	7 357 923
Gonesse	Goussainville	8 260	223	445	7 297 859
Gonesse	Dammartin-en-Goële	8 260	223	344	7 130 030
Saint-Ouen-l'Aumône	Province*	3 029	92	289	6 478 108
Cergy-Nord	Province*	3 115	169	326	5 943 779
Gonesse	Aulnay-sous-Bois	8 260	223	359	5 846 661
Cergy-Nord	Cergy	3 115	169	426	5 754 577
Gonesse	Villepinte	8 260	223	320	5 588 303
Luzarches	Province*	1 134	31	306	5 249 681
Gonesse	Villiers-le-Bel	8 260	223	354	5 120 223
Isle-Adam	Beaumont-sur-Oise	1 674	62	341	4 688 509
Isle-Adam	Province*	1 674	62	318	4 663 428
Gonesse	Luzarches	8 260	223	238	4 573 471

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Annexe 15 – Les principaux cantons-ou-villes perdants au jeu des flux de salaires

Canton ou Ville	Total des salaires perçus	Total des salaires perdus	Solde final
Paris	892 M€	3 769 M€	-2 877 M€
Thorigny-sur-Marne	53 M€	309 M€	-256 M€
Gonesse	33 M€	115 M€	-82 M€
Vélizy-Villacoublay	12 M€	59 M€	-47 M€
Puteaux	45 M€	92 M€	-47 M€
Dammartin-en-Goële	44 M€	90 M€	-46 M€
Montigny-le-Bretonneux	45 M€	91 M€	-46 M€
Saint-Denis	105 M€	144 M€	-39 M€
Mantes-la-Ville	14 M€	47 M€	-33 M€
Chesnay	25 M€	54 M€	-29 M€
Cergy-Nord	10 M€	31 M€	-21 M€
Thiais	25 M€	47 M€	-22 M€
Villebon-sur-Yvette	18 M€	37 M€	-19 M€
Saint-Ouen-l'Aumône	26 M€	45 M€	-19 M€
Mée-sur-Seine	22 M€	41 M€	-20 M€

Source : calcul de l'auteur, DADS 2010

Bibliographie

Adamson, D.W., Clark, D.E., Partridge, M.D., 2004. Do urban agglomeration effects and household amenities have a skill bias? Journal of Regional Science 44, 201–224.

Aguiléra, A., 2006. La proximité à l'emploi dans la ville polycentrique. Cahiers scientifiques du transport 49, 29–49.

Aguiléra, A., Massot, M.-H., Proulhac, L., 2006. In: Paris et Ses Franges : Étalement urbain et polycentrisme. Éditions universitaires de Dijon, Dijon.

Aguiléra, A., Wenglenski, S., Proulhac, L., 2009. Employment suburbanisation, reverse commuting and travel behaviour by residents of the central city in the Paris metropolitan area. Transportation Research Part A: Policy and Practice 43, 685–691.

Aguiléra, A., Massot, M.-H., Proulhac, L., 2010. Travailler et se déplacer au quotidien dans une métropole. Contraintes, ressources et arbitrages des actifs franciliens. Sociétés contemporaines 4, 29–45.

AdCF, 2011. Les agglomérations et leur territoire. Dix ans de dynamiques socio-économiques (Etude AdCF). Paris.

Albouy, D., 2008. Are big cities bad places to live? Estimating quality of life across metropolitan areas. National Bureau of Economic Research.

Alstadt, B., Weisbrod, G., Cutler, D., 2012. Relationship of Transportation Access and Connectivity to Local Economic Outcomes. Transportation Research Record: Journal of the Transportation Research Board, 2297(1), 154-162.

André-Fas, C., 2001. Modèle i-o régional : méthode de génération aléatoire des coefficients soumise à contrainte d'exactitude semi-partitive. Revue d'Économie Régionale & Urbaine avril, 197–227.

Andrews, R.B., 1953. Mechanics of the Urban Economic Base: Historical Development of the Base Concept. Land Economics 29, 161.

Angeon, V., Vollet, D., 2008. Spécificité des produits et développement territorial. L'exemple paradoxal du panier de biens en émergence de l'Aubrac. Revue d'Économie Régionale & Urbaine novembre, 591–615.

Armstrong, H., Taylor, J., 2000. Regional Economics and Policy. Wiley-Blackwell, Oxford.

Ascher, F., 1995. Métapolis ou l'avenir des villes. Odile Jacob, Paris.

Aubert, F., Dissart, J.-C., Lépicier, D., 2008. Localisation des services résidentiels. Analyse de la territorialisation de l'économie résidentielle à l'échelle intramétropolitaine. DIACT.

Aubert, F., Lepicier, D., Dissart, J.-C., 2011. Une analyse de la géographie des services résidentiels et touristiques à l'échelle des bassins de vie français. Revue d'Économie Régionale & Urbaine 3, 527–548.

Aubert, F., Frère, Q., Diallo, A., Lépicier, D., Truchet, S., Vollet, D., 2014. Analyse économétrique de la croissance de l'économie présentielle en France. DATAR.

Aydalot, P., 1985. Économie régionale et urbaine. Economica, Paris.

Babayou, P., Volatier, J.-L., 1998. Prospective de la mobilité locale (No. 186). CREDOC.

Bailly, J.-P., Heurgon, E., 2001. Nouveaux rythmes urbains: quels transports ? Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues.

Balme, M., 1963. Recherches de comptabilité économique régionale: les revenus dans le département des Pyrénées-Orientales.

Barget, E., Gouguet, J.-J., 2010. L'accueil des grands évènements sportifs : quel impact économique ou quelle utilité sociale pour les régions ? Région et développement 31, 93–117.

Basker, E., 2005. Job Creation or Destruction? Labor Market Effects of Wal-Mart Expansion. Review of Economics and Statistics 87, 174–183.

Bauchet, P., 1955. Les tableaux économiques: analyse de la région Lorraine. Génin, Paris.

Baudelle, G., Guy, C., Mérenne-Schoumaker, B., 2011. Le développement territorial en Europe: Concepts, enjeux et débats. PUR, Rennes.

Beaufils, S., Courel, J., 2012. Un actif sur deux travaille à proximité de chez lui (No. 600). IAU Ile-de-France.

Beaujeu-Garnier, J., Delobez, A., 1977. La géographie du commerce. Masson, Paris.

Béhar, D., Estèbe, P., 2006. La planification au péril du SDRIF? Urbanisme (Hors Série) 29, 23–25.

Béhar, D., Estèbe, P., Vanier, M., 2009. Meccano territorial: de l'ordre territorial à l'efficacité interterritoriale. Pouvoirs locaux 4, 79–83.

Béhar, D., 2010. La métropolisation: version française d'un paradigme universel. In: La France, une géographie urbaine. Armand Colin, Paris, pp. 113–124.

Béhar, D., 2011. Grand Paris : la gouvernance métropolitaine… pour quoi faire ? Disponible sur : http://www.metropolitiques.eu/Grand-Paris-la-gouvernance.html (consulté le 9.30.14).

Béhar, D., 2013. Les liens entre territoires sont plus importants que les lieux. Alternatives économiques 321, 58–59.

Bellanger, F., Marzloff, B., 1996. Transit: les lieux et les temps de la mobilité. Éditions de l'Aube.

Benhamou, F., 2011. L'économie de la culture. La découverte, Paris.

Berger, M., Beaucire, F., 2002. Mobilité résidentielle et navettes: les arbitrages des ménages d'Île-de-France. L'accès à la ville: les mobilités spatiales en questions, Paris: L'Harmattan 141–166.

Berroir, S., Cattan, N., Saint-Julien, T., 2005. La contribution des villes nouvelles au polycentrisme francilien : l'exemple de la polarisation liée à l'emploi. Espaces et sociétés 119, 113–133.

Berry, B.J.L., Marchand, B., 1971. Géographie des marchés et du commerce de détail. Librairie Armand Colin, Paris.

Bertacchini, Y., 2003. Territoire physique/Territoire virtuel : quelle cohabitation ? International Journal of Information 7.

Bertrand, F., Couderc, C., Ladegaillerie, É., 2008. La dynamique des activités en Île-de-France. Les cahiers de l'Enquête globale de transport 10, 2.

Beyers, W.B., 2008. Cultural and recreational industries in the United States. The Service Industries Journal 28, 375–391.

Blair, J.P., Carroll, M.C., 2008. Local Economic Development: Analysis, Practices, and Globalization. SAGE. LIEU ?

Bondue, J.-P., 2004. Temps des courses, course des temps. Publication de l'Université de Lille 1, 340.

Bonnin-Oliveira, S., Berger, M., Aragau, C., Rougé, *et al.*, 2014. Les "pôles secondaires'' dans la réorganisation des mobilités: Maturité et durabilité des espaces périurbains? Vivre en ville hors des villes. Synthèse de programme de recherche 29–41.

Boquet, Y., Desse, R.-P., *et al.*, 2010. Commerce et mobilités. Éditions universitaires de Dijon, Dijon.

Bossard, P., Leon, Y., Quinqu, M., Surry, Y., 2001. La filière bovine en Bretagne et la crise de la « vache folle » de 1996 : une analyse interindustrielle. Cahiers d'économie et sociologie rurales 57, 51–93.

Boucke, O.F., 1921. The development of economics, 1750-1900. The Macmillan Company.

Boulahbal, M., 2001. Effet polarisant du lieu de travail sur le territoire de la vie quotidienne des actifs. Recherche - Transports - Sécurité 73, 43–63.

Bouleau, M., Mettetal, L., 2012. La mobilité dans le périurbain : désir d'ancrage et nouvelles proximités (No. 646). IAU Ile-de-France.

Bourg, J.-F., Gouguet, J.-J., 2001. Économie du sport. La Découverte Paris, Paris.

Bowles, J., 2007. Recapturing suburban shoppers. Center of an Urban Future 1–4.

Braudel, F., 1985. La dynamique du capitalisme. Arthaud, Paris.

Brousse, G., 1962. Les comptes du département de la Lozère. Étude de comptabilité régionale. CRPEE, Montpellier.

Brunet, R., 1997. La ZPIU est morte, vive le ZAU! Mappemonde 3, 3.

Buch, T., Hamann, S., Niebuhr, A., Rossen, A., 2013. What Makes Cities Attractive? The Determinants of Urban Labour Migration in Germany. Urban Studies 1–19.

Bye, R.T., 1927. Principles of economics.

Cadalbert, R., Chouat, F., 2013. Pour un Grand Paris du sport [WWW Document]. Métropolitiques. Disponible sur : http://www.metropolitiques.eu/Pour-un-Grand-Paris-du-sport.html (consulté le 8.5.14).

Cantillon, R., 1755. Essai sur la nature du commerce en général. INED, Paris.

Capon, G., 2011. L'évolution de la géographie du commerce de détail. Une approche par les déclarations annuelles de données sociales (Cahier de Recherche No. 285). CREDOC, Paris.

Carlino, G.A., Saiz, A., 2008. City beautiful. Research Department, Federal Reserve Bank of Philadelphia.

Cavaillès, H., 1940. Introduction à une géographie de la circulation. Annales de Géographie 49, 170–182.

Cazes, G., Potier, F., 1998. Le tourisme et la ville: expériences européennes. L'Harmattan.

Centi, C., 1996. Le laboratoire marseillais: chemins d'intégration métropolitaine et segmentation sociale (Paris, Lyon, Marseille). L'Harmattan, Paris.

Chardonnel, S., André-Poyaud, I.I., Charleux, L.L., Tabaka, K.K., 2008. La mobilité au cœur des emplois du temps des citadins. La mobilité qui fait la ville 67–95.

Charmes, É., 2011. La ville émiettée: essai sur la clubbisation de la vie urbaine, PUJ. éd. Paris.

Chaze, M., 2010. Du groupement des déplacements aux parcours quotidiens: la pérégrination du consommateur dans les petites villes françaises. Commerce et mobilités. EUD, collections Sociétés, Dijon 9–20.

Chen, Y., Rosenthal, S.S., 2008. Local amenities and life-cycle migration: Do people move for jobs or fun? Journal of Urban Economics 64, 519–537.

Chinitz, B., 1961. Contrasts in agglomeration: New york and pittsburgh. The American Economic Review 279–289.

Chiva, I., 1958. Causes sociologiques du sous-développement régional: l'exemple corse. Cahiers internationaux de Sociologie 141–147.

Christine, M., 1990. La géographie des vacances. La Société française, Données sociales 226–232.

Clark, T.N., Lloyd, R., Wong, K.K., Jain, P., 2002. Amenities drive urban growth. Journal of urban affairs 24, 493–515.

Clark, W. a. V., Onaka, J.L., 1983. Life Cycle and Housing Adjustment as Explanations of Residential Mobility. Urban Stud 20, 47–57.

Claval, P., 2005. Chroniques de géographie économique. L'Harmattan, Paris.

Clerval, A., Fleury, A., 2009. Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris. L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique 8, 1–17.

Clozier, R., Vigarié, A., 1963. Géographie de la circulation. Éditions Génin, Paris.

Cluzet, A., 2010. Ville libérale ou ville durable? Répondre à l'urgence environnementale. Éditions L'Harmattan, Paris.

Collin, J.-P., 1998. La Rive-Sud de Montréal: dynamique intermunicipale et intégration métropolitaine. INRS, Montréal.

Constans-Martigny, C., Ruault, J.-F., 2012. Urbanisme commercial - Une implication croissante des communautés mais un cadre juridique à repenser. AdCF, Paris.

Cortright, J., 2002. The economic importance of being different: regional variations in tastes, increasing returns, and the dynamics of development. Economic Development Quarterly 16, 3–16.

Costes, N., Kopp, P., Prud'Homme, R., 2009. Politique parisienne des transports et accessibilité des emplois en Île-de-France: le coût régional d'une politique locale. Revue d'Économie Régionale & Urbaine 3, 427–448.

Courbis, R., 1975. Le Modèle REGINA, modèle du développement national, régional et urbain de l'économie française. Université de Paris-X Nanterre Groupe d'analyse macroéconomique appliquée.

Crewe, L., Lowe, M., 1995. Gap on the map? Towards a geography of consumption and identity. Environment and Planning A 27, 1877 – 1898.

Crewe, L., 2000. Geographies of retailing and consumption. Progress in Human Geography 24, 275–290.

Cribier, F., 1969. La grande migration d'été des citadins en France. Éditions du Centre National de la Recherche Sicentifique, Paris.

Crompton, J.L., Lee, S., Shuster, T.J., 2001. A Guide for Undertaking Economic Impact Studies: The Springfest Example. Journal of Travel Research 40, 79–87.

Crompton, J.L., *et al.*, 1995. Economic impact analysis of sports facilities and events: Eleven sources of misapplication. Journal of sport management 9, 14–35.

Cummins, S., Findlay, A., Petticrew, M., Sparks, L., 2005. Healthy Cities: The Impact of Food Retail-led Regeneration on Food Access, Choice and Retail Structure. Built Environment 31, 288–301.

Currid-Halkett, E., Stolarick, K., 2011. The great divide: economic development theory versus practice-a survey of the current landscape. Economic Development Quarterly 25, 143–157.

Dalmazzo, A., De Blasio, G., 2007. Skill-biased agglomeration effects and amenities: theory with an application to Italian cities. Università di Siena, Sienne.

Damette, F., Beckouche, P., 1990. La métropole parisienne. Système productif et organisation de l'espace. UTH 2001 20-21, 68.

Davezies, L., 1984. Les mécanismes de redistribution spatiale des fonds publics: les cas du budget de l'État et de la sécurité sociale (Thèse de 3e cycle). Université Paris-Est Créteil Val de Marne, IUP.

Davezies L, Korsu E., Béhar D., 1999. Diagnostic stratégique de la Plaine de France, rapport à la D.R.E.I.F., Paris – Créteil : Acadie-Œil, Université Paris 12, 30 p.

Davezies L., Korsu E., 2000. Le développement local beauvaisien : le mariage d'un territoire de l'offre et d'un territoire de la demande, Rapport à la mairie de Beauvais et à la DDE de l'Oise, Œil, Université Paris 12, 30 p.

Davezies, L., 2000. Le développement local hors mondialisation. Comment améliorer la performance économique des territoires 49–68.

Davezies, L., Lejoux, P., 2003. Un train peut en cacher un autre: derrière l'économie productive, attention à l'économie présentielle. In: XXXIXe Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française, Lyon. 1–3.

Davezies, L., 2005. My territory is rich... Informations sociales n° 121, 36–45.

Davezies, L., 2007a. Croissance sans développement en Île-de-France. Institut Caisse des Dépôts pour la Recherche.

Davezies, L., 2007b. Le rôle de la consommation des ménages dans le développement des territoires. Région Nord-Pas-de-Calais.

Davezies, L., 2008. La République et ses territoires: la circulation invisible des richesses. Seuil, Paris.

Davezies, L., 2010. La crise et nos territoires: premiers impacts. AdCF / Institut Caisse des Dépôts pour la Recherche.

Davezies, L., Pech, T., 2014. La nouvelle question territoriale [WWW Document]. terra nova. Disponible sur : http://www.tnova.fr/sites/default/files/03092014%20-%20La%20nouvelle%20question%20territoriale.pdf

Davis, J., Merriman, D., Samayoa, L., Flanagan, *et al.*, 2009. The Impact of an Urban Wal-Mart Store on Area Businesses: An Evaluation of One Chicago Neighborhood's Experience. n Center for Urban Research and Learning.

De Keersmaecker, M.-L., Bailly, N., Barthe-Batsalle, H., Bellayachi, A., *et al.*, V., 2007. Économie résidentielle et compétitivité des territoires. Territoires (s) wallon (s) 21–34.

De la Court, P., 1659. t Welvaren der Stadt Leiden. City of Lieden.

Delage, M., 2012. Mobilités pour achats et centralités métropolitaines : le cas de la métropole parisienne (Thèse de doctorat). Université Paris I.

De la Mata, T., Llano-Verduras, C., 2012. Spatial pattern and domestic tourism: An econometric analysis using inter-regional monetary flows by type of journey. Papers in Regional Science 91, 437–470.

Delaplace, M., 2013. Le tourisme dans les villes moyennes: vers des politiques coordonnées [WWW Document]. Métropolitiques. Disponible sur : https://www.metropolitiques.eu/IMG/pdf/met-delaplace.pdf (consulté le 8.1.14).

Delaporte, C., Courel, J., 2006. Les déplacements pour achats. Analyses détaillées de l'EGT 2001-2002 7.

Delaporte, C. *et al.*, 2012. Les enjeux métropolitains du commerce de l'agglomération de Paris - Panorama de l'organisation commerciale. APUR - IAU Ile-de-France - Ville de Paris.

Dennis, C., Marsland, D., Cockett, T., 2002. Central place practice: shopping centre attractiveness measures, hinterland boundaries and the UK retail hierarchy. Journal of Retailing and Consumer Services 9, 185–199.

Derudder, Witlox, Catalano, 2003. Hierarchical tendencies and regional patterns in the world city network: a global urban analysis of 234 cities. Regional Studies 37, 875–886.

Desse, R.-P., 2001. Le nouveau commerce urbain: dynamiques spatiales et stratégies des acteurs. Presses universitaires de Rennes, Rennes.

Dissart, J.-C., Vollet, D., 2011. Landscapes and territory-specific economic bases. Land Use Policy 28, 563–573.

Dixon, T.J., 2005. The role of retailing in urban regeneration. Local Economy 20, 168–182.

Donald B. K. English, H.K.C., David W. Marcouiller, 2000. Tourism Dependence in Rural America: Estimates and Effects. Society & amp; Natural Resources 13, 185–202.

Doré, G., 2009. Attractivité retrouvée des zones rurales: atouts et risques de l'économie résidentielle. Pour 199, 60–68.

DREIA, 2011. L'Ile-de-France en France. DREIA, Paris.

Drevelle, M., 2012. Métro, boulot, dodo… et le reste: motifs de mobilité périurbaine et relation à l'agglomération. Disponible sur : http://groupefmr.hypotheses.org/685 (consulté le 8.5.14).

Dubois-Taine, G., Chalas, Y., 1997. La ville émergente. Aube, La Tour d'Aigues.

Duesenberry, J.S., 1949. Income, saving, and the theory of consumer behavior. Harvard University Press, Cambridge.

Dugrand, R., 1963. Villes et campagnes en Bas-Languedoc: le réseau urbain du Bas-Languedoc méditerranéen. Presses Universitaires de France, Paris.

Duguet, E., L'Horty, Y., Sari, F., 2009. Sortir du chômage en Île-de-France. Revue économique 60, 979–1010.

Eisinger, P., 2000. The Politics of Bread and Circuses Building the City for the Visitor Class. Urban Affairs Review 35, 316–333.

Elden, S., 2005. Missing the point: globalization, deterritorialization and the space of the world. Transactions of the Institute of British Geographers, 30(1), 8-19.

Elden, S., 2013. The Birth of Territory. University of Chicago Press, Chicago.

Erickcek, G.A., Watts, B.R., 2007. Market Gap Analysis for the Greater Grand Rapids Area. Upjohn Institute.

Estèbe, P., 2008. La polarisation sociale de l'urbain est-elle désirable? In: La Ville pour tous, un enjeu pour les services publics. La Documentation Française, Paris, pp. 55–65.

Estèbe, P., 2009. De la banlieue à la métropole. Projet n° 312, 39–46.

Farness, D.H., 1989. Detecting the Economic Base: New Challenges. International Regional Science Review 12, 319–328.

Favier, H., 1963. Tableau économique du département de l'Aube. Librairie A. Colin, Paris.

Fellman, T., Morel, B., 1998. Métropolisation et archipels commerciaux: Le grand Marseille et ses enseignements. Annales de la recherche urbaine 136–138.

Flacher, D., 2003. Révolutions industrielles, croissance et nouvelles formes de consommation. Université de Paris IX Dauphine, Paris.

Florida, R.L., 2002. The rise of the creative class: and how it's transforming work, leisure, community and everyday life. Basic books.

Fournier, J.-M., 2007. Géographie sociale et territoire, de la confusion sémantique à l'utilité sociale ? ESO Travaux et Documents 29–35.

Frank, R.H., 2001. Luxury fever: Why money fails to satisfy in an era of excess. Simon and Schuster.

Friedmann, J., 1986. The world city hypothesis. Development and change 17, 69–83.

Galland, B., 1999. Espaces virtuels: la fin du territoire? In: Le virtuel ou la conscience de l'artificiel, Institut Universitaire Kurt Bösch, Sion.

Garreau, J., 1991. Edge cities: Life on the new frontier. Doubleday, New York.

Garreton, M., 2013. Inégalités de mobilité dans le Grand Santiago et la région Ile-de-France : politiques de logement, des transports et gouvernance métropolitaine (Thèse de doctorat). Université Paris-Est, Marne-la-Vallée.

George, P., 1963. Géographie de la consommation. Presses universitaires de France, Paris.

Gilli, F., 2003. Le desserrement de l'emploi dans la région urbaine de Paris 1975-1999. DREIF.

Gilli, F., 2014. Grand Paris: L'émergence d'une métropole. Presses de Sciences Po, Paris.

Glaeser, E., 2011. Triumph of the city: How our greatest invention makes US richer, smarter, greener, healthier and happier. Penguin Books, Nantes.

Glaeser, E.L., Kolko, J., Saiz, A., 2001. Consumer city. Journal of economic geography 1, 27–50.

Glaeser, E.L., Saiz, A., 2003. The rise of the skilled city. National Bureau of Economic Research.

Godet, M., 2006. Plaidoyer pour l'économie "présentielle" Les Échos 15.

Godet, M., Durance, P., Mousli, M., 2010. Créativité et innovation dans les territoires. Conseil d'Analyse économique.

Gonnard, S., 2001. Le procès de la base économique. Enquête sur l'interprétation, l'usage et la condamnation de la base économique par l'économie urbaine du XXe siècle, Mémoire de DEA, Université Parix XII, Créteil.

Gorter, C., Nijkamp, P., Klamer, P., 2003. The attraction force of out-of-town shopping malls: a case study on run-fun shopping in the Netherlands. Tijdschrift voor economische en sociale geografie 94, 219–229.

Gouguet, J.-J., 1979. Reconsidération de la théorie de base (Thèse de sciences économiques). Université de Bordeaux I.

Gravier, J.F., 1958. Paris et le désert français. Flammarion.

Greenhut, M.L., 1959. Comments on Economic Base Theory. Land Economics 35, 71–75.

Guex, D., Crevoisier, O., 2014. Beyond production: the presential economy, From Vulnerable Places to Resilient Territories: The Path to Substainable Development. In: RSA Global Conference, Fortaleza, Brazil.

Haëntjens, J., 2009. Stratégies et avenir des villes européennes. Futuribles 354, 5–18.

Halbert, L., 2004. Densité, desserrement, polycentrisme et transformation économique des aires métropolitaines. Interpréter la concentration des activités d'intermédiation dans la zone centrale de la région francilienne. (Thèse de doctorat). Université Panthéon-Sorbonne-Paris I.

Halbert, L., 2010. L'avantage métropolitain. Presses universitaires de France, Paris.

Hall, P.G., Raumplaner, S., 1966. The world cities. Weidenfeld and Nicolson, London.

Hani, M., 2009. Chaînage des déplacements et pratiques d'achats des familles. Géocarrefour, 84(1), 113-121.

Hart, E.J., 1983. The selling of Canada: the CPR and the beginnings of Canadian tourism. Altitude Pub., Banff, Canada.

Harvey, D., 2001. Spaces of capital: Towards a critical geography. Routledge, New York.

Hefner, F.L., 1990. Using Economic Models to Measure the Impact of Sports on Local Economies. Journal of Sport and Social Issues 14, 1–13.

Herpin, N., Verger, D., 2008. Consommation et modes de vie en France: une approche économique et sociologique sur un demi-siècle. Découverte, Paris.

Herrmann, R.O., Beik, L.L., 1968. Shoppers' movements outside their local retail area. The Journal of Marketing 45–51.

Hirschl, T.A., Summers, G.F., 1982. Cash transfers and the export base of small communities [Keynesian macro approach to economic growth]. Rural Sociology (USA) 295–316.

Hodge, G., 1991. The Economic Impact of Retirees on Smaller Communities Concepts and Findings from Three Canadian Studies. Research on Aging 13, 39–54.

Hotelling, H., 1929. Stability in competition. The Economic Journal 39, 41–57.

Hoyt, H., 1954. Homer Hoyt on development of economic base concept. Land Economics 30, 182–186.

Hustedde, R.J., Shaffer, R., Pulver, G., 2005. Community Economic Analysis: A How to Manual. University of Wisconsin-Extension, Madison, Wisconsin.

Hymer, S.H., 1972. The multinational corporation and the law of uneven development. Yale University, Economic Growth Center, Yale.

IAURIF, 2010. L'économie en mode actif (Cahier No. 156).

INSEE, 1969. Les huit zones d'études et d'aménagement du territoire. Économie et statistique 5, 45–48.

Isard, W., 1951. Interregional and Regional Input-Output Analysis: A Model of a Space-Economy. The Review of Economics and Statistics 33, 318.

Isserman, A.M., 1980. Estimating export activity in a regional economy: A theoretical and empirical analysis of alternative methods. International Regional Science Review 5, 155–184.

Jacobs, J., 1969. The economy of cities. Random House, New York.

Janvier, Y., 2007. Économie résidentielle et cohésion sociale. PUCA.

Jarratt, D., 2000. Outshopping behaviour: an explanation of behaviour by shopper segment using structural equation modelling. The International Review of Retail, Distribution and Consumer Research 10, 287–304.

Jean, B., 2006. Présentation: Le développement territorial : un nouveau regard sur les régions du Québec. Recherches sociographiques 47, 465.

Jouve, B., Lefèvre, C., 2002. Les métropoles ingouvernables. Elsevier, Paris.

Judd, D.R., Fainstein, S.S., 1999. The Tourist City. Yale University Press, Yale.

Julien, P., 1994. La métropolisation des emplois. INSEE première 11, 349.

Kadri, B., 2007. La ville et le tourisme. Téoros 26-3, 76–79.

Kahn, R., 2010. La dimension culturelle du développement territorial. Revue d'Économie Régionale & Urbaine octobre, 625–650.

Knafou, R., 2007. L'urbain et le tourisme: une construction laborieuse. Mondes urbains du tourisme, edited by: Duhamel, P. and Knafou, R., Belin, Paris 9–21.

Koning, M., 2012. Essais sur la congestion dans les transports à Paris (Thèse de doctorat). Université Catholique de Louvain.

Korsu, E., 2000. Le déficit en économie résidentielle dans la Plaine de France, Rapport pour la Mission Plaine de France/DREIF, Institut d'Urbanisme de Paris-Université Paris 12, 40 p.

Korsu, E., 2002. Mécanismes et implications des disparités socio-spatiales et de la ségrégation urbaine: le cas de la région parisienne (Thèse de doctorat). Université Paris Est, Créteil.

Korsu, E., Massot, M.-H., 2006. Rapprocher les ménages de leurs lieux de travail: les enjeux pour la régulation de l'usage de la voiture en Île-de-France. Les cahiers scientifiques du transport 50, 61–90.

Korsu, E., 2010. La proximité domicile-travail dans les choix résidentiels et professionnels de l'individu hypermoderne. In: Mobilités et Modes de Vie Métropolitains. Paris, pp. 75–92.

Korsu, E., Massot, M.-H., Orfeuil, J.-P., 2012. La ville cohérente: penser autrement la proximité. la Documentation Française, Paris.

Kovalev, S.A., 1966. A geography of consumption and a geography of services. Soviet Geography 7, 65–73.

Kratke, S., 2001. Berlin: towards a global city? Urban Studies 38, 1777–1799.

Krikelas, A.C., 1992. Why regions grow: a review of research on the economic base model. Economic Review 16–29.

Krugman, P.R., 1991. Geography and trade. MIT press, Cambridge, MA.

Krumme, G., 1968. Werner Sombart and the economic base concept. Land Economics 112–116.

Kwon, J., 2009. Import Substitution at the Regional Level: Application in the United States (Thèse de doctorat). Cornell University.

Labasse, J., 1955. Les capitaux et la région: étude géographique. Armand Collin, Paris.

Lacour, C., 1964. Les comptes économiques du Département de la Dordogne. Institut d'Économie Régionale du Sud-Ouest, Bordeaux.

Lacour, C., 1993. La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation. Institut d'économie régionale du Sud-Ouest.

Lacour, C., 2006. Les territoires du développement régional : quelques leçons de PSDR Lyon, 9-11 mars 2005. Revue d'Économie Régionale & Urbaine août, 315–327.

Lacour, C., Delamarre, A., Thoin, M., 2008. 40 ans d'aménagement du territoire, 5e édition actualisée. éd. DATAR, Paris.

Lacroix, A., Mollard, A., Pecqueur, B., 1998. Politiques de développement et rente de qualité territoriale des produits alimentaires. In: Gestion des territoires ruraux sensibles, Clermont-Ferrand.

Lajarge, R., 2011. Le développement territorial ou comment satisfaire le besoin grandissant de territorialités multiples. In: Fonder les sciences Territoriales, Paris.

Lalanne, A., Pouyanne, G., 2011. La métropolisation, entre approfondissement et détournement - Controverses économiques du début du XXIe siècle (No. MAPA 1500945916). PUCA.

Laurent, L., 1995. Le fonctionnement économique des bassins d'emploi. Réhabilitation de la théorie de la base (Note d'Étude Régionale No. H9506). INSEE.

Le Breton, É., 2005. Bouger pour s'en sortir: mobilité quotidienne et intégration sociale. Armand Colin, Rennes.

Lee, S., O'Leary, J.T., 2008. Determinants of income inequality in US nonmetropolitan tourism-and recreation-dependent communities. Journal of Travel Research 46, 456–468.

Le Galès, P., 2003. Le retour des villes européennes, 2e édition. ed, Académique. Presses de Science Po, Paris.

LeHew, M.L., Wesley, S.C., 2007. Tourist shoppers' satisfaction with regional shopping mall experiences. International Journal of Culture, Tourism and Hospitality Research 1, 82–96.

Lejoux, P., 2006. Localisation des consommateurs et organisation spatiale de l'économie: une mesure de la consommation touristique nette générée par les flux touristiques dans les régions françaises (Thèse en urbanisme, aménagement et politiques urbaines). Université Paris XII Val de Marne, IUP Paris.

Lemarchand, N., 2008. Géographie du commerce et de la consommation: les territoires du commerce distractif (Thèse HDR). Université Paris IV Sorbonne.

Lémelin, A., 2008. Modèles économiques régionaux: un survol de la littérature. Institut de la Statistique du Québec.

Le Néchet, F., 2012. Approche multiscalaire de la mobilité domicile-travail en Île-de-France et dans la région Rhin-Ruhr. Cahiers de géographie du Québec 56, 405–426.

Leontief, W.W., 1936. Quantitative Input and Output Relations in the Economic Systems of the United States. The Review of Economics and Statistics 18, 105.

Léon, Y., Surry, Y., 2009. Les effets d'entraînement du complexe agroalimentaire au niveau local, in: Politiques agricoles et territoires. Versailles, pp. 21–48.

Leo, P.-Y., Philippe, J., 2000. Comportement des consommateurs dans l'espace métropolitain: arbitrages entre centre-ville et en périphérie commerciale. In: Le tendenze del marketing in Europa, Venise.

Levita, M., 1962. Les Comptes du département de l'Aude: Étude de comptabilité régionale exécutée dans le cadre du programme de recherches du Centre Régional. Centre Régional de la productivité et des études économiques avec le concours de la délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Lévy, J.-P., Dureau, F., 2002. L'accès à la ville: les mobilités spatiales en questions. Éditions L'Harmattan, Paris.

Long, P.T., Perdue, R.R., 1990. The Economic Impact Of Rural Festivals And Special Events: Assessing The Spatial Distribution Of Expenditures. Journal of Travel Research 28, 10–14.

Lussault, M., 2011. L'urbain-métropolisé français dans la mondialisation - processus et scénarios. Territoires 2040 4, 11.

Madoré, F., 2001. Les pratiques d'achat dans la ville contemporaine. Les annales de la recherche urbaine 90, 58–66.

Madry, P., 2011. Le commerce est entré dans sa bulle. Études foncières 151, 12–17.

Madry, P., 2012. La fin de l'urbanisme commercial. Études foncières 20–24.

Malherbe, F., 2014. Histoire de la comptabilité nationale. ComptaNat.fr, le site de la comptabilité nationale. Disponible sur : http://www.comptanat.fr/principe/histo.htm (consulté le 7.16.14).

Mangin, D., 2004. La ville franchisée: formes et structures de la ville contemporaine. Éditions de la Villette, Paris.

Mangin, D., 2014. Paris / Babel : une mégapole européenne. Éditions de la Villette, Paris.

Mansvelt, J., 2005. Geographies of consumption. Sage, Londres.

Markusen, A., 2007. A consumption base theory of development: An application to the rural cultural economy. Agricultural and Resource Economics Review 36, 9.

Markusen, A., Schrock, G., 2009. Consumption-driven urban development. Urban geography 30, 344–367.

Maslow, A.H., 1943. A theory of human motivation. Psychological review 50, 370.

Massot, M.-.H. [dir.], 1995. Espaces de vie, Espaces de travail: 15 ans d'évolution. INRETS, 114 pages.

Massot, M.-H., Orfeuil, J.-P., 2005. La mobilité au quotidien, entre choix individuel et production sociale. Cahiers internationaux de sociologie 1, 81–100.

Massot, M.-.H., Aguiléra A., 2007. Recompositions urbaines et distance à l'emploi. In : Métropolisation et ségrégation. Presses Universitaires de Bordeaux.

Massot, M.-H., 2010. Mobilités et modes de vie métropolitains: les intelligences du quotidien. L'Œil d'Or, Paris.

Massot, M.-H., Proulhac, L., 2010. Modes de vie et mobilités des actifs franciliens: le clivage par les temps d'accès au travail. In: Mobilités et Modes de Vie Métropolitains. L'Œil d'Or, Paris, pp. 293–311.

Matherly, W.J., 1942. The development of consumer economics. Southern Economic Journal 53–61.

Maupertuis, M.-A., Vellutini, C., 2009. Une matrice de comptabilité sociale pour la Corse. Revue d'Économie Régionale & Urbaine 5, 877–904.

Maurin, E., 2004. Le ghetto français : Enquête sur le séparatisme social. Seuil, Paris.

McAuley, W.J., Nutty, C.L., 1982. Residential Preferences and Moving Behavior: A Family Life-Cycle Analysis. Journal of Marriage and the Family 44, 301.

Méo, G.D., 1998. De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. ingeo 62, 99–110.

Meralli-Ballou, M., 2011. Le tourisme métropolitain, l'avenir du tourisme urbain [WWW Document]. Échos de métropoles. Disponible sur : http://echosdemetropole.caue69.fr/index.php/le-tourisme-metropolitain-lavenir-du-tourisme-urbain/ (consulté le 8.4.14).

Merenne-Schoumaker, B., 2003. Géographie des services et des commerces. PUR (Presses universitaires de Rennes), Rennes.

Messager, M., Ruiz, G., Warnet, C., 2011. Le poids économique et social du tourisme (rapport public). Conseil National du Tourisme.

Metton, A., Bachelard, M., Chenesseau, B., Beaujeau-Garnier, J., 1984. Le commerce urbain français. Presses universitaires de France, Paris.

Michaud-Trevinal, A., Cliquet, G., 2002. Localisation commerciale et mobilité du consommateur. In: 5e Colloque Étienne THIL. La Rochelle.

Mitchell, A., Kirkup, M., 2003. Retail development and urban regeneration: a case study of Castle Vale. International Journal of Retail & Distribution Management 31, 451–458.

Moati, P., Libouton, J., Pouquet, L., 2004. L'évolution de la géographie du commerce en France: une approche par les statistiques d'emploi. Crédoc, Paris.

Moati, P., 2011. La Nouvelle Révolution commerciale. Odile Jacob, Paris.

Moine, A., 2006. Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. L'Espace géographique Tome 35, 115–132.

Mollard, A., 2001. Qualité et développement territorial: une grille d'analyse théorique à partir de la rente. Économie rurale 263, 16–34.

Monnet, J., 2010. Manger sur le pouce dans la métropole contemporaine. Commerce et mobilités 47–59.

Morin, R., 1987. Réanimation urbaine et pouvoir local: Les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens. Presse Universitaire du Québec, Sainte-Foy / Montréal.

Motte, B., 2006. La dépendance automobile pour l'accès aux services aux ménages en grande couronne francilienne. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I.

Munoz, F., 2004. La ville multipliée, métropole des territoriants. In: L'imaginaire aménageur en mutation. L'Harmattan, Paris.

Navereau, B., Sabatier, B., Dugot, P., Lamy, C., *et al.*, 2010. Recompositions territoriales et consommation en Midi-Pyrénées. LISST-Cieu.

Nelson, P.B., Beyers, W.B., 1998. Using economic base models to explain new trends in rural income. Growth and Change 29, 295–318.

Nesse, K., 2006. Retirement Income: A New Model of Economic Base (Thèse de Master). University of Minnesota, Humphrey Institute of Public Affairs.

Neumark, D., Zhang, J., Ciccarella, S., 2008. The effects of Wal-Mart on local labor markets. Journal of Urban Economics 63, 405–430.

Newman, D., 2006. The lines that continue to separate us: borders in our `borderless' world. Prog Hum Geogr 30, 143–161.

Nicolas, Y., 2010. L'impact économique d'une activité culturelle comme motif au soutien public : définition et conditions de validité. Revue d'économie politique 120, 87–116.

North, D.C., 1956. Exports and regional economic growth: a reply. The Journal of Political Economy 165–168.

Orfeuil, J.-P., 2004. Stratégies de localisation: ménages et services dans l'espace urbain. Recherche-Transports-Sécurité 68, 90.

Orfeuil, J.-P., 2000. L'évolution de la mobilité quotidienne (comprendre les dynamiques, éclairer les controverses). INRETS.

Orfeuil, J.-P., Soleyret, D., 2002. Quelles interactions entre les marchés de la mobilité à courte et à longue distance? Recherche-Transports-Sécurité 76, 208–221.

Orfeuil, J.-P., 2010. Les grands migrants au quotidien. In: Mobilités et Modes de Vie Métropolitains. L'Œil d'Or, Paris, pp. 155–171.

Orfeuil, J.-P., Wiel, M., 2012. Grand Paris: sortir des illusions, approfondir les ambitions. Éd. Scrineo, Paris.

ORTB, 2006. Estimation de l'excursionnisme en Bretagne en 2005 : autour de 20 millions d'excursions réalisées pour une dépense globale d'environ 600 millions d'euros. Réseau Morgoat.

Ousset, J., Chevalier, B., 1965. Les comptes de la région Languedoc-Roussillon, 1956-1962. L'économie méridionale 13, 32.

Padeiro, M., 2010. Mesurer le centre au-delà du centre: l'élargissement du métro autour de Paris. In: Mobilités et Modes de Vie Métropolitains. L'Œil d'Or, Paris, pp. 293–311.

Papadopoulos, N.G., 1980. Consumer outshopping research - Review and extension. Journal of Retailing 56, 41–58.

Pearce, D., Nonkouni, K., 1993. Géographie du tourisme. Nathan, Paris.

Pecqueur, B., 2005. Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud. In: Le territoire est mort, vive les territoires. IRD Editions, Paris.

Pecqueur, B., Talandier, M., 2011. Les territoires à base économique résidentielle et touristique. Territoires 2040 30–55.

Pecqueur, B., 2014. Décentralisation et politiques publiques locales : un malentendu de plus de trente ans, mais des perspectives de renouveau. [WWW Document]. RERU - Big Bang Territorial. Disponible sur : http://bigbangterritorial.unblog.fr/2014/08/22/bernard-pecqueur-decentralisation-et-politiques-publiques-locales-un-malentendu-de-plus-de-trente-ans-mais-des-perspectives-de-renouveau/ (consulté le 9.18.14).

Péron, R., 1993. La fin des vitrines (des temples de la consommation aux usines à vendre). Éditions de l'ENS-Cachan.

Péron, R., 2001. Le près et le proche. Annales de la recherche urbaine 90, 46–57.

Perroux, F., 1958. Pôles de développement ou Nations ? Presses Universitaires de France, Paris.

Pfouts, R.W., 1960. The techniques of urban economic analysis. Chandler-Davis Publishing Company, West Trenton, N.J, USA.

Piketty, T., 2013. Le capital au XXIe siècle. Seuil, Paris.

Pinson, G., 2006. Planification stratégique : vecteur ou substitut de l'intégration métropolitaine. In: Governance and Spatial Discontinuities: Reterritorialization or a New Polarization of Metropolitan. Colloque VRM, Montréal.

Polèse, M., Shearmur, R., 2009. Économie urbaine et régionale - Introduction à la géographie économique, 3e éd. Economica, Paris.

Polèse, M., 2014. Paris et le mal français. À propos de l'indissociabilité des économies urbaines et nationales. Futuribles 401, 41–52.

Polèse, M., Shearmur, R., Terral, L., 2014. La France avantagée. Odile Jacobs, Paris.

Polzin, P.E., 1977. A Two-Sector Approach. Growth and Change 8, 11–15.

Porter, M.E., 1998. Clusters and the new economics of competition. Harvard Business Review Boston, Boston.

Pouyanne, G., 2004. Forme urbaine et mobilité quotidienne (Thèse de doctorat). Université Montesquieu-Bordeaux IV.

Pradel, B., n.d. Festivals, tourisme et développement urbain à Montréal. In: Narrations Touristiques et Transformations Urbaines. L'Œil d'Or, Paris.

Pradel, B., Padeiro, M., Aguiléra, A., 2014. Paris sera toujours paris: Réflexions sur la centralité dans la métropole francilienne [WWW Document]. Métropoles. Disponible sur : http://metropoles.revues.org/4923 (consulté le 8.5.14).

Prédali, F., 2002. Choix résidentiels, choix modaux et mobilités quotidiennes: le cas des Franciliennes de 25 à 50 ans. In: L'accès À La Ville. Les Mobilités Spatiales En Questions. L'Harmattan, Paris, pp. 245–263.

Préteceille, E., 2003. La division sociale de l'espace francilien. Observatoire Sociologique du Changement.

Proulhac, L., Terral, L., 2014. Les espaces de consommation. Vers une économie résidentielle ? In: Vers Une Nouvelle Géographie Économique. Presse Universitaire du Québec, Montréal, pp. 151–173.

Proulx, M.-U., 2011. Territoires et développement. Presse Universitaire du Québec, Montréal.

Prud'homme, R., Lee, C. W., 1999. Size, sprawl, speed and the efficiency of cities. Urban Studies, 36(11), 1849-1858.

Raffestin, C., 1980. Pour une géographie du pouvoir. Librairies techniques, Paris.

Rappaport, J., 2007a. Moving to high quality of life (No. 07-02). Federal Reserve Bank of Kansas City, Kansas City.

Rappaport, J., 2007b. Moving to nice weather. Regional Science and Urban Economics 37, 375–398.

Rappaport, J., 2009. The increasing importance of quality of life. J Econ Geogr 9, 779–804.

Rey, S.J., 2000. Integrated regional econometric+ input-output modeling: Issues and opportunities. Papers in Regional Science 79, 271–292.

Richardson, H.W., 1985. Input-output and economic base multipliers: looking backward and forward. Journal of Regional Science 25, 607–661.

Rickman, D.S., Rickman, S.D., 2011. Population Growth in High-Amenity Nonmetropolitan Areas: What's the Prognosis?. Journal of Regional Science 51, 863–879.

Robertson, J., Fennell, J., 2007. The economic effects of regional shopping centres. Journal of Retail & Leisure Property 6, 149–170.

Robison, M.H., 1997. Community input-output models for rural area analysis with an example from central Idaho. Ann Reg Sci 31, 325–351.

Rodgers, H.B., 1973. The demand for recreation. Geographical Journal 467–473.

Roux, J.-M., 2006. Des villes sans politique: étalement urbain, crise sociale et projets. Gulf stream, Nantes.

Ruault, J.-F., 2012. Métropolisation et croissance de l'emploi de services aux ménages. In: PSDR, Clermont-Ferrand.

Ruault, J.-F., Prouhlac, L., 2014. Déplacements de consommation et transferts de richesses en Île-de-France. Géographie, économie, société 16, 91–122.

Rutland, T., O'Hagan, S., 2007. The growing localness of the canadian city, or, on the continued (ir) relevance of economic base theory. Local Economy 22, 163–185.

Sabatier, B., Morvan, Y., *et al.*, 2007. La synergie renouvelée entre commerce et mobilité pédestre dans les lieux de transit. In: Commerce et mobilités, Dijon.

Sack, R.D., 1983. Human Territoriality: A Theory. Annals of the Association of American Geographers 73, 55–74.

Saint-Gérand, T., Beaucire, F., 2001. Les déplacements quotidiens, facteurs de différenciation socio-spatiale ? La réponse du périurbain en Ile-de-France / ~~Daily journey-to-work movements as a factor of socio-spatial differentiation. The case of peri urban zones in the region of Ile-de-France~~. geoca 76, 339–347.

Saint-Julien, T., Le Goix, R., 2007. La métropole parisienne: centralités, inégalités, proximités. Belin, Paris.

Salgueiro, T.B., 2009. Consumption and City Fragmentation.

Sassen, S., 2001. The Global City: New York, London, Tokyo. Princeton University Press, Princeton, NJ.

Say, J.B., 1846. Traité d'économie politique- ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses. O. Zeller, Chicoutimi.

Scherrer, S., 2013. Le tourisme des Français en 2012 : Autant de voyages, mais plus courts (No. 27), Le 4 pages. DGCIS, Paris.

Scott, A.J., 2010. Jobs or amenities? Destination choices of migrant engineers in the USA. Papers in Regional Science 89, 43–63.

Segessemann, A., Crevoisier, O., 2014. L'économie résidentielle en Suisse: une approche par les emplois. Revue d'Économie Régionale & Urbaine 705–735.

Shaffer, R., Deller, S.C., Marcouiller David W., 2004. Community Economics : Linking Theory and Practice, 2nd Edition. éd. Willey-Blackwell, Wisconsin-Extension, Madison, USA.

Shearmur, R., 2005. L'aristocratie mobile du savoir et son tapis rouge. La Compétitivité Urbaine à L'ère de la Nouvelle Économie: Enjeux et Défis 285.

Shearmur, R., Motte, B., 2008. Weak ties that bind: do commutes bind Montreal's Central and suburban economies?, Urban Affairs Review.

Shearmur, R., 2008. La guerre des régions n'aura pas lieu. Sciences du Territoire 257–280.

Smith, A., 1776. An inquiry into the nature and causes ofthe wealth ofnations. London: George Routledge and Sons.

Sohn, C., Walther, O., 2009. Métropolisation et intégration transfrontalière : le paradoxe luxembourgeois. Espaces et sociétés n° 138, 51–67.

Solard, G., 2010. Le commerce de proximité. INSEE première 4.

Stock, M., Lucas, L., 2012. La double révolution urbaine du tourisme. Espaces et sociétés 15–30.

Storper, M., Manville, M., 2006. Behaviour, preferences and cities: Urban theory and urban resurgence. Urban Studies 43, 1247–1274.

Strother, S.C., Strother, B.L., Martin, B., 2009. Retail market estimation for strategic economic development. Journal of Retail & Leisure Property 8, 139–152.

Stynes, D.J., Propst, D.B., Chang, W., Sun, Y., 2000. Estimating national park visitor spending and economic impacts: The MGM2 model. Report to the National Park Service. East Lansing, MI: Department of Park, Recreation and Tourism Resources, Michigan State University.

Stynes, D.J., White, E.M., 2006. Reflections on Measuring Recreation and Travel Spending. Journal of Travel Research 45, 8–16.

Tabaka, K., 2009. Vers une nouvelle socio-géographie de la mobilité quotidienne. Étude des mobilités quotidiennes des habitants de la région urbaine de Grenoble (Thèse de doctorat). Université Joseph-Fourier-Grenoble I.

Talandier, M., 2007. Un nouveau modèle de développement hors métropolisation. Le cas du monde rural français (Thèse de doctorat). Université Paris XII Val-de-Marne.

Talandier, M., Davezies, L., 2009. Repenser le développement territorial? Confrontation des modèles d'analyse et des tendances observées dans les pays développés. Plan urbanisme construction architecture, Paris.

Talandier, M., Davezies, L., 2011. L'émergence des systèmes territoriaux productivo-résidentiels en France. DATAR.

Talandier, M., 2013. Redéfinir l'enjeu de l'économie présentielle et le rôle des femmes dans les économies locales. Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine.

Talandier, M., 2014. Les villes moyennes, des espaces privilégiés de la consommation locale. Métropolitiques.

Taylor, P.J., Catalano, G., Walker, D.R., 2002. Exploratory analysis of the world city network. Urban Studies 39, 2377–2394.

Teller, C., Reutterer, T., 2008. The evolving concept of retail attractiveness: what makes retail agglomerations attractive when customers shop at them? Journal of Retailing and Consumer Services 15, 127–143.

Terrier, C., 2007. Mobilité touristique et population présente: les bases de l'économie présentielle des départements. Ministère des transports et de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Thevenin, T., Chardonnel, S., Cochey, E., 2007. Explorer les temporalités urbaines de l'agglomération de Dijon. Une analyse de l'Enquête-Ménage-Déplacement par les programmes d'activités. Espace populations sociétés. Space populations societies 179–190.

Thiard, P., Berger, M., 2006. Le polycentrisme de l'aire métropolitaine de Paris: rhétorique de la planification territoriale ou organisation «métapolitaine» de l'espace? Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning 3–14.

Thrift, N., 2000. Geography of consumption. The dictionary of human geography, Malden, MA: Blackwell 108–109.

Tiebout, C.M., 1956a. Exports and Regional Economic Growth. Journal of Political Economy 64, 160–164.

Tiebout, C.M., 1956b. Exports and Regional Economic Growth: Rejoinder. Journal of Political Economy 64, 169.

Tiebout, C.M., 1956c. A pure theory of local expenditures. The journal of political economy 416–424.

Tiebout, C.M., 1962. Community Economic Base Study. Committee for Economic Development, New-York.

Towner, J., *et al.*, 1996. An historical geography of recreation and tourism in the western world: 1540-1940. John Wiley & Sons Ltd, Université du Michigan.

Vacher, L., Vye, D., 2013. La ville moyenne touristique est-elle encore une ville moyenne? Norois 4, 75–91.

Valentine, G., 1999. A corporeal geography of consumption. Environment and Planning D: Society and Space 17, 329 – 351.

Vanier, M., 2009. Territoires, territorialité, territorialisation: controverses et perspectives. Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

Vanier, M., 2010. Le pouvoir des territoires, 2e édition. éd. Economica, Paris.

Veltz, P., 1996. Mondialisation, villes et territoires. Presses Universitaires de France, Paris.

Veltz, P., 2012. Paris, France, monde: repenser l'économie par le territoire. Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues.

Vernon, R., 1966. International investment and international trade in the product cycle. The quarterly journal of economics 190–207.

Viard, J., 2002. Le sacre du temps libre: la société des 35 heures. Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues.

Vincendon, S., 2014. Chemins tortueux vers la métropole du Grand Paris. Disponible sur : http://www.pierremansat.com/article-chemins-tortueux-vers-la-metropole-du-grandparis-par-sibylle-vincendon-123095299.html (consulté le 9.30.14).

Vollet, D., 1997. Les phénomènes d'induction d'emploi par les fonctions résidentielles et récréatives des espaces ruraux contribution a une analyse économique du développement rural (Thèse de doctorat). Université de Dijon.

Vollet, D., Aubert, F., Lépicier, D., Frère, Q., *et al.*, 2014. L'économie résidentielle ou présentielle: un état des lieux théorique et une application empirique à partir de l'exemple des bassins de vie français. In: 51e Colloque de l'ASRDLF, Marne-la-Vallée.

Vollet, D., Vial, C., 2013. Le rôle des activités de loisirs dans le développement régional: activités induites ou basiques? In: 50e Colloque de l'ASRDLF, Mons.

Wang, C., Wu, J., 2011. Natural amenities, increasing returns and urban development. J Econ Geogr 11, 687–707.

Ward, B., Lewis, J., Britain, G., Unit, N.R., 2002. Plugging the Leaks: Making the most of every pound that enters your local economy. New Economics Foundation London, Londres.

Wenglenski, S., 2004. Une mesure des disparités sociales d'accessibilité au marché de l'emploi en Île-de-France. Revue d'Économie Régionale & Urbaine octobre, 539–550.

Wiel, M., Rollier, Y., 1993. La pérégrination. Mobilité et organisation de l'espace de Brest. AER/AUCUBE, CDU, Brest.

Wiel, M., 2010. Étalement urbain et mobilités. La Documentation française, Paris.

Willems, F., 2010. La face cachée des magasins d'usine: mutations, dérives et enjeux du déstockage. Éditions L'Harmattan, Paris.

Williams, C.C., 1997. Consumer services and economic development. Routledge, Londres.

Wrigley, N., Guy, C., Lowe, M., 2002. Urban Regeneration, Social Inclusion and Large Store Development: The Seacroft Development in Context. Urban Stud 39, 2101–2114.

Zahavi, Y., 1974. Traveltime budgets and mobility in urban areas. US Department of Transportation.

Tables

Table des figures

Figure 1 – Une représentation simplifiée du circuit économique à trois agents 25
Figure 2 – La proximité du revenu national français avec le PIB (2010) 27
Figure 3 – Un schéma simplifié de l'économie d'un territoire 28
Figure 4 – La décomposition du revenu de la France (2010) 32
Figure 5 – Les répercussions de la crise de 2008 sur le revenu de la France (indice base 100) 33
Figure 6 – La décomposition du revenu d'Oskaloosa en 1937 37
Figure 7 – Typologie des différents modèles économiques régionaux 39
Figure 8 – La structure commune aux modèles régionaux 40
Figure 9 – Matrice d'entrées-sorties interrégionale telle que décrite par Isard (1951) 44
Figure 10 – Le tableau économique de François Quesnay (1766) 47
Figure 11 – La décomposition des revenus basiques dont bénéficient les zones d'emploi françaises par Laurent Davezies (2010) 53
Figure 12 – Des bases économiques spécifiques aux territoires (2005-2006) 55
Figure 13 –L'idéal-type d'une relance économique par la consommation locale 68
Figure 14 – La population présente en France au cours de l'année 2005 75
Figure 15 – La distribution présentielle des Franciliens au cours d'une journée de pleine semaine (2001) 78
Figure 16 – L'intégration de la base présentielle à la théorie de la base 79
Figure 17 – Les lignes de tension urbaines selon Haëntjens 91
Figure 18 – Une mobilité des loisirs favorable aux métropoles américaines agréables à vivre 93
Figure 19 – La distinction entre touriste et excursionniste d'après le CST 2012 97
Figure 20 – Le cadre conceptuel de la consommation de passage 99
Figure 21 - L'évolution des prix du logement depuis 1965 124
Figure 22 – L'évolution du nombre de véhicules automobiles en Ile-de-France 132
Figure 23 – La pyramide des besoins qui motivent l'Homme à agir 139
Figure 24 – Une hiérarchisation des commerces et des services par les écarts de rente foncière 142
Figure 25 – Le découplage entre l'évolution de la consommation des ménages et celle de la production de surfaces commerciales 152
Figure 26 – L'état de maturité des concepts commerciaux en France en 2009 153
Figure 27 – Les principaux chaînages de déplacements sans lien direct avec le domicile 154
Figure 28 – La nature de la demande selon le temps d'accès à l'offre de biens et services 158
Figure 29 – Le découpage de la France en ZEAT 165
Figure 30 – Le schéma d'élaboration du compte interrégional du tourisme espagnol de De la Mata et Llano-Venduras (2012) 167
Figure 31 – La représentation synthétique de notre modèle ad hoc 169
Figure 32 – La régression des valeurs observées par les valeurs prédites du modèle 185
Figure 33 – Les moments privilégiés de présence des consommateurs franciliens 203
Figure 34 – Le poids des consommateurs de passage à mesure que les heures s'écoulent 206
Figure 35 – Le poids de la consommation de passage dans les temps de présence 207
Figure 36 – Les consommateurs présents à une heure donnée en Ile-de-France 208
Figure 37 – Les types d'achats qui alimentent la consommation de passage (2010) 209

Figure 38 – Les formats commerciaux privilégiés de la consommation de passage 210
Figure 39 – La consommation de passage selon le lieu de départ 211
Figure 40 – La répartition des consommateurs par genre 213
Figure 41 – Le profil des consommateurs qui alimentent la consommation de passage 214
Figure 42 – Les catégories socioprofessionnelles qui alimentent la consommation de passage 215
Figure 43 – La consommation de passage des Franciliens inactifs ou résidant et travaillant dans le même département 216
Figure 44 – Le poids de la consommation de passage dans l'économie présentielle des départements franciliens 228
Figure 45 – Une mesure comparative de la performance économique en Ile-de-France 231
Figure 46 – L'excédent parisien en matière d'opportunités d'emploi présentiel 257*
Figure 47 – Un gradient d'occupation de l'emploi par la population active résidente 260
Figure 48 – Un salaire horaire qui compense l'effort d'accès à l'emploi présentiel 264*
Figure 49 – L'occupation locale de l'emploi présentiel selon le décile de rémunération 265*
Figure 50 – Le désappariement offre-demande sur le marché de l'emploi présentiel en Seine Saint-Denis 268*
Figure 51 – Les principaux décrochages entre offre et demande d'emplois par type de postes en Seine Saint-Denis 271
Figure 52 – De l'afflux des dépenses aux reflux des salaires 284
Figure 53 – Les transferts de richesses direct et indirect résultant des dépenses effectuées par les Altoséquanais à Paris 295
Figure 54 – Le lien entre densité urbaine, modes de déplacement et vitesse 313

Table des tableaux

Tableau 1 - Le top 14 des espaces à fort coefficient de localisation de l'emploi présentiel 105
Tableau 2 – L'occupation des emplois présentiels selon le type d'espace (2010) 106
Tableau 3 – La sélection et l'agrégation des déplacements en quatre motifs de consommation 177
Tableau 4 – L'assignation des postes budgétaires aux différents motifs de consommation 178
Tableau 5 – La nature des activités retenues comme relevant de l'économie présentielle 181
Tableau 6 – La valeur des paramètres du modèle de régression linéaire 184
Tableau 7 – Le revenu moyen par classe de revenus de l'EGT 187
Tableau 8 – Les revenus et dépenses des Franciliens en quelques statistiques 187
Tableau 9 – La présence effective des Franciliens selon leur département de résidence (2005) 188
Tableau 10 – Les dépenses moyennes et médianes selon la classe de revenu (en euro 2010) 191
Tableau 11 – L'écart de valorisation monétaire d'un déplacement selon la classe de revenu du ménage (2010) 192
Tableau 12 – La propension à consommer selon la maille de résidence (hors évasion touristique) 221
Tableau 13 – La propension à consommer localement des Franciliens par motif de consommation (hors évasion touristique) 223
Tableau 14 – Les quinze principaux transferts interdépartementaux de richesses par type de dépenses (2010) 236
Tableau 15 – Le solde net des échanges commerciaux entre départements franciliens 238
Tableau 16 – La valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires des activités présentielles 249

Tableau 17 – La décomposition de la valeur ajoutée 250
Tableau 18 – Les différences intersectorielles dans l'usage de la valeur ajoutée pour le versement de salaires..... 251
Tableau 19 – La valorisation salariale des dépenses de consommation selon le département francilien 252
Tableau 20 – La rencontre incertaine entre emploi présentiel et main-d'œuvre locale en Ile-de-France (2010) 255
Tableau 21 – Les communes les plus favorables à l'occupation locale des emplois présentiels..... 256
Tableau 22 – Les actifs occupant un emploi présentiel dans leur territoire de résidence..... 258
Tableau 23 – L'occupation des emplois présentiels selon le lieu de résidence et de travail des Franciliens..... 259
Tableau 24 – La rémunération horaire moyenne des emplois présentiels selon le lieu de résidence et de travail des actifs franciliens 263*
Tableau 25 – Les principales navettes sortantes pour l'accès à l'emploi présentiel selon le type de poste concerné 266*
Tableau 26 – La distribution géographique des versements de salaires de l'emploi présentiel francilien 275
Tableau 27 – Les 15 principaux transferts de masse salariale de la sphère présentielle (2010)..... 277
Tableau 28 – De la valorisation salariale brute à la valorisation nette..... 278
Tableau 29 – Le tableau de synthèse de l'impact économique de la consommation de passage interdépartementale en Ile-de-France 281
Tableau 30 – Une consommation endogène vulnérable sous l'effet des migrants alternants 285
Tableau 31 – L'intégration métropolitaine en question par le marché de la consommation régionale 287
Tableau 32 – Les retombées économiques de la consommation de passage selon la nature du transfert de richesses 296
Tableau 33 – La contribution de Paris aux transferts de richesses par la consommation de passage 297
Tableau 34 – Les principaux financeurs des transferts indirects en Ile-de-France 298
Tableau 35 – Les principaux financeurs des rétro-versements de richesses en Ile-de-France..... 299
Tableau 36 –Distance et temps d'accès aux lieux de consommation selon le département de résidence et le motif de consommation..... 312

Table des images

Image 1 – La couverture du magazine Fortune et une photo d'archive de la ville d'Oskaloosa (1938) 36
Image 2- L'exemple d'une publicité en faveur du « manger local » en Languedoc-Roussillon 73
Image 3 - Le Banff Springs Hotel (2011)..... 82
Image 4 – Des exemples d'affiches publicitaires de la Canadian Pacific Railway (1880-1960) 83
Image 5 – Les labels touristiques visibles en France..... 85
Image 6 – La commune de Saran (45) comme porte d'entrée nord de l'agglomération d'Orléans..... 86
Image 7 - Le centre commercial d'Aéroville en Seine Saint-Denis..... 148
Image 8 – Le projet Europa City en images 149

Table des matières

Remerciements 1

Sommaire 3

Introduction générale 5

- Chapitre 1 - Le suivi des flux de richesses, un enjeu pour le développement territorial 13

I. Les territoires et leur quête de développement 15

I-1. Le territoire comme « *technologie politique* » 16

I-2. Le développement des territoires comme horizon politique 19

I-3. L'intégration métropolitaine comme problématique d'un partage technologique 21

II. Le fonctionnement circulaire de l'économie et l'importance des échanges avec l'extérieur 23

II-1. Le flux circulaire aux fondations des comptes de la nation 24

II-2. Une dissociation entre revenus d'origine endogène et ceux d'origine exogène en vue de mieux éclairer l'action territoriale 28

III. Le temps faible de la comptabilité territoriale en France 34

III-1. Le chantier inachevé de la comptabilité territoriale en France 34

III-2. Les modèles régionaux existants 38

III-3. Des flux interterritoriaux qui demeurent relativement insaisissables 42

IV. Une reconnaissance des flux de richesses permise par le renouvellement de la théorie de la base 44

IV-1. Un inventaire éclaté des sources exogènes de revenus (du 17e au début 20e siècle) 45

IV-2. Une recherche de solutions applicatives qui débouche sur le primat de l'export (à partir de la fin des années 1930) 48

IV-3. Un inventaire global et chiffré des sources exogènes de revenus (à partir des années 2000) 51

V. Conclusion 56

- Chapitre 2 - La consommation de passage, un objet d'étude pour l'économie territoriale 59

I. D'une hypothétique constance des structures locales de consommation au souci de la propension à consommer localement 61

I-1. L'hypothèse de constance des structures locales de consommation 62

I-2. Une variabilité de la propension à consommer localement qui module l'activité économique locale 65

I-3. Des moyens d'action pour agir sur la propension à consommer localement ? 69

II. De la demande des habitants à celle des personnes présentes 74

II-1. La population présentielle comme nouvelle géographie du peuplement 74

II-2. L'économie présentielle comme réponse conceptuelle à l'existence de transferts de demande finale 78

II-3. L'importation de demande finale comme moteur de l'activité économique 81

III. Vers de grandes villes où il fait bon vivre et consommer ? 87
III-1. Les grandes villes à l'origine des transferts de demande touristique 88
III-2. La dotation en aménités de consommation comme variable discriminante de la croissance urbaine ? 90
III-3. La promotion des loisirs de proximité comme manifestation d'un nouvel enjeu interne aux métropoles 95
IV. De la consommation touristique à la consommation de passage 96
IV-1. L'inadaptation des concepts officiels pour délimiter l'importation de demande finale 96
IV-2. Ce que l'on sait déjà de la consommation de passage 100
IV-3. L'existence de spécialisations territoriales par la consommation de passage ? 103
V. Conclusion 106
- Chapitre 3 - La métropole francilienne, contexte propice à la consommation de passage 109
I. La métropole, entre réalité géographique et réalité politique 112
I-1. Le concept de métropole pour décrire une réalité économique et géographique nouvelle 112
I-2. La recherche d'attributs métropolitains pour qualifier l'espace 114
I-3. L'appropriation politique du concept de métropole et ce qu'il en est de la métropole francilienne 116
II. Des facteurs propices aux échanges interterritoriaux en Ile-de-France 121
II-1. L'inflation des prix immobiliers et l'éloignement résidentiel 122
II-2. La division des tâches et la spécialisation des territoires 127
II-3. La généralisation des pratiques de navettage et la croissance de la vitesse de déplacement 131
II-4. La mobilité comme norme sociale et individuelle 134
III. Des évolutions favorables à la consommation de passage en région parisienne 136
III-1. Plus de temps libre, plus de loisirs 137
III-2. La permanence d'une hiérarchie de lieux de consommation 138
III-3. Une redéfinition extensive des zones de chalandise en périphérie 144
III-4. La guerre des distributeurs et le chevauchement des aires de marchés 150
III-5. La rationalisation des déplacements et le consommateur en transit 153
III-6. Une évolution opaque des pratiques à l'aune des nouveaux modes de consommation 156
IV. Conclusion 157
- Chapitre 4 - Mesure de la consommation de passage dans une approche circulaire de l'économie 161
I. Vers une géographie des dépenses de consommation ? 164
I-1. Une géographie de la circulation des hommes 164
I-2. L'usage d'une valeur moyenne pour estimer les dépenses 167

I-3. Les fondations de notre modèle ad hoc 168
II. Présentation des bases de données 170
II-1. L'enquête budget des familles (BDF) 170
II-2. L'enquête globale transport (EGT) 172
II-3. La déclaration annuelle de données sociales (DADS) 173
III. Arbitrages méthodologiques et limites de la construction 175
III-1. Le choix des dépenses et des secteurs d'activités couverts 176
III-2. L'estimation du budget de dépenses des ménages de l'EGT 182
III-3. L'affectation d'un montant de dépense à chaque déplacement 188
III-4. Le passage d'une recette commerciale à une masse salariale 192
III-5. La sélection d'une maille territoriale d'analyse 193
IV. Conclusion 196
- Chapitre 5 - Consommation de passage et transferts interdépartementaux de richesses 199
I. Les déterminants de la consommation de passage en Ile-de-France au regard des flux réels 201
I-1. Les moments de présence privilégiés de la consommation de passage 202
I-2. Quels stimulants à la consommation de passage en Ile-de-France ? 209
I-3. Qui est le consommateur de passage ? 212
II. Une inégale résistance des marchés domestiques révélée par les flux monétaires 217
II-1. Des conséquences sur la propension à consommer localement 217
II-2. Des variations propres aux échelles géographiques et aux types d'achats considérés 221
III. Une contribution économique significative en Ile-de-France 224
III-1. La consommation touristique en Ile-de-France : 17 ou 39 milliards d'euros ? 225
III-2. Des transferts de richesses souvent supérieurs aux retombées touristiques 227
III-3. Un autre registre de performance économique 229
IV. Paris comme ultime bénéficiaire 234
IV-1. Des transferts de richesses animés par une dynamique centripète 234
IV-2. Des afflux de dépenses qui profitent à Paris 237
V. Conclusion 239
- Chapitre 6 - La consommation de passage, l'économie présentielle au service de l'intégration métropolitaine ? 243
I. Dans quelle mesure la captation de recettes commerciales participe-t-elle de la formation d'emplois pour les actifs résidents ? 246
I-1. Des dépenses de consommation aux revenus 248
I-2. Des retombées économiques qui se diffusent 254
I-3. L'emploi présentiel dans le jeu des interdépendances territoriales 258

II. Pourquoi les opportunités économiques ne sont-elles pas davantage pourvues localement ?. 261
II-1. Des écarts de rémunération qui orientent les migrations domicile-travail ?..... 262
II-2. Un marché du travail marqué par des désappariements territoriaux ?..... 265
II-3. Un désappariement du marché de l'emploi présentiel en Seine Saint-Denis..... 267
III. Les transferts de masse salariale et l'impact économique de la consommation de passage..... 272
III-1. La logique centrifuge des flux de salaires..... 273
III-2. L'impact économique de la consommation de passage 279
III-3. Des reflux de salaires qui dominent les afflux de dépenses ?..... 284
III-4. Une ouverture des économies départementales qui interroge l'intégration métropolitaine 286
IV. Conclusion 288
- Chapitre conclusif – Des implications politiques et économiques à la reconnaissance de la consommation de passage 291
I. Paris et l'intégration métropolitaine 293
I-1. Une force intégratrice et un médiateur de solidarités interterritoriales 294
I-2. Une transformation de la périphérie qui interpelle la place de Paris 300
II. La concurrence territoriale ou la synergie métropolitaine ?..... 305
II-1. Des facteurs d'offre favorables à la consommation de passage pour certains territoires 306
II-2. Un pacte métropolitain pour tirer profit des forces d'intégration ?..... 308
II-3. Une métropole plus fluide pour des territoires plus débordés encore ?..... 311
III. Le développement territorial et la reconnaissance de la consommation de passage 317
III-1. La consommation de passage comme ressource en général, et comme ressource métropolitaine en particulier..... 317
III-2. Vers de nouveaux moyens de suivre les richesses ? 321
Annexes..... 325
Bibliographie..... 353
Tables 375
Table des figures..... 375
Table des tableaux 376
Table des images..... 377
Table des matières 379

Résumé

L'importance du tourisme dans l'économie locale renseigne généralement le rôle de l'importation de demande finale dans le développement territorial ; ce rôle est objectivé dans le cadre d'enquêtes et d'outils statistiques permettant d'appréhender et chiffrer les transferts de richesses induits par la consommation des touristes. Pour autant, parmi les consommateurs qui visitent un territoire et y consomment, tous ne sont pas des touristes au sens de l'INSEE : ils ne dorment pas sur place, ils rentrent chez eux le soir. Cette consommation non portée par des touristes, que nous nommons « consommation de passage », n'a aujourd'hui que peu de réalité, n'étant ni définie officiellement ni repérée à quelque échelle territoriale que ce soit ; elle est ainsi méconnue, dans son ampleur et ses effets sur les transferts de richesses interterritoriaux.

Avec la région capitale pour cadre empirique, la thèse privilégie ici un terrain soumis à de multiples mobilités pour soulever deux hypothèses. La consommation de passage des Franciliens en Ile-de-France serait tout d'abord un vecteur de développement territorial non négligeable au niveau infrarégional. Ensuite, en connectant les territoires, la consommation de passage contribuerait à l'intégration métropolitaine. Afin de tester la validité des deux hypothèses, ce travail adopte une approche circulaire de l'économie, et développe une méthode de suivi des richesses, depuis la dépense initiale jusqu'à la rémunération salariale en bout de course. L'exercice nous conduit *in fine* à chiffrer les retombées économiques de la consommation de passage et à mesurer l'intensité des liens interterritoriaux qu'elle produit.

Mots-clés : développement territorial, économie présentielle, intégration métropolitaine, Paris

Abstract

Tourism gives an overview about the role that imported final demand can play in regional economics in general and, in particular, as an engine to community development. This role can be observed through surveys and statistical tools that enable us to understand and quantify generated money flows. However amongst external consumers some of them are not tourists in a classical sense: they do not stay overnight but instead go back home at night. Contrary to world tourism organization, we are less concerned about the unusual environment criterion to define and observe same-day consumers: any money inflows provided by external consumers spendings contribute to community development, unusual environment or not. Therefore we use the term "passing trade" to talk about all same-day consumers.

This thesis is about the economic impacts of passing trade. Empirical analyses took place in Paris Region due to its metropolitan favourable context for mobility activities, in particular shopping trips. The thesis then provides support for two hypothesis. The first one is that passing trade can be a significant factor for community development at subregional levels. By connecting areas, the second hypothesis is that passing trade can contribute to metropolitan integration. In order to test these hypotheses, we adopted a circular economy approach, and developed a method for tracking money flows, from the initial spendings to the final wages. In the end, this study led us to quantify money flows amounts, economic impacts and the intensity of spatial interlinkages generated by passing trade.

Keywords : community development, consumption base, regional economics, Paris